



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

BIBLIOTHECA S. J.

Maison Saint-Augustin

ENGHIEN

BIBLIOTHEQUE S.J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY



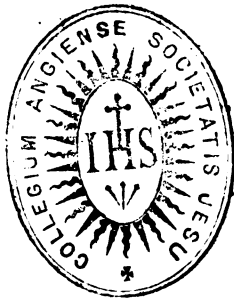


S29/259

ŒUVRES

DE

M^{GR} L'ÉVÊQUE DE POITIERS



POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN.

OEUVRES
DE MONSEIGNEUR
L'ÉVÊQUE DE POITIERS

DISCOURS — ALLOCUTIONS
HOMÉLIES — PANÉGYRIQUES — ÉLOGES FUNÈBRES
LETTRES PASTORALES — MANDEMENTS — INSTRUCTIONS
SYNODALES — ENTRETIENS ECCLÉSIASTIQUES

NEUVIÈME ÉDITION

TOME V



RECHERCHES SUR
LES POITIERS
DE L'ÉVÊQUE

PARIS
H. OUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
17, rue Bonaparte, 17
POITIERS, 4, RUE DE L'ÉPERON, 4
1887

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS L'ÉGLISE PRIMATIALE DE SAINT-ANDRÉ DE BORDEAUX,
POUR LA FÊTE D'INAUGURATION DE LA STATUE DE NOTRE-DAME D'AQUITAINE.

(XIX MAI MDCCCLXIII.)

Dic ergo illi ut me adjuvet.

Dites donc à Marie qu'elle nous aide
(LUC, x, 40.)

MONSIEUR¹,

I. Ce sera l'une des gloires et l'un des bienfaits de votre épiscopat, si fécond en œuvres et en institutions de tout genre, d'avoir beaucoup travaillé et puissamment concouru à l'accroissement du culte de la bienheureuse Vierge Marie dans ce beau diocèse. La solennité de ce jour sera inscrite sur les tablettes de votre Église comme le splendide couronnement des mémorables fêtes célébrées à Verdélais, à Talence, à Arcachon et dans plusieurs autres sanctuaires. Ce soir, notre vénérable frère d'Angoulême, avec la doctrine et l'érudition qui lui appartiennent, dira les hautes raisons

¹ Son Emin. Monseigneur le cardinal archevêque de Bordeaux. — Étaient présents NN. SS. les évêques de Beauvais, d'Agen, d'Angoulême, de Belley.

T. V.

4

qui justifient l'inauguration de la statue virginale sous le nom de Notre-Dame d'Aquitaine. Ce matin, mon rôle est plus modeste ; et, si je viens mêler quelques accents de ma voix aux pompes augustes du sacrifice, ce n'est pas un discours sur Marie, c'est une prière à Marie que j'apporte dans cette chaire.

Hélas ! les douleurs, les angoisses des temps actuels ne nous permettent pas de livrer nos âmes tout entières à la joie. A l'heure où nous ne devrions qu'applaudir à la magnifique apothéose de notre reine bien-aimée, dont l'image va planer désormais au-dessus de cette cité, c'est un sentiment plus intéressé, plus personnel que nous jetons, avec notre hommage, aux pieds de la triomphatrice. Le cœur oppressé par mille sujets de tristesse et d'alarmes, nous nous tournons vers Jésus et nous lui crions : « Seigneur, dites donc à « Marie », non pas à Mario la sœur de Marthe, mais à Marie votre mère et la nôtre, « dites-lui qu'elle nous aide » : *Dic ergo illi ut me adjuvet*. Ou plutôt, nous nous tournons vers Marie elle-même, et nous lui disons avec l'Église :

« Sainte Marie, secourez les malheureux » : *Sancta Maria, succurre miseris* ! Oui, en ce jour solennel, où cette illustre province d'Aquitaine, qui est l'un des plus riches fleurons de la France et de l'Église, vous décerne un triomphe si éclatant, ah ! daignez, du haut de ce dôme qui va devenir votre piédestal, daignez abaisser sur le monde vos yeux, ces yeux si pleins de douceur et de miséricorde !

II. Sainte Marie, secourez les malheureux ! C'est vous dire de secourir le monde entier. Je sais que ceux qui ont inventé la déification de l'humanité ne tolèrent pas que l'on doute de sa satisfaction et de son bien-être. La divinité n'est pas compatible avec la misère ; et, si le monde est Dieu, il est logique de proclamer que le monde est heureux. Mais la réponse à cette prétention est écrite dans les saints livres : « Mon peuple, dit le Seigneur, ceux qui te béatifient »,

partant, ceux qui te défont, « ceux-là te trompent » : *Popule meus, qui te beatum dicunt, ipsi te decipiunt*¹. O scribes de ce temps, vous me demandez s'il existe encore quelque part des malheureux au dix-neuvième siècle; et je vous demande moi où ils ne sont pas ? L'orient et l'occident, le septentrion et le midi se renvoient l'un à l'autre les mêmes accents de douleur, les mêmes cris de détresse. Le sang chrétien est répandu à grands flots, et il coule sur toutes les plages. Les massacres de la Syrie, les égorgements de la Cochinchine, les exterminations de l'Inde, les guerres fratricides de ce qu'on appela les États-Unis, le martyre prolongé de l'Irlande, les luttes convulsives et désespérées de la Pologne : voilà une énumération très-incomplète des calamités de cet âge. Persécutions par les infidèles et par les musulmans, persécutions par les puissances hérétiques et schismatiques : c'en est plus qu'il ne faut pour couvrir le globe entier de malheureux. Persécutions en outre au sein des nations catholiques. Qui dira l'immense gémissment de l'Italie sous le joug de ses dominateurs ? L'Esprit-Saint a dit : *Regnantibus impiis ruinæ hominum*². Les impies d'au delà des Alpes se sont chargés de justifier surabondamment cet oracle : leur règne n'aboutit qu'à entasser ruines sur ruines. Venez, ô Marie, venez au secours de tant de peuples malheureux, de tant de nations délaissées : le Liban chrétien, la fidèle Irlande, l'immortelle Pologne, la terre sacrée d'Italie : *Sancta Maria, succurre miseris*. Et ne refusez pas non plus votre maternelle assistance à tant d'infortunes privées, à tant de misères domestiques dont nous sommes les témoins et les confidents. Le contre-coup des guerres lointaines a cruellement retenti au sein de notre propre pays. Les crises de l'industrie et du commerce ont condamné des cités populeuses, des contrées entières à l'inaction et à l'in-

¹ Isa., III, 12. — ² Prov., XXVIII, 12.

digence : *Succurre miseris*. Enfin , les plus malheureux de tous les êtres, ce sont ceux qui ne sentent pas leur malheur, ceux qui se pavanent dans leur détresse morale, qui se drapent dans leur ignominie. Un livre a fait bruit de nos jours, intitulé : *Les Misérables*. Certes, le nombre en est grand, la litanie en est longue; et le pire de leur condition, c'est qu'étant réellement malheureux, misérables, pauvres, aveugles, nus, ils se targuent d'être riches, opulents, pourvus de tout : *et dicis quia dives sum et locupletatus, et nullius egeo; et nescis quia tu es miser, et miserabilis, et pauper, et cæcus, et nudus*¹. O Marie, venez en aide à ces infortunés qui n'ont pas conscience de leur propre misère : ouvrez-leur les yeux sur eux-mêmes : *Succurre miseris*.

III. *Juva pusillanimes* : Aidez les faibles, les pusillanimes. Mes Frères, la défaillance est partout : défaillance chez les princes, défaillance chez les peuples, défaillance chez les individus, trop souvent, hélas ! défaillance même chez les chrétiens. Les méchants sont nombreux¹ : je le veux ; plus nombreux qu'à d'autres époques : c'est possible. Cependant, ce qui est certain, c'est que les méchants sont le très-petit nombre en comparaison des faibles. Et, ce qui est effrayant, c'est que la faiblesse est dans les intelligences plus encore que dans les volontés et les caractères ; ou plutôt, les volontés sont sans force, les caractères sans décision, parce que les intelligences sont sans lumière, sans conviction. Les desseins sont mous, les résolutions sont incertaines, parce que l'esprit qui les conçoit n'a pas de vues nettes et arrêtées. Par un juste jugement de Dieu, l'affaiblissement de la foi a entraîné l'affaiblissement de la raison et du sens naturel. Notre temps a la prétention d'être celui des esprits forts : l'histoire l'appellera le temps des esprits faibles. La « pusillanimité », ah ! c'est bien le mot propre.

¹ Apoc., III, 17.

Les âmes sont petites, elles sont sans hauteur, sans ampleur, sans largeur, sans profondeur ; elles sont sans fermeté, sans consistance. Cependant, comme un des symptômes et un des effets ordinaires de la faiblesse, surtout de la faiblesse superbe et présomptueuse, c'est une certaine activité fébrile, une certaine agitation malade, il arrive que notre génération embrasse à tout instant des choses qu'elle ne peut étreindre ; elle soulève toutes les questions, et n'en résout aucune ; elle met la main à tout, et ne conduit rien à terme, pareille à ces natures épuisées, à ces constitutions affaiblies qui peuvent encore concevoir, mais qui ne peuvent plus enfanter, et qui ne sont fécondes qu'en avortements. Ce que je dis là, M. F., n'est pas flatteur pour la génération à laquelle j'appartiens moi-même ; mais la sincérité véridique vaut mieux que la jactance trompeuse. Je pourrais, comme un autre, embaumer mon siècle dans les parfums et les aromates de la flatterie : je préfère lui servir le breuvage amer qui contient le remède et qui rend la vie. *Sancta Maria, ... juva pusillanimes* : Sainte Marie, venez en aide à ce monde de pusillanimes. O Marie, vous avez donné à la terre Jésus, le Verbe de Dieu, Jésus, le Christ qui est la vertu et la sagesse de Dieu : *Christum Dei virtutem et Dei sapientiam*¹. Faites rentrer Jésus dans les âmes ; faites-le habiter par la foi dans les cœurs : *Christum habitare per fidem in cordibus vestris*². Une âme n'est plus petite, n'est plus étroite, n'est plus faible ; elle est grande, elle est large, elle est forte quand elle porte le Christ en elle-même : *Juva pusillanimes*.

IV. *Refove debiles* : Consolerez les affligés. M. F., je parle ici aux vrais chrétiens, à ceux qui ont le cœur haut, à ceux qui ont le sens et l'amour de l'Église, à ces fils d'Israël qui ouvrent la fenêtre à toute heure du jour et de la nuit pour regarder du côté de Jérusalem et du temple³ ; et à ceux-là

¹ 1 Corinth., I, 24. — ² Ephes., III, 17. — ³ Dan., VI, 10.

je dis : Mes frères bien-aimés, pontifes, prêtres, fidèles, que faisons-nous depuis plusieurs années que de pousser des soupirs ? Tout cœur est dolent, toute tête est languissante¹. Cela nous avait été annoncé. Le monde, qui est terrestre, et qui ne regarde, qui ne flaire que la terre : *de terra terrenus*² ; le monde occupé par les affaires, absorbé par la spéculation, enivré par les honneurs, distrait par les plaisirs ; le monde, avec plus ou moins de sécurité pour le présent et de confiance dans l'avenir, continuera de se réjouir : *mundus gaudebit* ; tandis que vous, enfants de Dieu, vous serez dans la tristesse : *vos autem contristabimini*³. Ce que Jésus a prédit arrive. Oui, vraiment, nous sommes tristes : *flebiles*. Des cœurs qui pleurent : c'est notre cas ; à chaque instant, nous sentons notre âme toute larmoyante. Non pas que nous soyons inquiets des dernières issues ; non pas même que nous nous plaignions de porter l'épreuve trop prolongée : instruits à l'école de l'histoire sacrée et des divines Écritures, nous avons l'haleine longue pour endurer et pour souffrir. Mais enfin, nous savons que Jésus-Christ a dit : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés⁴ », et nous ne sommes point indifférents à la consolation. Nous savons, ô Marie, que les mères sont industrieuses pour adoucir, pour étancher les larmes de leurs enfants ; elles connaissent des airs qui charment, des balancements qui endorment. O Marie, de votre voix et de votre main maternelle, consolez, bercez, calmez votre famille en pleurs : *Refove flebiles*.

V. *Ora pro populo* : Priez pour le peuple. M. F., dans la langue de l'Église, le peuple fidèle, le peuple de Dieu, ce n'est pas seulement un assemblage d'individualités, c'est ce concert des nations chrétiennes, que nos pères ont appelé la chrétienté, la république chrétienne ; c'est ce que David

Isa, I, 5. — ¹ I Corinth., xv, 47. — ² Joann., xvi, — ³ Matth., v, 5

avait prophétisé quand il parlait du contrat à intervenir entre les peuples et les rois pour le service du Seigneur : *In conveniendo populos in unum et reges ut serviant Domino* ¹, Jésus est le roi des nations; son sceptre s'étend sur les peuples. Tous ne lui obéissent pas; il y a des peuples croyants, des nations fidèles; il y a des peuples infidèles, des nations apostates : *gentes apostatrices* ². Or, le but que la révolution poursuit, le triomphe qu'elle proclame être réservé à notre siècle, la mission qu'elle s'adjuge et dont elle se glorifie par la bouche de ses coryphées d'aujourd'hui, c'est l'anéantissement du christianisme public, le renversement de l'orthodoxie sociale. Détruire les derniers restes de l'antique édifice de l'Europe chrétienne; et, afin que la démolition soit définitive, abattre la clef de voûte autour de laquelle les derniers débris encore subsistants pourraient tôt ou tard se rapprocher et se rejoindre : voilà l'œuvre à laquelle les mille voix de l'impiété convient ouvertement notre génération; voilà le travail de désorganisation auquel il est manifeste que nous assistons. Et parce que le monde n'avait jamais porté un établissement aussi vaste que l'établissement chrétien, jamais il n'aura vu de si gigantesques ruines. Laissez-nous nous approprier, M. F., les mélancoliques accents du psalmiste :

« O vous qui gouvernez Israël, écoutez-nous; écoutez-nous, vous qui conduisez Joseph comme une brebis.
« Réveillez votre puissance, et venez pour nous sauver...
« Seigneur, vous avez transporté votre vigne dans notre occident; après en avoir chassé les nations, vous l'avez plantée en leur place. Vous lui avez servi de guide dans le chemin en marchant devant elle; vous avez affermi ses racines, et elle a rempli la terre. Son ombre a couvert les montagnes, et ses branches les cèdres de Dieu. Elle a

¹ Ps. ci, 23. — ² Ezech., ii, 3.

« étendu ses rameaux jusqu'à la mer, et ses rejetons jusqu'au fleuve. Pourquoi, Seigneur, pourquoi avez-vous laissé entamer les murailles qui la défendaient ? pourquoi est-elle ravagée par tous ceux qui passent sur la route : *ut quid vindemiant eam omnes qui prætergrediuntur viam ?* Le sanglier est sorti de la forêt et l'a dévastée ; la bête sauvage en a fait sa pâture. Dieu des vertus, retournez-vous, regardez du haut du ciel, et voyez, et visitez de nouveau votre vigne ¹. » *Sancta Maria... ora pro populo* : Sainte Marie, priez pour la chrétienté, pour le monde chrétien. Comme aux jours de Mardochée, la nation des justes est profondément troublée par la crainte des maux qu'on lui prépare, et elle se voit en face de la mort : *Conturbata est gens justorum, timentium mala sua, et præparata ad mortem*². O notre Esther, ô reine toujours agréée du Roi, priez pour votre peuple dont les nouveaux Aman ont résolu la ruine. Priez, et votre prière déjouera leurs complots ; priez, et votre prière sera le salut du peuple chrétien : *Ora pro populo*.

VI. *Interveni pro clero*. Et parce que le peuple chrétien ne subsiste qu'à l'aide de la doctrine et de la grâce dispensées par le sacerdoce, c'est un orage plus terrible, une tempête plus effroyable que jamais contre le clergé. Le monde laïque, ce qui veut dire le monde émancipé de Jésus-Christ et de l'Église, le monde laïque a résolu d'humilier, d'anéantir la puissance ecclésiastique. Après tant d'autres appellations outrageuses à l'adresse des hommes de foi, des hommes de bien, la suprême injure aujourd'hui, c'est de les qualifier du nom de « cléricaux ». Ce n'est pas seulement la cohue des écrivains de la presse quotidienne ou des pourvoyeurs du théâtre, c'est la littérature la plus élégante, la critique la plus fine et la plus attique, qui tire ce mot de son répertoire pour le jeter à la face des honnêtes gens. Il est vrai, ce qui

Ps. LXXIX.—² Esther, XI, 9.

paraît le comble de l'audace, les honnêtes gens acceptent ce mot, ils s'en parent, ils s'en honorent. Les honnêtes gens ont raison. Chrétiens, vous êtes tous entrés en participation de la sainte cléricature. Car, la cléricature n'est que la première initiation aux saints ordres. Or, l'apôtre saint Pierre, le chef de la hiérarchie ecclésiastique, n'hésite point à vous dire à tous que vous êtes une race d'élite, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis, dont la fonction est d'annoncer les grandeurs de celui qui des ténèbres vous a appelés à son admirable lumière¹. Puis donc que votre baptême vous confère une royauté et un sacerdoce mystique, vous n'avez point à repousser la qualification qu'on vous inflige. Je veux même appeler votre attention, M. F., sur une coïncidence qui vaut la peine d'être constatée.

Jamais peut-être les chrétiens séculiers n'avaient été plus attentifs qu'en ces derniers temps à opposer aux préjugés et aux défiances des hommes du monde leur qualité de simples laïques : on revendiquait pour sa charité, pour son apostolat, pour ses œuvres, le caractère laïque. On le faisait par un esprit de ménagement et de conciliation très-digne d'éloges. Or, il est remarquable que c'est précisément à cette heure que, tout à coup, les chrétiens du monde sont baptisés du nom de « cléricaux ». Si c'est là une moquerie qui vient d'en bas, n'est-ce pas aussi une leçon qui vient d'en haut, pour nous rappeler qu'en définitive les brebis sont unies aux pasteurs, les fidèles aux prêtres par une subordination divinement établie, par une dépendance qu'il n'est ni possible, ni salutaire, ni honorable de dissimuler ? Trêve donc à de vains ménagements, qui ont plus d'un caractère lâcheux, et qui ne vous feront point trouver grâce devant l'ennemi.

Quant à nous, ministres des saints autels, qui sommes

¹ 1^{er} Pet. II, 9.

nonorés non-seulement du sacerdoce mystique du baptême, mais du sacerdoce de l'ordination sacramentelle, eh ! oui, nous sommes « clercs », nous appartenons à la tribu cléricalle, et nous nous en glorifions. Nous pourrions nous en glorifier au point de vue simplement humain. Certes, la cléricature a fait assez belle figure dans l'histoire depuis dix-huit siècles. « Clergie », dans le vocabulaire français, est synonyme de savoir. Si « le clerc » et « le lai » engageaient entr'eux la querelle sur le terrain lexicographique, l'avantage ne serait pas au dernier. Le dirai-je, même ? Parmi ceux qui manient avec plus ou moins de bon goût contre nous l'épithète à la mode, il en est qui oublient qu'eux-mêmes, notre langue se faisant un malin plaisir de les y condamner, portent encore le nom de clercs, à cause d'un certain degré d'instruction nécessaire à leur emploi.

Mais élevons-nous plus haut. Oui, étant les ministres du Seigneur, nous sommes ses clercs, c'est-à-dire, nous sommes voués à son service, attachés à sa maison. Par notre état, par notre charge, nous sommes les domestiques de Dieu. Mais, entendez-le bien, notre maître, à nous, c'est celui dont il est dit que « le servir, c'est régner » : *cui servire, regnare est*. Nous portons la livrée, j'en conviens : mais cette livrée est un ornement royal. Ce que disait la noble vierge Agathe, la cléricature le répète volontiers : *Ancilla Christi sum : ideo me ostendo servilem habere personam* : Je suis la servante du Christ, et, dans la maison du Christ, je me glorifie de mon rôle servile. La plus haute noblesse de la terre, c'est celle qui a fait ses preuves au service du Christ : *Summa ingenuitas ista est, in qua servitus Christi comprobatur*¹. Le jour où l'évêque, en nous introduisant dans la cléricature, a tracé sur nous la marque de notre domesticité, il nous a dit que nous porterions désormais sur nos têtes

¹ Breviar. roman., in festo S. Agath., v februar.

l'image de la couronne même de Dieu : *Similitudinem coronæ tuæ eos gestare facimus in capitibus*¹. Donc nous sommes clercs, et, à ce titre, nous sommes serfs de Dieu ; mais nous ne sommes serfs d'aucun autre. Notre servitude consiste à porter la couronne, mais non pas le collier ; nous avons la tête rasée, nous n'avons pas le cou pelé ni l'épaule meurtrie. C'est pourquoi, quand tous les autres fronts se penchent, nous tenons le nôtre droit et élevé.

Croyez-le bien, M. F., quand je parle ainsi, je n'oublie pas un seul instant le devoir de l'humilité chrétienne et de l'humilité sacerdotale. Mille motifs me commandent la modestie personnelle. Mais j'ai appris d'un grand évêque de l'antiquité qu'il n'est pas permis au chrétien de penser ni de parler humblement des choses de la grâce, des choses du salut ; et j'accomplis un devoir de ma charge, quand, demeurant respectueux envers toutes les prééminences terrestres, je revendique le premier rang pour les dons les plus éminents auxquels Dieu ait fait participer la race humaine. Il ne s'agit de rien moins ici que des plus hautes essences surnaturelles qui se soient détachées de l'humanité sainte du Christ, de l'âme et du sang du Christ, pour passer dans l'âme et jusque dans le sang de ceux que le pontife éternel a nommés ses amis² et ses frères³. O Marie, témoin des insultes, des mépris, des attentats de l'impiété contre tout l'ordre auquel j'ai l'honneur d'appartenir, je m'adresse à vous, en disant : *Sancta Maria, interveni pro clero* : Sainte Marie, intervenez (la non-intervention, je pense, ne fait pas encore loi pour les cieux), intervenez pour le clergé, intervenez pour la tribu ecclésiastique, qui est votre tribu privilégiée ; intervenez surtout pour le chef, pour l'hierarque suprême du clergé,

¹ Pontif. roman. De clerico faciendo.

² Joann., xv, 14, 15. — ³ Matth., xxviii, 10

pour celui dans la souveraineté duquel se sont réfugiées l'immunité et la propriété ecclésiastiques, foulées au pied partout ailleurs, pour celui en la personne royale de qui l'Église tout entière, malgré mille gênes et mille entraves, se sent néanmoins toujours libre et exempte, parce que la liberté, la dignité de la tête assure la liberté et la dignité du corps entier. *Sancta Maria, interveni pro clero.*

VII. *Intercede pro devoto femineo sexu* : Intercédez pour le dévot sexe féminin. L'Église, qui subsiste par la hiérarchie, subsiste aussi par la prière des saintes âmes, vouées à la pratique des conseils et de la perfection évangélique. L'ennemi le sait, et il porte l'attaque également de ce côté. Il a organisé un système de suspicions, d'accusations, de dénigrements contre ce qu'il appelle « l'élément congréganiste ». Les ordres religieux sont chaque matin dénoncés, menacés dans leur réputation, dans leur existence, dans leurs œuvres. Hélas ! et l'expérience nous l'a appris, ces dénonciations, ces menaces obtiennent tôt ou tard leur effet. Sainte Marie, intercédez en faveur de ces familles religieuses qui se placent sous votre égide ; intercédez pour ces vierges consacrées, qui sont votre cortège de prédilection de la terre, jusqu'au jour où elles seront votre cortège des cieux ; pour ces maisons de la pénitence, de l'oraison, de la psalmodie, de la charité qui sont, même au profit de ceux qui les poursuivent de leurs calomnies, le plus puissant préservatif contre les foudres du ciel. Et puisque le sexe féminin, dans le monde comme dans l'Église, s'est montré l'appui le plus solide de la religion ; puisque le zèle des épouses, des mères, des sœurs a été si propice au bien de la société et de la famille, étendez votre main protectrice, ô sainte Mère de Jésus, sur ces êtres si utiles à tout ce qui les entoure ; maintenez-les à la hauteur où leurs vertus les ont placés ; et que, sous votre égide maternelle, la femme française demeure en possession de l'estime et de l'admiration dont elle est uni-

versellement l'objet : *Sancta Maria , intercede pro devoto femineo sexu.*

Sentiant omnes tuum juvamen, quicumque celebrant tuam sanctam commemorationem : Enfin, ô Marie, que tous ceux-là ressentent votre protection qui célèbrent aujourd'hui avec nous votre glorieuse intronisation, votre mise en possession du titre de Notre-Dame d'Aquitaine. Ah que cette Aquitaine, si illustre dans le passé, si féconde en gloires de tout genre et surtout en gloires chrétiennes (combien nous aimons à lire en tête des œuvres d'Hilaire, de Prosper et de tant d'autres : *Hilarii Aquitani , Properi Aquitani Opera !*) que cette Aquitaine, qui a si noblement payé dans tous les temps sa dette à la cause de Dieu et de l'Église, reste fidèle à sa mission séculaire; qu'elle ne descende point au-dessous d'elle-même, qu'aux jours des grandes luttes elle déploie toujours le même courage avec la même doctrine, et que, parmi les dangers du temps présent, ô Marie, elle éprouve particulièrement le bienfait de votre assistance. **Amez.**

II

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS LA SOLENNITÉ DE LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-MICHEL
DE BORDEAUX.

(XX MAI MDCCCLXIII.)



*Quia solummodo ibi magnificus est
Dominus noster.*

Parce que là seulement notre Dieu
est vraiment magnifique.

(ISA., xxxiii, 21.)

MONSEIGNEUR,

I. Nous sommes encore tous sous le charme des impressions d'hier. Il n'y a que Bordeaux pour donner de telles fêtes et de tels spectacles. Bordeaux, c'est la cité aimable, gracieuse entre toutes les autres. Les âmes y sont épanouies, les visages rians comme des fleurs. Nous nous le sommes dit plus d'une fois : Bordeaux, c'est Florence transportée sous le ciel des Gaules. Et parce que c'est Florence, il lui faut, dans toutes les grandes occasions, son soleil d'Italie. Aussi, malgré les apparences formidables du matin, malgré des appréhensions qui étaient devenues comme une certitude, et qui avaient amené déjà dans le cœur et sur les

lèvres du pasteur un acte de résignation immensément méritoire, malgré tout, à l'heure voulue, la capitale de l'Aquitaine, pour la solennelle intronisation de sa Dame et de sa Reine, a retrouvé son ciel du midi; et nous avons vu se déployer, aux rayons de cette magnifique lumière, les plus grandes splendeurs qui puissent embellir une cité, je veux dire ces multitudes vivantes parées de leurs habits de fêtes, ces flots de têtes humaines s'inclinant sous la bénédiction de Dieu et se signant au front du signe du salut. Merci à vous, Monseigneur, qui avez su concevoir et exécuter de si nobles choses, préparer ces cérémonies et ces pompes sacrées; merci à ces dignes représentants de l'autorité publique, à ces hommes en qui nous aimons à saluer les illustrations civiles et militaires du pays; merci à votre cité, merci à votre peuple, et merci à votre grande famille sacerdotale; par-dessus tout, comme vous l'avez dit, merci à Dieu et merci à Marie. Le ciel nous honore quand il daigne, par un sourire (et le soleil est le sourire de Dieu), nous témoigner qu'il accepte notre œuvre, et qu'il agréé nos hommages.

Mes Frères, toutes les grandes fêtes ont leur lendemain. Après la fête de la reine des anges, votre éminent pontife nous fait assister aujourd'hui à la dédicace de l'église du prince des anges, de Michel, le coryphée des armées célestes. Par les largesses de la municipalité de Bordeaux, de cette édilité qui comprend si bien les plus hauts intérêts de la cité qu'elle représente et qu'elle administre, l'église de Saint-Michel a été renouvelée, transformée. J'avais gardé dans mon âme un souvenir très-présent et très-vif de l'ancienne basilique. C'est ici, Monseigneur, que j'eus occasion de faire pour la première fois acte d'obéissance à votre autorité métropolitaine. Ma tête était encore humide des onctions saintes, vous ordonnâtes au plus jeune de se lever et de parler; sur votre commandement, j'osai balbutier quel-

ques mots du haut de cette chaire, en présence de tout l'épiscopat de cette province assemblé pour le concile, et devant une multitude dont les sympathiques tressaillements m'émeuvent encore à treize ans de distance. La physionomie de tout cet édifice s'était donc imprimée dans ma mémoire. Aujourd'hui, je le trouve rajeuni, agrandi, transfiguré; et j'admire la main savante de l'architecte qui, en conservant au vaisseau son type primitif, a su imiter le réparateur de notre race, et « refaire plus merveilleusement ce « que la création première avait merveilleusement fait »¹. Enfin, par le ministère des pontifes, la sainte liturgie, avec ses aspersion, ses inscriptions, ses encensements, ses onctions, ses lumières, ses oraisons, ses chants, ses rits multipliés, vient de donner une âme vivante à la maison de pierre, et de conférer à l'œuvre des hommes la consécration divine.

M. T.-C. F., pour ma part, je n'assiste jamais à une consécration d'église sans éprouver de profondes émotions. Toutes les parties de la création parlent un langage auquel je ne suis assurément pas insensible; mais, j'ose le dire avec le prophète, devant le temple, devant le lieu saint, devant les autels et les tabernacles sacrés, tout l'univers s'efface, s'éclipse : c'est là seulement que notre Dieu me paraît véritablement magnifique : *Quia solummodo ibi magnificus est Dominus noster.*

- II. Vous avez lu quelquefois sur le frontispice de certains édifices religieux cette inscription si noble dans sa simplicité : « Au Dieu très-bon, au Dieu très-grand » : *Deo optimo, maximo*. S'il était permis de toucher à ces paroles vénérables de l'antiquité chrétienne, et si une autre main que celle qui a étendu les cieux pouvait rien imprimer sur leur bel azur, de cette seule inscription j'en ferais deux. A la gloire

¹ Deus qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti et mirabilius reformasti. Ordin. Miss.

du Dieu créateur, j'écrirais sur le front des astres : Au Dieu très-grand ; à la louange du Dieu sauveur, je graverais sur le front des temples chrétiens : Au Dieu très-bon.

Oui , M. T.-C. F., nos temples sont tout pleins de la miséricorde du Seigneur ; et, de tous les attributs de la divinité, on peut dire que la miséricorde seule y éclate. Appelez Dieu « puissance », en levant les yeux au firmament ; appelez-le « grandeur », en contemplant les mers ; « majesté terrible », en écoutant la voix des orages : vous devez changer de langage en entrant dans nos temples. Dieu s'y appelle d'un nom plus doux : « Notre Père » : *Pater noster*. O magnifique nature, majestueuse, belle, gracieuse même en un grand nombre de tes parties, je t'admire, mais, le dirai-je ? je te redoute peut-être plus encore. Tes lois puissantes, aveugles, terribles, dérangées en outre par le péché et sans cesse armées contre nous, peuvent me broyer à tout instant comme j'écrase l'insecte sous mes pieds. Que de malheureux ont péri par l'ardeur du feu, par l'impétuosité des ondes, par l'infection de l'air, par les secousses de la terre ouvrant sous leurs pas des abîmes ! Et puis, ô nature, tu ne parles qu'à mes sens ; ou du moins, par toi la voix de mon Dieu n'arrive pas droit à mon cœur. D'ailleurs, pour quelques pages lumineuses que tu nous offres, combien de pages obscures ! A côté de la plante qui me guérit, tu me présentes celle qui m'empoisonne ; sous la fleur qui me charme, se cache le reptile qui me blesse. L'apôtre t'appelle une énigme : énigme en effet dont je ne puis pas toujours deviner le mot. Ce mot est-il : puissance cruelle ; ce mot est-il : bonté touchante ? En t'étudiant, ô mystérieuse nature, quelques hommes ont blasphémé ; d'autres ont adoré. « Vos autels, Seigneur, vos autels » : *Altaria tua, Domine* ! vos autels se font mieux entendre à mon cœur. L'homme dégénéré, malade, y trouve des remèdes plus assortis à son infirmité. C'est de là que vous parlez cœur à

cœur à votre créature, sans l'intermédiaire des sens dans les doux épanchements de la prière; sans l'obscurité du doute et le tâtonnement de la recherche, dans l'enseignement positif et précis de votre Église. A la vue de l'univers, j'adore, mais en tremblant; à la vue des tabernacles, j'adore, mais en aimant.

III. Écrivez donc, écrivez sur la façade extérieure du temple, écrivez jusqu'au sommet de la flèche aérienne : « bonté »; bonté du Très-Haut, qui a daigné fixer sa tente parmi les enfants des hommes. Mais multipliez cette douce parole, placez-la sur toutes les parties intérieures de l'édifice sacré. Écrivez sur ces fonts baptismaux : « bonté »; bonté qui me régénère, qui me purifie, qui m'adopte, qui m'ouvre les cieux. Écrivez sur ces tribunes sacrées de la pénitence : « bonté »; bonté qui me pardonne, qui me guérit, qui me relève septante fois sept fois, qui calme mes remords, qui me rend la paix de l'innocence. Écrivez sur ces chaires chrétiennes : « bonté »; bonté qui proclame l'heureuse nouvelle, l'Évangile; bonté qui enseigne, au milieu des variations sans cesse renaissantes des opinions humaines, une doctrine incorruptible, immuable; au milieu des clameurs tumultueuses et passionnées des partis, une doctrine de paix et d'amour; au milieu des accablantes épreuves de la vie, une doctrine d'espérance et d'immortalité. Écrivez sur ces tabernacles, écrivez-y en caractères d'or : « bonté »; bonté qui me nourrit de l'aliment même des anges, qui m'enivre d'un calice délicieux; bonté, qui met mon Sauveur sous mes yeux, sur mes lèvres, dans mon cœur. Écrivez au-dessous de cette image de Marie, écrivez-y en lettres d'azur : « bonté »; bonté qui accueille les pécheurs, qui leur sourit, qui leur tend les bras; bonté, qui console la pauvre mère, qui bénit et console les petits enfants, qui assiste le jeune homme dans les rudes combats de son âge, qui protège la timide innocence des vierges exposées à tant de

dangers et de perfidies ; bonté qui adoucit la vie, qui adoucit la mort , qui adoucit le jugement... Mes Frères, que j'élève ou que j'abaisse mes regards, de quelque côté que je les promène dans le saint lieu, partout la bonté divine s'offre à mes yeux sous mille formes diverses, mais toujours aimables , toujours consolantes. Ce n'est pas la sublimité de la puissance apparaissant ici comme dans certaines grandes scènes de la création ; c'est une autre sorte de sublimité dont parle saint Augustin : Dieu se montre au saint lieu « sublime de bonté » : *bonitate sublimis est* ¹.

IV. Soyez donc bénis, vous tous qui êtes ici, M. F., car tous vous avez concouru à la restauration de ce temple ; c'est l'œuvre de la paroisse tout entière. Qu'ils soient bénis particulièrement les dignes magistrats, les généreux édiles qui ont cédé à de si louables inspirations, qui ont donné l'élan à de si nobles sacrifices.

Mais je vous dirai surtout, M. F. : Oh ! que cette maison du Seigneur n'ait pas été restaurée, n'ait pas été agrandie en vain ! Ce n'est pas une solitude que vous avez voulu édifier. Puisque vous avez rendu ce temple si beau, venez donc souvent expérimenter cette bonté qui y réside, qui se plaît à y répandre ses faveurs, ses consolations. Que les cloches placées au sommet de la tour ne retentissent pas vainement à vos oreilles. Vous êtes si attentifs à l'appel du plaisir, du plaisir qui trop souvent vous corrompt, vous empoisonne, vous use du moins et vous laisse le cœur vide ! Ah ! mes frères, mes frères, entendez, suivez l'appel de la miséricorde qui vous crie, par la voix de ce métal béni, qu'elle vous attend, qu'elle a tout préparé : fêtes suaves, attendrissantes cérémonies, bénédictions, discours parfois éloquents, toujours paternels, mélodies, festin sacré. Tremblez d'imiter ces malheureux que l'on est sûr de rencontrer partout.

¹ De catechis. rudibus.

hormis dans le temple. Il semble que ce soit pour eux comme un lieu funeste, dont ils redoutent l'approche. L'air qu'on respire dans la maison de Dieu est pourtant bien pur et bien doux ! Les spectacles qu'elle présente sont pourtant bien nobles et bien touchants !

Venez, M. F., non-seulement visiter nos temples ; venez les embellir. Oui, le plus bel ornement de la maison de Dieu, c'est l'affluence des fidèles, c'est leur piété, leur ferveur. Qu'il est beau de contempler des populations entières, grandes familles humaines, calmes, recueillies, professant un même symbole, une même foi, appelant d'une même voix Dieu leur père, chantant avec joie ses louanges, implorant avec confiance ses bontés !

Venez, M. F., venez souvent dans nos temples : ils sont le vestibule des cieux. Et si je puis dire en gémissant de certains hommes : Hélas ! verrai-je jamais dans la maison que Dieu habite au plus haut des cieux, ces infortunés que je n'ai jamais aperçus dans la maison qu'il habite ici-bas ? je dois dire avec plus de raison encore des chrétiens fidèles : comment n'entreraient-ils pas dans le temple éternel, ces hommes que j'ai tant de fois rencontrés, admirés dans les temples de la terre ?

Qu'ai-je dit, mes Frères : les temples sont le vestibule des cieux ? Non, nos temples sont le ciel même sur la terre. Et si les voiles de la foi venaient à tomber, tout à coup, sans déplacement, nous nous trouverions dans le sein de la gloire. Puisse cette gloire, mes Frères bien-aimés, hommes de tous rangs et de toutes conditions que j'aperçois dans cette enceinte, puisse cette gloire, après une longue vie, comblée de toutes sortes de succès et de bénédictions, devenir votre partage durant l'éternité bienheureuse, que je vous souhaite au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

ALLOCATION

PRONONCÉE

A LA SUITE DE LA CONSÉCRATION DE L'AUTEL D'UNE CHAPELLE PARTICULIÈRE.

(IV AOÛT MDCCCLXIII.)



MES TRÈS-CHERS FRÈRES ,

I. Vous venez d'assister à une longue cérémonie ; vous avez vu tous les rites , vous avez entendu toutes les prières dont nous avons accompagné cette consécration. Ne vous en étonnez pas : un autel qu'on élève à Dieu , et sur lequel l'adorable victime doit être offerte et immolée , est ce qu'on peut voir de plus grand sur la terre. Il serait trop long de vous expliquer tout ce cérémonial ; mais l'Église résume ordinairement dans une des dernières oraisons l'idée qui a présidé à la solennité tout entière.

Avant de terminer la fonction sainte, trois fois j'ai pris l'encensoir, trois fois j'ai encensé l'autel en forme de croix , trois fois j'ai répété : *Omnis terra adoret te, Deus, et psallat tibi!* « Que toute la terre vous adore, ô mon Dieu, et chante vos louanges ! »

Pourquoi parler ici de toute la terre ? Est-ce que tout l'univers créé était là, dans l'étroite enceinte de cette chapelle ? Oui, M. F., car voici l'autel entouré d'une foule d'anges invisibles, l'autel eucharistique où va descendre l'Homme-Dieu qui est le chef de notre race, le sommaire et le centre de toute la création, celui en qui réside la plénitude universelle des choses.

Quand Dieu eut formé le corps d'Adam avec le limon terrestre, Adam valait plus que toute la terre dont sa statue avait été pétrie. Mais le premier Adam n'était rien auprès du second Adam, de l'homme nouveau, de Jésus-Christ qui descendra ici chaque jour, comme notre médiateur, notre victime, notre prêtre, notre sauveur.

Si la destruction du monde arrivait demain, et s'il ne restait debout que cet unique autel, ce serait assez, car ce serait tout. Ce seul autel, avec Jésus-Christ, aurait plus que la valeur de la création tout entière. *Omnis terra adoret te, Deus, et psallat tibi.*

Mais, me demandez-vous, puisque cet autel est si grand, pourquoi l'élever ici ? Nous comprenons qu'il s'élève dans une église, dans une cathédrale où afflue tout un peuple : *omnis terra*. Mais pourquoi donc le fixez-vous ici, dans cet étroit espace, dans une maison particulière ? J'essaierai de répondre à cette question.

Dans le langage des saintes Écritures, M. F., une maison chrétienne, une famille chrétienne est appelée une église domestique. C'est ainsi que le grand apôtre écrivait aux Romains : « Saluez de ma part Prisque et Aquila et leur église domestique ¹ ». Et aux Corinthiens : « Prisque et Aquila vous saluent avec leur église domestique, chez qui je reçois l'hospitalité ² ».

En effet, une maison dans laquelle Dieu est connu, servi,

¹ Rom., xvi, 3, 5. — ² I Corinth., xvi, 19.

honoré de tous, c'est vraiment une église, c'est-à-dire une assemblée de croyants, une assemblée de saints. Mais une maison dans laquelle les simples fidèles prêtent un concours puissant au ministère apostolique, et méritent la reconnaissance des pasteurs et des peuples, cette maison cesse d'être une maison particulière : elle revêt un caractère sacré, elle a droit à être signalée, comme un sanctuaire, au respect et à l'amour de tous les membres de la grande famille du Christ.

Telle était la maison de ce couple chrétien, de ces pieux et généreux époux que saint Paul appelait ses coadjuteurs dans le Christ Jésus, et envers lesquels il se proclamait redevable, lui et toutes les églises évangélisées par lui : *Salutate Priscam et Aquilam, coadjutores meos in Christo Jesu : quibus, non solus ego gratias ago, sed et cunctæ ecclesiæ gentium* ¹.

J'ajouterai que cette maison où le grand Paul avait pris domicile se recommandait encore à la vénération publique à un autre titre. Nul doute que l'apôtre n'y célébrât les saints mystères. Nul doute, par conséquent, que, conformément à une prescription liturgique aussi ancienne que l'Église, cette maison ne possédât son autel, sa pierre sacrée. Vraisemblablement c'était un autel simplement mobile et portatif, à cause des périls dont le christianisme naissant était entouré : mais enfin, c'était un autel, l'autel eucharistique, par conséquent ce que la loi chrétienne possède de plus auguste et de plus saint.

Elle était donc bien réellement une église domestique, cette demeure hospitalière où le sacrifice était offert, la victime sainte immolée, et où la nourriture transsubstantielle était distribuée aux membres de la famille et à tous ceux de la chrétienté environnante.

II. Vous comprenez où j'en veux venir, mes très-chers

¹ Rom., xvi, 3, 4, 5.

Frères. Oui, l'opulente demeure dans laquelle nous sommes assemblés en ce moment, pourra désormais se glorifier, elle aussi, du même nom et des mêmes avantages que l'humble demeure des hôtes de Paul : et ce sera justice, puisqu'elle se distingue par les mêmes vertus et par les mêmes services.

Ici, en effet, je reconnais une église domestique, c'est-à-dire une famille de croyants sincères, une maison de vrais fidèles, une famille dont tous les membres rivalisent de zèle et d'ardeur pour servir la cause de Dieu et la cause des âmes par toutes les œuvres du dévouement, de la charité, de la piété; une maison où l'on ne se contente pas de connaître, d'aimer, de secourir l'Église du Seigneur, le siège apostolique, le pontife-roi et la cité sainte, mais où l'on sait les faire connaître, les faire aimer des autres par des écrits pleins de charme et d'élégance, par des récits brillants de facilité et de variété, qui se sont fait lire et admirer de toutes les parties du monde chrétien; une maison où, tandis que l'époux, orné de la modestie qui est le plus bel apanage du talent, tient la plume avec tant de succès et de distinction, sa douce et gracieuse compagne tient l'aiguille ou le pinceau avec une constance infatigable, et manie tantôt les couleurs, tantôt l'or, la laine ou la soie, pour l'embellissement des sanctuaires de Dieu, et principalement pour l'ornement des églises les plus pauvres et les plus abandonnées.

Dans cette maison donc, il m'est permis d'apercevoir et de reconnaître Prisque et Aquila, auxiliaires précieux du ministère pastoral, qui ont droit à la gratitude non pas d'une seule église, mais d'un grand nombre d'églises, et de l'Église qui est la reine et la mère de toutes les autres : *Salutate Priscam et Aquilam, coadjutores meos in Christo Jesu : quibus, non ego solus gratias ago, sed et cunctæ ecclesiæ gentium.*

Or, d'aujourd'hui, cette maison qui est une église domes-

tique possèdera ce qui fait la principale richesse d'un temple, je veux dire un autel, et non pas seulement l'autel mobile que l'on dresse le matin et qu'on peut emporter le soir, sur lequel on célèbre aujourd'hui et qui peut disparaître demain ; mais l'autel fixe, l'autel adhérent au sol ; l'autel qui devient le centre vers lequel tout converge, le fondement sur lequel tout s'appuie ; l'autel qui est cette pierre fortement assise, sur laquelle repose l'extrémité inférieure de l'échelle dont la partie supérieure touche au ciel, et le long de laquelle montent et descendent les anges de Dieu, portant au Seigneur les prières de la terre, et rapportant aux hommes les grâces et les bénédictions d'en haut ; l'autel enfin, qui est quelque chose de si grand, qu'à lui seul, je l'ai dit, il concentre, il résume, il ramasse la création tout entière. Cette pierre, en effet, égale en prix le monde entier ; car elle est le théâtre du seul acte par lequel Dieu soit honoré de la créature selon toute l'étendue de ses droits, selon toute l'exigence de ses attributs. La terre entière n'est quelque chose devant le regard de Dieu que par la valeur qu'elle emprunte à l'autel du sacrifice.

III. Cette concession, cette érection de l'autel fixe dans un oratoire domestique est une grâce extraordinaire, un privilège exceptionnel. Dans un trop grand nombre de maisons, qui sait si la génération suivante partagera la foi, la piété de la génération qui a précédé, si elle saura apprécier et justifier la faveur accordée à ses pères ? Et puis, vous l'avez entendu, l'évêque, quand il fait la dédicace solennelle d'un autel, demande à Dieu que cet autel soit perpétuel, et il commande aux hommes de respecter cette perpétuité : *Altare sit perpetuum !* Or, avec des temps comme ceux que nous traversons, avec des institutions comme celles sous lesquelles nous vivons, temps qui ne comportent presque plus rien de stable et de durable, institutions sous l'empire desquelles tout se fractionne, s'émiette, se pulvérise, n'est-il

pas téméraire de préjuger l'avenir d'une maison, et de risquer un acte religieux dont la perpétuité est la condition essentielle? Nonobstant cette objection, notre vénérable Frère, le bien-aimé pasteur de ce diocèse, n'a pas hésité. Nous admirons et nous partageons sa confiance, car elle est fondée sur les promesses consignées dans les livres saints.

Il est dit, en effet, que la génération des justes sera bénie : *generatio rectorum benedicetur* ¹. Il est écrit que toute famille qui aura favorisé la nation d'Israël ², qui aura porté secours à l'Église de Jésus-Christ dans ses jours de souffrance et de dénûment, en sera récompensée jusqu'à la postérité la plus reculée.

Appuyé sur ces oracles, j'ose le prédire : cette famille qui a si bien mérité de Dieu et du prochain, sera stable et féconde durant tout le cours des âges. Sa descendance sera riche de toutes les bénédictions de l'ordre temporel et de l'ordre spirituel. Les fils recueilleront l'héritage de la piété paternelle et maternelle, comme le plus précieux de leurs trésors.

Vous l'entendez, mes chers enfants, et quoique bien jeunes encore, vous vous en souviendrez toujours. Nous n'avons pu établir ici cet autel dans de telles conditions, que parce que nous avons foi en vous. Aujourd'hui nous avons pris pour vous un engagement ; nous nous sommes fait pour vous garant de l'avenir. Si nous n'étions assuré que vous marcherez sur les traces de vos religieux parents, que vous perpétuerez la tradition de leurs sentiments, de leurs vertus, nous n'aurions posé ici qu'une pierre portative, toujours facile à soustraire, je ne dis pas aux profanations de l'impiété, ce qu'à Dieu ne plaise, mais aux oublis et aux dédains de l'indifférence.

¹ Ps. CXL, 2. — ² Jos., VI, 25.

Mes chers enfants , dans les jours de bonheur comme dans les jours d'adversité , dans les jours de joie comme dans les jours de larmes (car, même pour ceux qui semblent les heureux de la terre , il y a des tristesses et des pleurs : sous cet oratoire , hélas , est creusée la crypte sépulcrale) , dans toutes les vicissitudes de la vie , vous viendrez , comme le saint roi David , entourer , étreindre , embrasser l'autel de Dieu ; et vous répéterez souvent à la messe les paroles du roi-prophète : *Introibo ad altare Dei* ¹ ; *circumdabo altare tuum , Domine* ² . Ce qu'est le trou au passereau , ce qu'est le nid pour la tourterelle , l'autel le sera pour votre cœur . Vers ce tabernacle vous enverrez les cris les plus perçants et les plus tendres de votre âme , les soupirs les plus ardents de votre cœur : « Vos autels , Seigneur , Dieu des vertus , « vos autels ³ » : voilà le refuge , l'appui , le rempart de notre vie . Enfin , reconnaissants envers la bonté divine de tous les avantages qu'elle vous prépare en ce monde , vous placerez au-dessus de l'or et des pierres précieuses cet immeuble sacré dont votre maison , par un rare privilège , s'est enrichie en ce jour . Ce que le grand apôtre disait avec une sainte emphase , vous le répéterez avec un pieux orgueil : *Habemus altare!* ⁴ « Nous avons un autel ! » Et vous ne sortirez pas de la vérité si , racontant vous-mêmes un jour à vos enfants et petits-enfants ce dont votre jeunesse a été témoin , vous ajoutez : Cet autel , orné de sculptures si délicates , de figures si artistement dessinées , cet autel érigé par la tendre piété de nos parents , il fut consacré par un évêque que nos parents avaient été accoutumés depuis longtemps à considérer et à traiter comme un ami . Et quand il eut achevé son œuvre , avant de faire descendre pour la première fois la victime sainte sur cette pierre encore humide des onctions sacrées , il a tiré du fond de son

¹ Ps. XLII, 4. — ² Ps. XXV, 6. — ³ Ps. LXXXIII, 4. — ⁴ Hebr., XIII, 10.

cœur cette invocation au Seigneur : Bénissez, ô Dieu, bénissez cet aïeul, bénissez cet époux et cette épouse, bénissez ces deux jeunes enfants, bénissez ceux qui sont présents et ceux qui sont absents, bénissez ceux qui vivent et ceux qui ne sont plus, bénissez toute cette maison au sein de laquelle je laisserai avec bonheur ce souvenir de mon passage. Et vous, anges du ciel, qui venez d'être députés pour la garde de cet autel, consacré par mes mains, saluez quelquefois en mon nom Prisque et Aquila, avec leur église domestique, qui va demeurer dépositaire de ce monument de l'hospitalité qu'elle m'a donnée : *Salutate Priscam et Aquilam, apud quos hospitor, cum ecclesia domestica eorum.* Amen !

TROISIÈME INSTRUCTION SYNODALE

SUR

LES PRINCIPALES ERREURS DU TEMPS PRÉSENT.

(JUILLET MDCCCLXII ET AOUT MDCCCLXIII.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Dieu est grand et toutes ses œuvres sont grandes ; mais il lui a plu de distribuer çà et là, sur la route des siècles , des jours dans lesquels son action est plus éclatante et plus merveilleuse, des jours dans lesquels il opère avec sa main robuste et son bras étendu ¹. L'Écriture a un terme plein de pompe et de majesté pour exprimer ces hauts faits de la puissance divine ; elle les nomme : **MAGNALIA DOMINI** : « les gestes grandioses du Seigneur ». « Ne craignez pas , » disait Moïse au peuple juif sur le rivage de la mer Rouge ; « attendez, et voyez les exploits magnifiques que le Seigneur » *va faire aujourd'hui* » : *State et videte MAGNALIA DOMINI quæ factururus est hodie* ² ; et cette expression demeura l'expression consacrée pour rappeler les interventions solennelles de Dieu dans le gouvernement des choses d'ici-bas ³,

¹ Deuter., xi, 2. — ² Exod., xiv, 13. — ³ Ps. cv, 22.

les faits culminants de sa religion ¹, ses miséricordes ou ses châtiments exceptionnels et miraculeux ². « Tous tant que nous sommes, disaient les gens de tous pays assemblés à Jérusalem au grand jour de la Pentecôte, nous avons entendu, chacun dans notre langue, les grandes choses de Dieu » : *audivimus eos loquentes nostris linguis MAGNALIA DEI* ³.

Or, Messieurs, quelque néfastes que soient, à beaucoup d'égards, les années que nous traversons, la génération contemporaine aura désormais cette consolation et cette fierté de pouvoir dire qu'elle a assisté, elle aussi, à des événements religieux du premier ordre, qu'elle a vu luire des jours appelés à figurer parmi les grands jours de Dieu sur la terre, des jours dans lesquels il a plu au Roi des siècles d'ajouter une nouvelle splendeur aux antiques prodiges de sa sagesse et de sa puissance ⁴.

Voici en effet que Jérusalem, non pas celle de la loi, dont il avait été prédit qu'il ne resterait pas pierre sur pierre, mais celle de la grâce, la vraie « vision de la paix », parce qu'elle est le siège immortel de la vérité, voici que Rome vient d'avoir sa pentecôte. Tous s'y trouvaient pareillement réunis ⁵. Pierre y était debout dans la personne unique de son très-noble successeur, l'incomparable Pie IX ; et les onze y étaient avec lui ⁶, deux ou trois fois décuplés en la personne de près de trois cents évêques venus de toutes les extrémités du globe ; que dis-je ? l'épiscopat, qui est un, y assistait tout entier : ceux dont le corps était loin y avaient envoyé leur âme. L'esprit souffla sur cette assemblée : ce ne fut point un vent violent : c'était pourtant une force irrésistible, une vraie vertu d'en haut et une de ces commo-

¹ Eccli., I, 15. — ² II Machab., III, 34. — ³ Act., II, 11. — ⁴ Eccli., XLII, 21. — ⁵ Et cum complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter in eodem loco. Act. II, 1.

⁶ Stans Petrus cum undecim. *Ibid.*, 14.

tions qui ne partent que du ciel. La maison tout entière en a été remplie ¹; non pas seulement la cité privilégiée où se passaient ces grandes choses, la basilique Vaticane où tous ces princes du peuple chrétien étaient assis, mais encore toute cette maison spirituelle, tout ce temple vivant de Dieu, qui est nous-mêmes, dit saint Paul ², et qui se nomme la sainte Église. Aucun de ceux qui sont assemblés ici n'avait le bonheur d'assister corporellement à ces grands spectacles. Et, si nous en avons néanmoins éprouvé les effets; si nos cœurs, durant les heures solennelles, ont senti l'Esprit-Saint passer sur eux; si nos âmes ont frémi sous le coup de l'étincelle divine, quel n'a pas dû être le tressaillement de la multitude qui contemplait ces choses de ses yeux, qui les entendait de ses oreilles! Il est vrai, on n'a point vu apparaître de langues sensibles qui se soient reposées sur les têtes de ces successeurs des apôtres ³; mais une langue pourtant a parlé, une langue plus qu'humaine, la langue terrestre du Verbe, celle qui dit les secrets de Dieu ⁴: et d'autres langues ont répondu, langues sacrées, elles aussi, les langues de nos frères dans la sainte hiérarchie ⁵; et toutes ces langues étaient d'accord pour dire « les grandes choses de Dieu », ses oracles immortels, ses jugements infaillibles, ses plans immuables, ses volontés souveraines : ce qui était redire au monde entier ses devoirs et lui tracer ses voies.

Après cela, Messieurs, ne semblerait-il pas que toute parole ultérieure est superflue, et qu'il ne nous appartient que d'exprimer notre adhésion aux sentences qui ont été

¹ *Et factus est de cœlo sonus, tanquam advenientis spiritus vehementis, et replevit totam domum ubi erant sedentes. Act., II, 2.*

² *Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos. I Corinth., III, 17.*

³ *Act., II, 3. — ⁴ Allocutio Pii Papæ IX in consistorio diei IX junii MDCCCLXII.*

⁵ *Episcoporum catholicorum Romæ congregatorum manifestatio coram SS. DD. nostro Pio Papa IX.*

rendues, aux jugements qui ont été portés ? C'est ce que nous venons de faire dans ce décret synodal que vous avez entendu, et qui sera inscrit parmi les actes authentiques de notre Église¹, en même temps que les monuments qu'elle promulgue prendront rang dans le bullaire de l'Église romaine et universelle. Mais cela ne suffit pas au transport qui nous anime. Échauffé, nous aussi, par la vertu de l'Esprit-Saint qui a parlé là-bas, baptisé dans le feu qui y brûlait les âmes², nous ne saurions retenir les discours dont nous sommes plein³. Si pauvre que soit l'idiome qui nous est propre, nous entreprenons de parler selon la mesure dans laquelle l'Esprit-Saint nous donnera de nous exprimer⁴. La sympathie toute seule suffirait pour faire mouvoir nos lèvres; non cette sympathie basse et fragile qui naît de la chair et du sang, ni aucune sympathie purement naturelle, mais celle qui relie dans une communauté parfaite et dans une vraie identité de vie tous les membres de cette société qui est le corps même du Christ. D'ailleurs, en annonçant à ses apôtres la venue du divin Paraclet, le Sauveur leur a marqué, comme terme de cette effusion et de cette plénitude du Saint-Esprit, la grâce de devenir ses témoins, non-seulement en Jérusalem, en Judée et en Samarie, mais jusqu'aux extrêmes confins du monde⁵. Un nouveau et universel témoignage rendu à Jésus-Christ, tel sera donc le fruit régulier et nécessaire de cette nouvelle pentecôte. C'est

¹ Decretum synodale diei VIII mensis julii MDCCCLXII.

² Ipse vos baptizabit in Spiritu sancto et igni. Matth., III, 11; Act., I, 5.

³ Respondebo et ego partem meam; plenus sum enim sermonibus, et coarctat me spiritus uteri mei. Job, xxxii, 17, 18.

⁴ Et repleti sunt omnes Spiritu sancto, et cœperunt loqui variis linguis, prout Spiritus sanctus dabat eloqui illis. Act., II, 4.

⁵ Et accipietis virtutem Spiritus sancti in vos, et eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæa et Samaria, et usque ad ultimum terræ. Act., I, 8.

pourquoi, Pierre s'étant cette fois encore levé au milieu des autres, et ayant parlé le premier ¹, il a recommandé à ses frères les évêques de parler à leur tour, et d'annoncer ce Jésus vivant et ressuscité dont nous sommes tous les témoins ². Oui, cette bouche apostolique qui suffit à l'univers, *os orbi sufficiens*, c'est elle-même qui presse toutes les bouches pastorales de s'ouvrir. Nous ne savons qui pourrait résister à un tel langage. C'est plus qu'un ordre; c'est un cri où, à l'énergie d'une foi pleine et indomptable en ce Verbe qu'il faut affirmer, se joint le sentiment de la détresse extrême et du péril immense de ceux qui ont besoin qu'on l'affirme. Laissez-nous vous citer les paroles du pontife suprême :

« Pour vous, vénérables Frères, qui êtes le sel de la terre, les gardiens et les pasteurs du troupeau du Seigneur, nous vous exhortons et vous excitons de plus en plus à continuer, selon la mesure de votre éminente piété et de votre zèle épiscopal, ainsi que vous l'avez fait jusqu'ici, au très-grand honneur de votre ordre sacré, d'éloigner vos ouailles, avec un soin, une vigilance et une ardeur infatigables, de tant de pâturages empoisonnés ; de combattre et de réfuter, de vive voix et par écrit, tant d'opinions perverses et monstrueuses. Vous savez très-bien qu'il s'agit d'un intérêt suprême, puisqu'il s'agit de la cause de notre très-sainte foi, de l'Église catholique, de sa doctrine, du salut des peuples, du bien et de la tranquillité de la société humaine. C'est pourquoi, autant qu'il est en vous, ne cessez jamais d'écarter des fidèles les influences contagieuses d'une peste si terrible. Ne cessez de les instruire et de les pénétrer des préceptes très-saints de notre auguste religion. Agissez avec

¹ *Stans autem Petrus cum undecim, levavit vocem suam et locutus est eis. Act., II, 14.*

² *Hunc Jesum, cujus omnes nos testes sumus. Ibid., 32.*

une énergie virile, vénérables Frères ; et, dans cette grande perturbation des temps, ne laissez pas abattre votre courage en face de l'iniquité ; mais appuyés sur le secours divin, *prenant en toute circonstance le bouclier inexpugnable de la justice et de la foi, saisissant le glaive spirituel qui est la parole de Dieu*¹, opposez-vous sans relâche aux efforts de tous les ennemis de l'Église et de ce siège apostolique, de façon à émousser leurs traits et à triompher de leurs attaques². »

Ainsi, Messieurs et chers Coopérateurs, c'est le discours, c'est l'écriture, c'est l'enseignement, l'exhortation, la controverse, c'est la parole sous toutes ses formes et avec toutes ses ressources, qui est authentiquement invitée à s'employer au témoignage dont il s'agit ; et encore faut-il qu'elle soit au service d'une vigilance assidue, d'une sollicitude pleine de zèle, d'une force d'âme que rien n'ébranle, d'une vaillance que rien n'intimide. Et ce que le modérateur suprême de la milice sacrée demande à tous les chefs de l'armée, il n'omet aucune occasion de le recommander à chacun d'eux en particulier. Pour ce qui nous concerne nous n'avons jamais pris la parole, même dans les conjonctures les plus délicates, sans que la sentinelle apostolique nous ait répondu par des signes d'encouragement que nous avions eu la discrétion de ne point provoquer. Aujourd'hui, notre tâche sera d'autant plus facile, que le thème nous est tracé par l'oracle infallible de la vérité et par le concert de ses défenseurs les plus autorisés.

II. Rappelons d'abord une doctrine qui est d'un grand poids en regard du temps actuel et de toutes les questions qu'il a soulevées. Saint Paul observe, dans sa seconde épître aux Corinthiens, que « nous n'avons aucun pouvoir contre la vérité, mais seulement pour la vérité » : *non enim possumus aliquid contra veritatem, sed pro veritate*³. C'est

¹ Ephes., VI, 16, 17.—² Allocut. pontific. IX jun. MDCCCLXII.

³ II Corinth., XII, 8.

qu'en effet, la vérité du Seigneur demeure éternellement¹; ses droits sont inviolables, et les coupables écarts de la liberté et de l'activité humaine, loin d'opérer sa défaite, n'aboutissent finalement qu'à faire éclater sa force invincible. Aussi le même apôtre déclare-t-il qu'il faut qu'il y ait des hérésies²; et le divin Maître avait dit avant lui qu'il est nécessaire qu'il y ait des scandales³.

Malheur cependant, ajoutent les mêmes oracles, malheur à l'homme par qui les hérésies et les scandales arrivent⁴! Amnistier le mal et les artisans du mal sous prétexte que le bras tout-puissant de Dieu saura tourner le mal en bien, ce serait le renversement de tout l'ordre moral. Interdire à l'homme de foi l'indignation du zèle et le gémissement de l'amour en présence des débordements de l'iniquité; accueillir même avec des élans de joie à peine contenus et saluer comme des gages heureux et des pronostics favorables les actes les plus contraires à la justice et les plus funestes à la société humaine: c'est un degré et un genre de vertu philosophique que la saine théologie ne ratifie pas plus que la saine raison. L'âme des saints n'a point connu cette sérénité stoïque. Quelques expressions métaphoriques, semées çà et là dans l'Écriture et dans la tradition, ne suffiront jamais à autoriser cet inconcevable optimisme. Après tout, le mal n'est par lui-même la cause efficiente d'aucun bien; il en devient seulement la cause occasionnelle en tant qu'il manifeste, d'une part, la fermeté éprouvée de ceux qui lui résistent, et, de l'autre, la suprême puissance de Dieu qui sait l'assujettir et le coordonner à ses fins⁵. Mais, considéré en lui-même, le mal est une injure à Dieu et une pierre d'achoppement à

¹ Ps. cxvi, 2. — ² Nam oportet et hæreses esse. I Corinth., xi, 19.

³ Necessè est enim ut veniant scandala. Matth., xviii, 7. — ⁴ Ibid., c. xvi.

⁵ Ut et qui probati sunt, manifesti fiant in vobis. I Corinth., xi, 19.

⁶ Universa propter semetipsum operatus est Dominus, impium quoque ad diem malum. Prov., xvi, 4.

prochain : il outrage la majesté infinie du Saint des saints, et il entraîne la défection d'un nombre toujours trop grand d'âmes faibles et sans défense; enfin, il attire les fléaux temporels et les calamités de toutes sortes sur les nations. C'en est assez pour que nous ne cessions point d'articuler avec une souveraine énergie la dernière demande de l'oraison dominicale : *Sed libera nos a malo* ¹, et pour que nous ayons toujours présente à l'esprit la terrible parole de Jésus : « Malheur à celui qui scandalisera le moindre de ceux qui croient en moi : il vaudrait mieux pour lui qu'on lui mit une meule de moulin au cou, et qu'on le jetât dans la mer ² ». Notre rôle est donc de subir le mal et non de l'accepter, de le combattre et non de l'absoudre, de le flétrir et non de l'acclamer. Et c'est précisément parce qu'il sera ainsi poursuivi, ainsi démasqué, qu'il se rangera en quelque sorte et se disciplinera malgré lui sous la forte main de Dieu, et qu'il servira en définitive au triomphe de la vérité.

Une seconde observation s'enchaîne à la précédente. Le principal bénéfice à tirer de l'erreur, de l'hérésie, et de toutes les oppositions que rencontre la vérité parmi les hommes, c'est la mise en lumière et la glorification du point même de doctrine qui est spécialement nié et combattu. Les plus illustres docteurs, tels que Tertullien, saint Hilaire, saint Augustin, saint Vincent de Lérins, ont amplement développé cet ordre de providence. Leurs textes sont trop connus pour qu'il soit besoin de les reproduire ici : la suite m'amènera d'ailleurs à en citer quelques passages. Mais, dès ce début, un point doit demeurer acquis. Voulez-vous savoir de quel côté les hommes appliqués aux sciences sacrées doivent porter de préférence leurs études, leurs recherches et tout le mouvement de leur travail intellectuel ; sur quelles matières les écrivains religieux et

¹ Matth., vi, 13. — ² Luc., xvii, 1-2.

surtout les guides et les docteurs spirituels des peuples doivent concentrer leurs controverses, leurs démonstrations, leurs enseignements ; enfin à quels sujets de méditations , à quel choix de contemplations et de prières doivent s'adonner avec plus de prédilection les âmes vraiment animées de l'esprit de Dieu ? Regardez de quel côté l'erreur dirige ses attaques, ses négations, ses blasphèmes. Ce qui est attaqué, nié, blasphémé dans chaque siècle, c'est là principalement ce que ce même siècle doit défendre, doit affirmer, doit confesser. Où abonde le délit, il faut que la grâce surabonde. Aux obscurcissements de l'esprit, aux refroidissements du cœur, il faut opposer un surcroît de lumière, une recrudescence d'amour. Amoindrie, déformée, paralysée dans un certain nombre d'âmes, il faut que la vérité devienne plus intacte, plus correcte, plus agissante dans les autres. Quand le monde conteste, c'est alors que l'Église scrute, qu'elle approfondit, qu'elle précise, qu'elle définit, qu'elle proclame. A mesure qu'on le contredit davantage, son enseignement s'amplifie et se développe, s'illumine et s'enflamme. L'amour de la doctrine, la passion de la vérité s'échauffent dans les cœurs fidèles ; et le dépôt sacré, loin de subir aucune diminution, produit alors au grand jour tout le trésor de ses richesses.

Ici se dresse une objection devenue familière aux hommes de notre temps, je dis même aux hommes de bien. — Si c'est le devoir de l'Église de sauver la vérité, c'est son devoir aussi de sauver les âmes. Or trop de préoccupation d'un côté ne peut-il pas apporter du préjudice de l'autre ? Le moment est-il bien choisi pour affirmer plus fort et pour préciser davantage, quand la susceptibilité des esprits et la délicatesse des oreilles demandent à être ménagées ? Pourquoi ne pas laisser dans leur demi-jour des questions spéculatives ou pratiques auxquelles la génération antérieure n'avait jamais donné un examen très-attentif ? En particulier, à

l'heure où la société humaine est atteinte d'une immense maladie de naturalisme, pourquoi exposer, développer, accentuer si nettement les principes, les lois et toute l'économie de l'ordre surnaturel ? N'est-ce pas creuser et élargir le fossé des séparations ? —

Ainsi s'exprimait-on à peu près universellement durant la période de l'arianisme; et les ambassadeurs des princes séculiers tenaient un langage analogue pendant les délibérations du concile de Trente. — Pourquoi une déclaration nouvelle et intempestive, qui prend le caractère de l'agression ? Pourquoi une définition plus stricte, un symbole plus absolu que par le passé ? L'Église, pour maintenir son caractère de visibilité et de catholicité, ne doit-elle pas tenir compte du nombre ? Que gagnera-t-on à séparer de soi cette multitude d'esprits flottants, qu'on maintiendrait dans sa communion au moyen d'une formule moins explicite ? — Vous le savez, Messieurs et chers Coopérateurs, bien des fois les grands évêques sur qui pesait le soin des intérêts sacrés trouvèrent ces réclamations sur les lèvres même des amis et des défenseurs de la bonne cause. Animés de l'esprit de Dieu, qui est un esprit de charité et de force, ces champions illustres de l'Église surent ne se départir ni des ménagements dus aux faibles, ni de l'inflexibilité réclamée par l'orthodoxie; et, sans prononcer des arrêts d'exclusion qui auraient dépassé le but, ils maintinrent néanmoins avec une indomptable ténacité le mot propre de la doctrine, et ils le défendirent avec tant d'autorité, ils l'interprétèrent avec tant de science, que le dogme attaqué resplendit désormais d'un éclat irrésistible. C'est en contemplant ce profit de l'erreur et ce gain de l'hérésie que notre Hilaire s'écriait : « Grande est la force de la vérité, qui, portant en elle-même des marques suffisantes de crédibilité, brille toutefois davantage par les obstacles qu'elle rencontre. Immuable dans sa nature, elle acquiert cependant chaque jour une

fermeté nouvelle par les attentats qu'on se permet contre elle. C'est en effet le propre de l'Église de vaincre quand on l'attaque, d'être mieux comprise quand on la conteste, de gagner du terrain quand on l'abandonne. Assurément elle aspirerait à voir tous les hommes demeurer paisiblement avec elle et en elle, et elle voudrait n'en rejeter ou n'en voir sortir aucun de son tranquille giron. Mais quand, s'étant rendus indignes d'habiter le sein d'une si tendre mère, les hérétiques en sont repoussés ou s'en sont exclus d'eux-mêmes, en même temps que l'Église y perd l'occasion d'opérer le salut de quelques-uns, elle conquiert aux yeux de tous les autres une démonstration plus forte de sa vérité, principe de toute lumière et de toute béatitude ¹. »

Ces considérations préliminaires ont pu vous paraître longues, Messieurs : la suite de notre sujet vous en montrera l'à-propos et l'utilité.

III. Dans son allocution solennelle à l'épiscopat catholique assemblé autour de lui, le vicaire de Jésus-Christ, signalant les principales erreurs de notre malheureux siècle, résume d'abord en quelques mots tout le système des coryphées actuels de la secte antichrétienne. « Ces hommes, dit-il, détruisent absolument la cohésion nécessaire qui, par la volonté de Dieu, unit l'ordre naturel et l'ordre surnaturel » : *ab hujusmodi hominibus plane destrui necessa-*

¹ Magna enim vis est veritatis, quæ, cum per se intelligi possit, per eam tamen ipsa quæ ei adversantur elucet : ut in natura sua immobilis manens, firmitatem naturæ suæ quotidie, dum attentatur, acquirat. Hoc enim Ecclesiæ proprium est, ut tunc vicat cum læditur, tunc intelligatur cum arguitur, tunc obtineat cum deseritur. Omnes quidem illa secum atque intra se vellet manere, nec ex tranquillissimis sinibus suis alios aut abjicere aut perdere, dum indigni fiunt tantæ matris habitaculo : sed descendibus ex ea hæreticis, vel abjectis, quantum amittit occasionis largiendæ ex se salutis, tantum adsequitur ad fidem expendendæ de se beatitudinis. De Trinit L. VII, 4.

inter naturam coherentiam quæ, Dei voluntate, intercedit inter utrumque ordinem qui tum in natura, tum supra naturam est.

Là en effet est le cœur de la question ; là est le champ clos de toutes les luttes de l'heure présente.

Nous disons, nous, et l'Église catholique enseigne que Dieu, par un acte libre de son amour, a établi un lien supérieur et transcendant entre notre nature et la sienne ; nous disons qu'un pareil lien n'était pas nécessaire en soi, qu'il n'était commandé ni même formellement réclamé par aucune exigence de notre être, qu'il est dû à la charité immense, à la libéralité gratuite et excessive de Dieu envers sa créature ; nous proclamons que ce lien, par suite de la volonté divine, est devenu obligatoire, indéclinable, nécessaire ; qu'il subsiste éminemment et qu'il subsistera éternellement en Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble, nature divine et nature humaine toujours distinctes, mais irrévocablement unies par le nœud hypostatique ; nous ajoutons que ce lien doit s'étendre, selon des proportions et par des moyens divinement institués, à toute la race dont le Verbe incarné est le chef, et qu'aucun être moral, soit individuel et particulier, soit public et social, ne peut le rejeter ou le rompre, en tout ou en partie, sans manquer à sa fin, et par conséquent sans se nuire mortellement à lui-même et sans encourir la vindicte du maître souverain de nos destinées. Telle est, non pas seulement la doctrine, mais la substance même du christianisme. Les termes dont s'est servi le chef de l'Église expriment cette vérité par une définition aussi précise qu'elle est complète : oui, il y a « une cohésion nécessaire qui, par suite de la volonté de Dieu, intervient entre ce qui est selon l'ordre de la nature et ce qui est au-dessus de la nature ». Cette cohérence, c'est la justice, c'est l'ordre, c'est la fidélité, c'est le salut. La séparation, la rupture, c'est le péché, c'est le désordre, c'est l'infidélité, c'est la ruine temporelle et éternelle.

Or, si l'on cherche le premier et le dernier mot de l'erreur contemporaine, on reconnaît avec évidence que ce qu'on nomme l'esprit moderne, c'est la revendication du droit, acquis ou inné, de vivre dans la pure sphère de l'ordre naturel : droit moral tellement absolu, tellement inhérent aux entrailles de l'humanité, qu'elle ne peut, sans signer sa propre déchéance, sans souscrire à sa honte et à sa ruine, le faire céder devant aucune intervention quelconque d'une raison et d'une volonté supérieures à la raison et à la volonté humaine, devant aucune révélation ni aucune autorité émanant directement de Dieu.

Cette attitude indépendante et répulsive de la nature à l'égard de l'ordre surnaturel et révélé, constitue proprement l'hérésie du *naturalisme* : mot consacré par le langage bientôt séculaire de la secte qui professe ce système impie, non moins que par l'autorité de l'Église qui le condamne.

Cette séparation systématique, on l'a aussi appelée, et non sans fondement, l'*antichristianisme*. Par le fait, elle est complètement destructive de toute l'économie chrétienne. En ne laissant subsister ni l'incarnation du Fils naturel de Dieu, ni l'adoption divine de l'homme, elle supprime le christianisme à la fois par son faite et par sa base, elle l'atteint à sa source et dans toutes ses dérivations.

Pour assigner à ce naturalisme impie et antichrétien son origine première et son premier auteur, il faudrait pénétrer jusque dans les mystérieuses profondeurs du ciel des anges. Celui que Lucifer, constitué dans l'état d'épreuve, n'a pas voulu adorer, n'a pas voulu servir, celui auquel il a prétendu s'égaliser, il serait difficile de croire que ce fut le Dieu du ciel. Une nature si éclairée, un esprit originellement si droit et si bon, ne semble pas susceptible d'une révolte si gratuite et si insensée¹. Quelle fut donc la pierre d'achop-

¹ Non potuit appetere ut esset Deus per æquiparantiam : quia scivit hoc

ment pour satan et pour ses anges ? David commenté par Paul, l'Écriture interprétée par les plus illustres docteurs, versent d'admirables lumières sur ce fait primordial d'où découlent tant de conséquences.

La foi nous enseigne que le Dieu créateur, par un acte libre et souverainement gratuit de sa volonté, ayant résolu de descendre personnellement dans sa création, n'emprunta, pour l'unir hypostatiquement à son Verbe, ni la substance purement spirituelle de l'ange¹, ni la substance simplement matérielle de l'être inintelligent. Le Fils unique de Dieu se fit homme, il prit un corps et une âme, il se posa ainsi au centre de l'univers créé, occupant le milieu entre les sphères supérieures et les sphères inférieures, communiquant sa vie et son influence divine au monde visible et au monde invisible, médiateur, sauveur, illuminateur de tout ce qui était, par nature, au-dessus et au-dessous de son humanité sacrée. Ce n'est pas ici le lieu de développer cette doctrine féconde, sur laquelle nous devons revenir ; nous citerons alors les textes magnifiques qui l'établissent et qui la font briller dans tout son jour.

Ce prodige et vraiment cet excès de l'amour divin, ce fut, au sentiment d'un grand nombre de Pères et de théologiens, le principe de la ruine de satan. « Dieu ayant introduit une seconde fois sur la scène du monde son Fils premier-né, il dit : Que tous ses anges l'adorent ! » Cette seconde introduction, cette nouvelle présentation faite par le Père : *cum iterum introducit*, se réfère visiblement à son Fils placé dans un second et nouvel état, par conséquent à son Fils

esse impossibile naturali cognitione ; nec primum actum peccandi in ipso præcessit vel passio ligans cognoscitivam ipsius virtutem , ut in particulari deficiens eligeret impossibile , sicut in nobis interdum accedit. S. Thom. Summ. Theol. P. I, Q. LXIII, art. III.

¹ Nusquam enim angelos apprehendit , sed semen Abrahe apprehendit. Heb., II, 16.

incarné. Croire au Fils de Dieu fait homme, espérer en lui, l'aimer, le servir, l'adorer, telle fut la condition du salut. Les deux testaments nous disent que ce précepte s'adressa aux anges comme aux hommes : il est écrit dans l'un et dans l'autre : *Et adorent eum omnes angeli ejus* ¹.

Satan frémit à l'idée de se prosterner devant une nature inférieure à la sienne, à l'idée surtout de recevoir lui-même de cette nature si étrangement privilégiée un surcroît actuel de lumière, de science, de mérite, et une augmentation éternelle de gloire et de béatitude. Se jugeant blessé dans la dignité de sa condition native, il se retrancha dans le droit et dans l'exigence de l'ordre naturel ; il ne voulut ni adorer dans un homme la majesté divine, ni accueillir en lui-même un surplus de splendeur et de félicité dérivant de cette humanité déifiée. Au mystère de l'incarnation, il objecta la création ; à l'acte libre de Dieu, il opposa un droit personnel ; enfin contre l'étendard de la grâce, il leva le drapeau de la nature. « Il ne se tint pas dans la vérité ² », dans la vérité du Dieu fait chair, dans la vérité de la grâce et de la gloire émanant du Christ ; et « il fut homicide dès le commencement ³ », parce qu'il jura la mort de l'Homme-Dieu dès que l'Homme-Dieu lui fut montré ⁴. Voilà comment le diable, selon la parole de saint Jean, « pèche depuis l'origine ⁵ » ; et c'est pourquoi le Sauveur a pu dire aux Juifs, à l'heure où ils machinaient sa mort : « Vous avez le diable pour père, et vous voulez

¹ Hebr., I. 6. — Ps. xcvi, 8. — ² Joann., viii, 44. — ³ *Ibid.*

⁴ Ex illo ille homicida, ex quo potuit fieri homicidium : ex illo potuit fieri homicidium, ex quo factus est homo. *Homicida ergo ille ab initio*. Et unde homicida? *Et in veritate non stetit*. Ergo in veritate fuit, sed non stando cecidit. Et quare in veritate non stetit? *Quia veritas non est in eo*. Nam quo modo in Christo sic est veritas, ut Christus i, se sit veritas. Si ergo in veritate stetisset, in Christo stetisset : sed *in veritate non stetit, quia veritas non est in eo*. S. Aug. in Joann. Tract. XLII, 11.

⁵ Ab initio diabolus peccat. I Joann., iii, 8.

« mettre à exécution les désirs de votre père, qui a été homicide dès le commencement ¹. »

Du reste, en dehors de toute opinion concernant ce caractère spécial du péché des mauvais anges, il est certain, ainsi que l'enseigne saint Thomas, que « le crime du démon a été ou bien de mettre sa fin dernière dans ce qu'il pouvait obtenir par les forces seules de la nature, ou bien de vouloir parvenir à la béatitude glorieuse par ses facultés naturelles sans le secours de la grâce ² ». Il faut donc, dans toute hypothèse, remonter jusqu'à satan pour la découvrir dans son origine et pour la saisir dans son fond, cette odieuse impiété du naturalisme qui, à l'aide d'axiomes et de programmes plus ou moins habiles et savants, glisse ses ombres détestables jusque dans l'esprit des chrétiens de nos jours, décorant aussi faussement que fastueusement du nom d'esprit moderne ce qui est le plus vieux des esprits, l'esprit de l'ancien serpent, l'esprit du vieil homme, l'esprit qui fait vieillir toutes choses, qui les précipite vers la décadence et la mort, et qui prépare insensiblement les effroyables catastrophes de la dissolution dernière.

L'Écriture nous le dit : ce grand dragon, ce serpent antique qui s'appelle le diable et satan, ayant été renversé du ciel, a été jeté sur la terre, et ses anges ont été envoyés avec lui, envieux de séduire le monde entier ³. Il eût voulu

¹ Vos ex patre diabolo estis, et desideria patris vestri vultis perficere. Ille erat homicida ab initio (Joann., viii, 44). Proinde, quoniam et de sui ipsius interfectione nunc loquitur Filius Dei, ... nomine homicidæ antiquum diaboli odium intelligere nihil vetat, quo, et ante hominem conditum, se contorsit adversus eundem Filium Dei, quem nunc hominem factum desiderabat et festinabat interfici, etc. Rupert. in Joann., c. viii. — Vid. Suarez, Tract. de Angel. L. vii, c. xiii, 13 et seq.

² Summ. Theolog. P. i, Q. Lxiii, art. iii. Conclus.

³ Et projectus est draco ille magnus, serpens antiquus, qui vocatur diabolus et satanas, qui seducit universum orbem; et projectus est in terram, et angeli ejus cum eo missi sunt. Apoc., xii, 9.

faire avorter la Femme de qui le Christ devait naître ; il eût voulu dévorer le Christ dès l'instant de sa naissance¹ ; n'ayant pu ni l'étouffer dans son berceau², ni l'enchaîner dans son sépulcre³, et le Christ lui ayant été ravi et ayant été emporté vers Dieu et vers son trône⁴, et la Femme nourrice et gardienne du Christ, c'est-à-dire l'Église, ayant été mise à l'abri de ses coups⁵, le dragon irrité s'en est allé faire la guerre à tous les autres qui sont de sa race, à ceux qui gardent les commandements de Dieu et qui ont le témoignage de Jésus-Christ⁶.

C'est ainsi que tout le travail de l'enfer se traduit fatalement par la haine du Christ, par la négation de tout l'ordre de la grâce et de la gloire ; c'est ainsi que l'hérésie des derniers temps a dû être et s'appeler le naturalisme, parce que le naturalisme est l'antichristianisme par excellence. Le point d'où satan est tombé, c'est celui d'où il veut précipiter les autres : *unde cecidit, inde dejicit* ; voilà pourquoi ses satellites d'aujourd'hui sont à l'œuvre, acharnés à « détruire de fond en comble cette cohésion nécessaire qui, par la volonté de Dieu, unit l'ordre qui est selon la nature et celui qui est au-dessus de la nature » : conspiration qui nous est solennellement dénoncée par le gardien et le docteur suprême de l'Église : *ab hujusmodi hominibus plane destrui necessariam illam coherentiam quæ, Dei voluntate, intercedit inter utrumque ordinem, qui tum in natura, tum supra naturam est.*

• Et draco stetit ante mulierem quæ erat paritura ; ut cum peperisset, filium ejus devoraret. *Ibid.*, 4.

• Math., II, 13 et seq. — • Math., xxvii, 66.

• Et peperit filium masculum, ... et raptus est filius ejus ad Deum et ad thronum ejus. Apoc., xii, 5.

• *Ibid.*, 13-16.

• Et iratus est draco in mulierem : et abiit facere prælium cum reliquis de semine ejus, qui custodiunt mandata Dei, et habent testimonium Jesu Christi. *Ibid.*, 17.

à l'Épouse de Jésus-Christ, des théories qui lui font sa part, qui déterminent sa compétence et son incompétence ; de là enfin toute cette école nouvelle qui, avec des nuances diverses, entreprend de faire l'éducation de l'Église sur un certain nombre de questions pratiques, et s'intitule plus ou moins ouvertement l'école des « catholiques sincères et indépendants ».

Le naturalisme de certains autres revêt un autre caractère. Soit qu'ils admettent ou qu'ils refusent d'examiner les questions de possibilité et d'existence de l'ordre surnaturel et révélé, ils posent en principe que cet ordre étant de surérogation et comme de luxe, demeure nécessairement facultatif ; que chacun peut licitement refuser de s'y engager, ou, après y être entré, en sortir à son gré ; que l'ordre de nature subsiste dans son intégrité et sa perfection propre, avec ses vérités, ses préceptes, sa sanction, et qu'il offre toujours à la créature raisonnable une fin assortie à la pure nature, et des moyens suffisants pour atteindre cette fin. Pour ces hommes, la question de religion positive n'étant qu'une affaire de choix et de goût, l'État, tout en assurant aux citoyens qui appartiennent à un culte quelconque la liberté de le suivre, doit, pour sa part, exercer le sacerdoce de l'ordre naturel, et poser l'éducation nationale, l'enseignement des lettres, de l'histoire, de la philosophie, de la morale, en un mot, toute la législation et toute l'organisation sociale, sur un fondement neutre, ou plutôt sur un fondement commun, et résoudre ainsi en dehors de tout élément révélé le problème de la vie humaine et du gouvernement public. C'est ce que le jargon du jour nomme l'État laïque, la société sécularisée, tenant en réserve la qualification de « clérical » à l'adresse de tout laïque et séculier qui n'est pas renégat de son baptême et transfuge de son Église.

Ce naturalisme, toutefois, n'est pas assez absolu pour

IV. Mais cette œuvre du diable leur père¹, les faux sages de notre époque ne la conçoivent pas tous de la même façon : ils l'embrassent et l'opèrent diversement selon les inspirations diverses qu'ils reçoivent de lui. Le naturalisme a des degrés : absolu chez les uns, partiel chez les autres ; là niant les principes premiers, ici écartant seulement quelques conséquences. Mais comme tout se tient, comme tout est fortement lié dans l'œuvre de Dieu, la négation des moindres conséquences fait remonter logiquement à la négation des principes. Le poison du naturalisme n'est donc inoffensif à aucun degré, il n'est supportable à aucune dose. Si les esprits moins imprégnés du venin courent moins de dangers pour leur propre compte, ils ne sont guère moins redoutables quant à la portée et aux effets contagieux de leur erreur. Cette influence mauvaise doit donc être dévoilée et combattue partout où elle se trouve.

Les plus miigés sont assurément ceux qui, acceptant la présence et l'autorité de Jésus-Christ dans l'ordre des choses privées et religieuses, l'évincent seulement des choses publiques et temporelles. Le Verbe, de qui saint Jean nous dit énergiquement qu'« il s'est fait chair »², ils veulent qu'il n'ait guère pris de l'humanité que les côtés spirituels ; et, tardis que le symbole enseigne qu'« il est descendu du ciel et s'est incarné pour les hommes »³, c'est-à-dire pour des êtres essentiellement composés d'un corps et d'une âme et appelés à la vie sociale, ils insinuent que les conséquences de l'incarnation n'ont trait qu'aux âmes séparées de leur enveloppe corporelle, ou du moins qu'aux individus pris en dehors de la vie civile et publique. De là une séparation formelle entre les devoirs du chrétien et les devoirs du citoyen ; de là des remontrances plus ou moins respectueuses

¹ Joan., VIII, 44. — ² Ibid., I, 14.

³ Propter nos homines. Symbol. Nicææ.

satisfaire d'autres esprits plus emportés ou plus conséquents. Et, de fait, si l'intervention surnaturelle de Dieu dans le domaine de la nature et de la raison est possible et réelle, comment imaginer que ses conséquences n'aient rien d'obligatoire, non-seulement pour les individus, mais même pour les sociétés ? Dans une pareille question, admettre ou supposer le fait, c'est se résigner à la loi. Or cette loi surnaturelle et positive, le déisme rationaliste la rejette inexorablement. Pour lui les conditions essentielles dans lesquelles le Dieu créateur a dû poser sa créature raisonnable sont de conditions immuables, définitives, incapables de modification quelconque, même sous prétexte de perfectionnement. Qu'on reconnaisse à Dieu une action conservatrice, une providence générale : à la bonne heure ; mais à la condition que la suprématie inaliénable de la raison et l'autonomie rigoureuse de la nature humaine ne seront atteintes par aucune révélation *extra* ou *supra naturelle*, par aucune introduction personnelle de la divinité dans le monde terrestre. C'est pourquoi, toute incarnation, toute immixtion du monde angélique ou des esprits mauvais, tout miracle, toute prophétie, toute mission céleste, toute autorité spirituelle, tout rite sacramentel doivent être relégués ou parmi les fraudes, ou parmi les superstitions, ou parmi les inventions poétiques et légendaires, ou parmi les figures symboliques, ou enfin, si quelque-une de ces choses peut être admise, c'est à titre de phénomène inexpliqué pour les simples, inexplicable peut-être encore pour les doctes, mais qu'une science plus avancée, une critique plus perfectionnée expliquera tôt ou tard. L'existence de Dieu, la survivance de l'âme, les lumières de la raison et les lois intimes de la conscience comme terme des rapports entre l'homme et Dieu : voilà tout le *Credo* de ce naturalisme déiste, qui se pique encore d'être conservateur et modéré, et qui, faisant profession de marcher sous la bannière du

spiritualisme, se croit suffisamment religieux, et veut n'avoir rien de commun avec les excès dont il nous reste à parler.

L'erreur, en effet, ne s'est point arrêtée là : comme l'orgueil dont elle est la fille, comme la haine dont elle est la mère, l'impiété monte toujours : *superbia eorum qui te oderunt ascendit semper*¹. Après tout, s'il existe un Dieu distinct de la nature, l'arrêt par lequel la philosophie interdit à ce Dieu toute ingérence personnelle dans l'ordre de la nature et dans la direction de la société humaine ne sera jamais qu'un arrêt arbitraire et contestable. Si la divinité et l'humanité sont deux réalités différentes, en vertu de quelle autorité celle-ci tracera-t-elle à celle-là le cercle qu'elle ne doit pas franchir ? La base du naturalisme sera donc chancelante tant qu'on reconnaîtra ces deux termes respectifs, l'être divin et l'être créé. Au contraire, l'ordre surnaturel sera déraciné foncièrement, s'il est établi que Dieu et la création sont un seul et même être, et que la divinité comprend dans son sein l'humanité, la nature, le monde. Tel est le thème déjà vieilli du naturalisme allemand, naturalisme radical en ce qu'il proclame la Nature Dieu. Et bien que notre tempérament national ait peine à digérer un système aussi brutal, toute une secte qui a pied dans les aréopages, et qui dispose d'une partie de la presse, n'a pas reculé devant la tâche difficile de rajeunir par les agréments du style, et de relever par le coloris et la fantaisie de la diction moderne, cette conception surannée et affadie de la philosophie d'outre-Rhin.

Vous le voyez, Messieurs et chers Coopérateurs, la conspiration naturaliste a fini par se constituer en corps d'armée, et elle rallie sous son commandement des combattants de plus d'une sorte, et qui semblent appartenir à plus d'un camp. Je n'aurai garde d'exagérer sa puissance et ses succès.

¹ Ps. LXXIII, 23.

Somme toute, l'école antichrétienne du dix-huitième siècle a été plus formidable que celle-ci. Même sous le rapport de la science, ce qui n'est pas peu dire, elle était, à tout prendre, moins présomptueuse et moins aventurée, sinon moins superficielle; par-dessus tout, elle maniait sans contestation avec plus de grâce et de dextérité les ressources de la langue et de l'esprit français. Néanmoins il est impossible de nier l'étendue et la profondeur du mal qui s'opère à cette heure dans toutes les couches de la société. Tant de raisons secrètes poussent l'homme à « dire dans son cœur : Il n'y a « pas de Dieu¹ », que les visées les plus absurdes de l'athéisme et du panthéisme ne laissent pas de faire leur chemin dans une foule d'intelligences et de volontés intéressées à les accueillir. Puis, cette plénitude de soi qui fait le caractère de la génération contemporaine, le paroxysme d'orgueil auquel l'a portée la célèbre déclaration de ses droits, la surexcitation entretenue en elle par deux ou trois inventions bruyantes, qui ne devraient pourtant pas troubler sa modestie puisqu'elles n'ont rien de commun avec le génie, les flatteries qu'on lui prodigue, les espérances dont on la berce, l'avenir illimité qu'on lui montre, enfin et surtout l'affaiblissement de la raison publique enivrée et comme asphyxiée par les vapeurs de tant d'encens, tout cela a prédisposé l'humanité d'aujourd'hui à ne pas repousser de trop loin l'idée de sa déification; et quand des sophistes viennent lui démontrer, dans un langage caressant et avec un appareil pompeux d'érudition et de raisonnement, que s'il existe un Dieu, ce Dieu n'est autre chose qu'elle-même, ou que du moins elle en est une portion intégrante, la partie même la plus saillante, elle se laisse volontiers dire ces choses. Ou si chacun en particulier, retenu par un reste de modestie et par la conscience de ses côtés faibles, recule devant cette

¹ Ps. xiii, 1.

apothéose, on l'accepte à tout le moins pour l'humanité collective, et particulièrement pour l'État, pour « l'Homme-Peuple », qui est comme le cœur, la tête, le bras, en un mot la personnification vivante et le pouvoir exécutif de la pensée et de la volonté générale. Tristes aberrations dont il faut rougir pour notre siècle, et qui, heureusement, ne sont pas imputables au plus grand nombre!

Le grand nombre, au contraire, se jette volontiers dans les bras de ce naturalisme plus ou moins spécieux, plus ou moins adouci, dont nous avons parlé tout à l'heure. L'orgueil humain y trouve une satisfaction suffisante, et les autres passions n'y rencontrent pas de contradiction incommode. Moyennant la part laissée à Dieu et aux idées morales, il reste une garantie d'ordre et de tranquillité, ce qui n'est pas indifférent aux esprits positifs et conservateurs; et l'on échappe cependant, en tout ou en partie, à la tutelle humiliante et gênante de la révélation et de l'autorité chargée de l'interpréter et de l'appliquer, ce qui est le point capital. Inutile de vous dire, Messieurs et chers Coopérateurs, l'aridité et la désolation produites par ce fantôme de religion et de moralité qui couvre des désordres sans nom et des malheurs sans fin. Privé de la lumière et de la grâce dont Jésus-Christ est l'auteur et le dispensateur, l'homme individuel ne possède ni ne pratique les vertus surnaturelles qui le poseraient dans l'amitié de Dieu, et il n'acquiert pas non plus les mérites qui pourraient seuls lui assurer la félicité et la gloire de l'autre vie. Le naturalisme est, pour les particuliers, la route certaine de l'enfer. Et quant aux sociétés, en rejetant le joug légitime et glorieux de celui à qui le Père céleste a donné toutes les nations en apanage, elles deviennent la proie de toutes les ambitions, de toutes les cupidités, de tous les caprices de leurs maîtres d'un jour, et, passant sans cesse de la rébellion à la servitude, de la licence à la tyrannie, elles ne tardent pas à perdre, avec l'honneur

chrétien et la liberté chrétienne, tout honneur et toute liberté.

En face de tant d'erreurs et de tant de maux, notre double devoir, Messieurs et chers Coopérateurs, c'est de combattre le mensonge, et surtout d'enseigner la vérité.

La tranquille exposition de nos dogmes est assurément, en soi, préférable à la discussion : nos illustres devanciers l'ont souvent déclaré ainsi, et il serait par trop vulgaire de rassembler en un faisceau les passages de leurs écrits où ils expriment ce jugement. Toutefois la nécessité des temps les précipita eux-mêmes le plus souvent dans la controverse. Quand on lit leurs ouvrages, on reconnaît que la polémique y figure pour la plus grande part. Gardons-nous de nous en plaindre : on a vu jaillir de ces chocs les plus brillantes étincelles de leur génie, les traits les plus lumineux de leur esprit. Je ne sais pas si la tradition catholique ne subirait pas un préjudice plus irréparable par la perte des livres apologetiques et des traités de controverse, que par celle des catéchèses et des homélies pastorales. On objecte, je le sais, que la contradiction peut donner de l'importance à l'agresseur, et lui concilier la faveur populaire, tandis qu'un silence dédaigneux l'eût laissé se morfondre dans l'obscurité et dans l'oubli. A cela je réponds d'abord que l'Église, sans commettre la faute de surfaire et de grandir de propos délibéré quelques-uns de ses adversaires, a coutume de n'en mépriser et de n'en amoindrir aucun, et que, si l'on trouve qu'elle les honore et les relève en les combattant, elle n'a pas à se défendre de ce procédé. J'ajoute que la théorie du silence est, généralement parlant, une théorie trop commode pour n'être pas suspecte, et je constate qu'elle n'a en sa faveur, dans le passé, ni l'autorité, ni l'exemple, ni le succès. Et comme on insiste particulièrement sur la difficulté d'observer la charité dans les discussions religieuses, je réponds que les grands docteurs nous fournissent encore à

cet égard et des règles et des modèles. Dans une foule de textes dont la connaissance est élémentaire, et qui ne sont nouveaux que pour ceux qui ne savent rien, ils recommandent la mesure, la modération, l'indulgence envers les ennemis même de Dieu et de la vérité. Ce qui n'empêche pas que, sans contredire leurs propres principes, ils n'emploient eux-mêmes à tout instant l'arme de l'indignation, quelquefois celle du ridicule, avec une vivacité et une liberté de langage qui effaroucheraient notre délicatesse moderne. La charité, en effet, implique avant tout l'amour de Dieu et de la vérité; elle ne craint donc pas de tirer le glaive du fourreau pour l'intérêt de la cause divine, sachant que plus d'un ennemi ne peut être renversé ou guéri que par des coups hardis et des incisions salutaires.

Cela dit, Messieurs et chers Coopérateurs, j'accorde volontiers que nous devons principalement opposer à l'enseignement de l'erreur l'enseignement direct de la vérité qui est attaquée, et c'est cette persuasion qui me porte à passer en revue avec vous, dans tout le cours de cet entretien, le cercle de vérités qu'il est devenu plus indispensable de rappeler aux peuples. Les intelligences d'aujourd'hui n'offrent si peu de résistance à l'erreur, et celle-ci n'a tant de prise sur elles, que parce qu'elles ne sont pas suffisamment protégées par la connaissance de la doctrine chrétienne.

Pour atteindre le naturalisme contemporain dans toutes les positions et dans tous les retranchements qu'il occupe, il serait nécessaire de remettre en lumière l'enseignement de l'Eglise sur tout un ensemble de questions, par exemple : sur la nature incréée, qui est Dieu; sur la nature créée, et particulièrement sur la nature de l'homme; sur la jonction de l'une et de l'autre de ces natures par l'union hypostatique accomplie en Jésus-Christ, c'est-à-dire par l'incarnation; sur le prolongement de cette union déifiée dans toute la race humaine par l'ordre de la grâce et de l'adoption

divine ; enfin sur les conséquences de cette union et de cette adoption, non-seulement par rapport à l'homme individuel, mais encore par rapport à l'homme social.

Vous le voyez , Messieurs et chers Coopérateurs, ce serait là un traité complet de l'ordre surnaturel. Heureusement je n'ai point à vous enseigner la matière *ex professo*. Vous êtes , grâce à Dieu , ces auditeurs instruits et intelligents qu'un mot suffit à mettre sur la voie. J'indiquerai donc souvent les questions , plutôt que je ne les développerai ; c'est l'avantage de ces entretiens de l'évêque avec son clergé de pouvoir procéder par prétermission sur un certain nombre de points suffisamment établis , et de ne s'attacher qu'aux considérations qui ont une valeur plus actuelle et qui répondent plus directement aux nécessités et aux périls du moment.

V. La notion exacte de Dieu , en tant qu'elle est du domaine de la connaissance surnaturelle et même naturelle de l'homme, est le premier de tous les dépôts confiés à l'Église. La science propre du sacerdoce se nomme la théologie, ce qui veut dire la science de Dieu. Non content d'avoir gravé un témoignage de lui-même au fond de la conscience humaine, et de l'avoir écrit dans toutes les pages de cet univers visible, l'Être suprême, sachant à quel point l'ignorance et la corruption de l'homme parviendraient à faire mentir la conscience et la nature, a voulu que son existence, son nom, ses attributs, ses droits fussent maintenus sur la terre par voie de tradition. Il s'est en quelque sorte placé sous la sauvegarde d'un ministère public, du ministère des patriarches et des prophètes ; c'est une des raisons pour lesquelles il n'a point honte d'être appelé

« leur Dieu » : *Ideo non confunditur vocari Deus eorum* *. Et ce Dieu, qui se nomma le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob, le Dieu de Moïse, le Dieu de David, le Dieu de Daniel, a passé ensuite aux apôtres comme par droit de succession et d'héritage *. Ils sont ses témoins authentiques sur la terre. Aussi avec quel zèle jaloux et vigilant le sacerdoce catholique a-t-il conservé, proclamé, vengé les pures doctrines de la raison et de la foi concernant la nature divine ! L'histoire de dix-huit siècles est là pour l'attester. « Par tempérament et par devoir, disait saint Basile, nous sommes doux et pacifiques entre tous. Mais dès que Dieu est pour nous en question, dès qu'il est en péril, rien ne nous arrête et nous ne voyons plus que lui » : *Verum ubi Deus nobis periclitatur, tum demum, alia omnia pro nihilo considerantes, ipsum solum intuemur* *.

Tel est précisément le cri d'alarme que nous avons dû jeter il y a déjà plusieurs années : *Nobis Deus periclitatur* : « Dieu est en péril pour la génération contemporaine ». Il vous souvient que, dans nos précédentes Instructions synodales, particulièrement dans celle de l'année mil huit cent cinquante-sept, nous vous signalions la réapparition de l'athéisme et du panthéisme germanique dans notre pays, et nous vous dénoncions des livres tout saturés de ce poison. Notre langage alors n'eut pas le mérite de l'opportunité aux yeux de quelques publicistes qui, tout entiers à la pacification et à la réconciliation qu'ils se flattaient d'avoir opérées, se refusaient d'accorder une portée quelconque à cette recrudescence d'impiété, et ne trouvaient pas bon qu'on appelât l'attention de ce côté. Vos évêques, réunis en concile, furent d'un autre avis ; ils pensèrent que des

* Hebr., xi, 16.

* Glossa Hilar. in Psalm. LXVIII.

* Aoud. S. Gregor. Naz. Orat. XLIII, 50.

erreurs si fondamentales ne devaient pas se produire sans contradiction.

Nous allons placer ici sous vos yeux, Messieurs et chers Coopérateurs, le texte latin et la traduction française d'un chapitre de notre concile d'Agen qui expose, condamne et réfute les erreurs modernes concernant la nature divine¹. On verra s'il est vrai que, depuis trois ans, « le clergé tout occupé de défendre la *motte de terre* du temporel, n'a pas paru se douter des attaques savantes dirigées contre l'essence même du spirituel ». Si nos adversaires ont quelque sincérité, ils reconnaîtront bien plutôt que l'Église ne s'endort pas, qu'elle suit de l'œil le mouvement des idées et des esprits, et qu'elle sait toujours opposer aux visées de la fausse science et de la vaine critique, les plus hautes spéculations de la philosophie jointes aux plus pures traditions de la foi². Prêtez donc, je vous prie, une attention sérieuse à la lecture qui va être faite. Puis, comme ce chapitre est principalement à l'adresse des doctes, nous le compléterons ensuite par quelques considérations plus familières et par des conclusions pratiques.

¹ Voir les *Pièces justificatives pour le concile d'Agen* (Poitiers, Oudin, 1859), contenant les extraits des œuvres de MM. Vacherot, Taine, Renan, Proudhon, etc. Nous ne crûmes pas alors devoir descendre jusqu'aux doctrines de M. Littré.

² Le concile provincial de Vienne (Tit. I, De fide ac doctrina catholica), et celui de Strigonie (Tit. II, De fide), ont également vengé la nature et la personnalité divine dans une série de décrets très-dignes d'attention, qui ont été publiés, en 1859, à Vienne, et à Pesth. Nous aurons occasion de les citer quelquefois.

DES PLUS RÉCENTES ERREURS SUR LA NATURE DIVINE.

Si quelqu'un, transfuge de la vérité et infidèle à ses promesses, s'exile soi-même de Jésus-Christ Notre-Seigneur, sagesse éternelle et lumière du monde, il arrive trop souvent que, devenant insensé autant qu'il pouvait être sage, il en vienne à dire en son cœur : « Il n'y a pas de Dieu ». Et certes, ce n'est point une merveille, mais plutôt une justice, qu'après avoir opiniâtement repoussé cette grâce excellente de Dieu qui nous éclaire et nous guérit surnaturellement, abandonné désormais à sa faiblesse native et livré par châtiment à des aveuglements de plus en plus profonds, on descende jusqu'en ces ténèbres où l'on ne voit même plus ces vérités si certaines et si connues qui servent comme de fondement à l'ordre purement naturel, et que, ne les voyant plus, on les nie et on les attaque. C'est pourquoi, forcée d'abord de maintenir l'intégrité de sa foi contre les hérétiques, obligée ensuite à en défendre contre les incrédules la vérité et la divinité, voici que l'Eglise du Christ est manifestement contrainte aujourd'hui d'affirmer et de protéger contre les emportements d'une raison folle d'orgueil les dogmes mêmes et les principes de la raison humaine, bien plus, la nature et l'existence de ce Dieu qui a créé la raison

DE RECENTIORIBUS CIRCA NATURAM DIVINAM ERRORIBUS ¹.

Si quis in veritate non stans, a Sapientia æterna et mundi luce Domino Nostro Jesu Christo perfide exsulaverit, sæpius contingit ut, ex sapiente factus insipiens, dicat in corde suo : « Non est Deus » . Nec mirum profecto, sed justum eo qui tantum Dei nos supernaturaliter illuminantis et sanantis donum pertinaciter respuerunt, nativæ infirmitati suæ nunc derelictos, per pœnalem et crescentem cæcitatem eo usque descendere, ut ordinis mere naturalis certissimas, notissimas et quasi fundamentales

¹ Concil. Agianen. Tit. I, c. II. — ² Ps.

et qui l'enseigne. Sans doute c'est sous un voile assez épais de sophismes subtils et savants, que la plupart (hélas ! nous ne pouvons plus dire tous) cachent aux autres cet exécration et intolérable monstre de l'athéisme, et se le cachent peut-être à eux-mêmes. Mais il suffit de lire et d'entendre leurs écrits pour se convaincre que la notion vraie et essentielle de Dieu, et partant Dieu lui-même, a disparu de leur intelligence. « C'est nier Dieu en effet, dit Tertullien, que de nier en Dieu ce qui lui est essentiel. » Pour le prouver d'ailleurs il suffit d'exposer ou de résumer leurs doctrines insensées et impies : et c'est ce que nous allons faire.

I.

1. — « Encore qu'entre Dieu et le monde il y ait une différence *logique*, cependant ils sont *substantiellement* identi-

veritates jam amplius non videant, et ideo negent atque impugnent. Ideo Christi Ecclesia, quum primum contra hæreticos fidei suæ integritatem, ejusdem postea contra incredulos veritatem et divinitatem servare ac defendere debuerit, nunc ipsissima humanæ rationis dogmata atque principia, Mo Dei, qui rationem condidit et docet, naturam et existentiam, contra rationis ipsius nimium superbientis et ideo ultramodum insanientis furorem, vindicare ac tueri manifeste cogitur. Quod quidem atheismi execrabile et quasi intolerabile portentum plurimi (eheu ! jam non omnes), subtilissimorum et doctorum sophismatum nubibus operientes, aliis et forte ibimet occultant. Cuilibet autem eorum scripta sapienter legenti veram essentialemque Dei notionem in eorum mentibus prorsus evanuisse et ideo ipsum ipsum periisse patebit. « Ille enim Deum negat, ait Tertullianus, qui quod Dei est aufert » . Stet pro argumento hæc dogmatum quæ blasphemantes delirant expositio sive synthesis.

I

1. — « Licet *logice* differant, *substantialiter* tamen unum et idem sunt Deus et mundus ; adeo ut nihil aliud sit Deus quam mundus *in ideali suo*

¹ Advers. Marcion. Lib. 1.

ques : à ce point que Dieu n'est pas autre chose que le monde conçu par notre esprit *sous sa forme idéale* et le monde pas autre chose que Dieu lui-même perçu par nous *dans sa réalité*. C'est ce qui fait que la théologie et la cosmologie n'ont pas deux objets différents, mais un seul considéré sous ses deux faces. »

2. — « Le monde n'est donc pas l'ouvrage de Dieu ; c'est son acte, acte nécessaire et qui dure de toute éternité. C'est sa forme et comme sa figure, non pas sans doute équivalente, mais qui par sa force propre et sa nature tend incessamment à une équivalence parfaite, laquelle, par cela même qu'elle est parfaite, n'est aucunement réalisable. Ce monde ne vient pas du néant : il n'y a pas à lui chercher un principe hors de lui-même ; il est son auteur et sa cause ; il est son propre Dieu. Car bien qu'il soit contingent, temporel et fini en tant qu'il est perçu par les sens et figuré par l'imagination, en lui-même cependant et tel qu'il est conçu par la raison éclairée, il est nécessaire, éternel et infini. »

3. — « Que si l'on fait abstraction de cette manifestation de Dieu qui est le monde, Dieu n'est plus rien de réel. On peut le concevoir ; mais le voir et le connaître, c'est de toute impossibilité. En effet, rien n'est réel, et partant connais-

a mente nostra intellectus, itemque nihil aliud mundus, nisi Deus ipse *in suo reali* perceptus : unde sequitur theologiæ et cosmologiæ unicum obiectum esse sub duplici aspectu consideratum. »

2. — « Mundus igitur Dei non est opus, sed actus et quidem necessarius et ab æterno continuus. Est iterum ejus forma et quasi figura ; inadæquata tamen, etsi ad perfectam, et ideo inaccessibilem adæquationem propria v ac natura incessanter tendat. Ex nihilo jam non venit, nec ullum ipsi extra se quærendum est principium. Sibi est auctor et causa, sibi ipse Deus : siquidem, etsi contingens sit et temporalis et finitus, prout a sensu percipitur et ab imaginatione fingitur, in se tamen, et prout a ratione probe intelligitur, necessarius est, et æternus, et infinitus. »

3. — « Si autem hæc Dei cosmica manifestatio abstrahatur, jam Deus nihil reale est. Concipi potest, minime autem videri, minime cognosci.

sable qu'autant qu'il est déterminé; il n'est déterminé qu'autant qu'il a un terme; or, tout ce qui a un terme est fini et imparfait. Le réel et le parfait s'excluent donc essentiellement l'un l'autre, et rien ne saurait être parfait que s'il est idéal. » Quant à Dieu, on ne lui dénie pas précisément toute espèce de réalité, mais on prétend qu'il n'est réel qu'par le monde et dans le monde. En même temps on affirme bien qu'il est quelque chose d'idéal, mais « seulement dans notre esprit dont il n'est pas distinct comme l'objet l'est du sujet, mais uniquement comme l'être universel et indéterminé l'est de sa détermination particulière : de telle sorte que l'esprit humain n'est rien moins qu'une portion et un acte de Dieu se pensant lui-même dans le temps et se contemplant d'une manière contingente ».

4. — « En réalité Dieu est toutes choses, non-seulement en puissance, mais en acte. Il est la nature vivante et vivifiée, en tant que, par les formes passagères et cosmiques, il est perceptible à nos sens. Il est l'esprit vivifiant en tant qu'il peut être conçu et honoré par notre conscience. Enfin il est l'être purement métaphysique, c'est-à-dire la perfection idéale elle-même, en tant qu'il est concevable à la raison humaine qui l'abstrait de toute réalité et de toute détermi-

Nihil enim reale est et ideo cognoscibile, nisi sit determinatum : nisi autem terminetur, nihil determinatur : quod autem terminatur, finitum est et imperfectum. Sese ergo mutuo et per essentiam excludunt reale et perfectum : nihilque potest esse perfectum, quin sit ideale ». Quid autem de o ? Reale quid esse non quidem omnino negatur, sed per mundum et in undo tantum reale esse affirmatur. Ideale simul quid esse docetur, sed solum in mente nostra, a qua, non sicut objectum a subjecto, sed sicut ens universale et indeterminatum ab ejus determinatione particulari, distinguitur; quatenus mens humana sit pars et actus ipsius Dei sese temporaliter cogitantis et contingenter contemplantis. »

4. — « Reipsa omnia est Deus, non tantum potentia, sed actu. Est natura vivens et vivificata, in quantum sensibus nostris per suas transeuntes et mundanas formas est perceptibilis. Est spiritus vivificans, in quantum &

nation quelconque. » Et ce dernier concept est tellement ce qu'il y a de plus divin dans tout ce qu'on attribue à cette divinité, que partout c'est à cet être abstrait et purement idéal qu'on paraît réserver le nom de Dieu et la raison suprême qui l'autorise.

5. — « Du reste, comme il n'est précisément rien, ce Dieu étrange n'est non plus personne. Car il en est exactement de l'individuel et de l'universel comme du réel et du parfait; ils s'excluent nécessairement. Si Dieu est quelqu'un, il cesse d'être Dieu par là-même. En effet, quiconque ayant conscience de lui-même peut affirmer son moi, il est clair qu'il se distingue d'un autre : il n'est donc ni l'être, personne ou chose, dont il s'est lui-même distingué : donc il n'est pas toutes choses, il n'est pas l'être universel, infini, absolu; d'où il est clair qu'il n'est pas Dieu. »

6. — « Après cela attribuer à Dieu conçu dans *son idéal* quoi que ce soit qui tienne à la moralité, c'est annuler la raison, fausser la pure conception du Dieu véritable, et loin de lui rendre pieusement hommage, c'est frayer la voie à l'athéisme. Rien de physique, mais non plus rien de moral n'est compatible avec les attributs métaphysiques et absolument essentiels de Dieu. Aussi comme les païens ont

conscientia nostra excogitari potest et coli. Est demum ens mere metaphysicum seu idealis perfectio, in quantum rationi humanæ, per abstractionem ab omni re et qualicumque determinatione, conceptibilis est. » Et hoc est, *inter hujusce Dei divina, sic divinissimum, ut passim Dei nomen et ultima ratio huic abstracto et mere ideali enti reservari videatur.*

5. — « Sicut autem non aliquid, ita nec aliquis est iste Deus. Etenim *id est perfectum et reale, ita universale et individuum inter se repugnant. Si quis est Deus, jam Deus non est. Quisquis enim sui conscius jure dicit : « Ego », ab alioque utique se discernit : atqui jam non est ille vel illud a quo se discernit : ergo non est omnia, non est ens universale, infinitum, absolutum ; unde patet quod non sit Deus.* »

6. — « Si quis tamen Deo in *ideali suo* concepto quidquam moralitatis attribuit, rationem evacuat, purissimum veri Dei conceptum adulterat, et, nedum Deo pie obsequatur, atheismo viam aperit. Etenim sicut nihil phy-

erré quand, trompés par leurs sens et leur imagination, ils se sont figuré un Dieu corporel, de même les chrétiens tombent dans une égale erreur quand ils se forment un Dieu esprit, individuel et personnel, vivant, conscient, intelligent, libre; puis bon, saint, juste, miséricordieux; qui, ayant créé, parle ensuite à sa créature et finit par la juger. Ce Dieu-là n'existe nulle part et ne saurait exister. Ce n'est qu'un rêve de la conscience humaine, une création de notre âme se considérant et s'aimant elle-même. C'est une idole, spirituelle sans doute, mais idole véritable que vient de signaler cette philosophie moderne dont rien ne saurait plus arrêter les progrès, idole qui, condamnée par elle, ne saurait manquer de bientôt disparaître. »

7. — Que si l'on passe à d'autres docteurs, les mots changent peut-être, mais la doctrine persiste et l'impiété demeure. Un d'eux prétend « que Dieu n'est pas autre chose que le mot et comme le cri de toutes nos facultés, l'idéal que l'esprit humain cherche toujours, que jamais il ne trouve, bien plus, qu'il ne trouvera jamais. En effet pour l'idéal, être compris c'est s'évanouir. Toute formule lui est une limite et toute limite le fausse sans lui enlever pourtant toute vérité. Il s'en suit que tout symbole est radicalement

sici, ita nihil moralis cum Dei metaphysicis et absolute essentialibus attributis compatibile est. Propterea quemadmodum errarunt Pagani, quum, sensibus et imaginatione decepti, corporalem Deum sibi finxerunt; ita nec reipsa minus errant Christiani, cum Deum spiritum, individuum et singularem, viventem, sui conscium, intelligentem, liberum, imo bonum, sanctum, justum et misericordem, deinde creantem et creaturam suam alloquentem et postea judicantem sibi concinnant. Nullibi existit ille Deus, sed nec existere potest. Est merum humanæ conscientiæ somnium, sese considerantis atque diligentis animæ nostræ figmentum; spirituale quidem idolum, sed demum idolum a nuperrima sed ineluctabiliter grassante philosophia jam detectum atque damnatum, proxime vero e medio tollendum. »

7. — Si quosdam alios audieris, mutatis forsitan verbis, stat doctrina et manet impietas. Ex quibus unus contendit « nihil aliud Deum esse ac

impuissant à contenir la vérité divine, qu'aucune Église ne saurait non plus l'enseigner, encore que tous les symboles renferment quelque portion de vérité et qu'il s'en trouve aussi en toute Église. Enfin Dieu n'est vraiment qu'un nom, nom certainement utile et respectable, consacré qu'il est par l'usage et le culte immémorial du genre humain; nom par conséquent qu'il importe de conserver, d'autant que la philosophie la plus raffinée serait assez en peine pour le remplacer; mais en définitive, ce n'est qu'un nom vide et vain, qui ne désigne rien de distinct, rien de défini, rien de propre, rien de vraiment réel. »

8. — Pour l'autre « le vrai et unique nom du Dieu véritable, c'est la nature. Cette nature comprend et est elle-même réellement toutes choses; cependant considérée selon son essence et dans son concept le plus élevé, c'est un pur axiome; c'est la formule suprême et universelle que la science recherche et qu'elle va tout à l'heure saisir; formule supérieure au temps et au lieu, indifférente, immobile, toute-puissante, créatrice, et de laquelle, par un flux nécessaire et ininterrompu, découlent les principes, les lois, tout le réel et tout l'idéal. »

facultatum nostrarum omnium vocem et quasi clamorem; mentis humanæ semper quæsitum, nunquam autem inventum, imo nunquam inveniendum ideale: quod, si comprehenditur, evanescit; rursum, si exprimitur, terminatur, et in quantum terminatur e vero fit falsum, licet verum omni modo non amittat: unde sequitur nullo symbolo veritatem divinam posse unquam contineri, nec ab ulla Ecclesia edoceri, quamvis veri portiunculam omnia quæcumque symbola contineant et qualiscumque Ecclesia retineat. Merum denuo nomen revera Deus est, utile quidem et observantia dignum, utpote antiquissimo humani generis usu cultuque sacratum, et ideo servandum, si quidem vel asolertissima philosophia vix suppleri potest; inane tamen et vacuum, nihil distinctum, nihil definitum, nihil proprium, nihil vere reale designans. »

8. — *Juxta alium autem « verum et unicum veri Dei nomen natura est: quæ etsi omnia realiter contineat et sit, secundum essentiam tamen et in suo summo considerata, axioma purum est et quasi ultima et universalis*

9. — Enfin toutes ces doctrines, et avec elles l'ordre religieux tout entier et l'ordre métaphysique lui-même, le plus orgueilleux et le plus impie de ces modernes écrivains les déclare une folie et un rêve, les attaquant dès lors avec violence et les raillant déplorablement, il nie effrontément qu'il y ait « quoi que ce soit d'absolu, quoi que ce soit de « supérieur au monde, quoi que ce soit de divin. » Plus encore; allant au fond de l'abîme, et dépassant toutes les bornes connues où s'étaient arrêtées jusqu'ici l'audace et la perversité humaines, il s'en prend à l'idée universelle et à la notion si salutaire de ce Dieu que tous doivent adorer et que nul ne peut assez aimer; il ose la dénoncer comme « la peste de la raison, de la conscience, de la société et « du genre humain tout entier » ; puis, sans qu'un si prodigieux blasphème lui fasse peur, il affirme que celui-là même qui est béni avant les siècles, dans tous les siècles et par-delà, celui qui est le principe et la source de tous les biens, Dieu enfin, « c'est le mal et la cause première de « tous les maux ».

quam scientia indigitat et prope tangit formula, extratemporalis, extralocalis, indifferens, immobilis, omnipotens, creatrix, a qua principia et leges et res et ideæ et facta necessario ac continuo fluxu dimanant. »

9.— Hæc tandem, necnon omnia, sive religiosa, sive etiam metaphysica, quasi sublimiora et inania acriter impugnans et flebiliter irridens recentiorum scribarum superbissimus et impiissimus, « absolutum quidquam et « supramundanum et divinum esse » quam impudentissime negat : imo in profundum veniens¹, et usitatos hactenusque notos humanæ audaciæ et perversitatis fines transgrediens, adorandi et supramodum diligendi Dei universalissimam ideam saluberrimamque notionem quasi rationis et conscientiæ et reipublicæ « et totius generis humani pestem » denuntiari; et Deum ipsum, ante secula et per secula et post secula benedictum, omnium bonorum principem atque originem, « malum ipsum esse et malorum omnium fontem » blasphemare minime veretur².

¹ Prov., XVIII, 3.

² Pour la vérification des citations et le nom des écrivains, voir les *Pièces justificatives pour le Concile d'Agen*. Poitiers, 1859.

II.

Pour nous, appuyés sur le Verbe de Dieu, et fidèles à la doctrine très-véritable, très-assurée, perpétuelle et indispensable de cette Église catholique romaine qui est son unique Église, considérant que toutes les affirmations ci-dessus énoncées sont de tout point contraires à cette doctrine, nous jugeons que pour cela même elles sont erronées, fausses, impies, blasphématoires, scandaleuses et hérétiques, et comme telles nous les condamnons, rejetons et détestons. De plus, prenant en main, comme c'est le devoir et la grâce de notre charge, la sainte cause de la vérité, d'abord pour la défendre et lui rendre gloire, puis pour consoler et protéger les chrétiens; opposant sa lumière immortelle à de vieilles erreurs que ne rajeunissent pas les sophismes nouveaux dont on les farde, nous posons, déclarons et proposons ce qui suit :

1. — Comme le sens corporel ne peut percevoir ni l'imagination se figurer cet intime de la nature divine que, dans l'excès de son amour pour nous, Dieu lui-même nous a

II.

Nos autem verbo Dei innixi et unius Ecclesiæ ejus, catholicæ nempe atque Romanæ, verissimam, certissimam, perpetuam indeclinabilemque doctrinam tenentes, hæc omnia supra dicta, utpote doctrinæ huic e fronte contraria et ideo erronea, falsa, impia, blasphema, scandalosa et hæretica, judicamus, damnamus, rejicimus et abominamur: causamque veritatis, ad ipsius primum vindictam et laudem, deinde ad Christi fidelium consolationem atque tutelam, pro officii nostri munere et gratia, suscipientes, ejusdemque lucem perpetuam veteri errori novis fucato sophismatibus opponentes, sequentia statuimus, declaramus et pronuntiamus:

1. — Intimiorum Dei naturam, quam propter nimiam charitatem quæ diexit nos sponte et gratuito nobis Deus ipse relevavit, sicut nec sensus

¹ Epist., II, 4.

spontanément et gratuitement fait connaître par révélation, de même la raison naturelle ne saurait l'atteindre elle non plus, encore que du spectacle de ses ouvrages elle puisse conclure qu'il existe et induire en partie ce qu'il est. C'est pourquoi nos saints livres le nomment un Dieu « qui défie « notre science » et qui est « incompréhensible à nos entendements ». C'est ce qu'enseigne aussi saint Paul quand il écrit : « Ce qui est de Dieu, nul ne le connaît, hormis l'esprit de Dieu ». Que si donc l'on compare à cette surintelligible nature divine les concepts (c'est leur mot) que s'en forme la pure raison humaine, ce sont des nuages plutôt que des lumières. Mais s'il arrive qu'entre le témoignage que cette sublime et toute bonne nature a rendu et rend encore d'elle-même, et les concepts quels qu'ils soient de cette raison, il y ait contradiction, ce n'est plus assez que, par la foi, notre esprit les dépasse; il faut qu'au nom de la foi il les nie et les rejette absolument comme vraies ténèbres et mensonges pleins de venin.

2. — Antérieur à tous les siècles qu'il crée et sur lesquels il règne, vivant de toute éternité et pour toute l'éternité ;

corporalis percipit, nec sibi fingit imaginatio, ita nec ipsa ratio naturalis attingit; etsi quod Deus sit et ex parte quid sit, ex iis quæ facta sunt¹ possit concludere². Unde Deus vincens scientiam nostram³ et incomprehensibilis cogitatu⁴ in sacris paginis dicitur. De quo etiam Paulus: Quæ Dei sunt nemo cognovit nisi spiritus Dei⁵. Qua propter si huic supra-intelligibili Dei naturæ comparentur conceptiones, ut aiunt, quas pura hominum ratio de illa sibimet efformat, nubes potius dicendæ sunt quam lumina. Si vero testimonio quod de seipsa reddidit et reddit hæc sublimis et benignissima natura, rationis istius qualescumque conceptiones opponantur, non jam sufficit si per fidem transcendantur, sed tanquam tenebræ et mendacia pestifera ex fide negandæ sunt et omnino rejiciendæ.

z. — *Seculorum antecessor et creator⁶ et rex⁷ Deus, ab æterno et in*

¹ Rom., I, 20. — ² Sap., XIII, 4. — ³ Job, XXXVI, 26. — ⁴ Jerem., XXXII, 19. —

⁵ Cor., II 11. — ⁶ Eccli., I, 8. — ⁷ I Tim., I, 17.

ayant de lui-même et en lui-même toute plénitude, toute perfection, tout bonheur; sans qu'aucune nécessité l'y forçât, sans y avoir l'attrait d'aucun profit; faisant très-librement ce qu'il avait librement voulu, Dieu a dans le temps créé du néant le ciel, la terre et tout ce qu'ils renferment, c'est-à-dire l'universalité des créatures. Les choses invisibles et les choses visibles, il les a toutes fondées, formées et façonnées avec une sagesse souveraine : toutes les œuvres de ses mains, il les a disposées dans « la mesure, le nombre et le poids », si bien que regardant, maintenant qu'elles sont accomplies, toutes ces choses qu'il connaissait même avant de les avoir faites, il a devant lui, non pas un monde quierien ne borne, mais un monde vraiment fini, « car son œil embrasse les limites. » C'est « de lui seul et par lui et en lui » que tout ce qui est fait existe et subsiste; mais pour lui, c'est avant toutes choses, au-dessus de toutes choses et indépendamment de toutes choses qu'il existe et qu'il vit. Aussi « toutes les nations sont devant lui comme n'étant pas, elles lui paraissent comme le néant et comme le vide », et c'est en vérité qu'à tous les points du temps, dans le ciel et

*æternum vivens*¹, a se et in se plenus, perfectus atque beatus, nulla cogente necessitate, nullo alliciente proventu, quæcumque libere voluit liberrime faciens², cælum et terram et omnia quæ in eis sunt³, creaturarum scilicet universitatem temporaliter e nihilo creavit⁴. Omnium autem sive visibilium sive invisibilium⁵, sapientissimus conditor, artifex⁶ et plastes⁷, quæcumque fecit opera in mensura et numero et pondere disposuit⁸: quatenus, post perfectum, omnia respiciens quæ, antequam crearentur, ipsi erant cognita⁹, non immensum, sed finitum, ut vere est, mundum videt: *ipse enim fines mundi intuetur*¹⁰. Quum autem omnia quæ facta sunt, ex ipso et per ipsum et in ipso¹¹ sint et in esse suo perdurent, ipse vero ante omnia, supra omnia, et independenter ab omnibus est, existit et vivit, unde omnes gentes quasi non sint, sic sunt coram eo, et quasi nihilum et

¹ Deut., xxxii, 40. — ² Psalm. cxiii, 11. — ³ Act., iv, 24. — ⁴ Concil. Later., iv, c. 1. *Bulla Eug. iv* inter decr. Conc. Flor. — ⁵ Symb. Nic. — ⁶ Sap., xiv, 2. — ⁷ Is., xlv, 11. — ⁸ Sap., xi, 21. — ⁹ Eccli., xxiii, 29. — ¹⁰ Job. xxviii, 24. — ¹¹ Rom., xi, 36.

sous le ciel, toute créature lui rend ce témoignage : « Vous êtes mon Dieu ; c'est pourquoi vous n'avez nul besoin de mes biens. »

3. — Assurément dans la vie présente notre esprit ne peut tendre et s'élever vers cette lumière inaccessible qui est le séjour de Dieu, si d'abord il ne s'abstrait, autant qu'il lui est possible, de toutes les réalités sensibles et de leurs images intérieures. Nous devons même ensuite, pour y monter, dépasser, omettre et nier en quelque sorte tout cet ordre de notions ou de conceptions qui ont pour objet *les formes idéales des types divins*. Cependant, comme par ces négations ce n'est pas le néant, mais l'être et la plénitude de l'être que nous recherchons ; de même ce que nous convoitons et poursuivons par ces abstractions, ce n'est pas quelque chose d'abstrait et qui n'ait point de subsistance ; c'est au contraire, comme le dit saint Augustin et après lui le IV^e Concile de Latran dans une définition de foi, la réalité suprême, la vraie réalité, principe plus qu'original et cause plus qu'efficiente de toutes les réalités créées et de tout ce qu'il y a en elles de réel : ce qui revient à dire

inane reputatæ sunt ei¹ ; et vere omnis creatura in cœlo et sub cœlo nunc et semper ipsi confiteatur dicens : Deus meus es tu , quoniam bonorum meorum non eges².

3. — Licet ad hanc quam inhabitat Deus lucem inaccessible³ mentaliter tendere et ascendere in hac vita minime possimus, nisi primum a sensibilibus rebus earumque phantasmalibus pro posse mentem abstrahamus ; imo deinde hæc omnia quæ *imagines et similitudines divinarum exemplarium habere⁴* novimus aut intelligimus transeundo, omitendo et quasi negando ; attamen sicut per has negationes, non nihil, sed ens et plenitudinem entis inquirimus, ita per has abstractions, non abstractum quid et insubsistens appetimus et sectamur ; sed ut, post Augustinum, loquitur et definit Concilium Lateranense quartum, rem summam⁵, rem

¹ Is., XL, 17. — ² Ps. XV, 3. — ³ I Tim., VI, 16. — ⁴ Dion. Areop. de divin. nom. cap. VII, 3.

⁵ De doctr. Christ. lib. I, cap. 5. Vide Petrum Lombard. in I Sentent. Distinct. V. B. Cui subscribit Concil. Later. IV in *decreto fidei*, cap. II. Defin. contra abb. Joachim.

le Dieu vivant, dans les mains de qui nous tombons tous, les impies pour y trouver un supplice qui fait frémir, les pieux pour y goûter d'incomparables joies. Quiconque en effet ne pouvant l'entrevoir ici-bas que de loin, à travers un miroir et en énigme, l'aura cru fidèlement et lui aura rendu témoignage, il est très-assuré de le voir éternellement face à face et tel qu'il est.

4. — Mais de même que, pour être *par la sublimité de son essence* tout à fait *en dehors de tout* ce que nous percevons et concevons, Dieu est pourtant une réalité et la plus réelle de toutes; de même, encore qu'il soit infini, immense et incapable de limites, cependant il demeure distinct, sans confusion réelle ni possible avec rien. Il est l'être de tout et il est tout en toutes choses; mais « en tant qu'il y est cause et type de tout, et nullement en tant qu'il y est en substance » : d'où il suit qu'il est également vrai de dire qu'il n'est rien *en rien* et qu'il est *tout en tout*. Sans doute cet être commun, universel et métaphysique que notre esprit conçoit par abstraction et qui est une pure idée de cet esprit, il n'a nulle part une substance réelle en dehors des sujets créés, dans lesquels il est actuellement déterminé par une forme particulière et qui lui constitue une réalité :

veram, universarum rerum creatarum et omnis quam habent realitatis superoriginale principium et supereffectricem causam; Deum nempe viventem, in cujus manus incidere, impiis quidem horrendum¹, piis autem felicissimum: quisquis enim eum per speculum et in ænigmate² a longe nunc cernens, fideliter crediderit et confessus fuerit, nil dubium quin facie ad faciem et sicuti est in æternum visurus sit.

4.—*Quemadmodum autem ab omnibus quæ percipimus aut intelligimus supersentialiter exemptus Deus³, res tamen est, et omnium realissima; a quamvis infinitus et immensus et incircumscrip- tus, distinctus tamen manet et inconfusus et inconfusibilis. Omne est omnium et omnia in omnibus, sed « effective tantum et exemplariter, minime vero per essentiam⁴,*

¹ Hebr., x, 31. — ² I Cor., xiii, 12. — ³ Dion. loc. citat. cap. 1, 5. — ⁴ S. Thom. Sum. I p. quæst., iii, art. 8, ad 1.

mais cet être qui surpasse excellemment toute réalité, cet être qui est précisément l'essence, la substance, la nature et l'existence de Dieu et vraiment Dieu lui-même, c'est en lui-même absolument et en lui seul exclusivement qu'il est, qu'il existe, qu'il subsiste; unique, singulier, individu. ne pouvant trouver hors de lui aucun sujet qui le reçoive, encore que, dans un certain sens très-vrai, il se communique au dehors, sans subir le moindre partage, et « sans qu'entre lui et ceux qui participent à lui il y ait l'ombre même d'un mélange ». Il faut convenir qu'ici les mots semblent s'entrechoquer, mais quelle merveille est-ce là puisque c'est de l'ineffable qu'on parle, et que « la nature même de la réalité signifiée dévore la puissance de signification qu'ont les mots ». Mais ce que la langue est insuffisante à exprimer, la raison est capable de l'entendre et l'âme trouve son salut à le croire.

Pour faire le jour sur tout ceci, ce serait bien assez que

unde non ineptius eum nihil *in nullo* quam *in omnibus omnia* esse dicitur ¹. Equidem ens istud commune, universale et metaphysicum quod sola mente abstractivè concipitur et mera mentis hujus idea est, nullibi reipsa subsistit, nisi in subjectis creatis in quibus actualiter per propriam formam determinatur et ideo res fit. Ens autem illud supra omnem entitatem excellens ², quod propriè Dei essentia et substantia et natura et existentia et Deus ipse est ³, in se absolute et ideo exclusive est, existit atque subsistit; unicum, singulare ⁴, individuum ⁵, a nullo quocumque alio receptibile ⁶, etiamsi aliquo et vero sensu se ad extra communicet, impartitum manens et « absque ulla cum participibus illius mistionis communione ⁷ ». Verba quidem hic secum pugnare videntur : ecquid mirum, ubi de ineffabili fandum est, et « verborum significantiam rei ipsius natura consumit ⁸ » ? Sed quod ineffabiliter exprimitur, rationabiliter apprehenditur, salubriusque creditur.

¹ Dion. *ibid.*, cap. vii, 3. — ² Dion. *ibid.*, cap. i, 4. — ³ S. Thom. ubi supra, art. 3 et 4. — ⁴ Greg. Nyss. Orat. Catech., cap. iii. — ⁵ Conc. Later. IV, Cfr. Petav. de Trin. Lib. iv, c. 13. — ⁶ S. Thom. ubi supra, art. 2 ad 3 — ⁷ S. Dion. *loc. cit.* cap. ii, 5. — Hilari., de Trin. Lib. ii, 5.

Dieu ait un nom dans l'Écriture, puisque le nom est justement le signe de la distinction et de la propriété d'un être : nous lisons en effet que le nom de Dieu est saint et terrible, qu'il est éternel, admirable, supérieur à tout ce qui se nomme ou pourrait se nommer ; enfin ce nom lui est tellement propre qu'il est tout à fait incommunicable. Mais de plus, nous le tenons de Dieu lui-même qui en témoigne et nous en instruit, cette souveraine et inénarrable nature divine subsiste en trois personnes d'une manière incompréhensible : certes c'est là un mode d'être qui n'appartient absolument qu'à elle, car il ne se trouve aucun être, soit physique, soit métaphysique à qui on le puisse attribuer. En outre nous apprenons à cette même école infallible et nous croyons que ces trois hypostases (subsistances) ou personnes sont réellement distinctes l'une de l'autre. Nous savons donc, de science absolument certaine, que, même dans cet abîme d'infinité et d'unité qui est Dieu, il y a des déterminations et des propriétés véritables. Que si maintenant, à la clarté des Écritures, il nous plaît de considérer plus spécialement une des personnes de cette Trinité une et unique, nous voyons que,

Ad illud declarandum sat utique esset quod, per totam Scripturam, Deus nomen habere dicatur, quod distinctionis et proprium signum est : sanctum est enim et terribile nomen ejus ¹, æternum ², admirabile ³, omni quod ubicumque nominatur aut nominari potest sublimius ⁴, adeoque ipsi proprium ut nulli sit communicabile ⁵. Sed etiam, Deo ipso teste et magistro, hanc ejus summam inenarrabilemque naturam incomprehensibiliter in tribus personis subsistere novimus ; quod profecto ipsi propriissimum est, si quidem de nullo alio ente sive physico, sive metaphysico, ullatenus potest affirmari. Hasce iterum hypostases seu personas, quæ Deus ipse sunt, realiter ab invicem esse distinctas, ex eodem infallibili magisterio accipimus atque credimus : unde vel in hac infinitatis et unitatis abyssonibus, veras determinationes vel proprietates esse quam certissime tenemus. Ex quibus hujusce unius unicæque Trinitatis personis, si unam specialius, Scriptura

¹ Psalm. cx, 9. — ² Exod., iii, 15. — ³ Judic., xiii, 18. — ⁴ Ephes., i, 21. — ⁵ Sap., xiv, 21.

dans le principe était le Verbe, et que le Verbe était en Dieu, et que le Verbe était Dieu, c'est-à-dire Dieu de Dieu, Fils procédant du Père et consubstantiel à son Père, à qui il est aussi semblable en tout et égal de tout point. Or il est évident que les mots Verbe et terme ont identiquement le même sens, puisque ce que le Verbe est à la pensée, le terme ou la figure l'est à la substance, l'un terminant l'autre et par là même le manifestant. C'est ce qui fait que, discourant de ce Verbe de Dieu, le Saint-Esprit l'appelle *l'image de la bonté divine, l'image du Dieu invisible*, et ailleurs d'une façon plus formelle encore *la figure ou le caractère de sa substance*. Voici donc un vrai terme en Dieu, identique par nature et parfaitement équivalent à la pensée ou à l'intelligence dont il est l'énoncé total, à la lumière dont il est la splendeur essentielle, à la bonté dont il est l'image toute spirituelle, à la substance dont il est la figure sans lui être une limite; terme par conséquent infini, immense, éternel, intime à Dieu, et vrai Dieu, mais qui est vraiment un terme en Dieu, et qui est terme parce qu'il est Verbe.

5. — Mais parce que cette essence, cette nature, cette

duce, considerare velimus, scimus in principio esse Verbum, et Verbum esse apud Deum et Deum esse Verbum ¹: Deum scilicet de Deo, Filium a Patre et Patri consubstantialem ², per omnia similem ac prorsus æqualem. Verbum autem idem ac terminum sonare nemo non videt; si quidem, quemadmodum verbo sententia, ita terminus seu figura substantia definitur, terminatur et ideo manifestatur. Quapropter de hoc Dei Verbo disserens Spiritus sanctus *imaginem* divinæ bonitatis ³, *imaginem Dei invisibilis* ⁴ iterum et expressius, *figuram* seu *characterem substantiæ ejus* ⁵ illud vocat. Ergo in Deo terminus, sententiæ sive menti quam totaliter enuntiat, luci quam essentialiter declarat, bonitati quam spiritaliter repræsentat substantiæ quam incircumscripse figurat omnino connaturalis et perfectissime æquivalens, et ideo ipse infinitus, immensus, æternus, Deo internus, et verus Deus, sed vere in Deo terminus, et quia Verbum terminus.

5. — Quum autem illa supra-quamperfecta simul et realissima essentia,

¹ Joann. 1, 1. — ² Symb. Nicæn. — ³ Sap. vii, 26. — ⁴ Coloss., 1, 15. — ⁵ Hebr., 1, 3.

substance excellemment parfaite et tout ensemble parfaitement réelle qui est Dieu, est souverainement raisonnable, ou plutôt intelligente, ou pour mieux dire encore l'intelligence pure, nul, à moins d'être insensé, ne peut nier qu'elle ait conscience d'elle-même. En effet, quoique sur l'affirmation même de Dieu nous professions qu'il y a en lui trois personnes distinctes, nous apprenons aussi de nos Écritures et nous croyons que Dieu, qui subsiste en ces trois sans disjonction possible, est néanmoins une unité et une individualité très-parfaite. En effet, il nous y parle ici et là comme étant un dans la Trinité de ses personnes, disant par exemple : « Je suis celui qui suis; je suis le Seigneur et nul ne l'est que moi. C'est moi, moi-même, et hors de moi il n'y en a pas un autre. »

6. — Qu'ensuite rien d'humain ni d'angélique ne puisse être licitement attribué à cette suréminente nature de Dieu comme une propriété qui lui serait essentielle, et que jamais l'Église catholique n'ait fait de pareilles appropriations, c'est ce que savent parfaitement les moins instruits de nos fidèles et jusqu'à nos enfants. L'homme « si faible, si éphémère,

sive natura, sive substantia, quæ Deus est, summe rationalis, aut potius intelligens, aut potissime intellectus purus sit, sui ipsius consciam esse, nisi amens, nemo inficias ibit. Licet enim tres in Deo distinctas esse personas, divinitus edocti, profiteamur, Deum tamen in his tribus indisjuncte subsistentem, nihilominus unicum quid et perfectissime singulare ex Scripturis nostris accipimus et tenemus. Ibi enim tanquam unus in tribus personis suis nos Deus alloquens passim dicit : *Ego sum qui sum* ¹; *Ego Dominus et non est alter* ²; *Ego ipse, et præter me non est alius* ³.

6. — Nihil autem humani, sed nec angelici, huic supereminenti Dei naturæ proprie et essentialiter attribui licere et ab Ecclesia Catholica unquam attributum fuisse, apprime norunt apud nos vel rudes atque parvuli. De Deo equidem, non uti vult, sed ut potest, loquitur homo *infirmus et exigui temporis et minor ad intellectum* ⁴. Objecto fidei impar quidem sermo; ob-

¹ Exod., in, 14. — ² Isa, XLV, 6. — ³ Deuter., iv, 35. — ⁴ Sap., ix, 5.

« si court d'intelligence » parle de Dieu comme il peut et non pas comme il veut. Le discours est sans proportion avec l'objet de la foi qu'il formule, mais la foi reste avec son objet dans une proportion absolue. Et quand, autorisés par Dieu, nous prêtons à cette imperturbable sérénité la jalousie et la colère, et à cette immutabilité le conseil, le choix, même le repentir, et à cette intelligence qui voit tout infailliblement, l'ignorance et l'oubli ; lorsqu'enfin nous attribuons à cette perfection qui comprend et qui dépasse tout, mode d'être, nos manières quelles qu'elles soient de connaître, de vouloir, de sentir, d'agir ou de vivre ; gardant pour la majesté de Dieu le respect le plus inviolable, mais sachant aussi ce que nous vaut d'être élevés et enseignés par une si douce bonté, nous nous rendons bien compte que tous ces dire s'ajustent mieux « à la capacité de l'homme qui parle, qu'à la sublimité du Dieu dont on parle », et il demeure entendu pour tous que tout ce que nous disons ainsi de Dieu humainement n'est en lui que d'une manière éminente, à l'état d'exemplaire et d'original, en une excellente transcendance et dans un mode absolu-

juncto tamen suo fides par omnino manet. Et quum, Deo auctore, huic imperturbabili serenitati zelum ¹ atque iram ²; huic immutabilitati consilium ³, electionem ⁴, imo alicubi pœnitentiam ⁵; huic omnia cernenti et infallibili intelligentiæ ignorantiam ⁶ aut oblivionem ⁷; huic tandem omnimodæ et supramodum perfectioni quoscumque alios nostros aut cognoscendi, aut volendi, aut sentiendi, aut agendi, aut vivendi modos accommodamus, Dei majestatis nullatenus rei, ipsius autem dulcissimæ benignitatis alumni ac discipuli, scimus hæc omnia « humanæ capacitati aptiora esse quam sublimitati divinæ ⁸ »; quæcumque autem illa quæ de Deo nostro humanitus prædicamus, in ipso typice tantum et originaliter et ultra excellenter, modoque plane divino superesse non dubitamus : de cætero tandem « pene omne quod de Deo dicitur, eo ipso jam indignum

¹ Num., xxv, 11. — ² Psalm. 11, 5. — ³ Ephes., 1, 11. — ⁴ Ibid., 1, 4. — ⁵ Genes., vi, 6. — ⁶ I Cor., xiv, 38. — ⁷ Psalm., xii, 1. — ⁸ S. August. ad Simplic. Lib. ii, quæst. 9.

ment divin. Du reste, il nous est définitivement évident que « presque tout ce qui se dit de Dieu devient indigne de lui par cela seul qu'on a pu le dire ». Mais pour être infirmes et disproportionnés, ces dires ne sont point faux, et parce que nous ne pouvons ni contempler, ni proposer notre Dieu que sous le voile de certains symboles, ce n'est pourtant pas une idole que nous adorons et que nous offrons à l'adoration. En effet quand, « pour nous ramener et nous unir enfin à lui, Dieu a jugé bon d'emprunter au temps ufr ajouté créé » ; quand, demeurant tout ce qu'il était, il a daigné devenir ce que nous sommes, le même qui était vrai Dieu et ne nous apparaissait point, fut homme véritable et nous apparut. Bien loin donc que toutes ces choses qui conviennent à la nature humaine et en sont l'ornement soient de tout point incompatibles avec la nature divine, c'est paretles et en elles que Dieu a voulu se révéler personnellement à nous : si bien qu'un des disciples disant : « Montrez-nous votre père et cela nous suffit », cet homme qui était le Christ répondit : Quoi ! « depuis tant de temps je suis avec vous, et vous ne me connaissez point ! Philippe, qui me voit, voit aussi mon Père. »

esse quo potuit dici ' » certum habemus. Attamen quia imbecilla et indigna, non ideo falsa ; et quia nisi symbolis obvelatum Deum intueri et exinde proponere nequimus, non ideo idolum colimus et exhibemus. Quando enim, « ut ad se nos revocaret et sibi denuo jungeret, placuit Deo temporalem assumere accessionem »¹, et, manens quod erat, quod nos ipsi sumus, dignatus est fieri, verus homo fuit et apparuit idem ille qui verus Deus erat et non apparebat. Nedum ergo illa omnia quæ hominem naturaliter decent et ornant, naturæ divinæ ex omni parte repugnent, per hæc ipsa et in his ipsis personaliter voluit nobis revelari ; si quidem dicenti discipulo : *Ostende nobis Patrem et sufficit nobis*, respondit ille homo Jesus Christus : *Tanto tempore vobiscum sum, et non cognovistis me ! Philippe, qui videt me, videt et Patrem meum* ².

¹ S. Greg. Magn. Moral. Lib. xx, cap. 32 (edit. Migne). — ² Dion. de div. nom. cap. 4. 4. — ³ Joan. xiv, 8, 9.

7. — Enfin, ce que nous croyons, ce que nous déclarons, ce que nous confessons tous ensemble touchant ce Dieu un en trois personnes, qui est notre Dieu et le seul véritable, c'est qu'il est bon, bon de toute bonté, bon d'une bonté immesurable, tout son être n'étant que bonté : à ce point que le bien absolu est la définition même et l'explication de son essence, quelle qu'elle soit d'ailleurs en elle-même. Aussi sa bonté ne lui vient point d'emprunt; mais le bien qui le constitue bon, c'est lui-même. Il est le bien de tout bien, et c'est de quoi il a dit : « Nul n'est bon que Dieu seul ». Que s'il y a ensuite des êtres qu'on puisse justement appeler bons, l'unique cause en est en ceci qu'ils viennent de Dieu et que, participant à sa bonté et l'imitant dans une mesure, ils se réfèrent à lui par une ordination régulière. En effet, dans l'opulence surabondante de sa bonté, il ne lui a pas convenu que le bien restât seul, c'est-à-dire que sa nature ne fût point participée. C'est pourquoi, Père des lumières en qui il n'y a ni changement, ni ombre de vicissitude, il devient la source volontaire d'où descend librement tout don parfait et toute grâce excellente. Aimant toutes choses avant même qu'elles existent, il ouvre sa main et il emplit

7. — Denique de hoc trino et uno et solo vero Deo nostro credimus, pronuntiamus et contestamur quod « bonus et omnibonus et suprabonus sit, totus existens bonitas »¹; quatenus « totam ejus essentiam, quidquid tandem sit, bonum ipsum definiat atque explanet »²: Non alio ideo bono bonus, sed ipse sibi bonum quo bonus est³, et bonum omnis boni⁴; unde ipse dixit: *Nemo bonus, nisi solus Deus*⁵. Si qui sunt enim qui merito dicantur boni, id illis ex hoc advenit, quod a Deo sunt, et aliqua bonitatis ejus participatione et imitatione « ad illum ordinantur »⁶. Propter enim bonitatis suæ superabundantes divitias, non passus est solum esse ipsum bonum, id est suam ipsius naturam a nullo participatam⁷. Unde,

¹ Joann. Damasc. de fide orthodoxa. Lib. iv, cap. 14. — ² S. Dion. loc. cit. cap. u, 1. — ³ S. August. Epist. lxx. — ⁴ Ibid., de Trinit. Lib. viii, cap. 3. — ⁵ Luc., xviii, 49. — ⁶ S. Thom. 1^a pars, quest. 6, art. 4, (ex Boetio). — ⁷ Joann. Damasc. loc. cit.

de bénédiction toute créature vivante. S'il ne bâtit lui-même la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui essaient de la construire, et s'il ne garde la cité, la sentinelle qui veille fait une garde inutile. Son absence, ce sont les ténèbres, c'est la mort, c'est l'enfer; sa présence, c'est la lumière, c'est la paix, c'est toute joie. Le connaître, c'est la consommation de la justice; savoir jusqu'où il est lui-même juste et puissant, c'est la racine de l'immortalité; le croire, c'est toute sagesse; espérer en lui, c'est toute force; l'aimer, c'est toute piété; lui obéir, c'est tout l'ordre; le servir, c'est la gloire et le salut; lui être uni, c'est le bien des biens; jouir de lui, c'est la vie éternelle. Il faut donc le bénir en tout temps, et que toute lèvre humaine le loue sans cesse. Et vraiment tous les justes, tous les cœurs droits, toutes les âmes pieuses, tous les vrais sages, tous les vrais doctes le bénissent et le béniront par-delà tous les siècles. Et quant à ceux qui, au milieu de cette bénédiction universelle, le blasphèment, le maudissent ou même se taisent de lui, châtiés et par là même définitivement rangés à l'ordre, ils de-

quum sit Pater luminum, *apud quem non est transmutatio, nec vicissitudinis obumbratio, omne datum optimum et omne donum perfectum* ab eo, sicut a libero fonte, descendit ¹: et, priusquam fuerint, omnia diligens ², aperit manum suam et omnem creaturam implet benedictione ³, qui si non ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam, et nisi custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam ⁴. Illius enim absentia, tenebræ, mors et infernus; ipsius autem præsentia, lux, pax et omne gaudium. Quem nosse consummata justitia est, et ipsius justitiam et virtutem scire, radix est immortalitatis ⁵: Cui credere omnis sapientia, in quem sperare omnis virtus; quem diligere omnis pietas, cui obtemperare omnis ordo, cui servire gloria et salus, cui adhærere bonum bonorum, quo frui vita æterna est: Cui igitur benedicendum omni tempore, et semper laus ejus in ore hominum ⁶: Cui revera benedicunt et ultra secula benedicunt omnes justi, omnes recti, omnes pii, omnes veri nominis sapientes et docti,

¹ Jacob, I, 17.—² Sap., XI, 25.—³ Ps. CXLIV, 16.—⁴ Ps. CXXVI, 1.—⁵ Sap., XV, 2.—⁶ Ps. XXXIII, 1.

viendront eux aussi et eux tous et pour l'éternité les coopérateurs toujours rebelles et toujours forcés de cette louange et de cette gloire divines.

VI. Depuis que ce chapitre doctrinal a été promulgué, je ne sache pas, Messieurs et chers Coopérateurs, que les écrivains contre lesquels il était dirigé aient produit sur ce même sujet quoi que ce soit de neuf et de sérieux qui puisse appeler notre attention. Les revues mensuelles et les feuilles quotidiennes du parti ont donné quelques articles dans lesquels la même théorie du Dieu-humanité, du Dieu-nature, du Dieu-raison, du Dieu qui n'est pas le principe, mais la résultante du monde, a été ressassée de diverses manières, mais toujours avec la même absence de preuves, la même gratuité d'assertions et de négations, et je dirai aussi, avec le même vide d'idées et la même médiocrité de langage. Il est écrit dans les psaumes que « les impies tournent dans un cercle » : *In circuitu impii ambulans*¹. C'est le cas de tous ces plagiaires français du système hégélien qui, depuis bientôt dix ans, nous fatiguent de leurs éternelles redites. Le moment est venu de retorquer contre eux ce qu'ils osent dire à toute l'armée des philosophes théistes des siècles passés et présents : « Nous connaissons vos raisonnements et vos preuves...; rien de nouveau n'a été ajouté par vous; c'est un cercle d'arguments qui est clos : or, ce cercle, nous l'avons franchi. »

Mais après qu'il a été fait suffisamment et surabondamment justice de ces emportements sacrilèges, il nous reste

a quo demum per pœnam ad ordinem redacti hi ipsi omnes qui, cæteris benedicientibus, illum blasphemaverint, aut illi maledixerint, aut de illo tacuerint, ejus laudi et honori tam ineluctabiliter quam invite in æternum cooperabuntur.

¹ Ps. xi, 9.

d'utiles conclusions à tirer de ces négations et de ces blasphèmes.

Donc , dirons-nous , la raison naturelle représentée par des hommes que le dix-neuvième siècle range parmi ses esprits d'élite , par des hommes que le choix du pouvoir ou le suffrage des corps savants a préposés aux chaires les plus importantes ou introduits dans les plus hauts aréopages de la nation , ne sait pas , en fait , conserver la notion de Dieu. Donc , il est démontré une fois de plus que la simple nature ne peut , à elle seule , demeurer totale , intacte , correcte quant aux vérités les plus fondamentales , et que , si elle ne s'élève pas au-dessus d'elle-même par la foi , elle tombe au-dessous d'elle et descend dans l'absurde. Donc , ce que le prophète royal a dit de la Judée et d'Israël , il faut le dire à plus forte raison de l'Église et du christianisme : « Là seulement Dieu est connu , là seulement son nom est grand » : *Notus in Judea Deus, in Israel magnum nomen ejus*¹.

Saint Augustin , expliquant cette parole de Notre-Seigneur dans saint Jean : « Mon Père , j'ai manifesté votre nom aux hommes que vous m'avez donnés » , se fait à lui-même cette question : « Les interlocuteurs de Jésus , qui étaient Juifs , ne connaissaient donc pas le nom de Dieu ? Et que devient ce verset des saints livres : Dieu est connu dans la Judée , son nom est grand dans Israël ? » Et le saint docteur se répond à lui-même : « La manifestation de Dieu qui est faite par Jésus , c'est la manifestation de Dieu en tant que Dieu est son Père , ce qui implique la manifestation des plus intimes secrets de la nature divine , la manifestation des mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Car , en tant que Dieu est le créateur de l'univers , son nom n'a pu être absolument inconnu même aux Gentils. Telle est en effet la force de la vraie divinité qu'elle ne peut être entièrement

¹ Ps. LXXV, 2.—² Joann., XVII, 6.

ignorée de l'être raisonnable mis en possession de sa raison. A part un petit nombre d'hommes en qui la nature est par trop dépravée, Dieu est connu de tout le genre humain comme l'auteur de ce monde... En tant qu'il est un Dieu unique, et qu'il ne doit pas être injustement confondu avec les fausses divinités, Dieu a été connu dans la Judée. Mais s'il faut pénétrer plus avant dans la science de la nature et des personnes divines, c'est par Jésus que le nom de Dieu a été manifesté aux hommes¹. Le grand docteur ne veut pas dire assurément que nos mystères fussent entièrement ignorés de la synagogue; la croyance à l'Incarnation et même à la Trinité était familière aux Juifs; mais la manifestation de ces vérités n'a été complète et universelle que par la promulgation de l'Évangile. « Donc, observe à son tour Bellarmin, c'est dans l'Église chrétienne que Dieu est connu; c'est chez le peuple chrétien que son nom est grand; car il y a plus de savoir divin chez les enfants qui connaissent le catéchisme même le plus abrégé, qu'il n'y en eut jamais chez les philosophes païens ou chez les maîtres en Israël. Mais surtout Dieu est connu des hommes parfaits

¹ *Non ergo noverant Dei nomen, cum essent Judæi? Et ubi est quod legitur: Notus in Judæa Deus, in Israel magnum nomen ejus? Ergo manifestavi nomen tuum hominibus istis quos mihi dedisti, qui me audiunt hæc dicentem: non illud nomen tuum quo vocaris Deus, sed illud quo vocaris Pater meus... Nam quod Deus dicitur universæ creaturæ, etiam omnibus gentibus antequam in Christum crederent non omni modo esse potuit hoc nomen ignotum. Hæc est enim vis veræ divinitatis, ut creaturæ rationali jam ratione utenti non omnino ac penitus possit abscondi. Exceptis enim paucis in quibus natura nimium depravata est, universum genus humanum Deum mundi hujus facit auctorem. In hoc ergo quod fecit hunc mundum..., notus omnibus gentibus Deus. In hoc autem quod non est injuriis suis cum diis falsis colendus, notus in Judæa Deus. In hoc vero quod Pater est..., hoc nomen ejus prius occultum omnibus, nunc manifestavit eis quos dedit ei Pater ipse in mundo. August. in Joan. Tract. cvi, 4.*

dans l'Église de Dieu , de ceux qui se sont donnés tout entiers à la contemplation des choses divines, et qui , de la contemplation , passent avec toute l'ardeur de leur âme à la confession des divines grandeurs ¹ .

VII. Vous devez être du nombre de ces parfaits, Messieurs et chers Coopérateurs, et l'agression ouverte de l'heure présente contre la nature et contre la personnalité divine doit vous être un stimulant à mieux connaître et à mieux enseigner aux peuples le Dieu des Écritures , le Dieu qui s'est manifesté autrefois à diverses reprises et en diverses façons à nos pères par les prophètes, et qui a parlé en dernier lieu par son Fils ². Peut-être dans l'enseignement de nos écoles ecclésiastiques , le traité qui concerne directement la nature divine, le traité *de Deo*, a-t-il été trop longtemps omis, sous prétexte que la question avait été déjà étudiée dans la section du cours de philosophie qui embrasse la théodicée. Cette omission pernicieuse ne saurait plus être tolérée. Si la théologie est l'étude de toutes les opérations divines, elle est avant tout l'étude de Dieu lui-même, de l'être divin envisagé dans ses attributs et ses propriétés. En définitive , la vie éternelle dont la vie présente est tenue d'être l'apprentissage, consiste à connaître le seul Dieu véritable et son envoyé Jésus-Christ ³. Ceux-là boivent à plus longs traits dès ici-bas à la coupe anticipée de l'éternelle vie , qui puisent plus abondamment la connaissance de Dieu aux sources sacrées. Tout ce que la raison et le témoignage naturel nous enseignent de Dieu n'es guère qu'un rudiment informe en comparaison de ce qui est contenu dans la parole écrite ou traditionnelle de Dieu lui-même. « C'est de Dieu même qu'il faut apprendre ce qu'il est permis de comprendre en lui ⁴. Jamais ces choses

¹ Bellarmin. in Psalm. L. xxv, 1. — ² Hebr., I, 1. — ³ Joann., xvii, 3.

⁴ A Deo discendum est , quid de Deo intelligendum sit ; quia non nisi se

n'auraient pu être sues, si ce n'est de lui. Pas le moindre doute que, pour obtenir la connaissance des choses divines, il ne faille recourir aux enseignements divins¹. » Les Pères et les théologiens nous ont facilité cette étude. Par exemple, que de lumières, que d'aperçus, que d'instructions dans les douze livres de saint Hilaire sur la Trinité ! Quel faisceau splendide de textes, d'autorités, d'arguments dans les huit premiers livres des « Dogmes théologiques » de Denys Pétau : *De Deo Deique proprietatibus* ! Je commencerais à me consoler de tous les blasphèmes contemporains, Messieurs et chers Coopérateurs, s'ils vous portaient à chercher plus souvent des « armes de lumières » dans ces riches et magnifiques arsenaux. Comme les petits écrivains qui aiguïsent aujourd'hui leur trait contre Dieu font pauvre figure à côté de ces géants de la science sacrée et de ces colosses de l'érudition chrétienne !

L'un de ces modernes pygmées, dont les écrits semblent un perpétuel défi porté à la raison, a le triste courage d'affirmer « l'infériorité du Dieu des Juifs » ; il ose parler de la « médiocrité » à laquelle les Hébreux furent condamnés par le monothéisme. A l'entendre, le monothéisme, « au lieu d'une nature animée et vivante, conçut une nature sèche et sans fécondité ». En vérité, c'est dépasser toutes les bornes de l'ignorance ou de la mauvaise foi. S'il s'agissait du Dieu d'Épicure ou même du Dieu de Socrate, du Dieu de Parménide ou du Dieu de Plotin, peut-être faudrait-il passer condamnation ; mais le Dieu de la Genèse, le Dieu des psaumes, le Dieu des prophètes, qui, éclairé surtout par la révélation chrétienne, est si manifestement

auctore cognoscitur... Neque enim hæc de Deo, nisi per Deum, cognita esse potuissent. De Trin. L. v, 21.

¹ Nemini autem dubium esse oportet, ad divinarum rerum cognitionem divinis utendum esse doctrinis. Neque enim scientiam cœlestium per semet humana imbecillitas consequetur, etc. *Ibid.* L. iv, 14.

le Dieu de l'Évangile, le Dieu en trois personnes, le Dieu Père, Fils et Saint-Esprit: voir là « une nature sèche et inféconde », n'est-ce pas comme une gageure et un parti pris d'insulter l'évidence ? Appeler « infécond » un Dieu au sein duquel la foi nous montre l'éternelle génération d'un Fils égal à son Père, l'éternelle spiration d'un Esprit égal au Père et au Fils dont il procède ; dénoncer « la stérilité » et « la mort » dans cette nature où bouillonnent le mouvement et la vie, et où l'infinie puissance et l'infinie intelligence s'embrassent dans un flux et reflux d'éternel et infini amour ! Le délire de l'injustice et l'audace de l'arbitraire ne sauraient être poussés plus loin.

Ah ! disons plutôt, avec notre saint docteur, que le dogme de la Trinité chrétienne, tout en imposant à notre esprit un mystère qu'aucune investigation humaine n'amènera ici-bas à l'évidence ¹, lui apporte néanmoins une lumière incomparable et un soulagement presque nécessaire. Nous ne sommes plus réduits, comme certains penseurs du paganisme, à nous réfugier dans le pyrrhonisme religieux par la déplorable alternative ou d'admettre la pluralité des dieux, par conséquent la pluralité des infinis, ce qui est absurde, ou de croire à un Dieu indolent et endormi, à un Dieu écrasé par le poids d'une nature infinie éternellement impuissante à produire autre chose que le fini ². Notre symbole nous enseigne un seul Dieu, mais non pas un Dieu solitaire ; un Dieu dans les entrailles duquel se rencontrent, sans se contredire, deux notions que notre instinct perplexe

¹ Litter. Apost. Pii IX ad Archiepisc. Monacen., 11 decembr. 1862.

² Aut enim more gentilium denegandus est, si testimonia ejus improbantur ; aut si ut est Deus creditur, non potest aliter de eo, quam ut ipse de eo testatus est, intelligi. Cessent itaque propriæ hominum opinionones, neque se ultra divinam constitutionem humana judicia extendant. Sequimur ergo, adversus irreligiosas et impias de Deo institutiones, ipsas illas divinatorum dictorum auctoritates, etc. De Trinit. L. IV, 14.

cherchait dans la divinité sans pouvoir parvenir à les concilier : l'unité et la société, la fécondité dans l'unité ¹. Ce n'est pas ici le lieu, Messieurs et chers Coopérateurs, de scruter les convenances métaphysiques et les harmonies morales du mystère révélé. Il n'y en a pas un seul de vous qui ne sache qu'elles sont nombreuses et admirables. J'ai voulu en dire assez, d'une part, pour réduire à néant l'insolente accusation portée contre le Dieu des Écritures; d'autre part, pour vous rappeler à vous-mêmes l'opportunité et la nécessité de fortifier la foi des peuples sur ce point fondamental.

Car enfin, la croyance en un Dieu unique en trois personnes est la base de toute la religion chrétienne. La connaissance de cette vérité première est indispensable pour le salut ². « L'orthodoxie fait défaut, si, en confessant un seul Dieu, on entend confesser un Dieu seul; parce que la foi à un Dieu solitaire exclut l'idée du Fils de Dieu. Il n'y a pas moins d'impiété à affirmer en Dieu la singularité de personne, qu'à nier l'unité de nature ³. » Sous ce rapport, ce qui a pu suffire avant la venue de Jésus-Christ ne suffit pas depuis qu'il est venu et qu'il a parlé; là où Dieu se contentait de la foi implicite, il demande désormais la foi explicite; et, si sublime que soit le dogme d'un Dieu unique en trois personnes, tout baptisé parvenu à l'âge de raison doit connaître et professer cette vérité ⁴. C'est donc notre devoir

¹ *Hic enim se verborum proprietatibus temperavit..., ut nec duos quisquam possit prædicare, neque unicum : cum tamen qui non unicus est, non in duos proficeret; nec qui duo non sunt, solitarius posset intelligi, etc. De Trinit. L. VIII, 38, 39.*

² *Qui vult ergo salvus esse, ita de Trinitate sentiat. Symb. Athanas.*

³ *Non enim unum Deum pie possumus prædicare, si solum prædicamus : quia non erit Deus filius in solitarii fide... Ejusdem periculi res est unum negare, cujus est et solitarium confiteri. De Trinit. L. VII, 3.*

⁴ *Quam nisi quisque integram inviolatamque servaverit, absque dubio in æternum peribit. Symbol. Athanas.*

d'exposer souvent, en termes clairs et intelligibles, cet article élémentaire et principal du catéchisme chrétien.

Et quant à nous-mêmes, Messieurs et chers Coopérateurs, bien que l'intelligence complète de ce mystère, je l'ai dit, soit absolument au-dessus de la portée de tous les esprits créés, l'étude et la méditation peuvent cependant nous conduire à ce point que notre raison y trouve ses délices, et que nous en venions à dire comme notre incomparable pontife en son sixième livre de la Trinité : « Ils arrivent trop tard, les docteurs impies de ce siècle ¹. Mon mal, si c'en est un de croire en vous, ô Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, est un mal inguérissable; mon erreur, si c'en est une de confesser le Dieu de l'Évangile, est une erreur irréformable. Mon âme s'est pénétrée, ma raison s'est imbibée de ces hautes doctrines, et il n'y a plus de remède à cela : *his immedicabiliter imbutus sum*. Pardonnez-moi, Dieu tout puissant ! je puis mourir dans ma croyance et pour ma croyance, je n'en puis pas changer : *et ignosce, omnipotens Deus, quia in his nec emendari possum, et commori possum*. Avant qu'il fût question de ces prédicants modernes et de toutes leurs conceptions, je vous ai donné ma créance, et j'ai été régénéré en vous dans le saint baptême ; tel mon baptême m'a fait, tel je suis à vous pour toujours : *Inauditis his nominibus, in te ita credidi, per te ita renatus sum, et exinde tuus ita sum* ². J'ai appris les choses ainsi, je les ai ainsi crues; et ma foi et ma raison sont tellement fermes à les retenir que je ne pourrais ni ne voudrais croire autrement : *Hæc enim ego ita didici, ita credidi et ita confirmatæ mentis fide teneo, ne aut possim aliter credere, aut velim* ³. »

Quels beaux accents, Messieurs et chers Coopérateurs, et

¹ Tarde mihi hos impiissimos, quantum ego arbitror, doctores ætas hujus nunc seculi protulit. Sero hos habuit fides mea, quam tu erudisti, magistros. De Trinit. L. vi, 21.

² Ibid. L. vi, 21. — ³ Ibid., 20.

comme l'âme se fortifie à les entendre ! Combien il est doux surtout de les répéter et de se les approprier ! Pour moi , ô grand docteur , ô vaillant athlète de la foi , je suis le plus obscur de vos héritiers , le plus indigne de vos successeurs. Ma faible voix devrait se taire là où le tonnerre de la vôtre a retenti. Au lieu de m'asseoir sur ce trône où vous vous êtes assis , je devrais baiser seulement la poussière des degrés que vous gravissiez. Toutefois , qu'il me soit permis de le dire en présence de mes frères et de mes fils dans le sacerdoce , de le dire pour la consolation des chrétiens qui croient et pour l'étonnement des hommes qui auraient le malheur de ne pas croire : oui , ô Hilaire , je comprends chacune de vos paroles , je partage toute votre façon de sentir. Les grands mystères chrétiens , comparés à toutes les données de la philosophie humaine , s'ajustent , se proportionnent si bien à mon intelligence , qu'au lieu d'en être l'épreuve et le tourment , ils en sont devenus la joie et le triomphe. Je crois , et , si c'est un mal de croire , mon mal est irrémédiable : *His immedicabiliter imbutus sum*. Ces hautes vérités de la foi , j'ai passé tous les jours de ma vie à les étudier : *hæc ita didici* ; telles qu'elles m'ont été présentées par l'Église , je les ai crues : *hæc ita credidi* ; et je les crois si bien , et ma raison et ma foi s'y sont tellement ancrées et enracinées : *et ita confirmatæ mentis fide teneo* , que , quand même je le voudrais , je ne pourrais pas croire autrement : *ne aut possim aliter credere aut velim*. Loin de moi toute présomption coupable ! Je sais , ô mon Dieu , que la foi est une grâce d'où la perversité humaine peut nous faire déchoir. Je vous le dirai pourtant , mon frère , à vous qui n'êtes pas chrétien : il me serait plus impossible désormais de ne pas croire à Dieu le Père , le Fils et le Saint-Esprit , qu'il ne vous semble impossible d'y croire. Plus j'étudierai , plus je prierai , plus je croirai : plus vous étudierez , plus vous prierez , moins vous serez incroyant.

VIII. Mais c'est peu de croire, si la foi reste muette. Dieu doit être confessé, proclamé, loué, exalté par la créature. Sans doute, il n'avait pas besoin de cet hommage. Son Verbe éternel lui est, dans le sein même de sa nature, un fidèle et suffisant témoin; il est son éclat coéternel, sa splendeur consubstantielle, l'image parfaite de ses perfections, son expression totale et adéquate. Le Christ lui-même, en tant qu'adorateur humain, peut et doit dire à son Père : « Vous êtes mon Dieu, et vous n'avez pas besoin de mes biens ¹. » Toutefois, la Sagesse divine s'étant librement résolue à créer, ses œuvres doivent nécessairement la louer. Si l'acquit de cette dette importe médiocrement à Dieu, suffisamment glorifié au dedans par son Verbe, et au dehors par ce même Verbe incarné et par sa Mère immaculée, en retour il importe infiniment à la créature, soit par les périls et les maux qu'entraîne pour elle l'omission de ce devoir de justice, soit par les biens de tout genre que lui vaut sa fidélité. « O mon Dieu, s'écriait saint Augustin, malheur à ceux qui se taisent de vous » : *Vae tacentibus de te* ² ! Messieurs et chers Coopérateurs, c'est là proprement le malheur de ce temps. Le fidèle lui-même, celui qui croit à Dieu, « se tait de Dieu ». La grande hérésie de notre âge, c'est l'hérésie pratique contre le premier commandement du décalogue. On a tant parlé à l'homme de ses droits, qu'il a perdu de vue les droits de Dieu. En mille choses, la créature se donne présentement, au regard de son créateur, une attitude qui n'est point conciliable avec la vertu de religion. Ah ! nous du moins, Messieurs, qui avons cet honneur d'être appelés les « hommes de Dieu ³ », ne nous taisons point de lui. Ce n'est pas assez qu'il soit connu chez nous ; il faut que son nom y soit grand. Pour cela, ne récitons pas seulement des lèvres, mais accentuons avec toute l'énergie et tout l'amour

¹ Ps. xv, 2. — ² Confess. L. 1, c. iv, 4. — ³ I Timoth. vi, 11.

de notre cœur, les admirables formules que l'Église nous fait répéter chaque jour :

- « Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit.
- « Comme elle était dès le commencement, et maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. »
- « Gloire à Dieu au plus haut des cieux!....
- « Nous vous louons! Nous vous bénissons! Nous vous adorons! Nous vous glorifions!
- « Nous vous rendons grâces, à cause de votre grande gloire! »

Quelles paroles, Messieurs, et quelle confession de Dieu elles renferment quand elles ne sont pas prononcées avec irréflexion! Et cet autre cantique, devenu presque vulgaire et profane par l'emploi tout humain auquel trop souvent on le condamne, quel magnifique témoignage ne rend-il pas à Dieu! Vous avez sans nul doute remarqué que cet hymne, du moins dans sa portion antique et primitive¹, n'est autre chose que le symbole tout entier traduit en cri de louange et d'adoration. Les premières strophes se réfèrent à Dieu et aux personnes divines :

- « O Dieu, nous vous louons; ô Seigneur, nous vous confessons!
- « Père éternel, toute la terre vous révère!
- « A vous tous les anges, à vous tous les cieux et toutes les puissances!
- « A vous les chérubins et les séraphins redisent d'une voix sans fin :
- « Saint, saint, saint, le Seigneur Dieu des armées!
- « Les cieux et la terre sont pleins de la majesté de votre gloire.
- « C'est vous que le chœur glorieux des apôtres,

¹ On sait que le *Te Deum* se terminait originairement au verset : *Æterna ac cum sanctis tuis gloria munerari.*

- « Vous que la troupe vénérable des prophètes,
- « Vous que la blanche armée des martyrs,
- « Vous que par toute la terre la sainte Église proclame
- « Père d'une infinie majesté ;
- « Et votre vrai et unique Fils , digne de tous les hom-
« mages ;
- « Et aussi votre Saint-Esprit Paraclet!!! »

Toute notre liturgie est empreinte de ce sentiment de Dieu ; chaque page de nos livres d'office rend ce même son. Que de fois j'ai senti mon être tout entier tressaillir quand, après avoir feuilleté avec dégoût les sacrilèges pamphlets de ce temps, j'avais la joie de chanter au milieu de vous, parmi tout l'éclat de nos pompes sacrées, des paroles comme celles-ci :

- « Il est vraiment digne et juste, équitable et salubre de
- « vous rendre partout et toujours grâces, Seigneur saint,
- « Père tout-puissant, Dieu éternel et clément : vous qui
- « n'avez pas de commencement ni de fin ; vous qui êtes
- « aussi grand qu'il vous a plu de l'être, Dieu saint et admi-
« rable dont les éléments ne peuvent contenir la majesté ¹...
- « O bienheureuse et sainte Trinité, qui purifiez, appropriiez
- « et ornez toutes choses ! O bienheureuse majesté de Dieu ,
- « qui emplissez, contenez, disposez toutes choses ! O bien-
« heureuse et sainte main de Dieu , qui sanctifiez tout, qui
- « bénissez tout, qui enrichissez tout ! » Il faudrait repro-
duire ces deux préfaces tout entières, avec l'ineffable
euphonie de l'idiome ecclésiastique et la divine mélodie du
chant sacré : *O beata et sancta Trinitas, quæ omnia purificas,*

¹ Vere dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et
ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus et cle-
mens : cujus nec initium nec finis advertitur ; qui quantus es, tantus esse
voluisti, sanctus scilicet ac mirabilis Deus, cujus majestatem elementa non
capiunt. Pontific. Rom. De altaris consecrat. Præfatio.

*omnia mundas, et omnia perornas. O beata majestas Dei, quæ cuncta implet, cuncta continet, cuncta disponis. O beata et sancta manus Dei, quæ omnia sanctificas, omnia benedixis, omnia locupletas*¹.

Ainsi s'accomplissent toujours les oracles du roi-prophète, qui ont annoncé que la louange de Dieu retentirait dans l'Église, dans la grande assemblée des saints, au milieu d'un peuple nombreux groupé devant les autels². « C'est dans Sion, ô Dieu, que vous entendrez l'hymne convenable », l'hymne assorti à vos perfections infinies ; « c'est dans Jérusalem que vous seront offerts les hommages » dignes de votre majesté suprême³. « Tenez pour indubitable, dit Bossuet, que l'Église catholique est le seul temple universel de Dieu, ainsi que Tertullien l'appelle : *catholicum Dei templum*⁴, et qu'elle est aussi le seul lieu où Dieu est adoré en vérité⁵ », ce qui veut dire qu'elle est la seule école où les attributs divins soient enseignés aussi complètement et aussi lumineusement qu'il a plu à Dieu de nous les révéler, et confessés avec toute l'ardeur et la pureté qu'il exige de ses adorateurs. L'Église est cette ville dont a parlé le prophète Ezéchiel, cette cité qui se nomme : « Dieu est là » : *Et nomen civitatis ex illa die : Dominus ibidem*⁶. « Partant, puisqu'elle a seule cette plénitude, adorons Dieu dans ce grand et auguste temple où il habite parmi nous, je veux dire dans l'unité de l'Église catholique ; adorons-

¹ Pontif. Rom. De ecclesiæ Dedicatione. Præfatio consecrationis ecclesiæ.

² In medio Ecclesiæ laudabo te. Ps. xxi, 23. Confitebor tibi in Ecclesia magna, in populo gravi laudabo te. Ps. xxxiv, 18. Laus ejus in Ecclesia sanctorum. Ps. cxlix, 1.

³ Te decet hymnus Deus in Sion ; et tibi reddetur votum in Jerusalem. Ps. lxiv, 1.

⁴ Tertull. adv. Marcion. L. iii, 21.

⁵ Sermon sur le culte dû à Dieu (Vend. de la 3^e semaine de Carême) 1^{er} point. Edit. Lebel, T. xii, 544.

⁶ Ezech. xlviii, 35.

ie dans la paix et dans l'unité de l'Église catholique, adorons-le dans la foi de l'Église catholique¹, ainsi assurés de lui rendre l'honneur qu'il veut recevoir de nous², et de ne jamais lui infliger le suprême outrage qui consiste à le confondre avec l'œuvre de ses mains, et à transporter au genre humain la divinité qui n'appartient qu'à son auteur. Entendons la doctrine chrétienne concernant la nature créée.

IX. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, l'erreur philosophique ne fait pas difficulté de se porter alternativement, quelquefois simultanément, à tous les extrêmes, et volontiers elle ravale au niveau de la bête cette même humanité qu'elle incorpore à Dieu. Dans les écrits de toute l'école que nous combattons présentement, la thèse du matérialisme le plus abject, du sensualisme le plus révoltant, se mêle à tout instant à celle de la déification de la race humaine. Il ne faut pas trop s'en étonner. Là encore, l'impiété tourne dans un cercle, et elle exhume des vieilleries à l'heure où elle se pique d'innover. L'idolâtrie antique, en décernant les honneurs suprêmes aux êtres inintelligents, avait réalisé cette mixtion grotesque, cet amalgame bizarre de la divinité et de l'animalité, et par là elle avait absous et légitimé dans l'homme les passions ignobles, les convoitises brutales par lesquelles s'établissait la conformité entre l'adorateur et son idole. Le païen était « un animal religieux », beaucoup plus littéralement que

¹ Bossuet, *loc. cit.*, p. 545.

² Nec honorem a nobis Deus nisi per Deum accipit; namque honorandus esse non intelligitur, nisi iste docuerit honorandum. Habet dispensatio sacramentorum suum ordinem. Ad Dei honorem per Deum docemur. S. Hilar. De Trinit. L. v, 19.

n'ont voulu le dire les auteurs de cette définition justement célèbre. Nos sophistes d'aujourd'hui, en égalant l'homme à Dieu, et en l'assimilant néanmoins à la brute, ne font que revenir aux errements du paganisme. Disons mieux, ils justifient une fois de plus les oracles révélés qui nous disent qu'en voulant usurper un rang qui ne lui appartient pas, ou en répudiant celui où la grâce tend à l'élever, la nature humaine tombe fatalement au-dessous de son propre niveau. C'est le dernier mot du psaume quarante-huitième : « L'homme, tandis qu'il était en honneur, ne l'a pas compris : il a été comparé aux bêtes qui n'ont point de raison, et il leur est devenu semblable¹. » Et le Psalmiste ajoute : « C'est à une pareille chute qu'aboutit leur voie ; et après cela, ils se complairont encore dans leurs discours » : *Hec via illorum, scandalum ipsis; et postea in ore suo complacent²!*

Pour rétablir la véritable doctrine de l'Église comme de la raison en ce qui est du monde créé, et particulièrement en ce qui est de l'homme, chef et roi de la création, nous aurions donc à combattre des exagérations opposées, et à montrer que notre race ne comporte par elle-même ni tant d'honneur, ni tant d'abaissement. Mais vous comprendrez, Messieurs et chers Coopérateurs, que nous ne perdions pas ici notre temps à répondre à ceux qui nient l'âme humaine, sa spiritualité, sa liberté, sa destinée immortelle, à ceux qui lui refusent la qualité de substance pour n'en faire qu'un son, une harmonie, une résultante, ou qui renversent toute l'économie du mérite et du démérite en attribuant aux opérations de l'esprit une valeur morale qui n'appartient qu'aux actes de la volonté, en donnant aux belles pensées le mérite des belles actions, en décernant indifféremment à

¹ Homo, cum in honore esset, non intellexit : comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis. Ps. XLVIII, 13. 21. — ² Ibid. 14.

une vie d'art et de science ou à une vie de vertu et de sainteté le droit aux mêmes récompenses. Ce sont là des paradoxes que n'admettra aucune philosophie sérieuse, et qui ne s'expliquent que dans le système panthéistique. Il est clair que si le monde est consubstantiel à Dieu, toutes choses y sont également saintes, que la distinction du bien et du mal n'existe pas en réalité, que le vice lui-même est une des formes du divin et peut prétendre à l'apothéose : conséquences devant lesquelles ne recule pas le naturalisme extrême que nous avons signalé. Mais comme le chapitre du concile d'Agen, rapporté plus haut, nous a déjà indiqué les limites essentielles de la nature créée, nous nous contenterons d'exposer ici quelques principes propres à faire comprendre le point capital auquel nous avons hâte d'arriver, c'est-à-dire l'union surérogatoire et transcendante du divin et de l'humain par le fait de la volonté libre et du précepte positif de Dieu.

Dieu s'étant volontairement et librement résolu à créer l'univers, devait assurément rapporter son ouvrage à sa gloire et au bonheur de sa créature. L'Être souverain ne peut pas ne point opérer toutes choses en vue de lui-même¹ : non pas qu'il en reçoive jamais une augmentation essentielle de sa propre félicité ; mais parce que sa nature éminemment libérale et communicative se plaît à multiplier le nombre des heureux². Toutefois, autre est le genre de gloire et de bonheur que Dieu, dans son excès d'amour, a

¹ *Universa propter semetipsum operatus est Deus. Prov. xvi, 4.*

² *Amari se a nobis exigit, non utique amoris in se nostri fructum aliquem sui causa ipse percipiens, sed amore ipso nobis potius, qui eum amabimus, profuturo. Nam amari se, sibi que nos obsequi idcirco ut nobis bene sit expetit, ut digni beatitudinis ac bonitatis suæ munere per meritum amoris sui et obsequii judicemur. Bonitatis autem usus, ut splendor solis, ut lumen ignis, ut odor succi, non præbenti proficit, sed utenti. Hilar. in Psalm. III.*

réellement voulu tirer de son œuvre pour lui-même et pour la créature; autre est celui auquel il pouvait s'arrêter s'il n'eût consulté que l'exigence naturelle des choses. A supposer que l'homme eût été placé et maintenu dans l'état de pure nature, la création, contenue dans son ordre propre, demeurerait encore très-belle, très-noble, très-grande; l'homme y occupait une place magnifique, et il pouvait y être dirigé vers une fin très-acceptable¹. Même après qu'elle a subi un dommage et reçu une blessure par la perte de l'intégrité dont elle avait été surnaturellement douée, la nature humaine, quoiqu'elle ne puisse pas se suffire à elle-même pour l'accomplissement de tous ses devoirs même naturels, conserve néanmoins des attributs très-élevés. Certes, ce n'est pas le christianisme qui cherchera jamais à déprimer la nature. Au contraire, il en a toujours vengé, il en vengera toujours les éléments essentiels contre ses destructeurs quels qu'ils soient; d'abord parce qu'il a mission de faire respecter la puissance divine partout où elle reluit; puis parce que la nature étant le sujet et le support du surnaturel, celui-ci subirait les contre-coups de toutes les attaques dirigées contre celle-là. Aussi, tout ce qu'enseignent les écoles spiritualistes sur la dignité naturelle de l'homme, l'immatérialité de son âme, la liberté et la moralité de ses actes, l'étendue de ses puissances et de ses facultés, la perfectibilité de son esprit, la loi intime de sa conscience, la responsabilité de ses œuvres, la nécessité d'une sanction rémunérative ou pénale, non-seulement l'Église l'enseigne d'accord avec la saine philosophie, mais plus d'une fois elle l'a établi, et même, en certains cas, elle l'a défini contre les écarts de la fausse philosophie. Le docteur qui a le plus

¹ *Animæ rationalis natura facultatem involvit Deum ex creaturis et ipsis conscientia sui testimoniis cognoscendi, atque amore huic cognitioni correspondente diligendi.* Concil. Viennens. 1853. Tit. 1, cap. 1.

d'autorité dans les questions de la grâce, saint Augustin, a été aussi le plus zélé défenseur de la nature. « Loin de nous, dit-il, la pensée que Dieu puisse haïr en nous ce en quoi il nous a faits plus excellents que les autres êtres vivants ! Loin de nous de décréter le divorce entre la raison et la foi, d'autant que nous ne pourrions pas même croire si nous n'étions pas doués d'âmes raisonnables ! » « La nature raisonnable est un si grand bien, dit-il ailleurs, que Dieu seul est au-dessus d'elle ¹. »

Mais nous ajoutons que la nature créée, même la nature humaine et la nature angélique, ne s'étant point donné l'être à elle-même et ayant été tirée du néant par le libre vouloir de la suprême nature qui est Dieu, ne possède rien d'elle-même et indépendamment de Dieu ; qu'elle est essentiellement distincte et essentiellement sujette de lui, qu'elle ne peut ni se mouvoir, ni agir, ni durer sans son concours et son assistance ; nous ajoutons, à plus forte raison, qu'elle n'a dans ses éléments constitutifs rien de divin ou de déifique, ni par essence, ni par communication ; que si elle porte en elle une empreinte de la divinité, ce n'est que la marque extérieure de la main de l'artisan souverain, mais nullement la forme du mystère intime de son être ; enfin, que la relation propre d'elle à Dieu, c'est la relation de l'ouvrage à l'ouvrier, mais aucunement celle du fils au père, attendu qu'elle existe par voie de création et non par voie de génération, qu'elle procède du néant et non pas du sein de Dieu. et qu'elle n'a aucun rapport avec lui ni quant à l'aspect ni quant au genre ². Et c'est ici le cas d'adresser à

¹ Absit namque ut hoc in nobis Deus oderit, in quo nos reliquis animantibus excellentiores creavit. Absit, inquam, ut ideo credamus, ne rationem accipiamus sive quæramus ; cum etiam credere non possemus, nisi rationales animas haberemus. S. Augustin. T. III, Epist. cxx ad Consent. 3.

² T. VIII, Contra epist. Manichæi, xxxvii, 43.

S. Thom. Sum. Theol. Pars I, Quæst. iv, art. III. Respons. ad 1^m.

nos modernes déificateurs de la nature humaine l'**apostrophe** du grand évêque d'Hippone à l'un de leurs devanciers dans ces sortes de théories : « En vérité, disait-il, c'est à l'homme une prétention passablement impie de se croire mal traité parce qu'il n'est pas ce qu'est Dieu, et de ne vouloir pas être un bien quelconque si Dieu est un bien plus grand. De grâce, ô nature de l'âme raisonnable, consens à être quelque chose de moindre que Dieu, d'autant qu'après lui il n'y a rien de meilleur que toi. Calme-toi, te dis-je, et sois plus bénigne à ton auteur... Tu es par trop superbe contre lui, si tu t'indignes de ce qu'il te dépasse ; et tu penses par trop irrespectueusement de lui, si tu ne te congratules pas ineffablement de ce que tu es un si grand bien, que lui seul soit plus excellent ¹. Et garde-toi pareillement de dire que, comme tu ne voudrais reconnaître aucune substance au-dessus de toi, tu n'en voudrais non plus souffrir aucune au-dessous. Car ce qui occupe le premier rang en bonté après Dieu n'a pas dû rester au dernier plan et clore la série des êtres. Bien plutôt, la dignité dont tu as été investie resplendit en cela, puisque ce Dieu qui te surpasse seul par nature a fait d'autres êtres que tu dominerais à ton tour ². »

¹ Vox impia est, injuriam putare non hoc esse quod Deus est, et ideo nolle esse aliquid bonum, quoniam ei præponitur Deus. Quæso, patere, natura animæ rationalis, aliquanto minus te esse quam Deus est, et tanto minus, ut post ipsum te melius aliquid non sit. Patere, inquam, et mitesce illi, ne te adhuc repellat in infima, ubi per angustias pœnales etiam atque etiam bonum quod es vilescat tibi. Superba es in Deum, si indignaris quod te antecedit; et nimis contumeliose de illo sentis, si non ineffabiliter gratularis tam magnum bonum esse te, ut solus ille sit præstantior. S. Augustin. Contra Epist. Manichæi, xxxvii, 43.

² Quo constituto atque firmato, illud ne dixeris : Me solam naturam Deus facere debuit; nollem ut post me aliquid boni fieret. Non enim quod bonum est post Deum, jam debuit esse novissimum. Et hinc maxime apparet quantum tibi tribuerit dignitatem, quod Deus qui solus tibi naturaliter dominatur, fecit alia bona quibus tu quoque dominareris. *Ibid.*

Ainsi, Messieurs et chers Coopérateurs, à moins d'aller jusqu'au dévergondage d'idée qui confond l'univers avec l'essence divine, il est impossible de placer la nature intelligente plus haut que ne fait la doctrine chrétienne. Mais, en outre, cette doctrine attribue à l'être raisonnable un autre titre de grandeur qu'aucune philosophie humaine n'aurait soupçonné, je veux dire, l'aptitude radicale à l'union, soit personnelle, soit mystique, avec la nature divine. Car, encore bien que tout ce que nous avons à établir maintenant soit en dehors et au-dessus des exigences ou même des aspirations de l'ordre naturel, et ne puisse en aucun cas être *connaturel* à aucune création, cependant il résulte du fait de l'incarnation divine et de ses appendices que la nature raisonnable est susceptible de porter ce surcroît inattendu d'exaltation. C'est une loi du monde végétal que toute espèce n'est pas également propre à recevoir la greffe d'une espèce plus noble, mais que les essences affranchies demandent dans le sujet sur lequel elles sont insérées une qualité de sève qui leur soit assimilable. La même loi existe et les mêmes affinités sont requises en ce qui est des mélanges et des croisements de race. Cela étant, j'ose dire que la noblesse suprême de notre nature consiste en ce que, étant donnés les attributs et les facultés qui la constituent, elle soit potentiellement apte à être épousée ou adoptée par la divinité ¹.

Nous arrivons ainsi au principal point du débat entre le christianisme et le naturalisme. En établissant, comme nous l'avons fait jusqu'ici, les principes théologiques concernant la nature divine et concernant la nature créée, nous avons affaire au naturalisme panthéistique, tel qu'il nous a été signalé par l'allocution pontificale ². Ces théories ne

¹ S. Thom. Sum. Theol. Pars III, quæst. IV, art. I.

² At vero eo impietatis et impudentiæ deveniunt, ut cœlum petere as
T. V. 7

sont, à vrai dire, qu'un athéisme faiblement déguisé. Car, comme l'observent les Pères du concile de Vienne déjà cité, « tout système doctrinal qui attaque directement ou indirectement l'existence d'un Dieu personnel, toute théodicée prétendue qui nie l'existence d'un être intelligent et libre supérieur à l'homme, opère le renversement fondamental de la religion entendue même dans le sens le plus large¹. Que si les artisans de ces théories y mêlent çà et là quelques paroles qui ont une apparence de religiosité, il n'y faut voir que des mots arrangés pour tromper les simples, et qu'une concession faite à la conscience humaine en qui l'idée de Dieu ne saurait être attaquée de front². » Ces erreurs ne sont donc pas les plus périlleuses, parce que l'athéisme qui en fait le fond n'est pas susceptible de se généraliser. Au contraire, le naturalisme déiste contre lequel nous avons désormais à poser les affirmations du dogme chrétien, est la plaie la plus universelle et la plus fatale de ce temps.

Deum ipsum de medio tollere conentur. Insigni enim improbitate ac parâ stultitia haud timent asserere nullum supremum, sapientissimum providentissimumque numen divinum existere ab hac rerum universitate distinctum; ac Deum idem esse ac rerum naturam, et idcirco immutationibus obnoxium, Deumque reapse fieri in homine et mundo, atque omnia Deum esse et ipsissimam Dei habere substantiam, ac unam eandemque rem esse Deum cum mundo, ac proinde spiritum cum materia, etc. Allocut. Pontific. ix Jun. 1862.

¹ Si Dei existentia re ipsa excludatur, inanem aliquam Dei appellationem adjungere parum prodest, imo multum obest... Ubi persuasio de existentia entis intelligentis, volentis, hominibus superioris abest, ibi nulla neque latissimo sensu sumpta religio adest. Omnis igitur doctrina quæ Dei personalis existentiam directe seu indirecte impugnat, ima religionis fundamenta adoritur. Concil. Viennen. 1858. Tit. I, cap. vi.

² Quod si talium assertores nonnulla, quæ religionis esse videantur, hinc et inde adiniscunt, aut verba ad simplices deludendos componunt. *certitiam* necessitate quadam creaturæ spirituali innata aguntur. *Ibid.*

X. « Le Verbe de Dieu s'est fait chair , et il a habité
« parmi nous , plein de grâce et de vérité ¹. En venant en
« ce monde , il est venu chez lui , puisque le monde a été
« fait par lui ; et le monde ne l'a pas connu , et les siens ne
« l'ont pas reçu ; mais à tous ceux qui l'ont reçu , il a donné
« le pouvoir d'être faits enfants de Dieu , à ceux qui croient
« en son nom , qui ne sont point nés du sang ni de la vo-
« lonté de la chair , ni de la volonté de l'homme , mais de
« la volonté de Dieu ². »

Ces simples et sublimes paroles de l'apôtre saint Jean contiennent l'énoncé total de l'ordre surnaturel. Le Fils de Dieu fait homme , et , par lui , tous ceux qui croient et qui adhèrent à lui élevés à la dignité de fils de Dieu : voilà toute l'économie de la grâce divine , tout le sommaire de la doctrine chrétienne. Ce qui équivaut à dire que l'incarnation est , en fait , la base et le centre de tout l'édifice surnaturel. Nous disons « en fait » , car nous ne prétendons pas que l'ordination de la créature à une fin surnaturelle fût impossible sans l'incarnation d'une des personnes divines ; nous n'assurons pas même que le décret de l'incarnation ait été édicté par la volonté divine en dehors de la prévision de la chute de l'homme ; mais nous croyons et nous affirmons que le même décret qui , conséquemment à la prévision du péché , nous a donné en Jésus-Christ un réparateur et un rédempteur , l'a également et d'abord établi médiateur , pontife et sauveur ; nous enseignons que l'incarnation a le double caractère de moyen et de remède , *medium* et *remedium* ; qu'elle est le principe de notre élévation et de notre régénération ; que le Seigneur Jésus est l'unique porte ³ par laquelle Dieu est venu personnellement jusqu'à sa créature , et par laquelle sa créature pénètre jusqu'au trésor intime de son être ⁴ , qu'il est le fondement en dehors duquel aucun

¹ Joann. 1, 14. — ² *Ibid.*, 10-13. — ³ *Ibid.*, x, 9. — ⁴ *Ibid.*, xiv, 6.

autre fondement ne peut être posé¹, le seul nom donné sous le ciel aux hommes par lequel ils puissent être sauvés².

La question de la divinité de Jésus-Christ domine donc à nos yeux toutes les autres questions ; et , comme elle est la plus importante , la plus décisive , elle est aussi la mieux établie , la mieux démontrée. Nous avons une possession ininterrompue de dix-huit siècles , la croyance aujourd'hui encore unanime de toutes les nations civilisées. Pour justifier la valeur de cette possession et la légitimité de cette croyance , les arguments abondent : l'attente des siècles antérieurs à notre ère ; l'histoire entière du peuple juif ; l'accomplissement des promesses , des figures et des prophéties ; l'éminence de la doctrine évangélique ; la sainteté de vie de son auteur ; l'autorité et le grand nombre de ses miracles ; le succès naturellement impossible de son entreprise ; l'établissement , la propagation et la conservation humainement inexplicables de l'Église chrétienne ; la conversion de l'univers à une religion qui contrariait toutes les passions et toutes les idées régnantes ; la transformation des sociétés , des lois , des mœurs ; les fruits de vie éclos dans les âmes sous le souffle de l'Évangile ; le témoignage toujours subsistant des martyrs ; l'assentiment des plus grands génies qu'ait produits la terre ; l'adoration et l'amour des plus nobles cœurs ; mille phénomènes d'abnégation , d'humilité de charité , de pureté que le monde n'avait jamais connus ; la défaite successive de tous les hommes et de tous les systèmes adverses ; la recrudescence de la foi et de la piété au milieu de toutes les attaques et de toutes les négations ; le christianisme plus vivace au lendemain des assauts et des persécutions ; un retour inespéré des esprits vers lui chaque fois que sa cause a pu sembler perdue ; que dirai-je ? tout un ensemble de caractères qui forment la plus éclatante

¹ I Corinith. III, 11.— ² Act. IV, 12

démonstration, et qui justifient surabondamment la foi du genre humain.

A tous ces arguments de crédibilité, à tous ces moyens de conviction, qu'objecte la critique hostile du dix-neuvième siècle ? Elle vient nous dire, par exemple, que Jésus-Christ n'a jamais clairement affirmé lui-même sa divinité ; que, l'eût-il affirmée, il ne l'a pas prouvée, puisque jamais aucun des miracles allégués en preuve n'a été scientifiquement démontré ; qu'enfin il n'y a pas lieu d'accorder une attention quelconque, soit aux preuves offertes, soit à l'affirmation elle-même, attendu que le miracle est *a priori* inadmissible, et que l'incarnation en faveur de laquelle est allégué le miracle, entrerait éminemment dans la catégorie du surnaturel, lequel est antiphilosophique, antiscientifique, absurde et impossible.

En vérité, Messieurs et chers Coopérateurs, on éprouve du soulagement quand on apprend que toutes les forces réunies de l'école antichrétienne n'aboutissent, après dix-huit siècles et demi de réflexion et de travail, qu'à de pareilles découvertes, à des assertions si banales, des allégations si arbitraires, des objections si misérables et si rebattues qu'il est devenu fastidieux d'y répondre.

XI. Qu'on prenne l'Évangile à livre ouvert. En cent endroits Jésus-Christ affirme son identité avec son Père, et il s'attribue une puissance, une autorité, des droits qui n'appartiennent qu'à Dieu. Les Juifs s'y trompent si peu qu'ils lui disent ouvertement : « Nous ne te lapidons pas à cause de ce que tes œuvres ont de bon, mais à cause de ton blasphème, et parce que, étant homme, tu te fais toi-même Dieu » : *Sed de blasphemia, et quia tu, homo cum sis, facis te ipsum Deum* ¹.

¹ Joann. x, 33.

La réponse que leur fait Jésus est grandement digne d'attention, puisqu'elle revient à ceci : Vous vous indignez que je me déclare Dieu, et vous oubliez qu'il est écrit dans votre loi que « vous êtes des dieux ». Si donc je me contentais de m'attribuer ce nom, je pourrais n'être que votre égal, ou que le plus grand entre plusieurs. Mais j'ai dit davantage ; j'ai dit : « Moi et mon Père, nous sommes un ». Et j'ajoute : « Si ceux-là sont appelés dieux à qui la parole divine a été adressée, et si cette affirmation de l'Écriture est inébranlable, celui que le Père a engendré saint et qu'il a envoyé dans ce monde, vous l'accusez de blasphème, parce qu'il se déclare le Fils de Dieu ! Si vous n'en croyez pas ma parole, croyez-en mes œuvres, afin que vous connaissiez et que vous croyiez que mon Père est en moi et que je suis en mon Père ¹. »

Saint Hilaire, à propos de tout ce passage, fait contre les hérétiques de son temps une sortie qui s'adresse à tous les négateurs de la divinité de Jésus-Christ. « Les Juifs, observe-t-il, ayant entendu cette parole de Jésus : *Moi et mon Père nous ne sommes qu'un*, prennent des pierres, et leur indignation impie, ne pouvant souffrir cette affirmation du mystère du salut, s'emporte jusqu'à vouloir frapper un coup mortel. Mais toi, ô hérétique, comprends ce que tu fais et ce que tu professes, et reconnais que tu es le complice de ceux dont tu reproduis la perfidie. Ne pouvant lancer des pierres, que fais-tu de moins en jetant des dénégations ? Ta volonté ne diffère pas de la leur, mais le trône où il siège la rend inefficace. Du reste, combien tu es plus irrégulier que le Juif ² ! Lui il dirige ses pierres contre le corps du Christ, toi contre son essence divine : *Lapides ille in corpus*

¹ Joann. x, 34-38.

² At tu vero, hæretice, quid agas ac proletem agnosce, et eorum te intelligi esse consortem, quorum in te refers perfidiam exemplum. Ad id enim

elevat , tu in spiritum ; il s'attaque à ce qu'il croit être l'homme, et toi au Dieu : *ille in hominem , ut putabat , tu in Deum ;* à un hôte de ce monde terrestre, et toi au triomphateur assis dans les cieus : *ille in diversantem in terris , tu in throno virtutis sedentem ;* à celui qui n'était pas encore connu , et toi à celui que l'univers entier confesse et que tu as confessé toi-même : *ille in ignoratum ; tu in confessum ;* à un mortel qui doit passer par le sépulcre , et toi au juge immortel de tous les siècles : *ille in moriturum , tu in iudicem seculorum.* L'un et l'autre vous lui dites : *N'étant qu'un homme , ou qu'une créature , tu usurpes la divinité : voilà ce que votre bouche impie a de commun ¹.* »

Le même docteur, expliquant un autre passage du même évangéliste , stigmatise à l'avance ces écrivains impudents de notre âge qui ne craignent pas d'écrire que « Jésus ne paraît pas avoir eu lui-même la conscience de sa divinité » , que « nulle part il ne s'est affirmé Dieu dans la rigueur du terme ». Non , non , s'écrie-t-il , « le Seigneur n'a pas laissé incertain ou douteux un point si fondamental , et il ne nous a pas jetés dans la perplexité d'un sens ambigu ² » ... Que d'autres se glorifient de faire des discours ou d'écrire des livres « qui ont le mérite de ne pas conclure ». Notre Jésus ne procède pas ainsi : « Il ne nous engage pas dans des sentiers perdus ni dans des impasses, Celui qui est la

quod dictum est : Ego et Pater unum sumus , Judæi lapides elevaverunt, et eorum impius dolor, ad sacramentum fidei salutaris impatiens, usque ad impetum inferendæ mortis erupit. Quid tu, non habendo quem lapides, tenegando minus efficis? Non differt voluntas : sed voluntatem tuam inefficacem esse cœlestis thronus efficit. Quanto tu irreligiosior Judæo? De Trinit. L. vii, 23.

¹ Ille dicit : *Cum sis homo , tu dicis : Cum sis creatura ; uterque autem Jicitis : facis te Deum.* Hoc commune in eum impii vestri oris opprobrium est. De Trinit. L. vii, 23.

² Non incertam aut dubiam Dominus tanti sacramenti doctrinam reliquit, nec nos in ambiguum intelligentiæ deseruit errore. *Ibid.* 33.

voie ; il ne nous leurre pas par des faussetés, Celui qui est la vérité ; il ne nous laisse pas dans l'erreur de la mort , Celui qui est la vie ¹. Ses paroles , à tout instant , révèlent la conscience qu'il a de sa nature et de sa puissance : *Hæc vox conscia potestatis est...* L'apôtre Philippe lui ayant dit : *Seigneur , montrez-nous votre Père, et cela nous suffira ; Eh !* quoi , lui réplique Jésus , *il y a tant de temps que je suis avec vous , et que je fais des œuvres qui devraient vous avoir révélé ce que je suis ², et vous ne m'avez pas encore connu. Philippe, celui qui m'a vu , a vu aussi mon Père. Comment peux-tu me dire : Montrez-nous votre Père ? Ne croyez-vous pas que je suis dans mon Père et que mon Père est dans moi ³ ?* Il n'y a là aucune équivoque. Voir le Fils, c'est voir le Père ; le Fils est dans le Père , et le Père est dans le Fils : si cela n'est pas l'unité de nature , les mots n'ont plus de sens. Altérer cela , est d'un antechrist : *hoc demutare , antichristi est* ; nier cela , est d'un Juif , *hoc negare , Judæi est* ; ignorer cela , est d'un païen : *hoc nescire , gentilis est...* L'incrédulité est sans excuse , parce que l'affirmation divine est sans obscurité ⁴. »

Donc Jésus-Christ a eu la conscience très-claire et il a produit l'affirmation très-nette de sa divinité.

¹ Non nos in erratica atque in invia deducit ille qui via est , neque illud per falsa , qui veritas est , neque in mortis relinquit errorem , qui vita est. *Ibid.*

² Cum enim ea quæ gereret , propria Deo essent : calcare undas , jubere ventis... fugare dæmones , morbos depellere... emendare vitia nativitatibus , peccata dimittere , vitam mortuis reddere ; et Dei se filium inter ista profitemem , etc. *Ibid.* 36.

³ Joann. xiv, 8-11.

⁴ Dominus dixit , cum rogaretur ut ostenderet Patrem , *qui me vidit , vidit et Patrem*. Hoc demutare , antichristi est ; hoc negare , Judæi est ; hoc nescire , gentilis est... Sit in fide nostra vitium , si in dictis Dei resedit obscuritas. De Trinit. L. vii, 33.

XII. Non-seulement il l'a affirmée, mais il l'a prouvée. A tout instant, il en appelait lui-même à ses œuvres, et il établissait sa doctrine par ses miracles.

Dire qu'aucun de ces miracles, tels que la guérison subite de l'aveugle-né, la résurrection de Lazare et sa propre résurrection, n'ont été accomplis dans des conditions suffisantes d'authenticité; poser en principe qu'un thaumaturge ne mérite crédit qu'autant qu'il comparait devant le tribunal des principaux représentants de la science du dix-neuvième siècle, et qu'il se soumet aux conditions de leur programme : c'est se moquer des siècles passés et de tout le genre humain, auxquels on refuse la dose de bon sens nécessaire pour constater les faits les plus visibles et les plus palpables; et c'est aussi se moquer de Dieu, que l'on suppose pouvoir se plier aux caprices et accepter la réglementation de sa créature au moment même où il va manifester sa plus haute puissance; c'est le condamner à ne pas agir en Dieu, à l'heure où il veut prouver qu'il est Dieu.

Aller plus loin et proclamer que le miracle n'a pas même droit à être examiné, parce qu'il est impossible, c'est répéter une banalité de la philosophie incrédule éloquentement réfutée par plusieurs des oracles de cette philosophie elle-même¹. Car il est remarquable que le déisme n'a pas été unanime à repousser la possibilité du miracle. Cela se comprend. En lui-même, le miracle ne prouverait que le suprême domaine du créateur sur la nature, le droit du législateur à interrompre le cours ordinaire des lois qu'il a librement posées. A ce point de vue, le miracle pourrait ne pas se relier à un ordre supérieur. Le surnaturel, nous aurons l'occasion de le redire, n'est pas simplement synonyme du miraculeux. Dans le monde constitué à l'état de pure nature, rien ne prouve que le miracle n'eût pu exis-

¹ J.-J. Rousseau, *Lettres de la Montagne*.

ter¹. Il ne faut donc pas s'étonner que le bon sens philosophique de plusieurs adversaires de la foi chrétienne ait reconnu la possibilité du miracle. Mais il y a moins lieu encore de s'étonner de l'ardeur de presque toute l'école naturaliste à la repousser absolument. Car, outre que le miracle, par lui-même, rend Dieu plus présent et plus manifeste à sa créature et accuse une providence plus spéciale que la dose de religion du déisme ne veut communément l'admettre, le miracle devient surtout communément inacceptable parce qu'il est un titre authentique de créance pour la mission surnaturelle de celui qui l'opère, une démonstration péremptoire de la doctrine surnaturelle en faveur de laquelle il est opéré. Le miracle, qui appartient à l'ordre des faits, est infiniment plus probant pour les multitudes que tous les autres genres d'arguments ; c'est par lui qu'une religion révélée s'impose et se popularise. Si vous laissez debout la notion du miracle, vous ouvrez la porte au surnaturel, qui entrera avec un cortège de preuves invincibles. Au contraire, si vous supprimez le miracle, vous ôtez au surnaturel son garant efficace, son témoin nécessaire. Vous transportez la question du domaine historique dans le domaine métaphysique. Là, le philosophisme aura beau jeu. La plupart des doctrines révélées se donnant elles-mêmes pour des mystères, et ne pouvant avoir l'évidence intrinsèque en leur faveur, il en résulte que, le thau-

¹ On oublie quelquefois que la Providence du Dieu créateur, s'il ne se avait pas plu de nous appeler par sa volonté et de nous préparer par sa grâce à la vision béatifique, qui est le terme de l'ordre surnaturel, avait à sa disposition toute sorte de secours naturels ou préternaturels, toute sorte de moyens intérieurs ou extérieurs pour venir en aide à notre nature fragile et peccable. C'est l'oubli de cette vérité, observons-le en passant, qui conduit quelques écrivains à s'exprimer d'une façon assez louche sur « la nécessité morale de la révélation et de la grâce », et à dérober ainsi quelque chose au caractère essentiellement et absolument gratuit des dons surnaturels de Dieu.

maturge disparu, les objections rationnelles et les fins de non-recevoir abondent à l'encontre du révélateur. Guerre donc et guerre à mort au miracle : tel est le mot d'ordre, telle est la consigne de la coalition rationaliste. Pas de raison à alléguer. C'est ici un principe premier dont on n'a pas le droit de demander la preuve : le miracle n'existe pas, le miracle n'est pas possible ; quiconque admet le miracle devient le transfuge de la raison, le maudit de la philosophie, l'excommunié de la critique ; il y a un abîme entre lui et la science positive. Que sais-je, Messieurs ? il faudrait plusieurs pages pour reproduire tous les dédains, les sarcasmes, les anathèmes lancés aux partisans du miracle.

Mais tout ce bruit ne sert qu'à trahir l'embarras de ceux qui le font. Ce ton sentencieux et tranchant, ces déclamations, ces colères, ces injures déguisent mal l'absence de preuves et de raisons. Évidemment, l'école du libre examen et de la libre discussion se sent serrée de très-près, quand elle invente de définir une sorte de dogme et d'en décréter l'inviolabilité. On conçoit que la politique recoure à ces sortes d'arrêts, et qu'elle interdise la controverse à propos du principe fondamental d'un gouvernement établi. Mais l'ostracisme philosophique n'est pas encore passé dans nos mœurs ni dans nos lois. Si le suffrage universel ne se discute pas, l'axiome de l'impossibilité du miracle se peut discuter toujours ; ou plutôt, il est toujours permis de représenter poliment à la pseudophilosophie qu'elle n'a su répondre jusqu'ici ni aux témoignages, ni aux raisonnements qui établissent le fait et la donnée du miracle.

Au reste, Messieurs et chers Coopérateurs, l'acharnement que met la fausse science à combattre le miracle nous donne la mesure de l'importance que nous devons nous-mêmes lui attribuer. Le miracle, en effet, est le véritable pivot de la religion chrétienne. Ni dans la personne de ses prophètes,

ni dans la personne de son Fils, Dieu n'a essayé de démontrer par des raisonnements quelconques la possibilité des vérités qu'il enseignait ou la convenance des préceptes qu'il intimait au monde. Il a parlé, il a commandé ; et, comme garantie de sa doctrine, comme justification de son autorité, il a opéré le miracle. Il ne nous est donc en aucune façon permis d'abandonner ou d'affaiblir, en le reléguant au second plan, un ordre de preuves qui occupe le premier rang dans l'économie et dans l'histoire de l'établissement du christianisme.

Pour instruire convenablement les fidèles sur ce point, vous vous emparerez utilement d'un autre chapitre de notre dernier concile provincial, dont le texte et la traduction vont encore être placés sous vos yeux. Les diverses parties dont ils se composent correspondent aux diverses nuances que l'erreur contemporaine a revêtues à propos de cette grave question.

¹ Dans ses *Essais sur le Naturalisme contemporain*, le T.-R. P. abbé de Solesme, Dom Guéranger, a victorieusement combattu la tendance de quelques écrivains modernes qui, adoptant une partie des erreurs allemandes, amoindrissent l'influence du miracle dans la fondation, la propagation et la conservation du christianisme, et font remonter jusqu'aux variétés d'esprit et de caractère des apôtres la cause de la fidélité de certains peuples et de l'apostasie des autres, etc.

DES MIRACLES.

I.

Promis dès l'origine du monde, annoncé durant toute une longue suite de siècles par des prophéties authentiques et figuré par toutes sortes d'institutions, de personnages et d'événements; venant, selon qu'il avait été décrété par son Père, pour nous arracher à l'empire des ténèbres et nous transférer dans le royaume de ses admirables clartés le Fils de Dieu est définitivement apparu lui-même ici-bas dans une humanité véritable; choisissant, pour le faire, *une époque éclairée* et ce qu'on peut appeler le plein midi de l'histoire. Il entendait construire un vaste et haut édifice, à savoir ce temple de Dieu qui est la sainte Église: c'est pourquoi, comme un sage architecte, il commença d'abord par poser le fondement, et ce fondement ce fut lui-même: de telle sorte qu'appuyés sur lui par la foi, nous, pierres vivantes du temple, nous entrons successivement dans la construction qui s'élève, et nous formons dans le Saint-Esprit un séjour de plus en plus digne du Dieu qui daigne y habiter.

C'est pourquoi mettant ses actes au niveau de cette divinité qu'il s'attribuait par ses paroles, il fit ouvertement et

DE MIRACULIS¹.

I.

Ut, juxta decretum Patris, de potestate tenebrarum nos eriperet, et in admirabile lumen suum transferret, ab incunabulis mundi promissus², deinde per secula multa authentice prænuntiatus et historice præfiguratus, in *cruciatibus temporibus*³ et quasi plena historiæ meridie ipse tandem verus homo apparuit Filius Dei. Volens autem turrim magnam ædificare, templum Dei scilicet quod est sancta Ecclesia, sicut sapiens architectus prius

¹ Concil. Aginnen. T. I, c. III.

² I Petr., II, 9. — ³ S. August. De Civit. Dei lib. XXI, cap. VII.

bien des fois des œuvres que, de l'aveu même des Juifs, aucun mortel n'avait jamais pu faire et qui disaient suffisamment à tous ou plutôt leur prouvaient invinciblement que l'auteur de pareils prodiges était Dieu même. Aussi lui-même disait : « Ce qui rend témoignage de moi, ce sont les œuvres que je fais. Si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne me croyez pas ; mais si je les fais et que vous ne vouliez pas me croire, croyez à mes œuvres ; qu'elles vous apprennent et vous persuadent que le Père est en moi et moi dans le Père. »

Le miracle fut donc la marque divine et sans contrefaçon possible dont le Christ orna sa religion. « Ressuscité d'entre les morts par un miracle salulaire entre tous et plus insigne que tous les autres, qui d'ailleurs en étaient et en sont encore aujourd'hui les garants », il ouvrit sa main large et souveraine et donna à ses apôtres, qui étaient en même temps ses témoins, le pouvoir d'opérer des merveilles semblables et même plus grandes encore. Aussi, dit l'Évangile, « partirent-ils et allèrent-ils prêcher partout, le Seigneur

fundamentum posuit ¹ seipsum nempe, cui per fidem innixi tanquam lapides vivi superædificamur ² et crescimus in habitaculum Dei in spiritu ³.

Quamobrem divinitus agens qui se Deum verum prædicabat, ea palam et multoties fecit quæ, non negantibus ipsis Judæis ⁴, mortalium nullo facere poterat ; quæque talia operantis deitati omnium fidem alliciebant, sive potius imperabant. Unde ipse : *Opera quæ ego facio... hæc testimonium perhibent de me. Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi : si autem facio, et si mihi non vultis credere, operibus credite, ut cognoscatis et credatis quia Pater in me est et ego in Patre* ⁵.

Hac vere divina nec imitabili miraculorum tessera religionem suam Christus insignivit et post « grande illud saluberrimumque resurrectionis suæ miraculum, cui attestabatur » et « etiam nunc attestantur omnia talia » ⁶, virtutem similia, imo majora ⁷ patrandi Apostolis item et testibus suis larga prorsus potentissimaque manu donavit. Ex quo *perfecti, prædi-*

¹ I Cor., III, 10. — ² I Petr., II, 5. — ³ Coloss., II, 22. — ⁴ Act., IV, 16. — ⁵ Joann., X, — ⁶ August. loc. cit., cap. XIII, 16. — ⁷ Joann., XIV, 12.

« les aidant dans leur œuvre et confirmant leurs dires par
« les signes qu'ils semaient sur leurs pas ». Et c'est ainsi que
« des choses incroyables, qui se faisaient pourtant et que
tous pouvaient voir, firent croire bientôt au monde entier des
réalités pareillement incroyables et que nul ne voyait ».

II.

Mais plus cette note de notre origine divine est claire, assurée, décisive, plus elle est en butte à la haine et aux attaques de tous ceux qui, en présence de la lumière apparue en ce monde, lui préférèrent définitivement les ténèbres, et qui, résistant à cet incomparable déploiement de l'esprit et de la puissance de Dieu; trompés par suite et enchaînés par les funestes artifices de « cette sagesse du siècle que Dieu lui-même nomme une sottise », s'avancent audacieusement au nom d'une science qui n'est que fausseté, d'une philosophie qui n'est qu'impiété et d'une critique qui n'est que mensonge, et s'efforcent non-seulement de nier le miracle dans l'ordre religieux, mais encore de l'effacer de l'histoire, d'en détruire jusqu'à la notion dans le sens commun du genre humain, de le décréter d'impossibilité, afin de l'arra-

caverunt ubique. Domino cooperante et sermonem confirmante, sequentibus signis ¹. Et sic « incredibilis rei quæ non videbatur, hæc incredibilia quæ tamen fiebant et videbantur » mox in universo mundo « fecerunt fidem » ².

II.

Hanc vero, quo clarior firmiorque est, divinæ originis nostræ notam eo magis detestantur insectanturque illi omnes qui, quum lux sit in mundo, tenebras magis quam lucem diligunt ³, nec tanta ac tali spiritus et virtutis ostensione ⁴ devicti, « sapientiæ vero secularis, quam stultam vocat Deus »⁵, malis artibus decepti ac obligati, miraculum ex religione tollere, ex historia delere, in rationali hominum sensu abolere, extra omnem possibilitatem ponere, imo omnium capaci et omnipotenti manui Dei eripere,

¹ Marc., xvi, 20. — ² August., *ibid.* — ³ Joann., iii, 19. — ⁴ I Cor., ii, 4. — ⁵ Tertul. De præscript.

cher même à ces saintes mains de Dieu qui sont la souveraineté infinie et la toute-puissance.

III.

Quant à nous, pleins de sollicitude pour ceux qui sont infirmes dans la foi, pour ceux mêmes qui font une guerre si ingrate à cette foi sainte et bienfaisante et qu'il nous serait « infiniment plus doux de ramener, s'il était possible, que de combattre et d'écraser » ; opposant à ces opinions homicides, à ces vaines affirmations qui circulent et font du ravage, la doctrine vraie, certaine et salutaire du Verbe éternel de Dieu, Jésus-Christ Notre-Seigneur, et de son Épouse unique, notre Mère la sainte Église, nous établissons et déclarons ce qui suit :

1. — Quiconque nie le miracle *a priori* et prétend qu'on doit le nier toujours et partout comme étant impossible en soi et contraire soit à la sagesse de Dieu, soit à l'ordre de la nature et à l'immutabilité de ses lois, il enlève à Dieu sa liberté et annule son suprême et tout-puissant domaine ; il

falsæ scientiæ nomine et impiæ et mendacissimæ critices, audent atque conantur.

III.

Infirmis autem in fide, et his ipsis sanctæ benignæque fidei nostræ ingratissimæ hostibus consulentes, quos utique « sanari potius, si fieri potest, quam oppugnari volumus » ; mortiferis quæ grassantur opinionibus et vanissimis effatis, veram, certam, salubremque Verbi Dei Jesu Christi, ejusque unicæ sponsæ Matris nostræ Ecclesiæ doctrinam opposcentes, hæc statuimus et declaramus :

1. — *Quisquis miraculum a priori negat, et uti in se impossibile et Dei sapientiæ naturæque ordini et immutabilitati contrarium semper et ubique negandum esse contendit, Dei libertatem tollit, summum ejus omnipotentis-que dominium abrogat ; naturam jam non servam, sed dominam, imo divinam et quasi Deum esse insinuat ; sensum hominum communem pessum-*

¹ August. De Moribus Eccles.

fait de la nature, non plus une servante, mais une maîtresse, ou plutôt une puissance divine qui semble être Dieu lui-même; il met à néant le sens commun des hommes; il fait injure aux personnages les plus illustres, les plus saints et en même temps les plus doctes de tous les âges et de tous les pays, et il se met en opposition directe non-seulement avec la foi, mais encore avec la saine raison.

2. — Quiconque parlant des miracles soit de l'ancien, soit du nouveau Testament, miracles absolument divins, divinement certains, toujours crus et prêchés comme tels par l'Église catholique, ose dire que ce sont de purs mensonges, ou des rêveries d'hommes ignorants, ou un produit tout idéal enfanté par l'esprit humain, ou encore de purs symboles inventés par le génie poétique, dont la philosophie peut et doit donner le sens, mais qui demeurent historiquement indémonstrables; que partant ce ne sont point des faits réels, mais de simples *légendes*, comme ils disent, et que s'il s'en rencontre qui puissent revendiquer le caractère des faits, supposé que, dans son état actuel, la science humaine soit impuissante à en donner l'explication, il n'y a aucun doute qu'elle n'en découvre un jour la nature et les causes: quiconque pense et parle ainsi récuse le témoignage de Dieu, impute à Dieu le mensonge et, insensé tout autant

dat, omnium temporum et gentium illustrissimis, sanctissimis, simul et doctissimis viris contumeliam facit; nec fidei tantum, sed et sanæ rationi e fronte adversatur.

2. — Quisquis iterum sive veteris, sive novi Testamenti miracula plane divina, divinitus certa, necnon ab Ecclesia catholica semper credita atque prædicata, nihil aliud esse affirmat nisi mendacia, aut ignororum hominum somnia, aut humani ingenii ideales fœtus, aut mera symbola poetice inventa, philosophice explananda, historice vero indemonstrabilia, et ideo non vere facta, sed nudas, ut aiunt, *legendas*; si autem forte facta, scientia humana penitus explicanda, etiamsi huic explicationi scientia nunc impar existat; testimonium Dei abnuens, Deumque ipsum mendacem

T. V.

qu'infidèle, ébranle et ruine déplorablement toute certitude historique.

3. — Quant à ceux qui, considérant cette triple merveille de l'établissement, de la propagation et de la conservation dix-huit fois séculaire du christianisme, croient possible de l'attribuer, non plus aux miracles du Christ et de ses disciples, non pas même à un acte extraordinaire et essentiellement surnaturel de la divine providence, mais à des moyens humains et qui ne sortent point de l'ordre naturel; ils faussent l'histoire, ils contredisent la constante et infallible tradition de l'Église et ils sapent par la base toute la religion chrétienne.

4. — On n'est ni plus vrai, ni plus orthodoxe sur ce point si, admettant il est vrai comme indubitables les prodiges racontés dans les Écritures saintes, on refuse absolument d'ajouter foi à tous ceux quels qu'ils soient qui ont été ensuite opérés dans l'Église chrétienne durant le cours des siècles. Que tous sachent et se rappellent que la main du Seigneur n'est point amoindrie; que Jésus-Christ, notre

faciens ¹, *cujuslibet etiam historiarum certitudinem tam infideliter quam irrationabiliter et exitialiter infirmat.*

3. — Si quis autem non Christi et hujus discipulorum miraculis, nec extraordinario et in se supernaturali divinæ Providentiæ actui, mediis vero humanis et ordinis mere naturalis, mirificam Christianismi sive institutionem, sive propagationem sive etiam usque ad nos conservationem tribui posse opinatur, historiam corrumpit, constanti et infallibili Ecclesiæ traditioni contradicit, remque Christianam omnem penitus evertit.

4. — Nec vere iterum, nec recte de hac eadem re sentit et credit, quicumque in sacris paginis conscripta prodigia indubitanter quidem admittens, quibus vero libet aliis in seculorum decursu in Ecclesia Christi patris fidem omnino denegat. Noverint ergo omnes et meminerint non abbreviatam esse manum Domini ²; Christum Jesum Dominum nostrum, in cujus virtute et nomine sua signa fecerunt primi ejus apostoli, Deum

¹ I Joann, I, 10. — ² Isa., LIX, 1.

maître, par la puissance et au nom de qui les premiers apôtres ont fait leurs miracles, est ce Dieu là même qui ne change jamais; qu'il est personnellement et doit fidèlement demeurer *tous les jours* avec son Église et qu'en elle et par elle il fera *jusqu'à la fin des siècles* toutes les œuvres divines qu'il voudra. Et sans en chercher d'autres preuves, cela ressort surabondamment de ce fait que, parmi tant d'hommes illustres qui appartiennent à tous les temps et même au nôtre et que l'Église inscrit au catalogue des Saints, il n'y en a pas un seul qu'elle élève à ce comble d'honneur, qu'elle y puisse même élever d'après les lois qu'elle-même s'est faites, sans qu'il conste juridiquement de miracles opérés par eux.

IV.

Quant à ce qui est des miracles nouveaux, on ne les doit point admettre légèrement; personne surtout ne les doit promulguer ou prêcher en public sans tenir compte de toutes les règles que la très-prudente Église notre Mère a établies sur ce sujet et qu'on peut lire dans les constitutions pontificales.

esse qui non mutatur ¹, illumque cum Ecclesia sua *omnibus diebus* fideliter permansurum, et in ea et per eam *usque ad consummationem seculi* divinitus, prout volet, operaturum ². Quod quidem, etsi non aliunde, ex hoc admodum demonstraretur quod, inter tot cujusvis ævi et nostri etiam temporis homines quos Sanctorum albo adscripsit Ecclesia, neminem ad tanti honoris fastigium unquam evexerit et evehi posse statuerit, nisi de miraculis ab eo patratis constaret.

IV.

Quod ad nova miracula attinet, nemo ea leviter admittat; nemo præsertim ea palam promulget aut prædicet, nisi ratione habita omnium regularum quas de hisce rebus statuit prudentissima mater Ecclesia, quasque in pontificiis constitutionibus ³ legere est.

¹ Malach., III, 6. — ² Matth., xxxviii, 20.

³ Leo X, Bulla *Supernæ majestatis*, IV Kal. Jan. 1516, et Benedict. XIV, de Canoniz. SS.

XIII. La teneur de ce chapitre, il est vrai, laisse subsister l'objection finale que nous avons mentionnée plus haut. — Le miracle ayant généralement pour objet de prouver une mission surnaturelle, une religion révélée, qu'est-il besoin de s'en occuper, nous dit-on, s'il est démontré que l'ordre surnaturel et révélé est plus impossible encore que le miracle lui-même, attendu que, dans la notion qu'en donne la théologie, il n'implique pas seulement une dérogation transitoire aux lois de la nature physique, mais un changement radical dans toute la destinée de l'être intelligent et libre, une modification profonde et permanente de sa condition native, une transformation de l'état et de la fin qui lui sont propres en un état et une fin qui ne se proportionnent pas aux mesures et aux exigences de son être? —

Nous avons déjà répondu et nous répondrons encore à cet argument du naturalisme qui, envisagé dans sa généralité, se rapporte plus spécialement à ce que nous aurons à dire des corollaires de l'incarnation. Mais le cadre logique de ce discours nous permet d'aborder ici et de résoudre directement la difficulté, en ce qui concerne l'incarnation elle-même.

En effet, nous l'avons dit, l'ordre surnaturel tout entier, sinon tel qu'il aurait pu exister, du moins tel qu'il existe, procède de l'incarnation. Là réside « cette cohésion nécessaire qui, par la volonté divine, unit la nature de l'homme à la nature de Dieu », union hypostatique en vertu de laquelle l'humanité sainte du Christ est informée et régie par le Verbe de Dieu, par la seconde personne de l'adorable Trinité. La première tâche qui incombe au naturalisme est donc d'affirmer et de prouver l'impossibilité de l'incarnation elle-même, afin de pouvoir ensuite en supprimer les dérivations et les conséquences. Affirmer est facile; prouver l'est beaucoup moins; et comme l'évidence n'existera jamais

contre un fait certain et démontré, nous nous retranchons dans la certitude du fait, et nous nous armons d'une adage philosophique qu'aucune critique ne peut récuser : c'est que « de l'existence d'un fait à sa possibilité, la conclusion est rigoureuse » : *Ab actu ad posse valet consecutio*.

Rien de plus lumineux et de plus décisif que les deux beaux chapitres de la « Cité de Dieu » dans lesquels saint Augustin traite cette question. « Quoi qu'il en soit, dit ce grand docteur, de l'opinion de Scipion rapportée par Cicéron, et à supposer que le siècle de Romulus fût déjà une époque instruite, qui savait démêler le vrai du faux et rejeter l'impossible, à combien plus forte raison faut-il reconnaître que, six ou sept cents ans après, dans le siècle de Cicéron lui-même et sous les règnes d'Auguste et de Tibère, règnes assurément très-éclairés, des faits tels que la résurrection du Christ et son ascension au ciel eussent été repoussés par tous les esprits comme choses inacceptables et impossibles, si leur possibilité et leur existence n'avaient été divinement démontrées par le témoignage des miracles¹... Pourquoi, objectent nos adversaires, ces miracles que vous dites avoir été faits alors, ne se font-ils plus ? Je pourrais répondre qu'ils ont été nécessaires avant que le monde crût pour le porter à croire ; et quiconque exige aujourd'hui des prodiges pour croire, je serais autorisé à répliquer qu'il est lui-même un grand prodige, de ne pas

¹ Cum ætas Romuli jam fuisse doctrinis dicatur exulta, ut quod fieri non potest, omne respueret (Cicero, De Republica, l. II, cap. 10) ; quanto magis post sexcentos annos, ipsius tempore Ciceronis, maximeque postea sub Augusto atque Tiberio, eruditioribus utique temporibus, resurrectionem carnis Christi atque in cælum ascensionem, tanquam id quod fieri non potest, mens humana ferre non posset, eludensque ab auribus cordibusque respneret, nisi eam fieri potuisset atque factam esse divinitas ipsius veritatis, vel divinitatis veritas, et contestantia miraculorum signa monstrarent, etc. De Civit. Dei, Lib. XXII, c. VI et VIII, Tom. VII.

croire quand le monde croit. Mais les dires de ces gens tendent à persuader qu'il n'y a pas eu de miracles même alors. Et moi, je demande comment jusqu'à ce jour le genre humain peut confesser avec tant de foi et d'amour le Christ ressuscité et monté aux cieux? comment, dans des temps très-civilisés, où régnait une critique sévère, le monde a pu, sans nul miracle, croire si miraculeusement des choses incroyables? Nos critiques vont-ils se raviser maintenant de dire que ces choses étaient croyables, et que conséquemment on les a crues? Alors, pourquoi n'y croient-ils pas eux-mêmes? En un mot, voici notre dilemme : ou bien la chose incroyable qui ne se voyait pas, à savoir la divinité du Christ, a obtenu créance moyennant d'autres choses incroyables qui se faisaient et se voyaient; ou bien cette chose a été tellement croyable qu'elle n'a pas eu besoin de miracles pour se faire admettre du genre humain : et, dans l'un et l'autre cas, l'infidélité est sans excuse. J'ai voulu, par cet argument à deux tranchants, débouter nos discoureurs frivoles. Car, que beaucoup de miracles aient été faits en confirmation de ce grand et décisif miracle qui est la résurrection corporelle du Christ suivie de son ascension au ciel c'est ce qu'il est impossible de nier sans tomber dans le pyrrhonisme historique¹. » Et le saint docteur poursuit en

¹ Cur, inquiunt, nunc illa miracula quæ prædicatis facta esse, non fiunt? Possem equidem dicere necessaria fuisse priusquam crederetur, ad hoc ut crederet mundus. Quisquis adhuc prodigia ut credat inquiri, magnum est ipse prodigium, qui mundo credenti non credit. Verum hoc ideo dicunt, ut nec tunc illa miracula facta fuisse credantur. Unde ergo tanta fide Christus usquequaque cantatur in cælum cum carne sublatuz? Unde temporibus eruditis, et omne quod fieri non potest respicientibus, sine ullis miraculis nimium mirabiliter incredibilia credidit mundus? An forte credibilia fuisse, et ideo credita esse dicturi sunt? Cur ergo ipsi non credunt? Brevis est igitur nostra complexio : aut incredibilis rei quæ non videbatur, alia incredibilia, quæ tamen fiebant et videbantur, fecerunt fidem; aut certe res ita credibilis, ut nullis quibus persuaderetur miraculis indigeret, istorum

établissant la réalité manifeste des miracles racontés dans les livres canoniques ; puis il consacre le reste du chapitre au récit des miracles palpables qui se sont accomplis de son temps et même sous ses yeux ¹. Et comme tous ces miracles ont été opérés pour établir la foi dans la résurrection, partant, la foi dans la divinité du Christ, la conclusion rigoureuse est que le Christ est Dieu ².

Maintenant, à cette critique tardive qui soutient qu'aucun miracle n'a pu être opéré en faveur de l'incarnation, parce que l'incarnation est essentiellement surnaturelle, et que le surnaturel est impossible, nous répondons qu'il n'est aucunement logique et philosophique d'opposer des raisonnements hasardeux à des faits certains, mais qu'au contraire c'est une méthode non moins rationnelle que théologique de procéder du fait à la doctrine, de la certitude historique et positive à la conclusion spéculative et métaphysique.

Cette position étant prise, et sans quitter jamais la forteresse inexpugnable du fait, nous ne laissons pas de répondre au feu de l'ennemi par de puissants moyens de défense. Nous faisons remarquer d'abord qu'en attaquant la possibilité de l'incarnation au nom de la raison, on porte précisément contre la raison une accusation capitale d'ignorance et d'imbécillité, attendu que le genre humain, dans tous les siècles et dans tous les pays, a professé la croyance à l'incarnation de la divinité, croyance souvent altérée et défigurée quant aux détails, mais croyance tellement universelle quant au

nimiam redarguit infidelitatem. Hoc ad refellendos vanissimos dixerim. Nam facta esse multa miracula, quæ attestarentur illi uni grandi salubri que miraculo, quo Christus in cælum cum carne in qua resurrexit, ascendit. negare non possumus. In eisdem quippe veracissimis libris cuncta scripta sunt, et quæ facta sunt, et propter quod credendum facta sunt. De Civit. Dei, Lib. xxii, c. vii, 1.

¹ De Civit. Dei, Lib. xxii, c. viii, 2-22.—² *Ibid.* c. ix.

fond, que sa condamnation devient la condamnation de l'esprit humain lui-même. Analysant ensuite la doctrine intrinsèque de l'incarnation, nous établissons qu'elle n'implique aucune répugnance métaphysique, et que le composé théandrique de deux natures intègres dans une seule hypostase divine trouve plus d'une analogie dans le composé humain de deux substances distinctes unies en une seule personne. Enfin, pénétrant dans le sanctuaire de ce dogme, nous y voyons reluire la plus haute splendeur des attributs de Dieu, la plus magnifique économie de sa Providence, le triomphe le plus éclatant de son amour, la plus brillante glorification de notre race et de toute la nature créée. Le Dieu incarné devient non-seulement l'objet de notre foi et de notre culte, mais le thème de toutes nos études, le foyer de toutes nos lumières, le centre de toutes nos affections, le mobile de toutes nos œuvres, le sujet de tous nos transports. Connaître et adorer le mystère de Jésus, connaître et méditer la vie de Jésus, n'est-il pas vrai, Messieurs et chers Coopérateurs, que c'est là notre tout, et que volontiers nous disons avec saint Paul : « Je ne veux savoir autre chose que Jésus-Christ¹ », certains que nous sommes de posséder ainsi toute science et tout bien, « parce que toutes choses sont de lui, et par lui, et en lui², et pour lui³, et qu'il est toutes choses et en tous⁴ » ?

XIV. J'ai distingué le mystère du Christ et la vie du Christ. Par le mystère du Christ, nous entendons la doctrine exacte de la théologie chrétienne concernant cet ineffable composé de deux natures en une seule personne qui constitue le mystère de l'incarnation.

¹ Non enim judicavi me scire aliquid inter vos nisi Jesum Christum et hunc crucifixum. I Corinth. II, 2.

² Quoniam ex ipso, et per ipsum, et in ipso sunt omnia. Rom. XI, 36.

³ Eum per quem omnia et propter quem omnia. Hebr. II, 10.

⁴ Sed omnia et in omnibus Christus. Coloss. III, 11.

Tout l'ensemble de la religion révélée procédant de ce dogme fondamental, il est arrivé que les hérésies les plus diverses sont venues le heurter sous quelque une de ses faces. Saint Léon-le-Grand, dans son huitième discours sur la Nativité de Notre-Seigneur, disait déjà : « Nous ne connaissons, depuis la venue de Jésus-Christ, presque aucun égarément de la pensée humaine en matière religieuse, qui, d'une façon ou d'une autre, n'ait été une attaque à la vérité des deux natures réunies dans la personne unique du Verbe ». Et le saint docteur justifiait cette assertion par un beau passage que nous voudrions pouvoir citer dans son entier. C'est une revue complète des hérésies qui s'étaient succédé jusqu'à son temps ¹. Énumération curieuse après laquelle, comme l'observe le docte Thomassin, il ne reste à aucun des systèmes éclos depuis ce grand pape ni le mérite de l'invention, ni l'intérêt de la nouveauté ². Les sophistes du xix^e siècle, aussi bien que les sectaires du xvi^e, viennent tout simplement se ranger, à la queue d'une longue suite d'aïeux, dans l'une ou l'autre des catégories assignées de vieille date aux négateurs de l'incarnation. Ceci est pour nous le principe d'une force et nous donne parfois l'apparence d'un dédain qui étonnent le monde. Nos contemporains surtout, très-peu familiers avec l'histoire religieuse du passé, se scandalisent aisément du peu de portée que nous accordons à des écrits où leur appréciation incompétente avait cru apercevoir des points de vue nouveaux et tout à fait embarrassants pour les défenseurs de l'orthodoxie. Nous

¹ *Fides igitur catholica, dilectissimi, oblatrantium hæreticorum spernat errores; qui incarnationem Verbi intelligere non valentes, de causa illuminationis fecerunt sibi materiam cæcitatæ... Neminem enim pene deviasse cognoscimus, nisi qui duarum in Christo naturarum sub unius personæ confessione non credidit. Alii enim, etc. S. Leo, Serm. viii, in Solemnitate Nativitatis Domini.*

² Thomassin. *Dogmat. Theolog.* T. I, Præfat. vi, vii.

ne saurions partager leurs étonnements naïfs; et, malgré notre ferme volonté de n'être ni injustes pour les personnes, ni dénigrants pour leurs écrits, nous ne pouvons prendre beaucoup au sérieux, encore moins au tragique, des écarts d'esprit tant de fois démontrés vains et impuissants. Il est permis, sans manquer à la modestie, d'avoir quelque conscience de sa force lorsqu'on est en droit de dire à ceux qui se posent en novateurs : Je vous connais, il y a des siècles que vous vous nommez Simon, Carpocras, Cérinthe, Ébion, Basilide, Marcion, Manès, Priscillien, Valentin, Sabellius, Hermogène, Arius, Apollinaire, Théodore de Mopsueste, Celse, Porphyre, Julien, Nestorius, Pélage, Eutychès, Cyrus d'Alexandrie, Félix d'Urgel, etc., enfin, dans des temps plus rapprochés, Michel Servet, Fauste, Socin, etc., etc. ¹.

Que si l'on objecte qu'au moins nos critiques d'aujourd'hui l'emportent beaucoup sur leurs devanciers pour la délicatesse de la forme, l'adresse de l'expédient, l'habileté à mêler le vrai et le faux, à tempérer l'outrage par l'éloge et à déguiser le mépris sous l'enveloppe du respect, l'équité nous oblige à leur contester même cette triste supériorité. Qu'on le sache bien : Satan, l'inspireur de tous les adversaires du Christ, n'a pas attendu jusqu'à nos jours pour communiquer à ses organes toutes les ressources de son esprit. Lui aussi est réduit à reproduire, dans ses séides d'aujourd'hui, les ruses éventées de ses anciens suppôts. Impossible de n'être pas frappé de plus d'un trait de ressemblance, et de ne pas reconnaître un air marqué de famille entre toute une école récente et l'école de cet apostat illustre, qui fut doublement renégat de son baptême et de son ordination (on sait que Julien avait reçu l'ordre de Lecteur). Dans les oracles d'Apollon et d'Hécate, allégués ou inventés par Porphyre, on retrouve tout le manège, les

¹ Thomassin. *loc. cit.* VIII, IX, X.

faux-fuyants et les tours variés d'une certaine polémique actuelle. Écoutons saint Augustin , parlant de l'ouvrage de Porphyre , intitulé *La Philosophie des Oracles*. « Tantôt , dit le saint docteur, la religion de Jésus-Christ n'est à ses yeux qu'une vaine superstition, obstinée à célébrer par de faux et d'abominables rites les funérailles d'un Dieu mort, d'un Dieu condamné par des juges honnêtes qui ont fait leur devoir, et qui l'ont livré publiquement au plus ignominieux des supplices ¹... Puis, bientôt après, ce même philosophe va dire du bien de Jésus-Christ, oubliant sans doute les injures que nous venons de rapporter, ou comme si ses dieux eussent outragé Jésus durant leur sommeil, et qu'au réveil ils eussent reconnu sa vertu et lui eussent rendu un juste hommage ². Toutefois l'hommage sera encore suivi de l'insulte, sinon pour sa personne, du moins pour ses disciples, ce qui est tout un. Le Christ, dit le sophiste, prêtant aux oracles ses propres pensées, le Christ était un homme très-pieux, que les dieux ont mis en possession de la gloire céleste, et qu'ils honorent d'un suffrage flatteur. Mais ils déclarent les chrétiens souillés, infâmes, enlacés dans les filets de l'erreur ³. Il est, lui, le plus religieux des hommes, et son âme, comme celle des justes éminents, a été douée de l'immortalité; mais cette âme glorifiée est devenue pour

¹ *Inanibus fallaciis perseverans, et lamentationibus fallacissimis mortuum Deum cantans, quem a iudicibus recta sentientibus perditum pessima mors interfecit. Hic Judæos recte dicit iudicasse de Christo, quod eum morte pessima excrucians esse censuerint. De Civit. Dei, Lib. xix, c. xxiii, 1.*

² *Dicit etiam bona philosophus iste de Christo, quasi oblitus illius de qua paulo ante locuti sumus contumeliæ suæ; aut quasi in somnis dii ejus maledixerint Christo, et evigilantes eum bonum esse cognoverint, digneque laudaverint. De Civit. Dei, L. xix, c. xxiii, 2.*

³ *Christum enim dii piissimum pronuntiaverunt et immortalem factum et cum bona prædicatione ejus meminerunt: christianos vero pollutos inquit, et contaminatos, et errore implicatos esse dicunt. Ibid.*

les autres âmes une fatalité d'erreur. Il faut donc s'abstenir de blasphémer contre lui ; mais il faut prendre en compassion l'égarement des humains , et considérer que la pente à l'adorer comme un dieu est une pente glissante et périlleuse ¹ ».

Véritablement, Messieurs et chers Coopérateurs, ne croit-on pas lire quelque'un de ces livres modernes où Jésus-Christ est à la fois loué et insulté , où il est dénoncé comme imposteur et rangé parmi les demi-dieux , où ses disciples sont qualifiés idolâtres , et où néanmoins les circonstances atténuantes sont plaidées à la décharge de cette idolâtrie, eu égard au prestige attaché à ce caractère sublime où éclate et déborde le divin ? Il serait piquant de placer sur deux colonnes parallèles les textes de Celse et de Porphyre en regard de ceux de tel et tel écrivain d'aujourd'hui, qui n'ont vraisemblablement pas lu leurs devanciers , mais qui les reproduisent fidèlement sous le souffle du même esprit et sous la dictée du même maître. Aux uns et aux autres s'appliquerait la remarque finale de l'évêque d'Hippone : « Qui donc est assez insensé pour ne pas voir que, soit que ce rusé et mortel adversaire du nom chrétien les tire de son propre fonds ou qu'ils procèdent des esprits impurs, ces artifices tendent à autoriser des louanges données au Christ le blâme déversé sur les chrétiens, afin de fermer ainsi la voie du salut éternel où l'on n'entre que par le christianisme ? Satan en effet et les siens, dont l'astuce sait se plier à mille formes pour faire le mal, ne répugnent point à devenir même les panégyristes du Christ, si c'est un moyen plus sûr de dé-

¹ Deinde post verba hujus quasi oraculi sua ipse contexens : Piissimum igitur virum, inquit, eum dixit, et ejus animam, sicut et aliorum piorum, post obitum immortalitate donatam... Illa vero anima aliis animabus fataliter dedit errore implicari... Itaque hunc quidem non blasphemabis; misereberis autem hominum dementiam; ex eo in eis facile præcepsque periculum. *Ibid.*

tourner de lui les chrétiens. Qu'importe qu'on loue Jésus-Christ, si ces éloges n'entraînent pas la délivrance des hommes par Jésus-Christ? D'autant que, d'après leur façon de le louer, quiconque croirait en lui tel qu'ils le représentent ne serait point un vrai chrétien, mais un hérétique de l'école de Photin, révérançant en Jésus-Christ l'homme et non le Dieu, étranger par conséquent aux bienfaits de la rédemption, et toujours incapable d'éviter ou de rompre les lacets de ces esprits menteurs ¹.

Je me suis étendu un peu longuement sur ces citations, Messieurs; mais il m'a paru qu'il n'était pas sans intérêt de vous montrer, dans l'arsenal des anciennes sectes, toutes les armes les mieux affilées de la secte contemporaine, armes depuis longtemps émoussées et toujours impuissantes contre le bouclier de la doctrine et de la foi.

Or, puisque c'est la tendance invariable de l'enfer depuis dix-huit siècles de vouloir altérer par un côté ou par un autre le mystère du Fils de Dieu fait homme, c'est notre devoir le plus impérieux d'éclairer et de fortifier la foi des peuples en rappelant et en expliquant souvent tous les

¹ Quis ita stultus est ut non intelligat aut ab homine callido, eoque christianis inimicissimo, hæc oracula fuisse conficta, aut consilio simili ab impuris dæmonibus fuisse responsa; ut scilicet, quoniam laudant Christum, propterea credantur veraciter vituperare christianos, atque ita, si possint, intercludant viam salutis æternæ, in qua fit quisque christianus? Sæpe quippe nocendi astutiæ milleformi sentiunt non esse contrarium si credatur eis laudantibus Christum, dum tamen credatur vituperantibus christianos; ut eum qui utrumque crediderit, talem Christi faciant laudatorem ne velit esse christianus; ac sic quamvis ab illo laudatus, ab istorum tamen dæmonum dominatu eum non liberet Christus. Præsertim quis ita laudat Christum, ut quisquis in eum talem crediderit qualis ab eis prædicatur, christianus verus non sit, sed Photinianus hæreticus, qui tantummodo hominem, non etiam Deum noverit Christum; et ideo per eum salvus esse non possit, nec istorum mendaciloquorum dæmonum laqueum vitare vel solvere. De Civit. Dei, L. XIX, c. XXIII, 3.

termes de la définition de ce mystère. Vous connaissez, Messieurs et chers Coopérateurs, la belle lettre de saint Augustin à Volusion ¹. Dans cet écrit magistral, la doctrine de l'incarnation est exposée, développée, élucidée avec une méthode, une clarté, une précision que la théologie scolastique n'a point dépassées. Quand on s'est pénétré de cette lecture, on est pour jamais à l'abri de l'erreur, de l'ignorance, de l'inexactitude sur cette haute question; on la connaît non-seulement de cette connaissance qui est nécessaire à la foi, mais de celle qui constitue la compréhension scientifique selon qu'elle est possible ici-bas. Le catéchisme du concile de Trente s'est inspiré de cette épître célèbre, et il en a résumé la substance et reproduit les pensées dans le langage le plus intelligible ². Quel malheur que la génération actuelle se refuse à elle-même un aliment si solide, et qu'elle connaisse à peine de nom cet admirable livre qui est véritablement toute une théologie à l'usage des laïques comme des pasteurs! Du reste, le mot propre de la doctrine de l'incarnation est nettement exprimé dans le symbole qui porte le nom de saint Athanase; et l'Église, en insérant ce symbole dans sa liturgie dominicale, a pourvu à l'instruction de tous ses enfants. Il faut peser chaque mot de cet énoncé dogmatique : « La vraie foi demande que nous croyions et professions que Notre-Seigneur Jésus-Christ le Fils de Dieu, est Dieu et homme. Il est Dieu de la substance de son Père avant les siècles; il est homme de la substance de sa Mère dans le temps; Dieu parfait, et aussi homme parfait puisqu'il se compose d'une âme raisonnable et d'une chair humaine; égal au Père selon la Divinité, moindre que le Père selon l'humanité; quoiqu'il soit Dieu et homme, il est un seul Christ, et non pas deux; il est un, non par la

¹ Epistol. cxxxvii, T. II, p. 600 et seq. edit. Gaume.

² Catech. Concil. Trid. P. I, c. III, IV.

conversion de la divinité dans la chair, mais par l'assomption de l'humanité en Dieu; un, non par la confusion des substances, mais par l'unité de la personne... Telle est la foi catholique : quiconque n'y croit pas fidèlement et fermement ne pourra être sauvé¹.

Ai-je besoin d'ajouter, Messieurs et chers Coopérateurs, qu'après l'exposition du mystère de l'incarnation, votre devoir est d'entretenir souvent les fidèles de tout ce qui concerne la vie, le caractère, les doctrines, les œuvres, les souffrances, les institutions de l'Homme-Dieu, énumérant et commentant ses titres de Christ, de Seigneur, de Médiateur, de Docteur, de Sauveur, de Pontife, d'Hostie, de Rédempteur, d'Avocat, de Juge, de Roi, et montrant les grandes réalités contenues sous chacun de ces noms. C'est l'heure, croyez-moi, de faire connaître à fond et en détail cette adorable et divine Vie. O Dieu, puisqu'il s'est formé « une véritable coalition contre votre saint fils Jésus » : *converserunt enim vere adversus sanctum puerum tuum Jesum*², vous attendez et le monde attend de nous que nous le prêchions avec plus d'amour, que nous l'annoncions avec plus de zèle, que nous fassions ressortir tous les traits de cette figure, toutes les beautés et toutes les bontés de cette parole, tous les sentiments de ce cœur, toutes les grandeurs de cette personne où le divin couronne les plus hauts sommets de l'humain. Chose remarquable, Messieurs ! Les mêmes sophistes qui refusent aujourd'hui à Jésus-Christ la divinité, avaient précédemment nié la divinité en général. Ils avaient enseigné qu'il n'y a pas de Dieu, ou, ce qui en diffère à peine, que tout est Dieu. S'il n'y a pas de Dieu, il s'ensuit que Jésus-Christ n'est pas Dieu; et si tout est Dieu, il s'ensuit que la personnalité de Jésus n'a, de l'être divin, que du plus ou du moins par rapport aux autres parties du grand Tout.

¹ Symbol. Primæ. — ² Act. iv, 27.

Or, quand ces écrivains publiaient leurs négations et leurs blasphèmes directs contre Dieu, et que nous dénoncions ces négations et ces blasphèmes, l'attention publique faisait défaut. Au contraire, les mêmes négations ayant été ensuite logiquement appliquées à la personne de Jésus, voici que le monde entier s'est ému; toutes les âmes se soulèvent, toutes les consciences s'indignent, toutes les confessions chrétiennes protestent, les plus froids en matière religieuse recouvrent des accents chauds et animés. Comment expliquer cela? Ah! c'est que Jésus est pour la terre quelque chose de plus que le Dieu du ciel; Jésus, c'est Dieu venu dans son œuvre, c'est Dieu avec nous, c'est Dieu chez nous, c'est le Dieu de l'humanité, le Dieu de la nation, le Dieu du foyer domestique, le Dieu de notre première communion, le Dieu de notre cœur. Quelques commentateurs ont remarqué que, dans les nombreux passages de la sainte Écriture où est répété trois fois successivement le nom de Dieu, le pronom possessif est presque toujours ajouté à la seconde appellation : *Benedicat nos Deus, Deus noster, benedicat nos Deus*¹ : énonciation implicite, ont-ils dit, du mystère de la Trinité, et aussi de celui de l'Incarnation. Eh bien! oui, quoique tout culte, tout hommage, toute adoration, tout amour appartiennent également aux trois personnes divines, quoique Dieu soit absolument le Dieu de tous les êtres, cependant, pour nous autres hommes, Jésus est plus particulièrement « le nôtre ». Voilà pourquoi tout ce qui touche au Dieu Jésus, touche l'humanité dans sa fibre la plus sensible. O Christ, fils de Marie, « vous êtes notre Seigneur et notre Dieu » : *Dominus meus et Deus meus* ! Car, non-seulement la divinité s'est inclinée par vous jusqu'à notre nature; mais par vous notre nature a été élevée jusqu'à la déification. Ici, Messieurs, notre conflit avec le naturalisme se déclare de

¹ Ps. LXVI, 7. — ² Joann. xx, 28.

plus en plus. Nous avons à montrer que l'union hypostatique des deux natures en Jésus-Christ a son prolongement et ses ramifications dans toute la nature créée, par le mystère de la prédestination surnaturelle et de l'adoption divine.

XV. A ne le regarder qu'en lui-même, le fait de l'incarnation est déjà le renversement du naturalisme, puisque l'existence d'un Homme-Dieu implique en sa personne la plus étroite et la plus irrévocable cohésion entre la nature créée et la nature incréée. Toutefois l'incarnation du Verbe de Dieu dans l'humanité individuelle qu'il a prise au sein virginal de Marie, aurait pu demeurer un fait isolé, qui n'aurait pas eu d'extension directe dans le reste de la race humaine. Nous l'avons dit plus haut : dans l'ordre de la nature comme dans l'ordre de la grâce et de la gloire, la réhabilitation de l'humanité et de toute la création en la personne unique du Christ, de laquelle on ne saurait séparer la personne de sa Mère, suffisait abondamment et surabondamment à réparer l'échec causé au Créateur par le péché, et à rétablir toute la plénitude de la gloire extérieure qu'il avait entendu tirer de son œuvre. Le Christ sauf, tout est sauf du côté de Dieu, parce que tout est éminemment contenu dans le Christ. Soit qu'il n'eût pas plu à la miséricorde divine d'associer le genre humain aux effets de l'incarnation, soit que le genre humain en masse et par une révolte universelle les eût répudiés, la fin de Dieu était atteinte, ses desseins prévalaient et son amour était vainqueur, par cela seul que « son Fils unique, remonté vers lui, installait à la droite de sa gloire la fragile substance de notre humanité qu'il s'était incorporée »¹. Le Verbe incarné est tout l'objet des

¹ Missal. Roman. Communicantes post Præfat. Missæ in Ascensione Domini.

complaisances du Père ¹; le reste ne vaut qu'en lui et que par lui; et il a, lui, toute sa valeur indépendamment du reste. A meilleur droit que le fils de Tobie, l'Homme-Dieu peut à lui seul tenir lieu de toutes choses à son Père ²; et quand il n'eût rien retiré du titre chirographaire qui lui avait été confié, son voyage n'était point stérile dès là qu'il rentrait dans la demeure paternelle avec une épouse ointe de ses parfums ³, c'est-à-dire, avec cette nature privilégiée sur laquelle il avait suréminemment épanché le chrême de la divinité ⁴. Joignez à cela Marie, la Vierge Immaculée et féconde, qui a été l'instrument vivant de l'incarnation, comme l'humanité sainte en a été le sujet, et qui rend au Verbe incarné la religion et l'amour que le Verbe incarné rend à la divinité pure : le ciel alors pouvait ne plus rien demander au monde, car il le possédait dans ses types les plus élevés et dans sa perfection suprême, et il recevait de lui en substance tout l'honneur que Dieu peut recevoir d'une création quelconque. Il importe de le savoir ainsi : d'une part, pour mieux apprécier la bonté libérale de notre grand Dieu, qui nous a tous appelés, nous allons le dire, à participer aux fruits de l'incarnation de son Fils; de l'autre, pour demeurer convaincus que notre infidélité à cet appel ne causerait de dommage qu'à nous-mêmes, et qu'elle n'apporterait pas plus de trouble à l'œuvre divine que les scories ne portent de préjudice à l'or dont la fournaise les sépare.

C'est la doctrine positive de nos Livres saints que le Fils de Dieu fait homme a été constitué Chef de toute la création, et qu'il est la tête de toute l'Église, laquelle est la plénitude de son corps ⁵. Dans le dessein éternel du Père (il

¹ Isa. XLII.—Matth. III, 17.—² Tob. X, 5.

³ Sara, id est, odorans, Domina odoris.

⁴ Unxit te Deus Deus tuus oleo exultationis præ participibus tuis. Hebr. 3.—Ps. XLIV, 8.

⁵ Et omnia subiecit sub pedibus ejus; et ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam, quæ est corpus ipsius, et plenitudo ejus. Ephes. I, 22, 23.

importe peu pour nous que ce dessein ait été ou non subordonné à la prévision de la faute, puisque la faute étant prévue, ce dessein domine historiquement l'économie entière des choses), Jésus-Christ a été décrété, il a été voulu et ordonné comme type et exemplaire premier de tous les êtres créés. Ceux-ci, et particulièrement les natures intelligentes, c'est-à-dire les anges et les hommes, ont été, dans la prescience et la volonté de Dieu, appelés à être conformes à l'image de son Fils unique ¹. Écoutons les cris d'amour qui jaillissent de la grande âme de Paul, de cet apôtre qui n'a point reçu ni appris l'Évangile de la bouche de l'homme, mais de la révélation de Jésus lui-même ². « Béni soit Dieu
« et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a com-
« blés en Jésus-Christ de toutes sortes de bénédictions spi-
« rituelles et célestes, nous ayant élus en lui avant la cons-
« titution du monde, afin que nous fussions saints et im-
« maculés devant lui dans la charité ! Car, selon un dessein
« de sa volonté, il nous a prédestinés à devenir ses fils
« d'adoption par Jésus-Christ, pour la gloire et le triomphe
« de la grâce dont il nous a gratifiés en son Fils bien-aimé,
« en qui nous trouvons », après la chute de notre race, « la
« rédemption par son sang et la rémission des péchés, selon
« les richesses de la grâce qui a surabondé en nous pour
« nous révéler le mystère de sa volonté et de son plan pri-
« mitif, d'après lequel, dans la plénitude des temps, il res-
« taurerait toutes choses en Jésus-Christ ³... En effet, le

¹ Quos præscivit et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui, ut sit ipse primogenitus in multis fratribus. Rom. viii, 29.

² Neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelationem Jesu Christi. Galat. i, 11, 12.

³ Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui benedixit nos in omni benedictione spirituali in cœlestibus in Christo, sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti et immaculati in conspectu ejus in charitate. Qui prædestinavit nos in adoptionem filiorum

« Christ est l'Image du Dieu invisible , et le premier-né de toute créature ; car tout a été fait en lui , au ciel et sur la terre , les choses visibles et les invisibles , soit les trônes , soit les dominations , soit les principautés , soit les puissances ; tout a été créé par lui et pour lui ; et il est avant tous , et toutes choses subsistent en lui. Il est le Chef et la tête du corps de l'Église ; il est le principe de tout , et il est le premier-né d'entre les morts , afin qu'il tienne par tout le premier rang. Car il a plu à son Père de faire résider en lui toute plénitude , de réconcilier toutes choses en lui et par lui , et de pacifier par le sang de sa croix tant ce qui est sur la terre que ce qui est au ciel ¹. »

Vingt autres passages des épîtres de saint Paul pourraient être allégués. Et si nos imperturbables copistes de toutes les fantaisies d'au delà du Rhin se font les échos de cette assertion banale : que « c'est saint Paul qui , avec son génie puissant et créateur , a réduit en système et en corps de philosophie une doctrine à peine énoncée par les autres écrivains sacrés », l'ancien et le nouveau Testament nous

per Jesum Christum in ipsum , secundum propositum voluntatis suæ , in laudem gloriæ gratiæ suæ , in qua gratificavit nos in dilecto Filio suo , in quo habemus redemptionem per sanguinem ejus , remissionem peccatorum , secundum divitias gratiæ ejus , quæ superabundavit in nobis : ut notum faceret nobis sacramentum voluntatis suæ , secundum beneplacitum ejus , quod proposuit in eo , in dispensatione plenitudinis temporum , instaurare omnia in Christo , quæ in cœlis et quæ in terra sunt in ipso. Eph. 1, 3-10.

¹ Qui est imago Dei invisibilis , primogenitus omnis creaturæ : quoniam in ipso condita sunt universa in cœlis et in terra , visibilia et invisibilia , sive throni , sive dominationes , sive principatus , sive potestates : omnia per ipsum et in ipso creata sunt : et ipse est ante omnes , et omnia in ipso constant. Et ipse est caput corporis Ecclesiæ , qui est principium , primogenitus ex mortuis , ut sit ipse in omnibus primatum tenens. Quia in ipso complacuit omnem plenitudinem inhabitare , et per eum reconciliare omnia in ipsum , pacificans per sanguinem crucis ejus sive quæ in terris , sive quæ in cœlis sunt. Coloss. 1, 15-20.

offrent les éléments d'une réfutation sans réplique. Avec quel soin, par exemple, le chef du collège apostolique ne rappelle-t-il pas aux fidèles de toutes les nations : « qu'ils ont été primitivement élus, selon la prescience de Dieu le Père, pour être sanctifiés par le Saint-Esprit, régis par Jésus-Christ et aspergés de son sang¹ », et que si, par suite du péché, ils ont dû être rachetés, c'a été « par la rançon du sang de ce même Agneau immaculé, de ce Christ sans tache manifesté dans les derniers temps pour l'amour de nous, mais connu et voulu de Dieu avant la constitution du monde². »

De ces textes et d'une foule d'autres, il résulte clairement que le Dieu créateur, en produisant les êtres intelligents, les a rapportés de prime abord à son Verbe incarné, comme à leur modèle, à leur Sauveur et à leur Chef : « vocation toute gratuite, qui n'était point due à leurs œuvres », mais qui au contraire a été maintenue nonobstant leurs œuvres mauvaises, « en vertu de la grâce qui leur a été donnée en Jésus-Christ avant tous les temps, et qui s'est manifestée ensuite par l'avènement de ce même Jésus-Christ notre Sauveur³. »

Le fait de l'incarnation, loin d'être un fait abstrait et isolé, a donc un caractère d'universalité, il contient un principe de généralisation. « Regardez, dit la Sagesse in-

¹ Electis... secundum præscientiam Dei Patris, in sanctificationem Spiritus, in obedientiam et aspersionem sanguinis Jesu Christi. I Petr. 1, 1, 2.

² Pretioso sanguine quasi agni immaculati Christi, et incontaminati, præcogniti quidem ante constitutionem mundi, manifestati autem novissimis temporibus propter vos, qui per ipsum fideles estis in Deo. *Ibid.* 19, 20, 21.

³ Et vocavit nos vocatione sua sancta, non secundum opera nostra, sed secundum propositum suum et gratiam, quæ data est nobis in Christo Jesu ante tempora secularia, manifestata est autem nunc per illuminationem Salvatoris nostri Jesu Christi. II Timoth. 1, 9, 10.

« carnée, et voyez que je n'ai pas travaillé pour moi seule ». Ce n'est pas seulement dans l'intérêt de son Père, ou pour la glorification particulière de sa propre humanité, « c'est à cause de toute notre race et pour notre salut que le Fils est descendu des cieux, qu'il s'est incarné au sein de la Vierge Marie et qu'il s'est fait homme ; c'est pour nous encore qu'il a été crucifié, qu'il est mort, qu'il a été enseveli, qu'il est ressuscité et monté aux cieux ».

Il est vrai, la nature humaine n'a été conjointe personnellement au Verbe que dans le fruit du sein virginal ; et nul autre que Jésus de Nazareth, Fils de la Vierge Marie, n'est à la fois Dieu et homme, et n'est consubstantiel à Dieu le Père et à l'Esprit-Saint. Étendre cette qualité à quelque autre individu que ce soit, ou à toute la nature créée, ou à la généralité de la race humaine, serait une absurdité et un blasphème, un retour à l'idolâtrie ou au panthéisme. Encore bien que le Seigneur Jésus ait voulu communiquer aux autres, libéralement et sans envie, ce qu'il a reçu hors de toute mesure³, cette communication ne sera jamais et ne saurait être l'absolue identification ; et si, « en vertu du don inconcevable de la charité du Père, nous sommes si intimement unis à son Fils que nous puissions être appelés et que nous soyons en effet les fils de Dieu⁴ », nous ne le sommes néanmoins que « dans son vrai et toujours unique fils, qui est vrai Dieu et qui est la vie éternelle ». On ne pourrait pousser l'affirmation plus loin sans excéder sur le dogme chrétien, et retourner au polythéisme⁵. Mais, cette

³ Videte quoniam non mihi soli laboravi. Eccli. xxiv, 47. — *Ibid.* xxxiii, 18.

⁴ Qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de coelis...; crucifixus etiam pro nobis, etc. Symbo!. Nicæn.

⁵ Sap. vii, 13, 14.

⁶ Videte qualem charitatem dedit nobis Pater ut filii Dei nominemur et simus. I Joann. iii, 1.

⁷ Et scimus quoniam Filius Dei venit, et dedit nobis sensum ut cognos-

réserve capitale étant faite, notre déification en Jésus-Christ et par Jésus-Christ est une vérité fondamentale du christianisme. Là sont nos titres de noblesse dans le présent, et nos gages de félicité et de gloire pour l'avenir. Et parce que cette doctrine touche au plus intime de notre existence, parce qu'elle se lie à toute notre destinée présente et future, parce qu'elle est la charte de nos droits et aussi le code de nos devoirs, nous ne saurions assez approfondir cet article de notre croyance, et il importe de le mettre souvent en relief et de le produire sous toutes ses faces. Plus le naturalisme enveloppe de ses ténèbres les sphères profanes, plus la science sacrée doit s'appliquer à poser dans la lumière le mystère complet du Christ, c'est-à-dire, le mystère de la nature humaine déifiée hypostatiquement dans la personne individuelle de Jésus-Christ, et déifiée adoptivement dans tous les membres du corps de Jésus-Christ, qui sont ses élus : déification qui rejaillit sur toute la création angélique et terrestre dont l'homme est le centre et le trait d'union ; déification obligatoire et commandée, tellement que celui-là sera trouvé trop léger qui, posé dans la balance céleste ¹, n'y apportera pas cet appoint surnaturel et cet ajouté divin.

XVI. Jésus-Christ reçoit dans nos saints livres deux qualifications qui pourraient sembler contradictoires, et dont l'accord demande à être bien compris. Tantôt il est appelé le Fils unique de Dieu ² ; tantôt il est appelé le Fils aîné du Père ³, l'enfant premier-né de la Vierge ⁴. Comment concilier ces titres en apparence opposés ? N'est-ce pas un point élémentaire de notre foi que Dieu n'a qu'un seul Fils ; et lui en supposer plusieurs, n'est-ce pas attenter au dogme

camus verum Deum, et simus in vero Filio ejus. Hic est verus Deus, et vit æterna. Fihoh, custodite vos a simulacris. I Joann. v, 20, 21.

¹ Appensus es in statera, et inventus es minus habens. Dan., v, 27.

² Joann., i, 14, 18, etc. — ³ Heb., i, 6. — ⁴ Matth., i, 25. — Luc., ii, 7.

de l'unité de Dieu en trois personnes ? L'objection est d'autant plus sérieuse que la qualité de fils qui nous est attribuée par les écritures n'est pas fondée sur une simple appellation, sur une simple convention, comme sont les adoptions humaines, mais sur une réalité intime et profonde : *ut Filii Dei nominemur et simus*¹.

Ah ! c'est ici qu'éclate l'immense charité de notre Père qui est aux cieux. Il n'a de toute éternité, et il n'aura dans tous les siècles qu'un seul et unique Fils par nature. Mais, bien que ce Fils lui suffise, et qu'en lui toute sa force essentielle d'engendrer soit épuisée, il a voulu néanmoins, non point par l'exigence impérieuse de son propre bonheur, mais par le désir du bonheur de ses créatures, élargir le cercle de sa famille divine, communiquer à d'autres dans le temps le titre qui appartenait à son Verbe de toute éternité. O admirable économie de la grâce, dispensation magnifique du sacrement de la piété divine ! Le Verbe, qui était et qui sera à jamais l'unique Fils, égal et consubstantiel à Dieu, s'est manifesté dans la chair. De cet instant, il y eut un homme qui put s'appeler et qui fut pleinement le Fils de Dieu. Cet homme toutefois n'étant qu'une seule et même personne avec le Verbe divin, la qualité d'enfant de Dieu demeurait dans son inaccessible unité et n'entraînait pas encore dans le nombre. Sans doute, par l'effet de l'incarnation, l'humanité entière acquérait une affinité précieuse avec Dieu ; un vestige de parenté divine reluisait déjà au fond de cette nature que le Fils de Dieu s'était appropriée, surtout si l'on considère que le fabricant du monde, dans l'acte même de sa puissance créatrice, s'était proposé son Fils incarné comme type original et comme fin de toutes choses, et qu'il avait surnaturellement déposé dans tous les êtres, par le don de leur vocation et de leur prédestination,

¹ I Joann., III, 1.

un germe initial d'assimilation divine. Mais là ne devait pas s'arrêter le mystère de la déification. L'homme avait perdu par le péché le privilège de sa vocation et de sa destinée surnaturelle. Dépouillé des dons gratuits, il était blessé jusque dans sa nature. Car, encore bien que la nature eût conservé ses attributs propres et essentiels, elle avait éprouvé un préjudice immense par la perte du surcroît d'opulence dont elle avait été d'abord enrichie. Tombée de ces hauteurs auxquelles elle avait été appelée, dévêtue de ce second ornement dont elle avait été parée, son état était un état de déchéance, de dépouillement, de souffrance, que dis-je ? un état de péché et de damnation. Dommage irréparable, si le Verbe, qui avait été le moyen de tout, ne s'était fait le remède de tout.

« Il était convenable, dit saint Paul, que Celui pour qui
« et par qui sont toutes choses, et qui avait appelé ses créa-
« tures à la gloire d'être ses enfants, procurât par la pas-
« sion de son Fils la consommation du salut dont ce même
« Fils était le premier auteur¹. » C'est ce qui est merveil-
« leusement advenu. « Car lorsque nous étions morts par le
« péché », et qu'ainsi nous avions perdu le titre d'enfants
de Dieu, « Jésus-Christ nous a fait revivre avec lui, nous
« remettant toutes nos fautes, effaçant la cédule qui nous
« était contraire et arrachant l'arrêt de condamnation pour
« le clouer à sa croix². » Il y a plus. Ce sang du Christ, qui
a fait revivre le décret de notre adoption, est devenu l'agent
et l'instrument de sa mise à exécution.

¹ Decebat enim eum, propter quem omnia, qui multos filios in gloriam adduxerat, auctorem salutis eorum per passionem consummare. Heb., II, 10.

² Et vos, cum mortui essetis in delictis vestris..., convivificavit cum ille donans vobis omnia delicta; delens quod adversus nos erat chirographum decreti quod erat contrarium nobis; et ipsum tulit de medio, affigens illud cruci. Coloss., II, 13, 14.

En effet, par la vertu de ce sang précieux, répandu une seule fois sur le Calvaire, la dette générale de l'humanité a été soldée au ciel; mais, de plus, par la vertu active et continue de ce même sang, les âmes individuelles ont été et seront, jusqu'à la fin des âges, conçues et enfantées à la vie divine. « A tous ceux qui l'ont reçu, dit l'évangéliste, le Verbe venu en ce monde a donné le pouvoir de devenir les enfants de Dieu ¹ ». Recevoir Jésus-Christ, c'est croire à sa parole. La foi est donc la condition première de la justification. Cependant la foi ne confère encore que « la puissance de devenir enfant de Dieu ». Le phénomène de la seconde naissance, le prodige de la génération spirituelle ne s'achève pas par la foi seule. En règle générale, il y faut le sacrement. Or le sacrement, par qui la vie divine est ou infusée ou accrue dans l'âme, n'est autre chose que l'infiltration du sang de Jésus-Christ dans cette âme. Dans la loi nouvelle, plus encore que dans l'ancienne alliance, l'intervention du sang est nécessaire, et les mystères surnaturels ne s'opèrent point sans le sang ². Si le sang des boucs et des taureaux, et l'aspersion de l'eau mêlée avec la cendre d'une génisse, avaient une si grande vertu de sanctification, combien plus efficace sera le sang de Jésus-Christ circulant par le canal des sacrements ³! Le prophète Ézéchiël a vu, dans un songe mystérieux, un conduit souterrain qui partait du côté droit du sanctuaire, et dont les eaux charriaient jusque sous le seuil du temple, dans un sable d'or et de pourpre, les particules du sang des victimes et les cendres des holocaustes ⁴.

¹ Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri. Joann., 1, 12.

² Et omnia pene in sanguine secundum legem mundantur; et sine sanguinis effusione non fit remissio. Hebr., ix, 22.

³ Si enim sanguis hircorum et taurorum, et cinis vitulæ aspersus inquinatos sanctificat, quanto magis sanguis Christi, etc. *Ibid.*, 13, 14.

⁴ Ezech., XLVII, 1 et seq.

Et une voix lui dit : « Bon nombre de poissons se présentent là où débouchent ces eaux, et tout ce qui sera touché par l'eau de ce torrent sera guéri et vivra ¹ ». Merveilleuse image des eaux du baptême qui, s'échappant du flanc du Sauveur, ou bien du pied de la coupe eucharistique, et emportant en elles les fécondes énergies d'un sang prolifique, inoculent l'être divin de la grâce et la semence divine de la gloire à toutes les âmes que baigne la fontaine du baptistère sacré ².

On ne saurait donc trop affirmer la réalité de notre qualité d'enfants de Dieu. Encore une fois, Jésus-Christ seul possède ce titre par nature, et nous n'y participons que par adoption. Mais combien cette adoption dépasse toutes les adoptions humaines ! Si un homme et une femme, privés du bienfait de la fécondité, veulent introduire à titre de fils un étranger dans la famille, un acte est dressé devant l'officier public, un contrat est signé, des engagements sont pris, le nom et l'héritage des adoptants passent à l'adopté. Mais tout cela est extérieur. Celui qui prend désormais le nom n'appartient pas pour cela à la race. S'il porte un cœur noble et reconnaissant, il épousera les sentiments, les pensées, les traditions de sa famille adoptive ; il lui vouera amour et obéissance ; mais à cette filiation factice et conventionnelle il manquera toujours le lien d'origine, le cri du sang. Il n'en va pas ainsi dans l'ordre de notre filiation sur-naturelle. Le jour où nous devenons chrétiens, notre initiation ne nous confère pas seulement le nom, elle ne nous agrége pas seulement à la maison, elle ne nous engage pas seulement envers la doctrine de Jésus-Christ : elle imprime dans notre âme un sceau de ressemblance, un caractère

¹ *Et omnis anima vivens..., quocumque venerit torrens, vivet; et erunt pisces multi satis postquam venerint illuc aquæ istæ, et sanabuntur, et vivent omnia ad quæ venerit torrens. Ibid., 9.*

² Cornél. à Luc. in Ezech. c. XLVII, 1.

indélébile ; elle nous communique intérieurement « l'esprit
« d'adoption des enfants dans lequel nous crions : Père ¹ » ;
enfin par l'action sacramentelle du baptême et des autres
signes, et mieux encore par la liqueur eucharistique, elle
insinue au plus intime de notre être le sang de celui en qui
nous sommes adoptés ². Par là, nous entrons authentique-
ment dans sa race : *Ipsius enim genus sumus*. Et parce que
nous sommes de la race de Dieu : *genus ergo cum sinus Dei* ³,
parce que notre filiation n'est pas purement nominale, mais
rigoureusement vraie et réelle ⁴, nous devenons héritiers de
plein droit et à titre de stricte justice ⁵, héritiers du Père
commun que nous avons avec Jésus-Christ, cohéritiers par
conséquent de l'ainé de notre race : *si filii, et hæredes, hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi* ⁶. Et c'est ainsi
que, demeurant toujours le Fils unique du Père, il est
cependant le premier-né d'un grand nombre de frères :
primogenitus in multis fratribus ⁷, et qu'il ne déroge point à
sa propre dignité en leur donnant cette glorieuse qualifica-
tion : *propter quam causam non confunditur fratres eos vocare* ⁸.
De là aussi cette locution si usitée selon laquelle nous ne
formons avec Jésus-Christ qu'un seul et même corps, dont
il est la tête, et dont nous sommes les membres ⁹; corps
dont toutes les parties, unies et liées par des jointures régu-
lières, se prêtent un mutuel secours d'après une opération
assortie à la mesure de chaque membre, et forment cette
organisation hiérarchique qui établit la dépendance dans
l'unité, l'ordre dans la multiplicité. Rien n'est familier à la
tradition des premiers siècles comme cette doctrine de l'in-

¹ Sed accepistis spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus : Abba Pater. Rom., VIII, 15.

² Hebr., IX, 13 et seq. — X, 19 et seq. — ³ Act., XVII, 28, 29. — ⁴ Joann., III, 1. — ⁵ Il Timoth., IV, 8. — ⁶ Rom., VIII, 17. — ⁷ Rom., VIII, 29. — ⁸ Hebr., II, 11.

⁹ Vos autem estis corpus Christi, et membra de membro. I Corinth., XI, 17. — Passim in epist. S. Paul.

corporation des hommes à Jésus-Christ, et des privilèges ainsi que des obligations qui en résultent pour nous ¹.

XVII. L'opposition naturaliste ne manque pas d'objecter que tout cet ordre est impossible, qu'il est gênant et humiliant pour la nature, enfin, que s'il peut être proposé à la créature intelligente et libre, il ne saurait lui être imposé. Nous avons plus d'une fois fait justice de ces récriminations : contentons-nous ici de quelques considérations rapides.

Rappelons d'abord que l'état surnaturel de l'homme consiste en deux points : sa vocation à la vision intuitive et à la jouissance béatifique de l'essence divine dans l'autre vie ; et, dans celle-ci, son acheminement vers ce terme glorieux au moyen de la révélation et de la grâce. Quoi qu'il en soit des conditions dans lesquelles cette élévation aurait pu s'opérer en dehors de l'incarnation, nous avons vu qu'en fait elle en dérive comme de sa source et de sa cause. Or, dirons-nous avec saint Jean Chrysostome, le premier prodige étant admis, le second n'a plus rien qui surprenne. « Le Verbe de Dieu s'est fait homme : entends cela, ô chrétien, et donne l'essor à ta pensée. Que si nos splendides doctrines sur ton exaltation surnaturelle éblouissent ton esprit et déconcertent ta modestie, apprends de l'abaissement du Dieu incarné à croire ce que l'on t'enseigne de ta dignité transcendante. Car enfin, autant que la raison humaine peut être arbitre de ces choses, il y a beaucoup plus de difficulté à ce qu'un Dieu devienne homme, qu'à ce que l'homme soit constitué fils de Dieu. Dans tous les cas, la première merveille ouvre la porte à la seconde. Évidemment ce n'est pas en vain et sans résultat que le Verbe est descendu si bas, mais c'a été pour nous élever à sa hauteur. Il est né selon la chair pour te régénérer selon l'esprit ; il

¹ Vid. Thomassin, de Incarnatione, L. I, c. XX, XXI, et L. VI, c. VIII et seq. — Suarez, de Incarnat. Disputat. XXIII, sect. I et II.

est devenu fils de la Vierge afin que tu ne fusses plus simplement le fils de la femme ; lui qui est le vrai et le naturel Fils de Dieu, il s'est fait fils de David et d'Abraham pour te faire toi-même fils du Très-Haut¹ ». Ce raisonnement est sans réplique. Dès là qu'on admet le Christ, il n'y a plus d'objection sérieuse contre le Chrétien ; le fait de l'union hypostatique des deux natures en Jésus-Christ ne laisse subsister aucun doute sur la possibilité de notre élévation surnaturelle et de notre adoption divine.

Le naturalisme se rejette sur l'étrangeté d'une pareille transformation. — N'est-ce pas un ordre plus normal, nous dit-il, que chaque être demeure dans sa propre sphère ? N'est-ce pas renier outrageusement son origine que d'aspirer à être transporté dans une nature plus haute que la sienne ? D'ailleurs, comment accorder deux choses si distantes de tout point, notre nature créée et la nature incréée ? Dans cette alliance de l'humain avec le divin, n'arrive-t-il pas nécessairement que l'humain est effacé, est absorbé, si même il n'est meurtri et broyé ? Un des écrivains sacrés a énoncé une maxime très-vraie et il a tracé une règle très-sage quand il a dit : « C'est prendre un lourd fardeau sur ses épaules que de s'unir à plus qualifié que soi. N'entrez pas en société

¹ Hæc igitur audiens, mente consurge : verum nihil humile suspiceris, sed potius propter hæc ipsa mirare, quia cum germanicus et verus Filius sempiterni esset Dei, etiam filius David esse dignatus est, ut te filium faceret Dei... Quod si ambigis de iis quæ ad tuum spectant honorem, de illius humilitate disce credere etiam quæ super tuam dignitatem dicuntur. Quantum enim ad cogitationes hominum pertinet, multo est difficilius Deum hominem fieri, quam hominem Dei Filium consecrari. Cum ergo audieris quod Filius Dei filius sit et David et Abraham, dubitare jam desine quod et tu qui filius es Adæ, futurus sis filius Dei. Non enim frustra nec vano ad tantam humilitatem ipse descendit, sed ut nos ex humili sublimaret. Natus est enim secundum carnem, ut tu nasceres spiritu ; natus est ex muliere, ut tu desineres filius esse mulieris. Chrysost. Homil. 11 in Matth., 11.

avec plus riche que vous. Quel profit y aura-t-il pour le vase de terre à voyager en compagnie du vase de fer ? Dans le contact, c'est le vase d'argile qui sera brisé ¹. » Ainsi en est-il de l'homme dans l'alliance que le système chrétien lui propose avec Dieu. — A cela nous répondons, en nous aidant de saint Thomas :

Oui, « l'instinct le plus naturel et le plus impérieux d'un être, c'est le désir de sa conservation, et l'être ne serait pas conservé s'il était substantiellement transformé dans une autre nature... Ainsi, pour parler d'une façon vulgaire, l'âne n'ambitionne pas d'être cheval, parce que s'il était transféré dans une nature supérieure à la sienne, il cesserait d'être lui-même. Mais si l'homme ne peut désirer un degré supérieur de nature, auquel il ne saurait parvenir sans cesser d'être homme, il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse aspirer, Dieu l'ayant ainsi permis et ordonné, à des augmentations accidentelles susceptibles de se développer en lui sans que le sujet soit altéré ². » Or, encore bien que les dons surnaturels de la grâce soient d'un ordre tout à fait supérieur à la nature créée dans laquelle ils éclatent, encore qu'ils soient appelés à y produire des effets permanents et éternels, ils n'y sont néanmoins que de magnifiques accidents qui n'absorbent pas la substance où ils sont reçus. La

¹ *Pondus super se tollit qui honestiori se communicat. Et ditiori te ne socius fueris. Quid communicabit cacabus ad ollam? Quando enim se coliserint, confringetur. Eccli., XIII, 2, 3.*

² *Est enim unicuique naturale desiderium ad conservandum suum esse. Quod non conservaretur, si transmutaretur in alteram naturam. Unde nulla res, quæ est in inferiori gradu naturæ, potest appetere superioris naturæ gradum: sicut asinus non appetit esse equus: quia si transferretur in gradum superioris naturæ, jam ipsum non esset. Sed in hoc imaginatio desipit. Quia enim homo appetit esse in altiori gradu quantum ad aliqua accidentalia, quæ possunt crescere absque corruptione subjecti, æstimatur quod possit appetere altiore gradum naturæ, in quem pervenire non posset nisi esse deficeret. Sum. Th. P. I, q. LXIII, art. II.*

liqueur de la gloire, si forte et si exquise qu'elle soit, ne brise pas le vase qui lui sert de récipient. Ce qui nous permet de compléter notre réponse en reprenant les paroles mêmes de l'objection :

Oui, l'âme qui s'allie avec Dieu par le baptême « prend un poids sur elle », mais un poids très-glorieux et très-doux. Dieu, le riche par excellence, veut cette association de notre nature indigente avec sa nature très-opulente. Quand notre vase de terre s'approche de ce vase d'or, il n'y a pas de collision possible. Ce mystère s'appelle le mystère de la grâce : rien de plus suave, de plus moelleux que la grâce. D'ailleurs, le rapprochement substantiel des deux natures s'est accompli en dehors de nous, avant de se poursuivre en nous. C'est dans le doux berceau du sein virginal, c'est par le chaste et miraculeux enfantement de Bethléem que cette ineffable rencontre s'est d'abord effectuée. Puis, c'est dans l'eau des fonts sacrés, adoucie par l'huile et parfumée par le baume, que cette alliance se renouvelle pour chacun de nous; c'est sous l'attouchement onctueux du chrême qu'elle se noue plus fortement; c'est par la blanche hostie du tabernacle qu'elle se complète, enfin, c'est dans le bain de la lumière divine elle-même qu'elle se consomme¹. Donc, point de choc, point de brisement, point d'écrasement de la nature plus faible sous le poids de la nature plus forte. Celle-ci l'a dit par la bouche de Jésus : « Prenez mon joug sur vous, et vous trouverez le soulagement de vos âmes : car mon joug est suave et mon fardeau est léger »². Ah ! ceux qui lient et qui imposent sur les épaules des hommes des fardeaux pesants et impossibles à porter³, ce sont ces

¹ Et in lumine tuo videbimus lumen. Ps. xxxv, 10.

² Tollite jugum meum super vos, et invenietis requiem animabus vestris. Jugum enim meum suave est, et onus meum leve. Matth., xi, 29, 30.

³ Alligant enim onera gravia et importabilia, et imponunt in humeros hominum. Matth. xxiii, 4.

moralistes qui demandent à la nature d'observer par ses seules forces toute la loi morale, et qui, comme les anciens docteurs de la loi, chargent ainsi leurs disciples d'un faix qu'ils ne voudraient pas toucher eux-mêmes du bout du doigt¹. Livrée à elle seule, la nature créée, combien plus la nature déchue, subit un joug pratiquement inacceptable ; elle ploie sous le poids des préceptes. A ces préceptes, il est vrai, l'ordre surnaturel en ajoute quelques autres ; mais, outre que « les commandements du Seigneur ne sont point « pesants² », le surplus d'obligations que la religion révélée impose n'est vraiment rien en comparaison de l'abondance de secours qu'elle procure pour l'accomplissement des devoirs moraux et des obligations naturelles³. Enfin, la grâce est si douce dans tous ses mouvements, si délicate dans toutes ses opérations que, loin d'être froissée et anéantie sous son étreinte, la nature, éclairée de sa lumière et échauffée par son souffle, déploie toutes ses facultés avec plus d'aisance et de facilité que si elle était retenue captive dans les limites de sa propre sphère. Aussi le chrétien fidèle s'écrie-t-il volontiers avec le Psalmiste : « Seigneur, j'ai vu « que tout le reste était restreint et borné : mais votre loi « est d'une ampleur excessive⁴... J'ai commencé à marcher « au large, parce que j'ai observé vos commandements⁵ ».

Dira-t-on qu'en parlant ainsi, je semble oublier la place qu'occupe la croix dans l'histoire et dans le plan de l'ordre surnaturel ? Oui, il est vrai, le péché étant survenu, il est

¹ Et vobis legisperitis vœ : quia oneratis homines oneribus quæ portare non possunt, et ipsi uno digito vestro non tangitis sarcinas. Luc., XI, 46.

² Et mandata ejus gravia non sunt. I Joann., v, 3.

³ Voir Seconde Instruction synodale sur les erreurs du temps, § 11. (Œuvres, T. III, p. 250, 251.)

⁴ Omnis consumptionis vidi finem, latum mandatum tuum nimis. Ps. cxviii, 96.

⁵ Et ambulabam in latitudine, quia mandata tua exquisivi. *Ibid.*, 45.

arrivé qu'en Jésus-Christ réconciliateur et rédempteur, en Jésus-Christ sacrificateur et victime, la nature humaine associée à la divinité a dû prendre sur elle le plus lourd de tous les fardeaux. La chair du Christ, vase terrestre et fragile, a été broyée dans sa rencontre avec les exigences de la justice divine, vase de fer et d'airain. Mais l'auguste patient du calvaire a voulu supporter seul ces excès de douleur ; il a été écrasé à notre décharge et pour notre soulagement. En les endurant, il a surnaturalisé la souffrance et la mort. Jeté dans les eaux amères de notre vie, le bois de sa croix les a adoucies¹. Et s'il nous reste une part de son supplice à porter, s'il nous est commandé d'accomplir dans notre chair ce qui manque à sa passion, outre que c'est une dette que nous payons pour nos péchés, et un remède puissant contre tant de langueur où ils nous laissent, ces souffrances sont devenues un principe de joie et de richesse², parce que le poids momentané et léger de nos épreuves présentes opère en nous le poids éternel d'une souveraine et très-sublime gloire. C'est pourquoi nous autres, enfants de Dieu et héritiers de sa félicité, nous considérons peu les choses qui se voient, mais celles qui ne se voient pas, les choses qui se voient étant temporelles, tandis que celles qui ne se voient pas sont éternelles³. Ayant donc en nous les promesses⁴, que dis-je ? ayant déjà dans la grâce et dans l'esprit du Seigneur le gage de la gloire et les arrhes de l'héritage⁵, nous

¹ Nonne a ligno indulcata est aqua amara ? Eccli., xxxviii, 5. — Exod., xv, 25.

² Qui nunc gaudeo in passionibus pro vobis, et adimpleo ea quæ desunt passionum Christi in carne mea. Coloss., i, 24.

³ Id enim quod in presenti est momentaneum et leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternæ gloriæ pondus operatur in vobis, non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia sunt : quæ autem non videntur, æterna sunt. II Corinth., iv, 17, 18.

⁴ Has ergo habentes promissiones. II Corinth., vii, 1. — ⁵ Ephes., i, 14.

jugeons que l'ignominie du Christ est un plus grand trésor que tout l'or du monde, parce que nous avons les yeux attachés sur la récompense¹. Cette récompense, grande jusqu'à l'excès, c'est Dieu lui-même²; Dieu contemplé, Dieu possédé, non pas simplement dans son image et dans ses œuvres, mais directement et dans son essence. « Mes bien-aimés, dit l'apôtre saint Jean, nous sommes maintenant les fils de Dieu, et le dernier mot de notre destinée n'est pas dit; ce que nous serons un jour ne paraît pas encore. Nous savons que quand Dieu se montrera, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est. Et quiconque a cette espérance se sanctifie comme il est saint lui-même³ ». Oui, tel est le but de notre sanctification surnaturelle durant la vie présente; tel est le terme de notre éternelle destinée : être semblables à Dieu, parce que nous le verrons tel qu'il est; le voir dans sa lumière, l'aimer de son amour, vivre de sa vie, être avec lui comme des dieux⁴, des dieux non point par le développement de notre propre nature, mais par la participation de la nature qui lui est propre. Entendons encore le grand apôtre : « Maintenant, nous voyons dans un miroir et en énigme », c'est-à-dire, nous ne voyons qu'un reflet et nous le voyons dans un jour obscur; « mais alors nous verrons face à face et à découvert⁵. N'ayant point de voile sur le visage, et contemplant la gloire du Seigneur, nous serons transformés en la même image, avançant de clarté

¹ *Majores divitias æstimans thesauro Ægyptiorum improprium Christi : aspicebat enim in remunerationem. Hebr., xi, 26.*

² *Ero merces tua, magna nimis. Gen., xv, 1.*

³ *Charissimi, nunc filii Dei sumus, et nondum apparuit quid erimus. Scimus quoniam cum apparuerit, similes et erimus : quoniam videbimus eum sicuti est. Et omnis qui habet hanc spem in eo, sanctificat se, sicut et ille sanctus est. I Joann., iii, 2, 3.*

⁴ *Videmus nunc per speculum in ænigmate; tunc autem facie ad faciem. I Corinth., xiii, 12.*

« en clarté » sous le soleil radieux de l'essence divine, attempérée à nos regards par l'humanité sainte, et « com-
muniquée à notre être par l'esprit de Jésus ¹ ». Là encore, notre nature raisonnable ne sera point accablée, anéantie sous le coup des fulgurations de la gloire ; mais elle restera elle-même, avec ses facultés natives, avec ses énergies propres, avec ses trésors acquis de science humaine et naturelle, avec ses habitudes particulières d'élévation intellectuelle et de distinction morale. L'âme ne perdra point là haut son originalité distinctive et sa physionomie individuelle, puisqu'au contraire elle sera le sujet en qui éclatera la lumière supérieure et transcendante de la gloire, diversifiée dans les élus, non-seulement selon le degré, le nombre et le mode de leurs mérites surnaturels, mais encore selon les nuances variées de leurs qualités naturelles ². Le sujet humain sera redressé dans ce qu'il aurait eu de défectueux, il sera amplifié et développé dans ceux de ses éléments essentiels qui seraient restés jusque-là inertes ; mais en recevant les augmentations infinies dues à la libéralité gratuite du Tout-Puissant et au sang fécond du Rédempteur, il ne subira aucune diminution de ce qui est sien. Encore une fois donc, il n'y a point d'effacement à craindre en ce monde ni en l'autre, point de suppression ni totale ni partielle des éléments constitutifs de l'être humain à redouter par suite de cette merveilleuse appropriation de la divinité à l'humanité qui s'est accomplie dans l'incarnation de Jésus-Christ, et que sa grâce reproduit dans tous les fidèles en attendant la consommation de la gloire.

¹ *Nos vero omnes, revelata facie gloriam Domini speculantes, in eandem imaginem transformamur a claritate in claritatem tanquam a Domini spiritu. II Corinth. III, 18.*

² *Nonne, inquam, conceditis hominum doctissimorum animos multo esse quam imperitorum quasi in suo genere pleniores atque majores ? Manifestum esse dixerunt. S. August. L. de beata vita, 9.*

XVIII. Le naturalisme, conduit à ce point, insiste sur le côté le plus spécieux de son objection. — A supposer, dit-il, que cet état, cette fin, cette voie, ce terme, cette grâce, cette gloire, en un mot, tout cet ordre surnaturel soit rigoureusement possible, au moins faut-il admettre qu'il est facultatif, aucun privilège onéreux ne pouvant être imposé à l'être raisonnable et libre qu'autant qu'il l'accepte, et l'option devant lui être toujours laissée de demeurer, s'il le préfère, dans son état et dans sa fin propres. —

Cette objection, Messieurs et chers Coopérateurs, ou plutôt cette assertion, si elle demeurerait sans réponse, suffirait à assurer le triomphe du système naturaliste, puisqu'elle détruit, du moins en tant qu'obligatoire, « la cohésion nécessaire qui, par la volonté de Dieu, unit l'ordre qui est dans la nature et celui qui est au-dessus de la nature » : *ab hujusmodi hominibus plane destrui necessariam illam coherrentiam quæ, Dei voluntate, intercedit inter utrumque ordinem, qui tum in natura, tum supra naturam est*. Nous avons discuté à fond, dans chacune de nos deux précédentes instructions synodales, cette prétention capitale de l'erreur contemporaine. Nous avons démontré que ce raisonnement du naturalisme suppose un oubli absolu des droits de Dieu sur la créature envisagée dans son état essentiel et primitif, et un oubli plus étrange encore des nécessités de la nature humaine considérée dans sa condition actuelle ¹. Nous avons ajouté que, dans l'ordre même de la vie temporelle, l'homme est forcé d'accepter des conséquences analogues à celles qu'on s'obstine à repousser dans l'ordre surnaturel ². Nous ne reviendrons pas sur les considérations que nous avons

¹ Voir Première Instruction synodale sur les erreurs du temps, 1853, § 8-10. (Œuvres, T. II, p. 423 et suiv.)

² Seconde Instruction synodale sur les erreurs du temps, 1857-58, § 7. (Ibid., T. III, p. 190 et suiv.)

longuement développées. La vérité n'a pas, comme l'erreur, le privilège de la redite. C'est là, qu'on le remarque, une des inégalités de la polémique entre nos adversaires et nous. Tandis que l'objection, cent fois réfutée, n'éprouve aucun embarras à se représenter opiniâtrément sous la même forme et dans les mêmes termes, la réfutation est tenue de varier son langage, et elle ne satisfait ni les autres, ni elle-même, si elle ne parvient à donner à ses réponses un air de nouveauté. Essayons donc de dire, sinon autre chose, du moins autrement que nous n'avons dit déjà en cette matière.

Et d'abord le droit inné de l'homme à demeurer dans son état et dans sa fin propres étant supposé aussi certain que le prétend le naturalisme, il lui resterait à prouver que c'est changer d'état et de fin que d'être constitué dans un état et dans une fin qui, en respectant tous les attributs, toutes les facultés, toutes les aspirations de la nature, ouvrent à celle-ci une sphère plus vaste, un horizon plus large, et l'élèvent à une destinée plus haute. En Jésus-Christ, l'humanité n'est point absorbée ou dénaturée parce que, à défaut de la personnalité humaine, elle est régie par une personnalité supérieure. L'état et la fin de l'homme ne sont pas davantage altérés et dénaturés par la subrogation d'un état plus parfait et d'une fin plus heureuse et plus glorieuse.

Il est manifeste d'ailleurs que l'ordre surnaturel s'est produit avec un ensemble de conditions qui ne comportent aucune liberté morale d'en accepter ou d'en refuser les charges et les bénéfices. Entrons au vif de la question.

Le Verbe de Dieu est descendu au centre de son œuvre ; il a pris notre humanité, et, moyennant cette nature à la fois spirituelle et corporelle qui touche à tous les extrêmes, il s'est irradié dans toutes les parties de la création, vivifiant à la fois les intelligences angéliques et les êtres inférieurs, épanchant l'onction divine sur les choses célestes et ter-

restres, apportant à toute la nature la consécration surnaturelle qui la fait sortir de son état vulgaire et profane. Apparu sur la terre dans la plénitude des temps, « dans le plein midi de l'histoire »¹, comme parle notre dernier concile, le Christ illumine d'une des faces de sa croix les quatre mille ans qui l'ont précédé, et de l'autre tous les siècles qui l'ont suivi. Il a annoncé sa doctrine pour tous, promulgué sa loi pour tous, versé son sang pour tous, institué son Église et ses sacrements pour tous ; il a promis le salut éternel à tous, moyennant la foi et le baptême, conditions en dehors desquelles il a fulminé d'avance l'arrêt de la condamnation qu'il doit prononcer solennellement lorsqu'il reviendra pour juger les vivants et les morts et rendre à chacun selon ses œuvres. Or, cette économie de l'ordre surnaturel étant admise, nous demandons comment le christianisme pourra jamais être facultatif pour qui que ce soit. Le Verbe créateur est venu chez les siens : sera-t-il facultatif aux siens de le recevoir ou de le repousser ? Le fils de Marie est Dieu : sera-t-il facultatif à ceux de sa race de croire ou de ne pas croire en lui, de l'adorer ou de ne l'adorer pas, d'observer sa loi ou de la rejeter, de participer au fruit de sa rédemption ou d'y demeurer étrangers ? Poser ces questions, c'est les résoudre. Mais, ce qui est le point capital, Jésus-Christ nous ayant été donné de Dieu pour procurer notre élévation à une gloire et à une félicité qui combleront et qui dépasseront toutes les exigences, toutes les ambitions de notre nature, nous sera-t-il loisible de rétrograder vers une destinée plus humble, et de nous proposer seulement une fin naturelle ? Ah ! c'est ici que la doctrine des Écritures renverse jusqu'aux premiers principes du naturalisme. Le naturalisme part de ce faux supposé que l'homme aurait été constitué d'abord dans un état d'intégrité purement natu-

¹ Concil. Agininen. Tit. I, c. III, 1.

relle, avec une fin purement naturelle, et des facultés et puissances naturelles capables d'atteindre cette fin. En cela, le naturalisme confond ce qui aurait pu être avec ce qui a été, et il prend l'hypothèse pour l'histoire. Assurément, quand Dieu ne nous aurait honorés du privilège insigne de l'adoption que par un acte subséquent, par un décret postérieur à la mise en possession et à l'exercice plus ou moins prolongé de nos facultés naturelles, sa grâce devrait encore être acceptée comme une obligation en même temps que comme un bienfait. Mais la vérité est, nous l'avons vu, que le décret de notre exaltation est antérieur à notre apparition; que la bénédiction spirituelle en Jésus-Christ nous a été octroyée avant la constitution du monde; que nous avons été créés en lui ¹ comme nous avons été rachetés par lui; que toutes choses ont été faites en lui comme elles ont été restaurées en lui ²; que non-seulement la justice originelle, mais l'intégrité même naturelle nous a été conférée par sa grâce. La nature donc, si elle est dépouillée des dons gratuits, est par là-même blessée dans ce qui lui est propre ³. Le surcroît qui lui avait été libéralement accordé venant à lui manquer, le manteau dont elle avait été magnifiquement investie venant à lui être arraché, il en résulte pour elle privation et misère, attendu qu'il n'est point dans ses goûts d'être amoindrie, dépouillée, mais au contraire amplifiée et « survêtue » : *eo quod nolumus expoliari, sed supervestiri* ⁴. Elle n'est plus seulement pauvre et débile de son fonds; elle est appauvrie et débilitée, déchue et découronnée.

¹ *Ipsius enim sumus factura, creati in Christo Jesu. Ephes., II, 10.*

² *Habemus redemptionem per sanguinem ejus, qui est primogenitus omnis creaturæ, quoniam in ipso condita sunt universa. Coloss., I, 15, 16.*

³ *Spoliati gratuitis, et in suis naturalibus vulnerati. Epist. Gregorii IX ad Magistros Theolog. Parisienses.*

⁴ *II Corinth., V, 4.*

Et comme le fabricant souverain avait voulu l'humanité enrichie de privilèges, comme il avait simultanément créé en elle la nature et infusé la grâce, comme il avait mêlé son Esprit sanctificateur au premier souffle dont il l'avait animée, comme il avait empreint dans son âme et jusque sur son visage la marque de ressemblance avec son Verbe incarné, en un mot, comme il l'avait prédestinée à l'adoption déifiante, elle est désormais défectueuse, elle est laide, elle est réprouvée devant lui, parce qu'elle manque d'un ordre de perfection, de beauté, de mérite auquel étaient attachés la grâce et le salut. De là la parole énergique de l'apôtre qui déclare que nous sommes « par nature, enfants de colère » : *natura filii iræ* ¹. Non pas en ce sens que la nature soit mauvaise et criminelle de son propre chef, et que tout ce qu'elle fait par elle-même soit péché : ce qui serait contre la foi aussi bien que contre la raison ² ; mais en ce sens que, s'étant librement détournée de la fin unique et surnaturelle que Dieu lui avait assignée, elle est constituée en dehors de la volonté divine, et qu'ainsi continuant d'être bonne dans son essence, ce qui est vrai de la nature même des démons ³, elle est mauvaise par son état. Cet état de séparation avec Dieu, et d'opposition à sa propre fin, loin d'être en harmonie avec l'essence de la créature, lui est étranger et hostile, de telle sorte que le naturalisme est vraiment meurtrier de la nature. La grâce, au contraire, est pour la nature une auxiliaire libérale, une amie généreuse, une libératrice désirée, une restauratrice nécessaire ⁴. Séparée, et dépouillée du Christ, la nature humaine constitue pleinement ce que les saintes Écritures appellent « le monde » ; ce monde dont Jésus-Christ n'est pas ⁵, pour

¹ Ephes., II, 3. — ² Bulla Leon. X, *Exsurge, Domine*, contra Luther.

³ S. Thom. Summ. Theol. P. I, Q. LXIII, art. IV. — ⁴ Rom. VIII, 19-23. —

⁵ Joann., VIII, 23.

lequel il ne prie pas¹, auquel il a dit malheur²; ce monde dont le diable est le prince et la tête³, et dont la sagesse est ennemie de Dieu⁴ à ce point que, vouloir être ami de ce siècle, c'est être constitué adversaire de Dieu⁵; ce monde qui, parce qu'il ignore le Christ sauveur, sera ignoré du Christ rémunérateur : *Qui ignorat, ignorabitur*⁶, et recueillera la terrible sentence : « Je ne vous connais pas⁷ » ; ce monde enfin dont les voies aboutissent à l'enfer⁸. Tant que dure la vie présente, c'est l'œuvre de la grâce, par conséquent l'œuvre de l'Église, de retirer les créatures de cet état de *mondanité*, en les rendant à Jésus-Christ, et, par Jésus-Christ, à leur destination bienheureuse⁹. Certes, elles s'y emploient intérieurement et extérieurement, avec une persistance que rien n'arrête, avec un amour que rien ne déconcerte. Mais si la nature demeure rebelle à l'encontre de tous les efforts de la grâce et de l'Église, si elle ne se laisse pas éclairer, affranchir, racheter, restaurer par leur action surnaturelle, si elle reste mondaine, profane, terrestre, par cela seul et indépendamment de tout autre délit, elle est sous le coup de la disgrâce et de la damnation. A considérer son état actuel et réel, et nonobstant la bonté persistante de ses éléments essentiels, la nature est « péché ». Qu'on parle tant qu'on voudra des droits de l'homme : il en est deux qu'il ne faudrait point oublier. L'homme apporte en naissant le droit à la mort et le droit à l'enfer. Ce n'est que par Jésus-Christ qu'il peut revendiquer le droit à la résurrection et à la vie bienheureuse. Quant à replacer l'homme en dehors de Jésus-Christ, de façon à lui refaire un ordre de pure nature, avec une fin purement naturelle et un droit à la béatitude naturelle, tous les efforts du naturalisme n'y parviendront jamais. On ne changera pas les

¹ Joann., xvii, 9. — ² Matth., xviii, 7. — ³ *Ibid.*, xvi, 11. — ⁴ Rom., viii, 7.

⁵ Jacob., iv, 4. — ⁶ I Corinth., xiv, 38. — ⁷ Luc., xiii, 25, 27. — ⁸ Et in fine illorum, inferi. Eccli., xxi, 11. — ⁹ Joann., xvii, 6, 15, 16.

plans primitifs du Tout-Puissant. Bien plutôt, au péché de son origine, l'homme de la pure nature ajoutera le péché actuel et personnel, puisqu'en fermant son oreille à la révélation et son cœur à la grâce divine, il se rendra coupable de la plus grave de toutes les fautes qui est le péché d'infidélité. Et alors, par un juste jugement de Dieu, n'ayant pas voulu comprendre le degré d'honneur auquel il était appelé il descendra au niveau des êtres sans raison, et, par plus d'un côté, il leur deviendra semblable¹. C'est de cette sorte d'hommes que l'apôtre saint Jude a parlé. *Blasphémateurs des choses surnaturelles qu'ils ignorent* et veulent systématiquement ignorer, *ils se corrompent dans les choses naturelles qu'ils connaissent par un instinct animal* plutôt que véritablement raisonnable... *Nuées sans eau qui sont promenées au gré des vents*, des vents des opinions et des vents des passions; *arbres d'automne*, qui poussent des fleurs *incapables de donner des fruits*, arbres *doublément morts*, et quant à la vie de la foi et quant à la vie de la raison, arbres *déracinés* et destinés au feu; *étoiles errantes*, auxquelles une tempête noire et ténébreuse est réservée pour l'éternité². Cela demeure donc établi : il n'y a pas de refuge pour la nature en dehors de Jésus-Christ. « Il faut choisir entre les deux, dit le martyr saint Ignace : ou le courroux éternel de Dieu dans l'autre vie, ou sa grâce dans la vie présente » : *Unum igitur e duobus : aut futura timenda est ira, aut præsens diligenda gratia*³.

XIX. Eh quoi ? se récrie-t-on, la doctrine surnaturelle embrasse-t-elle impitoyablement dans un commun anathème et menace-t-elle indistinctement d'une même repro-

¹ Ps. XLVIII, 13.

² Hi autem quæcumque quidem ignorant, blasphemant; quæcumque autem naturaliter, tanquam muta animalia, norunt, in his corrumpuntur.. Nubes sine aqua, quæ a ventis circumferuntur; arbores autumnales, infructuosæ, his mortuæ, eradicatæ;... sidera errantia, quibus procella tenebrarum servata est in æternum. Jud., 10, 12, 13.— ³ Epist. ad Ephes.

bation tous ceux qui ne se font pas ses disciples ? En dehors de la croyance et de la pratique chrétienne, le spiritualisme ne demeure-t-il pas une grande école, qui professe des doctrines très-pures, qui enfante des vertus morales très-estimables, et qui évidemment a droit à des récompenses proportionnées à ses mérites. Le christianisme ne trouvera-t-il que des paroles dures et désespérantes pour la philosophie qui, tout en demeurant dans sa sphère, où elle se déclare suffisante à régler par elle-même la vie humaine et à la conduire à sa fin, entend demeurer respectueuse envers la religion révélée ? La neutralité sera-t-elle traitée comme l'hostilité, et le déiste spiritualiste aura-t-il le sort éternel de l'athée et du matérialiste ? —

Indubitablement, Messieurs, nous croyons et nous aimons à déclarer que l'homme qui se nourrit des doctrines spiritualistes, et qui s'efforce de conformer sa vie à un certain ordre de perfection morale correspondant à ces doctrines, doit différer, dans l'appréciation du chrétien comme dans celle de Dieu lui-même, de l'homme qui professe le matérialisme et qui vit en conséquence. Nous ajoutons que tout acte honnête, tout mérite humain et simplement naturel, est un titre à une certaine récompense, et que Dieu, dans la distribution souvent invisible de ses dons, dans le gouvernement inscrutable de sa providence et de sa justice, ne manque jamais d'accorder cette récompense. Jésus-Christ l'a proclamé ainsi jusqu'à trois fois en parlant des Phari-siens eux-mêmes : « En vérité, je vous le dis, ils ont reçu « leur récompense ¹ » : récompense humaine et terrestre de vertus humaines et terrestres ; récompense très-imparfaite de mérites fort imparfaits. Mais ces récompenses n'ont rien de commun avec celles que l'on recueille dans la maison de

¹ Amen dico vobis, receperunt mercedem suam. Matth., vi, 2, 5.

notre Père qui est aux cieux ¹. La justice de Dieu, pas plus que celle des magistratures d'ici-bas, ne peut être mue à accorder l'impunité à des manquements graves et essentiels par la raison que tout n'est pas mauvais dans le délinquant. Celui que frappe le glaive de la loi humaine, et qui porte sa tête sur l'échafaud, est rarement un homme dénué de toute qualité; il a parfois des côtés excellents et vraiment dignes d'intérêt. Mais c'est un principe fondamental, dans la question de moralité des actes humains, « que le bien consiste dans l'intégrité de la cause, et que le mal provient d'un manquement quelconque » : *Bonum ex integra causa, malum ex quocumque defectu*. Vous êtes demeurés fidèles à tel et tel ordre de vérités, à tel et tel ordre d'obligations naturelles : en cela vous avez bien fait. Vous avez méprisé ou du moins négligé et délaissé d'autres vérités et d'autres obligations d'un ordre plus élevé : *et præteritis iudicium et charitatem Dei* : en cela vous avez mal fait. Il fallait observer celles-ci, et ne pas omettre celles-là : *Hæc autem oportuit facere, et illa non omittere* ². Tout ce que aurez obtenu de Celui dont le regard sonde les reins et les cœurs ³, ce sera peut-être la mitigation dans le châtement. Car, comme il y a plusieurs demeures dans la maison du Père céleste ⁴, et comme « une étoile y diffère de l'autre étoile en clarté ⁵ », pareillement il y a des places différentes et des degrés variés d'ignominie et de tourment dans le séjour infernal. Il ne s'agit pas ici du sort éternel de l'enfant à qui aura manqué la régénération baptismale, ou de l'adulte dont l'infidélité aura été involontaire, et dont la vie, avec le secours de Dieu, aurait été exempte de fautes mortelles. Dans quelle mesure le « dam », c'est-à-dire la privation de voir Dieu, qui est la

¹ Mercedem non habebitis apud patrem vestrum qui in cœlis est. *Ibid.*, 1.

² Luc., xi, 42. — ³ Ps. vii, 10.

⁴ In domo Patris mei mansiones multæ sunt. Joann., xiv, 2.

⁵ Stella enim a stella differt in claritate. I Corinth., xv, 41.

peine essentielle de l'enfer, est-il susceptible d'adoucissement et de compensation chez ces exilés de la patrie éternelle ? C'est une matière où il est permis de s'attacher aux opinions les plus consolantes. Mais là n'est pas la question qui nous occupe. Les hommes qui professent le naturalisme spiritualiste ne prétendent pas à l'excuse fondée sur l'ignorance absolument ou même relativement invincible. Dans tous les cas, ils ne vont pas jusqu'à se déclarer purs de toute faute, et ils confessent que « s'ils se disaient exempts de péché, ils se feraient illusion à eux-mêmes et manqueraient à la vérité »¹. Trouverons-nous ailleurs les circonstances atténuantes ? Saint Paul a dit : « Quiconque aura péché sans la loi, périra sans la loi » : remarquez-le : il périra néanmoins ; puis l'apôtre poursuit : « et celui qui aura péché sous la loi, sera jugé d'après la loi »². Le divin Sauveur a proféré une autre sentence analogue : « Le serviteur qui aura connu la volonté de son maître, et qui n'y aura pas conformé sa volonté et ses actions, sera frappé d'un grand nombre de coups ; celui qui ne l'aura pas connue, et qui aura fait des choses dignes de châtement, sera moins frappé »³.

Le grand archevêque de Césarée, dans ce précieux monument de sa science et de son expérience qu'il a intitulé : « Courtes règles par demandes et par réponses », aborde directement cette question : « En quel sens est-il vrai que les uns seront plus châtiés, les autres moins ? et s'ensuit-il, comme certains le disent, que le supplice de tous les réprou-

¹ Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est. I Joann., I, 8.

² Quicumque sine lege peccaverunt, sine lege peribunt ; et quicumque in lege peccaverunt, per legem judicabuntur. Rom., II, 12.

³ Ille autem servus qui cognovit voluntatem domini sui, et non præparavit et non fecit secundum voluntatem ejus, vapulabit multis : qui autem non cognovit, et fecit digna plagis, vapulabit paucis. Luc., XII, 47, 48.

vés ne sera pas éternel ¹ ? — « Le plus ou moins de coups, répond-il, ne se rapporte pas à la durée, mais à l'intensité diverse du supplice. Car si Dieu est un juste juge ², équitable non-seulement envers les bons, mais encore envers les mauvais, et rendant à chacun selon la mesure exacte de ses œuvres ³, il arrive qu'étant pareillement condamnés au supplice du feu inextinguible et du ver immortel, les uns en ressentent plus les ardeurs et les morsures que les autres, et que la géhenne elle-même proportionne ses tourments aux mérites et aux démérites du damné ⁴. Ajoutons que, comme il y a plus ou moins de profondeur dans le péché ⁵, l'enfer a ses profondeurs différentes qui y correspondent ⁶. Je le répète donc, l'augmentation ou la diminution du châtiment ne concerne pas la longueur et l'éternité du supplice, mais le degré de sa gravité ⁷. »

¹ S. Basil. *Regulæ breviores*, Interrog. CCLXVII : « Si verum est illud, fore ut alius vapulet multis, alius paucis : quomodo dicunt quidam supplicia non esse sempiterna ? »

² Deus iudex justus. Ps. VII, 12. — ³ Quia tu reddes unicuique juxta opera sua. Ps. LXI, 13.

⁴ Illud *vapulabit multis* et illud *vapulabit paucis*, non finem, sed diversitatem supplicii declarat. Si enim Deus *justus iudex* est, non bonis solum, sed etiam improbis *reddens unicuique juxta opera sua* ; fieri potest ut alius quidem dignus sit igne inextinguibili, atque hoc ipso vel lenius vel acrius urente ; alius vero verum nunquam morituro, atque hoc ipso nihilominus vel mitius quemque excruciante vel severius, pro meritis videlicet uniuscujusque ; itemque alius, gehenna habente prorsus ipsa varia tormentorum genera. S. Basil. *loc. cit.* Responsio.

⁵ Impius cum in profundum venerit. Prov., XVIII, 2.

⁶ In profundis inferni. Prov., IX, 18, — In profundissimum infernum. Job., XVII, 16.

⁷ Et illud quod dictum est in proverbiiis, *in profundum inferni*, declarat quosdam esse quidem apud inferos, non tamen in profundo, qui minoribus scilicet pœnis, afficiantur. Quapropter hoc, *multis aut paucis vapulare* (iterum dico) nequaquam temporis longinquitatem completionemve, sed pœnæ diversitatem significat. S. Basil. *Ibid.*

Et maintenant, Messieurs, s'il s'agit d'appliquer ces règles aux philosophes spiritualistes, le faible allègement qu'elles se prêtent à laisser espérer pour eux n'est-il pas très-problématique? Est-on autorisé à dire que ces hommes, baptisés tous ou presque tous dès leur entrée dans la vie, et vivant en pays chrétien, auront péché hors de la loi chrétienne, et que, périssant sans cette loi, ils ne seront pas jugés d'après toute sa rigueur? Évidemment, celui-là n'a pas l'excuse d'avoir péché hors de la loi, dont le principal péché a consisté dans l'apostasie de cette loi. Et peut-on penser qu'ayant ignoré la volonté du maître, ils obtiendront à ce titre un adoucissement de supplice? L'ignorance qui excuse, c'est l'ignorance matériellement ou moralement invincible. Mais l'ignorance volontaire, l'ignorance affectée, calculée, c'est bien plutôt une aggravation du péché, puisque c'est l'attitude la plus méprisante que la créature puisse prendre envers son Créateur. Enlevons encore au naturalisme philosophique une de ses illusions.

Serait-il vrai qu'il existât ou qu'il pût exister depuis Jésus-Christ une philosophie qui, n'étant pas chrétienne, c'est-à-dire, ainsi qu'elle le déclare elle-même, ayant la prétention de donner à elle seule et sans Jésus-Christ la solution spéculative et pratique de la destinée et de la fin de l'homme, mériterait néanmoins d'être qualifiée « respectueuse envers le christianisme » ? Quel respect, ô grand Dieu, que celui qui consiste à vous dire : « Je ne méprise pas votre parole, mais je n'y crois pas, je déclare n'en avoir pas besoin, et je ne veux pas même l'écouter » ! La marque la plus inacceptable du dédain et de l'impertinence parmi les hommes, c'est de détourner la tête et d'affecter de ne pas entendre celui qui parle. Que sera-ce donc d'avoir pris ces airs envers le Verbe de Dieu, envers la parole de vérité, de salut et de vie ? « Prenez garde, dirons-nous avec saint Paul, de ne pas « récuser Dieu quand il parle : *Videte ne recusetis loquentem.*

« Car si les Juifs qui l'ont récusé lorsqu'il parlait » par Moïse « sur la terre, n'ont pu échapper à son courroux, combien moins éviterons-nous sa colère si nous le repoussons par un geste négatif quand il nous parle du haut du ciel » par l'Évangile et par l'Église : *Si enim illi non effugerunt, recusantes eum qui super terram loquebatur, multo magis nos qui de cœlis loquentem avertimus* ¹ ! Laissons donc pour ce qu'il vaut ce rêve impossible de concilier le respect avec l'incroyance. Saint Hilaire a qualifié à sa façon certains juifs de son temps « qui faisaient profession de vénérer les choses auxquelles ils ne croyaient pas : *Neque his fidem habent, quibus deberi venerationem confitentur*. Comme si l'on pouvait être religieux quand on renverse par sa base l'autorité de la religion » : *Et religiosi quomodo erunt, auctoritatem abnegantes religioni* ² ?

Et puis, Messieurs et chers Coopérateurs, la philosophie qui s'intitule spiritualiste justifie-t-elle, par les fruits qu'elle produit, le nom qu'elle s'arroe ? Quel tableau n'aurions-nous pas à tracer ici de l'état social actuel, du caractère que prennent chaque jour les mœurs publiques, les habitudes de vie et de langage de tout ce qui n'est pas ouvertement et fortement chrétien ! Que de plaies saignantes nous pourrions étaler sous vos yeux ! Nous n'entreprendrons pas de dresser ici le triste inventaire des misères morales de la génération présente. Détachons seulement d'une revue, qu'on ne soupçonnera pas d'injustice envers le dix-neuvième siècle, quelques lignes d'un écrivain peu récusable : « On répudie aujourd'hui, dit-il, les doctrines sensualistes ; on se vante des croyances contraires ; on ne peut assez maudire les principes dissolvants qui ont tout perdu... Jamais pourtant le sensualisme pratique n'a exercé plus d'empire ; jamais le calcul n'a été plus impudemment préféré au raisonne-

¹ Hebr., xii, 25. — ² S. Hilar. in Ps. cxxxii, 1.

ment, jamais la force plus honorée, la fortune plus glorifiée. Les intérêts positifs, devenus l'objet d'un véritable enthousiasme, ont remplacé les droits de l'homme, et depuis que tout le monde fait fi du matérialisme du dix-huitième siècle, on est devenu plus matérialiste que lui ¹. » La philosophie spiritualiste, j'ai hâte de le dire, n'aboutit pas par elle-même à ces conséquences. Ses conclusions théoriques, au contraire, y sont logiquement opposées. Mais l'expérience est là pour dire que quand le spiritualisme philosophique ne conduit pas l'esprit et le cœur, moyennant la grâce intérieure de l'Esprit-Saint, jusqu'à la vérité chrétienne, il n'est bientôt plus qu'une affaire d'école, qu'un système spéculatif, dénué d'influence sur la conduite et la direction pratique de la vie.

Aussi, Messieurs, n'est-ce que par condescendance, et en nous éloignant du langage de nos pères, que nous pouvons accorder la qualification de « spiritualiste » à cette philosophie systématiquement étrangère au christianisme. Dans le vocabulaire de toute l'antiquité chrétienne, il n'y a de « spirituel » que l'homme qui est régi par le Saint-Esprit : *Nemo spiritualis, nisi qui regitur a Spiritu sancto*. Nous avons encore à indiquer ici de belles et grandes paroles de saint Hilaire : « Il est vrai, dit-il, certaines doctrines qui nous sont communes avec les gentils ont quelque chose de grand et d'élevé. Mais ce sont là les vertus de ce que l'Écriture appelle l'homme animal, et ce ne sont pas les vertus de l'homme spirituel. Car l'apôtre distingue le charnel, l'animal et le spirituel. Le charnel, c'est celui qui, à la façon de la bête, n'a nul souci de la sagesse ni divine ni humaine, celui dont la vie est esclave du corps, besogneuse de nourriture, de sommeil et de luxure. L'homme animal

¹ *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1858 : art. de M. Ch. de Rémusat sur la Philosophie du XVIII^e siècle, p. 749, 750.

(écartez de votre esprit, Messieurs, ce que ce mot a de dur dans notre langue, et souvenez-vous que son étymologie concorde avec le sens que lui donne la langue chrétienne) l'homme animal est celui qui se régit d'après les simples lois de sa nature, qui juge de ce qui est décent et honnête, utile et convenable, d'après l'appréciation du sens humain, et qui s'éloigne des vices que son propre jugement lui interdit. Mais ces qualités intellectuelles ou morales n'ont de valeur que pour le temps et le commerce de la vie présente¹. On peut dire d'elles, avec le docteur des gentils, qu'étant inspirées seulement par des maximes et des doctrines humaines, qui ont une certaine mesure de sagesse, par la tempérance et la réserve qu'elles recommandent, elles ne se survivent pas à elles-mêmes, et sont frustrées de leur mérite à cause ou de l'excès ou du défaut dont elles sont accompagnées². Mais le *spirituel* est celui en qui toutes ces mêmes qualités se rapportent au Seigneur, qui accomplit ses actes avec un esprit éclairé de la lumière de Dieu, comprenant et connaissant quelle est sa volonté primordiale, ayant appris de la révélation et du don de l'Esprit-Saint l'économie secrète du dessein caché dès le commencement dans l'arcane de la pensée divine, sachant

¹ Superiora illa, licet magna atque proclara sint, solent tamen cum gentibus esse communia, ut vitium caveant, ut famam bonitatis acquirant. Sed hoc animalium, non spiritalium virtus est. Apostolus enim et carnalem hominem posuit, et animale et spiritale; carnalem bellæ modo divina et humana negligentem, cujus vita corporis famula sit, negotiosa cibo, somno, libidine. Animalis autem, qui ex judicio sensus humani quid decens honestumque sentiat, atque ab omnibus vitiis animo suo auctore se referat, suo proprio sensu utilia et honesta dijudicans... Sed præsens in his tantum et inter homines erit usus. De quibus ait gentium doctor, etc. Tract. in Ps. xiv, 7.

² Quæ sunt omnia in interitum ipso usu, secundum præcepta et doctrinæ hominum, quæ sunt rationem quidam habentia sapientiæ, in superpositione et humilitate. Coloss. II. 22. 23.

le mystère et le motif de la venue d'une personne divine dans la chair, la portée du triomphe de la croix, la puissance terrible de la mort, l'étendue des conséquences de la résurrection ¹. Ces choses, pour parler avec le même apôtre, l'homme animal n'en a pas la perception, et il ne peut les comprendre, parce que c'est au moyen de la lumière spirituelle qu'on en peut juger. Voilà pourquoi « l'homme spirituel », qui n'est autre que le chrétien, régi par la foi et par l'Église, « juge de tout et ne peut être jugé par personne. Pour l'instruire, il faudrait avoir en soi le sens du Seigneur. Or, c'est nous, disciples du Christ, qui possédons en nous le sens du Christ ² ». Vous voyez désormais, Messieurs, en quoi consiste et où se trouve le vrai spiritualisme. Que le philosophe non chrétien se défende donc d'être charnel, d'être sensualiste, d'être matérialiste, à la bonne heure ! Qu'il se proclame rationaliste : j'y consentirai peut-être. S'il se qualifie spiritualiste, le mot n'est acceptable qu'à la condition de lui attribuer un sens fort affaibli, et qui ne signifiera jamais « l'homme spirituel » de l'Écriture et de la tradition chrétienne.

Au reste, saint Athanase, faisant écho à son noble frère de l'Occident, dispute également au rationaliste, c'est-à-dire au philosophe délibérément étranger à la foi, la qualité

¹ *Spiritualis autem est, cui superiora illa ad Dominum studia sint, et hoc quod agit, per scientiam Dei agat, intelligens et cognoscens quæ sit voluntas ejus, arcanum secreti consilii et absconditi a temporibus sæculi per revelationem ac donum Spiritus sancti intelligens, et quæ sit ratio carnis a Deo assumptæ, qui crucis triumphus, quæ mortis potestas, quæ in virtute resurrectionis operatio. Hæc, ut idem apostolus ait, animalis homo, etc. S. Hilar., loc. cit.*

² *Animalis homo non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei : stultitia enim est illi, et non potest intelligere, quia spiritualiter examinatur. spiritualis autem judicat omnia ; et ipse a nemine judicatur. Quis enim cognovit sensum Domini, qui instruat eum ? Nos autem sensum Christi habemus. : Corin. th., II, 14, 15, 16.*

d'homme *raisonnable* ou *rationnel*. « Comment appeler raisonnable ou rationnel celui qui interdit à sa raison de connaître le Verbe qui est la raison du Père¹ », celui pour qui cette souveraine raison est une folie qu'il ne veut pas et qu'il ne peut pas comprendre²? Comment qualifier philosophe, c'est-à-dire ami de la sagesse, celui qui ne veut avoir aucun commerce avec la Sagesse éternelle descendue sur la terre et faisant ses délices d'habiter avec les enfants des hommes³? « La philosophie, dit à son tour saint Augustin, est une science qui traite nécessairement et principalement de la béatitude de l'homme⁴. Or, sans la foi chrétienne et sans la grâce de Jésus-Christ, l'homme n'a en perspective qu'une fin malheureuse⁵ ». Il n'y a donc rien de véritablement spirituel, rien de complètement raisonnable, rien de définitivement philosophique chez quiconque se parque obstinément dans les limites de la simple nature et de la seule raison. Le spirituel, c'est le chrétien, ce composé admirable d'un corps, d'une âme et du Saint-Esprit⁶. Le sage, le raisonnable, c'est le chrétien, illuminé par la foi des rayons directs de la Sagesse éternelle et de la raison divine. Le philosophe, c'est le chrétien, élevé par l'adoption surnaturelle à la dignité d'enfant de Dieu, et constitué ainsi héritier de la félicité éternelle. O sage de ce temps, vous croyez à la spiritualité et à l'immortalité de l'âme; je vous en félicite; mais, vous dirai-je avec saint Augustin, à quoi sert de savoir que l'on vivra toujours, si l'on ne travaille efficacement à vivre toujours heureux? Ma philosophie, à moi, c'est celle

¹ *Quomodo rationales essent, si non cognoscant Patris rationem, seu Verbum, cujus opera creati sunt, etc.* S. Athan. L. de Incarnat.; apud Thomassin., de Incarnat. Verbi, L. I, c. XXI.

² 1 Corinth., II, 14. — ³ Prov., VIII, 31.

⁴ *Propter obtinendam beatam vitam a philosophis inventa est disciplina De civit. Dei*, L. XI, c. XXV.

⁵ L. de Beata vita, 3 et seq. — ⁶ S. Irenæus, adv. hæreses, L. V, c. VI.

qui, en même temps qu'elle révèle à mon âme sa nature immortelle, lui fait connaître le moyen d'échapper au supplice sans fin et d'obtenir l'immortalité bienheureuse¹.

XX. Appliquons-nous donc, Messieurs et chers coopérateurs, à disputer les âmes de nos contemporains à cette affreuse contagion du naturalisme qui les livre en proie à Satan, le premier auteur et la première victime de ce fléau, et son propagateur au sein des générations humaines. N'oublions pas et ne laissons pas oublier à nos frères ce que nous enseigne le grand apôtre, que « Jésus-Christ, après être « descendu des cieux, y est remonté afin de remplir toutes « choses » : *ut impleret omnia*². Il ne s'agit pas de sa présence comme Dieu, puisque cette présence a toujours été, mais de sa présence comme Dieu et homme tout à la fois. Au fait, Jésus-Christ est désormais présent à tout, sur la terre aussi bien qu'au ciel : *sicut in cælo, et in terra*³ ; il remplit le monde de son nom, de sa loi, de sa lumière, de sa grâce ; rien n'est placé hors de sa sphère d'attraction ou de répulsion ; aucune chose ni aucune personne ne lui peuvent demeurer totalement étrangères et indifférentes ; on est pour lui ou contre lui ; il a été posé comme la pierre angulaire : pierre d'édification pour les uns, pierre d'achoppement et de scandale pour les autres, pierre de touche pour tous. L'histoire de l'humanité, l'histoire des nations, l'histoire de la paix et de la guerre, l'histoire de l'Église surtout, n'est que l'histoire et la vie de Jésus remplissant toutes choses : *ut impleret omnia*. Mais c'est en définitive dans les âmes que doit éclater et se manifester cette divine présence. Si les nations et les empires ont reçu du Christ une vocation et une mission ; s'il a fondé une Église, et, dans cette Église, des apôtres, des docteurs, des pasteurs, la doctrine sacrée nous apprend que c'est « pour procurer, par l'œuvre de leur

¹ S. Aug. Tract. xlv in Joann., II. — ² Ephes., IV, 10 — ³ Matth., VI, 10.

« ministère, la consommation des saints et l'édification du
« corps du Christ, jusqu'à ce que nous nous rencontrions
« tous dans l'unité d'une même foi et d'une même connais-
« sance du Fils de Dieu, et que nous parvenions à l'état de
« l'homme parfait, à la mesure de l'âge et de la plénitude
« du Christ ¹ ».

Vous l'entendez. Le Christ n'est pas encore au terme de sa vie, de son développement, de sa taille, de son âge, de sa plénitude. En un certain sens, le Christ est encore dans la voie : le terme sera la consommation qui suivra son dernier avènement. Jusque-là, il est toujours dans la période du progrès et de la croissance : *Filius accrescens Joseph, filius accrescens*². La vie de Jésus n'est pas achevée; elle se poursuit, elle se continue en nous et par nous; il faut qu'elle éclate dans nos cœurs, qu'elle se manifeste jusque dans nos organes et dans notre chair mortelle : *ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali*³. Écoutez.

Un livre fait bruit à cette heure, intitulé la *Vie de Jésus*. Ah ! sachons-le bien, nous sommes tous appelés à écrire notre part de ce livre. La vie de chaque élu, de chaque saint, est un chapitre nouveau de la *Vie de Jésus*. Tous les chrétiens ont une page à y ajouter : non point avec l'encre, mais avec l'esprit du Dieu vivant; non point sur des tables de pierre ou des feuilles de parchemin, mais sur les tables vivantes de leurs cœurs⁴. Courage, mes vénérables collabores-

¹ Et ipse dedit quosdam quidem apostolos,... alios autem pastores et doctores, ad consummationem sanctorum in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi, donec occurramus omnes in unitatem fidei et agnitionis Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi. Ephes., iv, 12, 13.

² Genes., XLIX, 22. — ³ II Corinth., iv, 10, 11.

⁴ Manifestati quod epistola estis Christi, scripta non atramento, sed spiritu Dei vivi : non in tabulis lapideis, sed in tabulis cordis carnalibus. II Corinth., iii, 3.

teurs : notre tâche , comme chrétiens et comme prêtres, c'est de compléter la vie de Jésus par la nôtre et par celle de nos frères, c'est de donner à ce divin chef la plénitude de son corps , à cette tête sacrée le complément entier de ses membres ¹. Comme l'apôtre , nous serons dans le travail de l'enfantement jusqu'à cette formation totale de Jésus-Christ ². Oui , par la foi , par l'espérance , par la charité , par les sacrements , par le mystère eucharistique , par l'observation des préceptes , par l'obéissance à la voix de l'Église , par les œuvres et par les vertus surnaturelles , en un mot par tout ce qui forme l'appareil et comme l'organisme de la vie chrétienne , le divin adolescent de Nazareth grandit encore sur la terre ; il profite , il s'élève , il s'étend , il fleurit. Et le Christ qui se développe de la sorte , c'est le Christ en nous , le Christ « habitant par la foi dans nos cœurs ³ » et y croissant de jour en jour jusqu'à ce qu'il y atteigne la mesure de son âge parfait ; et , par là même , c'est nous dans le Christ , nous en Dieu par Jésus-Christ , nous qui disons avec une vérité de plus en plus parfaite : « Vivre pour moi , c'est Jésus-Christ ⁴ » « je vis , non pas moi , mais c'est le Christ qui vit en moi ⁵ ». Car c'est jusqu'à cette pénétration mutuelle et cette unité de vie que va « cette cohésion nécessaire qui , par la volonté « divine , unit ce qui est dans la nature avec ce qui est au « dessus de la nature » : *necessariam illam cohærentiam quæ Dei voluntate , intercedit inter utrumque ordinem , tum qui in natura , tum qui supra naturam est.*

Aussi , vous l'avez remarqué , Messieurs , ces vérités sont

¹ Crescamus in illo per omnia qui est caput Christus. Ephes., iv, 15.

² Quos iterum parturio , donec formetur Christus in vobis. Galat., iv, 19

³ Ut det vobis... Christum habitare per fidem in cordibus vestris. Ephes., iii, 17.

⁴ Mihi enim vivere Christus est. Philipp., i, 21.

⁵ Vivo autem jam non ego ; vivit vero in me Christus. Quod autem nunc vivo in carne , in fide vivo Filii Dei. Galat., ii, 20.

tellement entrées dans l'humanité que toutes les impiétés de l'heure présente n'en sont guère que les travestissements. Regardez-y de près : les systèmes de ces fiers écrivains se réduisent à une parodie du catéchisme : théologiens défringués qui ont quelque réminiscence des leçons de leurs maîtres, et qui les appliquent à contre-sens. Est-ce qu'ils ne parlent pas d'un Dieu « en travail d'être Dieu », d'un Dieu « en voie de formation », d'un Dieu qui est « un immense *devenir* », d'un Dieu *in fieri*? Ne disent-ils pas que l'humanité, que la création entière est occupée « à faire du divin »? Eh bien ! oui, tout cela est vrai, pourvu qu'on l'entende, non pas du Dieu éternel et immuable qui est Dieu par nature, par essence, mais de ce Dieu qui, ayant par Jésus-Christ sa racine au cœur même de la divinité, va s'épanouissant dans le nombre, dans le temps et dans l'espace. Organes de celui que Tertullien a nommé « le singe de la vérité », ces contrefacteurs sacrilèges ont donc mis tout simplement un exécrable blasphème à la place d'une vérité adorable, substitué l'absurde et l'impossible au chef-d'œuvre de la sagesse comme de la puissance et de l'amour du Père céleste qui nous a appelés en Jésus-Christ à son éternelle gloire¹, et qui, en trouvant le moyen de rendre les hommes participants de sa nature divine², a fait refluer cette extension déliquescente jusque dans toutes les parties de l'univers, avec plus ou moins d'abondance selon qu'elles concourent plus ou moins directement aux opérations surnaturelles, conformément à cette parole de saint Paul aux premiers chrétiens : « Toutes choses sont à vous ; et vous, vous êtes « au Christ ; et le Christ est à Dieu » : *omnia vestra sunt ; vos autem Christi ; Christus autem Dei* ».

¹ Deus omnis gratiæ qui vocavit nos in æternam suam gloriam in Christo Jesu. I Petr., v, 10.

² Ut per hæc efficiamini divini consortes nature. II Petr., 7, 4.

³ I Corinth., III, 22, 23.

XXI. Il nous resterait, Messieurs et chers Coopérateurs, un dernier point à traiter, point aussi délicat qu'il est important. Le philosophisme n'est si effrayant et si pernicieux pour les sociétés, que parce qu'il tend de toutes ses forces à sortir du domaine des spéculations intellectuelles pour s'emparer de la direction des affaires humaines. L'erreur naturaliste a conçu l'ambition de devenir un dogme public; si elle ne peut régir toutes les existences individuelles, elle aspire à devenir la loi des États, le principe régulateur du monde moderne. Des bancs du portique, elle s'efforce de monter jusque sur le marchepied des trônes et ne désespère pas de s'y asseoir définitivement; des discours et des livres, elle vise à s'installer dans les constitutions et dans les lois. L'édifice du naturalisme philosophique attend son couronnement du naturalisme politique.

J'appelle de ce nom le système d'après lequel l'élément civil et social ne relève que de l'ordre humain et n'a aucune relation de dépendance envers l'ordre surnaturel. Le chef de l'Église le définit en ces termes : « Ils ne craignent pas d'affirmer, dit-il, que les législations civiles, comme les sciences philosophiques et morales, peuvent et doivent décliner la révélation divine et l'autorité de l'Église;... ils avancent, dans leur extrême impudence, non-seulement que la révélation divine ne sert de rien, mais qu'elle nuit à la perfection humaine, qu'elle est elle-même imparfaite, et par conséquent soumise à un progrès continu et indéfini, qui doit répondre au progrès de la raison de l'homme;... ils ajoutent que cette raison, sans tenir aucun compte de la parole de Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal; qu'elle est à elle-même sa loi, et qu'elle suffit par ses forces naturelles à procurer le bonheur des hommes et des peuples * »

* Allocut. Pontific. 1x Jun. 1862.

Que ce système soit celui des écrivains qui nient toute révélation, toute loi, toute autorité et toute société surnaturelle, il en doit être ainsi. Manifestement, si la possibilité ou seulement l'existence de l'ordre révélé est rejetée comme une absurdité et un mensonge, l'homme collectif et social ne saurait pas plus lui être assujéti que l'homme individuel et privé. Aux yeux du déiste, combien plus à ceux du panthéiste, du matérialiste, du fataliste, toute influence de la religion sur la politique est une domination usurpée, une tutelle humiliante, une entrave apportée au libre développement des forces de la société. Quand ils sont imprégnés de ces doctrines, il est naturel que les rois de la terre et les peuples se liguent ensemble contre Dieu et contre son Christ, qu'ils aspirent à briser leurs liens et à secouer le joug de ce qu'ils appellent la superstition¹.

Mais, par une de ces inconséquences dont l'esprit humain est susceptible, il est des hommes qui, sans révoquer en doute le caractère divin du christianisme, enseignent que l'autorité de Jésus-Christ, l'autorité de sa doctrine, de sa loi, de son Église, s'arrête au seuil de la vie publique des chrétiens. En tant qu'elle procède de certaines maximes familières à l'ancien gallicanisme de la cour et du parlement, nous avons eu occasion de réfuter directement cette prétention incompatible avec la saine croyance chrétienne². Comme aucun acte important de notre vie d'évêque ne doit vous demeurer étranger, nous vous avons fait connaître, l'an dernier, la partie doctrinale de cette remontance ecclésiastique, qui nous était dictée par notre devoir de gar-

¹ *Astiterunt reges terræ et principes convenerunt in unum adversus Dominum et adversus Christum ejus. Ps. II, 2, 3.*

² Lettre à S. Exc. M. le ministre des cultes au sujet des doctrines contenues dans le rapport de M. Suin et dans les considérants du décret impérial qui prononce la déclaration d'abus du mandement de l'évêque de Poitiers, du 22 février 1861. Voir T. IV, p. 228.

dien de l'orthodoxie bien plus que par le souci de toute considération personnelle. Nous ne reproduirons pas ici les principes établis dans ce document. La situation présente nous place en regard de contradictions d'une autre sorte.

En effet, tandis que la presse impie et rationaliste proclame la *sécularisation* désormais absolue des lois, de l'éducation, du régime administratif, des relations internationales et de toute l'économie sociale, comme étant le fait et le principe dominant de la société nouvelle, de cette société émancipée de Dieu, du Christ et de l'Église, nous avons vu surgir, sous l'empire de préoccupations honnêtes et estimables, des adeptes inattendus de ce système nouveau. Des chrétiens ont paru penser que les nations n'étaient pas tenues, au même titre que les particuliers, de s'assimiler et de professer les principes de la vérité chrétienne ; que des peuples incorporés à l'Église depuis le jour de leur naissance pouvaient légitimement, après une profession double ou quatorze fois séculaire du christianisme, abdiquer le baptême national, éliminer de leur sein tout élément surnaturel, et, par une déclaration solennelle et retentissante, se replacer dans les conditions de ce qu'ils croient être le droit naturel ; enfin que la génération héritière de celle qui aurait accompli, en tout ou en partie, cette œuvre de déchristianisation légale et sociale, pouvait et devait l'accepter, non pas seulement comme une nécessité, mais comme un progrès des temps nouveaux, que dis-je, comme un bienfait même du christianisme, lequel après avoir conduit les peuples à un certain degré de civilisation, devait se prêter volontiers à l'acte de leur émancipation, et s'effacer doucement de leurs institutions et de leurs lois, comme la nourriture s'éloigne de la maison quand le nourrisson a grandi. Conséquemment à cela, ils ont déclaré que le droit essentiel du christianisme ne s'étendait point au delà d'une part rela-

tive dans la liberté commune et dans l'égle protection due à toutes les doctrines. Ils ont été jusqu'à demander à l'Église de descendre dans les replis de sa conscience, d'examiner si elle avait été assez juste par le passé envers la liberté, et, dans tous les cas, de comprendre que, puisqu'elle s'accommodait aujourd'hui de la facilité laissée à ses défenseurs, elle ne pouvait, sans ingratitude et déloyauté, refuser de sanctionner à l'avenir, partout et toujours, ce système de libéralisme à la faveur duquel on pouvait encore plaider sa cause à l'heure présente.

Il est vrai, Messieurs et chers Coopérateurs, toutes ces assertions et ces opinions, jetées dans le courant de la publicité quotidienne par des hommes ardents et généreux, aux yeux desquels le présent est tout, ne doivent pas être regardées de trop près, ni discutées trop rigoureusement. Issues des accidents mobiles d'une situation temporaire, elles ressembleront beaucoup à ces feuilles qui couvrent un matin la surface du fleuve, et qui s'écoulent avec ses eaux pour ne plus reparaitre. D'ailleurs, plusieurs des propositions que je viens de rapporter ont été déjà, les unes rétractées, les autres atténuées et modifiées par leurs auteurs; d'honorables écrivains de la même école, après avoir désavoué certaines expressions, expliqué certaines maximes, ont déclaré que le reste n'avait réellement pas fait partie du programme. Certes, ce n'est pas nous qui chercherons à faire naître les divisions en face de l'ennemi, ni à entretenir les divisions dans le camp chrétien, à l'heure où la réunion de toutes les forces en un seul faisceau serait si désirable.

Si des erreurs que nous considérons comme très-injurieuses envers Dieu, envers Jésus-Christ et envers l'Église, et en même temps comme destructives de tout ordre chrétien, par conséquent, de toute société régulière et de toute vraie liberté, venaient à se prévaloir des sages temporisa-

tions de l'Église, celle-ci, obéissant à une nécessité longtemps éludée par elle, et opiniâtement créée par ceux-là mêmes qui lui reprocheraient davantage l'inopportunité de son intervention, se verrait forcée d'élever la voix. Elle n'aurait du reste qu'à invoquer sa doctrine séculaire, sa pratique invariable, ses protestations et ses réserves renouvelées dans plusieurs circonstances mémorables, les décisions multipliées et les condamnations expresses de ses pontifes jusqu'à nos jours, l'autorité convaincante de l'histoire, l'exemple de tous les pays et de tous les temps, les leçons éloquentes des événements modernes, les intérêts sacrés de l'avenir, enfin la logique du bon sens et de la raison même naturelle. Espérons que cette fâcheuse nécessité lui sera épargnée. Bien qu'à l'heure où je parle, les échos nous apportent d'au delà de la frontière des paroles rendues peut-être infidèlement, que ni ma soumission privée aux enseignements de l'Église, ni mon devoir d'état et l'honneur que j'ai de siéger parmi les défenseurs des vérités et des traditions catholiques, ni la saine appréciation des maux du présent et des remèdes nécessaires qu'y doit apporter l'avenir, ne me permettraient de ratifier, j'ose dire néanmoins que, malgré des apparences contraires, ces doctrines sont désormais assez contestées, même dans l'esprit de leurs adhérents, pour ne plus nous alarmer au delà d'un certain degré. Évitions donc, autant que possible, tout ce qui aurait les allures de la controverse et surtout de la personnalité.

Seulement, puisque des intelligences dociles, exemptes de parti pris et de passion, réclament la lumière; puisque des hommes de bien, auxquels nous devons la vérité, commencent à se fatiguer de l'incertitude et sollicitent la pensée de l'Église, nous énoncerons d'abord quelques principes généraux, et nous y joindrons quelques observations et quelques conseils. Nous ne dirons pas, à beaucoup près.

tout ce qu'il y aurait à dire; nous nous attacherons à répondre aux questions qui nous sont posées.

XXII. Saint Augustin écrivait à un dignitaire de l'empire romain : « Sachant que vous êtes un homme sincèrement désireux de la prospérité de l'État, je vous prie d'observer combien il est certain par l'enseignement des saintes lettres que les sociétés publiques participent au devoir des simples particuliers et ne peuvent trouver la félicité qu'à la même source ¹... *Bienheureux*, a dit le roi-prophète, *le peuple dont Dieu est le Seigneur : Beatus populus cujus Dominus Deus ejus* ². Voilà le vœu que nous devons former dans notre intérêt et dans l'intérêt de la société dont nous sommes les citoyens; car la patrie ne saurait être heureuse à une autre condition que le citoyen individuel, puisque la cité n'est autre chose qu'un certain nombre d'hommes rangés sous une même loi ³. »

En effet, le bon sens nous enseigne que le créateur du genre humain, en faisant l'homme essentiellement social, n'a pu vouloir que la société humaine fût indépendante de lui. Ces grandes familles des peuples qu'on appelle nations, *familiae gentium*, relèvent donc de ses lois, non moins que les existences privées ⁴. Si nous établissions cette vérité par des textes se rapportant à l'ancienne nation d'Israël, on nous objecterait la condition exceptionnelle de ce peuple, régi par une constitution théocratique. Mais Isaïe ne parlait point d'Israël quand il disait : « Toute nation et tout

¹ Quoniam vero te reipublicæ scimus amatorem, non aliunde esse beatum hominem, aliunde civitatem, vide quam sit in illis sacris litteris clarum. Epist., CLV, ad Macedonium, 7.

² Ps. CXLIII, 15.

³ Hoc nobis velimus, hoc civitati cujus cives sumus; non enim aliunde beata civitas, aliunde homo, cum aliud civitas non sit, quam *concerns* hominum multitudo. Epist. CLV, 9.

⁴ Et adorant in conspectu ejus universæ familiæ gentium. Ps. XXI, 28.

« royaume qui n'aura pas servi Jérusalem et son Dieu , pé-
 « rira ¹. » Le psalmiste ne parlait pas d'Israël quand il di-
 « sait à Dieu : « Épanchez, Seigneur, le flot de votre cour-
 « roux sur les nations qui n'ont pas voulu vous connaître
 « et sur les royaumes qui n'ont pas invoqué votre nom ². »
 Il ne parlait pas seulement au peuple de Juda, quand il
 s'écriait : « Venez, ô patries des peuples, venez apporter au
 « Seigneur l'honneur et la gloire; venez lui offrir la gloire
 « due à son nom. Prenez des victimes, et entrez dans ses
 « parvis. Que toute la terre soit émue devant sa face; dites,
 « parmi les nations, que le Seigneur a régné ³. » Enfin, ce
 n'était pas des princes de Juda seulement que le Seigneur
 disait, pour expliquer les châtiments dont il les avait éra-
 sés : « Ils ont régné par eux-mêmes et non par moi ; ils ont
 « été princes, et je ne les ai pas connus » : *Principes existi-*
terunt, et non cognovi ⁴. Remarquez ces derniers mots, Mes-
 sieurs. Une plume qui n'avait pas conscience de son impiété
 écrivait : « La loi moderne IGNORE DIEU ». Eh bien ! nous ne
 craignons pas de le dire : A un tel ordre de choses, partout
 où il existera, Dieu répondra par cette peine du talion qui
 est une des grandes lois du gouvernement de sa providence.
 Le pouvoir qui comme tel ignore Dieu, sera comme tel
 ignoré de Dieu : *si quis autem ignorat, ignorabitur* ⁵. Or, être
 ignoré de Dieu, c'est le comble du malheur ; c'est l'aban-
 don et le rejet le plus absolu. La sentence d'éternelle répro-
 bation ne sera pas formulée en d'autres termes : « Je ne
 « vous connais pas, je ne sais pas d'où vous êtes » : *Nescio*

¹ Gens enim et regnum quod non servierit tibi, peribit. Isa., LX, 12.

² Effunde iram tuam in gentes quæ te non noverunt ; et in regna quæ
 nomen tuum non invocaverunt. Ps. LXXVII, 6.

³ Afferte Domino, patriæ gentium, afferte Domino gloriam et honorem :
 afferte Domino gloriam nomini ejus... Dicite in gentibus quia Dominus
 renavit. Ps. xcv, 7-9.

⁴ Ose., VIII, 4. — ⁵ I Corinth., XIV, 38.

*« os unde sitis »*¹. De là, au sein des pays régis par la loi rationaliste, ces transformations si fréquentes, ces changements périodiques des gouvernements et des dynasties. Mais reprenons la suite des textes sacrés : « C'est par moi, dit la Sagesse divine, que les rois règnent et que les princes décrètent des lois justes »². Or, que cette Sagesse éternelle apparue dans le monde, c'est-à-dire Jésus-Christ Notre-Seigneur, dût ranger sous son obéissance les peuples et les rois, à peine est-il une page des anciens prophètes qui ne l'ait prédit et annoncé. « Tous les rois de la terre l'adoreront, toutes les nations le serviront »³. Les peuples marcheront dans sa lumière, les rois dans la splendeur de son lever⁴. Les rois seront ses nourriciers et les reines ses nourrices; ils l'adoreront le visage prosterné en terre, et ils baisseront la poussière de ses pieds⁵. »

Et ce qui avait été prédit s'est accompli. Après trois siècles de résistance, les princes, et avec eux tous les pouvoirs publics, sont entrés dans l'Église, et aussitôt ils se sont appliqués à purifier la loi de ses souillures païennes; et comme ils avaient fait servir leur autorité au triomphe de l'erreur, ils ont reconnu qu'elle devait être désormais l'auxiliaire de la vérité⁶. Si plusieurs d'entre eux, encore néophytes, et trop peu déshabitués des allures absolutistes du césarisme païen, ont changé dès l'origine en oppression leur protection légitime; s'ils ont (ordinairement dans l'intérêt de l'hérésie et à la requête d'évêques hérétiques) procédé avec une rigueur qui n'est pas selon l'esprit du christianisme; il s'est trouvé dans l'Église des hommes de foi et des hommes de cœur, tels que nos Hilaire et nos

¹ Luc., XIII, 25. — ² Prov., VIII, 15. — ³ Ps. LXXI, 11. — ⁴ Isa., LX, 3. — ⁵ *Ibid.*, XLIX, 23.

⁶ Reges, cum in errore sunt, pro ipso errore leges contra veritatem ferunt; cum in veritate sunt, similiter contra errorem pro ipsa veritate decernunt. S. Aug. contra Cresconium, L. III, 56.

Martin, tels que les Athanase et les Ambroise, pour les rappeler à l'esprit de la mansuétude chrétienne, pour répudier l'apostolat du glaive, pour déclarer que la conviction religieuse ne s'impose jamais par la violence, enfin pour proclamer éloquemment que le christianisme, qui s'était propagé malgré la persécution des princes, pourrait encore se passer de leur faveur, et ne devait s'inféoder à aucune tyrannie. Nous connaissons et nous avons pesé chacune des paroles de ces nobles athlètes de la foi et de la liberté de l'Église leur mère. Mais, en protestant contre les excès et les abus, en blâmant des recours intempestifs et inintelligents, parfois même attentatoires au principe et aux règles de l'immunité sacerdotale, jamais aucun de ces docteurs catholiques n'a douté que ce ne fût le devoir des nations et de leurs chefs de faire profession publique de la vérité chrétienne, d'y conformer leurs actes et leurs institutions, et même d'interdire par des lois soit préventives, soit répressives, selon les dispositions des temps et des esprits, les atteintes qui revêtaient un caractère d'impiété patente, ou qui portaient le trouble et le désordre au sein de la société civile et religieuse. A ceux qui demandaient dès lors le régime pur et simple de la liberté, saint Augustin répondait sans hésitation : « Les rois, en tant que rois, obéissent au précepte de servir Dieu, s'ils commandent le bien et s'ils interdisent le mal dans leurs États, non-seulement quant aux choses de la société humaine, mais encore quant à celles de la religion divine. En vain direz-vous : *Qu'on nous laisse à notre libre arbitre.* Pourquoi ne demandez-vous pas la même licence pour ce qui est de l'homicide, du viol et de toutes sortes d'infamies qui sont réprimées par des lois assurément justes et salutaires ? » Dans l'une de ses admirables

* In hoc enim reges, sicut eis divinitus præcipitur, Deo serviunt in quantum sunt reges, si in regno suo bona jubeant, mala prohibeant, non solum

lettres au gouverneur Boniface, il ajoutait : « Autre chose est pour le prince de servir Dieu en sa qualité d'individu, autre chose en sa qualité de prince. Comme homme, il le sert en vivant fidèlement; comme roi, en portant des lois religieuses et en les sanctionnant avec une vigueur convenable. Les rois, poursuit-il, servent le Seigneur en tant que rois, quand ils font pour sa cause ce que les rois seuls peuvent faire ¹. » Et ailleurs : « Nous appelons heureux les empereurs chrétiens, s'ils mettent principalement leur puissance au service de la majesté divine pour l'accroissement de son règne et de son culte ². »

Ainsi parlait ce grand docteur, cet homme si grave, si modéré, si pratique, et qui avait fait de cette question une étude si approfondie. Les canons des conciles, les décrétales et les lettres des papes, les capitulaires des princes ont continué ce même langage. Nous défions qu'on puisse jamais établir à cet égard, entre la doctrine primitive et la discipline postérieure de l'Eglise, d'autre divergence et d'autre opposition que celle qui résulte de la diversité de l'application selon la diversité des circonstances. Au début comme

quæ pertinent ad humanam societatem, verum etiam quæ ad divinam religionem. Frustra dicis : *Relinquer liberò arbitrio*. Cur enim non in homicidiis, et in stupris, et in quibusque aliis facinoribus et flagitiis liberò te arbitrio dimittendum esse proclamas? Quæ tamen omnia justis legibus comprimi utilissimum ac saluberrimum est. S. Aug. contra Cresconium. L. III, 57.

¹ Aliter enim servit Deo quia homo est; aliter quia etiam rex est. Quia homo est, ei servit vivendo fideliter; quia vero etiam rex est, servit leges justa præcipientes et contraria prohibentes convenienti vigore sanciendo. Sicut servivit Ezechias, etc. In hoc ergo serviunt Domino reges, in quantum sunt reges, cum ea faciunt ad serviendum illi, quæ non possunt facere nisi reges. Epist. CLXXXV, ad comitem Bonifacium, 19.

² Christianos imperatores non ideo felices dicimus quia vel diutius imperarunt, vel imperantes filios morte placida reliquerunt,... sed si suam potestatem ad Dei cultum maxime dilatandum, majestati ejus famulam faciunt. L. V, De Civit. Dei.

plus tard, dans cette matière comme dans presque toutes les autres, la question de conduite est venue se combiner avec la question de principe. Mais le droit, le principe de l'État chrétien, du prince chrétien, de la loi chrétienne, je ne sache pas qu'il ait jamais été contesté jusqu'à ces derniers temps, ni qu'aucune école catholique ait jamais pu entrevoir dans sa destruction un progrès et un perfectionnement de la société humaine. Saint Paul proclame que « Dieu a fait son fils Jésus chef de toutes choses » ; et, de peur qu'on ne doute de l'universalité de cet empire, l'apôtre ajoute que « dans cet assujettissement universel, rien n'a été excepté » : *In eo enim quod subjecit ei omnia, nihil dimisit non subjectum*¹. Les nations, spécialement, lui avaient été promises en héritage : *et dabo tibi gentes hæreditatem tuam*². Or, le Fils de Dieu n'a point été frustré de cette glorieuse portion de son apanage. Et la plénitude des nations étant une fois entrée sous son sceptre³, celles qui auraient le malheur de le rejeter ont reçu d'avance leur nom de la bouche même du Seigneur ; elles sont ces « nations apostates, *gentes apostatrices*, qui se sont retirées de Dieu et qui ont sacrilègement brisé le pacte glorieux qu'il avait daigné faire avec elles⁴. »

Mais si toutes les nations, selon la parole de l'apôtre des Gentils, « sont cohéritières, membres d'un même corps, et coparticipantes de la promesse que Dieu a faite en Jésus-Christ par l'Évangile⁵ », il est des races plus positivement élues et prédestinées. Le même apôtre l'a dit dans un langage sublime : « Dieu qui a fait naître d'un seul tout le

¹ Hebr., II, 8. — ² Ps., II, 8. — ³ Rom., XI, 25.

⁴ Fili hominis, vade ad filios Israel, ad gentes apostatrices, quæ recesserunt a me : ipsi et patres eorum prævaricati sunt pactum meum. Ezech., II, 3.

⁵ Gentes esse cohæredes, et concorporales, et comparticipes promissionis ejus in Christo Jesu per Evangelium. Ephes., III, 6.

« genre humain, et qui lui a donné le globe entier pour
« demeure, a défini les temps de l'apparition de chaque
« peuple, et lui a marqué le lieu de son établissement¹ »,
jusqu'au jour où le monde, sorti d'un seul, « sera jugé dans
« un seul », c'est-à-dire sera confronté « avec l'homme dans
« lequel il a été posé » : *Statuit diem in quo judicaturus est
orbem, in viro, in quo statuit*². Certes, le naturalisme poli-
tique, comme le fatalisme historique, trouvent là un terri-
ble contradicteur. Au jugement de celui qui a été constitué
docteur des nations, l'ordonnateur suprême a fixé l'heure
de chacune d'elles, assigné leurs frontières, déterminé leur
rôle, réglé leur durée et leur part d'action dans l'œuvre
générale, et il les jugera un jour selon qu'elles auront plus
ou moins fait pour « Celui dans lequel elles ont été posées ».
Du haut de la montagne d'Abarim, Moïse criait à Israël :
« Est-ce ainsi que tu paies ta dette au Seigneur, peuple fou
« et insensé? N'est-ce pas lui qui est ton Père, qui a fait
« choix de toi, qui t'a créé et formé? Consulte les siècles an-
« ciens, considère les générations successives; interroge ton
« père, et il te répondra; tes aïeux, et ils te diront : Quand
« le Très-Haut faisait le partage des nations, quand il sépa-
« rait les descendants d'Adam, quand il traçait les limites
« des peuples, c'était le sort de ses fidèles, c'était le nombre
« de ses élus qu'il avait devant les yeux. Mais il a choisi
« Israël entre tous pour être particulièrement son peuple,
« et il a pris Jacob pour son partage³. » Or, les monuments

¹ *Fecitque ex uno omne genus hominum inhabitare super universam
faciem terræ, deliniens statuta tempora et terminos habitationis eorum.*
Act. xvii, 26. — ² *Ibid.*, 31.

³ *Hæccine reddis Domino, popule stulte et insipientis? Numquid non ipse
est pater tuus, qui possedit te, et fecit, et creavit te?... Quando dividebat
Altissimus gentes, quando separabat filios Adam, constituit terminos popu-
lorum juxta numerum filiorum Israel. Pars autem Domini populus ejus,
Jacob funiculus hæreditatis suæ. Deuter., xxxii, 6-9.*

de l'histoire l'attestent, Messieurs et chers Coopérateurs : le privilège d'Israël a passé, sinon tout entier, du moins en partie à certains peuples de la loi nouvelle. Écoutez ces admirables accents d'un poète de Pologne :

« Les nations, dit-il, sont voulues de Dieu, et conçues dans votre grâce, ô Jésus-Christ ! A chacune d'elles vous avez donné une vocation. En chacune d'elles vit une idée profonde qui vient de vous, qui est la trame de ses destinées. Or, parmi les nations, il en est qui ont la mission de défendre la cause de la vérité et de la beauté célestes, de racheter les crimes du monde et de lui donner un évangélique exemple en portant, pendant de longs jours, leur lourde croix sur la route inondée de sang, jusqu'à ce que, par une lutte sublime, elles aient inspiré aux hommes une idée plus divine, une charité plus sainte, une plus large fraternité, en échange du glaive qu'on a plongé dans leur poitrine. Telle est votre Pologne, ô Jésus-Christ ! »

Vous applaudissez, Messieurs et chers Coopérateurs, et je vous en félicite : vos battements de mains me disent quels sentiments battent dans vos poitrines pour ce peuple martyr de sa foi plus encore que de son indépendance. J'accepte, comme un des arguments puissants de ma thèse, l'indignation qui déborde de vos âmes à la vue de cette héroïque nation, assassinée sous nos yeux par le césarisme schismatique, sans qu'aucune de ses sœurs en Jésus-Christ ose ou puisse s'avancer pour lui prêter secours. Voilà les hauts faits de la chrétienté « sécularisée » et soustraite aux directions de la papauté ; voilà la mesure de la fraternité des nations « libérales » ; voilà les progrès de la civilisation affranchie de l'esprit évangélique et de la solidarité chrétienne.

Mais cette prédestination catholique que les fils de la Pologne revendiquent à juste titre pour leur patrie, le monde

¹ *L'Aurore*, par Krasinski.

entier n'est-il pas d'accord pour la décerner surtout à la France ? O peuple des Francs, remonte le cours des siècles, consulte les annales de tes premiers règnes, interroge les gestes de tes ancêtres, les exploits de tes pères, et ils te diront que, dans la formation du monde moderne, à l'heure où la main du Seigneur pétrissait de nouvelles races occidentales pour les grouper, comme une garde d'honneur, autour de la seconde Jérusalem, le rang qu'il t'a marqué, la part qu'il t'a faite te placent à la tête des nations catholiques. Tes plus vaillants monarques se sont proclamés les « sergents du Christ » ; et l'Église reconnaissante de tes services chevaleresques t'a adjugé la plus glorieuse de toutes les primogénitures.

Après cela, n'est-il pas évident, Messieurs et chers Coopérateurs, que le devoir de toute nation chrétienne, combien plus le devoir de la nation très-chrétienne, est de se pénétrer en toutes choses et avant tout de l'esprit chrétien ? Saint Ambroise a dit : « Celui-là s'exile de sa patrie, qui se sépare du Christ » : *Qui se a Christo separat, exul est patriæ* ¹. Où cette maxime sera-t-elle plus vraie qu'en France ? La France est originairement et substantiellement chrétienne : aucune révolution ne changera sa nature, sa constitution, son tempérament, sa mission, son histoire, sa destinée, ses aspirations. « O Dieu », s'écriait le plus religieux de tous les monarques, « le roi se réjouira dans votre force, et il éprouvera un vif transport des progrès de votre règne salubre » : *Domine, in virtute tua lætabitur Rex, et super salutare tuum exultabit vehementer* ². Oui, le roi trouvant sa joie dans le libre déploiement de la force divine, dans le libre exercice des droits suprêmes de Jésus-Christ ; le roi tressaillant avec ardeur quand l'œuvre du salut des hommes s'accomplit dans ses États : c'est là le type de la vraie royauté, de la royauté

¹ Exposit. in Luc. L. VII, 214. — ² Ps. XX, 4.

baptisée et sacrée en Jésus-Christ. Pour être délaissé, honni, rejeté, ce programme n'en reste pas moins le programme de tout pouvoir régulier au sein des nations chrétiennes. Qu'on l'appelle « idéal » tant qu'on voudra; au-dessous de cet idéal, nul programme n'est digne de la France, parce que rien de ce qui est au-dessous de la vérité n'est au niveau du rôle que la nature et la grâce ont donné à cette nation dans le monde.

Mais je lis sur les lèvres de quelques-uns de vous, Messieurs, les objections que vous avez si souvent entendues et qui m'ont été plus d'une fois adressées à moi-même. Ne craignons pas de les formuler ici tout haut avant d'y répondre.

XXIII. Le programme est beau, nous dit-on; il n'a que le défaut d'être chimérique, inopportun et, par suite, dangereux. A quoi bon maintenir des théories désormais sans application? L'absolutisme et la théocratie ont fini leur temps. Le seul régime possible du monde moderne, c'est le régime de la démocratie et de la liberté. Les chrétiens n'ont qu'à gagner à se montrer hommes pratiques et positifs, et, pour cela, hommes de leur temps. C'est ainsi qu'ils exerceront une action puissante et qu'ils réconcilieront l'Église avec la société moderne, etc., etc. —

Combien il est douloureux, Messieurs et chers Coopérateurs, d'entendre ainsi les enfants de l'Église répéter les paroles les plus malheureuses, reproduire les lieux communs les moins sérieux, les expressions les plus irritantes, les suppositions les plus confuses, les accusations les plus injustes, enfin tout ce qui constitue la polémique la moins loyale de leurs adversaires! Et, comme si ce n'était pas assez d'emprunter à ceux-ci leurs machines de guerre, quel malheur de leur en fournir de nouvelles, et d'introduire dans leur arsenal des armes qu'ils n'auraient pas su se forger eux-mêmes et dont ils n'omettent pas de délivrer le brevet d'in-

vention aux mains de qui ils les ont reçues ! Toutefois, nous voulons croire et nous croyons sincèrement qu'il n'y a là que des malentendus qui procèdent, du moins en partie, de l'absence des études théologiques indispensables à quiconque veut aborder et trancher des questions si complexes et où tant de principes sont engagés. Et puisque nous parlons surtout ici pour de jeunes intelligences, dont vous nous avez signalé les doutes et les irrésolutions, résignons-nous à réfuter quelques-unes de ces allégations qui tendent à effacer de l'esprit des gens de bien un point de doctrine qu'il est et qu'il sera toujours impossible d'abandonner sans trahir à la fois le droit chrétien et le droit naturel, en même temps que les intérêts les plus considérables de la société religieuse et civile.

XXIV. Et d'abord, est-on fondé à traiter de chimérique un régime si conforme à la raison et à la nature qu'il a existé et qu'il existe encore à peu près partout ? Où est le peuple qui n'ait assis la loi et les institutions publiques sur la base de la religion ? Si dépravé que fût le paganisme antique, avec quel soin scrupuleux il faisait intervenir la doctrine et la pratique religieuse dans les choses de la vie sociale ! Aujourd'hui même (en dehors du cas exceptionnel et peu concluant d'un peuple lointain qui n'est pas encore un peuple), qui ne sait quels liens étroits, quelle forte et rigide sanction unissent les plus puissantes nations, par exemple l'Angleterre et les peuples du nord, à l'Église établie et reconnue, et de combien d'avantages sociaux cette union est le gage et le moyen : à ce point que, chez le premier de ces peuples, les libertés les plus larges, parfois même les plus extrêmes, sont devenues possibles, précisément à cause du contre-poids qu'elles trouvent, et du lest que possède le pays dans son établissement religieux et dans les institutions retenues de la tradition chrétienne ? Qu'on ne dise pas que ce raisonnement et cet exemple se retournent contre nous et démon-

trent le vice d'une situation qui soumet si souvent les peunies à l'influence et à l'autorité des fausses religions ou des confessions dissidentes. Nous répondrions qu'en cela, comme en mille autres choses, l'application générale d'un principe, encore qu'elle soit accidentellement défectueuse et même regrettable, demeure cependant un hommage à la vérité de ce principe et une démonstration de sa convenance intrinsèque. Faudra-t-il donc admettre qu'un ordre de choses historiquement universel devient théoriquement et pratiquement mauvais dans le cas où il est appliqué au service de la vérité ? C'est à ce résultat qu'aboutit, en fin de compte, le système que nous repoussons.

Vous m'arrêtez et vous me dites qu'en effet, au sein de l'Église catholique, le principe de l'État chrétien, du prince chrétien, de la loi chrétienne, n'a jamais eu sa réalisation ; vous m'alléguez en preuve toutes les dissensions qui remplissent l'histoire de nos quatorze siècles chrétiens, toutes les luttes du sacerdoce et de l'empire, tous les conflits des parlements et du clergé. Vous en concluez que le régime « théocratique », non-seulement pour l'avenir, mais même quant au passé, est une pure utopie dont il serait temps de se débarrasser, etc.

Redisons ici, Messieurs, qu'il est malheureux pour certaines causes d'avoir besoin d'employer à leur usage les mots les plus menteurs. La théocratie, vous le savez, n'a jamais existé en droit que chez le peuple juif ; et si elle a existé en fait ailleurs, ç'a été partout, excepté dans les sociétés catholiques. Je vous fatiguerais si je déduisais ici les raisons et les preuves de cette assertion : bien qu'il soit également de mauvais goût de se citer soi-même ou de se répéter, je vous renverrai cependant, sur ce point et sur quelques autres, à des développements que j'ai fournis ailleurs¹.

¹ « Mais je vois venir l'objection triviale, et j'entends élever contre ma

Cela dit, puisqu'une théocratie véritable a existé, examinons si elle-même sera susceptible de trouver grâce devant le mode d'appréciation qu'on nous oppose. Incontestablement la constitution mosaïque était légitime puisqu'elle était divine, et le régime de cette constitution était théocratique puisqu'il s'appuyait sur un code inspiré, et que son chef politique était surnaturellement élu et consacré. Cependant, considérez l'histoire du peuple d'Israël, et voyez quels résultats a enfantés, dans le détail, cette constitution qu'on

doctrine une accusation aujourd'hui à la mode. La thèse que vous développez, me crie-t-on, c'est celle de la théocratie toute pure. La réponse est facile, et je la formule ainsi : Non, Jésus-Christ n'est pas venu fonder la théocratie sur la terre, puisqu'au contraire il est venu mettre fin au régime plus ou moins théocratique qui faisait toujours le fond du mosaïsme, encore que ce régime eût été notablement modifié par la substitution des rois aux anciens juges d'Israël. Mais, pour que cette réponse soit comprise de nos contradicteurs, il faut, avant tout, que le mot même dont il s'agit soit défini : la polémique exploite trop souvent avec succès, auprès des hommes de notre temps, des locutions dont le sens est indéterminé. Qu'est-ce donc que la théocratie ? La théocratie, c'est le gouvernement temporel d'une société humaine par une loi politique divinement révélée et par une autorité politique surnaturellement constituée. Or, cela étant, comme Jésus-Christ n'a point imposé de code politique aux nations chrétiennes, et comme il ne s'est pas chargé de désigner lui-même les juges et les rois des peuples de la nouvelle alliance, il en résulte que le christianisme n'offre pas trace de théocratie. L'Eglise, il est vrai, a des bénédictions puissantes, des consécérations solennelles pour les princes chrétiens, pour les dynasties chrétiennes qui veulent gouverner chrétiennement les peuples. Mais nonobstant cette consécration des pouvoirs humains par l'Eglise, je le répète, il n'y a plus, depuis Jésus-Christ, de théocratie légitime sur la terre. Lors même que l'autorité temporelle est exercée par un ministre de la religion, cette autorité n'a rien de théocratique, puisqu'elle ne s'exerce pas en vertu du caractère sacré, ni conformément à un code inspiré. Trêve donc, par égard pour la langue française et pour les notions les plus élémentaires du droit, trêve à cette accusation de théocratie qui se retournerait en accusation d'ignorance ou de mauvaise foi contre ceux qui persisteraient à la répéter. (Discours prononcé à Nantes, le 8 novembre 1859. Voir T. III, p. 514.)

ne peut attaquer sans attaquer Dieu lui-même, son auteur direct et immédiat. Là se trouve la réponse à nos contradicteurs.

En effet, à les entendre, parce que la pratique générale et constante du bien n'a jamais fleuri sur la terre, particulièrement dans les institutions et le gouvernement des peuples, il faut désormais abandonner toute théorie du bien. L'Église n'a rien d'absolument vrai et de réellement utile à enseigner dans une question où elle ne parvient pas à dominer les passions et les volontés humaines, à maîtriser les événements, à subjuguer les faits de manière à procurer le respect et l'observation entière de son enseignement. Appliquée aux particuliers, cette règle, Messieurs, requerrait la suppression immédiate d'une partie des préceptes évangéliques. Par exemple, après l'expérience de dix-huit siècles de christianisme, comment s'obstiner à mettre quotidiennement sur les lèvres de tous les chrétiens des vœux aussi irréalisables que ceux qui sont exprimés dans l'oraison dominicale ? N'y a-t-il pas lieu d'opérer la radiation définitive de ces mots : « Que votre règne arrive et que votre volonté soit faite *sur la terre comme au ciel* » ? Appliquée aux nations, cette même règle serait la condamnation, non pas seulement du principe de la politique chrétienne, mais de toute la législation mosaïque. Car nous ne craignons pas de l'affirmer, l'histoire à la main : les temps et les pays chrétiens ont vu plus de grands règnes, des règnes plus purs, plus saints, que les temps d'Israël. Qu'on compare les Livres des Juges, des Rois et des Machabées avec les annales des nations catholiques, et qu'on dise si le désavantage est du côté qui offre ici les Charlemagne et les saint Louis, là les saint Henri d'Allemagne, les saint Étienne de Hongrie, les saint Wenceslas de Bohême, les saint Ferdinand de Castille, les saint Édouard d'Angleterre, enfin tant de princes et de princesses non moins illustres par l'éclat religieux de leurs

règues que par leurs grandes et royales qualités. Qu'on ne l'oublie pas : le droit chrétien a été, pendant mille ans, le droit général de l'Europe. Beaucoup de crimes, assurément, ont été commis alors comme aujourd'hui. L'humanité, depuis les jours de Caïn et d'Abel, a été et sera toujours divisée en deux camps. Parfois même les passions ont été plus violentes, plus énergiques, en face des vertus plus fortes et de la sainteté plus éclatante. Mais personne de sensé ne le niera : tout ce qui subsiste aujourd'hui encore de vraie civilisation, de vraie liberté, de vraie égalité et fraternité, a été le produit du christianisme européen ; l'affaiblissement du droit chrétien de l'Europe a été le signal de la décadence et de l'instabilité des pouvoirs humains ; enfin, ce que l'œuvre d'ailleurs si négative et si désastreuse des révolutions modernes pourra laisser de bon et de salubre après elle, aura été la réaction contre des excès et des abus que réprouvait le régime chrétien.

Il n'a donc rien de chimérique, Messieurs et chers Coopérateurs, le programme auquel sont dus tant de bienfaits du premier ordre. Ce qui est chimérique, ce qui est irréalizable, c'est le programme de la révolution, et ce n'est pas celui de l'Église. Quand l'Église pose ses principes, encore bien qu'ils impliquent une perfection qui ne sera jamais atteinte ici-bas, elle en veut les conséquences, toutes les conséquences : les conséquences extrêmes seront le ciel. Quand la révolution pose ses principes, elle ne veut qu'une partie de leurs conséquences ; elle arrête, elle enchaîne les conséquences trop générales et trop étendues : la conséquence extrême et totale sera l'enfer. La révolution ne peut pas et ne veut pas être logique jusqu'au bout. L'Église peut et veut l'être toujours : rien au monde n'est donc plus pratique et n'est moins chimérique.

XXV. Le programme n'étant pas impossible en soi, est-il

plus certain qu'il soit absolument intempestif, et, sous tous les rapports, inopportun et dangereux ?

Quand bien même il en serait ainsi, je dirais que la responsabilité de l'évocation périlleuse de ces thèses tombe principalement sur ceux qui, en accusant inconsidérément le passé, en préjugant trop légèrement l'avenir, enfin, en acclamant la supériorité des doctrines contraires, mettent les défenseurs de la vérité en demeure de rompre le silence sous peine de laisser l'erreur prescrire à l'encontre. Parce que l'Église est pleine d'égards pour les temps, de ménagements pour les esprits, est-ce un motif à quelques-uns de se faire indiscrets, audacieux, de s'embusquer derrière les difficultés de la situation pour lancer leurs traits contre la vérité, et pour dire sciemment le contraire de ce que l'Église dirait si elle jugeait l'heure de parler arrivée ?

Mais est-il donc vrai qu'un remède doive être rejeté par cela seul qu'il semble répugner à celui qui en a besoin ? Est-il vrai que la science exacte des principes n'est qu'inutile et embarrassante lorsque les circonstances n'en permettent pas l'application entière ? Est-il vrai enfin que le régime chrétien ne puisse rencontrer dans les nouvelles générations qu'une opposition irréconciliable ? Toutes ces questions, tranchées avec tant de hauteur, ne nous semblent point encore jugées en dernier ressort.

Que les sociétés modernes soient placées dans des conditions anormales, personne n'en disconviendra. Les peuples, leurs gouvernements surtout, depuis bientôt un siècle, sont atteints du mal caduc. Évidemment ces crises périodiques révèlent quelque vice interne, quelque lésion organique, quelque désordre analogue à la rupture d'un vaisseau essentiel dans le corps humain. Un publiciste chrétien a dit que l'Europe, depuis le partage de la Pologne, était en état de péché mortel. Je n'aurai garde d'amoindrir aucun des péchés particuliers de l'Europe, pas

plus que David ne voulait pallier ses torts personnels envers Urie quand il disait au Seigneur : *Tibi soli peccavi* : « Seigneur, c'est contre vous seul que j'ai péché¹ ! » Et, de vrai, le p'ché contre Dieu et contre son Eglise, a été le principe de tous les autres. La date de 1772 a été préparée et elle a été suivie par d'autres dates qui ont rendu possibles au sein de l'humanité bien des monstruo-ités, et qui provoqueront par là même de bien terribles châtimens. L'acte de foi, qui est la racine même de la religion, a été extirpé de la société européenne. Voilà le crime capital. Oui, Seigneur Jésus, c'est contre vous seul que l'Europe a péché : *Tibi soli peccavi*. Et ce crime, à peu près commun à tous, pèse principalement sur les peuples à qui Dieu a donné une vocation plus haute, et dont il veut préparer l'amendement par des sévérités plus promptes et plus multipliées. Disons-le : il est des nations tellement créées pour Jésus-Christ qu'elles ont l'heureuse impuissance de trouver leur assiette fixe en dehors de lui. Du sein de la gloire, les veillants et les saints s'emploient à ce qu'il en soit de la sorte² : les temps se passent dans d'humiliantes épreuves ; les révolutions, les craquements des trônes, des sociétés, des institutions se succèdent, jusqu'à ce que le droit suprême de Dieu soit proclamé³, et qu'il soit reconnu que la puissance vient du ciel⁴. Jusque-là, toute la prudence des prudens, toutes les habiletés des habiles, tous les discours des orateurs, tous

¹ Ps. L, 6.

² In sententia Vigilum decretum est, et sermo Sanctorum et petitio ; donec cognoscant viventes quoniam dominatur Excelsus in regno hominum : et cuicumque voluerit, dabit illud, et humillimum hominem constituet super eum. Dan., IV, 14.

³ Donec scias quod dominetur Excelsus super regnum hominum. *Ibid.* 22.

⁴ Quod autem præcipit ut relinqueretur germen radicum ejus, id est arboris : regnum tuum tibi manebit, postquam cognoveris potestatem esse cœlestem. *Ibid.*, 23

les livres des écrivains n'aboutissent à rien fonder de stable et de solide. Les vertus, les actes généreux des particuliers ne profitent guère qu'à eux-mêmes. C'est la société publique qui a péché et qui périt par l'ulcère d'un naturalisme injurieux à Dieu ; c'est à la société qu'il est urgent et nécessaire, quoi qu'on dise, de présenter le remède. Le remède est en Jésus-Christ, il est dans l'acceptation sociale des principes révélés. Hors de là, la religion pourra jusqu'à un certain point vivifier les individus, vivifier les familles ; les sociétés et les pouvoirs resteront sous le coup de la réprobation d'en haut.

La vérité d'ailleurs est moins dénuée de ressources qu'on ne le suppose pour se faire accepter à la longue, même par les plus hostiles. L'Église, qui a la lumière sur le front et la charité dans le cœur, a en outre l'intelligence dans les mains : *et in intellectibus manuum suarum deduxit illos*⁴. Précisément parce qu'elle a l'œil très-éclairé, elle a une sûreté de mouvements, une précision de manœuvre qui lui permet de diriger l'humanité à travers tous les écueils, tenant compte à la fois des principes qui ne varient pas et des conjonctures qui en font varier les applications, et donnant satisfaction à l'esprit des temps sans froisser les exigences divines. Qu'on en tente l'expérience, et l'on verra. Permettez-moi de reproduire ici des paroles qui expliquent toute ma pensée.

Je vous adressais, dans cette même enceinte, il y a sept ans, Messieurs et chers Coopérateurs, une Instruction synodale sur la papauté, et je vous disais :

« Aussi longtemps que la grande famille occidentale s'est appelée *la Chrétienté*, et que le pontife romain en a été l'oracle, il n'a jamais manqué aux devoirs que lui imposait la confiance des rois et des peuples. Depuis que cette grande

⁴ Ps. LXXVII, 72.

unité sociale du monde chrétien a été rompue, depuis que les royautes même orthodoxes ont déclaré n'avoir besoin que de Dieu et de leur épée, le pontife de Rome, qui va chercher partout les âmes pour les gagner au ciel, mais qui n'impose pas ses conseils et son concours aux empires de la terre lorsqu'ils paraissent les redouter, s'est noblement renfermé dans l'administration temporelle de ses propres États et dans le gouvernement spirituel de l'Église. Il a stipulé auprès de tous les pouvoirs, auprès de ceux-là même qui le méconnaissaient le plus, la garantie des intérêts religieux de ses enfants ; il a conclu avec les diverses nations des traités et des concordats accommodés aux nécessités des temps et des lieux ; quand il n'a pu faire triompher tous les droits de la vérité et de l'Église, il les a placés du moins sous la sauvegarde de ses protestations et de ses réserves solennelles ; il a accrédité des envoyés auprès de la plupart des cours, et plusieurs de celles-ci leur ont reconnu le premier rang ; il a béni tous les bons vouloirs politiques ; il s'est ému sur les catastrophes qui ont bouleversé les nations et renversé les dynasties ; il a accueilli souvent les détrônés et leur a donné une hospitalité aussi délicate que généreuse ; enfin, le pontife romain, tenu à l'écart des congrès de l'Europe, a conservé néanmoins sur son trône une dignité, une majesté incomparables. Et le jour où les souverains, après tant de conflits avec le ciel plus encore qu'avec la terre, iraient redemander au vicaire de Jésus-Christ de réconcilier enfin leur pouvoir avec l'orthodoxie et leur trône avec celui de Dieu, le monde s'apercevrait que, nonobstant une longue abstention, Rome possède toujours le génie des grandes affaires, et qu'elle n'a pas cessé d'être douée du sens pratique le plus sûr et le plus exercé. Tenant compte de toutes les difficultés que les temps ont créées, elle trouverait, dans sa haute et profonde sagesse, des formules qui seraient l'acte de foi solennel de la nation et du souverain, sans que cette

profession authentique de la véritable croyance gênât en aucune façon une tolérance devenue nécessaire envers des dissidences invétérées ; elle rappellerait les bénédictions divines sur la tête des princes, sans appeler les sévérités de ceux-ci sur la tête de personne.

« Vous comprenez, Messieurs, que je fais allusion ici au récent concordat d'Autriche, œuvre digne des meilleurs jours de la chrétienté, et qui, en nous reportant au delà des temps de Charles-Quint et de François 1^{er}, n'a refusé aux faits accomplis et au droit public des temps modernes aucun des ménagements conciliables avec la franche déclaration et le libre exercice des droits imprescriptibles de Dieu, de Jésus-Christ et de l'Église. Ce traité de paix entre la religion et la société, signé au dix-neuvième siècle, mérite d'être approfondi dans toutes ses parties. Les hommes publics, je veux dire ceux qui ne vivent pas au jour le jour, ceux qui se souviennent de la veille et qui se préoccupent du lendemain, ne sauraient le méditer avec trop d'attention. Ce nouveau contrat d'alliance entre le sacerdoce et l'empire sera-t-il observé fidèlement, et peut-on espérer qu'il produira tous les fruits dont il contient le germe ? Nous ne sommes pas de ceux qui ont leur parti pris d'élever d'avance des doutes à cet égard, et qui s'appliquent à fournir des armes à l'impiété révolutionnaire, en ne faisant ressortir dans cet acte, d'une portée si haute, que les objections de détail et les difficultés d'exécution. Mais, quoi qu'il en soit du résultat, qui dépend des vouloirs humains et qui est le secret de l'avenir, la postérité saura et l'histoire dira que, quand les chefs des nations, non contents d'accorder à la religion la dose de liberté qui lui est strictement nécessaire pour opérer le salut individuel des âmes, se sont préoccupés de proclamer les principes et de reconnaître les droits au prix desquels elle peut opérer le salut des trônes et des empires, le pape, qui est le père spirituel des princes, ne leur

à point fait défaut, et que, sans rien leur demander d'impraticable et d'impossible, il n'a pas tenu à lui de les remettre en règle avec le ciel et de leur reconquérir la faveur de Celui qui élève les races ou qui les abaisse, qui les affermit ou qui les ébranle, selon qu'elles règnent au profit ou au détriment de son nom et de sa cause¹. »

Ajoutons que l'Église, en offrant aux nations les moyens de salut et de délivrance, ne se montre pas offensante ni agressive. Il y a chez elle une délicatesse de patriotisme qu'on chercherait vainement ailleurs. L'apôtre de Jésus-Christ, à l'heure même où il s'apprête à venger la vérité, s'applique, comme Paul, à ne point paraître accuser sa nation : *non quasi gentem meam habens aliquid accusare*². D'ailleurs, tout ce que notre siècle préconise sous des noms trop souvent vides et trompeurs, le christianisme a l'heureuse fortune d'en procurer seul la réalité. Non-seulement l'Église peut se concilier avec la liberté, avec le progrès, avec la civilisation, mais elle seule a donné et seule elle peut conserver au monde tous ces biens. Il y a plus : c'est elle encore, et elle seule, qui, après une longue période de confusion, saura démêler parmi les idées de ce temps ce qu'elles peuvent contenir de juste, de sensé et de salutaire. Saint Augustin, dans son épître cent-unième, a exprimé, à propos des arts libéraux, un jugement qui s'applique d'une manière frappante aux institutions libérales de notre siècle.

« Le libéralisme, dirons-nous avec lui, est le mot favori de ceux qui sont esclaves de toute sorte de passions³. Que dire donc à ces hommes, nourris d'iniquité et d'impiété, et

¹ Instruction synodale sur Rome considérée comme siège de la papauté, 1856.

² Act. xxviii, 19.

³ *Litteræ illæ, quas variarum servi libidinum liberales vocant.* Epist. ci, 1.

qui se flattent d'avoir été élevés libéralement, sinon ce qui est écrit dans un livre éminemment libéral : *Si le Fils vous délivre, alors vous serez vraiment libres*. En effet, c'est Jésus-Christ et son Église qui nous font connaître ce qui réside de véritablement libéral dans des principes qualifiés libéraux par des hommes qui n'ont point été appelés à la liberté; car ces principes n'ont de conforme à la liberté que ce qu'ils ont de conforme à la vérité : c'est pourquoi ce même Fils a dit : *Et la vérité vous délivrera* ¹... Donc à Dieu ne plaise que nous appelions sérieusement et sincèrement libérales toutes les chimères et les inventions creuses et délirantes, toutes les folies ambitieuses et les erreurs superbes d'hommes malheureux qui n'ont pas connu, au moyen de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la grâce de Dieu par laquelle nous sommes délivrés du joug de ce corps de mort, et qui n'ont pas même aperçu le côté vrai de leurs propres doctrines : *nec in eis ipsis quæ vera senserunt* ². Et néanmoins, quoiqu'il me paraisse impossible que ces hommes, dénués de l'aide de l'Esprit-Saint, n'aient pas erré en plusieurs points, il y a pourtant dans leurs théories une certaine affinité avec la liberté, à la condition qu'ils ne soient pas d'avance résolus à les faire mentir : *est tamen in eis aliqua*

¹ Quid enim aliud dicendum est iis qui, cum sint iniqui et impii, liberaliter sibi videntur eruditi, nisi quod in litteris vere liberalibus legimus : *si vos Filius liberaverit, tunc vere liberi eritis* (Joann., viii, 36). Per eum namque præstatur ut ipsæ etiam, quæ liberales disciplinæ ab eis qui in libertatem vocati non sunt appellantur, quid in se habeant liberale noscatur. Neque enim habent congruum libertati, nisi quod habent congruum veritati : unde ille ipse Filius : *et veritas*, inquit, *liberabit vos* (Joann., viii, 32). *Ibid.*, 2.

² Absit omnino ut istorum vanitates et insanix mendaces, ventosæ nugæ ac superbus error, recte liberales nominentur, hominum scilicet infeliciûm qui Dei gratiam per Jesum Christum Dominum nostrum, qua sola liberamur de corpore mortis hujus, non cognoverunt, nec in eis ipsis quæ vera senserunt. *Epist. cl. 2.*

propinquitas libertatis , si voluntatem mentiendi non habent ' . »

L'à-propos exquis de chacune de ces paroles ne vous aura pas échappé , Messieurs et chers Coopérateurs. Espérons-le donc : l'Église qui, elle , est assistée du Saint-Esprit, jettera dans le creuset toute la période révolutionnaire avec ses principes et ses conclusions, avec ses idées et ses actes ; repoussant tous les alliages mauvais , elle en dégagera ce qui a une certaine conformité avec la vérité , et il se trouvera que ce résidu, et ce résidu seul, sera conforme à la liberté : *neque enim habent congruum libertati , nisi quod habent congruum veritati.*

XXVI. Si le programme de la politique chrétienne n'est ni chimérique, ni intempestif , on peut et on doit ajouter, Messieurs et chers Coopérateurs , que le maintien en est , à beaucoup d'égards, utile et salulaire. Bacon a dit que la religion est l'arome qui empêche les sciences de se corrompre. Pareillement l'élément chrétien est le sel qui assaisonne et qui conserve les institutions politiques , de quelque nature qu'elles soient. Certains esprits sont toujours sous le coup de cette préoccupation que toute revendication du christianisme social implique une attaque indirecte aux institutions nouvelles , principalement au gouvernement parlementaire, et une aspiration au retour vers le régime absolu. Rien de plus gratuit. Le régime chrétien étant déjà par lui-même une pondération très-puissante, un tempérament très-efficace apporté à l'exercice du pouvoir, il ne condamne aucune autre pondération, aucun autre tempérament légitime. Sans doute, il nous est permis comme à d'autres

' *Quamvis in iis cognoscendis , qui Spiritu sancto non adjuti sunt, quemadmodum non fallerentur in plurimis omnino non video : est tamen in eis aliqua propinquitas libertatis , si voluntatem mentiendi non habent.*
Ibid.

de discuter la valeur de certaines formes politiques, soit en elles-mêmes, soit dans la façon dont elles se produisent chez les divers peuples, soit dans la convenance qu'elles ont avec les besoins, les mœurs, le caractère de telle ou telle nation, soit enfin dans les fruits et les résultats qu'elles ont donnés ici ou là depuis l'origine. Le libéralisme ne saurait avoir la volonté d'enlever toute liberté de pensée et de parole aux appréciateurs des divers modes sous lesquels il se présente. Mais, comme tous les modes de gouvernement, avec des avantages et des inconvénients relatifs, sont cependant acceptables en eux-mêmes, nous ne leur demandons le sacrifice de rien autre chose, sinon de leur indifférence à la foi ou de leur opposition à la loi divine. Nous croyons en particulier que ce qui a manqué à notre pays dans toutes les expériences qu'il a faites depuis quatre-vingts ans, ce n'a été ni cette science des compromis et des résistances qui fait l'essence des gouvernements mixtes¹, ni le talent et l'honnêteté dans les hommes du pouvoir, non plus que la modération relative dans les chefs de l'opposition; nous estimons au contraire qu'il a été dépensé au service de nos institutions plus de génie, d'habileté, de générosité, de noble passion, de loyal désintéressement qu'on n'en peut attendre communément de l'espèce humaine. Ce qui a manqué, ne serait-ce donc pas la part authentique de Dieu l'affirmation de Jésus-Christ, la profession publique de la foi chrétienne? Est-il défendu de croire que, possédant sur l'Angleterre l'avantage immense d'avoir la vraie religion et la vraie Église pour religion et pour Église nationale, si nous avons su retenir, même dans des conditions mitigées et assorties à notre régime plus populaire, le caractère religieux et traditionnel de la constitution britannique, il eût

¹ *La constitution de l'Angleterre, son histoire, sa structure et le jeu de ses institutions*, par lord Brougham. Londres, 1861.

étés pour nous le principe de cette stabilité toujours attendue, la garantie de ces libertés si souvent compromises, et qu'on n'eût pas vu une grande et puissante nation exposée à des chutes si inconcevables et si humiliantes ? Quand nous combattons le naturalisme sous toutes ses formes et dans toutes ses applications, il s'en faut donc du tout au tout que nous plaillions la cause de l'absolutisme. Celui-ci, au contraire, ne dissimule aucune de ses sympathies pour le christianisme pseudo-libéral, et il saisit volontiers l'occasion de lui octroyer ses éloges et ses faveurs. Il sait que le faux libéralisme jette partout les fondements du despotisme. Quand le droit de Dieu a disparu, il ne reste que le droit de l'homme ; et l'homme ne tarde jamais à s'incarner dans le pouvoir, dans l'État, dans César. La révolution a un instinct très-développé pour discerner les siens : *novit qui sunt ejus*. Si les adversaires même les plus passionnés n'attaquent en elle que les agents, que les personnes, que le mode d'action ou l'excès des conséquences, elle pardonne tout le reste en faveur de l'affinité des principes ; et l'on a de temps en temps le spectacle de rapprochements qui, pour être inattendus, n'en sont pas moins très-explicables. Le droit chrétien seul est profondément antipathique au despotisme, parce que les institutions chrétiennes sont le plus sûr rempart de la liberté et de la dignité des peuples.

Une autre erreur demande encore à être signalée. Un des motifs pour lesquels les catholiques sont exhortés à se rattacher sans arrière-pensée à ce qu'on appelle le droit nouveau, c'est la nécessité pour eux de ne point devenir étrangers à la vie pratique, et de faire acte de présence partout afin d'exercer partout l'influence de leur foi et de leur dévouement à l'Eglise.

Assurément rien n'est plus souhaitable que la partici-

pation des vrais chrétiens à toutes les affaires de leur temps, à toutes les charges de leur pays. L'Église est très-éloignée de désirer et de conseiller ce qu'on a appelé l'émigration à l'intérieur. Mais qu'on y prenne garde : ce que l'Église est très-éloignée de désirer et de conseiller, il s'est trouvé des circonstances dans lesquelles elle a dû le commander. Sous les empereurs païens, tandis qu'elle voyait sans trop de répugnance ses enfants engagés dans la vie militaire (sauf à briser leur épée et à se laisser immoler dans le cas d'une guerre manifestement impie ou injuste), l'Église avait dû signaler certaines fonctions comme incompatibles ou peu conciliables avec la qualité de chrétien¹. Passer à ces charges, était un commencement d'apostasie, parce que les lois qu'il y fallait appliquer, les ordres qu'il y fallait transmettre et exécuter blessaient la foi ou la morale chrétienne. C'est ce qu'on appelait : *ad magistratum transilire*. Après la conversion des empereurs, bien que plusieurs d'entr'eux eussent fait des efforts consciencieux pour christianiser la chose publique, il demeurait néanmoins de très-sérieux obstacles à ce que la délicatesse de la conscience chrétienne se prêtât à toutes les exigences d'une législation et d'une administration encore saturées de doctrines et d'habitudes païennes. Or, qu'on le remarque : c'est là ce qui devra se reproduire tôt ou tard au sein d'une société naturaliste. Le principe de la « sécularisation » étant admis sans réserve, et la subordination des institutions et des lois à la doctrine évangélique n'étant plus reconnue en droit, leur conformité à cette doctrine sera inévitablement altérée en fait, tantôt sur un point, tantôt sur un autre. A mesure qu'approcheront les derniers temps, la scission deviendra plus profonde, et l'immixtion des chrétiens dans la conduite des sociétés deviendra de plus en plus périlleuse pour leur honneur

¹ *Vid.* Concil. Eliberitan. can. 56. — Concil. Arelaten., I, can. 7.

comme pour leur salut. Alors retentira de nouveau ce cri d'Isaïe , répété si énergiquement par saint Paul : « Retirez-vous, retirez-vous ; sortez de là ; ne mettez pas le doigt à ce qui est impur » : *Recedite, recedite, exite inde, pollutum nolite tangere* ¹. Je suis loin de croire, Messieurs, que nous touchions à des temps qui nécessitent un parti si extrême. Il nous reste encore trop de sens chrétien dans les esprits, trop d'habitudes chrétiennes dans la vie publique, pour que nous ayons à redouter les derniers excès. Mais il n'en est pas moins vrai qu'aucun enfant de l'Église ne saurait ériger en droit ce qui peut et ce qui doit naturellement amener des faits si pernicieux. Car qui peut dire ce que la seule altération, sinon le renversement, du droit public chrétien peut faire naître de troubles et de perplexités dans des âmes fidèles, mais partagées entre le devoir religieux et les avantages terrestres ? Entendez saint Hilaire, parlant à vos pères. C'était sous le règne de Constance ou de Julien. Expliquant le premier verset du premier psaume, le pieux évêque, attentif aux besoins de son auditoire, s'exprimait en ces termes :

« Le Psalmiste a dit : *Heureux l'homme qui ne s'en est point allé dans le conseil des impies, qui ne s'est point arrêté dans le chemin des pécheurs, et qui ne s'est point assis dans la chaire de pestilence* ! Je connais, dit le pontife, des hommes qui ne sont pas impies, mais religieux ; qui ne sont pas pécheurs, mais réguliers dans leur vie ; des hommes qui sont pénétrés de la crainte de Dieu, mais que l'amour de la gloire, de l'avancement, des positions avantageuses du siècle place dans l'occasion prochaine et comme inévitable de la séduction. Soumis aux lois de l'Église, ils jugent d'après les lois du for profane. Et, bien qu'ils apportent à leurs fonctions elles-mêmes une volonté religieuse, en se

¹ Isa., LII, 11. — II Corinth., VI, 14-18.

montrant bienveillants et modérés, il arrive néanmoins que le milieu dans lequel ils sont placés les touche de son atteinte pestilentielle. L'ordre légal, la raison d'état ne leur permet pas, malgré leur bon vouloir, de demeurer dans la sainteté de la loi enseignée par l'Eglise. Et quoiqu'ils soient résolus à ne pas renier leur baptême, cependant, par les exigences du siège obtenu, *per necessitatem sedis obtentæ*, ils sont, à regret et à leur corps défendant, conduits à ce qu'ils ne voudraient pas. La nécessité s'impose à eux; et, n'étant pas de ceux qui répandent la contagion, ils en subissent au moins l'influence morbide. Le prophète a donc raison d'appeler leur chaire une chaire pestilente, puisqu'elle souille par son contact le sanctuaire même d'une âme religieuse et chrétienne¹.

S'il en était ainsi, Messieurs et chers Coopérateurs, sous le régime d'un droit christianisé, mais non suffisamment expurgé de paganisme, les mêmes symptômes ne renattraient-ils pas sous le régime d'un droit chrétien sur lequel aurait passé de nouveau le souffle de l'infidélité? Concluons donc qu'il n'est pas sans intérêt pour l'avenir des sociétés chrétiennes de sauvegarder le principe dont nous avons pris la défense.

¹ *Multos etiam in metu Dei constitutos, sæcularium tamen honorum ambitio corrumpit : et volunt Ecclesiæ legibus subdi i, fori legibus iudicare. Sed quanquam ad ipsa officia quæ agunt, ferant secum religiosam voluntatem, benevolos sese continentesque præstando : tamen necesse est eorum, in quibus diversabuntur, negotiorum quodam pestilenti contagio polluantur. Publicarum enim causarum ordo manere eos volentes etiam in ecclesiasticæ legis sanctitate non patitur. Et quamvis religiosi propositi tenaces sint : tamen per necessitatem sedis obtentæ, tum ad contumeliam, tum ad injuriam, tum ad pœnam, cunctante licet voluntate, coguntur. Facit eos necessitas necessitatis ipsius esse participes, cum tanquam luo morbida imbuantur. Et idcirco hanc eorum cathedram, cathedram pestilentis propheta cognominat, quia contagione sua etiam voluntatem religiosæ mentis inficiat. S. Hilar. in Psalm. 1, 5.*

XXVII. Enfin, Messieurs et chers Coopérateurs, n'est pas assez, aux yeux des enfants dociles de l'Église, qu'il s'agisse ici d'un de ses enseignements formels? Certes, les encycliques et les allocutions pontificales ne laissent aucun doute à cet égard sur les pensées du siège apostolique. L'Église romaine se devait à elle-même de maintenir ce point de doctrine, dont l'abandon serait la condamnation de sa souveraineté temporelle, ainsi que nous vous l'avons montré dans d'autres circonstances. Mais elle le doit plus encore au principe considéré en lui-même. Car c'est le devoir impérieux et c'est la noble coutume de la sainte Église de rendre surtout hommage à la vérité quand elle est méconnue, de la professer quand elle est menacée. Il y a un médiocre mérite à se déclarer son apôtre et son adhérent quand tous la reconnaissent et y adhèrent. Faire tant de cas de l'état humain de la vérité, l'aimer si peu pour elle-même qu'on la renie dès qu'elle n'est plus populaire, qu'elle n'a plus le nombre, l'autorité, la prépondérance, le succès : ne serait-ce pas une façon nouvelle de pratiquer le devoir et de comprendre l'honneur? Qu'on le sache : le bien reste le bien, et il doit continuer d'être appelé de ce nom, même lorsque « pas un seul ne le fait »¹. Il suffit d'ailleurs d'un petit nombre de réclamants pour sauver l'intégrité des doctrines; et l'intégrité des doctrines, c'est l'unique chance du rétablissement de l'ordre dans le monde.

Je voudrais, Messieurs et chers Coopérateurs, m'abstenir d'une observation qu'il est devenu indispensable d'exprimer. Sans doute, les témoignages de dévouement à l'Église romaine et à la personne du successeur de Pierre n'ont jamais été plus touchants et plus multipliés que de nos jours.

¹ Omnes declinaverunt...; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum. Ps. xiii, 2.

Ce sera l'éternelle gloire de la génération actuelle, et ce sera son principal titre à l'intervention miséricordieuse de Dieu dans les jours difficiles, d'avoir pris une part si sympathique et si généreuse aux tribulations et aux épreuves du siège apostolique. Mais peut-on dire que la docilité ait toujours égalé l'amour ? Il y a trente ans, quelques mots de censure, introduits comme incidemment dans une encyclique qui traitait diverses autres questions, furent aussitôt acceptés comme une décision sans appel : le système philosophique, ainsi mulcté par la voix de Grégoire XVI, fut aussitôt abandonné de tous. En est-il de même aujourd'hui par rapport à des théories plus directement rejetées et plus explicitement condamnées en diverses occasions solennelles ; et n'a-t-on pas inventé ou repris au passé des distinctions subtiles pour échapper aux décisions les moins récusables de l'autorité pontificale ? Je vous laisse le soin de répondre à cette question.

Mais ce que nous avons plus d'une fois constaté, c'est que toute une catégorie de chrétiens de ce temps, en reconnaissant à l'Église son autorité infaillible d'enseignement, n'a pas une juste et suffisante idée de l'assistance journalière qu'elle reçoit pour sa conduite pratique. Et cependant, le dogme de l'inhabitation continuelle de l'Esprit-Saint dans l'Église, le dogme de la présence quotidienne de Jésus-Christ en elle, doit être pour nous une croyance très-arrêtée. L'Église ne possède pas seulement la science abstraite des vérités et des doctrines ; elle possède au même degré la science des applications et des opportunités. C'est tous les jours, c'est à tout instant, c'est sans discontinuité que Jésus est avec elle : *ecce ego vobiscum sum omnibus diebus* *. Entendez, Messieurs, ces sages paroles, ces utiles conseils d'un homme pour la conservation duquel nous devons tous prier,

* Matth., xxxviii, 20.

parce qu'il est une des plus vives et des plus pures lumières de l'Église contemporaine¹ :

« C'est manquer de foi et de respect envers l'Église, dit le R. P. Faber, que de vouloir la soutenir par des moyens de notre invention. Il n'est pas de notre compétence de conseiller l'Église, de diriger l'Église, de redresser l'Église. Nous ingérer dans ses affaires, dans ses décisions, vouloir peser sur ses enseignements, dicter ou empêcher ses censures et ses condamnations : c'est commettre le péché d'Oza, et s'exposer au même châtiment... Tenons fermement cette vérité que l'Église est divine, et nous verrons que cette façon de juger et d'agir est non-seulement un acte bas et déloyal, mais une impertinence et un péché... Que peuvent être nos goûts, nos caprices, nos préférences, nos antipathies, nos modernes théories, nos ressentiments, nos programmes de parti et de coterie, lorsque nous les comparons avec l'esprit de l'Église, gardée et animée par le Saint-Esprit?... Ce n'est certes pas un acte héroïque d'humilité de penser que le pape sait mieux que nous ce qu'il a à faire, ce qu'il a à dire. Ce n'est pas un acte si extraordinaire de soumission, de servir l'Église de la façon qu'elle préfère plutôt que de la façon qui nous paraît meilleure et plus opportune... En ces matières, nos dangers ne viennent pas tant de ceux du dehors, que de ceux du dedans. Si tous les méchants se trouvaient d'un côté et tous les bons de l'autre, il n'y aurait aucun danger que les élus pussent être trompés par de faux prodiges. L'œuvre de l'antechrist sera faite par beaucoup de gens de bien. Il faut donc nous mettre en garde contre les dangers du dedans, et ne pas oublier que les jours dans lesquels nous vivons sont des jours mauvais, des jours sans

¹ Le R. P. Faber, de l'Oratoire de Londres, a rendu son âme à Dieu quelques semaines après que nous prononcions cette partie de nos entretiens.

« Règle, sans foi, et trop souvent sans esprit de prière » .
Faisons notre profit, Messieurs et chers Coopérateurs, de ces admonitions dictées par une appréciation très-perspicace des besoins et des périls de notre génération.

Concluons ces entretiens qui ont pris les proportions d'un long traité.

XXVIII. Nous avons passé en revue, selon nos faibles lumières, Messieurs et chers Coopérateurs, la plupart des aberrations contemporaines, depuis ce naturalisme athée ou panthéiste qui proclame la nature Dieu, jusqu'à ce naturalisme chrétien qui se contente d'écarter Jésus-Christ des choses de l'ordre civil et temporel. Vous avez pu juger de l'étendue du mal, ainsi que des forces et des complicités diverses dont l'erreur dispose. A ce débordement d'impiétés et de mensonges d'une part, à ces déplorables défaillances de l'autre, correspondent, dans l'ordre moral et social, des ruines et des impuissances que personne ne cherche désormais à se dissimuler. Jamais le monde n'a été livré aux chances du hasard et de l'imprévu, autant qu'il l'est à cette heure. Tout ce qu'il y a de solide dans la raison et dans la tradition naturelle achève de s'évanouir avec les notions de la foi. Les plus grandes et les plus urgentes questions européennes demeurent sans solution; avec la fixité des principes, a disparu toute fixité de vues; les difficultés s'aggravent par l'effort qu'on fait pour les aplanir, comme ces nœuds qui se serrent davantage sous la main qui cherche à les dénouer, comme ces écheveaux qui se mêlent et deviennent plus inextricables après tout le travail qui tendait à les débrouiller. Le domaine philosophique livré aux plus effroyables négations; les coryphées des sectes dissidentes rivalisant d'audace avec les plus hardis démolisseurs de la

‘ *De la Dévotion à l’Église*, discours prononcé le jour de la Pentecôte, à l’Oratoire de Londres, 1862.

raison ; la personnalité divine , la spiritualité et l'immortalité de l'âme , la responsabilité morale des actes humains , mises en doute avec la divinité du Sauveur Jésus ; en un mot , tout l'ordre humain et rationnel ébranlé par les mêmes coups que l'ordre surnaturel : tel est le spectacle qui s'offre à nos regards.

En face de cette œuvre universelle de destruction , que reste-t-il , sinon « l'Église du Dieu vivant qui est la colonne et le rempart de la vérité » ! Et cette Église , cette colonne , ce rempart , le monde ne l'a jamais mieux compris , c'est principalement la papauté , incarnation vivante de tout l'ordre surnaturel et chrétien , seule force morale capable de préserver la raison contre ses propres excès , la société contre ses tendances subversives. Ainsi le disent d'un commun concert et les fidèles enfants de l'Église catholique , et quiconque veut défendre quelque atome de vérité , de sécurité , de liberté contre les envahissements du panthéisme , du socialisme et du despotisme.

Nous lisons aux actes des apôtres qu'au temps de saint Pierre « on apportait les infirmes dans les rues , on les exposait sur des lits et sur des grabats afin que , Pierre venant à passer , son ombre au moins couvrit quelques-uns d'eux , et qu'ils fussent délivrés de leurs maux » . N'est-ce pas ce que nous voyons présentement ? Les sociétés sont malades ; toutes les parties nobles du corps social sont atteintes ; tous les principes de vitalité sont compromis. Dans cet état de souffrance universelle , les esprits sensés saluent la papauté comme l'unique refuge , comme l'unique remède. Tous , hélas ! ne savent pas y recourir également. Plusieurs demeurent encore séparés d'elle. Toutefois , s'ils n'acceptent

* *Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis. I Timoth., III. 15.*

* *Ita ut in plateis ejicerent infirmos, et ponerent in lectulis ac grabatis, ut veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum, et liberarentur ab infirmitatibus suis. Act., V, 15.*

pas, comme nous, la plénitude de sa puissance, ils veulent pourtant quelques-uns de ses effets salutaires; s'ils ne s'attachent pas au manteau de Pierre et à ses clefs, s'ils se tiennent à distance respectueuse de sa personne, ils veulent au moins être à portée de son ombre : *ut, veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum*. Le protestantisme proclame que, le pape de moins, il faut renoncer à sauver un dernier vestige de christianisme; de son côté, la philosophie déclare qu'elle a besoin du pape pour retenir les principes fondamentaux du spiritualisme; enfin, des peuples séparés de l'Église romaine implorent l'intervention du pape pour mettre fin aux atrocités sanglantes qui les déciment : partout je vois des malades gisant sur leurs grabats et attendant que l'ombre de Pierre les atteigne et les rende à la santé. Présage certain des destinées que Dieu réserve encore au pontificat sacré de Rome. Oui, cette Europe « sécularisée », ces nations et ces institutions devenues « laïques », le jour n'est pas éloigné où elles redemanderont au vicaire de Jésus les paroles de salut et de vie. Le droit chrétien avait formé la société européenne; ce même droit, avec les modifications nécessaires que le temps apporte au détail des choses, procurera la solution de tant de problèmes reconnus insolubles désormais sans le secours de l'Église.

O siège sacré de Pierre, vous êtes béni, non-seulement de tous vos fils, de tous les croyants, mais de tous les gens de bien : hors de votre lumière, il n'y a que ténèbres; hors de votre sphère d'action et d'attraction, il ne se remue que misère et désordre. Aussi, même en dehors de l'unité, tous ceux qui ont le sens droit vous apprécient, vous aiment : *recti diligunt te*¹. O pasteur suprême, que ceux-là seuls vous maudissent, qui maudissent le jour; que ceux-là vous détestent, qui détestent la lumière : *maledicant ei, qui maledi-*

¹ Cantic., 1, 3.

cunt diei! Oui, que ceux-là maudissent la papauté, qui veulent la conflagration générale, le renversement universel, qui appellent les tempêtes et les catastrophes, qui aiment à se jouer parmi les destructions et les ruines! Que ceux-là maudissent la papauté, qui sont près de susciter Leviathan, c'est-à-dire le monstre qui doit tout dévorer, l'homme du péché, le fils de la perdition¹ dont ils sont les avant-coureurs, et dont ils préparent la venue par leurs vœux et par leurs actes : *maledicant ei, qui maledicunt diei, qui parati sunt suscitare Leviathan*²! Pour nous, ô Seigneur, nous avons d'autres sentiments, d'autres désirs, d'autres espoirs, et nous poussons d'autres cris : « O Rome, tu brilleras encore d'une lumière éclatante, et tu seras honorée de tous les peuples jusqu'aux extrémités de la terre. Les nations viendront à toi des climats les plus lointains, et, t'apportant des présents, elles adoreront le Seigneur qui habite en toi et tiendront ta terre pour une terre de sanctification, car elles invoqueront le grand nom au milieu de toi. Maudits seront ceux qui t'auront méprisée, et condamnés ceux qui t'auront blasphémée; bénis seront ceux qui t'auront édifiée. Pour toi, tu te réjouiras dans tes fils, parce que tous seront bénis et seront réunis par toi au Seigneur. Heureux tous ceux qui t'aiment et qui se réjouissent de ta paix! O mon âme, bénis le Seigneur, parce qu'il a délivré Rome, sa ville, de toutes ses tribulations, lui qui est le Seigneur notre Dieu³ ». AMEN.

¹ 1^{re} Thessal., II, 3.—² Job., III, 8.—³ Tob., XIII, 13-19.

V

ENTRETIEN FAMILIER

AVEC LE CLERGÉ

DURANT LES EXERCICES DE LA RETRAITE PASTORALE

ET DU IX^e SYNODE DIOCÉSAIN

SUR LA RÉPONSE A LA II^e RELATION DE L'ÉTAT DE L'ÉGLISE DE POITIERS, ETC.

(AOUT MDCCCLXIII.)

I. Après les développements ajoutés en ces derniers jours à l'Instruction synodale de l'année précédente, je sens le besoin de vous adresser encore quelques paroles, Messieurs et chers Collaborateurs. Ma joie est grande de voir tant de bons prêtres, tant de vrais prêtres de Notre-Seigneur rassemblés autour de moi, appliqués durant ces jours bénis à l'œuvre de leur propre sanctification et de leur progrès spirituel, se nourrissant avec avidité des paroles de vie qui leur sont distribuées, et s'enflammant d'une ardeur nouvelle pour le service de Dieu et des âmes. Du reste, ce n'est pas seulement au point de vue de l'avancement chrétien et du perfectionnement sacerdotal que ces pieuses assemblées sont utiles et nécessaires ; ce n'est pas seulement pour développer en nous ce que le langage ascétique appelle la vie illuminative et la vie unitive. Sans doute, pour des prêtres,

pour des hommes engagés dans un état de perfection, il en devrait être ainsi ; et il en est ainsi réellement pour le grand nombre. Mais la nature humaine est fragile, et la vocation la plus éminente n'est pas toujours un rempart contre le péché. Il est donc d'expérience que les retraites ecclésiastiques se rapportent aussi à la vie purgative. Nos ministères sont très-saints, nos devoirs très-élevés ; mais, en même temps, ils sont semés de toutes sortes d'écueils et de dangers. Il est comme inévitable que les cœurs même religieux se souillent plus ou moins au contact de la poussière mondaine.

Combien faut-il donc bénir cette institution salubre, qui nous offre, dans des réunions annuelles ou du moins bisannuelles, un préservatif contre beaucoup de maux, et un remède à tant d'autres ! Nul de nous, Messieurs, n'a le droit de se croire impeccable. Mais qui de nous pourrait avoir la moindre confiance en sa propre vertu, si la discipline ecclésiastique ne nous procurait fréquemment ces occasions de retour sur nous-mêmes, d'examen de notre vie extérieure et de tous les mouvements secrets de notre âme ? On peut le proclamer sans hésitation : les bons prêtres d'un diocèse, les prêtres fervents, zélés, délicats, ce sont ceux qui accomplissent fidèlement et saintement les exercices périodiques de la retraite. A la fin de la vie, il y aura une sorte d'équation entre la somme des mérites d'un prêtre et le fruit tiré de ses retraites. Voilà pourquoi, mes chers Collaborateurs, je me sens heureux, je me sens soulagé et rassuré quand je vous vois si assidus et si nombreux autour de moi.

11. Le temps a fortifié les liens qui nous unissent, Messieurs, et la tribulation est venue resserrer encore les nœuds de notre commune affection. En ce qui me regarde, je crois avoir enduré avec courage les tristesses qui m'étaient personnelles ; mais il m'a été plus difficile de me résigner à celles qui vous atteignaient.

Pourquoi le dissimuler? Nos adversaires ont su, en telle et telle occasion, porter leurs coups au plus vif et au plus sensible de notre cœur, alors surtout que, pour abaisser notre personne, ils cherchaient leur thème d'opposition dans des actes de notre autorité qu'ils travestissaient de manière à en faire jaillir le blasphème contre la personne adorable du Verbe fait chair. Ce sera l'opprobre de certains hommes, envieux de la faveur et de la fortune, d'être descendus jus qu'à ces rôles honteux. De pareilles expéditions marquent d'un stigmate indélébile le front de ceux qui les ont conduites, et elles laissent dans leur conscience une mésestime de soi qui n'est pas le moindre des supplices. Que Dieu leur fasse un jour la grâce de se réconcilier avec eux-mêmes, en leur accordant celle de se réconcilier avec lui !

D'autres traits, moins dignes d'être relevés, n'avaient pu nous trouver tout à fait indifférent. A l'heure où notre condescendance venait de rapprocher encore une fois le sanctuaire de la religion de celui de la justice, en accédant à un désir qui nous était exprimé, et en autorisant temporairement la célébration des sacrés mystères dans une enceinte profane, nous avons vu se renouveler une agression analogue à celle dont, précédemment, les chefs de la magistrature étaient venus nous exprimer leur regret par une démarche collective. Une voix à laquelle il appartient de faire infirmer les actes excessifs, quels que soient ceux qu'ils atteignent, a célébré, comme un chef-d'œuvre de modération et de fermeté, dans un discours qui n'a point droit à l'inviolabilité d'un document officiel, l'acte de haute indépendance par lequel nous avons été, en notre absence et à notre insu, qualifié coupable d'avoir donné *des exemples p ncieux*¹.

¹ Discours de M. le Procureur général, prononcé à la rentrée de la Cour impériale, le 4 novembre 1861.

Dans une autre publication, le *considérant* qui nous infligeait ce blâme, a été élevé à la hauteur d'un *arrêt*. Nous avons cru longtemps que le droit de notre pays interdisait le jugement et la condamnation d'un citoyen qui n'avait été ni cité, ni accusé, ni mis à même de se défendre. Quoi qu'il en soit, notre ignorance des pratiques juridiques et des règles de la procédure moderne ne va pas jusqu'à nous faire accepter les plus étranges confusions de langage ; et nous voudrions au moins trouver le savoir professionnel chez des hommes que leur ignorance des principes élémentaires du christianisme, jointe à la passion malheureuse d'entrer à tout propos dans le domaine des choses religieuses, conduit à des confusions et à des méprises qui feraient sourire d'étonnement et de pitié les enfants assis sur nos bancs du catéchisme.

Du reste, Messieurs, après avoir maintenu explicitement, dans une des réunions ecclésiastiques de la ville épiscopale, la doctrine seulement insinuée par l'écrit pastoral ainsi muclété¹, nous avons cru ne pas devoir donner plus d'éclat à cette affaire. Nous vous l'avons dit déjà : à moins de nécessité majeure, l'Église pousse l'esprit de paix et la pratique de la résignation jusqu'à l'extrême limite, plutôt que d'engager avec les magistratures séculières des conflits qui pourraient amoindrir le respect dû à des institutions nécessaires à l'ordre public. D'ailleurs, en répondant aux attaques par des égards et des concessions, nous n'en serons que plus autorisé à faire nos réserves concernant les atteintes portées à nos attributions et à nos droits.

¹ Le blâme du *considérant* de l'arrêt du 18 juillet 1861 concernait une note placée à la suite de notre mandement sur l'allocation pontificale du 18 mars 1861, et il portait sur la phrase où, à propos des déclarations d'abus par le Conseil d'État, nous disions : « Vous savez, Messieurs et chers Coopérateurs, quelle est la valeur canonique de ces sortes d'arrêts ». Voir T. IV, p. 204, 205.

Une nécessité s'est présentée de recourir aux juridictions supérieures. Il s'agissait d'obtenir l'annulation d'une sentence et de détruire un précédent qui auraient préjudicié à la liberté religieuse du clergé et des populations fidèles. Je n'ai point à rappeler ici la série des faits exposés ailleurs¹. Je suis heureux d'être en mesure de vous dire aujourd'hui, Messieurs, que, dans l'affaire de la condamnation de vos confrères des doyennés des environs de Niort par les tribunaux de simple police, la cour de cassation, par arrêt du vingt-cinq juin dernier, a prononcé qu'il y avait eu excès de pouvoir, violation des dispositions de la loi, et qu'en conséquence, ledit jugement a été cassé et mis à néant². La suprême magistrature du pays s'honore en protégeant ainsi le culte divin et la dignité sacerdotale contre des actes d'autorité arbitraires et des usurpations abusives. Espérons, Messieurs, que ce sera ici le dernier incident des luttes trop souvent personnelles qui ont marqué le cours de ces deux ou trois dernières années, et que nos entretiens ne s'abaisseront plus, ni de vive voix, ni par écrit, au récit de ces contestations locales et de ces misérables contradictions. Arrivons à l'objet plus direct de cette réunion³.

III. La lecture qu'on vous a faite, Messieurs et chers Coopérateurs, du texte de la seconde relation de l'état de notre diocèse, envoyée l'an dernier au saint-père, et de la réponse qui nous a été adressée par le préfet de la congrégation du concile, nous a conduit à vous donner déjà diverses explications orales sur lesquelles nous n'avons pas à revenir. Le premier compte-rendu que chaque évêque présente au pas-

¹ Voir la seconde Lettre à M. de Persigny, T. IV, p. 529-537.

² Voir au *Nouveau Journal des Conseils de Fabriques*, XIII^e année, n^o 3, 159^e livraison (décembre 1864), p. 61-74.

³ Le programme de notre neuvième synode était ainsi conçu :

Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, Ad nostrum prorsus ordinem refertur illud quod ab Ecclesiastico dictum est : « Filii sapientiæ, etc »

teur universel a coutume de répondre en détail à toutes les questions posées dans la formule de Benoît XIV. Les rapports subséquents, bien que toujours tracés sur le même canevas, sont ordinairement beaucoup plus laconiques. Vous avez pu voir cependant que notre nouveau travail n'avait rien omis de ce qui intéresse la situation religieuse et l'administration ecclésiastique du pays.

A propos du paragraphe concernant l'étendue et les confins du diocèse, nous avons dû aborder l'incident si extraor-

« *clesia justorum, et natio illorum, obedientia et dilectio* » (Eccl., III, 1). *Levítica nempe tribus, sanctæ Ecclesiæ pars selectissima, ac veræ justitiæ speculum et exemplar, filios suos ediscendæ sapientiæ observantissimos usquequaque contemplatur, nec ipsis quidquam majus aut melius adpre-catur quam mandatis divinis obedire et ipsa diligere.*

Cum autem omnibus et singulis piissimæ matris Ecclesiæ præceptis amanter obsequi promptum habeatis, dilectissimi, saluberrimam de annuis synodi diocæsanæ exercitiis legem, omni quo par est studio, exequi daratos vos semper exhibetis. Ibi enim qui ad justitiam erudiunt multos, cum et ipsi justi sint, amplius tamen justificantur adhuc; ibi audiens sapiens, sapientior fiet, et intelligens, gubernacula possidebit; ibi tandem omnis disciplina ad obedientiam et dilectionem refertur, dum tot fratres inter se adunati, et ad pastorem et episcopum animarum suarum conversi, arctiori simul et æulciori subjectionis et caritatis vinculo religantur.

Nonam itaque vobis intimamus nostram synodum diocæsanam, die vigesima quinta proxime futuri mensis Augusti, in ædibus majoris nostri seminarii Pictaviensis, post assuetum secessus ecclesiastici decursum, celebrandam, et hac ipsa die absolvendam. Ad quam synodum omnes et singulos vocamus qui, juxta regulas pluries repetitas, ordinatim hoc anno interesse debent.

Ibi audire erit tum sacræ congregationis Tridentino juri præpositæ epistolæ secundæ nostræ relationi diocæsanæ responsoriam, tum alia pontificiæ auctoritatis recentiora rescripta. Et cum sapienter monuerit Benedictus decimus quartus, totius rei synodalis doctor præstantissimus, « expedire ut iis quæ leguntur aliqua episcopus vulgari sermone intermiscat, quibus causam et rationem exponat propter quas emanarunt, et accuratam omnium observationem inculcet » (De Synodo diocæses., c. II, 2), prudentissimo illi consilio juxta morem nostrum obtemperabimus.

Interea fideles animas in sæculo degentes ac regulares utriusque sexus

dinairement soulevé de l'érection de Niort en évêché. En principe, nous verrons toujours un avantage pour la religion et pour les âmes dans l'établissement d'un nouveau diocèse. Laissé à nous-même et à nos propres inspirations, volontiers nous eussions dit, comme saint Paul à propos de ceux qui se faisaient apôtres de l'Évangile par une espèce d'opposition à sa personne¹ : « Et qu'importe ? Pourvu que de quelque manière, ou par occasion, ou par un vrai zèle, Jésus-Christ soit annoncé, je me réjouis et me réjouirai de cela » : *Quid enim ? Dum omni modo, sive per occasionem, sive per veritatem, Christus annuntietur, et in hoc gaudeo, sed et gaudebo*. Les lettres que nous avons reçues de tous les doyennés du diocèse ne nous ont pas permis d'agir ainsi. Non-seulement vous avez été unanimes, vous et tous les laïques religieux, à écarter un projet émis dans de telles circonstances et pour de tels motifs ; non-seulement vous avez relevé tout ce qu'avait de blessant pour les âmes chrétiennes et sacerdotales cette invasion des séculiers les plus profanes dans le domaine de nos intérêts les plus sacrés et

adhortamur « ut vere pœnitentes et confessi sacram communionem sumant, hoc præcipue precantes, ut quæ ad eorum salutem pertinent, Dei auxiliante misericordia, per episcopum in synodo diligenter sancteque agantur » (Concil. Mediolan. v, p. 3 ; apud. Bened. xiv, de Synodo diœces L. v, c. 1).

Pax fratribus, et charitas cum fide, a Deo Patre et Domino Jesu Christo. Gratia cum omnibus qui diligunt Dominum nostrum Jesum Christum in incorruptione. Amen (Ephes., vi, 23, 24).

Datum Pictavii, in ædibus nostris, sub signo sigilloque nostris, ac secretarii nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo sexagesimo tertio, die vero vigesima prima Junii, in festo sancti Aloysii Gonzagæ.

¹ Quidam quidem et propter invidiam et contentionem, quidam autem et propter bonam voluntatem Christum prædicant. Quidam ex charitate, scientes quoniam in defensionem Evangelii ego positus sum. Quidam autem ex contentione Christum annuntiant non sincere, existimantes pressuram se suscitare vinculis meis. Philipp. I, 15, 16, 17. — ² *Ibid.*, 18.

les plus intimes ; mais, par l'ensemble de vos observations et de vos objections, vous avez formé le *Mémoire à consulter* le plus solide et le plus complet sur le fond même de la question. L'unique tort d'un grand nombre d'entre vous, c'avait été de penser et de dire que tous vos efforts et toutes vos représentations seraient vraisemblablement inutiles. Vous aviez oublié, Messieurs et chers Coopérateurs, que l'Église est régie par des lois ; que la papauté n'a coutume de s'élever au-dessus des canons que dans les conjonctures extrêmes ; enfin, que notre glorieux pontife Pie IX sait être le vengeur de la dignité et des droits de ses frères dans l'épiscopat, comme ceux-ci se glorifient d'être les défenseurs des droits du siège apostolique. Je veux vous le confier ici : alors que je m'étais contenté de demander au chef de l'Église de daigner nous entendre avant d'accueillir le projet qui semblait devoir être porté jusqu'à lui, il s'empressait de me déclarer qu'on ne lui avait fait aucune ouverture jusqu'à cette heure ; mais que, dans tous les cas, rien de semblable ne s'effectuerait aussi longtemps que je serais votre évêque¹.

Vos battements de mains me touchent, Messieurs ; ils sont comme une amende honorable à Pie IX, et aussi, je le crois, un témoignage d'affection envers moi. Je veux ajouter quelques mots cependant. Puisque la totalité de ma charge continuera de peser sur moi, appliquons-nous, vous et moi, à la porter de notre mieux. Tandis que je travaillerai à multiplier les églises et les œuvres religieuses à Niort, de manière à ce que cette ville devienne le chef-lieu vraiment chrétien d'une contrée qui contient des parties encore si ferventes, et qui auraient beaucoup à perdre si elles s'abaissaient au niveau actuel de cette cité ; de votre côté, prêtres des Deux-Sèvres, qui vous recrutez

¹ ... Pro certo habeas velimus id à nobis nunquam peractum iri, donec iustus diœcesis episcopus Tu, venerabilis Frater, extiteris. Litter. Pii PP. IX, XII septemb. MDCCC VI.

généralement dans le Bocage vendéen, ne vous montrez pas si exclusivement amoureux de vos genêts qu'il soit nécessaire de confier presque toujours à vos frères de la Vienne la culture de ces cantons moins religieux, et dans lesquels l'hérésie compte tant d'adeptes. Mon ambition, loin de faire obstacle à l'évêché de Niort, c'est d'obtenir de la génération suivante, s'il entre dans les vues de la providence que la chose s'accomplisse un jour, le témoignage d'avoir préparé plus que personne ce résultat.

Si je n'ai pas dû être insensible, Messieurs et chers Coopérateurs, à l'assentiment donné par le saint-siège à mes travaux et à mes écrits de ces derniers temps¹, j'aime surtout à rappeler les justes éloges décernés à votre zèle et à votre dévouement; comme, de votre côté, vous applaudirez aux louanges accordées à ces fils de notre Poitou, à ces étudiants de nos écoles, à ces jeunes hommes de toutes les conditions, qui ont affronté la mort et les blessures pour la plus noble des causes, et dont plusieurs s'enrôlent encore avec générosité sous la bannière du pontife-roi, pour la défense des États de l'Église². Béni soit le Seigneur qui n'a pas permis que notre Église, au milieu de ces crises suprêmes, restât au-dessous d'elle-même, ni dans la personne de ses prêtres, ni dans celle des simples chrétiens!

¹ Quod vero, in acerbissimis horum temporum calamitatibus, Ecclesiæ Romanæ sacrique ejus principatus jura scriptis in vulgus editis tua summa cum laude propugnaveris, alterum est devotissimæ tuæ erga magistram omnium Ecclesiarum pietatis documentum. Quod si ex hac re aliquid tibi triste evenit, solamen habere potes juxta eam sententiam sacram litterarum apostolis applicatam : *Ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati* (Epist. EE. Cardin. Præfetti S. Congreg. Concil. xxvi Januar. MDCCCLXIII).

² Nec sua laude fraudandi sunt fortissimi illi clarissimique adolescentæ, aut in seminario degentes, aut juri addiscendo operam navantes, qui pontificiæ militiæ nomen dare, ac pro S. Petri sede, sacroque ejus principatu vel vulnera pati, vel mortem etiam oppetere non dubitarunt. *Ibid.*

IV. Outre la publication de la réponse du saint-siège à notre seconde relation diocésaine, notre décret synodal promulguera deux autres rescrits apostoliques qui intéressent notre Église.

Nous avons manifesté depuis longtemps notre désir d'obtenir du saint-père le privilège de couronner en son nom la statue miraculeuse de la Vierge des Clefs, honorée dans l'église de Notre-Dame-la-Grande à Poitiers. Pie IX a daigné exaucer cette demande, insérée dans les *Postulata* de notre relation. Nous informerons prochainement le diocèse de cette faveur, qui nous a été octroyée par lettres en forme de bref.

Un autre acte pontifical sera porté à votre connaissance ; c'est celui qui, à la requête de l'évêque de Nantes et de ses collègues de la Bretagne, comme aussi sur notre demande et celle de notre chapitre cathédral, a prononcé la béatification équipollente de la bienheureuse Françoise d'Amboise, autrefois duchesse de Bretagne, puis religieuse carmélite. Le culte de cette pieuse princesse nous intéresse à un titre particulier, puisqu'elle nous a appartenu par son origine et par les premières années de son enfance passées dans le château de la ville de Thouars, dont son père était le seigneur souverain. Nous espérons qu'une relique insigne de la bienheureuse pourra nous être accordée ; et la translation que nous en ferons sera pour tout le pays thouarçais l'objet d'une brillante solennité¹.

¹ DECRETUM SYNODALE. Juxta morem præcedentium nostrarum synodorum diocesanarum, nonnulla sanctæ sedis aut sacrarum urbis congregationum acta et decreta in præsentî hacce synodo publicanda sese nobis offerunt, quæ debita reverentia et subjectione a cunctis auctoritate nostræ creditis excipienda sunt.

1. Et primo quidem, cum secunda relatio administrationis nostræ episcopalis quam ad sanctissimum Dominum nostrum Pium papam nonum, pro quadriennio quod die vigesima decembris anno millesimo octin-

Enfin, Messieurs et chers Coopérateurs, nous publierons également dans la session finale du synode l'ordonnance épiscopale qui institue et qui règle l'union de prières et de saints sacrifices en faveur des prêtres défunts du diocèse. Le vœu qui nous a été exprimé à cet égard était trop légitime pour n'être pas accueilli avec empressement. Toutefois, n'oubliez pas que, nonobstant les bénéfices spirituels de cette association, il y aurait scandale ou du moins impression fâcheuse dans l'esprit des fidèles, si les prêtres omettaient désormais de s'assurer par testament des messes et des services religieux. Ce que nous reprochons aux familles de ne plus observer assez religieusement, tâchons de le stipuler toujours en faveur de nous-mêmes après notre mort, à savoir, les services funèbres du septième et du trentième

gentesimo sexagesimo primo exitum habuit, suo tempore direximus, ab eodem summo pontifice sacrae congregationi Concilii Tridentini de more commissam fuerit; et praefectus dictae congregationis, nomine sui ordinis, responsum ad nos miserit, die vigesima sexta januarii praesentis anni datum;

Hocce responsum, in antehiesterna congregatione synodali a nobis, intermixtis vulgari sermone variis explicationibus, coram tota familia ecclesiastica in secessu pastorali adunata lectum, inter acta praesentis illius synodi, ut ad notitiam totius cleri nostri deveniat, reponendum decernimus.

II. Summa quoque animi exultatione accipimus et publicamus pontificias illas litteras, in forma Brevis die vigesima septima junii, anno proxime elapso, datas, quibus, petitioni nostrae annuens, idem summus pontifex Pius Nonus, tot meritis ac titulis praestantissimus, et praesertim sua erga Beatam Mariam Virginem Immaculatam devotione per cuncta secula nominandus, facultatem nobis fecit et concecit, vi cujus percelebrem statuam Beatæ Mariæ Majoris in urbe nostra episcopali pio cultu ab antiquis temporibus frequentatam, corona a nobis benedicta, nomine ipsius pontificis romani, ex auctoritate apostolica condecoramus.

Et cum desideratissima illa celebritas die a nobis deligendo peragi debeat, mandamus ac statuimus sollemnitatem coronationis simulacri beatæ Mariæ Majoris, in insigni ecclesia eodem isto nomine nuncupata, vigesimo nono die novembris anni currentis celebrandam fore, prima nempe Domi-

jour, et celui du bout de l'an, ainsi qu'une messe hebdomadaire célébrée dans la paroisse même, autant que possible pendant la première période annuelle après le décès. De grâce aussi, Messieurs, qu'il n'arrive pas, comme on l'a remarqué dans quelques diocèses, que la notification immédiate qui vous sera faite du trépas de chacun de vos confrères soit une occasion de sollicitations instantanées et multipliées à l'effet d'obtenir la place du défunt. L'association est établie dans une fin tout autre que celle-ci ; elle vous impose le devoir de prier pour celui qui n'est plus, et ne vous donne aucun droit à sa succession. D'ailleurs, la vie du prêtre est semée d'assez grandes épreuves, sans qu'il soit besoin d'y ajouter le remords de se les être attirées en recherchant et en obtenant la position dans laquelle on est condamné à les endurer. Que Notre-Seigneur, mes bien chers Coopérateurs, vous maintienne tous et toujours dans cet esprit de religieuse abnégation que j'ai pu souvent louer en vous, et qui est votre titre de gloire devant Dieu et devant les hommes !

nica adventus, in pervigilio sancti Andreæ, apostoli, quo die recurrente aperiuntur quotannis novenniales preces ad festum Conceptionis Immaculatæ B. M. V. præparatoriæ.

III. Denique, decretum illud apostolicum promulgamus, die decima sexta julii nuper elapsi datum, quo, juxta preces reverendissimi episcopi et capituli cathedralis Nannetensis, necnon et aliorum provinciæ Britannicæ episcoporum quibus accessit nostra ac capituli nostri postulatio, pronunciatur beatificatio æquipollens beatæ Franciscæ Ambosiæ, Carmelitæ, antea ducissæ Britannicæ, seu casus exceptus cultus immemoralis publici et ecclesiastici ipsi tributi : quæ quidem cum apud nos in paterao civitatis Thorciensis castro nata fuerit, regionemque nostram primo sanctitatis suæ per infatiles annos odore perfuderit, propitia nobis protectrix aderit.

Datum Pictavii, in sessione synodali habita in sacello majoris seminarii, die vigesima quinta mensis augusti, anno millesimo octi gesimo sexagesimo tertio, in festo sancti Ludovici regis, patroni nostri.

VI

ORATIO SYNODALIS

HABITA

IN SESSIONE SOLEMNI NONÆ SYNODI DIOECESANÆ,

DIE XXV AUGUSTI MDCCCLXIII,

QUA CONDEMNATUR LIBER CUI TITULUS .

Vita Jesu, AUCTORE ERNESTO RENAN.



VENERABILES FRATRES ET COMPRESBYTERI,

I. Inter tot tantique momenti sententias quas, in proprio æternoque Filio Domino Nostro Jesu Christo nos misericorditer alloquens Deus, ad doctrinam salutemque nostram humanitus proferre dignatus est, hoc celeberrimum et certe tremendum effatum nemo est vestrum qui non legerit : *Væ mundo a scandalis ; necesse est enim ut veniant scandala* ¹ Quod de necessitate facti, non juris, ab infirma perversaque creatura, non a bono Creatore inducta intelligendum esse probe nostis omnes. Pergit autem dicens : *Verumtamen vae homini illi per quem scandalum venit !* poenam primo temporalem, et, si ad emendationem temporalem non profuerit, demum æternam edicens. Porro, quia multi aures habent et non audiunt ², et testimonium Dei non recipiunt, et docenti

¹ Matth., xviii, 7. — ² Marc., viii, 18.

VI

DISCOURS SYNODAL

PRONONCÉ

DANS LA SESSION SOLENNELLE DU IX^e SYNODE DIOCÉSAIN,

LE XXV AOUT MDCCCLXIII,

PORTANT CONDAMNATION DU LIVRE INTITULÉ :

Vie de Jésus, PAR ERNEST RENAN.



MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Parmi tant et de si graves sentences que, pour nous instruire et nous sauver, Dieu a daigné proférer en langue humaine quand il conversait miséricordieusement avec nous en la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, son propre Fils éternel, il en est une qui est très-célèbre et qu'on n'entend pas sans effroi ; c'est celle-ci que vous avez tous lue : « Malheur au monde à cause des scandales, car il est nécessaire que les scandales arrivent ! » Cette nécessité, vous le comprenez bien, est une nécessité de fait et non de droit, une nécessité qui a sa cause, non dans la volonté très-bonne du créateur, mais dans l'infirmité et la perversité de la créature. Le Seigneur ajoute ensuite : « Cependant, mal

¹ Matth., XVIII, 7.

non credentes minitantes spernunt, illud ipsum quod necessario eventurum prænuntiabat Christus, miserabiliter et quasi indesinenter narrat historia et luget Ecclesia.

Nec vere alia nobis hodie adest causa cur verba in hac synodo diocesana solemniter faciamus, et publice lugeamus, nisi quod scandalum impiissimi apud nos nuper editi operis vobis denuntiare, et opus ipsum reprobare debeamus. Tam strepitoso autem malorum apparatu atque plausu infandum hoc opus in lucem prodiit, ut rem de qua agendum est fere omnes perspiciatis, et auctoris nomen vobis indicare quasi superfluum esse videatur. Quem tamen, non jam ad cautionem prorsus inutilem, sed ad justissimam infamiam, ultro et alta voce hic denuntiare volumus. Operis titulus, *Vita Jesu*. Operis auctor, ex fidei quidem infidelis, ex domestico inimicus, ex clerico antichristus, *Ernestus Renan*. Scandalo quippe ac dolori cumulum addit portentosum illud quod de ingrato Israele olim decantabat sanctus propheta Moyses: *Incrassatus est dilectus et recalcitravit*¹, et illud Psalmistæ: *Qui manducat mecum panem, levabit contra me calcaneum suum*².

¹ Deut., xxxii, 15. — ² Pa. xi, 10. — Joann., xiii, 18.

« heur à cet homme par qui le scandale arrive ! » C'est l'annonce authentique d'abord de la peine temporelle qui l'attend , puis même de l'éternelle si la temporelle n'a pas suffi à son amendement. Or , comme beaucoup ont des oreilles pour ne point entendre ¹ ; comme beaucoup ne reçoivent pas le témoignage de Dieu , et, refusant de le croire quand il enseigne , le méprisent quand il menace , ce malheur que le Christ prédisait comme devant nécessairement arriver , l'histoire se voit incessamment contrainte de le raconter et l'Église de le déplorer.

Et de fait , s'il nous faut aujourd'hui élever solennellement la voix dans ce synode de notre diocèse, si nous avons à y gémir publiquement, la cause unique en est dans le devoir qui nous incombe de vous dénoncer le scandale d'un ouvrage très-impie , récemment publié en France , et de réprouver l'ouvrage lui-même. Tels ont été au reste l'éclat retentissant et les bruyants battements de mains avec lesquels les hommes de mal ont salué l'apparition de ce livre indigne, que vous devinez déjà tous de quoi il est question , et qu'il semble presque superflu de vous indiquer le nom de l'auteur. Toutefois nous voulons le dire et nous le dirons très-haut , non pas pour vous munir d'une précaution devenue tout à fait inutile , mais pour flétrir ce qui doit être flétri. Le titre du livre, c'est la *Vie de Jésus* ; l'auteur , c'est *Ernest Renan*, d'abord fidèle , ensuite infidèle ; autrefois fils de la maison , maintenant ennemi juré du père et des enfants ; jadis honoré de la sainte cléricature , aujourd'hui soldat de l'antechrist. Car , ce qui met ici le comble au scandale et à notre douleur , c'est de voir reproduit sous nos yeux ce prodige d'iniquité ingrate que le saint prophète Moïse reprochait déjà à Israël : « Dès que l'enfant des complaisances a été engraisé , il est devenu récalcitrant ² » ; et cet autre

¹ Marc., VIII, 18. — ² Deut., XXXII, 15.

Vanissimi hominis vanissimum quidem opus; absque fundamento structura; absque cæmento et ex omni parte nutans maceria; quibus evertendis et solo æquandis vel rudibus inter Christianos pares essent; si quidem, sicut ad hujus illusoris detegenda mendacia calumniasque refellendas nuda seu veteris seu præsertim novi Testamenti lectio sufficit, ita sophismata ejus solvere, gratis asserta negare, et absurde dicta confutare, imo deridere, cuilibet non insanæ mentis sensuque communi prædito res factu perquam facilis. Et revera, duobus abhinc mensibus, ex quo infaustum opus evulgatum ivit, non defuere etiam laici qui, pro cuiusque captu, ingenio et scientia, hanc nubium congeriem tenebrarumque arcem feliciter dissiparent. Quibus se adjungere, imo prævivere pii, diserti, doctissimique sacerdotes qui, bonis omnibus plaudentibus et gaudentibus, impii hominis libellum quasi ad nihilum, hominem vero ad pudorem (utinam salutarem) redegerunt. Sed et insuper, non tam propter infirmioris etsi audacis homuncionis vere stultam despiciendamque impugnationem, quam propter supramodum adorandam impugnati majestatem, malitiæ temporum cæteroquin attendentes, infirmisque in fide pro paterna charitate consulentes, quidam inter Ven. Fratres nostros Galliarum Antistites perversum opus, primo invictissimorum argumentorum telis confictum, demum juridice reprobarunt et ab omnibus reprobandum esse declararunt.

que prophétisait le psalmiste : « Celui qui mangeait le pain
« avec moi a levé le talon contre moi ¹ ».

Assurément cette œuvre est très-vaine, comme l'esprit d'où elle sort : c'est une construction sans fondement, une muraille dont le ciment ne relie pas les pierres et qui branle de tous les côtés : les moins instruits des chrétiens suffiraient à la renverser et à la faire aller en ruines. Qu'on lise simplement l'ancien et surtout le nouveau Testament, c'est assez pour découvrir les mensonges de cet imposteur et réfuter ses calomnies ; et pour quiconque a la tête saine et un peu de sens commun, c'est un jeu de dénouer ses sophismes, de nier ce qu'il affirme sans ombre de preuve, et d'écraser sous la raison et vraiment sous le ridicule ce qu'il avance souvent d'absurde. Et de fait, depuis deux mois que ce malheureux écrit a vu le jour, bon nombre de chrétiens même laïques, y mettant ce que chacun d'eux avait de capacité, d'esprit et de science, ont pleinement réussi à faire évanouir cette montagne de nuages et cette citadelle de ténèbres. Des prêtres pieux, habiles et très-savants se sont joints à ces écrivains, ou plutôt les ont précédés, et, aux applaudissements de tous les gens de bien, ils ont mis à néant le livre de cet homme impie, le couvrant lui-même de confusion : Dieu veuille que ce soit pour le salut de son âme ! Enfin, moins émus assurément de cette attaque inepte, et en tous cas méprisable, d'un malheureux dont l'audace déguise mal la faiblesse, que de la majesté suradorable de celui qu'il osait attaquer ; considérant d'ailleurs la malice des temps, et se sentant animés d'une sollicitude paternelle envers les faibles dans la foi. plusieurs de nos vénérables Frères les évêques de France, après avoir mis en pièces ce détestable ouvrage à l'aide d'arguments tout à fait invincibles, l'ont juridiquement condamné, déclarant que tous le devaient tenir pour tel.

¹ Ps. XL, 10. — Joann., XIV, 18.

Eapropter, si in hoc ad id quod sufficit tantum spectaremus, utique salva conscientia tacere possemus. Hujusmodi enim sunt istæ res in quibus, ut ait S. Cyprianus : « episcopatus unus est, cujus a singulis in solidum pars tenetur¹ » ; unde si unus juxta regulam et mentem unitatis catholicæ locutus sit, omnes audiuntur². Insulsissima quippe ac prorsus reprobanda eorum opinio qui episcopos quoslibet, corpori ac capiti Ecclesiæ cohærentes, dum de doctrina aut moribus judicant, nullius auctoritatis nulliusque ponderis extra limites diœcesis suæ reputandos esse tam ignoranter quam incompetenter pronuntiant : nova omnino et antea-ctis seculis inaudita sententia.

Verumtamen, quia ubi de honore summi Dei nostri Christi Jesu, de catholica fidei veritate, et ideo de animarum æterna salute quæstio fit, ea sola quam *bonam et coagitatam et supereffluentem*³ vocat Evangelium, justa opportunaque sollicitudinis atque operationis mensura sit, ideo mihi ipsi optimum visum est Christi causam agere, adversus eum *sese extollentem*⁴ gladio episcopali ferire, et ita debiles facilius-que decipiendos tueri, pios omnes solari, et impios, si qui sunt, commonere. Cæteroquin id quoque libero simplici-que ore fateor : etiamsi omnes de hoc nefando libello tacuis-
sent, nedum ex hoc tacendi exemplum sumpsissem, stric-
tius utique loquendi debito me urgeri sentirem : si quidem,
licet minimus in ordine meo, et tanta sorte prorsus indi-
gnus, Hilarii tamen cathedram occupo : et ecce iterum
Arius ; imminutus quidem, si personam inspexerimus, et
multum mutatus, plane occidentalis homo, germanice sen-

¹ Epist. LII.

² Bossuet, Disc. sur l'unité de l'Église. Édit. Lebel. T. xv, p. 510.

³ Luc., VI, 38. — ⁴ II Cor., X, 5.

C'est pourquoi, si, en ceci, nous regardions seulement ce qui est nécessaire, nous pourrions certainement nous taire en toute sûreté de conscience. Ce sont là des choses en effet dans lesquelles, pour parler avec saint Cyprien : « l'évêque est un, et chacun de ses membres y devient solidaire des autres ¹ » ; si bien qu'en entendre un qui parle selon la règle et dans l'esprit de l'unité catholique, c'est les entendre tous ². Car, pour le dire en passant, rien n'est moins sensé et moins admissible que l'opinion de ceux qui, avec autant d'ignorance que d'incompétence, imaginent de déclarer que quand des évêques, vivant dans la communion de l'Église et du chef de l'Église, prononcent un jugement sur la foi ou sur les mœurs, ce jugement n'a aucune autorité ni aucun poids en dehors des limites de leur diocèse : sentiment tout à fait nouveau et inconnu des siècles précédents.

Toutefois, attendu que là où il s'agit de l'honneur de Jésus-Christ notre Dieu souverain, de la vérité de la foi catholique, et par conséquent du salut éternel des âmes, il semble que la seule mesure exacte et opportune de la sollicitude et de l'activité, ce soit celle que l'Évangile appelle la mesure « bonne, entassée et débordante ³ » : j'ai cru devoir, moi, aussi, prendre en main la cause du Christ, frapper du glaive épiscopal cette tête altière dressée contre lui ⁴, et par là protéger ceux que leur faiblesse expose davantage au danger d'être trompés, consoler toutes les âmes pieuses, et avertir aussi les impies qui se peuvent trouver parmi nous. Du reste, je vous le dirai franchement et simplement : quand bien même tous les autres auraient gardé le silence au sujet de ce méchant livre, loin d'y voir une raison de les imiter, je me serais senti plus étroitement obligé à prendre la parole ; car enfin, quoique le plus petit de tous dans l'ordre

¹ Epist. LII.

² Bossuet, Disc. sur l'unité de l'Église. Édit. Lebel. T. xv, p. 510.

³ Luc., VI, 38. — ⁴ II Cor., x, 5.

tiens, gallice scribens, ævi sui sub tot respectibus infimi omnino morigerus; si tamen spiritum a quo agitur et quibus militat copias consideremus, auctus utique et in pejus multum proficiens ¹.

Nunc igitur exponendi veniunt impiissimi hominis errores; non omnes utique, quod vix possibile foret, si quidem quid in sacra doctrina nostra catholica non violaverit, aut perverterit, aut calumniatus sit, aut negarit revera non invenimus: præcipuos tamen ex ancipitis, nutantis, fugacis et quasi fluidæ mentis meatibus, ex minime simplicis cordis latebris, ex verborum innumeris artificiis, non sine industria atque labore, aperte eruemus et clare proferemus: quos vero simul ac audieritis utique exhorrebitis.

II. Omnium quæ erronee sacrilegeque profatur iste Renan principium et fons est illud germanicum sive Hegelianum de Deo deliramentum, alias in præcedentibus nostris sermonibus synodalibus ² ac speciatim in nupero concilio nostro Aginnensi ³ damnatum: Deum nempe, seu potius id quod Dei nomen usque nunc usurpat, indeterminatum quid omnino, imo æquipollenter indeterminabile esse: si quidem nullam, præter finitam seu materialem in mundo, seu spiritualem in mente humana, formam et realitatem habet, nec habebit unquam; etsi de die in diem, ab æterno usque in

¹ II Tim., III, 13.

² Instruct. Synod. 1857-58, § XIII. Voir T. III, p. 239 et suiv. — Instr. Synod. 1862-1863, § IV et seq. Voir plus haut, p. 49, 82, 101, etc., etc.

³ Concil. Agin. 1859. De recentioribus circa naturam divinam erroribus, Tit. I, cap. II.

épiscopal, et tout à fait indigne d'un pareil héritage, néanmoins j'occupe le siège d'Hilaire : et voici Arius reparu devant nous. A ne considérer que la personne, c'est un Arius fort amoindri, il a subi des transformations de toute sorte ; c'est un homme tout occidental , allemand par la pensée , français par la parole, et de tous points accommodé au génie de son époque (époque, disons-le, abaissée sous tant de rapports). Mais à voir l'esprit qui le pousse et les ressources dont il dispose, c'est un Arius très-augmenté et qui a démesurément profité en mal ¹.

Nous devons maintenant et avant tout vous exposer les erreurs de ce grand impie : non certes toutes celles où il est tombé, ce serait presque impossible ; car le point de notre sainte doctrine catholique qu'il n'a pas attaqué, ou faussé, ou calomnié, ou nié, nous ne le trouvons pas ; mais ayant pris beaucoup de soin et de peine à suivre dans ses détours sinueux cet esprit plein d'hésitation et d'inconsistance, qui fuit à tout instant et vous échappe comme l'eau ; ayant sondé les retraites de ce cœur plus que double, et percé à jour les innombrables artifices de son discours, nous mettrons en lumière et nous dirons très-nettement les principales données de son livre : vous ne les entendrez pas sans frémir et sans les détester.

II. Le principe et la source de tous les dires erronés et sacrilèges de ce Renan, c'est cette folle conception de Dieu éclosée dans la tête des Allemands ou plutôt de Hegel, opinion déjà condamnée dans nos précédents discours synodaux ², et très-spécialement dans notre dernier concile d'Agen ³. A les entendre, Dieu, ou plutôt ce à quoi l'on a

¹ II Tim., III, 13.

² Instruct. Synod. 1857-58, § XIII. Voir T. III, p. 239 et suiv. — Instr. Synod. 1862-1863, § IV et seq. Voir plus haut, p. 49, 82, 101, etc., etc.

³ Concil. Agin. 1859, De recentioribus circa naturam divinam erroribus. Tit. I, cap. II.

aeternum, ampliorem et equivalentiorem sui ipsius manifestationem, apprehensionem, et, ut aiunt, conscientiam, anhelet; omnium entium utique indigentissimus, prorsusque damnatus, ad finem nempe suum, id est beatitudinem suam et gloriam, nunquam perventurus. Unde vere in se et extra mundum aut genus humanum minime existit, et est denuo merum nomen seu mera notio.

Tam monstrosi conceptus proxima et ineluctabilia de natura et conditione veritatis, seu moralitatis, seu qualiscumque religionis consecraria, jam in aliis scriptis tam impudenter quam imprudenter a prædicto auctore deducta, impudentius etiam in præsentī ipsius libro proferuntur. Unde fit ut omnia in quolibet rerum ordine et genere quasi nutantia, vaga, errabunda, ipse nutans et sibi ipsi continuo adversus, repræsentet. In veritate quidem nil fixum, nil absolutum et ideo nil omnino verum. Haud secus de sinceritate, cui quædam doli fraudisve mensura alicubi et aliquoties minime repugnat. Idem de historia, quæ jam ex monumentis certis integra sinceraque non accipitur, nec per traditionem authenticam verificatur, sed a cujuscumque auctoris ingenio et arbitrio, secundum quas sibi finxit sive pulchri decentisque normas, sive veri idealis typos, sive, ut libentissime fatur, critices regulas, ultro componitur et concinnatur.

donné jusqu'ici le nom de Dieu, c'est quelque chose de tout à fait indéterminé et même d'équivalement indéterminable. En dehors de cette forme et de cette réalité que le monde lui donne matériellement et l'esprit de l'homme spirituellement, ce Dieu n'a ni réalité, ni forme ; il n'en aura jamais, encore qu'il aspire de jour en jour et de toute éternité à une manifestation, à une appréhension, et, pour parler leur langue, à une conscience de lui-même de plus en plus parfaite : au demeurant le plus misérablement indigent de tous les êtres, un damné véritable, qui jamais n'atteindra sa fin, c'est-à-dire sa béatitude et sa gloire. D'où il suit en réalité qu'en dehors du monde et du genre humain, ce Dieu n'existe pas, et n'est définitivement qu'un nom ou une notion.

On voit tout ce que de ce monstrueux concept découlent de conséquences prochaines et rigoureuses sur la nature et la condition de la vérité, de la moralité et de toute espèce de religion. L'auteur, dont l'impudeur égale l'imprudence, les a déduites dans d'autres écrits : il les expose en celui-ci avec plus de cynisme encore. Chancelant lui-même et se donnant d'incessants démentis, il nous représente toutes choses, de quelque ordre ou de quelque genre qu'elles soient, comme chancelantes, indécises et insaisissables. Dans la vérité il n'y a rien de fixe, rien d'absolu, ce qui revient à dire qu'il n'y a rien de vrai. Il en est de même de la sincérité avec laquelle, en certains lieux et en certaines circonstances, une mesure d'artifice et de fraude n'est pas du tout incompatible. Il n'en va pas autrement de l'histoire, qu'il ne s'agit plus de recevoir dans l'intégrité et la sincérité où les monuments certains nous la livrent, ni de contrôler par une tradition authentique, mais qu'on doit composer et arranger à son gré selon les règles du beau et du convenable, selon les types de la vérité idéale, enfin, pour employer l'expression favorite de Renan, selon les règles de la critique qu'on se sera forgées soi-même.

Quoad religionem, si vera sit, quidquid dogmaticum, quidquid præceptivum, quidquid præsertim judiciale, sacramentale et rituale, nedum implicet, essentialiter rejicit. Et revera, in ipso christianismo ita se res habuit, una die saltem, in qua Deum in Spiritu et veritate adorandum esse Christus asserens unicam, universalem, immortalemque religionem utique instituit, seu potius ejus essentiam declaravit: una die tamen; si quidem paulo post, necessitate rerum compulsus, legumque naturalium fato constrictus ipse Jesus, ut conceptum suum ad rem adduceret, et per hominum acceptionem opus absolveret, a primitivo ideali suo declinare sensim debuit, priora deserens, asserta denegans, pura adulterans, divina profanans, falsa non pauca proferens, vana multa instituens.

Quum igitur nec in ipso Christo verus christianismus permanserit, in Ecclesia catholica et illum inquirere cassum et reperire impossibile est. Imo si quæ, invita et obstante Ecclesia, alicubi terrarum illius vestigia supersunt, inter catholicismi hostes et desertores, et deitatis Christi negatores, et Dei blasphematores utique quærenda sunt et invenienda.

Quid igitur de Scriptura sacra, quid de Evangeliiis et evangelistis, quid de sacramentis et tota demum catholica sive doctrinali, sive morali, sive rituali, sive hierarchica oeconomia sentiat et dicat nequissimus scriba, facile est intelligere singulatim enarrare inutile.

Ad hoc denuo et præsertim tendit ut Dominum Nostrum

Pour ce qui est de la religion, si elle est vraie, loin d'impliquer quoi que ce soit qui ressemble à un dogme, à un précepte, à une judicature, à un sacrement, à un rit, elle exclut tout cela par essence. Et vraiment il en a été ainsi, même dans le christianisme; du moins un jour, qui fut celui où le Christ, affirmant qu'il faut adorer Dieu en esprit et en vérité, institua par là même la religion unique, universelle et la seule immortelle, ou plutôt en déclara l'essence. Mais cela n'a duré qu'un jour; car bientôt après, poussé par la nécessité des choses, et esclave obligé des lois immuables qui régissent la nature, voulant enfin réaliser son dessein et achever son œuvre en la faisant accepter par les hommes, Jésus a dû sensiblement descendre des hauteurs de son idéal primitif, renoncer à ses premières pensées, nier ce qu'il avait affirmé, compliquer et altérer ce qui était simple et pur, rendre profane ce qui était divin, affirmer plus d'une fausseté, instituer mille choses vaines.

Que si le vrai christianisme n'a pas duré même dans le Christ, c'est perdre le temps et tenter l'impossible que de le demander à l'Église catholique. Il y a plus : c'est que si, malgré cette Église, qui fait tout pour que cela ne soit pas, on en trouve encore ici-bas quelques rares vestiges, c'est seulement parmi les ennemis et les déserteurs du catholicisme, parmi les hommes qui nient la divinité du Christ et qui blasphèment Dieu, qu'il convient de chercher ce résidu chrétien, et qu'il y a chance de le rencontrer.

Après cela, ce que ce détestable écrivain pense et dit de la sainte Écriture, des Évangiles et des évangélistes, des sacrements, en un mot, de toute l'économie catholique, soit quant à la doctrine, soit quant à la morale, soit quant aux rites, soit quant à la hiérarchie, vous le devinez tous aisément, et il n'est nul besoin de l'exposer dans le détail.

En somme, son but final et principal, c'est de détruire et

Jesum Christum, omnium rerum divinarum humanarumque mundanarumque cardinem atque constantiam, omnino solvat et sic de medio tollat : quod sine mendaciorum , calumniarum , blasphemiarumque agmine , nec sine magna hypocrisi et multis ineptiis attentavit , sed nec potuit attentare.

Quippe qui non solum Deum esse Jesum nostrum prorsus negat, sed nec ipsam deitatem suam demonstrasse , imo asseruisse, contendit. De ipsius tam multis , tam sanctis , tam manifestis inconcussisque miraculis sive impudenter tacet , sive sophistica et absurdissima et vel a pueris ridenda effutit, dum claras iterum ejus prophetias, et jam, mundo teste, eventu firmatas, sive ut perspicacissimæ mentis conjecturas, sive ut vix sui compotis et vere delirantis hominis vanissima somnia et factis dudum refutata exhibet.

Quum autem ibi magnificis laudibus Jesum cumulare et ad humanæ naturæ summum extollere videatur , inter homines divinissimum , imo dimidium Deum eum nominare non dubitans ; alibi tamen quasi inter plures , quos etiam designat, minorem et quoad plura despicabilem denuntiare minime veretur. Homo est enim, ait , non ex regia stirpe , sed ex plebe infima oriundus ; non ex virgine, sed ex communi femina natus, nec ex ea solus natus. Cæterum de historia, de politica, de physica, de rerum natura prorsus ignarus, in multos et quidem gravissimos errores impingit, aliosque impingere facit. Unde nec sibi ipsi consentiens, contraria affirmat et se non semel emendat. Ambigue sæpius loquens et de æquivocis facere lucrum non dedignatus, a fraudibus et dolis nec prorsus abhorret, nec semper abstinet. Hominum insuper communibus passionibus obnoxius , iræ interdum indulget ; mentis turbinibus, anxie-

de faire disparaître Jésus-Christ Notre-Seigneur, en qui toutes les choses divines, humaines et mondaines ont leur appui, leur lien et leur consistance : attentat qu'il n'a commis et ne pouvait vraiment commettre qu'en appelant à son aide une armée de mensonges, de calomnies et de blasphèmes, sans parler de l'hypocrisie et d'une foule d'inepties.

Non-seulement en effet il nie que Jésus-Christ soit Dieu, mais il prétend qu'il n'a jamais ni démontré, ni même affirmé sa propre divinité. Les miracles du Sauveur, si nombreux, si saints, si manifestes, si inébranlablement établis, ou il les passe impudemment sous silence, ou il cherche à les dénaturer par des sophismes, des absurdités et des explications qui feraient rire même des enfants. Les prophéties du Christ, si claires, et dont le monde entier a vu l'accomplissement, ce ne sont plus pour cet aveugle que les conjectures heureuses d'un esprit pénétrant, ou bien les vains rêves d'un homme qui ne se possède plus et tombe dans le délire, rêves d'ailleurs depuis longtemps démentis par les faits.

En plusieurs endroits, il est vrai, on le voit faire de Jésus des éloges magnifiques; il l'exalte jusqu'au plus haut sommet de la nature humaine; il ne fait pas difficulté de convenir qu'il est l'être le plus divin qui ait paru parmi les hommes; il le nomme même un demi-dieu. Mais cela ne l'empêche pas de déclarer ailleurs que Jésus est inférieur à plusieurs autres qu'il a le front de nommer, et d'insinuer que, comparé à eux, il est méprisable à plus d'un égard. Jésus en effet, dit-il, n'est pas issu de race royale; c'est un homme d'origine tout à fait plébéienne. Sa mère n'est point une vierge, mais une femme comme les autres, et il n'est pas son seul enfant. Il ne sait rien ni en histoire, ni en politique, ni en physique; il ignore complètement la nature, ce qui le fait tomber en des erreurs grossières où par suite il entraîne les autres. Il en résulte qu'il se dément, se contredit et se corrige plus d'une fois lui-même. Ses dis-

tatibus defectibusque subicitur ; de opere suo , de seipso , de Deo aliquandiu dubitat , et quis sit , quidque operetur jam fere nescit. Plerumque vero ad finem suum , quem clare tamen non videt , cum inaudita voluntatis vi et pertinacia et per cujusve generis media pertendit. Eapropter , denuo quasi mente raptus , omniumque contradicentium aut non adhærentium impatiens , cunctos excedit modos et limites transit. Avitam et quidem pro divina reputatam , Mosaïcam nempe legem , sponte et aperte transgreditur , blasphematur atque contemnit : legitimissimis , imo sanctissimis humani cordis sensibus et affectibus , corpori , familiæ , patriæ , vitæ terrestri et toti mundo bellum indicit , insanaque insane a discipulis exigens , una ipsius amandi et sequendi lege eos obligat. Divitum insuper quorumlibet damnator , potestatis civilis , etsi ipsi externe subjectus , intus tamen derisor , imo per doctrinam suam eversor , non pauca congerit dispergitque fanatici dementiæque semina , quæ non parvum rebus publicis periculum atque damnum in decursu temporum afferent. Denique tandem ad hoc usque progreditur benedictus Jesus , ut nullus , præter mortem , inextricabili sibi a se factæ conditioni jam adsisteret : unde non legitime solum , sed quoad summum feliciter , etsi pro semetipsis non prudenter , et Judæi eum morte damnarunt et Romani cruci affixerunt.

cours d'ailleurs sont souvent ambigus ; il profite sans scrupule d'équivoques misérables ; la fraude et la jonglerie ne lui répugnent pas absolument et il ne se refuse pas toujours d'y recourir. Sujet à toutes les passions de l'humanité, il se laisse emporter par la colère. On le voit en proie aux troubles de l'esprit, aux anxiétés et à toutes sortes de défaillances. Il en vient à douter de son œuvre, de lui-même et de Dieu, et il ne sait plus ni ce qu'il est, ni ce qu'il fait. Toutefois, la plupart du temps, c'est avec une volonté d'une énergie et d'une ténacité inouïes, c'est aussi par des moyens de toute nature qu'il tend à son but, encore qu'il n'ait pas l'idée bien claire de ce but. C'est pourquoi finalement devenu presque insensé, ne supportant plus qu'on le contredise, ni même qu'on refuse de croire en lui, il pousse tout à l'excès et franchit toute limite. Il viole sciemment et ouvertement, il blasphème et méprise la loi de Moïse, cette loi si antique et réputée divine. Il déclare la guerre aux sentiments et aux affections les plus légitimes, les plus saintes même du cœur humain, au corps, à la famille, à la patrie, à la vie de la terre, au monde tout entier. Exigeant follement des siens des choses folles, il réduit tout pour eux à l'obligation de l'aimer et de le suivre. Il condamne tous les riches. Soumis extérieurement à la puissance publique, il s'en moque au dedans, et la ruine même par sa doctrine. Il amasse et sème dans le monde des germes de fanatisme et de folie qui, dans la suite des temps, seront pour les États une source perpétuelle de périls et de dommages. Enfin ce Jésus (dont le nom soit à jamais béni !) en vient à de telles extrémités que, dans l'inextricable position qu'il s'est faite, il n'y a plus pour lui d'autre issue que la mort : d'où il suit qu'en le condamnant et en le mettant en croix, les Juifs et les Romains, faisant d'abord une chose tout à fait légitime, quoique peu prudente eu égard à leurs vrais intérêts, lui ont cependant rendu le plus grand des services.

Sic igitur (o rem utique super omnia quæ denegat iste miracula mirandam!) vita functus Jesus, nec unquam resurrecturus, Apostolorum suorum et discipulorum fidem obtinuit, et eis ansam præbuit ipsum, nempe manifeste deceptum, imo deceptorem atque mandacem, quasi ipsam veritatem et sanctitatem, et veritatis magistrum sanctitatisque principium, et mundi salutem, et animarum liberatorem, et mortis victorem, et cœli apertorem, et cœlestium doctorem, et terrestrium pacificatorem et instauratorem et ab origine mundi expectatum redemptorem, et usque ad finem ab universis expectandum judicem, et veræ, unius, universalis, perfectissimæ, saluberrimæ sempiternæ religionis institutorem, et denuo verum Deum ipsum, omnium creatorem et gubernatorem et consummatorem, affirmandi, usque ad extremum terræ prædicandi; et ne sibi ipsis mentirentur, et eum vel ad minimum aut de eo minimum quid negarent, libenter et atrociter patiendi, et libentissime moriendi, et de his omnibus pro quibus vixerunt et mortui sunt genus humanum convincendi, et per talem convictionem faciem terræ, imo rerum omnium humanarum quasi fundum innovandi: quæ omnia vere facta et utique mirabilia præ oculis nostris adesse non negat minime stupefactus, sed admodum stupendus sophista.

III. Hæc igitur et his similia, quibus nefandus ille liber redundat, ex officio nostro judicantes, tanquam respective erronea, falsa, temeraria, calumniosa, scandalosa, blasphema, sacrilega, supramodum impia, heretica; Deo, Christo, Ecclesiæ catholicæ, imo rationi naturali naturæque

Et c'est ainsi (par un miracle assurément plus étonnant que tous les miracles niés par cet homme) c'est ainsi, dis-je, que Jésus mort, sans pouvoir ressusciter jamais, persuada ses apôtres et ses disciples, et les mit en mesure d'affirmer que lui, leur maître, dont ils voyaient désormais si manifestement l'erreur et qu'ils ne pouvaient même plus disculper de tomperie ni de mensonge, était cependant la vérité, la sainteté en personne, le maître de la vérité et le principe de la sainteté, le salut du monde, le libérateur des âmes, le triomphateur de la mort, notre introducteur dans le ciel, le docteur de la science céleste, le pacificateur et le réparateur de tout ce qui est sur la terre, le rédempteur attendu de tous depuis l'origine du monde, le juge que tous doivent attendre jusqu'à la fin, le fondateur de la religion vraie, unique, universelle, parfaite, contenant le salut, et par conséquent éternelle; enfin le vrai Dieu lui-même, celui qui a créé, qui gouverne et qui consommera toutes choses. C'est ainsi qu'il a autorisé et décidé ces hommes à prêcher tout cela jusqu'aux extrémités de la terre, à souffrir de bon cœur les plus atroces supplices, et à mourir enfin pleins de joie plutôt que de se démentir, ou de le renier si peu que ce fût, ou de nier quoi que ce pût être des choses qui le concernaient; c'est ainsi qu'il leur a donné le secret et la force de convaincre le genre humain de tout ce pour quoi ils avaient vécu et étaient morts, et de renouveler par cette conviction non-seulement la face de la terre, mais jusqu'au fond des choses humaines: autant de merveilles incontestablement accomplies et qui sont sous nos yeux, de l'aveu même de ce triste sophiste, qui paraît cependant n'en être point étonné: ce qui met vraiment le comble aux étonnements qu'il nous cause.

III. Jugeant donc, selon l'autorité et le devoir de notre charge, toutes les susdites propositions et tant d'autres semblables dont fourmille ce livre infâme, nous déclarons

humanæ injuriosa ; aliunde, sive in hac forma, sive in alia, jamdudum damnata, iterum damnanda atque reprobanda esse pronuntiamus, librum ipsum damnamus et reprobanus et detestamur et abominamur, et ne quisquam sive laicus sive etiam ecclesiasticus in hac nostra diœcesi eum seu emere, seu vendere, seu legere, seu apud se retinere præsumat omnino prohibemus.

IV. Nunc autem patriarchis et patribus, et utriusque testamenti prophetis et apostolis, ipsorumque legitimis et usque ad nos continenter perpetuatis successoribus, nec non cujuslibet ævi sive gentis sanctis, imo et angelis, imo etiam ipsi quem impossibile est mentiri Deum¹, et testi ejus fidei² martyrique Jesu Christo assentientes ; una voce, uno plenoque animo, uno ferventique corde ; non ignari, non seducti, non mente capti ; divinitus quidem edocti et per gratiam supernaturaliter illuminati, sed et humanitus, ut homines decet, et ideo sanis, firmis, ineluctabilibus itemque innumeris argumentis rationabiliter convicti ; tenebris lucem, mendacio veritatem, perfidiæ fidem, odio dilectionem, impietati adorationem, ut æquum est, opposcentes, coram Deo et vobis et hominibus et mundo iterum atque iterum profitemur et declaramus :

Jesum Christum, verum quidem hominem, unumque ex nobis, consanguineum prorsus fratremque nostrum, per

¹ Hebr., vi, 18. — ² Apoc., i, 5.

qu'elles sont respectivement erronées, fausses, téméraires, calomnieuses, scandaleuses, blasphématoires, sacrilèges, souverainement impies, hérétiques, injurieuses à Dieu, au Christ, à l'Église catholique, à la raison même naturelle et à la nature humaine tout entière; qu'elles ont été d'ailleurs déjà condamnées soit sous cette forme, soit sous une autre. Nous prononçons qu'elles doivent être de nouveau condamnées et réprouvées; nous condamnons, réprouvons, détestons et exécrons le livre lui-même, et nous défendons absolument qu'aucun laïque ou ecclésiastique de notre diocèse se permette de l'acheter, de le vendre, de le lire ou de le garder en sa possession.

IV. Et maintenant, d'accord avec les patriarches et les pères et les prophètes des deux testaments, avec les apôtres et leurs légitimes successeurs dont la suite s'est continuée sans interruption jusqu'à nous, avec les saints de tous les lieux et de tous les âges, d'accord avec les anges, d'accord surtout avec Dieu à qui le mensonge est impossible¹ et avec son témoin fidèle² et son martyr Jésus-Christ; d'une même voix, dans l'unité et la plénitude d'un même esprit, dans l'unité et l'ardeur d'un même cœur; sachant ce que nous disons, libres de toute séduction et de tout entraînement déraisonnable, divinement instruits sans doute et surnaturellement illuminés par la grâce, mais en même temps humainement convaincus, comme il sied à des hommes, et obéissant selon toutes les lois de la raison à des preuves régulières, solides, péremptoires et vraiment innombrables; opposant, comme il est juste, la lumière aux ténèbres, la vérité au mensonge, la foi à la perfidie, l'amour à la haine, l'adoration à l'impiété; devant Dieu, devant vous, devant les hommes et devant le monde, nous confessons mille et mille fois et déclarons:

Que Jésus-Christ, vrai homme et réellement l'un des nôtres, notre parent et notre frère, semblable à nous en

¹ Hebr., vi, 18. — ² Apoc., i, 5.

omnia nobis assimilatum absque peccato, ex Adamo per Abraham, Davidemque regem propagatum, ex intactissima æmperque Virgine Maria, absque homine, sed per super-venientis Spiritus sancti ineffabilem operationem primo conceptum, deinde juxta propheticum sermonem et veridicam historiam, tempore et modo a Deo præfixis, in Bethleem Judæ natum; eundem verum et proprium unigenitumque Filium Dei esse, non adoptivum, non putativum, non adventitium, sed ab æterno et necessario genitum; Patri consubstantialem, et omnino æqualem, et perfectissime similem; ipsius nempe lucis candorem¹, gloriæ splendorem², substantiæ characterem³, bonitatis imaginem⁴; vitam ideo ex vita, lumen de lumine et de Deo vero verum Deum⁵.

Quem ex ineffabili misericordia et gratia amans clemens-que Pater in mundum misit: et ideo caro factus iste dilectionis Filius, manens quod erat, assumens quod fecerat, verus Deus in vero homine benignus apparuit. Unde et initium viarum Domini⁶ et primogenitus omnis creaturæ⁷, et caput non solum hominum sed angelorum effectus est⁸; in quo habitavit plenitudo divinitatis corporaliter⁹: propter quem et per quem omnia; in quo ante constitutionem mundi et priusquam essent sæcula, nos prædestinavit et elegit et gratificavit et omni benedictione spiritali benedixit bonus Deus Pater¹⁰; in quo omnia instaurare et recapitulare ipsi placuit¹¹; in quo ideo omnia constant¹² sive invisibilia in cœlis, sive visibilia in terris. Et eum constituit Deus heredem universorum¹³, et principem sæculorum et regem regum et Dominum dominantium¹⁴: cui omnia dedit

¹ Sap., vii, 26. — ² Hebr., i, 3. — ³ Ibid. — ⁴ Sap., vii, 26. — ⁵ Symb. Nicæn. — ⁶ Prov., viii, 22. — ⁷ Coloss., i, 15. — ⁸ Ibid., 18. — ⁹ Ibid., ii, 9. — ¹⁰ Ephes., i, 3. — ¹¹ Ibid., 10. — ¹² Coloss., i, 17. — ¹³ Hebr., i, 2. — ¹⁴ Apoc. xix, 16.

toutes choses hormis le péché, issu d'Adam par Abraham et par le roi David, conçu de la toute pure Marie toujours vierge, non par le concours de l'homme, mais par l'ineffable opération du Saint-Esprit survenu en elle; né d'elle ensuite, selon que la prophétie l'annonçait et que la très-véridique histoire le raconte, au temps et en la manière qu'il avait plu à Dieu de fixer, à Bethléem de Juda; que Jésus-Christ enfin est le vrai, le propre et l'unique fils de Dieu; non son fils adoptif, non son fils putatif, non un fils accidentel et survenu, mais son fils engendré nécessairement et de toute éternité, consubstantiel au Père qui l'engendre, son égal en toutes choses et son semblable en toute manière, étant l'éclat de sa lumière¹, la splendeur de sa gloire², le caractère de sa substance³, l'image de sa bonté⁴, partant vie de vie, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu⁵.

Par une miséricorde et une grâce ineffable, le Père plein d'amour et de clémence a daigné l'envoyer dans le monde; alors s'étant fait chair, restant ce qu'il était, s'unissant à ce qu'il avait fait, ce Fils de toutes les complaisances a benigne-ment paru parmi nous comme vrai Dieu en un homme véritable. Par là il est devenu le commencement des voies du Seigneur⁶, le premier-né de toutes les créatures⁷ et le chef non-seulement des hommes, mais des anges⁸. En lui la plénitude de la divinité habite corporellement⁹; c'est pour lui et par lui que toutes choses existent; c'est en lui qu'avant la fondation du monde, et quand les siècles n'étaient pas encore, Dieu, notre bon père céleste, nous a a prédestinés, élus, gratifiés et bénis de toute bénédiction spirituelle¹⁰. C'est en lui qu'il a plu au Père de restaurer, de résumer et de couronner toutes choses¹¹. C'est en lui par conséquent que tout a sa consistance¹², soit les

¹ Sap., vii, 26. — ² Hebr., i, 3. — ³ *Ibid.* — ⁴ Sap., vii, 26. — ⁵ Symb. Nicæn. — ⁶ Prov. viii, 22. — ⁷ Coloss., i, 15. — ⁸ *Ibid.*, 18. — ⁹ *Ibid.*, ii, 9. — ¹⁰ Ephes., i, 3. — ¹¹ *Ibid.*, 10. — ¹² Coloss., i, 17.

Pater in manus¹, et data est ei omnis potestas in cœlo et in terra²; adeo ut quæcumque viderit Patrem facientem, hæc et ipse Filius similiter faciat³; et sicut quos vult vivificat Pater, ita et quos vult vivificet Filius⁴; habens claves mortis et inferni⁵: de seipso cæteroquin et propalam testificans quia principium est et finis et alpha et omega et veritas et lux et resurrectio et vita⁶, dans omnibus credentibus et obtemperantibus sibi vitam æternam. Etenim ad hoc venit ut per ipsum salvaretur mundus, id est a peccatis emundaretur, a diaboli servitute eximeretur, a languoribus multisque cæcitatibus sanaretur, in justitia, quæ per fidem est, institueretur, et divinissimis auctus muneribus, tandem in propria Dei gloria et felicitate per se et secum æternum consummaretur.

Quamobrem ex occultissimis divinitatis suæ abyssis prodiens ut homo cum hominibus conversaretur, et illos primum erudiens, deinde justificaret atque salvaret, justis testimoniis et validis argumentis minime destitutum sese exhibuit. Imo contra, testimoniis veterum ab origine mundi Patrum et Moysis et psalmorum atque prophetarum, qui omnes de ipso locuti sunt et ipsum præviderunt et prædixerunt et quasi ad vivum depinxerunt, testimonio etiam Baptistæ, sed et testimonio Dei non semel in nube super ipsum et coram testibus mire obloquentis insignitus⁷, talia amplius ipse locutus est qualia nec locutus fuerat; nec loqui

¹ Joan., XIII, 3. — ² Matth., xxviii, 18. — ³ Joan., v, 19. — ⁴ *Ibid.*, 21. — ⁵ Apoc., i, 18. — ⁶ Joan. et Apoc. passim. — ⁷ Matth., iii, 17. Id. xvii, 5

réalités invisibles du ciel, soit les réalités visibles de la terre. Et Dieu l'a institué héritier de toutes choses¹, prince des siècles, roi des rois, Seigneur des seigneurs²; il lui a tout mis dans la main³, et toute puissance lui est donnée au ciel et sur la terre⁴: si bien que tout ce qu'il voit faire au Père, le Fils le fait pareillement⁵, et que comme le Père vivifie qui il veut, de même le Fils vivifie qui bon lui semble⁶, ayant les clefs de la mort et de l'enfer⁷. Du reste se rendant ouvertement témoignage à lui-même, il déclare qu'il est le principe et la fin, l'alpha et l'oméga, la vérité, la lumière, la résurrection et la vie⁸, donnant la vie éternelle à tous ceux qui croient en lui et qui lui obéissent. Le but de sa mission, en effet, a été de sauver le monde, c'est-à-dire de le purifier de ses péchés, de le délivrer de la servitude du diable, de le guérir de ses langueurs et de toutes sortes d'aveuglements, de l'établir dans la justice dont la foi est le principe, et, après l'avoir enrichi des dons les plus divins, de le consommer par lui et avec lui et pour l'éternité dans la gloire et la félicité personnelles de Dieu.

C'est pourquoi, sortant des secrètes et immenses profondeurs de la divinité pour converser comme homme avec les hommes qu'il venait justifier et sauver, après les avoir d'abord enseignés, il ne s'est pas présenté à eux sans les témoignages qui l'accréditeraient et sans les preuves qui les pourraient convaincre. Il avait au contraire le témoignage des anciens Pères depuis l'origine du monde; il avait celui de Moïse, des psaumes et des prophètes qui tous ont parlé de lui, qui l'ont prévu et annoncé longtemps à l'avance, le dépeignant vraiment trait pour trait. Il a eu le témoignage de Jean-Baptiste, et enfin le témoignage de Dieu qui, plus d'une fois et devant témoins, lui parla miraculeusement du

¹ Hebr., 1, 2 — ² Apoc., xix, 16. — ³ Joan., xiii, 3. — ⁴ Matth., xxviii, 18.
— ⁵ Joan., v, 19. — ⁶ *Ibid.*, 21. — ⁷ Apoc., 1, 18. — ⁸ Joan. et Apoc. passim.

poterat unquam ullus homo; nempe impenetrabilia Dei enarrans, futura prænuntians, cordium intima revelans; sed et insuper opera multa operatus est, de quibus ipse aiebat : Si mihi non vultis credere, saltem operibus credite : hæc sunt enim quæ testimonium perhibent de me ¹. Et revera tot et tanta erant, tam aperta, tam mirabilia, ut et ipsi infensissimi incredulique Judæi jam tum dicere cogerentur : Manifestum est et non possumus negare ². Cæteroqui homo simplex, candidus, absque dolo, fraudem exhorrens, vetans et puniens, mitis, humilis, ex omni parte perfectus, omnino inerrans, sibi semper constans, prorsus impollutus, in omnibus viis suis immaculatus, quem nemo arguere potuit de peccato ³, qui denuo benefaciendo et benedicendo pertransiit ⁴, superhumanum et plane divinum omnium humanarum virtutum exemplar existens.

Qui tamen non veritatis tantum atque sapientiæ prædicator, sed et religionis institutor, non solum mentis humanæ certissimus sanator et limpidissimus illuminator, sed et vitæ divinæ copiosissimus communicator, pontifex denuo simul ac doctor, tantum opus suum sine sacrificio noluit consummare. Unde ad gloriam Dei perficiendam et redintegrandam, ad multorum exhaurienda peccata, ad delendum illud quod contrarium nobis erat chirographum ⁵, ad mortis principem dejiciendum, mortemque ipsam absorbendum; rursum ut fratrum amantissimus eos usque in finem dili-

¹ Joan., x, 38. — ² Act. iv, 16. — ³ Joan., viii, 46. — ⁴ Act., x, 38. — ⁵ Coloss., ii, 14.

sein d'une nuée ¹. Mais, de plus, il a dit lui-même de telles choses qu'aucun homme n'en avait dites et n'en dira jamais de semblables : racontant, par exemple, ce qu'il y a en Dieu de plus impénétrable; prédisant l'avenir; révélant le secret des cœurs. En outre il a fait un grand nombre d'œuvres dont lui-même a pu dire : « Si vous ne voulez pas me croire, croyez du moins à mes œuvres : ce sont elles qui rendent témoignage de moi ² ». Et vraiment si grandes et si nombreuses étaient-elles, si évidentes aussi et si merveilleuses, que l'incrédulité des juifs, ses ennemis acharnés, était elle-même forcée d'en convenir : « Ces choses, disaient-ils dès lors, sont manifestes et il n'y a pas moyen de les nier ³ ». Du reste il était simple, candide, sans l'ombre d'artifice, ayant la fraude en horreur, la défendant, la punissant; il était doux, humble et parfait de tout point, ne se trompant jamais, toujours d'accord avec lui-même, absolument pur, immaculé dans toutes ses voies, pouvant défier qui que ce soit de le convaincre de péché ⁴, ne passant que pour bénir et pour bien faire ⁵, exemplaire surhumain et véritablement divin de toutes les vertus humaines.

Toutefois, venu ici-bas non-seulement pour prêcher la vérité et la sagesse, mais encore pour instituer la religion; devant sans doute infailliblement guérir l'esprit humain et l'éclairer des plus pures lumières, mais aussi nous communiquer surabondamment la vie divine; pontife enfin en même temps que docteur, il n'a pas voulu que ce grand ouvrage entrepris par lui se consommât sans sacrifice. Aussi, pour réparer la gloire de Dieu et la parfaire, pour détruire, en les expiant, les péchés d'un grand nombre, pour déchirer ce décret que la justice avait porté contre nous ⁶, pour renverser le prince de la mort et absorber la mort elle-même;

¹ Matth., III, 17. Id. XVII, 5. — ² Joan., X, 38. — ³ Act. IV, 16. — ⁴ Joan., VIII, 46. — ⁵ Act., X, 38. — ⁶ Coloss., II, 14.

geret, pro ipsis animam ponens, et sicut ad fidem vivens, nunc ad charitatem moriens omnes traheret; malis iniquorum et propter hoc inimicorum suorum voluntatibus bene utens, mediantibus liberrima, impiissima nec sat unquam exsecranda Judæ prodicione, nec non iniquissima et omnino contra legem sive naturalem sive mosaicam sacrilege lata a Judæorum principibus sententia, et denuo turpissima nec ullatenus excusanda injustissimi detestandique judicis Pilati ignavia, se ultro hostiam Deo pro omnibus in ara crucis obtulit. Post autem tres dies, uti jam ab antiquo prophetæ et ipse vivens discipulis omnibus nec ambigue nec semel prædixerant, a mortuis resurgens, apostolis et aliis multis sæpe sæpius redivivus apparuit; ipsos alloquens, sese ipsis palpandum exhibens, imo cum eis convescens; elapsis vero diebus quadraginta in monte Oliveti, sub meridie, apostolis omnibus et turba discipulorum adstantibus atque mirantibus, visibiliter elevatus est in cælum, ubi sedet ad dexteram majestatis in excelsis¹, donec inimicos ipsius ponat Pater scabellum pedum ejus².

Eo igitur modo summus iste Pontifex in Sancta sanctorum per proprium sanguinem ingressus est, Sanctorum minister et tabernaculi veri quod fixit Dominus et non homo³; semper vivens, semper interpellans⁴, id est apprensus vultui Dei pro nobis⁵, semper mediatoris atque re-

¹ Hebr., 1, 3. — ² *Ibid.*, x, 13 — ³ *Ibid.*, viii, 2. — ⁴ *Ibid.*, ix, 24.

pour montrer en même temps qu'aimant si ardemment ses frères, il les aimait jusqu'à la fin et donnait volontiers sa vie pour eux, les attirant tous par cette mort à lui rendre amour pour amour, comme par sa vie il les avait gagnés à lui donner leur foi ; usant bien et pour le bien des volontés mauvaises de ceux qui n'étaient ses ennemis que parce qu'ils étaient des pécheurs ; se servant des moyens que lui fournissait pour son but la très-libre , très-impie et à jamais exécration de Judas ; la sentence très-inique que , par un sacrilège horrible, et contrairement à toute loi, soit naturelle , soit mosaïque , les princes des juifs ne craignirent pas de porter contre lui ; enfin, employant à ses fins jusqu'à l'ignoble et inexcusable lâcheté de Pilate, le juge injuste et détestable, lui-même s'offrit spontanément à Dieu sur l'autel de la croix comme victime pour tous. Après quoi, trois jours écoulés, selon que l'avaient depuis des siècles annoncé les prophètes, et comme lui-même l'avait prédit à tous ses disciples en termes formels et bien des fois, il ressuscita d'entre les morts, il apparut souvent et plein de vie à ses apôtres et à beaucoup d'autres, leur parlant, se faisant toucher par eux, mangeant même en leur compagnie ; et enfin, après quarante jours, en présence de tous ses apôtres et de la foule de ses disciples émerveillés, en plein midi, sur la montagne des Oliviers, il s'éleva visiblement dans le ciel où il siège dans les hauteurs à la droite de la majesté, jusqu'à ce que le Père ait réduit ses ennemis à lui servir de marchepied ¹.

C'est ainsi que ce pontife suprême est entré par son propre sang dans le Saint des saints éternel, ministre de ce « sanctuaire et de ce vrai tabernacle qu'a bâti la main de Dieu et non plus celle de l'homme ² », toujours vivant, toujours priant et défendant notre cause ³, c'est-à-dire s'expo-

¹ Hebr., I, 3. — ² Ibid., x, 13. — ³ Ibid., viii, 2. — ⁴ Ibid., vii, 25.

demptoris personam gerens et agens. Quippe qui, sicut per apostolos suos doctrinam certam, Evangelium fixum definitumque symbolum ubique terrarum ad illustrationem mentis et informationem cordis, etiam nunc assistens intusque spirans prædicat; ita per sacerdotes sacrificium suum unicum, plenum, perfectum, sanctum et perpetuum, ad gloriam Patris et animarum sanctificationem et Ecclesiæ suæ unitatem, a solis ortu usque ad occasum incessanter offert. Unde quemadmodum fides fundamentum habet semper præsens, ita semper fixum religio centrum, et mundus ipse, si vellet, lumen et veritatem et legem et virtutem omnem et vitam et libertatem et pacem et honorem et felicitatem et omnia haberet.

Quem igitur in Apostolis et Evangelistis suis vidit, audit et manibus contrectavit ¹: quem passum et mortuum et a mortuis denuo suscitatum, Domino cooperante et sequentibus signis ², imo imminetibus urgentibusque tormentis usque ad sanguinem prædicavit Ecclesia, hunc ipsum verbo et scriptis, quatuor nempe Evangeliiis et cæteris novi Testamenti libris, verum, sincerum integrumque Jesum Christum, cum suis dictis et factis et passionibus et institutionibus, de progenie in progeniem et quasi de manu ad manum, tradidit sancta optimaque Mater, sed et nunc nobis ipsis tradit; depositum servans, sibi ipsi seu potius Deo suo constans, donum ejus largiens, nunquam exhauiens; ejus doctrinam explicans, nunquam mutans; ejus legem applicans, nunquam abrogans; in Christo fundata atque radicata, de Christo animata, Christum ipsum agens imo

¹ I Joann., I, 1.—² Marc., xvi, 20.

sant lui-même devant la face de Dieu¹, gardant ainsi toujours son titre de médiateur et de rédempteur, et en remplissant la charge. De même en effet que, par le ministère de ses apôtres qu'il assiste et inspire incessamment, il prêche encore à présent et dans le monde entier sa doctrine si certaine, son évangile si ferme, son symbole si bien défini, donnant par là la lumière à nos intelligences et la forme divine à nos cœurs; de même par le ministère de ses prêtres, sans cesse et partout, de l'aurore au couchant, il offre son sacrifice unique, plein, parfait, saint et perpétuel, pour la gloire de son Père, la sanctification des âmes et l'unité de son Église: ce qui fait que, comme la foi a son fondement toujours présent, de même la religion a son centre toujours immobile; et que le monde lui-même, s'il le voulait, aurait la lumière, la vérité, la loi, et toute vertu, et la vie et la liberté, et la paix et l'honneur, et la félicité et vraiment toutes choses.

Celui-là donc que la sainte Église a vu en la personne de ses apôtres et de ses évangélistes; celui qu'elle a entendu et touché de ses mains², ce Jésus qu'avec le concours de Dieu et un immense cortège de miracles³, en face et sous l'horrible pression des tourments, au prix de son sang enfin, elle a prêché comme ayant souffert, étant mort et étant ressuscité d'entre les morts; mère sainte et toute bonne, elle l'a transmis de génération en génération, et, pour ainsi parler, de main en main, par la parole et par l'écriture, à savoir les quatre Évangiles et les autres livres du nouveau Testament, et elle nous le transmet encore à présent dans toute sa vérité, toute sa pureté, toute son intégrité, avec ses dires, ses actes, ses souffrances et ses institutions: gardant ainsi le dépôt qui lui a été confié, invariablement fidèle à elle-même ou plutôt à son Dieu, prodiguant le don divin que

¹ Hebr., ix, 24. — ² I Joan., i, 1. — ³ Marc., xvi, 20.

Christus ipsa effecta, quippe quæ Spiritu ejus non ad mensuram usque ad consummationem sæculi donata, plenitudo corporis ejus est ¹, et ideo ipsius authentica perpetuaque in terris apparitio.

Hæc est fides nostra, spes nostra, religio nostra, extra quam nec nobis, nec aliis quibuscumque ulla salus. Hic est Christus noster Jesus, verus et unicus Jesus, quem magistrum credimus, et ducem sequimur, et Regem consalutamus, et pontificem veneramur, et Dominum confitemur, et Deum laudamus atque adoramus, et judicem denuo expectamus; judicem nempe omnium sive bonorum sive malorum; bonorum quidem, id est fidelium et humilium et veracium et mundicordium et in sancta ejus gratia supremaque dilectione perseverantium, ad remunerationem; malorum autem, id est infidelium et apostatarum et falsidicorum et superbiorum et immundorum et scandalosorum et blasphemorum et omnis generis impiorum, ad perditionem. Huc enim recurrit illud quod à Domino dictum est: « Vae homini illi per quem Filius hominis tradetur ² ! »

Probe autem et ex teipso scientes, o Domine Jesu, quia misericordiæ tuæ non est numerus, et bonitatis tuæ infinitus est thesaurus ³ et copiosa apud te redemptio ⁴, ita ut nihil tam ad mortem sit quod pretiosissimus sanguis tuus pro omnibus effusus sanare et revivificare non possit, ecce omnes nos pro isto miserabili et nocentissimo et nobis tibi-que gratis infensissimo enixe te rogamus et deprecamur ne ita attendas malum suum ut obliviscaris bonum tuum, et sicut id utique commisit unde illum damnare potes, id tu

¹ Ephes., 1, 23. — ² Matth., xxvi, 24. — ³ Orat. Eccl. — ⁴ Ps. cxxix, 7.

jamais elle n'épuise, expliquant la doctrine du Christ que jamais elle ne change, appliquant sa loi qu'elle n'abroge jamais; ayant dans le Christ son fondement et ses racines, tirant sa vie du Christ, représentant le Christ, le reproduisant; bien plus, étant le Christ lui-même, puisque ayant reçu son Esprit sans mesure et jusqu'à la consommation des siècles, elle est « la plénitude de son corps ¹ », et par suite son apparition authentique et perpétuelle ici-bas.

C'est là notre foi, notre espérance, notre religion, hors de laquelle il n'y a de salut ni pour nous, ni pour personne. C'est là notre Jésus-Christ, le vrai et unique Jésus, le maître que nous croyons, le chef que nous suivons, le roi que nous acclamons, le pontife que nous vénérons, le Seigneur que nous confessons, le Dieu que nous louons, que nous adorons et que nous attendons finalement comme juge; juge de tous, bons et méchants; qui récompensera les bons, c'est-à-dire les fidèles, les humbles, les véridiques, ceux qui ont le cœur pur et qui auront persévéré dans sa sainte grâce et dans son souverain amour; qui réprouvera au contraire et perdra les méchants, c'est-à-dire les infidèles, les apostats, les menteurs, les orgueilleux, les impurs, les scandaleux, les blasphémateurs et les impies de toute espèce. Et c'est ici que revient cet anathème terrible: « Malheur à cet homme par « qui le Fils de l'homme sera trahi ² ! »

Mais sachant, et pour l'avoir appris de vous-même, ô Seigneur Jésus! que votre miséricorde est innombrable, que le trésor de votre bonté est infini ³, et qu'il y a dans votre cœur une source intarissable de rédemption ⁴; sachant dès lors qu'il ne peut rien y avoir en nous de si mortel que votre précieux sang versé pour tous n'ait la vertu de le guérir et de le réparer, voici que tous, et avec instance, nous vous prions et supplions en faveur de ce malheureux,

¹ Ephes., 1, 23.— ² Math., xxvi, 24.— ³ Orat. Eccl. — ⁴ Ps. cxxix, 7.

non omittas per quod illum, si velit, salvare etiam nunc vales : et ideo, licet quod fecerit non omnino ignoret, quia tamen quid sis tu, o juste Deus, et quid sit in manus tuas impœnitentem incidere mortalium nemo per experientiam didicit, supplices quæsumus ut de hac infami publicaue cruce quam tibi Salvatori suo infelix, ingratus, olimque tuus de novo parare attentavit, iterum misericorditer et efficaciter clamare digneris : Pater, dimitte illi ; quid enim fecerit nescit ¹.

V. Videte autem vos, Fratres et Compresbyteri, ad qualia tempora devenerimus, ut in catholica gente homo non quilibet, sed publicus, nec paucis nec parvis honoribus cumlatus, imo publico ærario nutritus, imo etiam in primaria Imperii urbe et ex una inter eminentiores cathedra academica doctrinam et scientiam juventuti nostræ elargiri munus habens, hæc tam impia, catholicis omnibus tam injuriosa, non solum christianæ sed cujusvis etiam seu positivæ seu naturalis religionis tam subversiva, uno verbo atheismum plusquam redolentia, tacentibus omnibus magistratibus, plaudente autem ephemeridianorum scriptorum turba, ut alios et alia omittam, scribere, evulgare et ubique spargere potuerit. Quomodo propter hoc lugendum, dictu quidem impossibile ; quæ vero ex hoc timenda et forte prævidenda, conceptu facile nec non horribile.

¹ Luc., xxiii, 34.

qui est aussi un grand coupable, et qui s'est fait si gratuitement notre ennemi et le vôtre ! De grâce, ne regardez pas le mal qu'il a fait au point de ne vous plus souvenir de cette bonté sans mesure que vous êtes ; et bien qu'il ait certainement commis un acte suffisant pour mériter la damnation, n'omettez pas de faire ce qui peut encore, s'il le veut, procurer son salut. Sans doute il n'ignore pas absolument ce qu'il a fait : cependant comme nul mortel ne sait vraiment par expérience ce que vous êtes, ô Dieu juste et vivant, et ce que c'est que de tomber impénitent entre vos mains ; du haut de cette croix infâme et publique où cet infortuné, cet ingrat, cet homme qui a été des vôtres, a essayé de vous clouer de nouveau ; vous, son Sauveur, du haut de cette seconde croix, nous vous en conjurons, daignez pousser encore efficacement ce cri de la miséricorde : Père, pardonnez-lui, car ce qu'il a fait là, il ne le sait vraiment pas¹ !

V. Pour vous, Messieurs et chers Coopérateurs, jugez à quels temps nous sommes arrivés, pour que, dans une nation catholique, un homme, non le premier venu, mais un homme public, comblé d'honneurs insignes et nombreux, nourri de l'argent des contribuables, bien plus encore, occupant d'office une des chaires académiques les plus éminentes dans la première ville de l'empire, avec mission d'y distribuer régulièrement la doctrine et la science à la jeunesse française, ait pu néanmoins, sans réclamation publique de la part d'aucune autorité, avec l'applaudissement de la foule des journalistes, avec d'autres encouragements encore, écrire, publier et répandre partout un livre tout plein de choses si impies, si injurieuses à tous les catholiques, si subversives non-seulement du christianisme, mais de toute religion positive et même naturelle ; où l'on trouve, en un mot, plus que l'insinuation de l'athéisme. Ce que cela

¹ Luc, xxiii, 34.

Unde vos omnes, dilectissimi, semen Israel, Tribus sancta-
sal terræ et lux mundi ¹ quia in Domino lux estis ², magis ac
magis satagite ut tanti ministerii vestri spiritum largo avi-
doque haustu concipientes, omnes partes ejus optime
impleatis; gloriam Dei in omnibus et super omnia semper
anhelantes, Christum, veram scilicet sapientiam et sum-
mam theologiam diu noctuque meditantes, humili, pia
ardentique inquisitione scrutantes, in conscientia pura
habentes ³, sincera variaque scientia munientes, in moribus
imitantes, in omni conversatione vestra referentes, demum
ut post Paulum ait Ambrosius, ipsum viventes ⁴ et in ipso
ad mensuram plenitudinis ætatis ejus quotidie crescentes ⁵.
Ipse fiat abundantia vestra ex qua cor vestrum loquatur ⁶,
et pingui hoc pabulo saginata eructet anima vestra verbum
bonum ⁷. Sicut didicistis eum docete; sicut accepistis donate
et prout eum diligitis instanter et ubique prædicate; for-
mam habentes sanorum verborum ⁸ quæ à Patribus audistis,
devitantes profanorum vocum novitates et oppositiones falsi
nominis scientiæ ⁹.

Commonete autem omnes quia tempus periculosum est,
et dies pessimi sunt: caveant ergo ne seducantur per
manem philosophiam ¹⁰, ne ab inaquosis nubibus plu-
viam expectent, ne sibi in aliis vagantia sidera mirentur
atque sequentur. In his estote, laborantes sicut decet
et bonos Christi milites ¹¹, et Dei adjutores, et Eccle-
siæ catholicæ filios atque sacerdotes. Si ita agendo pati

¹ Matth., v, 14. — ² Ephes., v, 8. — ³ I Tim., iii, 9. — ⁴ Philipp., i, 21. —

⁵ Ephes., iv, 13. — ⁶ Matth., xii, 34. — ⁷ Ps. xlv, 1. — ⁸ II Tim., i, 13. —

⁹ I Tim., vi, 20.

¹⁰ Coloss., ii, 8. — ¹¹ II Tim., ii, 3.

donne à verser de larmes et à pousser de gémissements, il est impossible de le dire; ce que cela fait craindre et peut-être prévoir, il est trop aisé de le concevoir, et trop naturel d'en être épouvanté.

C'est pourquoi, ô nos bien-aimés, race d'Iraël, tribu sainte, sel de la terre, lumière du monde¹, parce que c'est dans le Seigneur que vous êtes lumière², mettez un soin de plus en plus zélé et diligent à dilater vos âmes pour aspirer avec ardeur l'esprit de votre sacré et si important ministère, afin de l'exercer ensuite pleinement et parfaitement. En toutes choses et par-dessus toutes choses cherchez toujours la gloire de Dieu; jour et nuit méditez le Christ qui est la vraie sagesse et la théologie suprême; approfondissez-le par une étude humble, pieuse et fervente. Gardez-le dans une conscience pure³; abritez-le derrière le rempart d'une science multiple et de bon aloi; imitez-le dans vos mœurs; reproduisez-le dans toute votre conduite; enfin, comme disait saint Ambroise après saint Paul, vivez-le⁴, et croissez en lui chaque jour jusqu'à cette mesure de progrès qui est la plénitude de son âge⁵. Qu'il soit lui-même votre abondance intime de laquelle votre cœur puisse ensuite parler⁶, et que votre âme, engraisée de cet aliment si solide et si plein, jaillisse au dehors en paroles excellentes⁷. Enseignez-le tel que vous l'avez appris; comme vous l'avez reçu, donnez-le; prêchez-le sans cesse et partout, selon la grandeur de votre amour, ayant et retenant la forme des enseignements orthodoxes que vous avez reçus de nos pères⁸, évitant les nouveautés des mots profanes et les oppositions d'une science menteuse et indigne de ce nom⁹.

De plus, avertissez les peuples que les temps sont pleins de périls et que les jours sont très-mauvais; dites-leur qu'ils

¹ Matth., v, 14. — ² Ephes., v, 8. — ³ I Tim., III, 9. — ⁴ Philipp., I, 21. — ⁵ Ephes., IV, 13. — ⁶ Matth., XII, 34. — ⁷ P. XLIV, 1. — ⁸ II Tim., I, 13. — ⁹ I Tim., VI, 20.

oportet, libenter omnia sufferte, scientes quia Dominus in
cœlis, et major qui in nobis quam qui in mundo ¹: gaudentes
cæterum tam patienti pro vobis Christo aliquam saltem
vicem patiundo reddere. Et vere « utinam digni habeamur
« omnes qui maledicamur et notemur atque etiam interfi-
« ciamur in nomine Christi, dummodo in nobis » et, si fieri
potest, in aliis « Christus ipse non occidatur » : Cui sit
gloria et benedictio in sæcula sæculorum. Amen.

¹ I Joan., IV, 4. — * S. Paulin. Nol. Epist. VI.

prennent garde d'être séduits par une philosophie vide et fausse¹; qu'ils n'attendent pas la pluie de nuées qui sont sans eau; qu'ils n'aient ni la folie d'admirer, ni le malheur de suivre des astres qui, errant eux-mêmes, ne peuvent qu'égarer. Soyez tout entiers dans ces choses, travaillant comme il sied à de bons soldats de Jésus-Christ², à des coadjuteurs de Dieu, à des fils et à des prêtres de la sainte Église catholique. Si pour faire ainsi votre devoir, il vous faut souffrir quelque chose, supportez tout de bon cœur, vous souvenant que le Seigneur est dans le ciel, et que celui qui est en vous est plus grand que celui qui est dans le monde³. Réjouissez-vous même de pouvoir, par ces souffrances, payer du moins de quelque retour ce Christ qui le premier a tant souffert pour vous, et vraiment « plutôt au ciel que nous soyons tous jugés dignes d'être diffamés, « signalés et même immolés pour le nom du Christ, pourvu « que, ni en nous » ni dans les autres, s'il est possible, « le Christ lui-même ne vienne pas à périr⁴ » : A lui soit la gloire et la bénédiction dans les siècles des siècles. Amen.

¹ Coloss., II, 8. — ² II Tim., II, 3. — ³ I Joan., IV, 4. — ⁴ S. Paulin. Nol. Epist. VI.

VII

DISCOURS

PRONONCÉ A LA CÉRÉMONIE DE LA PROFESSION RELIGIEUSE

DE MADemoiselle XAVÉRINE DE MAISTRE

(EN RELIGION SŒUR THÉRÈSE DE JÉSUS) AU CARMEL DE POITIERS.

(XXX AOUT MDCCCLXIII.)

Igitur et qui matrimonio jungit virginem suam, bene facit; et qui non jungit, melius facit.

Celui donc qui marie sa fille, fait bien;
et celui qui ne la marie pas, fait mieux.

(I CORINTH., VII, 38.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. L'Écriture se sert d'expressions étonnantes quand elle parle de l'autorité du père sur la destinée de ses enfants et particulièrement de sa fille. On dirait, à première vue, que le créateur a transporté tous ses droits à nos auteurs humains, et qu'il a remis à leur volonté le choix de notre état et la conduite de notre vie. Mais un examen plus approfondi ne tarde pas à nous révéler le point exact et précis de la doctrine évangélique. Le droit de la paternité terrestre demeure subordonné au plein et suprême domaine du Père céleste, de celui de qui toute paternité prend son nom, au ciel et

sur la terre ¹. Et la volonté du Père céleste se manifeste par un ensemble d'indications et de circonstances qui dirigent et qui dominent l'exercice de la puissance paternelle. La première et la plus invincible restriction apportée à cette puissance, c'est le libre arbitre de l'enfant lui-même. Nul ne peut forcer ce retranchement. Ni pour l'engagement nuptial, ni pour les vœux sacrés de religion, rien n'est possible, rien n'est valable, que ce qui est librement voulu et consenti. Il y a là deux droits, il y a deux forces, non point luttant l'une contre l'autre, ainsi qu'on le veut et qu'on le dit follement aujourd'hui, mais s'ordonnant et s'accordant pour coopérer de concert à l'accomplissement des desseins de Dieu sur ses créatures. La sentence du grand apôtre doit donc être interprétée de la sorte : Étant présupposées les inclinations et les aptitudes ou pour la vie conjugale ou pour la sainte virginité, « celui qui marie sa fille fait bien, « et celui qui ne la marie pas fait mieux » : *Igitur et qui matrimonio jungit virginem suam, bene facit; et qui non jungit, melius facit.*

Heureux donc le père qui s'emploie sous l'œil de Dieu à favoriser, à procurer l'établissement de chacun de ses enfants conformément à la vocation qu'ils ont reçue du ciel ! Heureuse la famille que le Seigneur enrichit du bienfait de la fécondité, et où la multiplication des enfants et des petits-enfants aboutit à multiplier des hommes, c'est-à-dire des êtres qui croiront en Dieu et qui sauront se dévouer pour lui ! Heureux ces mariages saints qui ont la conscience de leur dignité et de leurs devoirs, et qui, pour s'élever aux plus grandes hauteurs morales comme aux plus hautes perfections chrétiennes, ont seulement à se souvenir des enseignements que leur fournit la tradition domestique ! Ce sacrement est grand dans le Christ et dans l'Église ². A Dieu

¹ Ephes., III, 15.—² *Ibid.*, V, 3².

ne plaise que notre sacerdoce songe jamais à le déprimer ! Disons bien plutôt avec saint Augustin que, même en présence des vierges chrétiennes, il importe de maintenir à l'état conjugal son caractère auguste ¹. Car, étant établi que ce que les vierges quittent pour monter plus haut n'est pas un mal, mais un bien et un bien déjà sacré, la grâce et la dignité de leur condition se trouvent relevées de toute la valeur propre de cet état commun des chrétiens, dont elles font le marchepied de leur ascension spirituelle : *Igitur et qui matrimonio jungit virginem suam, bene facit* : Donc, celui-là fait bien, qui engage sa fille dans les liens d'un mariage conforme aux vues de Dieu.

Mais saint Paul ajoute, et nous ajoutons avec lui : *Et qui non jungit melius facit* : « Et celui qui ne la marie pas, fait « mieux ». Le verset précédent explique toute la pensée de l'apôtre. Il suppose que le père n'a trouvé aucun obstacle, mais au contraire un assentiment formel dans le cœur de sa fille, et qu'il a le plein pouvoir de l'option ; et alors, il le loue de sa ferme résolution de conserver sa fille vierge : *Nam qui statuit in corde suo firmus, non habens necessitatem, potestatem autem habens suæ voluntatis, et hoc judicavit in corde suo, servare virginem suam, bene facit* ².

Un père qui ambitionne pour sa fille la gloire de la sainte virginité, voilà donc ce que le texte de saint Paul place devant nos yeux. C'est ce texte que je vais brièvement développer ; ou plutôt je vais montrer comment et ce lieu et ce jour nous en offrent l'application sensible et en quelque sorte vivante.

II. Si l'on en croit certaines traditions, mes très-chères Sœurs, cette maison que vous habitez présentement aurait été la maison patrimoniale de saint Hilaire. Ce grand évêque avait été d'abord engagé dans les liens du mariage, et,

¹ De sancta virginitate, xvii, xviii. Edit. Gaume, T. vi, p. 588, 589.

² I Corinth., vii, 37.

de ce mariage, était née une fille qui se nommait Abre. Père tendre et dévoué, il avait pour cette enfant la plus vive affection. Du fond de son exil, il lui écrivait que, l'ayant pour fille unique, il l'aimait d'un amour unique, et qu'il sentait plus que personne combien est désirable la présence de ceux que l'on aime. Mais quels gages lui envoyait-il de son amour, et quels vœux son cœur formait-il pour elle ?

L'antiquité nous a conservé cet incomparable monument, cette lettre si connue, si délicieuse, si émouvante, où l'admirable confesseur, trahissant tout ce que la grâce de l'épiscopat laissait de sainte tendresse en son cœur paternel, emprunte les plus belles couleurs de l'Orient pour conseiller à cette enfant la sainte virginité. Hilaire, nous disent ses historiens, estima qu'il recueillerait ici-bas la plus douce récompense de son exil, et de tout ce qu'il avait fait, écrit et enduré pour la foi, s'il méritait d'obtenir le Christ pour époux de sa fille¹. Il lui adressa donc cette épître, ou plutôt cette parabole, où il lui dépeint le Christ sous l'emblème d'un beau jeune homme, et la virginité sous la figure d'un riche manteau et d'une perle précieuse² : plaidoyer touchant et magnifique en faveur de la vie virginale, pathétique exhortation d'un père qui a appris de saint Paul que celui qui marie sa fille, fait bien, et que celui qui ne la marie pas, fait encore mieux. Toutefois, comme ce père, aussi éminent en sagesse qu'en piété, savait que la virginité peut être conseillée, mais non pas commandée, en même temps qu'il en expose toute la beauté à sa fille, il ne lui en impose pas la nécessité. Il requiert son libre consentement, il attend sa réponse spontanée : *nullo interrogato* ; et il ne prend point d'engagement avec le divin jeune homme jusqu'à ce qu'elle lui ait signifié sa préférence.

¹ Vita S. Hilarii ex ipsius potissimum scriptis collecta, Opp. S. Hilar., T. I, p. CXI, 55.

² Epistola ad Abram filiam suam, *Ibid.* T. II, p. 525.

La bienheureuse Abre n'hésita point; elle voulut revêtir le manteau et posséder la perle dont son père avait écrit de si belles choses, elle se prononça pour l'époux dont il avait si bien célébré les charmes. Et Hilaire, après avoir écrit et combattu pour Jésus-Christ, accepta comme une récompense d'en haut l'insigne honneur de lui donner une épouse de son sang. Et la fille du docteur, relisant les immortels ouvrages de son père, put se délecter dans l'abondance des bénédictions et dans la conscience des prérogatives attachées à son glorieux état.

C'est ainsi, mes très-chers Frères, que s'accomplissait en cette cité, et vraisemblablement en ce lieu même, il y a quinze siècles, la parole de saint Paul : « Celui qui a mis « dans son cœur de maintenir sa fille vierge, et qui a trouvé « jour à accomplir son dessein, celui-là fait une bonne « chose » : *et qui, potestatem habens suæ voluntatis, hoc judicavit in corde suo, servare virginem suam, bene facit.*!

III. Ma très-chère Sœur, est-ce que ce qui se passe aujourd'hui a quelques analogies avec ce que je viens de raconter ? Si j'aperçois les différences, peut-être aussi m'est-il aisé de découvrir les similitudes. Le nom que vous portez a reçu de votre aïeul un lustre incomparable. Homme du monde, il a été une des lumières de l'Église ; et c'est justice de dire que notre siècle, déjà aux deux tiers écoulé, n'a point vu se lever d'autre génie comparable à ce génie chrétien. De cette plume magistrale, qui a traité toutes les questions les plus vitales et les plus intimes, il a tracé d'admirables pages à l'honneur de la virginité et de son rôle dans les sociétés humaines. Il a montré qu'un des grands services rendus à l'humanité par la papauté romaine, c'avait été le maintien de la continence religieuse et du célibat sacré sur la terre⁴. Or, notre Dieu est un Dieu qui se souvient, et il est

⁴ *Du Pape*, L. III, c. III.

fidèle envers les siens. Ce que la première génération n'a pas donné au grand écrivain, la seconde génération le lui réservait. Du haut du ciel, il voit aujourd'hui le fruit de ses reins, comme parle l'Écriture¹, s'asseoir sur le trône de l'Époux des vierges, et j'ose croire que, comme notre saint docteur, il est profondément sensible à cette récompense de ses travaux et de ses écrits : *Hilarius magnam operum suorum mercedem fore existimans, si filia sponsum Christum accipere mereretur.*

Pour vous, parents si tendres et si profondément émus en ce moment, que vous dirai-je sinon la parole de mon texte, pleine de consolations pour votre cœur, puisqu'elle vous loue et de ce que vous avez fait dans le passé, et de ce que vous faites aujourd'hui ? « Celui qui engage sa fille dans le mariage, fait bien ; et celui qui ne la marie pas, fait mieux encore. » Oui, le Seigneur a dirigé toutes vos pensées, il a conduit tous vos actes ; et, encore bien que de douloureuses épreuves vous aient atteints, vous n'avez jamais senti dans vos âmes le remords se mêler à la douleur, parce que, dans toutes vos déterminations, vous n'avez obéi qu'à cette inspiration secrète que Dieu glisse aux cœurs de tout père, de toute mère qui invoquent son assistance. Elles seront donc bénies, ces alliances multipliées qui font de votre maison une maison patriarcale. Comment le mariage ne serait-il pas saint et fécond dans la descendance du philosophe chrétien qui a le mieux parlé du devoir des époux, et du grand mystère de la participation de l'homme à la puissance créatrice de Dieu² ? Est-il un docteur qui ait enseigné jamais la sublimité et la sainteté du mariage avec un sentiment plus profond, une foi plus intelligente, et en termes plus splendides, que l'auteur du *Pape*, ce voyant d'Israël qu'aucun de nos contemporains n'a dépassé ni atteint ? *Igitur et qui matrimonio jungit virginem suam, bene facit.*

¹ Act. II, 30. — ² Du *Pape*, L. II, c. VII, art. 1.

Mais permettez-moi d'ajouter que l'événement d'aujourd'hui met le comble à votre gloire et à votre bonheur, qu'il est pour vous le gage de toutes sortes de consolations et de toutes sortes de prospérités. Si l'on a vu autrefois « Pollion et Agrippa se disputer l'honneur de fournir une vestale à l'État »¹, vous savez apprécier l'honneur plus grand de donner une épouse à Jésus-Christ, une vierge à l'Église. Et ce que vous donnez ainsi, vous ne vous en dessaisissez point : car c'est un ange de prière qui vous reste acquis à vous-mêmes. Nonobstant de regrettables distances, nul cœur ne demeurera plus près du vôtre que celui qui se donne ici à son Dieu. Ah ! je suis loin de blâmer vos larmes ; j'approuve au contraire et je loue votre sensibilité. Mais, croyez moi, votre fille, votre sœur a choisi la meilleure part, non passeulement dans son intérêt, mais dans le vôtre. A toutes sortes de points de vue que l'expérience ne tarde pas à montrer, il est mieux, même pour l'avantage de ceux qui sont engagés dans le mariage, que tous n'y soient pas engagés. L'onction intérieure de la grâce et les marques manifestes de la protection divine vous le feront comprendre tous les jours davantage : *Et qui non jungit virginem suam, melius facit.*

IV. Et vous, ma chère Sœur, que vous avez été bien inspirée de venir chercher ici et ce manteau et cette perle qui passionnèrent le cœur de votre devancière : manteau splendide, qui n'appartient qu'à celles qui foulent aux pieds toutes les parures du siècle ; perle unique qui n'est donnée qu'à celles qui méprisent tout l'attirail de la mondanité ! Depuis un an, vous vous êtes complue dans votre vêtement de bure. Ce que la coutume du quatrième siècle commandait encore aux vierges de noble origine, ce que la bienheureuse Abre avait eu permission de retenir, je veux dire une

¹ Du Pape, L. III, c. III.

légère bordure de pourpre, en signe de son extraction sénatoriale, vous, ma très-chère Sœur, c'est votre joie de ne l'avoir point conservé dans cette demeure. Votre plus doux bonheur, c'est que la règle n'y inflige à personne aucune apparence de distinction humaine. Ah ! les filles du Carmel savent porter leur émulation vers des dons meilleurs : *œmulamini autem charismata meliora*¹. Comment resterait-il le moindre atome de ces petitessees féminines dans des âmes qui aspirent à une vie toute de virilité ? Joseph de Maistre, si je ne me trompe, a rangé quelque part sainte Thérèse parmi « les grands hommes » de l'histoire. Peut-être n'a-t-il pas su qu'en cela il parlait la langue même de cette sainte qui, dans une de ses lettres, exprime le vœu que les filles du Carmel ne soient pas des femmes, mais des hommes, des hommes par l'énergie de leur cœur et la valeur en quelque sorte martiale de leur âme. Ma chère Sœur, c'est à cette virilité que vous êtes appelée ; en ce siècle où il y a si peu d'hommes, l'Église se glorifiera du moins d'en posséder encore dans la descendance de Thérèse.

V. Chrétiens, mes Frères, que vous dirai-je en finissant cet entretien ? Comme Paul aux Philippiens, je vous dirai volontiers : « Réjouissez-vous avec moi, et félicitez-moi » : *Idipsum autem et vos gaudete et congratulamini mihi*². Oui, c'est pour le pasteur un sujet de joie non pareille de voir entrer depuis quelque temps dans le bercail virginal des brebis si nombreuses et si choisies. La parole dont Jésus-Christ a dit : « Tous ne la comprennent pas³ », cette parole est entendue de beaucoup. La voix de Dieu et des saints trouve des échos nombreux ; les déserts refleurissent, les monastères se repeuplent. Il y a là une grâce, et il y a là un signe. Ce signe, il est susceptible d'être diversement interprété. Plusieurs ressentent des alarmes à la vue de ce spec-

¹ I Corinth., xii, 31. — ² Philip., ii, 18. — ³ Matth., xix, 11.

tacle, et ils se disent : Dieu ne va-t-il pas frapper le monde, puisqu'il retire du monde et qu'il cache dans le secret de sa face tout ce qu'il paraît trouver parmi nous de meilleur ? Je n'ose pas donner à cette appréhension un démenti absolu. Mais d'autres ont conçu un augure plus favorable, et ils ont dit : Dieu ne s'apprête-t-il pas plutôt à nous faire grâce, puisqu'entre lui et nous, entre sa sainteté et nos péchés, entre ses bienfaits et nos ingratitude, il place ainsi des médiateurs, des anges de prière et de réparation, des holocaustes vivants qui apaiseront sa colère, et qui obtiendront le salut de notre patrie ?

Si un écrivain non suspect, cité par Joseph de Maistre, a pu émettre cette assertion : « Avec le culte de Vesta, brilla l'empire romain, avec lui il tomba » ; ni l'Église de France, ni la nation française n'ont à redouter une chute prochaine ; et, s'il m'était permis de purifier la parole des satellites d'Holopherne, je dirais que Dieu ne peut pas mépriser un peuple qui possède des femmes dont la beauté morale brille d'un si vif éclat, et qu'il interviendra pour le sauver¹. Ainsi soit-il.

¹ Quis contemnat populum Hebræorum qui tam decoras mulieres habent ut non pro his merito pugnare debeamus ? Judith, x, 18.

VIII

LETTRE CIRCULAIRE

AU SUJET

DE LA PROCHAINE SOLENNITÉ DU COURONNEMENT DE LA STATUE

DE NOTRE-DAME-LA-GRANDE, A POITIERS.

(XI NOVEMBRE MDCCCLXIII.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Ainsi que nous vous l'avons fait connaître dans notre dernier synode, un bref apostolique nous a délégué pour couronner, au nom du saint siège et du pape glorieusement régnant, la statue de la bienheureuse Vierge Marie, qui est honorée de temps immémorial dans l'église, autrefois collégiale et abbatiale, maintenant paroissiale de Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers.

Diverses conjonctures nous ont amené à fixer cette grande cérémonie au premier dimanche d'Avent, vingt-neuf de ce mois, jour qui restera consacré chaque année par l'ouverture des exercices de la neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception.

Nous désirons donner à cette solennité toute la pompe

dont elle est susceptible, en lui conservant néanmoins le caractère particulier qui lui convient.

La basilique de Notre-Dame-la-Grande est le plus auguste sanctuaire de la Mère de Dieu dans ce diocèse. Nos plus anciens monuments écrits lui donnent le nom de « **SAINTÉ MARIE-MAJEURE** » : **ECCLESIA SANCTÆ MARIÆ-MAJORIS IN URBE**, et ce temple est vraiment parmi nous le temple majeur de Notre-Dame. La Vierge qu'on y vénère tient depuis plus de six siècles entre ses mains les clefs de la ville, qui la proclame sa bienfaitrice, et qui célèbre chaque année le souvenir de sa miraculeuse délivrance. J'ose dire qu'avec ces clefs elle tient pareillement dans ses mains tous les cœurs chrétiens de la cité, qui la chérit et l'implore comme sa mère.

Toutefois, le sanctuaire virginal de Poitiers n'est pas compté au loin parmi les pèlerinages célèbres de Marie. Notre fête doit donc demeurer une fête de famille, une fête diocésaine, autrement notre programme aurait le tort de manquer aux proportions, et de donner au cadre des dimensions excédant le tableau.

Mais précisément parce qu'elle y est seule convoquée, nous avons le ferme espoir que toute la famille poitevine voudra y être représentée, et que, des divers points de ce vaste diocèse, accourront de fidèles enfants de Marie, jaloux de payer en cette occasion à la Notre-Dame du Poitou la dette de leur amour filial, le tribut de leur culte domestique et patriotique. Marie est la mère de tous : notre appel pastoral s'adresse donc à tous sans distinction. Les dissentiments ne sont pas de mise quand il s'agit d'honorer et de fêter sa mère.

Quelques-uns de nos vénérables Frères dans l'épiscopat, que des liens particuliers attachent à l'Église de Poitiers, nous accorderont l'honneur de leur présence et de leur concours; ils ont à cœur d'associer leur piété à celle de leurs

compatriotes, et de joindre leurs mains aux nôtres pour poser le diadème au front de Celle qui est la reine du clergé et de tout le peuple chrétien.

Notre très-saint père le pape a accordé une indulgence plénière à tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communiqué, visiteront l'église de Notre-Dame de Poitiers, soit au jour même du couronnement, soit l'un des sept jours suivants, et y prieront aux intentions accoutumées, à savoir pour la concorde des princes chrétiens, pour l'extinction des hérésies et pour l'exaltation de notre mère la sainte Église. L'heure fut-elle jamais plus opportune, plus urgente, pour invoquer à ces fins l'intervention favorable du Dieu tout-puissant et la toute-puissante intercession de sa Mère ?

IX

HOMÉLIE

PRONONCÉE A L'OCCASION

DE LA CONSÉCRATION DE L'AUTEL DE NOTRE-DAME DE POITIERS

ET DU XIV^e ANNIVERSAIRE DE NOTRE SACRÉ.

(XXV NOVEMBRE MDCCCLXIII.)

*Si quis cognoverit plagam cordis sui, et
expanderit manus suas in domo hac, tu
exaudies in celo, in loco habitationis tuæ,
et repropitiaberis.*

Quand un homme, quel qu'il puisse être, reconnaissant la plaie de son cœur, étendra ses mains vers vous dans cette demeure, vous l'exaucerez du haut du ciel, qui est votre séjour, et vous lui redeviendrez propice.

(III REG., VIII, 38, 39.)

**MES VÉNÉRABLES FRÈRES DANS LE SACERDOCE ET MES
FILS TRÈS-CHERS EN JÉSUS-CHRIST,**

I. Ce que Salomon demandait au Seigneur après la solennité de la dédicace du temple et de l'autel, est-il téméraire à moi de le demander à la Mère du Seigneur après que l'autel majeur de sa basilique vient d'être consacré par mes mains ? Qu'un roi se tienne debout devant l'autel, qu'il prenne la parole dans la maison de Dieu, et que, les bras levés vers le ciel, il exprime publiquement ses vœux et ses prières : c'est un privilège inusité, qui fut accordé au fils de David,

et que les rois très-chrétiens ont partagé avec lui dans de rares circonstances racontées par l'histoire¹. Mais si l'évêque, dans l'exercice de ses fonctions sacrées, épanche hautement les désirs de son âme et fait monter ses supplications vers le trône céleste, il use simplement du droit de son sacerdoce, et il accomplit l'office de sa charge pastorale. Aujourd'hui donc que j'ai eu la consolation de rétablir dans ce temple l'autel qui doit en être le premier et le plus saint ornement, aujourd'hui que, sous les regards de la Vierge Marie, j'ai oint et parfumé avec l'huile sainte, le chrême et l'encens, la pierre sur laquelle elle verra se renouveler chaque jour l'immolation mystique de l'agneau sorti de ses chastes flancs, un cri s'échappe de mon âme; et, m'adressant à cette reine de miséricorde, je lui dis avec toute la ferveur dont je suis capable : O Marie, ô mère de la cité, chaque fois qu'un de vos enfants, quel qu'il soit, viendra dans cette demeure vous présenter sa requête, et que, connaissant la plaie de son cœur, il étendra ses mains vers vous, ah ! du haut du ciel, qui est votre séjour, vous l'exaucerez, n'est-ce pas ? et vous lui serez propice, et vous lui accorderez l'objet de ses vœux et de ses désirs. Pécheurs, débiles, misérables, hélas ! nous le sommes tous. Mais dès là qu'un fils d'Adam a conscience de son péché, dès là que, reconnaissant sa misère : *Si quis cognoverit plagam cordis sui*, il vient dans votre maison se jeter à vos genoux et implorer votre pitié maternelle, est-ce que votre tendresse pourrait hésiter à le secourir ? O Marie, nous voulons que toutes les familles, que toutes les maisons de la cité, par l'expérience qu'elles feront ici de votre puissance et de votre bonté, apprennent à vous chérir dans ce sanctuaire, à vous révéler dans cette image, plus encore, s'il est possible, que vous n'avez été chérie, que

¹ Catalan., Comment. pontif. roman. De ecclesiæ consecratione, § 4, LXXIX, n. VIII.

vous n'avez été révéree des générations précédentes. Nous voulons que, non-seulement à cause des prodiges qui s'opèrent autour des miraculeux tombeaux d'Hilaire et de Rade-gonde, mais aussi à cause de toutes les grâces dont vous êtes ici la dispensatrice, les habitants de cette ville et de cette province soient toujours fiers de leur terre natale et du sol privilégié qu'ont foulé leurs pères : *ut diligant te cunctis diebus quibus vivunt super faciem terræ quam dedisti patribus eorum.*

Mais je n'ai pas dit assez , et j'emprunterai encore la voix de Salomon pour demander davantage ; car il ne faut pas, ô vous que nous appelons ici Notre-Dame-la-Grande , il ne faut pas, surtout après le triomphe qui va bientôt vous être décerné par l'autorité du siège apostolique, que la célébrité de votre sanctuaire soit circonscrite dans une sphère si étroite. Lors donc qu'un suppliant, qui ne sera point de cette ville, qui ne sera même pas de votre peuple du Poitou : *alienigena qui non est de populo tuo Israël*, attiré par votre renommée, parce que la grandeur de votre nom, la force de votre main et la longueur de votre bras seront connues partout : *audietur enim nomen tuum magnum, et manus tua fortis, et brachium tuum extentum ubique* ; lors, dis-je, qu'un étranger sera venu ici, et aura prié en ce lieu, ah ! du firmament où vous habitez, vous prêterez l'oreille à sa demande, et vous ferez tout ce que ce client lointain vous aura prié de faire : *et facies omnia pro quibus invocaverit te alienigena* ; afin que tous les peuples apprennent, non pas à craindre, mais à aimer votre nom de Notre-Dame-la-Grande, comme l'aime votre peuple de Poitiers, et qu'ils éprouvent que ce nom ne vous a pas été donné en vain, mais qu'il a été attribué efficacement à ce temple bâti par nos pères, et à cet autel dédié par mes mains, et à cette image couronnée par le pontife romain : *ut discant universi populi nomen tuum timere, sicut populus tuus Israël, et probent quia*

*nomen tuum invocatum est super domum hanc quam ædificavi*¹.

II. Tels sont, mes vénérables Frères, les accents que m'inspirent la solennité de ce jour et celle que nous allons prochainement célébrer. Dieu soit béni de m'avoir accordé la joie de préluder aujourd'hui, par la dédicace de cet autel, à la cérémonie tant désirée du couronnement de notre mère!

Le nombre quatorzième est un nombre joyeux, attendu qu'il est le nombre du mystère pascal. Et vraiment, par la miséricorde du Seigneur, ce quatorzième anniversaire de mon ordination épiscopale sera marqué pour moi du signe de la consolation et de l'allégresse. Elle sera bénie par-dessus toutes les autres, et elle portera une empreinte particulière de la bénignité divine, cette année du couronnement de notre reine; il en rejaillira une exubérance de fertilité dans toutes nos campagnes : *benedices coronæ anni benignitatis tuæ, et campi tui replebuntur ubertate*. Nos terrains les plus déserts vont se couvrir d'une moisson grasse et magnifique; nos collines vont bondir et se parer d'une ceinture de joie; de toutes parts éclatera un cri d'allégresse; ce sera un hymne au Seigneur et à la Mère du Seigneur : *pinguescent speciosa deserti, et exultatione colles accingentur : clamabunt, etenim hymnum dicent*².

O Marie, c'est sous vos yeux, dans votre basilique de Chartres, dans le plus splendide et le plus royal de vos sanctuaires, que je recevais à pareil jour l'onction du pontificat sacré. Et c'est sous vos yeux qu'aujourd'hui, dans ce temple moins vaste, moins célèbre, mais désormais non moins cher à notre cœur, nous avons le bonheur de remémorer ce grand souvenir, et qu'en union avec tout ce clergé et tout ce peuple, je suis venu vous conjurer de réveiller, de rafraîchir, de ressusciter en moi la grâce qui y a été répandue par l'imposition des mains des pontifes.

¹ III Reg., VIII, 41, 42, 43. — ² Ps. LXIV, 12, 13, 14.

III. L'an dernier, mes vénérables Frères, je développais et j'appliquais à la circonstance du treizième anniversaire de mon sacre, le récit des incidents de la treizième station des Israélites dans le désert, tels qu'ils sont rapportés au livre des Nombres. La longueur de la fonction que nous venons d'accomplir ne me permet pas de commenter aujourd'hui le chapitre suivant. J'y trouverais des enseignements très-nobles et très-profitables. Ce fut en effet durant cette quatorzième période de sa pénible mission, que le conducteur du peuple de Dieu se vit aussi gratuitement que sacrilègement outragé ¹. Mais ce grand homme, animé de l'esprit des saints, porta cette injure avec tant de mansuétude, qu'elle lui valut un double témoignage de la bouche de Dieu et de l'Esprit-Saint. Ce fut à cette occasion qu'il fut proclamé le plus doux des hommes : *Vir mitissimus super omnes homines* ², et le serviteur le plus fidèle qui se soit rencontré dans la maison de Dieu : *servus meus Moyses qui in omni domo mea fidelissimus est* ³. Et comme ses insulteurs le suppliaient de ne pas leur laisser porter la honte et la peine d'un péché commis sottement : *Obsecro ne imponas nobis hoc peccatum quod stulte commisimus* ⁴, il cria vers le Seigneur pour obtenir grâce; et le Seigneur, après la part temporaire faite à la justice, daigna octroyer miséricorde ⁵.

Vous le savez, mes vénérables Frères, il n'est aucun de nous qui ne soit exposé aux outrages et aux épreuves. Et, parce que nous ne méritons pas le même éloge que Moïse, parce que nous ne sommes pas des serviteurs pleinement fidèles dans la maison du Seigneur, les tribulations qui nous sont suscitées n'en doivent être supportées qu'avec plus d'humilité et de douceur, d'esprit de patience et de pardon. Vous m'en êtes témoin, ô vierge Marie, la parole

¹ Numer., XII, 1, 2. — ² Ibid., 3. — ³ Ibid., 7. — ⁴ Ibid., II. — ⁵ Ibid., 13, 14, 15.

de votre divin Fils n'a pas cessé d'être présente à mon cœur :
« Aimez vos ennemis et faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient¹ ». Si j'ai des ennemis, je ne le sais pas et je veux ne pas le savoir, sinon pour les aimer davantage et leur faire plus de bien. En ce moment donc, j'implore pour eux tous les biens, et principalement le bien qui est au-dessus de tous les autres biens, le don de la foi et la pratique de la loi chrétienne. Qu'ils soient délivrés de la lèpre qui les retient hors du camp d'Israël, et qu'ils reprennent leur rang parmi le peuple des fidèles, c'est le vœu très-ardent de mon âme.

O Vierge sainte, je vais achever la célébration des adorables mystères, et immoler pour la première fois la sainte victime sur cet autel nouveau. Je dépose entre vos mains la vertu, l'intention, la valeur de ce sacrifice, afin que vous-même en fassiez l'application, la répartition à toutes les âmes qui me sont confiées; à la mienne d'abord, car une âme épiscopale est toujours grandement nécessaire; puis à toutes ces âmes sacerdotales et lévites, à toutes ces âmes fidèles; mais particulièrement à celles pour qui ma personne, au milieu des grands conflits de l'heure actuelle, a pu être une pierre d'achoppement. Et parce que je suis le pontife de tous, ô Marie, faites profiter à tous cet holocauste de mes mains. Ainsi soit-il.

¹ Matth., v, 44.

X

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE POITIERS

A L'OCCASION DU COURONNEMENT DE LA VIERGE DES CLEFS

LE DIMANCHE XXIX NOVEMBRE MDCCCLXIII.

Posuisti in capite ejus coronam de lapide pretioso.

Vous avez posé sur sa tête une couronne de pierre précieuse.

(Ps. xx, 4.)

I. Il est écrit que la sagesse élève ceux qui s'attachent à elle, qu'elle glorifie ceux qui l'embrassent, qu'elle ajoute à leur tête un accroissement de grâce, et qu'elle ceint leur front d'une splendide couronne : *Arripe illam, et exaltabit te; glorificaberis ab ea cum eam fueris amplexatus; dabit capiti tui augmenta gratiarum, et corona inclyta proteget te*¹.

Cette sagesse qui a le pouvoir d'ennoblir ses adeptes, cette sagesse qui fait briller une auréole au front de ses disciples, vous l'avez tous nommée, Messieurs² et mes Frères, c'est la sagesse vivante, substantielle et éternelle, apparue ici-bas dans la plénitude des âges. Et le roi dont parle le psalmiste, le roi sur la tête duquel a été posé un diadème de

¹ Prov., iv, 8-9.

² Étaient présents : NN. SS. les évêques de Moulins, d'Angoulême, de Blois ; Mgr de Ségur, chanoine du premier ordre du chapitre de Saint-Denis ; les RR. PP. abbés de Solesmes et de Fontgombault.

pierre précieuse, c'est avant tout le Fils de Marie, celui dont la sainte humanité a été élevée au rang souverain par la plénitude de la divinité qui réside corporellement en elle ¹. Oui, ô Christ Jésus, vous êtes mon roi, car vous êtes mon Dieu : *Tu es ipse rex meus et Deus meus* ² ; vous êtes mon roi, et votre couronne est inamissible, car elle est tellement incrustée sur votre chef qu'elle s'y est incarnée et ne fait plus qu'un avec vous ; et cette couronne est indestructible, car elle est formée d'une seule pierre, d'une pierre qui ne peut être taillée et divisée, attendu qu'elle est la personnalité divine et unique du Verbe, et partant l'essence une et indivisible de Dieu. O Dieu, vous avez posé sur la tête du roi votre Fils une couronne de pierre précieuse : *Posuisti in capite ejus coronam de lapide pretioso*.

Mais, entendez ce mystère, mes Frères. Le Christ est un tel souverain qu'il n'a et ne veut avoir pour sujets que des rois. Le servir et régner, c'est une même chose. Quand, par la vertu infuse de la foi, vous avez saisi cette sagesse incarnée, et qu'elle-même vous a saisi par la grâce du baptême, à l'instant elle vous donne une taille plus haute, une stature supérieure : *Arripe illam, et exaltabit te* ; quand, par la libre adhésion de votre intelligence et de votre volonté, vous l'avez embrassée dans une étreinte d'adoration et d'amour, alors elle vous pénètre de ses rayons, et elle vous investit de sa gloire : *glorificaberis ab ea, cum eam fueris amplexatus* ; elle ajoute à votre tête un surcroît de grâce, ou plutôt elle-même devient votre tête véritable, sans laquelle vous seriez toujours écourté et tronqué : « Je veux que vous sachiez, dit « saint Paul, que la tête de tout homme, c'est le Christ ; « comme la tête du Christ, c'est Dieu » : *volo autem vos scire quod omnis viri caput, Christus est ; caput vero Christi, Deus* ³. En sorte que la grâce surnaturelle, la qualité de chrétien,

¹ Coloss., II, 9. — ² Ps. XLIII, 5. — ³ I Corinth., XI, 3.

n'est pas seulement pour notre front un couronnement désirable , mais un couronnement nécessaire , faute duquel notre nature serait démunie et vraiment décapitée : *Dabit capiti tuo augmenta gratiarum, et corona inclyta proteget te.* Aussi, mes Frères , considérant cet immense auditoire , je n'arrête point mes yeux aux différences d'âge , de sexe , de condition, de fortune, qui vous discernent les uns des autres : mais , parce que vous avez tous le bonheur d'être baptisés, parce qu'aucun de vous n'a le malheur d'être apostat de son baptême, parce que tous vous êtes appelés à la même grâce et à la même gloire , je me tourne vers le Seigneur , et je lui dis dans l'effusion de ma gratitude : « O Dieu , « vous avez prévenu chacun de ces êtres des bénédictions « de votre amour, et vous avez mis sur leur tête une cou-
ronne de pierre précieuse ». Chacun d'eux a la sienne , assortie à sa propre tête ; et cependant c'est toujours une même couronne , et cette couronne est toujours faite de la même et unique pierre , de cette pierre de choix qui est le Christ Jésus, couronne de tous les saints et de tous les élus : *Posuisti in capite ejus coronam de lapide pretioso.*

Tous sont rois , tous sont couronnés , parce que tous sont fils , et qu'en leur qualité de fils ils sont héritiers , et qu'en leur qualité d'héritiers ils ont déjà reçu le sacre royal ; si bien que la couronne de la gloire céleste qui les attend ne sera que l'épanouissement radieux et nécessaire de la couronne de la grâce déjà inaugurée à la cime de leur âme. Mais si tous sont couronnés , parce qu'ils sont fils , que dire de celle qui est Mère ? Celle-ci a appréhendé la sagesse, elle l'a attirée à elle , et elle l'a possédée d'une façon unique et singulière : il y aura donc pour elle un piédestal à part, une exaltation sans égale : *Posside sapientiam ; arripe illam , et exaltabit te.* Elle a conçu à la fois dans son esprit et dans sa chair , elle a embrassé et contenu dans son cœur comme dans ses entrailles cette sagesse suprême et infinie qui est

la splendeur de la gloire de Dieu et la figure de sa substance; il y aura donc autour d'elle une irradiation immense de lumière, une auréole incomparable de gloire : *glorificaberis ab ea, cum eam fueris amplexatus*. Jésus, qui a reçu d'elle cette nature humaine par laquelle il est devenu la tête de l'humanité entière, fait refluer vers sa Mère des torrents de grâce et de splendeur, et il entoure son front d'une couronne de préservation, d'innocence, de sainteté, de puissance, de majesté, qui ne le cède en éclat qu'à la couronne même de Dieu : *Dabit capiti tuo augmenta gratiarum, et coronam inclytam proteget te*.

Oui, ô Marie, le Seigneur a posé sur votre tête une couronne d'un prix infini. Ou plutôt, mes Frères, par une prérogative qui lui est propre, Marie a droit à tous les genres de couronnes à la fois : la couronne du mérite et de la vertu, *laurea virtutis*, car elle est la seule créature humaine qui n'ait jamais commis ni contracté le péché, et elle dépasse en sainteté les chérubins et les séraphins ; la couronne de la science et de la doctrine, *laurea doctoralis*, car elle a connu tous les secrets du Verbe, et le livre de la vie lui a été révélé ; la couronne du combat et de la victoire, *corona triumphalis*, car elle a terrassé les phalanges infernales, et elle a tué toutes les hérésies ; la couronne du dévouement et du courage civique, *corona muralis*, car elle a défendu les murs de la ville sainte contre la rage des assiégeants et contre la défaillance des assiégés, et c'est par elle que nous avons tous reconquis le droit de cité dans les cieux ; la couronne de fiancée et d'épouse, *corona nuptialis*, car, sans perdre son diadème virginal, elle a été associée par un mariage ineffable à la fécondité de la nature divine ; enfin la couronne royale et sacerdotale, *corona regni, infula sacerdotii*, parce qu'ayant donné le jour à celui qui est le roi et le prêtre par excellence, elle a participé et elle participera éternellement à l'autorité de son commandement et au mérite de son

immolation. Voilà, mes Frères, toutes les grandeurs, toutes les gloires, par conséquent toutes les couronnes de Marie, qu'il faut énumérer et admirer dans leur détail quand nous célébrons la fête de son couronnement, mais qui finalement se résument toutes en une seule : Marie est la Mère de Jésus; et Jésus, pierre unique, est la couronne suprême et totale de sa Mère : *Posuisti in capite ejus coronam de lapide pretioso*.

Et maintenant, M. T.-C. F., vous me demandez quel peut être le sens de la solennité que nous célébrons aujourd'hui, et quelle signification, quelle valeur peut avoir ce couronnement fait de main d'homme, après que Marie a été si royalement et si divinement couronnée dans la gloire. Accordez-moi encore quelques moments d'attention.

II. Le plus bel attribut de la royauté, c'est la miséricorde. Marie, qui est reine, est la mère de miséricorde par excellence. L'Église joint ces deux titres dans sa salutation : *Salve, Regina, mater misericordiæ*. Au ciel, la reine des anges et des saints ne trouve point matière à la miséricorde, parce que la misère n'y existe pas. Mais la terre lui offre un vaste théâtre où elle peut satisfaire le besoin de son cœur. Aussi longtemps que les hommes seront placés dans l'état d'épreuve, aussi longtemps qu'il y aura des souffrances à guérir, des larmes à essuyer, des pécheurs à convertir, des justes à perfectionner, des âmes à sauver, Marie considérera que sa gloire et sa félicité n'ont pas atteint leur comble, que sa couronne n'a pas obtenu tout son éclat. Jésus est la pierre unique de cette couronne; mais le Fils de Marie, à meilleur titre que le fils de Rachel ¹, est doué d'une puissance de multiplication, d'une vertu de fructification : *filius fructificationis*. Il n'aura toute sa plénitude que par le complément de son corps mystique qui sont les saints. Or, jusqu'à ce que le corps de son Jésus ait recruté tous ses mem-

¹ Genes., XLIX, 22.

bres, ait réalisé tout son accroissement, Marie est en quelque sorte partagée entre la jouissance et le travail, entre la possession et la recherche; sa béatitude est, pour ainsi dire, à la fois au terme et dans la voie. Jésus, son Fils premier-né, est assis à la droite de Dieu le Père; mais des milliers d'autres fils sont encore exposés ici-bas à toutes les chances périlleuses du voyage. Mère de tous les élus, elle endure les transes et les douleurs de la parturition jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en tous.

De là, cette assistance efficace, sensible, surnaturelle, quelquefois miraculeuse que Marie accorde à ceux qui l'invoquent. Et parce que la grâce, dans ses rapports avec l'homme, s'accommode à la double nature de l'homme, revêtant les conditions de temps et de lieu par lesquelles elle peut se rendre palpable et visible, la puissante intercession de la Mère de Dieu a coutume d'éclater de préférence dans certains sanctuaires, au pied de certains autels, où il lui plaît de se manifester davantage. La terre entière est couverte de monuments élevés à Marie par la confiance par la dévotion, par la gratitude du peuple chrétien. Or, quand un de ces sanctuaires, quand une de ces images antiques de la Mère de Dieu ont reçu le culte, les vœux, les offrandes d'une longue suite de générations; quand la voix publique leur attribue des bienfaits, des prodiges, des miracles de miséricordieuse protection; le siège apostolique, auquel il appartient de connaître et de signaler les phénomènes de la grâce, se plaît à joindre ses hommages à ceux des fidèles. En signe de sa propre piété, mais aussi comme marque de sanction, et comme encouragement à la dévotion publique, le pontife romain, après une information suffisante, daigne sacrer et couronner de ses mains, personnellement ou par délégation, la statue séculaire déjà consacrée, déjà couronnée par la foi et l'amour des peuples. Du reste, c'est toujours à la Mère du Christ qu'est offerte cette cou-

ronne , puisque le diadème décerné par le chef de l'Église tend surtout à glorifier la fécondité surnaturelle, la seconde maternité par laquelle Marie procure l'achèvement du corps de son divin Fils.

Après cela , mes Frères , vous avez le mot de la solennité de ce jour. Je n'ai point à vous dire en quel honneur est parmi vous , depuis les temps les plus reculés , le chef-d'œuvre d'architecture qui porte le nom de Notre-Dame-la Grande. Je n'ai point à vous apprendre en quelle vénération est la statue que vos pères ont constituée gardienne et dépositaire des clefs de la cité. Vous connaissez les antiques récits consignés dans vos annales municipales , récits discutables et savamment discutés quant à plusieurs des détails et des circonstances , mais incontestables et jusqu'ici incontestés en tant qu'ils posent un fait historique à l'origine de la tradition qui se conserve et de la manifestation annuelle qui se renouvelle depuis plusieurs siècles. Enfin vous savez tous ou presque tous , par votre propre histoire , par les confidences de vos mères , par les souvenirs de votre enfance , par le spectacle souvent offert à vos yeux , que la Vierge des Clefs est la vraie Notre-Dame des poitevins , qu'elle est la confidente , la conseillère , la consolatrice de toutes les familles , de toutes les maisons. Est-il un seul de vous qui , même avant l'heure de sa naissance , n'ait été offert , voué peut-être par sa mère selon la nature , à cette mère céleste ? Est-il un seul de vous qui n'ait essayé ses premiers pas , balbutié ses premières prières , étreigné ses premiers vêtements sous les yeux de cette reine de la cité ? Est-il un seul de vous qui , aux jours fervents de son adolescence , plus tard aux jours orageux de la jeunesse , puis enfin aux jours laborieux de la vie avancée , n'ait apporté là des prières , des vœux , des larmes , des désirs , des résolutions ? Donc , mes Frères bien-aimés , votre cœur ne pouvait pas être indifférent , ne pouvait pas être insensible à ce qui va s'accomplir.

Vous en avez tous senti le prix. Le pontife, au nom duquel nous allons attacher le diadème au front de la Vierge de Poitiers, c'est un pape dont le nom occupera une place d'honneur dans l'histoire du culte de Marie, un pape dont la figure resplendira aux yeux de la postérité comme la plus douce et la plus virile, la plus sainte et la plus royale de cet âge. A ce seul titre nous comprenons tous que la couronne qui va être posée sur la tête de Notre-Dame-la-Grande est une couronne incomparablement précieuse : *Posuisti, Domine, in capite ejus coronam de lapide pretioso*. Et dès aujourd'hui nous vouons tous à la mère de la cité un tribut plus exquis d'honneur, un redoublement de confiance et d'amour.

III. O Marie, ô notre libératrice, notre gardienne, notre ressource, notre espérance, notre salut, daignez aussi, à partir de ce jour, nous accorder des marques nouvelles de votre tendresse, et faites avec ce peuple, avec cette province, un pacte encore plus étroit, une alliance encore plus intime. Ah ! je le dis avec fierté, parce que c'est avec vérité : ce peuple, malgré les malheurs des temps, malgré des exceptions affligeantes, malgré des défaillances partielles et temporaires, ce peuple est toujours digne de votre amour, parce que c'est un peuple enraciné dans la foi, un peuple fondé, établi, confirmé dans l'amour de Jésus-Christ et de son Église. La terre du Poitou est restée, elle restera à jamais une terre fidèle. A la différence de beaucoup d'autres contrées, ici c'est le fonds qui est chrétien : l'impiété ne dispose guère que des surfaces. On peut tromper, égarer les esprits : cela se peut toujours, et cela se peut partout ; mais, dans ce pays de foi, la vérité conserve des intelligences au fond des âmes ; et, l'orage passé, les âmes se redressent dans toute la sérénité de la croyance et de la pratique chrétienne. Par les mains de nos premiers apôtres et confesseurs, par les mains de Martial, d'Hilaire, de

Martin, de Radegonde et de tant d'autres, une couronne a été mise sur la tête de ce peuple ; une couronne qui le distingue, qui le signale entre beaucoup d'autres ; une couronne de grand prix, puisque la pierre précieuse dont elle est faite, c'est Jésus-Christ : *Posuisti, Domine, in capite ejus coronam de lapide pretioso*. O cité de Poitiers, province bénie de Dieu, tiens bien ce que tu as, et que personne ne te prenne ta couronne : *Tene quod habes, ut nemo accipiat coronam tuam*¹. Ne livre pas ta gloire et tes richesses indigènes au caprice des étrangers qui veulent te les ravir².

Vierge Marie, je vous offre, je vous dédie aujourd'hui toute cette grande famille que vous m'avez confiée ; je vous consacre de nouveau et l'indigne pasteur et le troupeau entier. Tendre mère, j'ai été jeté entre vos bras dès mon entrée dans la vie ; de bonne heure, j'ai été caché à l'ombre de votre sanctuaire ; vous m'avez conduit par la main du plus bas de la vallée jusqu'aux plus hauts sommets de la montagne sacerdotale ; durant le trajet, vous avez dirigé mes pieds à travers les innombrables dangers du chemin ; tous les biens me sont venus avec vous et par vous ; vous avez été le conseil de ma vie, l'inspiratrice de mes actions, l'assaisonnement de toutes mes joies, l'adoucissement de toutes mes épreuves ; je ne revendique qu'un titre d'honneur en ce monde, celui de vous appartenir ; vous êtes mon blason, vous êtes ma devise ; je ne voudrais pas connaître en moi un atome qui ne fût de vous et à vous : *Tuus sum ego*. Or, vous m'avez fait l'évêque, le pasteur d'un grand peuple ; et ce que je vous demande à genoux, dans cette grande et solennelle circonstance, c'est que ce peuple garde toujours sa couronne, la couronne de la foi, la couronne du courage et de l'honneur chrétien, et qu'il ne descende jamais de la hauteur où sa religion l'a placé.

¹ Apoc., III, 11. — ² Eccl., XLIX, 8.

Mais c'est là un vœu trop restreint. La double famille à laquelle nous appartenons tous, c'est l'Église et c'est la France. Vierge sainte, lisez dans mon cœur tous les vœux qui ne peuvent arriver sur mes lèvres, puisque la multitude immense qui déborde et reflue jusqu'au delà des portes du temple a fini par couvrir ma voix. O Vierge des Clefs, protégez celui qui tient entre ses mains les clefs du royaume céleste. Qu'il soit toujours couronné sur la terre, celui au nom duquel nous allons vous couronner tout à l'heure. Enfin, ô Marie, jetez un regard de pitié sur le monde. La religion de Jésus-Christ avait été pour les nations chrétiennes le principe d'une stabilité, d'une liberté, d'une gloire que n'avaient pas connues les peuples et les siècles païens. « Comment cette couronne est-elle tombée de notre tête » : *quomodo cecidit corona capitis nostri ?* Ah ! le prophète a fait la réponse : « Malheur à nous, parce que nous avons péché » : *Væ nobis quia peccavimus* !¹ Reine de l'univers, ramenez-nous, ramenez le monde entier à Dieu, ramenez les nations à Jésus-Christ : vous rendrez ainsi à la société terrestre sa plus noble couronne, sa couronne de pierre précieuse ; ou plutôt, vous rendrez à cette société depuis longtemps mutilée et décapitée sa véritable tête, qui est Jésus votre Fils. A lui soit louange, amour, puissance et empire pendant tous les siècles des siècles ! Amen.

¹ Thren., v, 16.

XI

ACCLAMATIONES SEU SUPPLICATIONES

IN FINE SOLEMNITATIS.



Coryphæus. — Deo omnipotenti, ab æterno et in æternum vere, perfecte beateque in se viventi, nullius indigenti, liberissimo omnium auctori et summo gubernatori et tranquillissimo judici, per Eam quam ex nobis misericorditer assumpsit Virginem et sibi suscepit Matrem, omnis latria, omnis cultus, universa laus et confessio, et benedictio et gratiarum actio, et ultra mensuram dilectio.

Chorus. — Sancta Dei Genitrix, appare vultui Dei pro nobis, et sonet vox tua in auribus ejus; dic ipsi suorum tuorumque filiorum fidem, spem, charitatem atque pietatem; dic gemitus et labores; et ut ubique terrarum sanctificetur nomen ejus, et regnum ejus adveniat, nobiscum, mater, exora.

Coryphæus. — Et Domino nostro Jesu Christo cujus vita adoranda et ineffabilis, qui ipse vita est, vita angelorum et vita hominum, vita animarum et vita nationum; vita quam qui ignorat ignorabitur, et qui adulterat separabitur, et

XI

ACCLAMATIONS OU SUPPLICATIONS

POUR LA CLOTURE DE LA SOLENNITÉ.

Le Coryphée. — A Dieu tout-puissant qui, dans toutes les éternités, vit en lui-même d'une vie réelle, parfaite et bien-heureuse; qui ne connaît point l'indigence; qui a très-librement créé toutes choses, qui les gouverne en souverain et les juge avec une paix et une sûreté imperturbables: par cette Vierge que, dans sa miséricorde, il a daigné prendre parmi nous et se choisir pour Mère, toute adoration, toute religion, louange et confession universelles, bénédiction, action de grâces et amour sans mesure.

Le Chœur. — Sainte Mère de Dieu, daignez vous présenter pour nous devant sa face adorable et que votre voix résonne à ses oreilles: dites-lui la foi de ceux qui sont ses fils et vos enfants; dites-lui leur espérance, leur amour, leur piété; dites-lui leurs gémissements et leurs souffrances, et joignant vos prières à nos supplications, demandez-lui, ô notre mère, que son nom soit sanctifié partout sur la terre et que son règne arrive.

Le Coryphée. — A Jésus-Christ Notre-Seigneur dont la vie est adorable et ineffable, qui est la vie en personne, la vie des anges et la vie des hommes, la vie des âmes et la vie des nations, la vie que nul n'ignorera sans que Dieu cesse de le connaître, que nul ne faussera sans que

qui blasphematur irridebitur, et qui non accipit aut acceptam non servavit in æternum morietur; per Eam ex qua nobis nasci dignatus est, iterum omnis latria, omnis cultus, universa laus et confessio, et benedictio et gratiarum actio supra modum dilectio.

Chorus. — In Christum credimus, Christum Deum adoramus et Dominum confitemur, et super nos omnes regnare volumus, et ipsi tecum et per te, o Beata, nos et omnia nostra vovemus et consecramus.

Coryphæus. — Beatæ Mariæ Deiparæ semper Virgini, totius Trinitatis sponsæ immaculatæ, primæ post Deum personæ, creaturarum omnium principi, omnium hominum parenti, universi mundi reginæ atque dominæ, laus, honor, gloria et omnimoda congratulatio.

Chorus. — Te omni corona dignam, a sanctissima Trinitate in excelsis coronatam, omni gratia cumulatam, omni pulchritudine speciosam, omni gloria adornatam, Deo ipso plenam; Creatoris Salvatorisque tui genitricem et salutis nostræ fontem; Unigeniti Domini nostri Jesu Christi nostrumque omnium dulcissimam, piissimam dilectissimamque matrem, omnes una mente, uno corde, uno ore, pii, læti, exultantesque confitemur. o Beata, et tibi congratulamur.

Coryphæus. — Sanctissimo Domino nostro Pio papæ bono,

Dieu le retranche , que nul ne blasphémara sans que Dieu fasse de lui une risée, la vie qu'il faut recevoir et garder quand on l'a reçue, sous peine d'être abîmé dans la mort éternelle : à Jésus-Christ par celle dont il a daigné se servir pour naître au milieu de nous, à Jésus-Christ comme à Dieu son Père, toute adoration, toute religion, louange et confession universelles, bénédiction , action de grâces et amour sans bornes.

Le Chœur. — Nous avons foi au Christ, nous adorons le Christ comme notre Dieu et nous confessons qu'il est notre Seigneur. Nous entendons et demandons qu'il règne absolument sur nous. Unis à vous et par vos mains, ô Vierge bienheureuse, nous lui dévouons et consacrons tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes.

Le Coryphée. — A la bienheureuse Marie Mère de Dieu, toujours vierge, épouse immaculée de toute la Trinité, la première personne après Dieu, tête de toutes les créatures, mère de tous les hommes, reine et maîtresse du monde entier, louange, honneur, gloire et tout ce qui se peut donner de félicitation.

Le Chœur. — Vous méritez toutes les couronnes, ô Marie, et c'est la sainte Trinité elle-même qui, au plus haut des cieux, ceint votre front d'un diadème : vous êtes comblée de toutes les grâces, belle de toutes les beautés, riche de toutes les gloires : vous êtes toute pleine de Dieu : vous donnez le jour à celui qui est votre créateur et votre sauveur, et vous devenez ainsi la source bénie de notre salut : enfin vous êtes la Mère très-douce, très-tendre et infiniment aimée du Fils unique de Dieu, Jésus-Christ Notre-Seigneur, et notre mère aussi à nous tous : c'est ce que, l'âme toute pleine de piété et de joie triomphante, nous confessons tous d'un même esprit, d'un même cœur, d'une même voix, vous adressant, à tous les titres, des félicitations innombrables.

Le Coryphée. — A notre très-saint seigneur et pape Pie IX,

Christi in terris vicario, Verbi æterni nos benignissime decentis et saluberrime regentis oraculo, pastorum pastori, regum exemplari, testi Dei fideli, totius Ecclesiæ invicto robori, mundi spectaculo, decori et gaudio, multi anni, magnæ gratiæ, virtus ex alto, auxilium de sancto, et de Spiritu Dei plenissima consolatio.

Chorus. — Tu, quam ab originali labe prorsus immunem, cœlo et terra plaudentibus, feliciter definivit, o immaculata, o pia, o Maria, conserva eum, tuere eum, in omnibus viis suis dirige eum, et benedictionibus cœli desuper irriga eum. Videat Satanam sub pedibus suis contritum velociter; ad nihilum in conspectu ejus redigantur omnes qui adversus Deum et adversus Christum ejus jurant impia et moliuntur iniqua. Videat Ecclesiæ perfectam unitatem, plenam universamque libertatem, regum in Christo concordiam, populorum in veritate et justitia pacificationem, et sub uno pastore ovile unum.

Coryphæus. — Et dominis nostris reverendissimis episcopis, nostris in Christo patribus, in fide doctoribus, in præliis ducibus, multi anni, multæ gratiæ, universi clerici pietas et populi christiani veneratio.

Chorus. — A generationibus tuis, o Maria, impleantur; armaturam et lorica[m] justitiæ, Dominum Jesum Christum, per te induantur; ut invicti, securi et fideles possint resistere in die malo et in omnibus perfecti stare, nosque eorum gaudium atque corona inveniamur in Domino.

Coryphæus. — Inclytissimæ Pictavorum civitati, funda-

vicar du Christ en terre, bouche infallible de ce Verbe qui nous instruit dans sa bonté et nous gouverne pour notre salut ; pasteur des pasteurs, modèle des rois , témoin fidèle de Dieu, invincible appui de toute l'Église, spectacle, honneur et joie du monde, de longues années, de grandes grâces la force d'en haut, le secours du sanctuaire céleste et cette plénitude de consolation que donne l'Esprit de Dieu.

Le Chœur. — O vous, qu'aux applaudissements du ciel et de la terre, il a si heureusement déclarée toute pure et exempte de la souillure originelle, ô immaculée, ô Vierge si tendre, ô Marie ! conservez-le, protégez-le, dirigez-le dans toutes ses voies et faites pleuvoir sur lui la bénédiction comme une rosée céleste ; qu'il voie bientôt Satan écrasé sous ses pieds ; que devant lui soient réduits à néant tous ceux qui, soulevés contre Dieu et contre son Christ, font des conjurations impies et d'iniques entreprises ; qu'il voie la parfaite unité de l'Église, sa liberté pleine et entière, la concorde chrétienne des rois, la pacification des peuples dans la vérité et dans la justice, enfin un seul troupeau obéissant à un seul pasteur.

Le Coryphée. — A nos révérendissimes seigneurs évêques, nos pères dans le Christ, nos docteurs dans la foi, nos guides dans les combats, beaucoup d'années, de grandes grâces, la piété toute filiale de leur clergé et le respect religieux de tout le peuple chrétien.

Le Chœur. — Remplissez-les des biens qui découlent de vous comme d'une source. ô Marie : que par vous ils soient revêtus du Seigneur Jésus-Christ comme d'une cuirasse et d'une armure de justice ; afin que, fidèles, assurés, invincibles, ils puissent tous tenir pied au jour de la puissance du mal et demeurer parfaits en toute chose ; et que nous tous aussi nous devenions leur joie et leur couronne dans le Seigneur.

Le Coryphée. — A l'illustre ville de Poitiers, qui a ses fondements dans la foi, qui a pour remparts la protection

menta in fide habenti, sanctorum patrociniis præmunitæ, perseverantia in bono, et omnimoda felicitas.

Chorus. — Civitati Hilarii, civitati Radegundis, civitati et provinciæ huic tuæ, cujus fides annuntiatur in universo mundo, larga firmaque benedictione benedicere digneris, alma mater, urbis custos et clavigera; domesticam civium religionem custodi; studiosam juventutem materno sinu complectere; sacrarum virginum collegia protege; sacerdotalem familiam refove; cunctis hic degentibus adauge pietatem, pacem largire, et, quæ ad salutem est, prosperitatem.

Coryphæus. — Et sicut hodie te coronavimus in terris, mereamur omnes a Filio tuo tecum coronari in cœlis.

Chorus. — Fiat! Fiat! Amen! Amen!...

des saints, persévérance dans le bien et toute espèce de félicité.

Le Chœur. — Mère tendre et bienfaisante, gardienne de cette cité dont vous portez les clefs, daignez bénir d'une large et ferme bénédiction la ville d'Hilaire, la ville de Radegonde, cette ville et cette province qui se fait gloire de vous appartenir et dont la foi est célèbre dans l'univers entier : gardez-y la religion séculaire des familles, accueillez dans votre sein maternel toute notre jeunesse studieuse, protégez les colléges de nos vierges sacrées, faites sentir votre amour à toute la famille de vos prêtres, et donnez à tous ceux qui ont pris ici leur séjour un accroissement de piété, l'abondance de la paix et toute la prospérité qui s'accorde avec leur salut.

Le Coryphée. — Et qu'enfin, vous ayant aujourd'hui couronnée sur la terre, nous méritons tous d'être un jour couronnés avec vous dans le ciel par les mains de votre divin Fils.

Le Chœur. — Qu'il en soit ainsi ! qu'il en soit ainsi ! Amen !
Amen !

XII

LETTRE

AUX CURÉS DE LA VILLE DE POITIERS, SUR LA SOLENNITÉ

DU JOUR PRÉCÉDENT.

Poitiers, le 30 novembre 1863.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

La solennité que nous avons célébrée hier sera comptée parmi les grands jours de l'Église de Poitiers. La manifestation religieuse, si touchante, si splendide, si unanime dont vous avez été témoins, vous dicte les félicitations et les remerciements que vous devrez adresser, chacun pour votre part, aux habitants de la cité. Soyez les interprètes de mon émotion et de ma gratitude. Notre-Dame-la-Grande a été honorée, a été fêtée comme j'avais lieu de l'attendre de la piété filiale et du patriotisme religieux du peuple poitevin. Cette journée sera féconde en bénédictions pour tout le diocèse, et elle restera dans le souvenir du pasteur comme l'une des plus douces consolations qui pussent être accordées à son épiscopat.

Grâces soient rendues à Dieu, de qui procède tout don

excellent et tout bien parfait, et qui a préparé à sa très-sainte Mère un si magnifique triomphe au milieu de nous.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de mon cordial et inviolable dévouement.

† L.-E. év. de Poitiers.

P. S. La semaine dans laquelle nous entrons ramène le troisième anniversaire séculaire de la clôture du concile de Trente, dont la vingt-cinquième et dernière session a été célébrée le trois et le quatre décembre de l'année quinze cent soixante-trois. On ne peut lire sans attendrissement les actes, les décrets et les acclamations de cette dernière réunion œcuménique de l'Église. Le concile de Trente est le grand point de départ des temps modernes. Tout ce qui a accepté sa doctrine et son autorité a été vivifié, renouvelé, sauvé. Tout ce qui s'est obstiné à demeurer en dehors de ses enseignements et de ses lois, n'a trouvé que la ruine et la mort. Il importe aux hommes du sanctuaire et à tous les fidèles enfants de l'Église de s'instruire et de s'édifier par la méditation de ces événements majeurs de l'histoire ecclésiastique, qui est suréminemment l'histoire des nations. A cette fin, nous chanterons, le jeudi 3 décembre, à 4 heures de l'après-midi, dans l'église du *Jésus*, un *Te Deum* précédé du sermon et suivi de la bénédiction du Saint-Sacrement. Le lendemain, 4 décembre, nous présiderons à l'exercice du soir, à 7 heures, dans l'église de Notre-Dame.

XIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE POITIERS,

LE VIII DÉCEMBRE MDCCCLXIII.

*Et sicut qui thesaurizat, ita et qui
honorificat matrem suam.*

*C'est thésauriser que d'honorer sa mère.
(Eccli. III, 5.)*

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. De toutes les joies délicates de l'âme, en est-il une plus noble, plus pure, plus douce que celle d'entourer sa mère de respect, d'honneur, de toutes les attentions et de tous les témoignages que peut suggérer la tendresse filiale ? C'était la première des recommandations de Tobie à son fils :

« Mon fils, écoutez les paroles de ma bouche, et mettez-les dans votre cœur comme un fondement. Après que Dieu aura reçu mon âme, vous honorerez votre mère tous les jours de sa vie ; car vous devez vous souvenir de ce qu'elle a souffert et des dangers qu'elle a courus à cause de vous lorsqu'elle vous portait dans son sein ¹. » Honte, s'écriait Salomon, honte à « la génération qui ne bénit point sa

¹ Tob. IV, 2, 3, 4.

mère¹ » ! « L'œil qui méprise celle de qui il a reçu le jour, que
« les corbeaux acharnés à leur proie le long des torrents
« viennent l'arracher, et que les aiglons le dévorent² ! » « La
« bénédiction du père affermit la maison des enfants ; la ma-
« lédiction de la mère la détruit jusqu'aux fondements³. »
Au contraire, nous dit le fils de Sirach, « celui-là amasse
« un trésor qui traite sa mère avec honneur », et, encore bien
que rien ne doive être désintéressé comme l'amour filial, il
est néanmoins une source féconde de richesses : *Et sicut qui
thesaurizat, ita et qui honorificat matrem suam.*

M. T.-C. F., ce que l'Esprit-Saint a dit de nos mères selon
la nature ne peut qu'être suréminemment vrai quand il
s'agit de notre mère selon la grâce. Comme Tobie mourant,
Jésus, du lit douloureux de la croix, en nous léguant Marie
pour mère, l'a recommandée à notre tendresse. C'est thé-
sauriser que d'honorer une telle mère ; c'est s'assurer toutes
sortes de biens et pour le temps et pour l'éternité.

Aussi, mes Frères bien-aimés, quelle a été ma joie de
vous voir contribuer tous et de toutes façons, avec tant
d'élan et de spontanéité, à la glorification de Marie dans
notre cité ! La ville tout entière était en fête ; les rues, les
places, les maisons de toute apparence, les habitations les
plus modestes comme les plus somptueuses étaient pavoisées
d'emblèmes ; partout les trophées, les arcs de triomphe,
les festons, les guirlandes, les inscriptions expressives de
la piété et de l'amour ; mais, mieux que tout cela, partout
des visages qui rendaient les sentiments des âmes, senti-
ments d'allégresse chrétienne, de tressaillement patriotique :
et, pour tout dire en un seul mot, Poitiers était une grande
famille qui fêtait sa mère. Si à ce magnifique tableau il y a
eu quelques ombres, nous ne les avons pas vues ; si dans ce
concert admirable il y a eu quelques dissonances, nous ne

¹ Prov., xxx, 11. — ² Ibid., 17. — ³ Eccli., III, 11.

les avons pas entendues; si, derrière ces foules qui se déroulaient comme un fleuve paisible et majestueux, il y a eu quelques abstentions, nous ne les avons pas connues. Dans tous les cas, nulle part ne s'est montré cet œil contempteur qui mérite d'être crevé par les corbeaux du torrent; pas une maison n'a attiré sur elle cette malédiction de la mère qui en déracinerait les fondements. Marie semblait une reine qui parcourt son domaine, qui visite ses États. Qu'il était beau de la voir versant partout des bénédictions, les envoyant par nos mains jusqu'au plus intime du foyer, jusqu'aux plus hauts étages des maisons, adressant indistinctement à tous des sourires maternels; tandis que ses enfants, pressés par milliers autour d'elle, lui formaient une couronne plus précieuse que celle dont son front venait d'être ceint! Ou plutôt sa splendide couronne d'or et de pierres n'était que l'image de la vivante couronne de vos cœurs.

II. Que vous dirai-je donc, mes Frères? Des remerciements, des félicitations : oui sans doute. Vous n'avez ménagé ni la peine, ni la dépense : c'est vrai, et je vous en loue. Mais je ne puis oublier la parole de mon texte, et il faut que vous sachiez que, par ces fatigues, par ces sacrifices, vous avez acquis, vous avez amassé. Croyez-moi, ou plutôt croyez-en l'Esprit-Saint : ce que vous avez fait pour l'honneur de votre mère, vous le retrouverez sous votre main comme un avantage, comme un profit. Il y aura un jour de votre vie, il y en aura plusieurs où vous constaterez d'une façon sensible, palpable, évidente qu'on ne s'emploie pas en vain à la glorification de Marie. Vous avez préparé pour vous, pour vos familles, pour votre postérité un trésor de grâces et de faveurs célestes : *Et sicut qui thesaurizat, ita et qui honorificat matrem suam*. Au jour de la tribulation, au jour de péril, au jour de l'angoisse, Marie viendra à votre rencontre, se reconnaissant en quelque sorte redevable envers

vous, parce que vous l'avez honorée : *Et obviabit quasi mater honorificata* ¹.

Pour moi, mes très-chers Frères, j'oserai dire avec saint Paul que vous avez refait mon esprit et ranimé mes entrailles dans le Seigneur ². O ville de Poitiers, je t'ai connue dès le jour où tu m'as reçu dans tes murs. Quand, il y a aujourd'hui quatorze ans, je vins la première fois vers toi ; quand, avant d'aller prendre possession de la chaire du grand Hilaire dans la basilique du prince des apôtres, je vins m'agenouiller dans ce temple et déposer aux pieds de Marie les insignes de ma juridiction, ah ! je lus sur tous les visages ces mêmes sentiments que je viens d'y retrouver ! Depuis lors, les traverses n'ont pas manqué ; les tentatives de perversion n'ont pas été épargnées à ce peuple ; sa foi, son bon sens en ont triomphé. Ah ! qu'il en soit ainsi toujours !

C'est le vœu que j'apporte encore aujourd'hui à vos pieds, ô Vierge Marie, ô reine couronnée, non point par nos indignes mains, mais par les mains très-pures du vicaire de votre Fils. Oui, conservez dans cette ville, conservez dans toute cette province cette lumière sans laquelle on ne voit pas la vraie lumière, cette lumière sans laquelle on n'est pas le fils du Père des lumières, cette lumière qui est la source même de la vie, le principe des bonnes mœurs, le fondement de la religion, l'essence de la piété. Affermissez, augmentez dans toutes les âmes cette sainte foi catholique qui affermit tout, parce qu'elle unit ceux qui la possèdent à votre saint Fils Jésus, à celui qui est la fermeté même et la consistance de toutes choses. Que Poitiers ne déroge jamais !

III. Mais, parce que le solennel hommage que nous avons rendu vient de plus haut que nous ; parce que le signal de cette fête qui nous a tous réjouis est parti du cœur de

¹ Eccl., xv, 2. — ² I Corinth., xvi, 18 ; — Philem., 20.

Pie IX, c'est justice que notre prière et nos vœux remontent jusqu'à lui. Nous vous prions donc aussi pour Pie IX, ô sainte Vierge. Faites, non pas qu'il conserve ce pouvoir spirituel et divin que votre Fils lui a conféré : nous savons bien que celui-là est tout à fait inamissible ; mais faites que le monde et l'esprit méchant qui pousse le monde ne réussissent pas en ce dessein qu'ils ont formé de lui ôter sa royauté terrestre, qui est le rempart humain de son indépendance. Faites que les hommes cessent de se nuire et de se perdre, en cessant de vouloir briser l'instrument même de leur salut, la garantie unique et la suprême espérance de l'honneur, de la paix et de la prospérité des nations. Faites que le dernier signal de l'iniquité et de la ruine ne soit pas donné, à l'heure où le monde a si grand besoin de tous ses gages de sécurité, de tous ses moyens de défense.

C'est une chose frappante, mes Frères, que la papauté, en même temps qu'elle est une institution divine et surnaturelle, soit tellement dans la nature et dans la nécessité des choses humaines que ses contempteurs finissent eux-mêmes par tourner leurs regards vers elle. Ce n'est pas moi qui vous apprendrai que la société européenne est à bout de ses voies. Ceux qui veillent d'office à sa garde le proclament assez haut. Partout « des devoirs sans règle, des droits sans titres, des prétentions sans frein ¹ ». Partout « des ferment de discorde, des éléments de dissolution, de mutuelles défiances, un état précaire et maladif qui n'est ni la paix avec sa sécurité, ni la guerre avec ses chances heureuses ² ». Quel sera le moyen d'entente ? Où trouver un centre de ralliement ? Autrefois, dans les guerres intestines du monde chrétien, il y avait un arbitrage, sinon toujours accepté, du

¹ Lettre de l'empereur des Français à la reine d'Angleterre, 4 novembre 1863.

² Discours de l'empereur des Français pour l'ouverture de la session législative, 5 novembre 1863.

moins toujours possible. Aujourd'hui c'est l'arbitre même qui est devenu le point de mire de tous les coups. Et ici se présente à mon esprit un souvenir de l'histoire sacrée.

Il y avait en Israël une ville célèbre, non par sa puissance matérielle, par la force de ses murailles et le nombre de ses habitants, mais par la sagesse de ses anciens et la prudence de leurs conseils. Abéla était le nom de cette ville. Or, un jour Joab y vint mettre le siège, et il s'apprêtait à en saper les murailles. Alors une femme, inspirée par l'esprit de sagesse, monta sur les remparts et cria : Je veux parler à Joab. Et Joab s'étant approché : Es-tu Joab, dit-elle ? — Je suis Joab. — M'écoutes-tu ? — Je t'écoute ¹. — Eh ! bien, poursuivit-elle, autrefois on disait, et c'était un proverbe : « Que ceux qui ont besoin d'un conseil viennent le demander à Abéla » ; et c'était un moyen sûr de mener à bonne fin les affaires : *Sermo dicebatur in veteri proverbio : Qui interrogant, interrogent in Abela; et sic perficiebant*. Il était reconnu qu'Abéla disait la vérité dans Israël à tous ceux qui la demandaient ². Or toi, voici que tu cherches à renverser une telle ville, la ville de l'arbitrage et de la médiation, une ville mère de tant d'autres en Israël : *Et tu quæris subvertere civitatem, et evertere matrem in Israël*. As-tu donc juré d'achever la ruine de tout l'héritage du Seigneur : *quare præcipitas hæreditatem Domini* ³ ?

Ah ! Vierge Marie, du sein de cette Europe si divisée, de cette chrétienté si bouleversée, élevez la voix comme cette

* Venerunt itaque, et oppugnabant Abela, et circumdederunt munitio-
nibus civitatem... Et exclamavit mulier sapiens de civitate : Audite, audite :
Dicite Joab : Appropinqua hac, et loquar tecum. Qui cum accessisset ad
eam, ait illi : Tu es Joab ? et ille respondit : Ego. Ad quem sic locuta est :
Audi sermones ancillæ tuæ. Qui respondit : Audio. Rursumque illa, etc.
II Lib. Reg., xx, 15, 16, 18.

* Nonne ego sum qui respondeo veritatem in Israël ? *Ibid.* 19. —

* *Ibid.*

femme sage d'Abéla. Demandez qu'on écoute, obtenez qu'on écoute; dites à Joab qu'il s'approche et que vous lui voulez parler. Et si Joab approche, dites-lui : Autrefois on disait, et c'était un axiome reçu de tous, des adversaires comme des amis, des dissidents comme des fidèles (Leibnitz parlait à cet égard comme Fénelon, Voltaire comme de Maistre), on disait donc : « Si vous voulez interroger, interrogez Rome » : *Sermo dicebatur in veteri proverbio : Qui interrogant, interrogant in Abela*. Et Rome répondait par une décision sensée, équitable, impartiale, désintéressée; elle tenait la balance égale entre tous les droits, entre ceux des forts et des faibles, entre ceux des princes et des peuples; et, par son conseil, les affaires se terminaient pacifiquement selon l'ordre et la justice : *et sic perficiebant*. Cette mission conciliatrice, Rome est toujours également apte à la remplir; elle défie qu'on lui cite une occasion dans laquelle elle ne s'est pas montrée prête à répondre la vérité à tous : *Nonne ego sum qui respondeo veritatem in Israel?* Mais vous, qu'allez-vous faire à présent? Vous voulez renverser cette Rome, la ville mère du monde, la médiatrice des rois et des nations, la conseillère et la modératrice de tous : *Et tu quæris subvertere civitatem, et evertere matrem in Israel!* Ne voyez-vous pas que c'est ébranler l'héritage entier du Seigneur, et risquer par là-même de tout ruiner ici-bas? Est-ce là ce que vous voulez faire? et s'il y en a qui le veulent, sont-ce les chefs des nations qui le voudront ou qui le laisseront vouloir? *Quare præcipitas hæreditatem Domini?*

Mes Frères, j'ignore ce que la fin de ce siècle nous prépare. Mais la papauté contemporaine a honoré Marie, vous savez tous dans quelle mesure et avec quelle piété : elle a donc thésaurisé, pour le siège apostolique et pour la ville de Rome, un trésor de bénédictions : *Thesaurizat qui honorificat matrem*. Aussi est-ce notre espérance très-ferme, et les gages de cette protection sont déjà sous nos yeux : La reine du

ciel , par une assistance manifeste , viendra elle-même au-devant du pontife qui l'a glorifiée : *Obviabit illi quasi mater honorificata*. Ce n'est pas tout. La Vierge conçue sans péché n'est pas débitrice seulement envers Rome et son pontife-roi. A la voix de Pie IX déclarant à l'Église entière le privilège si glorieux de cette Vierge immaculée, le monde entier s'est ému, l'univers entier a battu des mains et entonné des chants de fête. Lui aussi a honoré sa mère; il a donc, lui aussi, amassé des trésors , il héritera des bénédictions et il recevra des secours : *Thesaurizat qui honorificat matrem*. Là sont nos espoirs de salut et nos chances de paix. De quelques calamités que le monde puisse paraître menacé, je suis tranquille pour le monde. La Vierge toute-puissante viendra à sa rencontre avec le visage riant d'une mère fêtée par ses fils : *Obviabit illi quasi mater honorificata*. Amen.

XIV

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS L'ÉGLISE DE MONTIERNEUF, A POITIERS, EN LA FÊTE
DE SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE.

(XXVII DÉCEMBRE MDCCCLXIII.)

*Scimus quoniam Filius Dei venit, et dedit
nobis sensum ut cognoscamus verum Deum,
et simus in vero Filio ejus. Hic est verus
Deus et vita æterna.*

Nous savons que le Fils de Dieu est venu, et
il nous a donné un sens afin que nous con-
naissions le vrai Dieu, et que nous soyons en
son vrai Fils. C'est lui qui est le vrai Dieu et la
vie éternelle.

(I JOANN., V, 20.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Chaque fois que la fête de votre patron, l'évangéliste saint Jean, coïncide avec la solennité du dimanche, j'attache un grand prix et j'éprouve une vive consolation à la venir célébrer parmi vous. D'abord, ce m'est un vrai bonheur de me trouver au milieu de cette portion si chrétienne de la cité qui forme la paroisse de Montierneuf; et puis je fais profession d'une particulière dévotion envers le disciple que Jésus aimait, envers le disciple vierge, auquel le Sauveur mourant a confié sa Mère vierge. Quels sont les titres d'honneur qui n'appartiennent pas à saint Jean? Il a été apôtre, évan-

géliste, prophète, martyr, vierge, pontife, hiérarque et fondateur d'églises; il a été le privilégié de Jésus, le légataire de son plus doux trésor; il a été le premier défenseur de la divinité du Verbe, niée déjà par les hérétiques. C'est à son évangile, à ses lettres, à sa vision de Pathmos que tous les apologistes et les docteurs ont emprunté leurs textes principaux pour venger la nature divine et la trinité des personnes contre les attaques de l'erreur et de l'impiété. Comme l'aigle qui lui a été donné pour emblème, il a franchi, de son vol audacieux et intrépide, les suprêmes hauteurs des cieux; il a regardé face à face, sans éblouissement et sans vertige, l'astre de l'éternelle lumière; il a contemplé librement celui qui est l'image du Père, le rayonnement de son éclat, la splendeur de sa gloire; et il a rapporté à la terre ce qu'il avait vu au ciel; il a raconté les secrets de Dieu, les mystères du Verbe, sa nativité éternelle et son action créatrice, préludes de sa nativité dans le temps et de notre propre adoption spirituelle. Les autres évangélistes avaient surtout raconté les œuvres humaines de Jésus : Jean nous a principalement révélé le côté divin de son être, le côté divin de ses paroles: il a été, dit saint Hilaire, le grand prédicateur des aperçus divins, le docteur des plus hautes spéculations surnaturelles : *Johannes maxime spiritalium causarum prædicator* ¹.

II. Or, M. T.-C. F., à cause de cela, il se trouve que l'évangéliste saint Jean a été particulièrement injurié par les ennemis de la divinité de N.-S. J.-C. Vous le savez, dans le cours de cette année, un grand scandale a éclaté. Un livre a été écrit contre notre divin maître Jésus-Christ, contre la très-sainte Vierge sa Mère. L'auteur de ce livre a été élevé dans une province avec laquelle la nôtre a des liens étroits, il a été bercé sur les genoux d'une mère chrétienne, il a

¹ S. Hilar., De Trinit. L. I, 42.

été instruit et nourri par la charité de l'Église, dans un presbytère d'abord, puis dans les asiles lévitiqnes. Cet infortuné a retourné contre Dieu, contre Jésus-Christ, contre la religion chrétienne, la science qu'il avait reçue de l'Église. Il a voulu arracher à Jésus sa divinité, à Marie sa virginité. Le monde entier en a frémi d'indignation; et, de toute part les réparations, les expiations ont été offertes au Seigneur Jésus et à sa Mère immaculée.

Mais, je l'ai dit, pour outrager Jésus et Marie, pour nier la divinité de l'un et attenter à l'honneur de l'autre, l'évangéliste saint Jean lui était un obstacle, un embarras. Il a donc outragé le caractère de saint Jean, et il a nié l'authenticité de ses œuvres.

En ce qui est de la négation de l'évangile de saint Jean, notre nouvel apostat n'est point inventeur. Tous ceux qui ont voulu, comme lui, s'attaquer à la divinité de Jésus, ont commencé par se défaire de l'autorité de saint Jean. « Les *Aloges*, observe saint Augustin, sont appelés de ce nom, parce qu'ils ne veulent point admettre le Verbe Dieu, rejetant à cause de cela l'évangile de Jean, et n'admettant pas non plus son apocalypse, dont ils prétendent qu'il n'est pas l'auteur » : *Alogi, propterea sic vocantur, quia Deum Verbum accipere noluerunt* (λογι enim græce verbum dicitur), *Joannis evangelium respicientes, cujus nec apocalypsim accipiunt, has scilicet scripturas esse ejus negantes*¹.

Mais ce dire des *Aloges* n'a point arrêté le genre humain. Il faut lire les magnifiques termes dans lesquels la tradition s'est expliquée sur saint Jean et sur ses écrits. Je sortirais des limites de cette homélie si je vous citais les beaux passages de saint Irenée, d'Origène, de saint Augustin, de saint Jean Chrysostôme, de saint Jérôme et de tant d'autres.

Ce n'a pas été assez à ce moderne blasphémateur d'insul-

¹ S. Aug., L. de Hæres., xxx. — Edit. Gaume, T. VIII, p. 44.

ter dans saint Jean l'écrivain sacré ; il s'est acharné contre la personne même du disciple bien-aimé. A l'entendre, c'est par un sentiment de personnalité jalouse et ambitieuse à l'encontre de saint Pierre, c'est par une secrète opposition et rancune contre Judas, qu'il a été porté à écrire son évangile.

Ainsi, saint Jean n'est pas l'auteur de l'évangile qui porte son nom, et cependant il l'a écrit pour des raisons qui ne lui font pas honneur. Arrange cela qui pourra.

Je l'avoue sans peine : Jean, ce disciple de l'amour, ce prédicateur de la charité, savait pourtant mettre du discernement dans sa charité et dans son amour. Il n'aimait pas Judas : il avait découvert que Judas était voleur et qu'il s'appropriait l'argent de la bourse commune qui lui était confiée : *fur erat et oculos habens* ¹ ; il avait appris de la bouche même de Jésus que Judas était un apôtre sacrilège, qu'il était un traître, qu'il avait livré son maître pour de l'argent ². Quant aux sentiments de Jean envers saint Pierre, c'est autre chose. Jean révérait en lui le vicaire du Fils de Dieu, le chef des apôtres, le fondement de l'Église naissante; si la rapidité de ses jambes, qui est le privilège de la jeunesse, lui permit d'arriver au sépulcre avant Pierre, il n'entra cependant point avant lui ; mais, par une marque très-significative de déférence, il attendit que Pierre fût entré, et il ne pénétra qu'à sa suite et derrière lui ³. Les textes les plus frappants concernant l'autorité et la prééminence de Pierre appartiennent au récit de saint Jean ⁴.

III. Toutefois, M. T.-C. F., je n'ai voulu emprunter le texte de cette homélie ni à l'évangile ni à l'apocalypse de notre saint, mais à l'une de ses épîtres. En effet, notre récent *Aloge* avoue que la première épître attribuée à saint Jean est vraiment de lui, qu'elle lui a toujours été assignée,

¹ Joann., XII, 6. — ² *Ibid.*, XIII, 21-26. — ³ *Ibid.*, XX, 4-8. — ⁴ *Ibid.*, XVI, 7. — *Ibid.*, 15, 16, 17.

même par un certain Papias, et qu'elle est d'ailleurs d'un style parfaitement identique à celui de l'évangile que le même Papias ne semble pas regarder comme son œuvre. Ici encore, concilie les choses qui pourra. Mais enfin, saint Jean est l'auteur de la première épître qui porte son nom : Papias et Renan le disent. Or, voici les derniers mots de cette épître, que je cite d'après la version de saint Hilaire¹ : *Scimus quoniam Filius Dei venit, et concarnatus est propter nos, et passus est, et resurgens de mortuis assumpsit nos, et dedit nobis intellectum optimum, ut intelligamus verum, et simus in vero Filio ejus, Jesu Christo : hic est verus Deus, et vita æterna, et resurrectio nostra* : « Nous savons que le Fils de Dieu est venu, et qu'il s'est revêtu d'une chair comme la nôtre, qu'il a enduré la passion et la mort, et que, ressuscité des morts, il nous a emportés à sa suite, et qu'il nous a donné un sens très-sûr pour que nous connaissions le vrai Dieu, et que nous soyons établis en son vrai Fils, Jésus-Christ : celui-ci est Dieu véritable, et il est la vie éternelle, et il est notre résurrection. » Ainsi s'exprime saint Jean dans son épître acceptée comme authentique par ses adversaires.

Et voici maintenant comme saint Hilaire s'explique à ce propos contre Arius et les siens : « O science tardive, science misérable et dépourvue de l'esprit de Dieu, science qui t'achemines vers l'esprit et vers le nom de l'antéchrist, toi qui veux que Jésus-Christ ne soit qu'une créature illustre et non pas le Verbe identique à Dieu, où donc as-tu appris ce que tu nous dis là ? Montre-nous tes lettres de créance, ô toi, l'auteur de cette nouvelle science ? As-tu reposé sur la poitrine du Christ pour recevoir cette communication intime de sa familière amitié ? Est-ce en te recommandant sa Mère, à l'heure où il mourait sur le Calvaire, qu'il t'a confié à

¹ De Trinit., L. vi, 46.

toi seul cet étrange secret, comme gage de son amour ? Est-ce auprès du sépulcre, où toi aussi aurais précédé Pierre, que tu as vu cela ? As-tu été ravi au ciel parmi les chœurs des anges et les douze mille élus des douze mille tribus ; est-ce parmi les hymnes et les cantiques des célestes phalanges qu'une si pieuse doctrine t'a été enseignée, à savoir, que le Père n'est pas père, que le Fils n'est pas fils, que la nature de celui-ci n'est pas la nature de celui-là, et que la vérité évangélique n'est pas la vérité ? Es-tu, dis-moi, ô novateur, es-tu un second et plus docte et plus croyable saint Jean, à qui nous devons nous en rapporter contrairement à l'autorité du premier ? Lui, il dit : « Nous savons que le Fils de Dieu est venu, « s'est incarné pour nous, est ressuscité, a emporté notre « humanité au ciel, et qu'il nous a donné un sens, un intellect exquis pour que nous discernions le vrai, et que nous « soyons dans son vrai Fils, Jésus-Christ. Celui-ci est vrai « Dieu, et il est la vie éternelle et notre résurrection. » Voici ce que dit saint Jean dans son épître qui est de lui, et que tu confesses être la sienne : *Et hæc quidem Johannes discipulus a Domino dilectus* *. »

* O infelix intelligentia, et Dei spiritu carens, et in antichristi spiritum ; nomen proficiens, ... creaturæ potius adoptivum nomen quam verum Filium Dei Jesum Christum esse confessa, quibusnam hoc arcanorum mysteriorum secretis edocta es ? Vel quis hodie novus hujus scientiæ tuæ auctor est ? Anne secreto tibi hoc per familiaritatem amoris recumbenti in sinu suo Dominus ostendit ? aut solus ad crucem sequens, inter cætera suscipiendæ tibi in matrem Mariæ præcepta, hæc quoque in illa specialis in te amoris contestatione didicisti ? vel ad sepulcrum prior quoque Petro currente adeptus es ? vel intra consessus angelorum, et signatorum librorum insolubiles nexus, et signorum cœlestium multiformes potestates, et novarum atque incomprehensibilium cantionum hymnos sempiternos tam pia tibi hæc per Agnum ducem revelata doctrina est, ne Pater pater sit, ne Filius filius sit, ne natura natura sit, ne veritas veritas sit ? De Trinitate, L. VI, 43.

* Ibid.

C'est ainsi, M. T.-C. F., que notre glorieux docteur dont la parole peut toujours être invoquée avec tant d'à propos, met à leur place tous les négateurs passés et futurs de la divinité du Sauveur Jésus, tous les contempteurs venus ou à venir de la personne et des écrits de l'évangéliste saint Jean.

IV. Religieux habitants de cette paroisse, vous vous réjouirez avec moi de cette réparation offerte à votre incomparable patron au jour de sa fête, dans cette basilique insigne, que nos anciens ducs souverains de l'Aquitaine avaient bâtie à l'honneur de Dieu et de saint Jean. Et moi, en acquittant ce tribut, je paye la dette de mon entrée en ce monde et je remplis une obligation contractée dans mon baptême. L'un des saints qui m'ont été donnés pour protecteurs, celui dont je porte plus particulièrement le nom, avait un culte merveilleux pour l'évangéliste saint Jean. Saint Édouard, roi d'Angleterre, le plus pacifique et le plus révééré des hommes qui aient jamais siégé sur un trône, ne savait rien refuser de ce qui lui était demandé au nom de saint Jean¹. A son exemple, mes Frères, aimons le disciple que Jésus aimait, honorons-le, et ne souffrons pas que son nom soit outragé. Mais surtout croyons au Christ annoncé par saint Jean, et puissions-nous mériter comme lui d'être appelés à reposer sur la poitrine de cet adorable Sauveur et Maître, à qui soit louange, honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen.

¹ Sanctus Eduardus nulli petenti in nomine sancti Joannis evangelistæ aliquid denegabat : hunc enim post apostolorum principem arctius diligebat, etc. Bolland., T. 1, ad diem V januar., col. 300, c. ix, n° 31.

XV

INSTRUCTION PASTORALE

SUR LA PAIX.

(CARÊME MDCCCLXIV.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Ce que le grand-prêtre Onias, les mains étendues vers l'assemblée des enfants d'Israël, demandait et exhortait le peuple à demander avec lui au Dieu tout-puissant, tous, tant que nous sommes, à l'entrée de cette sainte quarantaine, nous devons l'implorer de la bonté divine. Il nous appartient donc, à nous de vous répéter avec autorité, à vous d'accueillir avec respect les paroles de ce pontife de l'ancienne loi : « Et maintenant, disait-il, priez le Dieu de tous... , afin que la paix règne de nos jours en Israël, et qu'Israël ait foi en l'assistance miséricordieuse de Dieu pour l'éloignement des maux dont il est menacé¹ ».

La paix, N. T.-C. F., tel est, à l'heure présente, le vœu de tous, le besoin de tous, le cri de tous. Sur ce point, il s'est

¹ Et nunc orate Deum omnium... fieri pacem in diebus nostris in Israel...; credere Israel nobiscum esse Dei misericordiam, ut liberet nos in diebus suis. Eccli., L, 24-26.

établi un concert touchant, une entente admirable, une rare et précieuse unanimité. Toutes les divergences d'opinion s'effacent, toutes les divisions cessent quand il s'agit de proclamer qu'on aspire à la paix, qu'on veut la paix, que le pays a faim et soif de la paix, que tous ses intérêts demandent et réclament la paix.

Certes, ce ne seront pas les fidèles chrétiens qui s'isolent de ce suffrage général. Nous sommes les enfants de la paix, les avocats de la paix, les ministres et les messagers de la paix, les gardiens et les tuteurs de la paix. Il nous est recommandé d'avoir, s'il est possible, et en tant qu'il dépend de nous, la paix avec tous les hommes ¹. Dans tous les cas, « il ne faut jamais que la cause de la paix interrompue ou perdue procède de nous ». *Dummodo non ex nobis causa aut interruptæ aut non conservatæ pacis existat* ².

La prière que nous porterons tous au pied des saints autels, durant ces jours de pénitence et de propitiation sera donc pour la paix : la paix telle que l'entendent et la désirent les enfants de Dieu; et la paix encore, à défaut de mieux, telle que la demandent les enfants de ce siècle. C'est pourquoi nous vous disons d'abord avec le psalmiste : « Priez pour ce qui se rapporte à la paix de Jérusalem », c'est-à-dire de la cité qui s'appelle du nom même de la paix parce qu'elle en contient tous les éléments et toutes les garanties : *Rogate quæ ad pacem sunt Jerusalem* ³. Et nous n'hésitons pas à ajouter avec le prophète Jérémie s'adressant aux Juifs qui demeuraient à Babylone : « Cherchez la paix de la cité temporelle dans laquelle vous êtes destinés à vivre », et quoique son nom exprime le trouble et la con-

¹ Si fieri potest, quod ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes. Rom. XII, 18.

² Hilar. in Psalm. CXXXII, 8. — ³ Jerusalem, hoc est, visio pacis. —

⁴ Ps. CXXI, 6.

fusion¹, « n'omettez pas de prier le Seigneur pour elle : car « dans sa paix sera votre paix » : *Et quærite pacem civitatis (Babylonis), et orate pro ea ad Dominum, quia in pace illius erit pax vestra*².

II. Saint Augustin a donné de la paix une définition célèbre. « La paix de toute chose, a-t-il dit, c'est la tranquillité de l'ordre » : *Pax omnium rerum, tranquillitas ordinis*. Et il poursuit : « L'ordre, c'est cette disposition qui, selon la parité et la disparité des choses, assigne à chacune sa place³. La paix du foyer domestique, c'est donc la distribution régulière du commandement et de l'obéissance dans la maison ; la paix de la cité terrestre, c'est entre les citoyens le concert sagement ordonné de l'autorité et de la soumission ; la paix de la cité céleste, c'est l'ordre parfait et l'union suprême des élus dans la jouissance de Dieu et dans la jouissance mutuelle de tous en Dieu ; enfin la paix entre l'homme mortel et Dieu, entre la cité d'ici-bas et la cité d'en haut, c'est l'obéissance réglée et ordonnée dans la foi sous la loi éternelle » : *Ordinata in fide sub æterna lege obedientia*⁴.

Par suite de ce principe, la vraie paix, soit pour le corps, soit pour l'âme, soit pour l'individu, soit pour la famille, soit pour la nation, c'est la paix dans le service de Dieu, la paix dans la profession de la foi, la paix dans l'observation de la loi divine.

La paix sérieuse et solide, la paix digne de ce nom, l'Écriture ne la nomme presque jamais sans la joindre soit

¹ Babel, hoc est, confusio. *Vid.* Gen., xi, 9. — ² Jerem., xxix, 7.

³ Ordo est parium dispariumque rerum sua cuique loca tribuens dispositio. *De civit. Dei*, l. xix, c. xiii.

⁴ Pax hominum, ordinata concordia. Pax domus, ordinata imperandi atque obediendi concordia cohabitantium. Pax civitatis, ordinata imperandi atque obediendi concordia civium. Pax hominis mortalis et Dei, ordinata in fide sub æterna lege obedientia. *Ibid.*

à la vérité ¹, soit à la justice ², soit à la charité ³, soit à la grâce ⁴. La paix, en effet, ne va pas de soi, elle ne marche pas toute seule, elle ne se produit qu'avec son cortège naturel et nécessaire. La véritable paix est le fruit de la vérité : il faut aimer celle-ci pour parvenir à celle-là : *Veritatem tantum et pacem diligite* ⁵.

La possession de la paix demande donc à être assurée, non pas seulement du côté des hommes, mais du côté de Dieu. Il nous l'a dit par ses prophètes : « Je suis le Seigneur, et il n'y en a pas d'autre : c'est moi qui forme la lumière et qui fais la paix » : *Ego Dominus... faciens pacem* ⁶. Vainement vous aurez épuisé toutes les ressources d'un esprit fécond en négociations habiles ; il ne suffit pas de négocier avec les puissances de la terre ; il faut que le traité de paix soit conclu avec Dieu : *Pacem habeamus ad Deum* ⁷. Et si Dieu octroie la paix, nulle puissance ne la troublera ⁸.

Or Dieu a posé un médiateur entre lui et l'humanité. Le traité de paix avec le ciel comporte nécessairement l'entremise de Jésus Notre-Seigneur, par lequel nous avons accès vers le trône du Père : *Pacem habeamus ad Deum per Dominum nostrum Jesum Christum, per quem et habemus accessum* ⁹. Jésus est appelé le prince de la paix ¹⁰. La paix du monde entier avait été annoncée comme le signe de sa venue ¹¹, et elle en fut le premier bienfait. Partout où Jésus naîtra, la paix naîtra avec lui. « Car c'est lui qui est notre paix, lui qui est le rapprochement des choses, et qui, renversant

¹ Sit pax et veritas in diebus meis. IV Reg., xx, 19. — Is. xxxix, 8.

² Et erit opus justitiæ, pax. Is. xxxii, 17. — Et prosequeatur te verbum pacis et justitiæ. Eccli., v, 12.

³ Pax fratribus et charitas cum fide. Ephes., vi, 23. — II Timoth., ii, 22.

⁴ Gratia vobis et pax a Deo. Rom., i, 17, et in omnibus epistolis.

⁵ Zach., viii, 19. — ⁶ Is., xlv, 7. — ⁷ Rom., v, 1.

⁸ Ipso enim concedente pacem, quis est qui condemnet ? Job. xxxiv, 29.

⁹ Rom., v, 2. — ¹⁰ Isa., ix, 6. — ¹¹ Mich., v, 5.

« le mur des séparations et des inimitiés , réunit en sa per-
« sonne les termes opposés , et fait la paix et la réconcilia-
« tion ¹. » Aussi la parole familière , la salutation usitée de
Jésus à ses apôtres , c'était le salut de paix : *Pax vobis* ². Ce
fut aussi sa parole d'adieu , son dernier présent à la terre.
« Je vous laisse la paix , je vous donne ma paix : la paix
« que donne le monde n'est pas la paix que je vous donne ³. »
Vous l'entendez , N. T.-C. F. : il y a une paix qui est pro-
prement la paix de Jésus , une paix que Jésus appelle « sa
paix » ; il veut que nous ayons « la paix en lui » : *ut in me
pacem habeatis* ⁴.

Et cette paix , qui est la paix du Christ , cette paix qui
dépasse tout sentiment et qui conserve les cœurs et les
intelligences en Jésus-Christ ⁵, cette paix dont le grand
apôtre souhaite le tressaillement dans toutes les âmes , cette
paix dans laquelle nous sommes tous appelés à ne faire
qu'un seul corps ⁶, si on la considère dans son rapport avec
les sociétés , ce n'est pas autre chose que la paix de l'Église ,
le tranquille accomplissement de la loi chrétienne , le déve-
loppement pacifique des œuvres de la foi et de la charité ,
la reconnaissance publique de la vérité et des préceptes de
l'Évangile , la conformité des législations et des institutions
humaines à la doctrine et à la morale du Christ.

Ces règnes pacifiques et réguliers ont été rares sur la

¹ *Ipsæ enim est pax nostra, qui fecit utraque unum, et medium parietem
maceriæ solvens, inimicitias in carne sua... ut duos condat in semetipso,
faciens pacem, ut reconciliet ambos in uno corpore. Ephes., II, 14, 15.*

² *Luc., XXIV, 36, etc.*

³ *Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis : non quomodo mundus
dat, ego do vobis. Joann., XIV, 27.*

⁴ *Joann., XVI, 33.*

⁵ *Et pax Dei quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra et
intelligentias vestras in Christo Jesu. Philip., IV, 7.*

⁶ *Et pax Christi exulset in cordibus vestris, in qua et vocati estis in uno
corpore. Coluss., III, 15.*

terre. On le conçoit. La terre est le théâtre temporaire de l'épreuve ; sous l'empire nécessaire de la liberté d'option , et sous l'inspiration funeste des passions , le bien y sera toujours mêlé de beaucoup de mal. L'ordre parfait n'est pas de ce monde , et l'Église qui combat ne saurait goûter la paix de l'Église qui triomphe. Toutefois l'histoire a constaté , à de longs intervalles , d'heureuses veines de tranquillité et de prospérité dues à l'observation de la loi divine. L'ère chrétienne , comme l'ère mosaïque , a vu luire çà et là des temps durant lesquels le respect universel de la religion devenait le principe d'une félicité exceptionnelle que ne troublaient aucunes guerres , le Seigneur récompensant son peuple par le bienfait de la paix ¹. Depuis l'établissement du christianisme , il n'est pas une seule des grandes nations occidentales qui n'ait enregistré dans ses annales quelqu'un de ces règnes bénis. « La cité habitée en toute « paix , les lois très-exactement observées , le suprême pontificat rehaussé par une piété éminente , les esprits animés d'une sainte haine contre toutes les choses mauvaises , les rois même et les princes pleins de respect « envers le lieu saint , et se faisant un honneur de l'orner « de leurs libéralités ² , on rencontre , dans la série des âges chrétiens , quelques époques privilégiées qui ont réalisé cela par l'accord des grands pontifes et des grands monar-

¹ *Fecit autem Aza quod bonum et placitum erat in conspectu Dei sui , et subvertit altaria peregrini cultus , et excelsa... Et præcepit Judæ ut quæreret Dominum Deum patrum suorum , et faceret legem et universa mandata... Et regnavit in pace. Ædificavit quoque urbes munitas in Juda , quia quietus erat , et nulla temporibus ejus bella surrexerant , pacem Domino largiente. II Paralip., XIV, 2-7.*

² *Igitur cum sancta civitas habitaretur in omni pace , leges etiam adhuc optime custodirentur , propter Oniæ pontificis pietatem , et animos odio habentes mala ; fiebat ut et ipsi reges et principes locum summo honore dignum ducerent , et templum maximis muneribus illustrarent. II Machab., III, 1-2.*

ques, par le zèle fervent de la tribu ecclésiastique et par la fidélité des peuples à la doctrine et à la loi de l'Église. Au moyen de cette paix extérieure, le bien spirituel s'opérait dans de larges proportions; le règne de Dieu y trouvait son avancement; et, de leur côté, les choses humaines avaient beaucoup à y gagner. En sorte que, si la paix du dehors profitait à la maison de Dieu ¹, la prospérité de celle-ci servait également les intérêts de nos frères et de nos proches ².

C'est donc travailler à l'avantage de tous, N. T.-C. F., que de s'employer, tant par la prière que par les œuvres, à tout ce qui peut assurer la paix de l'Église. Vous demanderez donc à Dieu, à celui qui est le maître de tous les événements et de toutes les volontés, à celui qui dirige souverainement et les hommes et les choses, vous lui demanderez que cette heureuse paix se fasse de nos jours en Israël, et qu'elle y fleurisse longtemps : la paix dans la vérité, la paix par la justice, la paix accompagnée de la charité, la paix fécondée par la grâce; la paix au regard de Dieu, la paix de Jésus-Christ et par Jésus-Christ; cette paix parfaite de la cité sainte qui résulte de l'accomplissement excellent des lois, de la haute piété du sacerdoce, de la disposition favorable des esprits, de la protection équitable des princes; en un mot cette paix de la cité humaine et transitoire qui imite et qui prépare la paix de la cité céleste et éternelle : *Et nunc orate Deum omnium... fieri pacem in diebus nostris in Israël, per dies sempiternos* ³.

III. Vous me dites : C'est demander l'impossible. Il y a tant de ferments de discorde religieuse en Europe, tant de divisions et de préjugés dans les esprits, au sein même des

¹ Propter domum Domini Dei nostri, quæsi vi bona tibi. Ps. cxxi, 9.

² Propter fratres meos et proximos meos, loquebar pacem de te. *Ibid.*, 8.

³ Eccli., I, 24, 25.

nations que l'on appelle catholiques, qu'on ne saurait espérer désormais une organisation chrétienne des sociétés, Ce sera beaucoup pour l'Église si elle obtient la conservation de cette paix du dehors, de cette paix quelconque, moyennant laquelle elle peut accomplir à tout le moins une partie de sa mission.

La paix matérielle, N. T.-C. F., est sans nul doute une paix trop vulgaire et aussi trop précaire pour nous satisfaire entièrement; cependant elle ne laisse pas d'être un bien très-appréciable. Et, sans admettre que notre temps n'en puisse désirer et obtenir une meilleure, nous nous souvenons néanmoins du langage de Jérémie que nous avons rapporté plus haut. Saint Augustin, dans plusieurs des chapitres de sa « Cité de Dieu », nous donne le commentaire de ces remarquables paroles du prophète.

« La cité de la terre, dit-il, cette cité qui ne doit pas être éternelle (car au jour des dernières vengeances elle cessera d'être une cité), a ici-bas ses éléments de bien et de paix, dont la possession lui donne toute la joie que de pareilles choses peuvent donner. Et parce que ce bien est mêlé de beaucoup d'angoisses pour ceux qui s'y attachent, il est très-fragile, et il donne lieu à mille divisions¹... Au fond, ce peuple détourné de Dieu est un peuple malheureux. Cependant il aime une certaine paix qu'il ne faut pas improuver, une paix qui est sa paix; paix dont il ne jouira pas à la fin, parce qu'il n'en use pas bien avant la fin. Mais qu'il en jouisse en cette vie, c'est notre intérêt à nous-mêmes; car, tant que les deux cités sont mêlées ensemble, nous profitons pour notre paix de la paix de Babylone, attendu que, si le

¹ *Terrena porro civitas, quæ sempiterna non erit (neque enim cum in extremo supplicio damnata fuerit, jam civitas erit), hic habet bonum cujus societate lætatur, qualis esse de talibus rebus lætitia potest. Et quoniam non est tale bonum ut nullas angustias faciat amatoribus suis, ideo civitas ista adversum se ipsam plerumque dividitur, etc. De civit. Dei, L. xv, c. iv.*

peuple de Dieu est affranchi de celle-ci par la foi , il est pourtant condamné à y vivre comme voyageur. C'est pourquoi l'apôtre avertit l'Église de prier pour les rois et pour les puissants, « afin , dit-il , que notre vie s'écoule paisible et tranquille en toute piété et charité ». C'est pour cela aussi que le prophète Jérémie , annonçant à l'ancien peuple d'Israël sa captivité dans Babylone , lui recommandait de demeurer avec résignation dans cette cité , d'y servir Dieu dans la patience, et de prier pour elle : « car, disait-il, dans sa paix sera votre paix », à savoir cette paix temporelle qui est provisoirement commune aux bons et aux méchants ¹. »

Le saint docteur donne ailleurs à la même pensée des développements qu'il nous semble utile de reproduire. « La race des hommes étrangers à la vie de la foi poursuit une paix toute terrestre dans les biens et les avantages de cette vie temporelle. La famille des fidèles , au contraire , attend les biens à venir que l'éternité lui promet, n'usant des biens de la terre et du temps que comme une étrangère qui ne veut pas se laisser prendre par eux ni détourner de Dieu vers lequel elle tend , mais y cherchant un appui susceptible d'alléger et non d'aggraver le poids de ce corps corrup-

¹ *Miser igitur populus ab isto alienatus Deo. Diligit tamen ipse etiam quamdam pacem suam non improbandam , quam quidem non habebit in fine, quia non ea bene utitur ante finem. Hanc autem ut interim habeat in hac vita, nostra etiam interest: quoniam quandiu permixtæ sunt ambæ civitates, utimur et nos pace Babylonis: ex qua ita per fidem populus Dei liberatur, ut apud hanc interim peregrinetur. Propter quod et Apostolus admonuit Ecclesiam ut oraret pro regibus ejus atque sublimibus, addens et dicens, ut quietam et tranquillam vitam agamus cum omni pietate et charitate (I Timoth., II, 2). Et propheta Jeremias cum populo Dei veteri venturam prænuntiaret captivitatem, et divinitus imperaret ut obedientes in Babyloniam irent, Deo suo etiam ista patientia servientes, monuit et ipse ut oraretur pro ea dicens, quia in ejus est pace pax vestra, utique interim temporalis quæ bonis malisque communis est. Ibid., L. XIX, c. XXVI.*

tible dont l'âme est appesantie. C'est pourquoi l'usage des choses nécessaires à cette vie mortelle est commun à l'une et à l'autre famille, aux fidèles et aux infidèles ; mais, dans la façon d'user, chacune a sa fin propre et différente. La cité terrestre, qui ne vit pas de la foi, aspire seulement au bien-être humain, et le but qu'elle assigne à tout l'ordre public, c'est qu'il s'établisse un certain concert des volontés humaines quant aux avantages d'ici-bas. La cité céleste, au contraire, ou plutôt cette partie d'elle qui, durant le pèlerinage de cette vie mortelle, se nourrit de la foi, se sert aussi de cette paix en attendant que finisse la mortalité à qui cette paix est nécessaire. Et pour cela, tant que dure la vie captive de son exil (où toutefois elle a déjà reçu la promesse de la rédemption, et le don spirituel en gage de cette promesse), soumise aux lois de la terre qui disposent des intérêts temporels, elle leur obéit sans hésiter ; et comme la mortalité leur est commune, elle veut maintenir entre elle et sa compagne la bonne intelligence en ce qui concerne leurs mortelles destinées. Il est vrai, la cité de la terre se laissant emporter à des excès contraires à la vraie religion..., il arrive que la cité céleste, dans sa pieuse fidélité, ne peut avoir avec elle une même loi religieuse ; qu'il s'élève entre elle et sa rivale de graves dissentiments sur ces matières ; qu'elle devient le point de mire de toutes les opinions adverses, et qu'elle serait incessamment en butte à la fureur et aux assauts des persécutions, si les égards que commande parfois la multitude des fidèles qu'elle rallie et si l'assistance divine qui ne lui manque jamais ne la protégeaient contre l'animosité de ses ennemis. Cette céleste cité chemine donc sur la terre, recrutant ses citoyens chez toutes les nations ; elle forme, au milieu de la diversité des langues, une société voyageuse comme elle ; elle n'a souci d'aucune des variétés de mœurs, de lois et d'institutions qui servent à obtenir ou à conserver la tranquillité publique ; elle n'en retranche

rien, elle n'en détruit rien ; que dis-je ? elle les maintient et les observe , si toutefois elles laissent à la véritable religion la liberté de sa foi et de son action. La cité du ciel s'accommode donc, en cet exil, de la paix des États ; et , autant que la piété est sauve et que la religion le permet , elle protège et encourage, au profit du progrès humain, la bonne union des volontés humaines ; rapportant la paix d'ici-bas à la paix céleste, la seule que la créature raisonnable puisse appeler de ce nom : ordre parfait , union suprême dans la jouissance de Dieu et dans la jouissance mutuelle de tous en Dieu ¹. »

Les doctrines de l'évêque d'Hippone , N. T.-C. F. , sont demeurées les doctrines du peuple chrétien ; elles règlent aujourd'hui encore les rapports entre l'homme spirituel qui vit de foi et d'espérance , et l'homme animal qui ne trouve de saveur qu'aux choses sensibles. Désireux d'obtenir une paix plus haute et plus féconde , une paix plus vraie et par conséquent plus solide , les enfants de Dieu acceptent une paix même médiocre et passagère , parce qu'en elle-même elle est encore un bien, et parce que , si le monde en mésuse pour le mal, l'Église sait l'utiliser pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

A ce dernier point de vue, N. T.-C. F. , on peut dire que les vrais chrétiens , non-seulement ne sont pas les obstacles à la paix du monde , mais qu'ils en sont les artisans et les conservateurs. Car, si la paix ne produisait que cette prospérité temporelle qui est presque toujours une source d'offenses contre Dieu , sa miséricorde comme sa justice lui interdiraient de faire à l'humanité un présent si dangereux. Il est donc souverainement conforme à l'équité que la famille spirituelle du Christ participe aux bénéfices de la paix humaine, puisque, tant par les œuvres d'expiation et de péni-

¹ De civitat. Dei, L. XIX, c. XVII.

tence qui fléchissent la colère du Seigneur, que par les actes de piété et de charité qui procurent l'avancement de son règne, c'est elle qui fait trouver grâce à la terre devant les yeux du Tout-Puissant, et qui mérite aux sociétés des jours de calme et d'apaisement, toutes les fois que celles-ci, par l'excès de leurs erreurs ou de leurs vices, ne paralysent pas la puissance de son intercession.

IV Car ce n'est pas assez, N. T.-C. F., de désirer la paix, de déclarer qu'on a besoin de la paix. Nous vous l'avons dit : la paix vient de Dieu, et Dieu reste le maître de son don ; il le dispense selon son bon plaisir, toujours conforme aux lois de sa sagesse et de son équité suprêmes.

A l'heure où Jésus, le prince de la paix, fit son apparition sur la terre, les anges chantèrent dans les nues : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et sur la terre paix aux hommes de bonne volonté ¹ ». La première de ces affirmations est absolue. Par le fait de la venue du Christ, la gloire de Dieu est complète, elle est indépendante de toutes les hypothèses et de tous les accidents ; quoi qu'il arrive, Dieu, dans le plus haut de sa demeure, est glorifié selon toute la plénitude de ses droits ; rien d'essentiel n'est laissé aux chances des volontés libres. Il n'en est pas de même du côté de la terre. La paix n'y est acquise qu'à ceux qui la veulent, et qui la veulent d'un bon vouloir : *Et in terra pax hominibus bonæ voluntatis*. Et la part laissée à la volonté humaine est si considérable, si sérieuse, que la volonté humaine a pu prévaloir dans plus d'un cas contre la volonté la plus miséricordieuse du Sauveur. Vous connaissez cette page de l'Évangile, qu'il est impossible de lire sans effroi :

« En ce temps-là, comme Jésus s'approchait de Jérusalem, apercevant la ville, il pleura sur elle en disant : Ah ! si du moins, en ce jour qui t'est donné, tu avais connu ce

¹ Luc., II, 14.

« qui peut te procurer la paix ! Mais maintenant tout cela
« est caché à tes yeux. Or voici venir des jours affreux pour
« toi, où tes ennemis t'environneront de tranchées ; ils
« t'enfermeront et te serreront de toutes parts, ils te renver-
« seront à terre toi et tes enfants, et ils ne laisseront pas de
« toi pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps
« où tu as été visitée¹. Jérusalem, Jérusalem, que de fois
« j'ai voulu assembler tes enfants, comme la poule assem-
« ble ses petits sous ses ailes, et tu n'as pas voulu² ! »

Vous le voyez, N. T.-C. F., Jésus avait des pensées
d'amour, des vues de miséricorde sur cette cité ; il ne te-
nait qu'à elle d'obtenir la paix, en comprenant les condi-
tions auxquelles elle était attachée : *Si cognovisses et tu quæ
ad pacem tibi !* Mais, par un aveuglement coupable et volon-
taire, Jérusalem perdit la paix pour toujours.

L'Esprit-Saint a dit : « Qui donc a résisté à Dieu, et a eu
« la paix » : *Quis restitit ei, et pacem habuit*³ ? O incroyable
force de résistance de la liberté humaine ! ô mystérieuse
puissance de la volonté d'un individu, de la volonté d'une
famille, d'une cité, d'une nation à l'encontre de la volonté
de Dieu ! « Que de fois, dit le Seigneur Jésus, que de fois
« j'ai voulu..., et tu n'as pas voulu ! » Quel prodige que ce
duel, ce conflit, cette lutte entre le vouloir divin et le vou-
loir humain ! Et c'est le vouloir divin qui succombe devant
la déplorable obstination du vouloir humain ! *Quoties
volui..., et noluisti !*

Le disciple n'est pas au-dessus de son maître. L'apostolat
chrétien, qui a reçu du Fils de Dieu la mission d'évangéliser
la paix, ne pouvait pas ne point partager ses défaites. Il y
avait été préparé par les termes même dans lesquels sa
mission lui avait été donnée. « En quelque cité, en quelque
« maison que vous entriez, avait dit le Sauveur, saluez-la,

¹ Luc., xix, 41-44. — ² Matth., xxiii, 37. — ³ Job., ix, 4.

« et dites d'abord : La paix soit dans cette maison ; et s'il
« se trouve là un fils de la paix, la paix se reposera sur lui ;
« sinon , elle reviendra vers vous ¹. » Saint Hilaire, en son
commentaire de saint Matthieu, se pose à lui-même cette
question : « Puisque l'apôtre, en entrant dans la cité ou
dans la maison , a annoncé la paix , est-ce que la parole
apostolique n'est pas une parole efficace, une parole sacra-
mentelle, qui opère irrévocablement ce qu'elle exprime ²? »
Et le saint docteur se fait ensuite cette réponse : « La paix,
dit-il, les apôtres la présentent à tous, mais il n'est pas
dans leur pouvoir de la faire accepter de tous. Ils en pro-
noncent le nom, avant d'en faire le don ³. Souhaitée aux
indignes, elle ne leur est pas donnée » : *Pax indignis optata,
non data*. Il faut qu'elle trouve des dispositions favorables
dans les âmes où on la sème ; sinon, elle ne germera pas ;
mais à sa place, le trouble, la division, la guerre.

En effet, N. T.-C. F., deux grands obstacles peuvent être
apportés à la paix, et la rendre absolument impossible :
c'est le mauvais usage qui en est fait, et le mépris ou seu-
lement l'absence des principes sur lesquels elle repose. Dieu
n'a pas pris l'engagement d'accorder à tout jamais ses don
aux indignes, à ceux qui veulent en user contre lui, les
tourner contre la main de qui ils les reçoivent.

V. « Seigneur, s'écriait le psalmiste, ne permettez pas
« que je fasse cause commune avec ceux qui parlent de paix
« dans l'assemblée de leurs frères, et qui méditent le mal
« dans leurs cœurs ⁴. » Pour ces hommes, l'idéal de la paix,
c'est la tranquillité du désordre, c'est la paisible satisfaction

¹ Matth., x, 11, 12. — Luc., x, 5, 6.

² Sed si jam primo ingressu in salutationis officio dicta pax est..., quomodo postea revertetur? Comment. in Matth., x, 8.

³ Sed ita ut potius pax dicta, quam data sit. *Ibid.*, 9.

⁴ Qui loquuntur pacem cum proximo suo, mala autem in cordibus eorum. Ps. xxvii, 3.

des passions, la jouissance ininterrompue de tout ce qui flatte l'orgueil et les sens. Vous souvient-il, N. T.-C. F., de deux pages de la « Cité de Dieu » que nous avons transcrites tout entières lorsque, rassurés à l'excès au lendemain de vos frayeurs excessives, il nous parut qu'un très-grand nombre de vous allaient ressembler à ces anciens romains qui venaient d'échapper aux barbares, et qui, « n'ayant cherché dans le christianisme qu'un rempart contre les dangers du moment, reprenaient déjà tous leurs préjugés et leur première insolence contre lui, ne songeant désormais qu'à jouir sans frein et sans retenue des biens et des plaisirs qui leur eussent été ravis sans lui » ? En présence de tout ce que nous voyons et de tout ce que nous entendons, ne faudrait-il pas encore la reproduire avec un stylet de fer et de diamant, cette page saisissante où le saint docteur révèle à ses contemporains : *De quelle félicité voudraient jouir et de quelle façon voudraient vivre ceux qui déclament contre l'avènement de la religion chrétienne* ? Vous le savez, c'est une fantaisie de certains lettrés de nos jours, non-seulement d'absoudre et d'admirer le paganisme, mais de pousser vers lui des cris de regret avec des soupirs d'envie, et d'en saluer la réapparition comme le type parfait de la civilisation et de la félicité humaine. Qu'est-il besoin de répondre à ces étranges apologies ? Les monuments du paganisme subsistent sur le sol et dans les livres. Deux mille ans de christianisme n'ont pas effacé toutes les traces de cette civilisation tant vantée, mélange hideux d'obscénité et de barbarie. Pour nous rappeler l'excès du mal où notre race était tombée, une sage disposition de la providence divine a sauvé

¹ S. August., De civit. Dei, L. I, c. VII.—Mandement pour le carême 1853, page 18.

² Quali velint felicitate gaudere, et quibus moribus vivere, qui tempora christianæ religionis incusant. De civit. Dei, L. II, c. XX.—Mandement pour le carême 1853, p. 19.

ces débris contre les ravages du temps, ainsi que la nature, en guérissant les corps blessés, y laisse les cicatrices pour attester la largeur des plaies. Des maisons payennes, des villes payennes, ensevelies sous la cendre des volcans, ont reparu à la lumière du soleil. Un œil chrétien ou simplement honnête ne saurait s'arrêter sur ces vestiges du vieux monde idolâtre. Ce n'est d'ailleurs que la vérification du tableau tracé dans les saintes Écritures. Le Sage nous a laissé la description de toutes ces calamités comme de toutes ces turpitudes sociales et domestiques ¹, et il achève sa peinture par ce dernier trait : c'est « qu'il ne suffisait pas « aux hommes d'être plongés dans ces abîmes d'erreurs et « de vices; mais, vivant dans cette bataille et cette mêlée « de toutes les ignorances et de toutes les corruptions, ils « se faisaient illusion jusqu'à donner à des maux si nombreux et si grands le nom de la paix » : *Sed et in magno viventes inscientiæ bello, tot et tam magna mala pacem appellant* ². Paix néfaste, paix horrible que Dieu n'accorde aux peuples que dans sa colère. Et malheur aux peuples qui s'en accommodent ! Ou plutôt, cette paix n'en est pas une ; car, observe saint Paul, « au moment où ils diront : Paix et « sécurité, alors même viendra sur eux une ruine soudaine, « et ils n'échapperont pas ³ ».

Aux vains et futiles discoureurs qui parlaient de paix parmi des maux si grands, les voyants du Seigneur adressaient de sanglants reproches consignés dans plusieurs pages des saints livres. « Ils ont été confondus, dit Jérémie, « parce qu'ils ont fait des choses abominables ; ou plutôt, « la confusion même n'a pu les confondre, et ils n'ont su « ce que c'était que de rougir. Ils entreprenaient de panser

¹ Sap., xiv, 23-26. — ² *Ibid*, 22.

³ Cum enim dixerint : Pax et securitas ; tunc repentinus eis superveniet interitus, sicut dolor in utero habentis, et non effugient. I Thessal., v, 3.

« les blessures de la fille de mon peuple par des moyens honteux : *Curabant contritionem filiae populi mei cum ignominia* ; et ils disaient : la paix , la paix , là où il n'y avait pas de paix ¹ ». Mon peuple périssait de matérialisme , et ils ne lui parlaient que de matière. Le sensualisme coulait à pleins bords , et ils ne s'appliquaient qu'à donner aux sens leur pâture. Leur procédé de médication consistait à ramener sur la plaie les suppurations mêmes de la plaie : traitement ignominieux qui entretenait et aggravait le mal au lieu de le guérir , et qui devait tourner à la honte de tous ces empiriques : *Et sanabant contritionem filiae populi mei ad ignominiam, dicentes : Pax, pax, cum non esset pax* ².

Ézéchiél reproduit les mêmes paroles , et il emploie une autre figure : « Ils ont trompé mon peuple en disant : Paix , paix , et il n'y avait pas de paix. » Or , s'il n'y avait pas de paix , continue-t-il , je vais vous dire pourquoi. Quand ils construisaient un édifice , ils n'y mettaient que de la terre et pas de ciment. Puis , avec un art sans pareil , ils revêtaient la muraille d'une surface polie et brillante ; mais dans cet enduit même , ils négligeaient d'introduire les substances qui en auraient procuré la consistance et la liaison. « Fils de l'homme , dites à ceux qui crépissent la muraille de la sorte , que la muraille tombera : *Dic ad eos qui liniunt absque temperatura , quod paries casurus sit*. Il surviendra de la pluie , de la grêle , du vent , et la construction croulera. Et quand elle sera à bas , est-ce qu'on ne vous dira point : Où est le badigeon dont vous l'avez enduite : *Ubi est litura quam linistis?*... Ce n'est pas tout , l'édifice badigeonné entraînera dans sa ruine les ouvriers appliqués à ce travail misérable ; mon indignation se satisfera à la

¹ *Confusi sunt , quia abominationem fecerunt : quin potius confusione non sunt confusi , et erubescere nescierunt. Et curabant contritionem filiae populi mei cum ignominia, dicentes : Pax, pax : et non erat pax. Jerem., vi, 14, 15. —* ² *Ibid.*, viii, 11.

« fois dans la chute de la muraille et dans la chute de ses
« malencontreux décorateurs. Puis, dans ma juste ironie,
« je vous dirai : La muraille n'est plus, et ceux qui l'avaient
« couverte d'un si beau vernis ont eu avec elle un même
« sort ! Prophètes trompeurs, qui endorment leurs pays, et
« qui voient pour lui des visions de paix, là où il n'y a pas
« de paix, dit le Seigneur ¹ ! »

VI. Ces admonitions et ces menaces des prophètes aux sociétés antiques sont-elles sans opportunité et sans application pour les sociétés modernes ? Nous avons vu partout depuis un siècle « les nations remplies de troubles et les
« royaumes renversés ² » ; les révolutions ont succédé aux révolutions, les catastrophes aux catastrophes. Que de fois
« nous avons espéré le salut, et le salut fuyait toujours ³ !
« Nous attendions la paix, et il ne survenait rien de bon ;
« nous nous flattions que c'était le temps de la guérison, et
« voici l'épouvante ⁴. » La paix serait-elle impossible parce que les hommes de ce temps auraient oublié les principes qui fondent et les conditions qui garantissent la paix ? Isaïe les aurait-il désignés quand il a dit : « Ils n'ont pas connu
« le chemin de la paix, et ils se sont engagés sans jugement
« dans des routes qui se sont faussées sous leurs pas ; qui-
« conque foule ces sentiers, ignore la paix pour tou-
« jours ⁵ » ?

¹ Et complebo indignationem meam in pariete, et in his qui liniunt eum absque temperamento ; dicamque vobis : Non est paries, et non sunt qui liniunt eum. Prophetæ qui prophetant ad Jerusalem, et vident ei visionem pacis : et non est pax, ait Dominus Deus. Ezech., XIII, 10-16.

² Conturbatæ sunt gentes et inclinata sunt regna. Ps. XLV, 7.

³ Expectavimus salutem, et elongata est a nobis. Isa., LIX, 11.

⁴ Expectavimus pacem, et non erat bonum ; tempus medelæ, et ecce formido. Jerem., VIII, 15.

⁵ Viam pacis nescierunt, et non est iudicium in gressibus eorum, semitæ eorum incurvatæ sunt eis : omnis qui calcatur in eis, ignorat pacem. Isa.,

LIX, 8.

O vous tous, N. T.-C. F., qui désirez ardemment le bien-fait de la paix, accueillez les doctrines et embrassez les œuvres qui procurent la paix¹. Vous la trouverez dans votre soumission aux commandements du Seigneur, dans votre docilité aux enseignements de son Église. Hors la tradition chrétienne, il ne reste aux sociétés humaines ni doctrine précise, ni moralité définie, ni but déterminé. Le langage même est plein de confusion, et les mots diffèrent de sens selon la diversité de ceux qui les emploient. Les luttes des partis deviennent alors une escrime de paroles, un tournoi de discours, où le mérite oratoire peut se trouver partout, mais où l'énergie du vrai n'ose se produire nulle part. Condamnée à ne pas conclure, l'éloquence n'est plus qu'un amusement ou un artifice. De quelque éclat qu'elle s'enveloppe, la parole humaine est sans force quand elle ne fait pas écho au Verbe de Dieu. On ne changera point l'essence des choses. Jésus-Christ est la pierre angulaire de tout l'édifice social. Lui de moins, tout s'ébranle, tout se divise, tout périt. « Est-ce qu'il vous plaît de suivre la route des siècles pervers, la route qu'ont frayée les grands coupables de la génération précédente, ces hommes emportés avant la fin de leur œuvre, qui disaient à Dieu : Retirez-vous de nous, et qui regardaient le Tout-Puissant comme ne pouvant rien ? Ah ! loin de nous les maximes de ces impies ! Ce qu'ils avaient élevé n'a-t-il pas été détruit, et l'incendie n'en a-t-il pas dévoré les restes ? Instruits à cette école, soumettez-vous à Dieu par un plein acquiescement, et vous aurez la paix, et vous en recueillerez des fruits excellents². »

Et comme c'est déjà un commencement de grâce que de savoir demander la grâce, c'est aussi un commencement de

¹ Ita quæ pacis sunt, sectemur. Rom., xiv, 19.

² Nunquid semitam seculorum custodire cupis, quando calcaverunt impii, qui sublati sunt ante tempus suum ? Qui dicebant Deo : Recede a nobis, et

paix que de savoir demander la paix. Le Seigneur nous dit par son prophète « qu'il cicatrisera les plaies des nations, et « que, pour cela, il leur révélera par quelle prière efficace « on obtient le don de la paix et de la vérité¹ ». Faisons donc tous monter nos invocations et nos vœux vers le Dieu de la vérité et de la paix durant le cours de la carrière qu'adragésimale. La sainte Église nous fournira elle-même la formule de notre prière dans l'oraison du jour où nous achevons de tracer ces lignes : « O Dieu tout-puissant et « éternel, qui dirigez à la fois les choses du ciel et celles de « la terre, soyez propice aux supplications de votre peuple, « et accordez votre paix à nos temps : Par Jésus-Christ « Notre-Seigneur qui vit et règne avec vous dans l'unité du « Saint-Esprit pendant tous les siècles des siècles². Ainsi « soit-il. »

A CES CAUSES, etc.

quasi nihil posset facere Omnipotens æstimabant eum : quorum sententia procul sit a me !... Nonne succisa est erectio eorum, et reliquias eorum devoravit ignis ? Acquiesce igitur illi, et habeto pacem, et per hæc habebis fructus optimos. Job., XLII, 15-21.

¹ Ecce ego obducam eis cicatricem, et curabo eos, et revelabo eis deprecationem pacis et veritatis. Jerem., XXXIII, 6.

² Omnipotens sempiterna Deus, qui cœlestia simul et terrena moderaris, supplicationes populi tui clementer exaudi ; et pacem tuam nostris concede temporibus. Per Dominum, etc. Orat. Dominic. II post Epiphan.

XVI

ENTRETIENS

AVEC LE CLERGÉ DURANT LES EXERCICES DE LA RETRAITE PASTORALE

ET DU X^e SYNODE DIOCÉSAIN :

SUR DEUX BRIEFS ADRESSÉS A L'ARCHEVÊQUE DE MUNICH, ETC.

(JUILLET MDCCCLXIV.)

I. Le contre-temps occasionné par l'indisposition du prédicateur de nos exercices n'aura pas été sans compensation, Messieurs et chers Coopérateurs, puisque vous avez pu entendre hier avec fierté comme avec profit les accents d'une éloquence qui vous est désormais domestique, et puisque nous avons pu remplir la lacune de ce matin par une fonction sacrée qui excitait visiblement votre intérêt comme votre piété. Toutes les pierres de cette maison, qui fut le berceau de votre jeunesse lévitique, sont empreintes pour vous de quelques souvenirs; les plus douces et les plus fortes émotions de votre vie se rattachent à ce sanctuaire, sur le pavé duquel vous avez été honorés des plus hautes effusions de la grâce céleste; la consécration de l'autel de cette église ne pouvait donc s'accomplir dans des conditions meilleures. Plus encore que les élèves actuels de cette maison, vous qui

gardez dans vos cœurs la mémoire du passé, vous aviez droit à jouir de ce spectacle; et votre présence, d'autre part, donnait à la cérémonie plus de pompe et plus de grandeur.

J'aimerais à profiter de cette occasion, Messieurs et bien aimés Frères, pour remonter avec vous jusqu'à l'origine des séminaires dans le diocèse et dans la ville de Poitiers. Depuis le concile provincial de quinze cent quatre-vingt deux, dans lequel nos pères ont porté en cette matière des règles si admirables et si détaillées ¹, quelle a été, au sein de notre Église, la destinée et l'histoire de ces établissements? Sur plus d'un point, je serais à même peut-être de satisfaire votre curiosité; sur beaucoup d'autres, je confesserai mon ignorance. Il y a donc là l'objet d'une étude qui revient de droit à l'historiographe diocésain.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre rencontra sans doute beaucoup d'obstacles, et l'état matériel des choses laissait vraisemblablement beaucoup à désirer, puisque la construction d'un édifice approprié aux besoins d'un si grand diocèse fut l'acte principal du dernier épiscopat antérieur à la révolution. Le séminaire Saint-Charles venait seulement d'être achevé, quand la tempête emporta le pontife qui l'avait créé, et livra cet immeuble à d'autres usages qu'à ceux auxquels il était destiné. Martial de Saint-Aulaire avait cru bâtir une école pour les médecins des âmes, il bâtissait à son insu un asile pour les infirmités corporelles; au lieu d'un séminaire, il se trouva qu'il avait élevé un hôpital. Par quelle interprétation du traité intervenu entre l'Église et l'État, celui-ci put-il se croire autorisé à retenir une propriété invendue, et dont le propriétaire revivait légalement, puisque les lois annexes du concordat ne disputaient point aux séminaires l'existence civile déniée à tant d'autres

¹ Concil. provincial. Burdig., *Edit. Lucionen.* 1850, p 115-129.

Établissements supprimés ? Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, il serait stérile désormais de discuter ce qui fut fait alors. D'ailleurs, quand tant d'autres maisons saintes gémissent encore sous l'ignominie d'une destination révoltante, c'est le cas de nous féliciter de la substitution opérée dans celle-ci, puisque, malgré sa sécularisation, elle donne abri aux membres souffrants de Jésus-Christ, et que les angéliques filles du vénérable Grignon de Montfort entourent le tabernacle devant lequel devaient prier les générations lévites.

De leur côté, Louis XIV et Anne d'Autriche avaient cru bâtir un carmel à Poitiers : ils bâtissaient un séminaire. S'ils avaient pu lire dans l'avenir, ils ne s'en seraient pas trop affligés : c'est justice que les rois terrestres construisent des palais pour les rois spirituels. D'ailleurs, les pieuses filles de Thérèse avaient déjà reçu du ciel leur dédommagement, lorsque leur maison fut affectée au noviciat ecclésiastique. La providence les avait mises en possession de cette antique abbaye de Saint-Hilaire de la Celle, qui se glorifie d'avoir été la maison paternelle de notre saint docteur, et qui fut sanctifiée durant tant de siècles par la présence des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Pour ces chastes épouses de l'Agneau, quand elles considèrent le sort fait à leur maison primitive, et qu'elles comparent leur infortune à celle de beaucoup d'autres familles sacrées, c'est un sujet de consolation et de joie de savoir que la prière n'a point déserté leur demeure, et que les actes les plus élevés de l'ordre surnaturel s'accomplissent sous les voûtes de ce temple dont la structure avait été comme un sujet d'effroi pour leurs mères¹.

¹ La religieuse qui a écrit l'*Abrégé de la Fondation du monastère de Poitiers*, après avoir décrit dans les termes les plus techniques toute la structure et l'ordonnance du nouvel édifice, ajoute naïvement : « Il ne nous reste qu'à désirer que l'imprécation que notre sainte mère a faite pour celles de ses

Consacrée par l'évêque Antoine Girard , le cinq juillet seize cent quatre-vingt-quatorze, cette église fut réconciliée par Monseigneur Jean-Baptiste de Bouillé, lorsqu'il en reprit possession pour le séminaire en mil huit cent vingt-quatre. Aujourd'hui que l'autel fixe a été relevé, et que nous avons pu lui restituer le riche rétable où éclate une magnificence vraiment royale, nous avons à cœur d'en faire la consécration solennelle. Les communautés religieuses sont essentiellement conservatrices : nous nous sommes donc servi avec plaisir de ces ustensiles précieux, de cette coquille et de cette truelle de nacre et d'argent, qui furent aux mains du roi et de la reine-mère lors de l'imposition de la première pierre, le quatre juillet seize cent soixante, et qui servirent également à notre devancier, vingt-quatre ans plus tard, lors de la dédicace première de ce même autel.

Ce sanctuaire, Messieurs et vénérés Frères dans le sacerdoce, avait toutes sortes de titres à posséder un autel régulier. Ici sont préparés, par de longs exercices, les serviteurs futurs de l'autel. Ici sont conférés le plus souvent les ordres inférieurs et les ordres sacrés qui donnent le droit d'entourer l'autel, d'en monter les degrés et d'y coopérer au sacrifice. Ici se rassemblent chaque année les ministres déjà vieilliss de l'autel, s'appliquant à faire revivre en eux la ferveur sacerdotale que réclament les hautes fonctions du sacrificateur. Ici, parmi les pompes les plus augustes, entouré de tous les rangs de la tribu sainte, votre évêque célèbre périodiquement les plus nobles fonctions de la

filles qui élèveraient de grands et somptueux édifices, soient sans effet. Les personnes qui ont quelque connaissance des livres de notre sainte mère, disent agréablement : Sainte Thérèse ne veut point que les monastères de ses filles fassent de bruit lorsqu'ils tomberont au jour du jugement. Mais assurément en voilà un qui en fera pour lors beaucoup. » Mss. du monastère de Poitiers.

divine liturgie, solennise les anniversaires les plus mémorables de son épiscopat, préside aux réunions pastorales de son clergé, satisfait aux devoirs éminents de sa charge de docteur et de législateur. Tout cela ne réclamait-il pas l'autel dans toute l'acception de ce mot, la table eucharistique dans les conditions de fixité et de permanence que lui confère la dédicace solennelle ?

Dans cette nouvelle consécration, nous nous sommes bien gardé de changer l'ancien vocable qui plaçait cette église et son autel principal sous l'invocation du Verbe incarné, c'est-à-dire sous le titre du mystère de l'Annonciation, conformément au choix que le pieux Pierre de Bérulle avait fait de ce mystère dans le premier établissement du carmel français. Et parce qu'un lien étroit unit ce sanctuaire à l'église mère du diocèse, parce que plusieurs des solennités qui se font ici pour notre plus grande facilité se célébreraient de droit dans le temple cathédral, nous avons voulu placer dans le tombeau de cet autel les mêmes reliques que dans l'autel majeur de notre grande basilique, à savoir, les reliques de deux illustres pontifes qui ont appartenu à ce pays, saint Emmeran et saint Léger, tous deux martyrs, non pas de la foi, mais de l'indépendance apostolique et de la fidélité au devoir sacerdotal ¹.

Vous avez partagé toutes mes impressions, mes vénérables Frères, pendant cette matinée employée tout entière au service divin. Avec quel sentiment nous disions tous au Seigneur en terminant cette longue série de rites et de prières :

« Que votre Esprit-Saint, ô Seigneur notre Dieu, descende
« sur cet autel, pour y sanctifier nos offrandes et celles
« de votre peuple, et pour purifier dignement les cœurs de
« tous ceux qui se nourriront ici de la sainte victime !

¹ Voir T. IV, p. 481-484.

« Dieu éternel et tout-puissant, sanctifiez par la bénédiction de la vertu céleste cet autel dédié à votre nom, et accordez le bienfait de votre secours à ces clients qui espèrent en vous : de telle sorte que les mystères et les sacrements qui seront ici dispensés obtiennent toute leur vertu, et que les vœux qui seront ici exprimés atteignent tous leurs effets : par Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils, Dieu comme vous, qui vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit pendant les siècles des siècles ¹. »

II. LETTRES APOSTOLIQUES QUI ORDONNENT LA RÉCITATION D'UN NOUVEL OFFICE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION. — En conformité avec le programme de ce dixième synode diocésain, nous avons à publier plusieurs actes récents de l'autorité apostolique ².

¹ Pontif. roman., De consecr. eccles.

² MANDATUM PRO INDICATIONE SYNODI DIOCESANÆ PICTAVIENSIS X. — Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, Quantum synodales consessus, præviis sacræ recollectionis diebus, ad mentes sacerdotales zelo gloriæ Dei et propriæ sanctitatis accendendas conferant; quantas ad salutem animarum populorumque ædificationem procurandam vires addant; insuper et quali erga sanctam matrem Ecclesiam catholicam, per totum terrarum orbem diffusam, ipsiusque summum moderatorem, romanum pontificem ac romanorum regem, devotionis ac dilectionis augmento corda lætificent, certa jam experientia singuli cognovistis, apertoque ore ultro fatemini.

Nemo sane vestrum in dubium adducere velit illud secundi concilii Coloniensis effatum: « Synodi non tantum ad bonorum morum plantationem et extirpationem malorum, verum etiam ad mediorum seu viarum quibus ad istas pertingimus, cum primis valent. Siquidem in synodis redintegratur unitas, studetur corpori in sua unitate servando; ubi ea, quæ in visitatione non dabatur exequi, executionem studiis communibus assequuntur; ubi de capite et membris, de fide et pietate, de religione et cultu divino, de moribus, de disciplina, de obedientia, de judiciis et rebus omnibus ad bene christianæque vivendum commodis vel necessariis, tractatur atque statuitur: ut verissime in reformationis formula dicatur: Salus Ecclesiæ, terror hostium ejus, et fidei catholicæ stabilimentum sunt synodi, quæ etiam rectissime corporis Ecclesiæ nervos diximus. Neglectis enim

Et d'abord, préoccupé du juste soin de « faire concorder la loi de la prière avec la loi de la croyance », le pape Pie IX a jugé, qu'après la proclamation du dogme de la Conception immaculée de la très-sainte Mère de Dieu, il devenait convenable et nécessaire de prescrire la récitation d'un nouvel office où le privilège de l'exemption de la tâche

« synodis, non aliter ecclesiasticus ordo diffluit, quam si corpus humanum nervis solvatur »¹.

Felicem itaque nuntium lætanter excipietis decimæ nostræ synodi diocesanæ in proximo celebrandæ. Incipiendis scilicet die quinta appropinquantis julii pastoralis secessus exercitiis finem imponet sessio synodalis, die undecima ejusdem mensis, in festo sanctorum martyrum Savini et Cypriani, assueto ordine peragenda. A qua synodo nullus sine excusatione abstineat ex iis qui officio huic anteriore anno non satisfecerint. Econtra, scient se personaliter convocari, tum ut spiritualibus exercitationibus vacent, tum ut synodalem aliquorum sanctæ sedis actorum et decretorum promulgationem, admixtis nostris episcopalibus observationibus, debita reverentia audiant.

Dominica autem die sacrum secessum præcedente, tertia nempe julii, in solemnitate publica sanctorum apostolorum Petri et Pauli, hymnus *Veni Creator* ante præcipuam missam in omnibus ecclesiis et oratoriis decantetur, fervidæque orationes et synaxes in singulis utriusque sexus monasteriis aliisque religiosis domibus auxilium divinum ad intentionem synodalis conventus implorent.

De cætero, Fratres dilectissimi, gratias ago Deo meo semper pro vobis in gratia Dei, quæ data est vobis in Christo Jesu, quod in omnibus divites facti estis in illo, in omni verbo et in omni scientia: ita ut nihil vobis desit in ulla gratia, expectantibus revelationem Domini nostri Jesu Christi, qui et confirmabit vos usque in finem sine crimine, in die adventus Domini nostri Jesu Christi. Fidelis Deus, per quem vocati estis in societatem Filii ejus Christi Domini nostri².

Datum Pictavii, in ædibus nostris, sub signo sigilloque nostris, ac secretarii nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo sexagesimo quarto, die vero sexta junii, in festo sancti Norberti, episcopi.

¹ Conc. Colon. II, 1549. De quinto medio Reformationis, I, apud Labbe, T. XIV col. 649.

² I Corinth. 4-9.

originelle serait énoncé et professé d'une façon plus explicite que par le passé. C'est ce qu'il a ordonné par ses lettres du vingt-six septembre de l'an dernier, lesquelles rendent obligatoires dans le monde entier, pour le huit décembre de l'année présente, la messe et l'office de la fête de la Conception et de l'octave, tels qu'ils seront mis à la disposition du clergé d'ici-là par notre imprimeur-libraire. Les termes dont se sert le chef de l'Église ne souffrent aucun délai, et ne permettent aucune dispense de notre part, puisque la chose est commandée sous peine de ne pas satisfaire à l'obligation de l'office divin. Vous aimerez à trouver, dans les leçons du second nocturne des jours de l'octave, la presque totalité du texte de la bulle dogmatique *Ineffabilis Deus*, qui résume si bien les enseignements de l'Écriture et de la tradition sur le dogme dont elle promulgue la définition.

III. BREFS PONTIFICAUX ADRESSÉS A L'ARCHEVÊQUE DE MUNICH

C'est le devoir capital de l'Église, et principalement du chef de l'Église, de veiller sans relâche à ce que l'erreur ne s'introduise par aucun côté dans l'esprit des fidèles. Après avoir donné le signal des négations les plus impies, l'Allemagne, en ces derniers temps, a laissé percer, même dans les rangs des catholiques, certaines opinions qui, si elles n'attaquent pas de front la vérité révélée, tendent à l'amoindrir et à l'altérer par une exagération systématique des attributions de la raison naturelle, et par un système calculé dans le but de créer à l'esprit humain je ne sais quel droit d'asile contre l'action et l'autorité de l'Église. Attentif à ces mouvements déréglés et à ces prétentions mal fondées de la raison moderne, le saint-siège, dans un premier bref du onze décembre mil huit cent cinquante-deux, a signalé et condamné les erreurs du prêtre Jacques Frohschammer, docteur et professeur de philosophie dans l'université de Munich.

Nous avons voulu, Messieurs et chers Coopérateurs, que

vous eussiez sous les yeux le texte même de cet important document. Vous y avez vu avec quel soin le siège apostolique établit les principes et les droits de l'ordre rationnel et philosophique; quelle sphère large et magnifique il ouvre devant la vraie et saine philosophie : *siquidem vera ac sana philosophia nobilissimum suum locum habet*; l'encouragement qu'il donne à ceux qui s'exercent dans cette science, d'autant plus belle qu'elle sait se renfermer plus sévèrement dans son objet : *hæc quidem agere, atque in his versari debet severa et pulcherrima veræ philosophiæ scientia*. Mais vous avez entendu aussi combien sont intolérables, aux yeux du chef suprême de la doctrine, les envahissements de la raison humaine sur le domaine de la vérité révélée, et la prétention de pouvoir s'élever, par les seuls principes naturels, à la connaissance ou à la compréhension des dogmes qui sont au-dessus de la nature : *sane cum hæc dogmata sint supra naturam, idcirco naturali ratione ac naturalibus principiis attingi non possunt*.

Mais ce qui a fixé particulièrement votre attention, c'est la seconde partie de cette même lettre. On vous a donné connaissance des félicitations qui m'ont été adressées autrefois de Rome à propos de ce que j'avais enseigné concernant le devoir du philosophe comme tel, et de la philosophie comme telle, de se soumettre aux avertissements, aux redressements et aux condamnations de l'Église. Ce que j'ai écrit à cet égard dans ma seconde Instruction synodale sur les erreurs des temps présents, il nous est précieux de l'entendre affirmer avec infiniment plus d'autorité par le pontife romain, dans le bref doctrinal communiqué à tout l'épiscopat. Il est donc désormais établi qu'il est contraire à la doctrine catholique et au bon sens de prétendre, au moyen d'une distinction subtile entre le philosophe et la philosophie, que celle-ci n'est jamais tenue de se soumettre à l'autorité, et que non-seulement l'Église n'a pas le droit

de répréhension contre elle, mais qu'elle doit tolérer ses écarts et lui laisser à elle seule le soin de sa propre correction ; d'où il suivrait que les philosophes, comme tels, participeraient nécessairement à cette immunité de la philosophie au regard de l'autorité et de la doctrine révélée, et qu'ils seraient ainsi placés en dehors et au-dessus de toute loi : prétention que le chef de l'Église déclare devoir être rejetée, réprouvée, condamnée ; attendu que c'est un droit et un devoir de l'Église non-seulement de ne pas supporter, mais de proscrire et de condamner indistinctement toutes les erreurs, si l'intégrité de la foi et le salut des âmes le demandent, et que c'est une obligation à tout philosophe qui veut être fils de l'Église, et à la philosophie elle-même, de ne rien dire de contraire à ce que l'Église enseigne et de rétracter les doctrines à propos desquelles l'Église aura interposé son autorité.

IV. L'objet de l'autre bref pontifical au même archevêque de Munich ne le rend pas moins digne de notre intérêt. Il s'agit, non pas de telle ou telle doctrine, mais d'un principe très-élevé de compétence et d'exercice de l'autorité enseignante. Le souverain pontife ne se dissimule pas qu'à la nouvelle de la prochaine tenue d'un « congrès catholique » à Munich, quelque confiance qu'il eût dans les personnes et dans les intentions, il n'a pu se défendre de plus d'un sujet d'appréhension. Le fait de la convocation à une réunion de ce genre par des particuliers, sans nulle indication du concours et de l'initiative du pouvoir ecclésiastique, apparaît, en effet, comme une chose nouvelle et absolument inusitée dans l'Église : *Quæ sane res omnino nova ac prorsus inusitata in Ecclesia est*. Étant donné le programme des questions à traiter, il y avait à craindre qu'un tel précédent n'usurpât insensiblement quelque chose du droit du régime ecclésiastique et du magistère authentique que l'institution divine a dévolu en propre au pontife romain, et

aux évêques en communion et en concert avec le successeur de Pierre, et que cette perturbation de l'ordre hiérarchique ne compromît dans une certaine mesure l'unité et l'obéissance de la foi : *Verebamus ne hujusmodi conventu sine ecclesiastica auctoritate congregato, exemplum præberetur sensim usurpandi aliquid ex jure ecclesiastici regiminis et authentici magisterii quod divina institutione proprium est romano pontifici, et episcopis in unione et consensione cum ipso S. Petri successore, atque ita, ecclesiastico ordine perturbato, aliquando unitas et obedientia fidei apud aliquos labefactarentur.* Pie IX exprime d'ailleurs plusieurs motifs d'inquiétude provenant des dispositions de certains esprits et de leurs tendances connues vers certaines opinions et certaines erreurs.

Rassuré en partie sur l'issue finale des séances de ce congrès, le saint-père en prend néanmoins occasion de redresser plusieurs points équivoques des discours qui y ont été prononcés ; sous forme plutôt directive que vitupérative, il ramène les choses aux termes d'une précision plus exacte ; enfin il rappelle à certains catholiques qu'au-dessous de la note d'hérésie, il y a d'autres notes à éviter ; que ce ne serait pas assez de se soumettre aux décisions expresses des conciles ecuméniques et des pontifes romains, si l'on n'éendait son obéissance à tout ce qui est enseigné comme divin par le magistère ordinaire de l'Église dispersée dans le monde ; enfin, que pour traiter utilement les questions philosophiques, il faut tenir compte des décisions et déclarations doctrinales des congrégations romaines, et de ces points de doctrine placés par le consentement commun et constant des docteurs orthodoxes au nombre des vérités théologiques et des conclusions si certaines que les opinions contraires n'échapperaient point, sinon à la qualification d'hérésie, du moins à quelque autre censure théologique.

Enfin, quelque consolation que le vénérable pontife ait ressentie des protestations exprimées dans les lettres de

ladite assemblée, il attendra cependant de nouveaux renseignements de la part de l'épiscopat avant de se prononcer sur l'opportunité de ces sortes de réunions. Et, quoi qu'il en soit, ce sera le devoir des évêques de recommander à ces catholiques d'éviter avec soin toutes les nouveautés profanes, et de ne pas se laisser entraîner par ceux qui revendiquent hautement la fausse liberté de la science, et qui vantent même ses erreurs comme des progrès. Qu'ils les exhortent à faire cas avant tout de ce trésor de sagesse chrétienne et catholique qui contient le principe de tous les progrès véritables, et à puiser la science sacrée aux mêmes sources que ces docteurs orthodoxes qui ont immortalisé leur nom en travaillant simultanément au profit et à la gloire de la religion et de la science.

Manifestement, Messieurs et chers Coopérateurs, ces conseils et ces avertissements ne s'adressent pas aux seuls membres du congrès catholique de Munich. Nous avons tous quelque chose à y prendre pour notre propre gouverne et pour la direction de ceux qui nous sont confiés. Il était donc de notre devoir de vous notifier ces documents par notre décret synodal de la présente année¹.

¹ DECRETUM SYNODALE. — Illud præcipue in synodalibus nostris conventibus intendentes, ut apostolica mandata et cujusvis generis judicia clero nobis commisso quamprimum innotescant, statimque in praxim adducantur;

Dilectis nostris compresbyteris, in hac decima nostra synodo nobiscum adstantibus, totique ecclesiasticæ familiæ per diœcesim sparsæ mandamus et declaramus:

1^o In eadem nostra diœcesi promulgari et tanquam promulgatas jam nunc habendas ab omnibus esse litteras illas apostolicas, Romæ die vigesima quinta septembris anni proxime elapsi datas, incipientes verbis: *Quod jampridem*, quibus sanctissimus Dominus noster Pius papa nonus, post approbatum novum officium item et novam missam pro festo Immaculatæ Conceptionis Beatæ Mariæ Virginis, eo scilicet fine ut cum lege credendi lex conveniat supplicandi, quodcumque aliud officium et quamcumque aliam missam de Immaculata Conceptione abolet; insuper et auctoritate apostolica præcipit

V. A PROPOS DE QUELQUES PAROLES PRONONCÉES DANS LE CONGRÈS DE MALINES. — Tandis que le chef de l'Église exhorte les catholiques éminents de ce temps à s'initier aux vrais

« ut novum hoc unice officium et missam quicumque de clero seculari et
« regulari, non exclusis monialibus, ad horas canonicas persolvendas quo-
« cumque titulo teneantur, adsumere debeant, Romæ quidem, atque ubi
« fieri commode possit, ipsomet anno vertente, alibi vero sequenti anno
« MDCCCLXIV, sub pœna divini officii onus minime adimplendi ».

2^o Clericis omnibus ac etiam laicis viris, rerum theologicarum ac philosophicarum probe cognoscendarum studiosis, legendas ac meditandas commendamus duas illas epistolas quas summus pontifex ad archiepiscopum Monacensem, sive die undecima decembris anno MDCCCLXII, sive die vigesima prima ejusdem mensis anno sequente, direxit, in quibus regulæ ac principia traduntur tum de certis humanæ philosophiæ limitibus, tum de usurpatis ab eadem philosophia divinæ revelationis juribus; falsaque inter philosophum et philosophiam distinctione rejecta, perstringitur sententia illa et doctrina qua asseritur « Ecclesiam non solum non debere in philosophiam unquam animadvertere, verum etiam debere ipsius philosophiæ tolerare errores, eique relinquere ut ipsa se corrigat, ex quo evenit ut philosophi hanc philosophiæ libertatem necessario participant, atque ita etiam ipsi ab omni lege solvantur. Rejicienda prorsus, et reprobanda, et omnino damnanda sententia. Ecclesia enim, ex divina sua institutione, et divinæ fidei depositum integrum inviolatumque diligentissime custodire, et animarum saluti summo studio debet continenter advigilare, ac summa cura ea omnia amovere et eliminare quæ, vel fidei adversari, vel animarum salutem quovis modo in discrimen adducere possunt. Quocirca Ecclesia, ex potestate sibi a divino suo auctore commissæ non solum jus, sed officium præsertim habet non tolerandi, sed proscrispiondi ac damnandi omnes errores, si ita fidei integritas et animarum salus postulaverint; et omni philosopho, qui Ecclesiæ filius esse velit, ac etiam philosophiæ, officium incumbit nihil unquam dicere contra ea quæ Ecclesia docet, et ea retractare de quibus Ecclesia eos monuerit. Sententia autem quæ contrarium edocet, omnino erronea, et ipsi fidei Ecclesiæ ejusque auctoritati vel maxime injuriosa esse edicatur et declaratur. »

Advertenda quoque illa summi pontificis verba quibus astruitur: obligationem qua catholici magistri ac scriptores erga magisterium Ecclesiæ docentis omnino adstringuntur « non in iis tantum coarctandam quæ ab infallibili Ecclesiæ judicio veluti fidæ dogmata ab omnibus credenda proponuntur... verum etiam opus esse ut se subjiciant tum decisioni-

principes et à puiser aux vraies sources de la théologie catholique s'ils veulent traiter utilement les questions religieuses dans leur rapport avec l'état de la société, des faits s'accomplissent, des incidents se produisent, qui montrent toute l'opportunité de cette recommandation. Au moment d'aborder et de trancher les points les plus délicats de la doctrine et de la législation de l'Église, nous entendons des hommes de grand mérite nous déclarer préalablement qu'ils n'entendent point « faire de théorie ni surtout de théologie », mais « de la politique et surtout de l'histoire » ; comme s'il était possible de revendiquer pour l'homme politique et pour l'historien, ou même pour la politique et pour l'histoire, cette émancipation à laquelle ne peuvent prétendre (l'autorité de Rome vient de nous le dire) ni le philosophe ni la philosophie; comme si, enfin, pour tirer des conclusions pratiques, et pour résoudre les questions de conduite la science très-précise de l'orthodoxie n'était pas encore plus indispensable dans les cas où le principe doit transiger avec le fait, que quand il peut le dominer et le régir!

Je ne saurais vous dissimuler, Messieurs et chers Coopérateurs, la tristesse et l'étonnement que m'ont causés certaines paroles prononcées l'an dernier dans une assemblée catholique, où d'ailleurs se sont dites et se sont faites tant de choses avantageuses au bien du christianisme et de l'Église.

« *bus quæ ad doctrinam pertinentes a pontificiis congregationibus proferruntur, tum iis doctrinæ capitibus quæ ex communi et constanti catholicorum consensu retinentur, ut theologicæ veritates et conclusiones ita certæ ut opinionones eisdem doctrinæ capitibus adversæ, quamquam hereticæ dici nequeant, tamen aliam theologicam mereantur censuram.* »

Quod autem de philosophicis disciplinis affirmatur, idem prorsus eodem jure de politicis effatis, in quantum doctrinis fidei et Ecclesiæ decisionibus adversantur, dicendum est et admittendum.

Datum Pictavii, in sessione synodali habita in ecclesia majoris seminarii, die undecima mensis Julii, anno Domini millesimo octingentesimo sexagesimo quarto, in festo SS. Martyrum Savini et Cypriani.

Mais avant de vous exprimer mes pensées, il importe de bien établir le sentiment qui me fait parler.

Les services rendus à la cause de la religion et de la société par quelques orateurs et écrivains catholiques de notre époque les ont placés si haut dans notre estime et dans notre gratitude, qu'il ne nous échappera jamais envers eux, je ne dirai pas la moindre injustice ou amertume, mais la moindre vivacité de langage. Plusieurs d'entr'eux sont irrévocablement rangés par l'histoire parmi les plus éloquents et les plus courageux défenseurs laïques de l'Église, et leur nom est si pleinement identifié avec nos intérêts, qu'ils nous ont mis dans le cas de nous sentir personnellement atteints, lorsqu'il leur arrive de s'amoindrir eux-mêmes par des discours ou par des actes qui laissent quelque chose à regretter. Leur renommée est tellement devenue une de nos richesses, qu'il ne leur est plus permis d'en compromettre quoi que ce soit, sans que nous ayons le droit d'en souffrir et de nous en plaindre, comme d'un larcin qui nous est fait. Notre disposition d'esprit et de cœur nous porte donc à taire tout ce qui peut être enseveli dans le silence. Toutefois, ces chauds partisans des théories libérales ne sauraient s'offenser si nous usons quelquefois de la liberté de contradiction à leur égard, et c'est le seul amour de la vérité qui nous y excite aujourd'hui.

Entre beaucoup d'assertions qu'il nous serait impossible d'admettre, nous ne releverons qu'un seul passage. Parlant d'une conséquence d'ailleurs très-peu définie du principe de l'État chrétien, conséquence dont l'application peut facilement être présentée sous un jour odieux, le plus illustre de nos orateurs contemporains s'est exprimé de la sorte : « Il en sera de cela comme de la dime, de l'immunité ecclésiastique, et d'autres grandes institutions très-nécessaires et très-légitimes dans leur temps, mais dont la nécessité disparaît avec le temps, et, une fois disparues,

personne n'y pense plus. Il y a cent ans, personne ne concevait une église sans dîmes et sans immunités. Aujourd'hui, en France, en Angleterre, en Belgique et en Amérique, dans les pays où l'Église est la plus libre et la plus féconde, qui donc y pense encore ? »

Vraiment, on ne saurait être plus malheureux dans le choix et dans l'accouplement des mots. La dîme, comme on le sait, n'est point un précepte divin de la nouvelle alliance¹. Tout ce qu'on peut et ce qu'on doit enseigner d'après Jésus-Christ et les apôtres, c'est que les fidèles sont tenus de pourvoir aux nécessités temporelles des ministres de l'Évangile. Cette obligation, chez la plupart des peuples chrétiens, avait pris un caractère fixe et régulier sous la forme de prélèvement d'une portion déterminée des produits de la terre ; et le droit ecclésiastique, dont le concile de Trente s'est fait l'interprète, a déclaré qu'on ne pouvait tolérer ni le refus ni le détournement de ce tribut, exclusivement religieux par sa nature et sa destination². Mais, outre que la dîme n'a jamais été de droit commun et général dans l'Église entière, aucun principe ni révélé ni canonique n'a jamais interdit à la papauté les actes de ratification, de remise, d'échange, qui pourvoiraient à l'entretien matériel des édifices sacrés et de leurs ministres par des contributions religieuses dont la forme serait plus appropriée aux circonstances des temps et des lieux³.

Tout au plus avouons-nous que, si le système actuel nous laisse un regret, c'est de voir qu'une contribution qui, de la part de l'État et des communes, dépasse annuellement en France soixante millions de francs, étant confondue aujourd'hui avec les autres charges du trésor, perd en partie pour les contribuables le caractère et le mérite d'offrande

¹ S. Thom., 22^e, quæst. LXXXVII.—² Sess. XXV de Ref., c. XII.—³ S. Thom., *loc. cit.*

religieuse et de tribut sacré par lesquels l'homme terrestre professait sa dépendance envers le ciel et acquérait un titre aux bénédictions divines. Heureusement, en dehors des allocations officielles du budget, la piété privée s'est montrée de jour en jour plus attentive aux besoins du culte divin ; et, en faisant abstraction de sa propre détresse, disons mieux, de son extrême misère si l'on compare son sort à celui des moindres employés de l'État, le clergé français reconnaît volontiers que les fidèles n'ont pas été sourds à l'exhortation par laquelle les Pères assemblés à Trente ont conclu le chapitre douzième de la vingt-cinquième session : *Hortamur dehinc omnes et singulos, pro christiana caritate debitoque erga pastores suos munere, ut, de bonis sibi a Deo collatis, episcopis et parochis qui tenuioribus præsumt Ecclesiis, large subvenire, ad Dei laudem, atque ad pastorum suorum qui pro eis invigilant dignitatem tuendam, non graventur.*

En soi donc, la question de la dime, qui trouve toujours les masses populaires si inflammables, ne saurait être alléguée dans la discussion présente.

Il en va tout autrement de l'immunité ecclésiastique ; et, dussions-nous être accusé « d'évoquer des choses hors d'âge et de service », et rangé parmi « les gens avec lesquels il n'y a rien à faire par le temps qui court », nous ne prendrons jamais notre parti de laisser enterrer irrévocablement nos immunités sacrées, comme « choses dont la nécessité a disparu avec le temps, et qui sont si bien disparues que personne n'y pense plus ».

Nous disons au contraire que l'immunité de l'Église se rattachant à un droit divin, aussi longtemps qu'il restera ici-bas vestige du christianisme, la notion de l'immunité ecclésiastique subsistera dans les esprits ; et que si la chose est susceptible d'être modifiée dans ses applications, elle ne sera jamais légitimement détruite ni pleinement anéantie.

VI. Ce n'est pas le lieu de faire ici un traité sur la matière.

Qu'il me suffise de résumer l'enseignement catholique tel qu'il est affirmé et professé par nos théologiens les plus autorisés, et notamment par Suarès ¹.

Première proposition : Dans la personne du chef de l'Église, l'immunité est absolument d'institution divine ; c'est pourquoi elle est inaliénable et imprescriptible.

Seconde proposition : Dans l'épiscopat et le reste du corps ecclésiastique, elle a pareillement son fondement dans un droit divin ; et, de plus, en tant qu'elle s'est formulée et développée moyennant le droit positif, ou canonique ou civil, elle ne peut être légitimement abrogée sans le consentement de l'Église, consentement qui sera toujours accompagné de certaines conditions et de certaines réserves, ce qui repose sur le droit divin ne pouvant et ne devant dans aucun cas être totalement abandonné.

Et d'abord, le successeur de Pierre est exempt, dans sa personne, de toute sujétion et de tout tribut ². Les commentateurs des livres saints ont souvent fait observer que Jésus-Christ, après avoir octroyé à Pierre son nom et sa fonction de pierre visible de l'Église, ainsi qu'il est raconté au chapitre seizième de saint Matthieu, lui a donné tout aussitôt sur les autres apôtres une préférence considérable, mentionnée au chapitre dix-septième.

Il s'agissait de l'impôt de capitation dû primitivement au temple, et levé depuis au nom de l'empereur romain. Le Sauveur commence par déclarer que les rois de la terre ayant coutume d'exiger le tribut, non pas de leurs fils, mais des étrangers, les fils par conséquent sont exempts : *Ergo liberi sunt filii*. Toutefois, pour ne pas occasionner de scandale et de contestation en matière d'argent, le Sauveur, au moyen d'une pièce de monnaie trouvée miraculeuse-

¹ Defens. fidei cathol., L. IV, de Immunit. Eccles.

² Suares., loc. cit., c. IV.

ment par Pierre dans la bouche d'un poisson, lui ordonne de payer pour son Maître et pour lui: *Da eis pro me et te*. Les autres apôtres, déclarés exempts eux-mêmes par le même principe, ne sont pas honorés cependant de la même identification avec Jésus, et le soin leur est laissé de s'acquitter sur la bourse commune ou comme ils pourront¹. Cette distinction, disent saint Jean Chrysostôme, saint Jérôme, et beaucoup d'anciens Pères, fut significative aux yeux des onze, et ils comprirent qu'elle faisait à Pierre une place à part². En effet, quoique tous les apôtres fussent les fils adoptifs, nul d'eux ne possédait cependant par rapport à J.-C. cette qualité de vice-gérant et de représentant universel qui associait la personnalité de Pierre à celle du Fils naturel de Dieu. Les adversaires de la papauté ont eux-mêmes reconnu cette extension de l'immunité essentielle de Jésus-Christ à la personne de son vicaire; car, pour établir la soumission de toutes choses, et du pontife romain lui-même, à l'autorité de l'empereur, les légistes sectaires du moyen-âge ne reculaient pas devant cette assertion: que l'acquittement du tribut envers César avait été de la part de Jésus-Christ un acte, non de condescendance, mais de devoir: proposition que Jean XXII a condamnée, avec plusieurs autres se rapportant à la même matière, en les qualifiant « contraires à la sainte Écriture, ennemies de la foi catholique, hérétiques ou sentant l'hérésie, erronées », et en déclarant leurs auteurs « hérétiques et même hérésiarques manifestes et notoires »³.

¹ Suares., *loc. cit.*, c. v, vi.

² Post inventum staterem, post tributa reddita, quid sibi vult apostolorum repentina interrogatio? Quia viderant pro Petro et Domino idem tributum redditum, ex æqualitate pretii arbitrati sunt Petrum omnibus apostolis esse prælatum, qui in redditione tributi Domino fuerat comparatus. S. Hieron., *Vid. Suares., loc. cit.*

³ Joann. XXII, Constitut. iv novemb. MCCCXXVII.

Si donc la personne des papes a dû subir extérieurement, dans les temps païens, la sujétion inévitable que l'infidélité des contemporains de Jésus lui imposait à lui-même, l'exemption divine du chef de l'Église au regard de la puissance temporelle n'en existait pas moins radicalement¹. Cette vérité, enseignée par les plus sûrs organes de la tradition, ne doit pas être perdue de vue à la veille d'éventualités désormais trop probables.

Dans le cours de la discussion ouverte depuis quelques années, on a dit plus d'une fois que le pape était ou roi ou sujet, qu'il n'y avait pas d'autre alternative. Entendons-nous. Même quand il n'est pas roi, le pape n'est encore sujet de personne. Sans doute, pour qu'il ne le soit pas en fait comme il ne l'est pas en droit, on conçoit que la providence l'ait fait roi, la condition royale étant humainement la seule garantie régulière de la suprême immunité. Cette considération est une de celles qui appuient le plus solidement l'utilité qu'il y avait à ce que la personne des papes devint ici-bas une personne souveraine. De là aussi pour les papes l'obligation de maintenir et de défendre leur royauté, après qu'ils l'ont obtenue et exercée depuis tant de siècles. Mais enfin, l'hypothèse étant donnée et la question étant posée d'un pape exilé de ses domaines, spolié de sa souveraineté temporelle, établi chez un peuple et dans les États d'un souverain quelconque, la réponse n'est pas douteuse : Le pape porte partout avec lui son immunité personnelle. C'est le devoir du souverain de la lui reconnaître, et il ne lui appartient pas de la lui conférer.

VII. Quant au reste du corps ecclésiastique, il ne faudrait pas oublier que l'immunité subsiste en principe et en fait chez plusieurs nations de l'un et de l'autre hémisphère, et qu'il y a quelque danger à ce qu'une voix catholique, jouissant d'une autorité très-méritée, fasse d'avance si bon

¹ Suares., *loc. cit.*, c. VI, 4 et seq.

marché du renversement de la discipline canonique. Et pour ce qui est des contrées où l'immunité sacrée n'est plus admise par la loi ni en principe ni en fait, il faut être bien peu attentif à la marche des choses pour oser dire que cette situation ne laisse rien à regretter. En vérité, les laïques, même les plus préoccupés des intérêts du sanctuaire, connaissent bien peu les légitimes susceptibilités de l'honneur sacerdotal, et ils semblent ne pas soupçonner le prix des libertés conquises à notre ordre par le sang du divin Rédempteur. Nous ne voulons blâmer ici personne, parce que les torts n'incombent à personne en particulier. Mais n'est-il pas permis de croire que, si le privilège d'être jugés par nos chefs ou par nos pairs nous était maintenu, et si certaines causes ecclésiastiques étaient portées devant les juridictions ecclésiastiques, la société y trouverait son profit comme la religion, et que l'honneur du sacerdoce, qui importe tant à celui du peuple chrétien, y gagnerait une protection qui ne serait pas l'impunité ?

Ce qui porte notre étonnement à son comble, c'est que, dans ce discours même, on allègue les paroles devenues si célèbres de saint Anselme : *Nihil Deus tam diligit in hoc mundo quam libertatem Ecclesiæ suæ*. Ce texte, mille fois cité, a-t-il été vraiment compris ? Ne sait-on pas que cette liberté, pour laquelle saint Anselme a combattu, pour laquelle saint Thomas Becket, l'un de ses successeurs sur le siège de Cantorbéry, a succombé, c'était précisément l'immunité ecclésiastique, l'immunité des personnes et des choses saintes ? Grand Dieu ! quelle serait la stupéfaction de ces héros et de ces martyrs de la liberté ecclésiastique s'ils s'entendaient dire que cette liberté de l'Église consiste simplement dans le droit commun de toutes les doctrines vraies ou fausses, et dans l'égalité de tous les cultes devant la puissance séculière ! Franchement, aucune citation ne saurait être faite plus à contre-sens.

Et puisque je parle de fausse interprétation, laissez-moi vous en signaler une autre que divers orateurs et écrivains, se copiant sur la foi les uns des autres, ont reproduite cinq ou six fois en ces derniers temps. Embarrassés de la discipline en vertu de laquelle l'Église n'a pas fait difficulté d'user en certains cas du concours de la puissance séculière pour réprimer des excès contagieux, ils ont cru pouvoir y opposer le langage de plusieurs saints de l'antiquité. On a rappelé, par exemple, qu'à propos du châtement infligé aux évêques Priscillianistes par l'empereur Maxime, sur les sollicitations de quelques autres prélats, saint Martin se serait écrié avec indignation : *Novum et inauditum nefas!*

Quand on fait une citation, Messieurs, il n'est jamais indifférent d'en vérifier le texte et le contexte, surtout si l'on entreprend de redresser la pratique de l'Église par l'autorité de ses propres docteurs. Or, ce texte, le voici : *Novum esse et inauditum nefas, si causam Ecclesiæ judex sæculi judicaret* ¹.

Que Martin désavouât le zèle amer d'Itnace et des siens, gens peu recommandables, et dont Sulpice-Sévère a pu dire : *ac mea quidem sententia est, mihi tam reos quam accusatores displicere* ²; qu'il fût énergiquement opposé à une exécution capitale qui ne lui semblait point favorable à la cause de la vérité, et qui répugnera toujours à la mansuétude sacerdotale : cela est hors de doute. Mais, selon la remarque de l'historien, le zèle des Ithaciens à poursuivre les hérétiques n'aurait pas été répréhensible en lui-même, s'il n'avait été une affaire de parti et de passion : *quorum studium in expugnandis hæreticis non reprehenderem, si non studio vincendi plus quam oportuit certassent* ³, et si les accusateurs n'eussent été tout aussi peu estimables que les

¹ Sulp. Sever., *Hist. sacr.*, L. II, c. Ed. Migne, Patrol. T. xx, p. 158.

² *Ibid.*, p. 157. — ³ *Ibid.*

accusés. Dans tous les cas, le tort des accusateurs (tort dont les accusés avaient eu du reste l'initiative), c'avait été de recourir à un tribunal laïque¹; et le saint évêque de Tours ne craignait point de dire que ce serait un attentat nouveau et sans exemple si le juge séculier jugeait une cause ecclésiastique, et si des évêques, même indignes, étaient soustraits au for de l'Église : *novum esse et inauditum nefas, si causam Ecclesiae iudex sæculi judicaret.*

On le voit, il y a loin de là à cet abandon de l'immunité, si facilement consenti et si joyeusement proclamé qu'il ne puisse plus entrer dans l'esprit de personne d'y songer encore. Il y a loin de là à l'acceptation pleine et entière de l'égalité de tous devant la loi séculière, comme d'un progrès conforme à l'esprit du christianisme. En définitive, les sociétés humaines ne gagneront jamais rien à méconnaître une institution divine, sur les applications de laquelle l'autorité spirituelle se montre toujours prête à signer des contrats amiables avec les gouvernements qui ne nient pas ses droits².

Au reste, l'illustre écrivain dont nous venons de nous faire le respectueux contradicteur s'est rangé implicitement à notre avis. Dans le discours même que nous avons discuté, il a donné son assentiment et payé l'hommage de son admiration au récent concordat intervenu entre le saint-siège et l'Autriche. Or, nous vous avons cité plus d'une fois ce document comme une démonstration péremptoire de la possibilité d'un accord sincère entre le droit public chrétien et les nécessités du fait social moderne. Là, beaucoup mieux que

¹ Priscillianus vero, ne ab episcopis audiretur, ad principem provocavit; permissumque id nostrorum inconstantia, qui aut sententiam in refragantem ferre debuerant, aut, si ipsi suspecti habebantur, aliis episcopis audientiam reservare, non causam imperatori de tam manifestis criminibus permittere. *Ibid.*, XLIX, p. 157.

² *Vid.* Scares., *loc. cit.*, c. VIII et seq.

dans l'axiome énigmatique de « L'Église libre dans l'État libre » se trouve la formule de la conciliation tant désirée. Plus je considère l'état des sociétés, en particulier depuis 1789 jusqu'au régime actuel, plus je me persuade qu'il n'y a, pour la liberté et pour la dignité de la race humaine, comme pour la solution des grandes questions religieuses posées devant nous, d'autre issue favorable que celle-ci : « La liberté de l'Église et la liberté du pays placées sous la garantie loyale du droit chrétien ».

XVII

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SOLENNITÉ DE LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DES SŒURS

DE SAINTE-MARIE-DE-TORFOU.

(XXVIII SEPTEMBRE MDCCCLXIV.)

*Votum vovit dicens : Si fuerit Deus mecum
et custodierit me in via . reversusque fuero
prospera ad domum patris mei... , lapis iste
vocabitur domus Dei , cunctorumque quæ de-
derit mihi decimas offeram.*

Il fit un vœu et il dit : Si le Seigneur est avec moi , et s'il me garde dans la route , et que je revienne en de bonnes conditions , dans la maison de mon père , ce lieu deviendra la maison de Dieu , et j'offrirai au Seigneur la dixième part de tout ce qu'il m'aura donné.

(GEN., XXVIII, 20-22.)

MONSEIGNEUR ¹,

I. C'est un phénomène digne d'attention, même aux yeux des hommes étrangers aux questions religieuses, que cette multiplication, et, pour ainsi dire, cette efflorescence d'églises nouvelles qui jaillissent de terre chaque matin, et qui viennent émailler de leur blanche parure le sol rajeuni de notre France, ce sol naguère encore si rudement labouré

¹ Monseigneur l'évêque d'Angers. — Étaient présents les évêques d'Limoges, du Mans, de Luçon, et le R. P. Abbé Procureur général de La Trappe.

et tourmenté par le soc des révolutions. On dirait que notre pays, après avoir échappé à des bouleversements qui pouvaient cent fois causer sa ruine, veut témoigner sa reconnaissance au Dieu son libérateur, et qu'il prend à tâche de faire servir à son culte une partie de cette prospérité temporelle qui lui a été si merveilleusement rendue.

Nous lisons au livre de la Genèse que Jacob, engagé dans un pays lointain, fit ce vœu au Seigneur : « Si Dieu est avec moi, s'il m'assiste dans la route à travers le désert, et s. « je retourne heureusement dans la maison de mon père, ce « lieu s'appellera la maison du Seigneur, et je lui offrirai la « dîme de tout ce qu'il m'aura donné ».

N'est-ce pas là ce que la génération contemporaine semble accomplir à cette heure ? Pour beaucoup de familles, pour beaucoup d'existences privées, il y a eu des jours d'épreuve, des jours difficiles, des renversements de fortune, des années d'émigration. Plus d'un exilé, plus d'un spolié, cheminant sur la plage étrangère, a fait un vœu dans son cœur ; ou plutôt, c'est le pays chrétien tout entier qui l'a tacitement formulé, et qui le réalise aujourd'hui. « Si la période de l'épreuve cesse, si la tempête n'emporte pas tout avec elle, si les intérêts finissent par triompher de la crise, si Dieu demeure avec nous, s'il nous protège dans ce mauvais pas, s'il nous assiste dans ce défilé, enfin, si nous rentrons heureux dans l'héritage paternel, nous construirons des monuments au Seigneur, nous transformerons en de riches basiliques les anciens édifices, et nous prélèverons, pour la lui offrir, la dîme de ce que nous aurons reçu de lui » : *Votum vovit dicens*, etc.

Voilà en particulier, mes Frères, ce qui explique l'existence de cette maison religieuse, née pour ainsi dire hier, et déjà devenue le centre d'une famille de vierges répandue de toutes parts. Et c'est ce qui explique aussi la germination soudaine de cette magnifique église, gracieux assem-

blage de toutes les merveilles que l'architecture, la sculpture, la peinture, s'aidant et se complétant l'une par l'autre, peuvent accumuler dans l'harmonieuse composition de l'asile de la prière. Le prêtre, de sainte et douce mémoire, qui a conçu la pensée de cette œuvre, le gentilhomme chrétien qui s'y est aussitôt associé avec un dévouement non moins intelligent que généreux, sa noble veuve qui y a dépensé sa propre vie après y avoir dépensé une partie de sa fortune, avaient été témoins, ils avaient été victimes des désastres de la religion et de la patrie. Ils avaient compris les besoins de la génération nouvelle qui allait se former. Ils sentaient que tout l'avenir dépendait de la direction qu'allait recevoir la jeunesse des bourgs et des campagnes; ils voyaient surtout que l'avenir était entre les mains des femmes, entre les mains des mères. La charité ardente de leur cœur correspondant à cette conviction de leur esprit, on a vu, en quelques années, par le concours des hommes vénérables qui s'y sont employés, et principalement sous le souffle du pasteur qui, après avoir été dès l'origine le confident et le conseiller de l'entreprise, en est devenu providentiellement le directeur et le gardien suprême; on a vu s'épanouir ici l'un de ces admirables instituts de vierges chrétiennes qui sont appelés à régénérer le monde. Et comme à un essaim d'abeilles il faut une ruche, et comme la ruche des abeilles sacrées c'est la maison de la prière, la noble fondatrice de ce monastère, avant de s'envoler vers le ciel, a voulu laisser à celles dont elle s'était faite l'humble compagne un dernier et magnifique témoignage de sa foi et de son amour, disons mieux, un royal monument de sa piété envers Dieu et de sa tendresse pour ses sœurs. Et voici qu'au jour octave de son trépas, l'office funèbre a fait place à l'hymne de joie et de triomphe. Et ce matin, par le ministère des pontifes de la province, la sainte liturgie vient de donner une âme vivante à la maison de pierre, et de

conférer à l'œuvre des hommes la consécration divine.

Le cérémonial sacré demande qu'avant de prendre possession d'un temple au nom de Dieu, les pontifes avertissent le fondateur que les lois ecclésiastiques ne permettent pas qu'une église soit consacrée si sa dotation n'est assurée : *Scias, frater charissime, quoniam non permittunt jura ecclesias sine ministris ac dote consecrari* ; attendu que, comme la dot suit le mariage, ainsi les facultés nécessaires pour la subsistance matérielle du temple doivent être stipulées : *Quemadmodum enim dos matrimonium consequitur, sic et ad sustentationem ministrorum facultates necessariae sunt* ¹. Dans le cas présent, les nobles bienfaiteurs y ont largement pourvu avant de mourir. Aussi n'est-ce que justice d'informer leurs héritiers qu'ils auront toujours la première place dans les prières qui se feront en ce lieu, et que, dans toutes les solennités, les processions et les cortèges, le premier rang leur est dévolu à perpétuité : *Et ut intelligas qualem tibi atque hæredibus tuis honorem et commoditatem exhibet Ecclesia, scias... fundatores et eorum hæredes in processionibus primos esse debere* ².

II. Maintenant, M. F., que vous dirai-je durant les instants très-courts d'attention que la longueur de cette solennité me permet de solliciter de vous ? Cette maison est une maison de vierges qui se dévouent au service du prochain, dans le double ministère de l'enseignement des enfants et du soin des malades. Les religieuses de Torfou ont été instituées canoniquement par l'autorité ecclésiastique, et reconnues par l'autorité civile, en qualité de sœurs enseignantes et hospitalières. Écoutez donc, M. F., le langage que l'Église va leur adresser par ma bouche. C'est en votre présence que je veux leur dire ce qu'elles sont, d'où procèdent leurs droits et comment elles doivent remplir leurs

¹ Pontif. roman. De consecrat. eccles. — ² *Ibid.*

devoirs. Nous n'avons point, nous, d'initiation mystérieuse; nos doctrines secrètes, nous les proclamons sans crainte en public. Que je ne sais quelle littérature invente à cet égard je ne sais quelles chimères qui trompent les esprits faibles ou prévenus; que le roman intitulé *La Religieuse* fasse suite au roman intitulé *Le Maudit* : ce sont là des attaques brutales qui n'ont rien de commun avec l'honneur ni avec le courage, puisqu'elles s'adressent à des êtres désarmés et sans défense. Mais ce que nous pouvons proclamer parce que cela est vrai, c'est que nous ne sommes pas les enfants de la nuit et des ténèbres, mais les enfants de la lumière et du grand jour. J'atteste les autels que c'est sans arrière-pensée et sans réserve que je vais parler, et qu'il n'y a point d'articles additionnels au programme que je vais assigner à ces humbles filles qui se dévouent à un si intéressant et si précieux ministère.

III. Il n'y eut jamais sous le ciel, chrétiens mes Frères, de spectacle plus imposant et plus solennel que celui dont la terre fut témoin le jour où le divin Sauveur donna l'investiture à ses apôtres. Nulle bouche humaine n'avait jamais tenu un semblable langage : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre : Allez donc et prêchez l'Évangile à toute créature ¹ ». Et le même Dieu qui a dit à ses ministres : « Allez et prêchez » : *Euntes autem prædicate*², leur a dit aussi : « Allez et guérissez les malades » : *Infirmos curate*³. Et si vous me dites, chrétiens, que ce second pouvoir des apôtres n'appartenait pas à leur mission ordinaire, mais était le privilège de leur apostolat personnel, je l'avouerai volontiers, pourvu que vous reconnaissiez avec moi que le soin des pauvres et en particulier des infirmes, la charité exercée envers toutes les langueurs et toutes les souffrances humaines, sont demeurés à tout jamais, tout aussi

¹ Matth., xxviii, 18. — ² Marc., xvi, 15. — ³ Matth., x, 8.

bien que l'enseignement, une des attributions les plus sacrées et les plus inaliénables du sacerdoce ; attributions qu'il n'a jamais cessé de remplir ou par lui-même ou par des mains qu'il s'est substituées et qu'il a constamment dirigées. Car, c'est une des fécondes prérogatives du sacerdoce chrétien de pouvoir communiquer à d'autres une partie de sa mission et de savoir s'adjoindre des auxiliaires.

Je viens de le dire, Jésus-Christ a conféré à ses prêtres la double mission d'enseigner les hommes : *euntes prædicate*, et de soulager les hommes : *infirmos curate*. Pour cette double fonction, le sacerdoce s'est donné des coadjuteurs et des coadjutrices.

Il est deux âges qui ont particulièrement besoin d'appui : l'enfance a besoin d'être élevée ; la vieillesse, la souffrance a besoin d'être soulagée. Ce n'est pas assez des soins communs quand il s'agit de l'homme au sortir du berceau, ou de l'homme près de descendre dans la tombe. Les enseignements ordinaires ne suffisent pas pour l'enfance, les secours ordinaires ne suffisent pas pour le malade. Le prêtre enseigne les multitudes dans le temple, il aide la souffrance de ses exhortations et tâche de l'adoucir par ses largesses. Mais enfin, tout cela n'est que transitoire. Auprès de l'enfance, il faut un œil toujours attentif ; auprès du lit de douleur, il faut une main toujours secourable.

Il n'est pas juste que le prêtre oublie tous ses autres devoirs pour se fixer dans une école ou dans une infirmerie. C'est le raisonnement que firent les apôtres aux premiers jours de l'Église : *Non est æquum nos derelinquere verbum Dei et ministrare mensis* ¹. Choisissons des hommes justes qui soient appliqués sous nos yeux à ce ministère. Le diaconat est institué ; et l'évangélisation moins solennelle, aussi bien

¹ Act., vi 2

que le soin des pauvres, des veuves, des malades, des orphelins lui est dévolu¹. La même pensée, la même inspiration se développe avec les siècles et ne tarde pas à créer d'autres ministères auxiliaires qui, s'ils n'impliquent pas, comme le diaconat, une communication sacramentelle du caractère de l'ordre, en sont pourtant les dérivations, les appendices et les corollaires. Le sacerdoce a jeté les yeux sur la société; il y a vu des besoins spéciaux qu'il ne pouvait directement satisfaire par lui-même; il a vu en même temps des âmes généreuses prêtes à se consacrer à ces emplois. Le sacerdoce s'est empressé de bénir et d'utiliser ces dévouements.

IV. Il a été dit au prêtre : « Allez et enseignez ». Le prêtre appelle devant lui une faible et timide vierge; quelquefois elle est née dans le château, plus souvent dans la chaumière : il n'importe. Le prêtre lui impose les mains, il la couvre d'un voile, il place une croix sur sa poitrine, et il lui dit : *Euntes ergo docete*. Elle va et elle enseigne : elle va dans les faubourgs et les quartiers des grandes villes, elle va dans les bourgades et les hameaux, et elle enseigne. Elle enseigne comme ayant puissance, et non pas comme les scribes et les pharisiens² : je veux dire, ce n'est pas un emploi humain qu'elle remplit; elle n'est la mandataire, la déléguée d'aucune autorité séculière : c'est une œuvre spirituelle qu'elle accomplit, un sacerdoce participé qu'elle exerce.

Vous me dites : Et qu'a donc de surnaturel et de religieux l'enseignement de l'alphabet, l'enseignement des premiers rudiments de la lecture et de l'écriture? Je vous réponds qu'en ces choses, comme en beaucoup d'autres, la fin surnaturelle surnaturalise le moyen. Ne voyez-vous pas que, sous l'écorce des lettres et des syllabes, c'est le Verbe de

¹ Act., vi, 3, 6. — ² Matth., vii, 29.

Dieu apparu en ce monde, c'est Jésus, le sauveur et le rédempteur de la terre, que ces épouses du Christ s'appliquent à faire entrer dans l'âme de ces enfants ? Ne voyez-vous pas qu'en chacun de ces petits, c'est la personne même de Jésus qui s'offre à la foi de ces pieuses institutrices ? Écoutez la parole du Seigneur.

Un jour ses disciples s'assemblent autour de lui et lui demandent : « Maître, dites-nous qui est le plus grand dans le royaume des cieux ? » Alors Jésus appelle un enfant, il le place au milieu d'eux et leur dit : « En vérité, en vérité, si vous ne devenez comme des enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. Quiconque se fait petit comme cet enfant, celui-là est le plus grand dans le royaume des cieux ». Le Sauveur va plus loin, et il ajoute : « Quiconque reçoit un de ces petits, me reçoit ». Puis, prenant un ton plus austère : « Et quiconque scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui suspendît une meule de moulin au cou, et qu'on le précipitât dans la mer ¹ ».

Voilà la parole qui depuis dix-huit siècles a porté l'Église à s'occuper avant tout de l'enfance. Voilà ce qui donne tant de prix à ces saints instituts, consacrés à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse. Si des femmes élevées dans les habitudes de l'opulence et du luxe, se détachent de toutes les commodités et les jouissances de la vie ; si de jeunes vierges sacrifient tous les avantages de la nature, de la fortune, pour s'enfermer avec de pauvres petites filles dans une école, la raison de ces dévouements se trouve dans cette parole de Jésus-Christ que ces âmes ont comprise : *Et qui suscepit unum parvulum talem, me suscipit* : « Qui-conque adopte ainsi un enfant, m'adopte moi-même ».

V. Mais il a été dit aussi au sacerdoce : *Infirmos curate* :

¹ Matth., xviii, 1-6.

« soignez les infirmes ». Et Jésus-Christ a donné à ses apôtres la puissance de guérir toutes les infirmités : *Dedit illis potestatem curandi infirmitates* ¹.

Dans la santé, dans la force de l'âge, l'homme est en quelque sorte émancipé : l'Église sa mère ne le suit plus que de l'œil ; mais qu'il soit atteint par la douleur, qu'il semble pencher vers la tombe, la mère accourt de nouveau. Le prêtre compte parmi ses devoirs les plus sacrés ceux qui regardent les malades ; à lui le soin de guérir toute langueur. Mais là encore il sait se créer des auxiliaires, parce qu'il ne peut tout faire par lui-même, et parce que d'autres, s'inspirant du même esprit que lui, sont susceptibles de faire mieux que lui.

Le prêtre appelle à ses pieds une humble vierge ; il lui impose les mains ; quelquefois il la couvre du drap funéraire, pour lui faire comprendre le sacrifice qu'elle fait de sa vie, le pacte qu'elle contracte avec la mort ; il lui dit : *Infirmos curate* ; il lui communique le pouvoir émané de Jésus : *Dedit illis potestatem curandi infirmitates*. Elle se relève, et elle va, et elle soigne les malades ; elle les soigne à domicile, dans les hôpitaux, sur les champs de bataille, partout où on l'appelle ; elle les soigne comme ayant mission d'en haut, et non pas comme les mercenaires et les serviteurs : je veux dire, ce n'est pas un service humain auquel elle se livre ; c'est une fonction spirituelle qu'elle remplit, c'est un sacerdoce communiqué dont elle s'acquitte.

Voilà, mes Sœurs, l'un des engagements que vous avez pris, et que vous devez remplir avec bonheur. Un jour le juge suprême dira aux élus : « J'ai été malade, et vous m'avez visité ». Ce que tous les élus devront avoir fait au moins quelquefois, vous vous consacrez à le faire par devoir d'état. Cette œuvre de religion devient pour vous une

¹ Marc., III, 15.— ² Matth., xxv, 36.

vocation spéciale et ordinaire. C'est par ce ministère que vous vous ouvrirez à vous-mêmes, mais aussi que vous ouvrirez à des milliers d'autres les portes de la félicité éternelle.

Ah ! mes Sœurs, auprès d'un homme pécheur qui tout à l'heure va rendre compte à Dieu de sa vie entière, comme tous les instants sont précieux ! Chaque minute est grosse de tout le poids d'une éternité. Une parole, un geste, un regard peuvent toucher ce cœur, y rouvrir les sources desséchées du sentiment chrétien, en faire jaillir les élans de la foi, de l'espérance, de l'amour. Cette âme, qui va se détacher des liens de la chair, mes Sœurs, c'est à vous qu'elle devra d'avoir retrouvé le chemin du ciel ; ce corps, que vous ne pouvez disputer plus longtemps à la mort, c'est à vous qu'il devra de revivre glorieux et incorruptible.

C'est ainsi, mes Frères, que ces douces vierges tiennent notre humanité par les deux bouts, qu'elles touchent à notre vie mortelle par ses deux pôles. Infuser goutte à goutte à l'enfance la connaissance et l'amour de Jésus-Christ pour lui apprendre à bien vivre ; infuser la patience et la résignation à la douleur et à la vieillesse pour lui apprendre à bien mourir.

Je lis au livre de Ruth que le jour où elle mit un fils au monde, Noémi le prit, et qu'elle remplissait les fonctions de nourrice, portant cet enfant entre ses bras : *nutricis ac gerulæ fungebatur officio*¹. En vérité, je ne sais ce qui m'attendrait davantage quand je vois ces humbles sœurs ou bien élever dans leurs bras une de ces pauvres petites créatures qui sans cela eussent toujours rampé à terre, ou soutenir ces créatures vieilles pour qui a commencé une seconde enfance, et qu'il s'agit d'assister dans le passage terrible de la vie à la mort : *nutricis ac gerulæ fungebatur officio*.

VI. Et maintenant, mes Sœurs, quel secours trouverez-vous

¹ Ruth, IV, 16.

au milieu des dangers inséparables de vos délicates fonctions ? Quel sera votre rempart contre les périls qui naîtront autour de vous ? Votre rempart, sans doute, ce sera l'habit que vous portez, et qui vous sépare du siècle ; ce sera cette croix, cette sainte image qui brillent sur votre poitrine, et qui placent Dieu lui-même entre vous et le monde ; ce sera l'asile de piété dans lequel vous aimerez à séjourner, ce sera le saint rosaire de Marie que vous récitez, ce sera le sacrifice auquel vous assistez chaque jour, ce sera le pain des anges dont vous vous nourrissez. Mais il est un rempart plus particulier encore derrière lequel votre innocence s'abritera. « Mes sœurs, disait saint Vincent de Paul à ses filles, je mets votre pureté à la garde de votre charité. » Eh bien ! oui, dans cette vocation active, souvent livrée aux œuvres extérieures, il faut que votre charité vous rende si respectables, que votre vertu en soit comme couverte et protégée. Nous lisons dans les annales de notre histoire de France ce témoignage qu'un guerrier rendit à l'héroïne qui a sauvé notre pays de la domination étrangère, c'est qu'au milieu des camps, nul ne s'oublia jamais devant elle, *et ce à cause de la grande bonté qui était en elle*¹. Là, mes Sœurs, sera le secret du respect universel dont vous demeurerez entourées, des sympathies qui vous seront accordées.

Cependant, mes Sœurs, dans ces derniers temps, on a murmuré des paroles menaçantes contre vous. Au nom même de la liberté, on a dénoncé vos pieuses et charitables associations. On les a même signalées comme étant des nouveautés dans l'Église, en même temps que des superfluités dans la société.

Les premiers siècles du christianisme ont peu connu, je l'avoue, votre genre de vocation. L'Église primitive donnait le voile à des vierges qui, demeurant dans la famille, s'as-

¹ Voir T. I, p. 13, 14.

semblaient à des temps convenus dans une enceinte réservée du lieu saint. Puis les cloîtres se fermèrent sur ces chastes épouses du Christ, pour les préserver contre le souffle impur du monde; puis le monde obtint que les cloîtres s'ouvrissent pour que des jeunes filles, destinées à rentrer dans le siècle fussent préparées loin de lui à résister à ses pièges et à ses séductions. Mais ces essaims de vierges consacrées, jetés dans tous les bourgs et dans tous les villages, je le confesse, cela est plus récent. S'il en fallait rechercher la première origine et les premiers exemples, je remonterais à la bienheureuse fondatrice des Filles-de-Ste-Ursule, à sainte Angèle de Mérici.

Cette pieuse servante de Jésus vivait vers le milieu de ce seizième siècle qui, par l'introduction de l'impiété protestante, a posé au sein de l'Europe un principe si actif et si permanent de désorganisation. Elle peut être considérée comme l'initiatrice de ces familles religieuses répandues dans les villes et les bourgades, et appliquées à l'éducation chrétienne des enfants dans les écoles pies.

Il fut prédit à cette vénérable fille, et elle a prédit elle-même avant de mourir, que sa fondation serait perpétuelle : *eam vero perennem futuram morte proxima prædixit* ¹. Et, au fait, toutes ces pieuses communautés de vierges, d'institutrices de l'enfance, ce sont autant de branches, autant de rameaux de la fondation de sainte Angèle. C'est son œuvre s'étendant, se propageant, se perpétuant par des surgeons multipliés; c'est un provignement de sa plantation, qui a étendu ses ceps et poussé ses rejetons au loin ².

Et comme il y a de merveilleuses et de providentielles coïncidences dans l'histoire des saints, la canonisation de cette mère et de cette fondatrice commune de toutes les institutions de ce genre a été accomplie au commencement

¹ Breviar. roman., xxxi maii. — ² Ps. LXXIX. 12.

de ce siècle, en mil huit cent sept, par le chef de l'Église, dans une heure mémorable. Le premier consul, devenu bientôt l'empereur, avait résolu l'extinction de tous les ordres religieux. Cependant, mieux inspiré, après mûr examen, il consentit à l'existence des instituts de femmes chargées d'instruire la jeunesse. Et c'est au moment où la question de vie ou de mort de ces communautés s'agitait, où le travail de leur reconnaissance légale s'exécutait à Paris, au moment où la mère de l'empereur était proclamée la protectrice générale de ces établissements, que Rome inscrivait le nom d'Angèle de Mérici au catalogue des saints. Et Pie IX, cinquante ans plus tard, considérant les services rendus par ces légions virginales, qui prenaient de jour en jour une nouvelle extension, rendait obligatoire la célébration de la fête de cette même Angèle de Mérici ¹.

Ces remarques, mes Frères, ne sont pas indignes de votre attention. Comme la science humaine établit qu'il y a des rapports et des conjonctions entre les astres du firmament visible, ainsi l'œil éclairé du chrétien aime à constater les conjonctions et les rapports entre le ciel des élus et les faits éclatants de l'Église de la terre.

Courage donc, mes chères Sœurs; ne vous laissez pas intimider par les colères des méchants. J'aime à le dire : la France, celle même qui a le malheur de n'être pas chrétienne, est encore trop fière et trop honnête pour vouloir obéir aux instigations de quelques tristes folliculaires, ou pour céder aux frayeurs de quelques esprits maniaques; elle est en même temps trop prudente pour vouloir se dessaisir d'une ressource qui lui est si utile, je dirai même si nécessaire. Les épouses de Jésus-Christ ne nous apporteraient-elles que le bienfait de leurs prières, que l'exemple de leur vie humble et mortifiée, que le parfum de leur innocence et le

¹ Decret. 1X Jul. MDCCCLXI. — Voir. T. IV, p. 463, 464.

spectacle de leurs vertus, qu'il faudrait encore y voir l'un des plus grands services publics au sein de la société.

Agathe, la noble vierge de Sicile, a laissé son voile à sa cité natale. Quand le cratère s'agite, quand la lave bouillonne, quand la flamme menace les habitations, les magistrats de Catane opposent au fléau le voile d'Agathe, et le fléau s'éloigne, et l'incendie se retire.

La France aussi comprendra, mes Sœurs, de quelle protection lui est votre voile sacré. Dans tous les cas, cette nation guerrière, qui sait si bien tenir le glaive, ne trouvera pas que ce soit une expédition digne d'elle d'employer sa chevaleresque épée à déchirer la guimpe et à lacérer le bandeau de ses vierges. Non, vous ne mourrez pas, mes Filles, mais vous vivrez ; et vous raconterez, et vous enseignerez aux générations successives à raconter les miséricordes du Seigneur ¹. Ainsi soit-il !

¹ Ps. cxxvii, 17.

XVIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS LA SOLENNITÉ

DU XV^e ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE.

(XXV NOVEMBRE MDCCCLXIV.)

O Timothee, depositum custodi.

O Timothée, garde le dépôt.

(1 TIMOTH., VI, 20.)

MES VÉNÉRABLES FRÈRES DANS LE SACERDOCE ET MES
CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST,

I. C'est une maxime de saint Augustin, déjà connue de vous, que tout homme qui remplit dans l'Église la fonction de docteur doit avoir incessamment devant les yeux les lettres de saint Paul à Timothée et à Tite ¹. Pour me disposer à célébrer avec vous aujourd'hui la fête du quinzième anniversaire de mon ordination épiscopale, j'ai lu et relu depuis quelques jours ces trois lettres apostoliques. Je les ai trouvées pleines de lumière, d'onction, de conseils, d'encouragements. Une parole m'a frappé plus que toutes les autres. Je vais essayer de la développer

¹ Voir T. III, p. 125.

ainsi que la suite du texte qui s'y rattache : « O Timothée », écrit le grand apôtre à l'évêque qu'il avait connu et instruit dès ses jeunes années, et qu'il avait consacré de ses mains, « ô Timothée, garde le dépôt : *o Timothee, depositum custodi*; et, pour cela, évite les profanes nouveautés de paroles, et les contradictions, les oppositions d'une science qui s'arroge faussement ce nom : vaines théories dont nous avons vu la plupart des adeptes décroître tristement de la foi¹... Retiens la forme des saines paroles que tu as entendues de moi touchant la foi et la charité en Jésus-Christ. Conserve le bon dépôt, avec le secours de l'Esprit-Saint qui habite dans les évêques. Tu sais que plusieurs se sont éloignés de moi. Phygelle et Hermogène sont de ce nombre²... Mais toi, ô mon fils, fortifie-toi dans la grâce qui est en Jésus-Christ; et, ce que tu as entendu de ma bouche sous la garantie d'un grand nombre de témoins, confie-le à des hommes fidèles, qui soient aptes eux-mêmes à en instruire les autres³. »

Chacun des mots que je viens de reproduire, mes vénérables Frères, porte avec lui un enseignement précieux, une leçon opportune et douée d'actualité.

« Remarquez-vous, dit saint Vincent de Lérins, l'emploi que fait ici l'apôtre de cette particule aussi vive que brève, que les grammairiens appellent l'exclamation : *O Timothee* : ô Timothée ! ô évêque ! ô prêtre ! ô docteur ! *O sacerdos ! o tractator ! o doctor !* parole d'exclamation, qui est une parole de prescience et de charité : *O ! exclamatio ista et præscientiæ est pariter et charitatis*. L'apôtre prévoyait, en effet, des erreurs que d'avance il déplorait. Donc, semble-t-il dire, à cause des larrons, à cause des ennemis, fais bonne garde autour du dépôt. Ce dépôt, c'est la doctrine dont Jésus-Christ et moi nous t'avons constitué, en ta qualité d'évêque,

¹ 1 Timoth., vi, 20, 21. — ² II Timoth., i, 13, 14, 15. — ³ *Ibid.*, ii, 1, 2.

le défenseur authentique, le gardien d'office; doctrine que tu as reçue de la tradition, et que tu n'as pas créée par invention; doctrine dont tu n'es pas l'auteur, mais le mainteneur ¹. »

Mes vénérables Frères, quand fut-il plus nécessaire qu'aujourd'hui d'avoir l'œil attaché sur le dépôt, afin de n'en laisser dérober, de n'en laisser corrompre aucune partie? A mesure que l'impiété fait fi de l'objet de notre croyance, n'arrive-t-il pas que les chrétiens du monde, que les ministres même du sanctuaire se montrent trop disposés à en sacrifier l'intégrité, à en altérer la pureté? Et pourtant, ne l'oublions jamais, ce qui a fait la force des âges précédents, c'est l'importance majeure que le peuple fidèle, et surtout les hommes d'Église, ont toujours attachée aux questions doctrinales. Là est le nerf des choses. C'est à l'indomptable ténacité de nos devanciers, c'est à leur vigilance attentive, à leur sollicitude jalouse, à leur délicatesse en quelque sorte virginale en matière de doctrine que l'Église a dû de triompher de tous les dangers, de tous les assauts semés sur la route des siècles. « Sachez-le, disait saint Basile au ministre de l'empereur, ceux qui ont été nourris des oracles divins ne tolèrent pas que l'on corrompe une seule syllabe des dogmes sacrés; pour le maintien de leur intégrité, ils endurent, s'il le faut, tous les genres de mort ². »

II. Mais à quelle condition peut-on conserver la plénitude, la totalité du dépôt? Saint Paul n'hésite point à le dire : c'est à condition d'éviter les profanes nouveautés de paroles

¹ *Prævidebat enim futuros, quos etiam prædolebat, errores. Custodi inquit, propter fures, propter inimicos. Quid est depositum? Id est quod tibi creditum est, non quod a te inventum; rem ad te perductam, non a te prolatam: in qua non auctor debes esse, sed custos, etc. Vincent. Lir. in Commonit., I, xxii.*

² *Qui divinis enutriti sunt eloquiis, corrumpi de divinis dogmatibus nec unam syllabam patiuntur; sed pro iis, si ita oporteat, omnes mortis species amplectuntur. S. Greg. Naz., in laud. S. Basil.*

et les affirmations hostiles d'une science frauduleusement parée de ce nom : *Devitans profanas vocum novitates et oppositiones falsi nominis scientiæ*.

Entendez cette maxime, ô vous, chrétiens téméraires, qui adoptez si promptement les idées et le langage de votre temps, vous qui parlez de concilier la foi, de concilier l'Église, avec l'esprit moderne, avec le droit nouveau. Et vous qui acceptez avec tant de confiance les visées les plus hasardeuses de ce que notre siècle appelle si orgueilleusement la science, voyez à quel point vous vous éloignez du programme tracé par le grand apôtre : *Devitans profanas vocum novitates, et oppositiones falsi nominis scientiæ*. Mais, prenez garde. Avec ces témérités, on ne tarde pas à être conduit plus loin qu'on ne pense. En se plaçant sur cette pente des nouveautés profanes, en obéissant à ces courants de la prétendue science, plusieurs sont déchus de la foi : *Quam quidam promittentes, circa fidem exciderunt*. N'avez-vous pas été souvent attristés, effrayés, mes vénérables Frères, en entendant le langage de certains hommes, qui se croient encore enfants de l'Église, qui se persuadent n'être point sortis du giron de leur mère, n'avoir pas abandonné la croyance de leur baptême, que dis-je ? d'hommes qui accomplissent même plusieurs des pratiques chrétiennes, et qui fréquentent la table sainte ? Entendez leurs dires, recueillez leurs questions, leurs doutes, leurs affirmations, leurs hésitations, leurs dénégations, et répondez si ces esclaves de la nouveauté, si ces dupes de la philosophie opposante et de la science séparée, à l'heure où ils se croient encore debout, ne sont pas déjà à terre, en un mot, si ce ne sont pas des déserteurs de la foi et des transfuges de l'Église : *circa fidem exciderunt* ? Les croyez-vous encore enfants, les croyez-vous membres de l'Église, ceux qui, s'enveloppant de paroles aussi vagues que celles d'*aspirations modernes, de forces du progrès et de la civilisa-*

tion, affirment hautement l'existence d'une « conscience laïque », d'une conscience séculière et politique, opposée à « la conscience de l'Église », contre laquelle ils s'attribuent le droit et le devoir de réagir pour la corriger et la redresser ? Ah ! que de passagers, que de pilotes même qui, se croyant encore dans la barque, et se jouant avec les nouveautés profanes et la science menteuse de leur temps, ont déjà sombré et sont dans l'abîme : *quam quidam promittentes, circa fidem exciderunt !*

Pour échapper à ce malheur, mes vénérables Frères, l'apôtre nous fait deux recommandations importantes. La première, c'est de retenir, non pas seulement le fond et la substance, mais la forme même des saines paroles que nous a enseignées la tradition apostolique : *Formam habere sanorum verborum quæ a me audisti in fide*. Un de nos plus éloquents collègues et des plus ardents défenseurs de l'Église a écrit de belles pages sur les périls que cachent les mots décevants, mis en crédit par une science qui a divorcé avec la foi¹. La langue française était née chrétienne ; ne nous faisons pas complices de ce naturalisme contemporain qui a juré de la dépouiller de son baptême et de la faire apostasier. S'il s'agit des modernes découvertes scientifiques, que la science crée des mots nouveaux, à la bonne heure ; mais dans les questions de l'ordre surnaturel, dans tout ce qui touche à la foi et à la charité chrétienne, ne sanctionnons pas le jargon des économistes et des déistes ; tenons-nous-en au langage de nos maîtres, au vocabulaire des écoles anciennes et autorisées. Le Christ que nous adorons est le Verbe immuable et incorruptible. La foi que nous professons doit être pareillement une parole certaine et consacrée : *Formam habere sanorum verborum quæ a me audisti in fide et in dilectione in Christo Jesu*.

¹ Mandement de Mgr l'évêque de Nîmes, pour le Carême 1864.

L'apôtre ajoute une seconde recommandation, sans laquelle le maintien de la foi serait inévitablement compromis. L'Esprit-Saint a ses tabernacles ici-bas, où il réside toujours et d'où il veille sur le précieux dépôt de la vérité révélée. Ce domicile de l'Esprit-Saint, c'est l'âme des pasteurs, c'est l'âme des docteurs, c'est l'âme des évêques unis au chef du corps apostolique. Là est toute la garantie du dépôt : *Bonum depositum custodi per Spiritum sanctum qui est in nobis*. En s'en rapportant à cette direction supérieure et divine, les esprits dociles sont assurés de ne s'égarer jamais. Au contraire, comme ce n'est point au savoir humain, au génie humain, qu'ont été faites les promesses d'assistance et d'infailibilité, les esprits trop confiants dans leurs propres lumières et trop sûrs d'eux-mêmes sont exposés à faire fausse route, si ce n'est dans la foi, au moins, dirai-je avec notre texte, aux alentours de la foi : *circa fidem exciderunt*, dans la sphère de ces vérités certaines qui sont les dépendances immédiates, les conclusions prochaines de la foi. Vraisemblablement, les deux personnages que désigne nommément saint Paul, se croyaient aussi habiles, aussi clairvoyants que cet apôtre : *Scis quod aversi sunt a me Phigellus et Hermogenes*. Mais Phigelle et Hermogène, malgré tous leurs raisonnements spécieux, s'étaient éloignés du droit chemin en se séparant de Paul. L'apôtre, malgré sa charité, les signale à son disciple, parce que, dans les circonstances critiques, les faibles ne sont suffisamment prévenus contre les erreurs, qu'autant qu'ils sont prémunis contre les errants.

III. Croyez-le bien, mes vénérables Frères et mes chers Fils dans le Seigneur, nous ne nous prêchons point nous-même en ce moment. Encore que les brebis doivent affection au pasteur, l'idolâtrie de l'homme, le culte exagéré de la personne, ne sont pas selon l'esprit large et fier de la race chrétienne. Mais nous vous demandons pourtant de

rester fortement unis à nous, parce que nous sommes nous-même fortement uni à l'autorité apostolique, et que nous avons pour garant de la pureté de notre enseignement l'Esprit-Saint, qui réside en nous et dans le corps dont nous faisons partie : *Bonum depositum custodi per Spiritum sanctum qui est in nobis.*

Puisque des défaillances sont venues en ces derniers temps attrister les âmes fidèles, puisque le clergé d'une grande Église a heurté momentanément contre la pierre d'achoppement et de scandale, puisque des complicités venues de ça et de là ont réjoui les ennemis de la vérité et de l'unité catholique, ah ! que chacun de vous, mes Frères et mes Fils bien-aimés, prête l'oreille à cette tendre exhortation de l'apôtre, que je prends principalement pour moi :

« Toi donc, ô mon fils, affermis-toi dans la grâce qui est en Jésus-Christ ; à mesure que les autres en sortent, toi, entre plus avant, pénètre plus intimement dans ce mystère de la grâce du Christ, qui est le mystère fondamental du christianisme » : *Tu ergo, fili, confortare in gratia quæ est in Christo Jesu.* Les choses que tu as apprises de moi, sous la garantie de beaucoup de témoins qui sont tous les prophètes et les hommes inspirés, et qui sont aussi les autres apôtres, les pasteurs et les docteurs légitimes, et par-dessus tout, sous la garantie infaillible de celui qui a reçu la mission de confirmer ses frères ; les choses que tu as apprises ainsi, disait saint Paul, transmets-les à des hommes fidèles, qui deviendront propres ensuite à en instruire les autres : *Et quæ audisti a me per multos testes, hæc commenda fidelibus hominibus qui idonei erunt et alios docere.* N'est-ce pas là, jeunes lévites, ce qui s'accomplit en cette demeure ? Que font ici vos maîtres, sinon recueillir de nos lèvres et des lèvres de l'Église la doctrine authentique, la doctrine éprouvée, pour vous la confier à vous-mêmes, comme à des élèves soumis, à des nourrissons dociles, afin que vous acquériez l'aptitude à

enseigner et à régir les autres. Oh ! les temps sont difficiles, les questions soulevées sont délicates. La science abstraite ne serait pas un guide suffisant. A l'heure présente, plus qu'à d'autres heures, la question de conduite est connexe à la question de croyance. Se séparer des interprètes vivants de la doctrine, se séparer de la direction, et, comme disait saint Vincent de Paul, mépriser les conduites de l'Église contemporaine, c'est passer à l'ennemi. Il y a de ces défections et de ces défaillances qui, pour n'avoir pas le sentiment d'elles-mêmes, n'en sont que plus déplorables. Mais la défection est si réelle, que l'ennemi la proclame et s'en fait un trophée. *Tu ergo, fili mi* : vous donc, ô mon fils, vous, prêtre, vous, lévite, attachez-vous plus que jamais aux instructions, aux conduites de votre évêque, qui sont celles de l'Église et du chef de l'Église ; et en vous montrant ainsi des disciples fidèles, vous deviendrez des maîtres sûrs : *Quæ audisti a me per multos testes, hæc commenda fidelibus hominibus qui idonei erunt et alios docere.*

IV. Nous venons d'achever la quinzième année de notre épiscopat. Quinze ans, ainsi que l'a observé un auteur profane, c'est un grand espace dans une existence mortelle. *Quindecim annos, grande mortalis ævi spatium*¹. Les écrivains sacrés trouvent dans ce chiffre, comme dans tous les autres, une signification mystique. Le nombre septième est le nombre de la loi ancienne, qui se terminait au sabbat. Le nombre huitième, pour diverses raisons que je vous ai expliqués ici autrefois, est le nombre de la loi nouvelle. Et ces deux nombres réunis, l'hebdomade et l'ogdoade, en formant le nombre quinzième, expriment la plénitude de la doctrine puisée dans les deux testaments². C'est pourquoi il est dit

¹ Tacit., Agricola, c. III.

² Nam Judæorum sabbatum septem diebus finiebatur, cui successit Evangelii gloria, et resurrectionis quies, quæ octonario numero significatur. Quare in Ecclesiastæ præcipitur ut in utrumque testamentum, tam

dans l'Ecclesiaste : *Da partem septem nec non octo*¹. Oui, pour que votre cœur soit la bibliothèque du Christ, faites la part du sept et du huit, c'est-à-dire, possédez la doctrine complète qui ne résulte que de la connaissance approfondie et comparée de l'ancienne et de la nouvelle loi.

Dans le temple mystique qu'Ézéchiél a vu en songe, et qui n'est ni le temple de Salomon ni celui de Zorobabel, mais le temple de la Jérusalem céleste, on monte au sanctuaire par quinze marches ; après une première ascension de sept degrés, il y a une halte, puis une seconde ascension de huit autres degrés, et l'on arrive au parvis intérieur². C'est ainsi, dit saint Jérôme, que pour arriver à cette science éminente qui semble préluder à la claire vue de la jouissance béatifique, il faut monter les quinze degrés des Écritures anciennes et nouvelles³.

Terminons par un autre trait des saints livres. Il est raconté au quatrième livre des Rois, qu'Ézéchias, après quatorze ans de règne, apprenant qu'il allait mourir, fit au Seigneur une prière que le Seigneur exauça ; et le Seigneur lui promit d'ajouter à sa vie quinze autres années⁴. Et le saint roi, qui avait marché jusque-là devant Dieu dans la vérité, qui avait brisé les idoles et rétabli le culte de Dieu dans sa pureté, eut cette consolation de devenir père d'un fils, et d'entrer ainsi dans la série des ancêtres du Messie promis à Israël.

Mes vénérables Frères, les jours de notre vie sont comptés, et nous n'en savons point le nombre. Nous n'oserions point en demander à Dieu la continuation, en lui disant : *Obsecro, Domine, memento quomodo ambulaverim coram te in veritate, et in corde perfecto, et quod placitum est coram te fece-*

retus scilicet quam novum, pari veneratione credamus, cum dicitur : Da partem septem nec non et octo. S. Hieron. in Eccle. Vid. P. Bongo, De mystic. numer. signif. II, p. 36.

¹ Eccle., XI, 2.—² Ezech., XL, 26, 31, 32.—³ S. Hieron. in cap. Eccle. XI.

⁴ IV Reg., XX, 2-5.

rim. Mais s'il plaît au Seigneur de nous doubler encore les années de notre ministère, nous le supplierons de nous multiplier des fils selon son cœur. Et, considérant toutes les calamités dont l'avenir peut nous rendre témoin, tout en acquiesçant aux justes jugements du Très-Haut, nous lui adresserons, en terminant, cette prière du saint roi : *Si pax et veritas in diebus meis* : « Que la paix et la vérité « règnent pendant les jours de ma vie¹ ». Amen.

• IV Reg., xx, 19.

XIX

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE POITIERS,
POUR LE X^e ANNIVERSAIRE
DE LA PROCLAMATION DU DOGME DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION.

(VIII DÉCEMBRE MDCCCLXIV.)

*Et reliquæ cogitationis diem festum agent
tibi.*

Le souvenir qui en restera dans votre pensée perpétuera pour vous ce jour de fête.

(Ps. LXXV, 40.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. C'est aujourd'hui le dixième anniversaire de la promulgation doctrinale de la Conception immaculée de Marie. Quel spectacle que celui qui fut donné à Rome il y a aujourd'hui dix ans ! Quelles démonstrations que celles qui, pendant une année entière, firent le tour du monde, et transformèrent le globe terrestre tout entier en un temple resplendissant de lumières et de fleurs à l'honneur de la Vierge sans tache ! Apparemment la terre avait mérité d'immenses châtiments puisque, malgré un événement qui devait être le point de départ de tant de prospérités spirituelles et temporelles, la terre est demeurée si agitée et si inquiète.

Le Seigneur a dit autrefois à Noé : « Il n'y aura plus
« désormais de déluge qui désole la terre ; je mettrai mon
« arc dans les nues , et il sera le signe de l'alliance entre
« moi et les fils d'Adam. Et lorsque le ciel se sera couvert
« de nuages , mon arc apparaîtra dans les nuées , et en le
« voyant je me souviendrai de l'engagement que j'ai pri
« de ne plus faire périr la race humaine ¹. »

Ah ! M. T.-C. F., nos iniquités allaient attirer sur nous
un nouveau déluge de maux , lorsque Dieu a fait briller son
signe dans la nue. Ce signe, c'est la bienheureuse Vierge ,
cette créature incomparable qui se teint de toutes les cou-
leurs du soleil éternel , c'est-à-dire qui emprunte à J.-C.
son fils toutes les splendeurs variées de sa divine lumière.
Car ne semble-t-il pas que c'est de Marie que l'Ecclésias-
tique a parlé quand il a dit : « Considérez l'arc-en-ciel , et
bénissez celui qui l'a fait : *Considera arcum et benedic eum
qui fecit illum* ; son éclat est d'une beauté nonpareille : *valde
speciosus est in splendore suo*. Il encadre le ciel dans son cer-
cle glorieux : *gyravit cælum in circuitu gloriæ suæ* ; les
mains du Très-Haut ont pu seules lui donner cette enver-
gure qui embrasse , qui enserre l'immensité : *manus Ex-
celsi aperuerunt eum* ².

Oui, ô chrétiens de ce siècle, sur ce ciel orageux, sur ces
nuages menaçants qui chargent l'horizon, voyez cet arc
d'heureux présage qui est venu se dessiner, et bénissez le
Seigneur qui choisit notre temps pour lui donner ce signe
d'honneur et ce gage de salut : *Considera arcum et benedic
eum qui fecit illum*. Cette Vierge immaculée est vraiment un
cercle de lumière qui a enclos le ciel entier dans les contours
de sa glorieuse pureté : *gyravit cælum in circuitu gloriæ suæ*.
Dieu n'a rien fait de plus grand que cette fille d'Adam, dont
les flancs ont été assez vastes pour contenir l'immense ; il a

¹ Gen., ix, 11-16. — ² Eccli., xliii, 12, 13.

fallu les mains du Très-Haut pour donner à une créature de pareilles dimensions : *manus Excelsi aperuerunt eum*. Bénies soient les mains divines qui ont fait apparaître cet arc-en-ciel sur nos têtes !

C'est là, M. T.-C. F., un premier souvenir que je voulais remémorer aujourd'hui, le souvenir du bienfait accordé à l'Église il y a dix ans, le souvenir de tant de transports joyeux qui ont accueilli ce grand événement, souvenir toujours présent à nos cœurs, et qui y entretient comme une fête incessante : *Et reliquæ cogitationis diem festum agent tibi*. Il est un autre événement moins éloigné, qui n'est guère moins précieux ni moins doux à notre mémoire : je veux dire le couronnement solennel de cette Vierge qui est la mère, qui est la reine, qui est la gardienne de notre cité. Ce jour-là, pour parler comme saint Jean Chrysostôme, nous avons vu les flots de la mer rompre leurs digues, et s'avancer gravement, se promener majestueusement le long des rues et sur les places de la cité. Car c'était vraiment une mer, une mer calme et magnifique, cette multitude innombrable de fidèles qui déroulait paisiblement ses anneaux à travers les sinuosités de notre vieille capitale du Poitou ; c'était comme un fleuve humain qui marchait, qui tressaillait, qui bondissait, image fidèle des tressaillements et des bondissements que ressentaient les âmes. Ceux-là ne connaîtront jamais notre Poitiers qui ne l'ont pas vu en ce jour-là. Mais quiconque l'a vue en ce jour-là, ne pourrait point ne pas aimer cette noble cité. Pour notre part, nous avons été témoin de bien des fêtes ; mais celle-ci, par tout l'ensemble des caractères qui l'ont distinguée, nous a paru surpasser toutes les autres : *tu supergressa es universas*. Et les impressions, et les émotions, et les souvenirs qui nous en restent, sont au fond de notre âme une fête qui dure encore, une fête qui se continue et se perpétue : *Et reliquæ cogitationis diem festum agent tibi*.

II. Mais vous m'arrêtez, M. F., et vous me dites : Que sont devenues tant d'espérances qui se rattachaient, dans l'esprit de tous les chrétiens, à la proclamation du dogme de la Conception immaculée ? Que sont devenues ces prédictions de plusieurs grands serviteurs de Dieu, ces pressentiments de plusieurs grands écrivains ? Ah ! ne faut-il pas dire avec le prophète : « Nous avons attendu la paix, et il n'est rien « venu de bon : *expectavimus pacem, et non erat bonum* ; nous « avons cru à une ère de réparation, et voici le trouble plus « grand que jamais » : *tempus medelæ et ecce formido*¹ ?

Et moi, je vous dis, M. F., la grandeur même de nos maux, l'excès de nos épreuves, est la mesure des grâces qui nous sont réservées. Marie immaculée a été posée comme un arc lumineux dans la nue : *arcum meum ponam in nubibus* ; et cet arc est un signe de la réconciliation, de l'alliance entre Dieu et la terre : *signum fœderis inter me et inter terram*. Si noirs que soient les nuages accumulés au-dessus de nos têtes, et qui sont comme un rideau qui empêche d'apercevoir aucune éclaircie dans le ciel : *cumque obduzero nubibus cælum*, je ne m'inquiète point, parce que Dieu a déclaré qu'à la vue de l'arc il se souviendrait de sa promesse, et qu'aucune inondation universelle ne détruirait plus la terre : *et videbo arcum...*, *et non erunt ultra aquæ diluvii ad delendum universam carnem*.

Et parce qu'il s'est écoulé une période d'attente de dix ans, à cause de cela, j'ai confiance dans une intervention plus prochaine de la miséricorde ; et parce que la crise est plus extrême, à cause de cela la délivrance est plus près de nous. *Prope est ut veniat tempus* : le temps est sur le point de venir, disait Isaïe, et les jours n'en seront plus éloignés : *et dies ejus non elongabuntur*. Car le Seigneur aura pitié de Jacob, et il aura encore ses hommes choisis dans Israël : *misere-*

¹ Jerem., VIII, 15.

*bitur enim Dominus Jacob, et eliget adhuc de Israel*¹. Encore un peu de temps, et l'on dira : « Le Seigneur a brisé le bâton des impies et la verge des dominateurs : *contrivit Dominus baculum impietatis, virgam dominantium* ; cette verge d'opprobre qui frappe les peuples d'une plaie incurable : *virgam cædentem populos plaga insanabili*²... L'enfer même, ô Marie, s'est troublé à l'apparition de ta splendeur immaculée : *infernus conturbatus est in occursum adventus tui* ; il a éveillé ses géants et les a excités contre toi : *suscitavit tibi gigantes*. Tous les princes de la terre, tous les rois des nations se sont levés de leurs trônes : *omnes principes terræ surrexerunt de solis suis, omnes principes nationum*³. O Babylone, ô puissance ennemie de Dieu et de son Christ, ton orgueil a été précipité jusqu'aux enfers : *detracta est ad infernos superbia tua* ; voici que ton cadavre a jonché la terre : *concidit cadaver tuum* ; la pourriture sera ta couche, et ta couverture seront les vers : *subter te sternentur tineæ, et operimentum tuum erunt vermes*⁴.

J'emprunte tous ces textes, M. F., aux chapitres d'Isaïe que la sainte liturgie nous fait réciter en ce moment. Écoutez encore quelques accents du prophète.

III. N'avez-vous jamais lu, M. T.-C. F., ce magnifique chapitre septième, dans lequel Isaïe mêle aux oracles de la délivrance du royaume de Juda la prophétie de la conception virginale et de l'enfantement divin, donnant à la fois cette prédiction relative à la bienheureuse vierge Marie comme le gage de l'événement prochain qu'il annonce, et fournissant dans l'accomplissement de cette prophétie plus rapprochée la preuve de la prédiction plus éloignée ? Le roi de Syrie Rasin et le roi de Samarie Phacée s'étaient coalisés contre la maison de David : la jonction de ces deux puissants ennemis avait glacé les Juifs d'effroi, et le cœur de ce peuple trem-

¹ Isa., XIV, 1. — ² Ibid., 5, 6. — ³ Ibid., 9. — ⁴ Ibid., 11.

vait comme tremblent les arbres des forêts sous l'action du vent : *et commotum est cor populi, sicut moventur ligna sylvarum a facie venti*¹. En effet, Rasin et Phacée, la puissance de Syrie et la puissance de Samarie, c'était bien de quoi épouvanter la tribu de Juda. Alors le Seigneur dit à Isaïe : Vas au devant d'Achaz, et dis-lui : Il est vrai Assur et Ephraïm ont conspiré ensemble pour vous perdre, en disant : Allons contre Juda, et dépouillons-le de ses États, et rendons-nous les maîtres du pays, et établissons-y un roi. Voilà les projets des hommes. Mais voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ceci ne tiendra pas, et mieux encore, ceci ne sera pas : *Hæc dicit Dominus Deus : Non stabit, et non erit istud*². O Juda, aie soin de garder le silence : *Vide ut sileas* ; n'aie pas peur et que ton cœur ne se trouble pas : car Rasin et Phacée, le roi de Syrie et le roi de Samarie, ne sont plus que deux bouts de tisons fumants : *noli timere, et cor tuum ne formidet a duabus caudis titionum fumigantium istorum, in ira furoris Rasin, regis Syriæ, et filii Romeliæ*³. O fils de Juda, en preuve de votre délivrance de demain, et de votre salut plus définitif, voici le signe que le Seigneur vous donnera : Une Vierge concevra et elle enfantera un fils qui sera appelé Emmanuel : *Propter hoc dabit Dominus ipse vobis signum : Ecce Virgo concipiet et pariet filium*, et sa mission sera de réprouver le mal et de choisir le bien : *ut sciat reprobare malum et eligere bonum*⁴.

Mes Frères bien-aimés, il y a de puissantes conspirations, de terribles conjurations contre la tribu nouvelle de Juda, contre la seconde Jérusalem. Des brandons de discorde, des torches incendiaires partent de diverses mains. O Juda, ô Jérusalem, c'est le cas de se taire : *Vide ut sileas*. Les ennemis, si puissants qu'ils paraissent, penchent vers leur ruine. N'aie pas peur, et que ton cœur ne se trouble pas

¹ Is., VII, 1, 2. — ² Ibid., 7. — ³ Ibid., 4. — ⁴ Ibid., 11, 15.

à la vue de ces queues de tisons qui jettent leur dernière fumée : *noli timere, et cor tuum ne formidet a duabus caudis titiionum fumigantium istorum*. Le signe de ton salut n'est plus à venir; le Seigneur lui-même te l'a donné, il y a dix ans, quand il a mêlé la proclamation dogmatique du plus glorieux privilège de Marie aux premières origines de la conspiration ourdie contre toi. La Vierge immaculée, c'est cette vierge féconde, c'est cette vierge Mère qui a mis au monde l'Emmanuel, Dieu avec nous, Dieu résidant dans son Eglise, assistant son Eglise, l'Enfant divin venu sur la terre pour répudier le mal et pour faire prévaloir le bien : *ut sciat reprobare malum et eligere bonum*. Ainsi soit-il.

•

XX

LETTRE

A SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES
EN RÉPONSE A SA CIRCULAIRE DU PREMIER JANVIER, CONCERNANT L'ENCYCLIQUE
DU VIII DÉCEMBRE MDCCCLXIV.

Poitiers, le 2 janvier 1865.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je viens de lire avec un douloureux étonnement la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser à la date d'hier.

Que, conformément à une légalité qui n'a pas été explicitement abrogée, le gouvernement impérial, imitant la façon d'agir du premier empire, eût interdit à tout imprimeur et à tout journaliste de publier l'Encyclique du huit décembre avec son annexe : la mesure aurait donné lieu aux observations énergiques et aux réclamations respectueuses de l'épiscopat, mais du moins la situation aurait été nette et logique.

Mais après que la presse a pu impunément divulguer, commenter, dénaturer, couvrir d'injures et de dérisions cette lettre apostolique, qu'il soit défendu aux seuls évêques,

c'est-à-dire aux promulgateurs naturels et officiels de tout écrit doctrinal du vicaire de Jésus-Christ, de faire imprimer cet écrit, et de l'adresser aux fidèles de leurs diocèses, en rétablissant le vrai sens, la portée exacte et précise de l'enseignement qu'il contient : ce serait là, Monsieur le ministre, un procédé aussi contraire aux lois de la logique qu'à celles de l'équité naturelle.

Quoi ! après avoir laissé libre carrière aux accusateurs ignorants ou passionnés de la parole pontificale, l'interdit serait jeté à ses interprètes et défenseurs ! Je ne puis croire que le gouvernement de l'empereur persiste dans une pareille détermination.

Il n'entre pas dans ma pensée d'aborder en ce moment le fond de la question. Quelques mots seulement.

Votre Excellence affirme que l'Encyclique et son annexe « contiennent des propositions contraires aux principes sur lesquels repose la constitution de l'Empire ». Je ne le crois pas, à moins que ce que la constitution du second Empire appelle « les principes de 89 » ne soit la teneur même de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : dogmatisme trop décrié, trop contestable, et dans tous les cas trop spéculatif, pour que des hommes sérieux et pratiques en aient voulu faire la base d'un établissement politique.

Mais, en fût-il ainsi, j'oserais dire à Votre Excellence que, dans le domaine absolu des doctrines, cette contradiction de l'Église devrait encore être supportée à double titre par un gouvernement qui veut être à la fois chrétien et libéral. Le protestantisme de l'église établie est incontestablement la base de la constitution anglaise, et je ne sache pas qu'il soit défendu à l'épiscopat catholique d'Angleterre de publier les constitutions pontificales qui contiennent des propositions contraires à la doctrine protestante.

Pour ce qui est des conclusions pratiques de l'acte récent du saint-siège, Votre Excellence sera la première à recon-

naître que pas un mot , dans les deux pièces dont il s'agit, n'est de nature à porter les fidèles à la désobéissance et à la rébellion envers le pouvoir établi.

Dans tout ce qui précède , Monsieur le ministre , j'ai fait abstraction d'une foule de considérations plus hautes et plus décisives , et j'ai voulu me poser principalement au point de vue du gouvernement lui-même. Voulez-vous qu'il soit dit qu'à l'heure où tous les efforts réunis tendent à faire prévaloir la maxime de l'Église libre dans l'État libre, le gouvernement français dispute à l'Église la liberté d'émettre toute proposition qui peut paraître contrarier les théories de l'État ?

Ma parole , je le sais trop , Monsieur le ministre, ne peut avoir la prétention d'être entendue comme une parole amie et bienveillante. Cependant , ma conscience me dit que mon langage est autant celui du loyal français que de l'évêque catholique , et je ne prévois aucun avantage, ni pour le pays, ni pour le gouvernement et la dynastie de l'empereur, dans les conséquences de la mesure qui fait l'objet de ma légitime et respectueuse représentation. Aussi n'hésité-je pas à vous prier de mettre cette lettre sous les yeux de Sa Majesté, avec l'expression de mon respect.

Agréez , etc....

XXI

PREMIER MANDEMENT

AU SUJET DE L'ENCYCLIQUE DU VIII DÉCEMBRE MDCCCLXIV.

(VIII JANVIER MDCCCLXV.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. « L'Esprit-Saint a dit expressément que, dans les derniers jours, toute une classe d'hommes se sépareront de la foi et se livreront aux esprits d'erreur¹; qu'alors il y aura des temps dangereux, des heures pleines de périls² »; et les docteurs anciens et récents ont enseigné que, « si cette prédiction se rapporte surtout à la période extrême qui précédera le dernier avènement de Jésus-Christ, elle s'applique déjà, durant la série des siècles, à certaines époques qui sont plus particulièrement, comme la prophétie, le type et la préfiguration de l'esprit des derniers temps³ ».

¹ Spiritus autem manifeste dicit quia in novissimis temporibus discedent quidam a fide, attendentes spiritibus erroris. I Timoth., iv, 1.

² Hoc autem scito quod in novissimis diebus instabunt tempora periculosa. II Timoth., iii, 1.

³ *De la Dévotion à l'Église*, par le R. P. Faber, p. 13.

« Y a-t-il témérité à dire que notre époque porte avec elle plusieurs de ces signes par lesquels les prophètes, les apôtres, et N.-S. J.-C. lui-même caractérisent les jours de l'antechrist ? Dans tous les cas, l'avertissement donné par le Seigneur doit être utile à toutes les générations, et il nous appartient d'en faire notre profit ¹. »

Le même Sauveur a dit à ses disciples : « Tenez-vous en garde contre les hommes : car ils vous citeront devant leurs conseils, et vous fustigeront dans leurs synagogues ; et vous serez traduits devant les gouverneurs et les potentats à cause de moi, pour leur servir de témoignage aussi bien qu'aux nations ². Or, lorsqu'on vous traînera de la sorte devant les tribunaux et les magistrats et les puissants de la terre, n'ayez pas souci de la façon dont vous répondrez et de ce que vous direz : car le Saint-Esprit vous enseignera à cette heure-là même ce qu'il vous faudra dire ³. »

Fort de cette assurance donnée par l'Homme-Dieu, nous venons, N. T.-C. F., acquitter aujourd'hui une dette impérieuse de notre charge, une obligation pressante de notre conscience. Nous tâcherons de concilier le courage de la franchise sacerdotale avec les ménagements de la prudence chrétienne ⁴.

II. Vous avez appris par les mille voix de la presse qu'au jour même de la fête de la Conception immaculée de la

¹ *De la Dévotion à l'Église*, par le R. P. Faber, p. 14.

² Cavete autem ab hominibus : tradent enim vos in concilia, et in synagogis suis flagellabunt vos ; et ad præsides et ad reges ducemini propter me in testimonium illis et gentibus. Matth., x, 17, 18.

³ Cum autem inducent vos in synagogis et ad magistratus et potestates, nolite solliciti esse qualiter aut quid respondeatis aut quid dicatis : Spiritus enim sanctus docebit vos in ipsa hora quid oporteat vos dicere. Luc., xii, 11, 12.

⁴ Matth., x, 16.

bienheureuse vierge Marie, dans le dixième anniversaire d'un événement à jamais béni au ciel et sur la terre, le vicaire de Jésus-Christ, le docteur et le pasteur chargé d'enseigner et de régir l'Église entière, avait adressé aux évêques, et par eux à tout l'univers chrétien, une instruction ayant pour objet de fixer les esprits et d'éclairer les consciences concernant plusieurs points de la doctrine et de la morale chrétiennes. Tous les organes laïques de la publicité ont librement reproduit cet acte de la suprême autorité enseignante; les feuilles les plus profanes ont rempli leurs colonnes de ce document sacré. Les adversaires avérés du christianisme et ses conseillers cauteleux ont pu, sans rencontrer d'entraves ni de répression, faire le procès au successeur du prince des apôtres, poursuivre sa personne auguste par des propos insultants, taxer son langage de folie et de crime, l'accuser calomnieusement d'excitation à la révolte, déduire de ses enseignements des conséquences qui n'en sortent point, égarer le jugement de plusieurs millions de lecteurs, et amener contre la plus haute autorité d'ici-bas les passions aveugles d'une multitude inintelligente.

Cependant, N. T.-C, F., vous attendiez et vous aviez le droit d'attendre de nous que nous prendrions en main la cause de l'oint du Seigneur, que nous vengerions la vérité, que nous vous présenterions le texte officiel et la fidèle interprétation de la doctrine pontificale. Après l'accusation publique et retentissante, le tour de la libre défense devait venir.

Il n'en sera point ainsi, N. T.-C. F. Des obstacles matériels, des impossibilités morales s'opposent à ce que les évêques recourent au ministère des typographes pour adresser authentiquement aux fidèles de leurs diocèses ces lettres apostoliques ainsi injuriées et travesties. Nous n'apprécions pas cette situation qui nous est faite, nous la constatons.

Cette situation étant donnée, il ne nous reste qu'à accomplir notre devoir dans la mesure et dans la forme qui sont possibles.

III. Et d'abord nous ne saurions penser qu'aucune volonté humaine ait la prétention de nous ravir l'exercice d'un droit que nous tenons personnellement de Dieu, le droit de signaler et de condamner tout écrivain qui, par des publications répandues sur le territoire soumis à notre juridiction pastorale, porte atteinte à la religion, à la vérité ou à la justice, et cause préjudice aux intérêts spirituels des chrétiens.

C'est pourquoi, ayant pris connaissance des interprétations et des assertions émises dans plusieurs journaux, notamment dans *la France, le Constitutionnel, la Patrie, le Pays, les Débats, le Siècle, l'Opinion nationale*, au sujet et à l'occasion de l'Encyclique publiée à Rome le huit décembre dernier, nous les avons jugées dignes de censure, de réprobation et de condamnation ; et, de fait, nous les censurons, réprouvons et condamnons, comme étant respectivement erronées, fausses, blessantes pour l'honneur et l'orthodoxie de l'ancien clergé de France, injurieuses envers le siège apostolique, attentatoires à l'autorité de Jésus-Christ et aux droits divins de son Évangile et de son Église, subversives de la religion et de l'obéissance chrétienne dans les âmes, induisant au schisme et à l'hérésie, enfin schismatiques, hérétiques et impies. En conséquence nous avertissons tous les fidèles qui reconnaissent notre autorité, de n'accorder en cette matière aucune créance à ces publicistes et tous les écrivains de même couleur.

IV. Mais de plus, considérant que, selon la définition dogmatique du concile œcuménique de Florence, « au siège apostolique et au pontife romain a été dévolue la primauté sur tout l'univers, et que ce même pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres, et le

vrai lieutenant de Jésus-Christ ; qu'il est la tête de toute l'Église, le père et le docteur de tous les chrétiens, et qu'à lui, dans la personne de Pierre, a été donnée par N.-S. J.-C. la pleine puissance de paître, régir et gouverner l'Église universelle¹ ; sachant que l'un des devoirs essentiels des pasteurs particuliers est d'intimer aux peuples les enseignements de celui pour qui Jésus-Christ a prié, afin que sa foi fût indéfectible et qu'il confirmât ses frères² ; nous souvenant qu'au jour de notre consécration épiscopale nous avons juré d'employer toutes nos forces à observer nous-même et à faire observer des autres tous les décrets, ordonnances et constitutions apostoliques³ ; enfin obéissant aux saints canons, et spécialement aux dispositions des derniers conciles de nos Églises de France⁴, et de notre propre province⁵ ;

¹ *Profitemur « Sanctam nempe apostolicam sedem et romanum pontificem in universum orbem tenere primatum ; et ipsum pontificem romanum successorem esse beati Petri principis apostolorum, et verum Christi vicarium, totiusque Ecclesiæ caput, et omnium christianorum patrem ac doctorem existere ; et ipsi in beato Petro pascendi, regendi ac gubernandi Ecclesiam a Domino Nostro Jesu Christo plenam potestatem traditam esse. »* Concil. Florentin., ap. Labbe, T. XIII, col. 515.

Luc., XXII, 32.

² Pontif. roman. De consecratione electi in episcop. Forma juramenti.

³ *Amplectimur omnes et singulas sanctæ sedis constitutiones dogmaticas et illas quæ universalem Ecclesiæ disciplinam respiciunt, specialiter quæ a conclusione concilii Tridentini usque in hodiernam diem prælatæ et promulgatæ sunt. Declaramus etiam ac docemus eas sæculari sanctione non indigere ut tanquam norma credendorum et conscientiæ regula ab omnibus suscipiantur.* Concil. Parisien., 1849, tit. I, cap. I.

⁴ *Quo demum plenius testatum faciamus quali corde et animo romano pontifici, pastorum principi, omniumque fidelium patri, devoveamur et adhareamus ; nos apostolicæ sedis non tantum mandata recepturos humiliter et quam diligentissime executuros, verum etiam monitis, consiliis et votis pie obtemperaturos esse, declaramus ac spondemus.* Concil. Burdig., 1850 tit. IV, cap. I.

Nous déclarons adhérer pleinement d'esprit et de cœur à toutes les sentences et affirmations doctrinales, à toutes les règles de croyance et de conduite énoncées par notre saint-père le pape Pie IX depuis le commencement de son pontificat jusqu'au présent jour, et nous prononçons que c'est le devoir de tous les chrétiens orthodoxes de se soumettre à ces mêmes enseignements avec une humble et filiale docilité de leur intelligence et de leur volonté.

Enfin, attendu qu'ayant été légitimement institué pasteur de cette Église de Poitiers, nous sommes par là établi nous-même juge de la foi et de la doctrine, en vertu de notre autorité épiscopale, et par la puissance que nous avons reçue de l'Esprit-Saint, nous condamnons et proscrivons, avec le chef de l'Église, après lui et au même sens que lui, toutes les erreurs condamnées et prosrites par lui. Et nous voulons que le présent mandement, lu par nous dans notre Église cathédrale en cette solennité de l'Épiphanie de Notre-Seigneur, soit considéré comme publié et promulgué dans tout notre diocèse; exemptant, dispensant et déchargeant, par des motifs graves et des raisons exceptionnelles, nos chers et bien-aimés coopérateurs, de toute lecture, publication et commentaire du présent acte épiscopal.

Donné à Poitiers, le dimanche huit janvier de l'an de grâce mil huit cent soixante-cinq.

XXII

SECOND MANDEMENT

AU SUJET DE L'ENCYCLIQUE DU VIII DÉCEMBRE MDCCCLXIV,
PORTANT ANNONCE DU CARÊME ET DU JUBILÉ.

(XV JANVIER MDCCCLXV.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Si le vicaire de Jésus-Christ a reçu la mission de nous instruire et de nous guider dans les voies de la vérité et du salut, c'est aussi son droit de nous donner le signal de la prière, et c'est son privilège de nous ouvrir les trésors spirituels de l'Église. Dans un premier mandement, nous vous avons tracé les règles de la docilité et de l'obéissance aux enseignements et aux jugements émanés de l'autorité apostolique. Il nous reste à vous indiquer, conformément aux intentions du pontife romain, l'ordre des prières publiques auxquelles nous vous convions, et les œuvres de piété au moyen desquelles vous pourrez gagner la précieuse Indulgence du Jubilé.

La plus puissante de toutes les forces d'ici-bas, N. T.-C. F. c'est incontestablement la prière. Contre la conjuration universelle de tous les cœurs chrétiens, contre la levée d'armes de toutes les consciences religieuses, aucune résistance

ne tient, aucune force humaine ne prévaut. Quand deux partis sont en présence, le parti des hommes qui prient est assuré du triomphe final; c'est dans ce camp que se fixe infailliblement la victoire. L'ennemi fût-il parvenu à rendre immobiles les bras qui manient le glaive de la vérité, il n'aurait encore rien gagné tant qu'il n'a pu briser une autre arme plus vive et plus pénétrante, l'arme de la prière, et surtout de cette prière concertée et unanime qui éclate à la fois sur toutes les lèvres et dans toutes les âmes catholiques. C'est pourquoi, du fond de ses abîmes, Satan rugit contre ces coalitions humainement impuissantes, mais divinement invincibles, qu'il s'indigne de ne pouvoir arrêter et prévenir. Une vieille expérience lui apprend que le passeport accordé à la prière est pour lui l'arrêt déjà signé de sa défaite.

Aujourd'hui, N. T.-C. F., vous êtes tous invités à vous enrôler dans une de ces grandes et pacifiques conspirations dont les pontifes romains ont été si souvent les instigateurs et les promoteurs. Parce que la guerre est faite de toute part à la vérité et à la justice, parce que les efforts acharnés de l'enfer et de ses suppôts sont dirigés contre la pierre fondamentale de l'Église, contre ce siège sacré qui est le dernier boulevard de tous les principes et le suprême rempart de tous les droits, Pie IX, après avoir rappelé au monde les immuables doctrines de la tradition chrétienne, convoque le monde à une croisade spirituelle dont il attend le salut de la société religieuse et civile. Cet appel du vicaire de Jésus-Christ, dans des circonstances si solennelles et si extrêmes, retentira au plus intime des âmes et jusqu'aux dernières extrémités de l'univers. Les îles glacées du nord l'entendront, et les vaisseaux l'ont porté déjà aux plages dévorées du midi. D'innombrables légions de priants vont se lever. En tous lieux on verra des enfants, des vieillards, des pauvres, des riches aussi, des simples et des savants

des gens obscurs et des personnes de grand nom, s'agenouiller dans les sanctuaires, réciter des invocations ferventes, faire des actes laborieux et saints, parce le père et le pasteur de tous, Pie IX, l'aura ainsi voulu.

L'histoire sainte nous raconte quelque chose de tout semblable, accompli dans des conjonctures analogues, et suivi du plus entier succès.

II. Un de ces orgueilleux dominateurs qui, après avoir tout fait plier sous leur verge insolente, n'ont jamais manqué de jeter un regard d'envie et de colère sur les possessions du peuple de Dieu, Nabuchodonosor, avait juré de se venger, et, comme il disait, de « se défendre » contre une peuplade assez téméraire pour revendiquer ses droits à l'indépendance¹. Il déclara que sa pensée était d'assujettir à son sceptre toute la terre, et il donna, pour y parvenir, les instructions les plus brutales au chef de son armée².

A l'approche du farouche Holopherne, des pays entiers, avec leurs rois et leurs princes, furent pris d'un telle frayeur qu'ils capitulèrent aussitôt³. Les magistrats et les notables des villes allaient avec la foule à sa rencontre, et le recevaient avec des couronnes et des lampes, au son des tambours et des fanfares. Malgré tout cela, ils ne purent apaiser la férocité de son cœur, et il ne laissa pas de porter partout le ravage et la ruine ; car Nabuchodonosor avait donné pour mot d'ordre d'exterminer tous les dieux de la terre, de telle sorte qu'il fût seul appelé Dieu par tous ses sujets⁴.

En apprenant ces choses, les habitants de la Judée se résolurent à une défense énergique. Moins touchés de leur propre sort que de celui de la religion, ils furent saisis de tremblement et d'horreur en pensant que ce scélérat pourrait faire à Jérusalem et au temple du Seigneur ce qu'il avait fait aux autres villes et à leurs temples : *Timor et tremor invasit*

¹ Judith., I, 7-12. — ² Ibid., II, 1-6. — ³ Ibid., III, 1-8. — ⁴ Ibid., III, 9-13.

contre elle qu'autant qu'à l'heure présente elle aurait commis quelque grande faute contre le Seigneur⁴ ; langage qui fut taxé de folie par Holopherne et par tous les siens : « Comme si, disaient-ils, des hommes sans armes, sans force et sans valeur militaire , pouvaient résister au roi Nabuchodonosor, et comme s'il n'était pas avéré que Nabuchodonosor est le Dieu de la terre et qu'il n'y en a pas d'autre que lui !⁵ ».

Cependant la ville de Béthulie était déjà cernée ; l'ennemi en avait occupé tous les abords, il avait intercepté les fontaines, et il se flattait que, sans tirer même l'épée, il allait réduire les assiégés par la famine et la lassitude⁶ ; des paroles de capitulation étaient prononcées tout haut par une multitude dénuée de sagesse et de courage⁴ ; mais tous les autres, obéissant à des conseils meilleurs, se prirent à redoubler de ferveur ; et, pendant plusieurs heures, ils crièrent d'une seule voix à Dieu en disant : « Nous avons péché avec nos pères, nous avons agi injustement, nous avons commis l'iniquité. Mais vous qui êtes bon , ayez pitié de nous, ô Seigneur. Ou bien, si vous voulez punir nos fautes, punissez-nous de votre main ; mais n'abandonnez pas ceux qui ont mis leur confiance en vous à un peuple qui vous ignore, afin qu'on ne dise pas parmi les nations : Où est leur Dieu ?⁵ ».

Tandis que ces supplications et ces cris montaient vers le ciel , le ciel envoyait à Israël une libératrice. Judith s'était prosternée devant la face du Seigneur , et le Seigneur avait exaucé sa demande. Quelques jours après , Holopherne n'était plus ; l'armée de Nabuchodonosor était en déroute⁶ ; la nation sainte chantait un cantique d'action de grâces , et une fête de plus était inscrite pour jamais au calendrier du

⁴ Judith, v, 5-25. — ⁵ *Ibid.*, v, 26-29. — ⁶ *Ibid.*, vii, 6-11. — ⁴ *Ibid.*, vii, 12-17. — ⁵ *Ibid.*, vii, 18-21. — ⁶ *Ibid.*, viii et seq.

*sensus eorum, ne hoc faceret Jerusalem et templo Domini, quod fecerat cæteris civitatibus et templis earum*¹. Sans négliger entièrement les moyens humains, ils recoururent surtout à la protection divine. Le grand-prêtre Eliacim écrivit à tous les enfants d'Israël, et ceux-ci obéirent à ses prescriptions. Tout le peuple tendit les bras vers le Seigneur, et ils humilièrent leurs âmes dans les jeûnes et les prières. Les prêtres se revêtirent de cilices, et ils couvrirent leurs mitres de cendre; les enfants se prosternèrent devant le temple; l'autel même fut enveloppé d'un voile de deuil². Le pontife parcourut le pays, et il parla au peuple en lui disant : « Sachez que le Seigneur vous exaucera si vous demeurez en sa présence dans le jeûne et dans l'oraison. Souvenez-vous de Moïse qui vainquit le puissant et fier Amalec, non avec le fer, mais par l'ardeur et la sainteté de la prière. Ainsi seront traités tous les ennemis d'Israël, si vous persévérez comme vous avez commencé. » Et le peuple, touché de cette exhortation, suppliait le Seigneur et demeurait nuit et jour au pied des autels³.

Vous savez le reste, N. T.-C. F. : vous savez comment Holopherne, informé de la résistance des Israélites, fut transporté de colère et tout embrasé de fureur : « Quelle est, disait-il, cette race d'hommes qui, seuls entre tous les autres, nous ont bravés et n'ont point fléchi devant nous⁴ ? » Vous savez la réponse que lui fit un homme plein de sens, quoique étranger à la nation sainte : l'iduméen Achior lui raconta l'histoire merveilleuse de ce peuple adorateur du vrai et unique Dieu qui est le Dieu du ciel, lui énumérant les prodiges manifestes opérés en faveur de cette nation privilégiée, comme aussi les châtiments dont elle avait été momentanément frappée toutes les fois qu'elle s'était éloignée de son Dieu ; enfin concluant qu'il n'y avait de chance

¹ Judith, iv, 1, 2. — ² Ibid., iv, 5, 9, 16. — ³ Ibid., iv, 11-15. — ⁴ Ibid., v, 1-4.

peuple hébreu parmi les jours de délivrance et de victoire¹.

III. L'application de tout ce récit à la situation actuelle du peuple chrétien se fait d'elle-même, N.-T.-C.-F. Le Nabuchodonosor de notre âge, c'est le génie révolutionnaire, tel que le montre chaque jour à nos yeux une presse de plus en plus audacieuse dans son impiété. Parce qu'il est impersonnel et cosmopolite, ce dominateur nouveau n'en est que plus formidable. Il n'admet pas que qui que ce soit se soustraie à sa dictature tyrannique. Son projet hautement proclamé est de subjuguier la terre entière à son empire : *cogitationem suam in eo esse ut omnem terram suo subjugaret imperio*². Ne pas se soumettre à lui, c'est violer son droit, et il a juré de « se défendre » contre tout contradicteur qui n'acceptera pas ses propositions et ses messages : *Juravit quod defenderet se de omnibus his... qui nuntios suos contradixerunt et remiserunt eos vacuos*³. Il a dit à ses satellites, qui sont encore ses esclaves à l'heure où ils se font ses capitaines : « Allez, envahissez tous les royaumes, principalement ceux qui ont méprisé mon commandement⁴ ». Sous le coup de la peur ou de la fascination, des rois et des nations entières ont fait leur soumission à ce géant redoutable, espérant par là être traités avec quelque ménagement. Mais ni les réceptions et les ovations pompeuses, ni les acclamations et les illuminations prodiguées à l'insolent vainqueur, n'ont pu adoucir son humeur féroce : *nec sta tamen facientes ferocitatem ejus pectoris mitigare potuerunt*⁵. Partout où il a prévalu, le despotisme révolutionnaire a tout détruit, tout renversé, tout abaissé sous son niveau égalitaire, tout absorbé dans son autocratie centralisatrice : religion, propriété sacrée et profane, autorité paternelle, corporations quelconques, lois, coutumes, franchises, libertés, il n'a rien respecté. Car il ne

¹ Judith, xvi. — ² *Ibid.*, II, 3. — ³ *Ibid.*, I, 11, 12.

⁴ Et dixit ei : Egrede aduersus omne regnum occidentis, et contra eos præcipue qui contempserunt imperium meum. Judith, II, 5. — ⁵ *Ibid.*, III, 11.

veut pas plus de la tradition humaine que de la tradition divine ; il fait le même mépris de l'histoire et de la religion ; il dédaigne l'autorité du genre humain et l'expérience du passé, comme il dédaigne l'autorité de l'Église et ses décisions. Par un édit semblable à celui du roi des Mèdes et des Perses , la révolution ne permet de révéler aucun ni des dieux ni des hommes , elle veut être adorée seule et ne laisse d'autre idole debout qu'elle-même : *omnis homo qui rogaret quemquam de diis et hominibus, nisi te, Rex, mitteretur in lacum leonum* ¹. Toute voix doit se mettre à l'unisson de sa voix. Tout dogme, même surnaturel et révélé, devient un programme séditieux s'il est en désaccord avec ses théories et ce qu'elle appelle « ses principes » ; toute conscience , même formée d'après la loi divine , doit se laisser redresser et modifier par la conscience et la loi des temps modernes. Enfin, si elle tolère l'existence des diverses religions admises à vivre sous son abri, c'est à la condition qu'elle pourra les dominer toutes , et , se tenant au milieu de cet aréopage de dieux : *stetit in synagoga deorum*, les entendre, les juger, les conseiller et les accorder tant bien que mal entre eux : *in medio autem deos dijudicat* ².

Toutefois son triomphe, comme celui d'Aman, ne lui suffit pas tant qu'il reste un genou qui ne plie pas devant elle. Quel est , s'écrie-t-elle avec un dédain qui dissimule mal sa fureur, quel est ce peuple qui , tandis que tous les autres se soumettent , ou par sympathie , ou par crainte et par prudence, ose dédaigner mes avances et repousser mes intimitations ? Quel est , en particulier, ce petit État gouverné par un prêtre , qui croit pouvoir tenir contre l'esprit devant lequel le monde nouveau a bientôt fléchi tout entier ? Pourquoi, seuls entre tous, ceux-ci qui sont les plus faibles nous ont-ils méprisés , et ne sont-ils pas venus au-devant de

¹ Dan., VI, 12. — ² Ps. LXXXI, 1.

nous pour nous recevoir comme des amis et des alliés ¹ ?

Ce peuple, pourrions-nous répondre, il se nomme le peuple chrétien. Répandu sur toute la face du globe, il est aussi ancien que le genre humain. En considérant sa généalogie authentique et ses origines premières, on peut dire qu'il vivait déjà sous la tente des patriarches; il peupla la terre de Juda et d'Israël, et on rencontrait quelques-uns des siens jusqu'au milieu de la gentilité. Héritier des traditions antiques, il a reçu sa loi du Verbe de Dieu descendu en terre. Né dans le sang du Calvaire, il a rougi lui-même de son sang toutes les plages de l'empire romain. Trois siècles durant, il habita les catacombes. Les bourreaux se lassèrent, et l'empire fut détruit par les barbares que Dieu déchaîna contre lui. Alors le peuple chrétien a fait pénétrer sa foi partout, chez toutes les nations, dans leurs institutions, leurs lois, leurs mœurs, leurs lettres, leurs arts. Partout il est entré sans arc et sans flèche, sans bouclier et sans épée : son Dieu combattait pour lui et il a vaincu ². Non pas que la société chrétienne ait été exempte de vicissitudes. Son histoire est une alternative perpétuelle de prospérités et de revers, de triomphes et de souffrances. En particulier, quelques années avant ce siècle, un grand nombre s'étant écartés en plusieurs choses de la voie que Dieu leur avait tracée, ils furent poursuivis, écrasés, exterminés, et beaucoup d'entre eux furent bannis dans une terre étrangère : *Nam et ante hos annos, cum recessissent a via quam dederat illis Deus, exterminati sunt, et plurimi eorum captivi abducti sunt in terram non suam* ³. Mais s'étant ranimés dans le service de Dieu, voici qu'ils se sont réunis plus nombreux et plus fervents depuis cette dispersion; ils sont rentrés dans la plupart de leurs

¹ Et quare. præ omnibus qui habitant in oriente, isti contempserunt nos, et non exierunt obviam nobis, ut susciperent non cum pace? Judith., v, 4.

² Ubicumque ingressi sunt sine arcu et sagitta, et absque scuto et gladio, Deus eorum pugnavit pro eis, et vicit. Judith, v, 16. — ³ Ibid., v, 22.

sanctuaires ; ils ont été remis en possession de la cité sainte qui est leur Jérusalem, la ville où siège le lieutenant visible de leur divin fondateur , et où sont gardés tous les intérêts de leur religion : *Nuper autem ex dispersione qua dispersi fuerunt adunati sunt, et accenderunt hæc omnia, et iterum possident Jerusalem ubi sunt sancta eorum* ¹. Et maintenant , s'ils sont déjà redevenus prévaricateurs devant Dieu, leurs adversaires pourront les vaincre et les humilier pour un temps. Si au contraire ils sont demeurés dignes de miséricorde , Dieu prendra leur défense , et leurs agresseurs seront la risée de la terre ². Dans tous les cas , qu'elle soit triomphante ou abaissée , qu'elle soit debout ou qu'elle soit à terre, cette race d'hommes a une ressource qui ne lui fait jamais défaut et qui la sauve toujours : c'est la prière.

IV. Oui, N. T.-C. F., tel est en ce moment notre grand élément de force, tel est notre sujet de confiance et notre motif de sécurité. Vous avez entendu la voix de notre Eliacim, s'adressant à tout le peuple du nouvel Israël :

« Si ce fut le besoin de tous les temps, nous dit-il , c'est
« principalement le besoin de l'heure actuelle, en face de
« tant de calamités de l'Église et de la société humaine, en
« présence de cette conspiration ourdie contre le catholi-
« cisme et le saint-siège, et de ce déluge d'erreurs répandues
« partout , d'aborder avec confiance le trône de la grâce
« pour obtenir miséricorde et trouver assistance dans un
« secours opportun. Que tous les fidèles s'unissent donc à
« leurs pasteurs pour adresser au très-clément Père des
« lumières et des miséricordes de très-ferventes, très-hum-
« bles et incessantes prières. Que, dans la plénitude de leur
« foi, ils recourent assidûment à Notre-Seigneur Jésus-
« Christ, qui nous a rachetés à Dieu dans son sang. Qu'ils
« s'adressent ardemment et sans relâche à son très-doux

¹ *Ibid.*, v, 23. — ² *Ibid.*, v, 24, 25.

« Cœur, source de la plus brûlante charité, pour obtenir
« qu'il attire tout à lui par les liens de son amour, et que
« tous les hommes, embrasés de ce feu sacré, marchent
« dignement selon son Cœur, se rendent agréables à Dieu
« en toutes sortes de bonnes œuvres ¹. »

Vous obéirez à cette exhortation chaleureuse du suprême voyant d'Israël, N. T.-C. F. ; et pendant quarante jours vous ferez monter vers le ciel les accents de votre foi et les vœux de vos cœurs. « Demandons et nous recevrons ; et s'il
« y a du retard et du délai aux dons de Dieu parce que nous
« l'avons offensé, frappons avec persévérance, et la porte
« s'ouvrira, pourvu que la prière soit accompagnée de
« gémissements et de larmes, qu'elle soit unanime, et qu'elle
« se fasse à l'intention de toute l'Eglise ². Pour que vos sup-
« plications et les nôtres soient plus sûrement accueillies,
« nous emploierons avec toute confiance la médiation de la
« très-sainte et immaculée vierge Marie, de celle qui a tué
« toutes les hérésies dans le monde entier, et qui, étant
« notre mère très-aimante, toute suave et pleine de miséri-
« corde, se montre toujours accessible et favorable à tous,
« et compatit avec un immense amour aux nécessités de
« chacun. Il n'est rien que ne puisse obtenir cette reine,
« assise à la droite de son Fils N.-S. J.-C., revêtue d'un
« manteau d'or et entourée de variété ³. »

V. Ah ! N. T.-C. F., si quelques-uns de vous étaient portés au découragement, s'ils songeaient à transiger avec l'ennemi, s'ils avaient arrêté dans leur esprit un terme au delà duquel ils cesseraient d'espérer et de résister, la divine Vierge leur dirait, comme sa devancière Judith : « Et qui êtes-vous donc pour tenter ainsi le Seigneur, et pour con-

¹ Litter. Apost. Pii Papæ IX, *Quanta cura*, viii decembr. MDCCCLXIV.

² S. Cyprian., epist. vii, ad clerum de precando Deo.

³ Litter. Apost. Pii Papæ IX, *Quanta cura*.

sentir à livrer la ville s'il ne vous vient du secours dans un temps marqué ? Ce n'est pas là un langage qui puisse vous concilier la miséricorde du Seigneur, mais plutôt allumer sa colère. Il n'appartient pas à la volonté humaine de faire la loi à Dieu, et de notifier un *ultimatum* à sa providence¹. Priez le Seigneur de vous faire sentir, en la manière qu'il lui plaira, son assistance paternelle, afin que comme l'orgueil de vos ennemis vous avait pénétrés de crainte, votre humilité devienne pour vous un sujet de gloire. Car, entendez-le bien : malgré des fautes dont nul n'est exempt, la génération présente des chrétiens n'a pourtant pas imité les péchés de ses pères, qui avaient abandonné Dieu et mérité d'être livrés à leurs adversaires ; mais elle est demeurée constante dans sa foi, et elle en sera récompensée². »

Pour vous, ô nos chers Coopérateurs, écoutez notre glorieuse Judith qui se tourne vers vous et qui vous dit : « Et maintenant, comme vous êtes les anciens et les prêtres au milieu de ce peuple, et que leur âme s'inspirera du langage tombé de vos lèvres, parlez-leur de façon à relever leurs courages. Rappelez-leur que nos ancêtres ont passé par bien d'autres épreuves, et que tous ceux qui ont été trouvés fidèles en ont triomphé³. Dites-leur donc de ne point témoigner d'impatience, mais de considérer que nos maux sont

¹ Quod est verbum in quo consensus Ozias, ut tradat civitatem Assyriis, si intra quinque dies non venerit vobis adiutorium ? Et qui estis vos qui tentatis Dominum ? Non est iste sermo qui misericordiam provocet, sed potius qui iram excitet. Posuistis vos tempus miserationis Domini, et in arbitrium vestrum diem constituistis ei. Judith, VIII, 10-13.

² Quoniam non sumus secuti peccata patrum nostrorum, qui dereliquerunt Deum suum..., pro quo scelere dati sunt... inimicis suis : nos autem alterum Deum nescimus præter ipsum. *Ibid.*, VIII, 18, 19.

³ Et nunc, fratres, quoniam vos estis presbyteri in populo Dei, et ex vobis pendet anima illorum, ad eloquium vestrum corda eorum erigite ; ut memores sint quia tentati sunt patres nostri ut probarentur si vere tolerent Deum suum. *Ibid.*, VIII, 21 et seq.

encore en deçà de nos fautes, et que ces châtimens ont pour but de nous corriger et non de nous perdre ¹. »

O Marie, ô notre céleste protectrice, « toutes vos paroles sont vraies et consolantes, il n'y a rien à redire à vos discours. Maintenant donc, priez pour nous », car vous êtes la Vierge immaculée, pleine de grâce et d'autorité devant Dieu ². Le jour n'est pas éloigné où nous célébrerons notre délivrance opérée par vos mains, où nous entonnerons le cantique que Judith chanta au Seigneur; car « ce ne seront point les guerriers qui renverseront l'ennemi du peuple de Dieu; ce ne seront point les fils de Titan, ni les géants d'ici-bas qui s'opposeront efficacement à sa fureur : mais ce sera vous », ô Vierge d'Israël, en intercédant auprès de Dieu, par les mérites ineffables de votre pureté sans tache... « Seigneur Dieu, vous êtes grand, et vous êtes magnifique dans votre indomptable puissance. Que toutes vos créatures vous servent; car vous avez parlé, et elles ont été faites; vous avez envoyé votre Esprit, et elles ont été créées, et nul ne résiste à votre voix. Les montagnes seront ébranlées jusqu'en leurs fondemens; les rochers se fondront comme la cire devant votre face ³. Mais ceux qui vous craignent, Seigneur, seront grands devant vous en toutes choses. Malheur à la nation qui voudra dominer sur la race de mes saints; le Seigneur tout-puissant se vengera d'elle; et il la visitera au jour de la justice ⁴. »

VI. Dans le but de nous sanctifier, et de rendre ainsi nos

¹ *Ibid.*, VIII, 26, 27.

² Et dixerunt illi Ozias et presbyteri : Omnia quæ locuta es, vera sunt, et non est in sermonibus tuis ulla reprehensio. Nunc ergo ora pro nobis, quoniam mulier sancta es, et timens Deum. Judith, VIII, 28, 29.

³ *Ibid.*, XVI, 8, 16, 17, 18.

⁴ Qui autem timent te magni erunt apud te per omnia : vae genti insurgenti super genus meum : Dominus enim omnipotens vindicabit in eis, et in die judicii visitabit eos. *Ibid.*, XVI, 19, 20.

prières plus efficaces, le vicaire de J.-C. a voulu ouvrir en notre faveur, avec une libéralité apostolique, les trésors de l'Église confiés à sa dispensation. Les mêmes pratiques de pénitence et de piété par lesquelles nous désarmerons le courroux céleste et obtiendrons le triomphe de l'Église, les jeûnes, les aumônes, la visite des temples, le repentir et l'aveu de nos fautes, la fréquentation de la table sainte : telles sont les conditions auxquelles est attachée l'Indulgence et la rémission plénière des peines que nous avons encourues par nos péchés et nos négligences. Si telle est sur le cœur de Dieu la vertu de la prière, que, même échappée des lèvres du pécheur, elle obtient souvent ce qu'elle ne mérite point, que ne fera pas la prière du juste ? Si le père ne résiste pas au cri de son prodigue, agenouillé sur la route et encore couvert de ses haillons, que lui refusera-t-il après l'avoir relevé, embrassé, introduit de nouveau dans la maison paternelle, revêtu de la robe de sa jeunesse et assis à sa droite devant la table du festin ? Bonnes et puissantes seront assurément les larmes et les invocations qui précéderont et prépareront la grâce du Jubilé ; saintes et triomphantes seront celles qui suivront cette grâce. En rétablissant le règne de Dieu dans vos âmes, le pardon plénier y affranchira cette oraison irrésistible dont parle l'apôtre. « C'est le Saint-Esprit, dit-il, qui rend témoignage à
« notre propre esprit que nous sommes les enfants de Dieu ;
« il est l'esprit d'adoption, qui nous fait crier : Mon Père ,
« mon Père ¹. De plus, c'est lui qui nous aide dans notre
« faiblesse, qui dissipe notre ignorance, et qui nous apprend
« à prier comme il faut et à demander ce qu'il faut. Ou
« plutôt, le Saint-Esprit postule lui-même pour nous par
« des gémissements inénarrables ; et le Très-Haut, qui pé-

¹ Ipse enim Spiritus testimonium reddit spiritui nostro quod sumus filii Dei... Spiritum adoptionis filiorum in quo clamamus : Abba, Pater. Rom., vii, 15, 16.

- nêtre les cœurs; entend ce désir de l'esprit, parce qu'il
- ne demande rien que selon Dieu et qu'au profit de ses
- saints ¹. »

Enfin, sans insister sur cette valeur immense de la prière des âmes réconciliées, qu'on nous dise ce qu'il resterait de forces à l'enfer, et, partant, d'angoisses à l'Église, si depuis le prince assis sur son trône jusqu'à l'humble ouvrier, tous les baptisés de l'Europe faisaient leur Jubilé, c'est-à-dire s'ils rompaient sincèrement tout pacte avec le mal, s'ils noyaient leurs péchés dans le sang du divin Agneau, s'ils ressuscitaient à la vérité, à la justice, à l'amour souverain de Dieu, à la charité envers tous, enfin à la grâce et à la vie éternelle? Ah! N. T.-C. F., cédez aux invitations de ceux qui sont en Dieu vos pasteurs et vos pères; suivez les nobles attraits que leur parole ne peut manquer d'éveiller en vous; laissez-vous envahir par tant de miséricordieuses lumières; brisez les liens mauvais, liens de ténèbres et d'abjection, de quelque nom qu'on les décore; rejetez de votre sein tant de germes de mort que des années peut-être d'indifférence, sinon d'impiété, y ont amassés; rendez à votre Père céleste cette obéissance qui engendre la vraie liberté; réconciliez-vous avec Dieu, reprenez la route du ciel à la suite de Jésus. Ce sera faire une double charité; car, en prenant ainsi pitié de vos propres âmes, vous travaillerez directement et efficacement à la délivrance de l'Église et au salut de votre patrie. Courage donc, et que cette année, dont les premiers débuts semblent faire une année de menace, devienne une année de faveur et de bénédiction, une année d'amendement, de sanctification et de félicité véritable.

A CES CAUSES, etc.

¹ Similiter autem et Spiritus adjuvat infirmitatem nostram: nam quid oremus sicut oportet nescimus; sed ipse Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus. Qui autem scrutatur corda, scit quid desideret spiritus; quia secundum Deum postulat pro sanctis. *Ibid.*, 26, 27.

XXIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE POITIERS,

LE III^e DIMANCHE DE CARÊME

POUR L'OUVERTURE DU JUBILÉ ACCORDÉ PAR L'ENCYCLIQUE DU VIII DÉCEMBRE

(XIX MARS MDCCCLXV.)

Cum immundus spiritus exierit de homine, ambulat per loca iniquosa, quærens requiem et non inveniens dicit : Revertar in domum meam unde exivi. Et cum venerit, invenit eam scopis mundatam et ornatam. Tunc vadit, et assumit septem alios spiritus nequiores se ; et ingressi habitant ibi. Et sunt novissima hominis illius pejora prioribus.

Lorsque l'esprit immonde est sorti d'un homme, il s'en va dans les déserts, cherchant du repos, et, comme il n'en trouve point, il dit : Je retournerai dans ma maison d'où je suis sorti. Et y venant, il la trouve nettoyée et parée. Alors il s'en va prendre avec lui sept autres esprits plus méchants que lui ; et entrant dans cette maison, ils y font leur demeure ; et le dernier état de cet homme devient pire que le premier.

(Ces paroles sont tirées de l'évangile de ce jour.

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Quand je consulte mes premières impressions et mes plus anciens souvenirs depuis le jour où la volonté de Dieu m'a envoyé vers vous, mon esprit se reporte à ce mémorable jubilé du demi-siècle que nous célébrions il y a quinze ans. Et quand, me rappelant les dispositions dont la société presque tout entière se montrait alors animée, je les compare avec celles de l'heure présente, les paroles de l'évangile, que vous venez d'entendre¹, me semblent dessiner très-nettement les situations. Accordez-moi votre attention ordinaire, tandis que je vais essayer de faire l'application du texte évangélique à l'état moral de vos âmes. Puisse-

¹ Luc., XI, 24 et seq.

nous tirer de cet enseignement du divin Sauveur des conclusions d'amendement et de conversion, qui nous fassent profiter pleinement de la nouvelle grâce qui nous est offerte!

Et d'abord, l'évangéliste parle de l'esprit immonde. N'en doutez pas, M. T.-C. F., c'est lui qui est le grand coupable. Certes, les hommes le sont aussi, et quelquefois beaucoup, par la docilité avec laquelle ils se mettent au service d'un tel maître. Leur devoir serait de résister à ses séductions et à ses instigations. Mais enfin c'est lui qui les trompe, et qui, les ayant trompés, les possède, les inspire et les pousse. « Vous nous livrez une guerre inique, impie et implacable, écrivait Tertullien aux païens de son temps : quand il s'agit de nous, vous foulez aux pieds toute justice; il n'y a pas de droit pour les chrétiens. Cependant nous ne nous méprenons point; ce n'est pas votre œuvre à vous tout seuls; il y a derrière vous quelqu'un qui vous met en mouvement et qui conduit tout cela : *Agnosceamus unde talia suggeruntur, quis totum hoc agitat*. Vos esprits ne sont que le rempart derrière lequel Satan se cache et d'où il nous lance ses traits : *De mentibus vestris adversum nos præliatur occulta inspiratione* ¹.

On nie souvent de nos jours ce dogme de Satan, M. T.-C. F., et l'on ne s'aperçoit pas qu'outre qu'il est si déclaré dans nos saints livres, qu'on ne peut le nier sans donner un démenti à Dieu, il est de plus pour le genre humain une immense et précieuse décharge. Supprimez-le, et dites si au lieu d'une humanité qui a sans doute sa part de malice, mais qui est surtout déplorablement faible, il reste autre chose qu'une humanité inexplicablement pervertie et d'une méchanceté si surhumaine qu'elle finit par être monstrueuse. Mais c'est le triomphe du démon de dissimuler si bien sa présence, qu'il laisse peser sur l'homme plus de culpabilité et de déshonneur qu'il ne lui en revient.

¹ Apolog., xxii.

Le démon donc aime à établir son domicile dans le cœur des fils d'Adam. Condamné qu'il est pour l'éternité à un malheur sans relâche, il trouve dans le temps quelque soulagement à dépraver les âmes, et à troubler ici-bas l'œuvre de Dieu. Deux sentiments dominant cet esprit pervers : la jalousie envers l'homme, destiné à jouir des biens dont sa révolte l'a dépossédé; et la haine de Dieu, qu'il poursuit dans son image, ne pouvant l'atteindre dans sa nature. Lors donc que le démon a été chassé d'un homme par la grâce divine, le seul plaisir qu'il puisse goûter lui est ravi, le plaisir de mal faire. Les lieux déserts et inhabités ne lui offrent point de repos, parce qu'il mène partout avec lui ses remords, son supplice et sa damnation. Il n'a qu'une pensée, qu'une ambition; il ne couve qu'un dessein, ne rêve qu'un projet : rentrer dans la maison d'où il a été banni : *revertar in domum meam unde exivi*. Mais comment y parvenir? Cette maison a été nettoyée de ses souillures par les sacrements, elle a été ornée de la vérité par la foi. Eh bien ! il ne se rebute pas. Il s'en va et il prend avec lui sept autres esprits plus méchants que lui, et forçant l'entrée de cette maison, ils s'y installent, ils s'y établissent; et le dernier état de cet homme devient pire que le premier. Il n'était possédé que par un démon, il est possédé désormais par sept autres démons; son sort est devenu plus déplorable que par le passé.

Et Jésus se tournant vers les Pharisiens, ajouta : *Sic erit generationi huic pessimæ* : « Ainsi en sera-t-il pour cette génération mauvaise ».

Jepourrais vous montrer, M. F., comment les Juifs sont tombés en effet dans cette aggravation de mal dont parle le divin Sauveur. Mais ne vaut-il pas mieux profiter de la leçon pour nous-mêmes? Faisons donc l'examen de notre propre vie.

II. Vous, mon Frère, qui m'entendez, ou à qui mes paroles ne peuvent parvenir, parce que vous avez désappris de nou-

veau le chemin de la maison de Dieu, n'est-il pas vrai qu'à une époque dont vous avez gardé bon souvenir, par exemple, au jubilé qui a marqué le milieu de ce siècle, vous aviez eu l'inappréciable avantage de vous réconcilier avec Dieu? Les temps étaient mauvais; la société était livrée à mille périls, en proie à toutes sortes d'appréhensions. La crainte fut pour vous le commencement de la sagesse. Des préjugés invétérés dans votre esprit se dissipèrent; des préventions et des antipathies injustes firent place à la confiance et à l'estime; vous demandâtes à l'Église de Jésus-Christ les lumières et les grâces dont elle a le dépôt; vous reçûtes d'elle le bienfait de la réconciliation, et, avec le péché, le démon sortit de votre cœur : *Cum exierit spiritus immundus de homine*. Banni de plus d'une maison où il avait espéré régner toujours en maître, Satan fut rejeté pour quelque temps loin des lieux habités par les hommes sensés et raisonnables. Mais, hélas! son échec ne fut pas de longue durée. Impatient de reconquérir les avantages qu'il avait perdus, il résolut de chercher un nouvel accès vers cette demeure qu'il n'avait cessé de regarder comme la sienne, même depuis qu'il en était sorti : *Dixit : Revertar in domum meam unde exivi*. S'étant donc approché, il la trouva (je cite le texte de saint Matthieu), il la trouva vide, il la trouva vacante, encore bien qu'elle eût été nettoyée et parée : *Et veniens, invenit eam vacantem, scopis mundatam et ornatam*^{*}. Oui, les péchés avaient été effacés, les habitudes criminelles avaient été rompues; quelques-uns des principes et des sentiments du christianisme continuaient d'orner et d'éclairer cette âme : *mundatam et ornatam*. Cependant, elle demeurait vide de convictions fermes, de vertus solides, d'œuvres sanctifiantes, par conséquent, de mérites acquis. Si la place n'était pas occupée par le mal, elle n'était pas non plus occupée par le bien : la maison, fermée au démon, **mais**

* Matth., xii, 44.

non suffisamment ouverte à Jésus-Christ, était devenue vacante. Entendez saint Hilaire : *Emundata per legem, prophetarum ornata præconiis, vacua invenitur..., ad quam habitandam non receptus sit Christus*. Elle était donc sans habitants, et aussi sans gardiens : *atque ita et habitatore vacua est, et deserta custodibus*¹. En outre, l'ennemi a recruté des auxiliaires et il a grossi ses forces en proportion des résistances que le bien pouvait lui opposer : *Tunc vadit et assumit septem spiritus secum nequiores se*. Je vous l'accorde, mon Frère, l'assaut que vous avez eu à soutenir a été rude. Parce que Jésus-Christ vous réservait les sept dons de son Saint-Esprit, le démon s'est mis en quête de sept autres esprits plus pervers que lui, afin que la prise de possession de votre âme par la puissance infernale fût aussi large, aussi complète qu'elle devait l'être par la grâce divine : *Septem igitur spiritus nequiores assumuntur, quia tot erant gratiarum munera destinata, ut tanta iniquitatis fieret possessio, quanta futura fuerat gratiarum*². Avant votre conversion, vous n'étiez guère placé peut-être que sous l'empire de l'indifférence. Aujourd'hui les sept esprits du mal sont entrés en vous, et ils y sont établis en permanence : *et ingressi habitant ibi*. Regardez au fond de votre cœur, mon Frère : outre le démon du sensualisme qui y est rentré avec le démon de l'orgueil et de l'ambition, n'est-ce point aussi le démon de la lâcheté, le démon de la trahison, le démon de l'opposition à l'Église et au sacerdoce, le démon de la haine de Dieu et de son Christ?

Et fiunt novissima hominis pejora prioribus : Et le dernier état de cet homme devient pire que le premier. Oui, M. F., pire parce qu'il est plus honteux et plus criminel; pire, parce qu'il est plus irremédiable. Aux yeux de toutes les législations, la récidive est une circonstance aggravante. D'ailleurs, dit Tertullien, le converti qui revient au péché,

¹ S. Hilar. Comment. in Matth., XII 23. — ² Ibid.

comme le chien à son vomissement, préfère plus délibérément le démon à Dieu. Car il semble avoir établi une comparaison entre l'un et l'autre, et prononcer avec expérience que celui-là vaut mieux auquel il se donne de préférence. Vous donc, mon Frère qui, par la pénitence de vos péchés, aviez entrepris de donner satisfaction à Dieu, c'est au diable que vous satisfaites maintenant par une sorte de repentir de votre pénitence : *Ita qui per delictorum pœnitentiam institueras Domino satisfacere, diabolo per aliam pœnitentiæ pœnitentiam satisfacies* ¹. Oui, sans nul doute, ce sort est plus honteux et plus criminel que le premier, et en même temps il est plus incurable, car, dit saint Paul, « il est comme impos-
« sible à ceux qui ont été une fois illuminés, qui ont goûté
« le don du ciel, qui ont été faits participants de l'Esprit-
« Saint, qui ont savouré la bonne parole de Dieu et la jouis-
« sance du siècle à venir, et qui après cela sont tombés,
« d'être renouvelés dans la pénitence, après qu'ils ont de
« nouveau crucifié et déshonoré en eux-mêmes le Fils de Dieu.
« Comme une terre qui boit la pluie qui tombe sur elle, et qui
« ne produit que des épines et des ronces, est abandonnée
« et bien près de la malédiction; sa fin est la combustion ². »

III. Finirai-je en disant avec Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Sic erit et generationi huic pessimæ* : « Tel est le sort réservé à
« cette génération mauvaise » ? A Dieu ne plaise, mes bien-aimés Frères, que je compare la génération contemporaine à la nation déicide, et que je méconnaisse tout ce qui reste de bon, de grand, de généreux, de chrétien dans une multitude d'âmes ! Et, s'il s'agit même des pécheurs et des relaps, à Dieu ne plaise que je doute à ce point de leurs dispositions envers lui, et de ses miséricordes envers eux ! Si fort que soit le tyran de nos âmes, le Tout-Puissant est plus fort que lui. Écoutez d'autres paroles, qui sont également empruntées à notre évangile : « Quand le fort armé

¹ Tert., de Pœn., c. v. — ² Hebr., x^e, 4-8.

« garde l'entrée de la maison, tout ce qui est sous sa garde
« est en repos; mais s'il survient un autre plus fort que lui,
« il le vaincra, il le désarmera, et il s'emparera de toutes
« ses dépouilles ».

C'est ce qui arrivera durant cette bienheureuse station jubilatoire. Le fort par excellence, Jésus-Christ, avec toutes ses armes les plus puissantes, avec tous les dons de son Saint-Esprit, avec toutes les grâces de ses sacrements, saura vaincre tous les esprits mauvais et mettre un terme à leur tyrannie; il leur enlèvera les armes dans lesquelles ils mettaient leur confiance, et il dispersera leurs dépouilles. Ce jubilé, donné au monde chrétien par le pontife romain dans des conjonctures si extrêmes, et, pour ainsi dire, si désespérées; ce jubilé, commencé sous les auspices du chaste époux de Marie, dont nous célébrons la fête, sera signalé par des prodiges de conversion, par des miracles de repentir, par des gages inespérés de protection et de délivrance. Ce n'est pas en vain que l'Église entière aura ouvert aujourd'hui les prières du saint sacrifice par ces paroles, qui expriment si bien sa confiance et celle de son premier pasteur :
« Mes yeux sont toujours tournés vers le Seigneur, parce que
« c'est lui-même qui tirera mes pieds de l'embûche » : *Oculi mei semper ad Dominum, quia ipse evellet de laqueo pedes meos.*
« Regardez-moi, et ayez pitié de moi, parce que je suis seul
« et que je suis pauvre » : *Respice in me et miserere mei, quia unicus et pauper sum ego.* Et ce n'est pas en vain non plus que nous aurons récité la collecte de cette messe : « Nous vous en prions, Seigneur Tout-Puissant, exaucez les vœux des petits, des humbles : *Quæsumus, omnipotens Deus, vota humilium respice*; et, pour notre défense, étendez le bras droit de votre majesté : *atque ad defensionem nostram, dexteram tue majestatis extende* : Par Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui vit et qui règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit pendant les siècles des siècles. » Amen.

XXIV

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS LA SOLENNITÉ DE CLOTURE DU *Triduum* DES FÊTES
DE LA B. MARGUERITE-MARIE, A LA VISITATION DE POITIERS.

(XIV JUIN MDCCCLXV.)

*Et erit in novissimis diebus. Cū Dominus,
effundam de Spiritu meo, et prophetabunt
filii vestri et filiae vestrae, et juvenes vestri
visiones videbunt.*

Dans les derniers temps, dit le Seigneur, il se
fera une effusion de mon Esprit, et vos fils et
vos filles prophétiseront, et vos jeunes gens
auront des visions.

(ACT. DES AP., II, 17.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. C'est l'apôtre saint Pierre, le prince suprême de la hiérarchie chrétienne, qui a répété cet oracle sorti des lèvres du Seigneur, et proféré d'abord par la bouche du prophète Joël¹. Cette prédiction, qui eut son accomplissement très-éclatant au jour de la Pentecôte, se rapportait-elle à d'autres siècles qu'à celui des apôtres et de la primitive Église, et peut-elle être invoquée pour établir la permanence de la prophétie et de la vision au sein de la famille chrétienne ?
Assurément oui, mes Frères. Car, encore bien que les signes extérieurs de la présence du Saint-Esprit, que le don des miracles et des langues, que les prodiges de toute sorte soient devenus plus rares après que l'Église a été assez affermie et assez étendue pour n'avoir plus le même besoin

¹ Joël, II, 28.

de ces secours, cependant il est écrit que, jusqu'aux derniers temps, et jusqu'à ce jour suprême qui clôra la série des jours, les lumières prophétiques, les visions surnaturelles et les songes mystérieux se renouvelleront selon le bon plaisir de l'Esprit-Saint répandu sur toute chair. Saint Paul traçait une règle à l'usage de toutes les générations chrétiennes quand il écrivait aux Thessaloniens : « N'allez pas éteindre le Saint-Esprit », c'est-à-dire lui contester son droit de se manifester quand il lui plaît : *Spiritum nolite extinguere*. « Ne méprisez pas les prophéties » : *Prophetias nolite spernere*. « Mais éprouvez tout, et retenez ce qui est bon » : *Omnia autem probate : quod bonum est tenete*¹.

Sans nul doute, comme le dit ailleurs le grand docteur, le christianisme est essentiellement apostolique ; nous avons été bâtis, édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes². La parole de Dieu, consignée dans l'ancien et dans le nouveau Testament, ou transmise de bouche en bouche depuis l'origine jusqu'à nous, et enseignée par l'autorité hiérarchique de l'Église : voilà l'objet de notre foi, la matière de notre croyance, la substance et la règle de notre religion. Tout, dans la loi nouvelle, est subordonné au ministère ordinaire des pasteurs qui régissent le peuple chrétien. Mais pourtant, dans l'économie du christianisme, les particuliers ne sont pas entièrement et absolument déshérités des faveurs qui leur étaient si souvent dévolues dans l'ancienne alliance, alors qu'on voyait surgir tant de prophètes et de prophétesses. Sous le Testament nouveau, il reste une place à la révélation privée, à la mission extraordinaire. C'est saint Pierre, le chef de la hiérarchie, qui le proclame lui-même : *Prophetabunt filii vestri, et filiae vestrae visiones videbunt*. Il est vrai, cette révélation privée, cette mission extra-hiérarchique n'a d'autorité pour la communauté chrétienne qu'autant qu'elle est reconnue et certifiée

¹ 1 Thessal., v, 19, 20, 21. — ² Ephes., ii, 20.

par l'Église ; et l'Église, avant d'émettre une déclaration de ce genre, multiplie les précautions, et soumet les faits à un examen sévère et prolongé. Elle sait que son devoir est d'éprouver les esprits, pour voir s'ils sont de Dieu : *probate spiritus si ex Deo sint*¹. Mais si l'épreuve est favorable jusqu'au bout, si le caractère divin de la révélation et de la mission est démontré, l'Église prononce, et de cette sentence jaillissent de nouvelles lumières pour nos esprits, en même temps que de nouvelles grâces et de nouvelles consolations pour nos cœurs.

II. Ces considérations, mes Frères, peuvent vous expliquer l'intérêt particulier avec lequel le monde chrétien a accueilli la béatification que nous célébrons aujourd'hui. Que l'Église, en vertu d'une assistance infaillible d'en haut, atteste l'héroïcité des vertus d'un serviteur ou d'une servante de Dieu ; qu'à la déclaration de son propre témoignage, elle ajoute l'affirmation du témoignage divin exprimé par des miracles authentiques ; enfin qu'elle autorise ou même ordonne le culte public de celui ou de celle dont elle a proclamé la béatitude : c'est un acte d'une très-haute portée, et qui aura toujours la puissance d'émouvoir profondément la chrétienté. Mais s'il arrive qu'un serviteur ou une servante de Dieu ait été honoré d'une mission, favorisé d'une révélation se rapportant à un bien général, à un progrès de la piété et de la doctrine chrétienne, oh ! alors, le décret qui lui attribue cette prérogative est un événement du premier ordre, et c'est à peine si, dans la trame des événements qui composent l'histoire de l'Église, il peut s'en trouver aucun qui touche plus vivement les âmes véritablement douées du sens chrétien.

Tout à l'heure, M. T.-C. F., vous avez entendu le texte des lettres apostoliques. Après avoir parlé en termes magnifiques du dessein providentiel qui réservait à ces derniers

¹ 1 Joan., iv, 1.

âges l'institution du culte et de la dévotion envers le Cœur adorable du Sauveur , le chef de l'Église ajoute : « Or, pour établir ce culte si salulaire et si légitime , et pour le propager au loin parmi les hommes, notre divin Sauveur a daigné choisir sa servante Marguerite-Marie Alacoque, religieuse de l'ordre de la Visitation de Sainte-Marie, qui, par l'innocence de sa vie et l'exercice continuel de toutes les vertus, s'est montrée, avec l'aide de la grâce de Dieu, digne d'un emploi et d'un ministère si élevé¹. » Et dans l'oraison que nous avons chantée tout à l'heure , l'Église nous a fait rendre grâces à J.-C. , « qui a révélé miraculeusement à la « bienheureuse vierge Marguerite-Marie les richesses incompréhensibles de son Cœur² ». Voici donc, M. F., que cette humble vierge est employée à un ministère public, qu'elle reçoit une mission extraordinaire, et que ce ministère, cette mission sont reconnus et certifiés par l'autorité suprême de l'Église. De là , des conséquences que je voudrais avoir le temps de développer , et qui sont d'un prix immense pour quiconque vit dans la sphère des choses de l'ordre spirituel et de la vie surnaturelle.

Précédemment déjà le siège apostolique , après des premiers délais qui avaient amené des éclaircissements convenables et dissipé les objections et les malentendus, s'était prononcé d'une façon très-significative en faveur du culte du Sacré-Cœur , soit par les indulgences qu'il avait accordées, soit par les fêtes qu'il avait autorisées, soit par les censures qu'il avait portées contre les dépréciateurs de cette dévotion telle qu'elle était pratiquée dans l'Église. Le pape régnant avait considérablement enchiéri sur ses devanciers lorsque , par un décret général rendu sur la demande de l'épiscopat français, il avait rendu obligatoires pour l'Église entière la fête et l'office du Sacré-Cœur. Mais aujourd'hui un

¹ Decret. xix august. MDCCCLXIV. — ² Collect. miss. in die xvii octobr.

plus grand pas a été franchi, puisque cette dévotion, avec la doctrine qui la justifie, se présente à nous comme étant fondée sur l'autorité de J.-C. révélateur, et sur l'autorité de l'Église qui affirme cette révélation vraie et certaine. D'où il résulte que la teneur du décret de béatification, et la collecte de la messe concédée, entraînent un certain progrès de la piété et de la science sacrée en ce qui est du culte dû au Cœur de N.-S. Non-seulement cette dévotion est plus autorisée, mais la doctrine correspondant à cette dévotion devient la matière plus expresse et plus explicite de la croyance des chrétiens. Ce qui nous était enseigné seulement comme une conséquence plus ou moins prochaine, se déduisant du mystère de l'Incarnation, trouve désormais sa sanction dans une parole de J.-C. proclamée par l'Église. Et, bien que je n'entende pas outrer cette théologie, dont l'exagération pourrait devenir une pierre d'achoppement pour quelques-uns, je me suis plu cependant à l'exposer ici, parce qu'elle est fondée sur les plus saines notions de la science sacrée, et parce qu'elle est un sujet de tressaillement pour les âmes vraiment éprises de l'amour de Jésus.

III. Cet ordre de providence, d'après lequel le bon plaisir divin se manifeste quelquefois par des intermédiaires à l'Église et au chef de l'Église, nous en trouvons des exemples dans le saint Évangile. Ne voyons-nous pas, dans une circonstance, Jésus dire à Jean ce qui doit être transmis à Pierre. Que dis-je ? Pierre lui-même, sachant que Jésus avait des communications plus intimes pour le jeune disciple penché sur sa poitrine, Pierre fait signe à Jean de s'adresser à Jésus : *Innuît ergo huic Simon Petrus, et dixit ei: Quis est, de quo dicitur* « Qui est-ce, et de qui parle Jésus ? » Jean alors interroge, et Jésus lui répond. Dans une autre circonstance, il s'agissait du plus solide fondement de la foi, il s'agissait du fait de la

¹ Joan., XIII, 24, 25.

résurrection. Jean court plus vite que Pierre , et il arrive le premier au monument. Mais il s'arrête à la porte , et Pierre y entre avant lui ¹. Celui-ci vérifie avec autorité ce que Jean avait vu antérieurement à lui. Ainsi en est-il, M. F., du rôle de la révélation privée et de la mission extraordinaire dans l'Église. Ce que Jésus a dit à l'oreille de Jean , Jean le dit à Pierre , et Pierre le dit au monde. Si l'amour a donné des ailes plus rapides à Jean, l'autorité de Pierre emprunte une partie de son poids à sa marche plus grave et plus lente. Dans tous les cas, c'est Dieu, c'est Jésus, vérité première, qui sera cru du peuple chrétien ; et c'est sur l'autorité de Pierre que sera crue la parole de Jésus, lors même qu'elle sera arrivée à Pierre par Jean.

Ce triomphe de la bienheureuse Marguerite-Marie nous est cher, chrétiens mes Frères, parce que c'est le triomphe d'une des plus belles et des plus saintes âmes que Dieu ait suscitées en ces derniers temps. Mais il a de plus grandes proportions.

C'est le triomphe de la dévotion au Cœur sacré de Jésus, désormais plus autorisée encore que par le passé. C'est le triomphe par conséquent de ce Cœur lui-même. Jésus-Christ est glorifié dans sa servante et par sa servante. « Et qui donc, s'écrie le vicaire de Jésus , qui donc , eût-il un cœur de bronze , ne se sentirait pressé de rendre amour pour amour à ce Cœur plein de suavité , qui a été transpercé et blessé par la lance afin d'offrir à notre âme un abri et un refuge où elle pût être à couvert et en sûreté contre les assauts et les pièges de l'ennemi ? »

C'est le triomphe de tous les amants du Cœur de Jésus. Combien ils ont désiré cette glorification de la pieuse vierge de Paray-le-Monial ! Mais c'est le triomphe de tout l'institut de la Visitation, et particulièrement de saint François de Sales !

¹ Joan., xx, 3-8. — ² Decret. xix Aug. MDCCCLXIV.

Quelle consécration de sa doctrine, de son esprit, de ses écrits, que cette faveur faite à l'une de ses filles, d'être l'instrument et la propagatrice de la dévotion au Cœur de Jésus ! C'est parce que François de Sales a mieux connu, a mieux compris, par suite mieux aimé que d'autres ce Cœur du Sauveur, ce Cœur doux et humble ; c'est parce que sa famille spirituelle est héritière de cette science et de cet amour, que cette incomparable prérogative lui a été accordée. Et n'admirez-vous pas, chrétiens, la merveilleuse coïncidence qui existe entre le deuxième anniversaire séculaire de la canonisation de saint François de Sales, et la béatification de la vierge de Paray ? Les fêtes qui viennent de s'écouler sont un magnifique prélude de celles qui se célébreront bientôt en l'honneur du fondateur de cet ordre ; et nul événement plus glorieux ne pouvait marquer l'anniversaire de son exaltation, que ce culte public décerné à l'une de ses filles arrivée au plus haut degré de sainteté moyennant la règle qu'il leur a donnée.

Ainsi s'est accomplie la prédiction du saint pontife qui disait : « Les religieuses de la Visitation sont établies pour être les imitatrices des deux plus chères vertus du sacré Cœur du Verbe incarné, la douceur et l'humilité, qui sont la base de leur ordre, et leur donnent ce privilège et cette grâce incomparable de porter le nom de Filles du Cœur de Jésus ». Et ailleurs : « D'autres ordres sont établis pour honorer J.-C. dans d'autres états et sous d'autres aspects divers : mais celui de la Visitation est établi pour rendre un continuuel hommage à son Cœur et pour imiter sa vie cachée ¹ ». Que la Visitation soit toujours fidèle à cet esprit, et qu'il se répande de plus en plus dans toutes les âmes désireuses d'honorer et d'imiter le Cœur sacré du Sauveur ! Amen.

¹ Languet, Disc. prélimin. à la vie de la vénérable Marguerite-Marie.
p. XLVIII.

XXV

HOMÉLIE

PRONONCÉE

POUR LA SOLENNITÉ DE LA CLOTURE DES FÊTES DE LA BÉATIFICATION

DU B. PIERRE CANISIUS,

DANS L'ÉGLISE DES JÉSUITES DE POITIERS.

(XXVIII JUIN MDCCCLXV.)

*Ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus
bonum instructus.*

Afin que l'homme de Dieu soit parfait, étant
propre et préparé à toute sorte de bien.

(II TIMOTH., III, 17).

MES RÉVÉREND PÈRES ET MES CHERS ENFANTS,

I. Saint Paul enseigne que l'homme de Dieu, celui qui a été nourri dès son enfance des saintes lettres et des doctrines du salut par la foi qui est en Jésus-Christ, celui qui a fait des Écritures sacrées et des enseignements de l'Église l'étude de sa vie, est susceptible d'arriver à ce degré de perfection qui le rend apte à opérer le bien sous toutes les formes. Tel fut éminemment le grand serviteur de Dieu dont nous célébrons aujourd'hui l'exaltation sur les saints autels. Sa mission, sa prédestination semble avoir éclaté dans la date même de sa naissance. Il vint au monde en cette année

mémorable où, d'une part, Luther arborait définitivement l'étendard de l'hérésie, et où, de l'autre, Ignace de Loyola disait adieu à la milice terrestre pour combattre désormais les combats du Seigneur. Aux sources d'une éducation profondément chrétienne, au contact des maîtres les plus éminents dans les sciences sacrées et profanes, Pierre Canisius puisa cette bienheureuse aptitude que souhaitait saint Paul à son disciple ; il devint cet homme de Dieu vraiment parfait, qui est prêt à toute espèce de bien : *Ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus.*

Quels personnages, M. T.-C. F., que ceux qui se groupèrent autour du fondateur de la compagnie de Jésus, et qui furent suscités pour tenir tête à l'orage qui fondait sur la société chrétienne ! On ne sait qu'admirer davantage en eux, ou l'esprit de prière et de recueillement, ou l'étendue et la sûreté du savoir et de l'érudition, ou la vie d'action et de mouvement. Par la diversité des dons qui brillent en lui, par la multiplicité des choses auxquelles il est mêlé, Canisius est peut-être le prodige le plus étonnant d'une époque féconde en prodiges. Son panégyrique, que vous avez entendu déjà, que vous entendrez encore, est un assemblage de merveilles qui l'ont fait justement appeler le nouvel apôtre de l'Allemagne. Devant cette vigueur de corps et d'esprit, devant cette puissance de parole et d'action, la génération moderne se sent bien petite. Trop heureux quand, dans son désespoir d'atteindre à la hauteur de ces géants, elle ne cherche point à se venger de leur supériorité par le dénigrement et par l'outrage !

Pour moi, qui ne puis m'attacher qu'à quelques-uns des aspects de mon sujet, il est des traits plus saillants et plus opportuns que j'aimerais à mettre en relief, et que je dois au moins signaler.

II. Je l'aime, ce loyal champion de la cause sainte, qui ne craint point de déclarer, par écrit et de vive voix, au chef

du saint empire romain, que l'immixtion politique des princes dans les affaires intimes de l'Église n'est guère moins funeste à la religion que les excès de l'hérésie elle-même. « Il est bien étrange, s'écrie-t-il, qu'on se préoccupe à ce point de guérir le mal d'autrui, quand on s'inquiète si peu des maux bien autrement graves qui rongent la société humaine... Vouloir dicter la loi à Rome, imposer des réformes au pape et aux cardinaux, demander des conférences particulières et des diètes nationales pour discuter des questions théologiques, qu'est-ce autre chose que conspirer avec les ennemis de la foi..., et infliger un sanglant outrage à l'Église universelle, représentée en concile par l'élite des Pères de la chrétienté, et assistée de l'infailible lumière de l'Esprit divin ? Il est vrai, ajoute-t-il, que je n'entends rien à la politique humaine. Mais cette politique, telle que nous la voyons se produire, n'est-elle point cette prudence de la chair qui est ennemie de Dieu ? Et parce qu'elle est ennemie de Dieu, elle est une amie fâcheuse pour les intérêts humains qu'elle prétend servir, attendu que rien de ce qui est maudit de Dieu ne prospérera jamais longtemps sur la terre. »

Je l'aime encore, cet homme au coup d'œil sûr et pénétrant, qui remercie le Seigneur de l'avoir agrégé à une société « où l'on s'engage, par un vœu spécial, à servir le siège apostolique en toute chose, en tout temps, en tout lieu, gratuitement, sans excuse, sans objection, avec confiance en l'infinie bonté et puissance de Jésus-Christ, le souverain roi et pontife. Or, ajoute-t-il, comme en ces temps mauvais, marqués par tant de symptômes de défection, rien n'est plus utile, plus nécessaire qu'un zèle ardent à défendre le saint-siège, je me sens vivement pressé pour qu'il se forme une compagnie d'hommes de diverses nations, également distingués par la noblesse et par la science, que j'appellerais la compagnie des chevaliers de saint Pierre, et

dont toute la mission serait de soutenir, en ces jours de péril, les droits de l'Église romaine. »

Je l'aime enfin, cet homme inspiré par un patriotisme vraiment sincère, et qui « ne permet pas aux chrétiens de demeurer indifférents envers les princes de la terre, quand ceux-ci remplissent leurs devoirs envers l'Église de Dieu, et se signalent par des œuvres favorables au bien de la religion. Malheur à ceux qui ne comprennent pas la nature de la charité chrétienne, et la force qu'elle communique à un bon prince; malheur à ceux qui ignorent ce que peut le zèle de la maison de Dieu dans le cœur des rois qui marchent résolument sur les traces des Constantin, des Théodose, des Charlemagne, des Henri et de tant d'autres héros sacrés! »

III. Mais notre bienheureux se présente à moi sous d'autres couleurs qu'il importe de faire ressortir ici. Cet homme, dont la vie entière fut employée aux affaires majeures de l'Église et de la patrie allemande, il trouva le moyen d'être principalement l'ami de la jeunesse; et comme il en fut le maître, le conseiller, le protecteur, il en fut aussi l'exemple et le modèle. Où trouver des pages plus délicieuses, plus fraîches, que celles dans lesquelles Canisius raconte sa propre enfance, sa propre jeunesse, ses relations avec le Père Van Esch, son guide spirituel et son maître de prédilection? « O mon âme, s'écrie-t-il, bénis le Seigneur : tu ne saurais trop louer sa bonté de t'avoir donné un tel homme pour guide, pour t'animer chaque jour dans le chemin de la vertu. Ah! ce n'était pas mon avantage terrestre, c'était ma personne, c'était mon salut qui était l'objet de son amour et de ses soins assidus. A l'école de ce sage maître, je commençai bientôt à me déplaire à moi-même, pour mieux vous plaire à vous, mon Dieu, que je connaissais encore bien peu, que je craignais peut-être moins dans cette fleur de ma jeunesse... Jamais homme, que je sache.

ne me fut plus cher, plus étroitement uni. Je déférais à ses avis avec toute la docilité qu'un père peut attendre de son fils. Et ce n'était pas seulement dans les confidences secrètes du tribunal sacré que je me révélais à lui ; mais chaque soir, avant d'aller prendre mon repos, je lui contaï, dans l'épanchement d'une causerie familière (tant j'avais confiance en lui !), mes chutes, mes misères, les souillures de mon âme ; je lui rendais compte, comme à un juge, de tous les manquements de la journée ; je lui demandais pénitence pour mes péchés...

« Je vous en prie, Seigneur, ô vous le gardien fidèle et tendre ami des hommes, daignez accorder à beaucoup d'enfants la grâce que vous n'avez pas refusée à mon indignité quand j'étais à leur âge. Faites qu'ils rencontrent de pieux et dignes maîtres qui, par la force de la parole et surtout de l'exemple, leur inspirent bien plus d'aversion pour le vice que pour le barbarisme ; qu'ils proposent à leurs travaux un but légitime ; qu'ils songent à conquérir une science solide, qui les mette en mesure de procurer leur propre bien comme celui des autres : d'abord pour la gloire de votre propre nom, terme suprême de toute chose ; puis pour la prospérité de votre Église, à laquelle doivent céder le pas, dans nos affections et dans notre obéissance, amis, parents et patrie¹. »

« Oh ! s'ils savaient leur bonheur, les jeunes gens chastes encore, avec quel amour, avec quelle vigilance ils garderaient, contre tous les dangers, ce trésor vraiment inestimable ! Quels rudes combats ils livreraient pour le défendre ! Quel zèle ils mettraient à surveiller et à dompter cet ennemi domestique qui combat dans la chair ! Jamais, certes, ils ne souffriraient qu'une impression trop molle, qu'un atouchement sensuel, portât la moindre atteinte

¹ *Confessions de Canisius*, iv.

à leur pudeur, et ternit leur délicatesse : mais, pareils à des guerriers toujours prêts à voler aux combats et enflammés d'une noble colère, ils courraient sus à l'agresseur aussitôt qu'il se présenterait armé de ses charmes et lancerait en avant les perfides appas de la volupté¹. •

C'est sur ces paroles que je veux vous laisser, mes chers enfants. Puissiez-vous, puissions-nous tous, à l'école du bienheureux Pierre Canisius, apprendre à connaître et à remplir notre devoir ! Ah ! Seigneur, suscitez à votre Eglise de tels ouvriers, de tels apôtres, de tels défenseurs ; multipliez-y les prêtres de cette trempe, nourris dès l'enfance des saintes lettres et de tout ce qui peut instruire pour le salut, enfin, préparés à toutes les œuvres qui intéressent le bien de la religion et le salut des peuples. Amen.

• • • *Confessions de Canisius, III.*

XXVI

ENTRETIEN

AVEC LE CLERGÉ

PENDANT LES EXERCICES DE LA RETRAITE ET DU XI^e SYNODE DIOCÉSAIN,

SUIVI D'UN DÉCRET SYNODAL PORTANT CONdamnATION

DE LA BROCHURE INTITULÉE :

*L'Encyclique et la Liberté, Adresse aux Evêques, etc.*¹

(JUILLET MDCCCLXIV.)

I. Le onzième synode diocésain, que nous devons célébrer demain, Messieurs et chers Coopérateurs, consistera dans la promulgation d'un décret unique. Les enseignements émanés du saint-siège en ces derniers temps ont une trop haute conséquence pour que nous n'éprouvions pas le besoin d'en conférer dans l'intimité de nos réunions ecclésiastiques. Plusieurs d'entre vous nous ont adressé par écrit des questions auxquelles il nous est plus facile de répondre de vive voix. Notre mandement pour l'indiction

¹ La rédaction de cet Entretien est empruntée au résumé fait par les notaires du synode.

cette assemblée vous a préparés à ces communications ¹.

Le grand événement de l'année qui nous sépare du synode précédent, c'est l'Encyclique du huit décembre mil huit cent soixante-quatre, avec le *Syllabus errorum* qui y était annexé. Il vous sera permis comme à moi, mes bien-aimés Frères, de remercier Notre-Seigneur de cette consécration magistrale des doctrines souvent émises dans les allocutions pastorales que vous avez entendues ici ; et vous ne lirez pas sans intérêt les lettres par lesquelles un membre vénéré du sacré-collège a daigné faire ressortir les rapports qui existent entre cette manifestation dogmatique du saint-siège et

¹ MANDATUM PRO INDICTIOE SYNODI DIOECESANÆ XI. — Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, Post ea sacri secessus annui exercitia quæ die quarta proximi Julii incipienda esse jam pridem vobis significavimus, ecce undecimam nostram synodum diœcesanam decima die ejusdem mensis habendam præsentî mandato indicimus, eosque omnes convocamus qui, præfixarum regularum vi ac tenore, huic debent interesse. Confidimus itaque neminem eorum qui ab ecclesiastico præcedentis anni conventu abstinuere, huic officio esse defuturum. Quod enim aiebat medio circiter seculo decimo sapientissimus præsul, id etiamnum experientia constat : *Nulla pene res disciplinæ mores ab Ecclesia Christi magis depulit, quam sacerdotum negligentia qui, contemptis canonibus, ad corrigendos ecclesiasticos mores synodum facere negligunt* ¹. Reapse, vix unus inveniatur sacerdos qui, sibi metipsi perpetuo derelictus, in multis a vero et bono paulatim non discrepet, ideoque, dum salutaribus presbyteralium consessuum incitamentis animam suam fraudat, nocivo alicujus prævæ opinionis aut peccaminosæ habitudinis veterno non inquinetur.

Ut autem Deo propitio cuncta absolvantur, et præsertim ut occasione nuperorum sanctæ sedis edictorum utilia aliqua puncta a nobis dilucidentur, publicæ consueto mōre precesiones adhibendæ erunt ; et specialiter in singulis utriusque sexus religiosis domibus orationes et sacras synaxes ad intentionem synodalis congressus fieri optamus.

Interea, dilectissimi Fratres, unusquisque vestrum, juxta monitum Ecclesiastici, ante orationem præparet animam suam, et nolit esse quasi homo

¹ Attonis II, episc. Vercellen. Capitulare, c. XXIII, ap. Spicilog. Luc d'Acher, *nov edit.*, p. 405.

notre troisième Instruction synodale sur les erreurs du temps présent.

Parce que l'Encyclique mettait véritablement le doigt sur le mal de la société actuelle, elle a été violemment attaquée, d'une part, par ceux qui, ennemis déclarés de l'Église, la croyaient trop affaiblie pour porter un tel coup à leurs erreurs et à leurs mauvais desseins; d'autre part, par ceux qui, soi-disant catholiques sincères et indépendants, s'imaginaient avoir fait quelques pas dans la mission qu'ils sont donnée de créer un catholicisme en harmonie avec le droit nouveau et les idées modernes.

L'Encyclique n'a pas été seulement attaquée, elle a été surtout dénaturée. C'est la tactique ordinaire des hérétiques et des impies: donner aux actes et aux enseignements de l'Église un sens qu'ils n'ont pas, pour se rendre l'attaque plus facile.

Contre ces altérations et ces falsifications, l'Encyclique a été expliquée, défendue, ramenée à sa signification vraie et native. La justification par le corps épiscopal a été unanime, savante, énergique. Si tous ne se sont pas mis au même point de vue, l'ensemble de la discussion n'en a été que plus complet, plus lumineux. L'Église a été justement fière

qui tentat Deum ¹. Etsi autem saluberrimis jam sæpe sæpius hujusmodi exercitiis participaveritis, non impediamini orare semper, et ne vereamini usque ad mortem justificari: quoniam merces Dei manet in æternum ².

Ipse autem Deus pacis sanctificet vos per omnia, ut integer spiritus vester, et anima, et corpus sine querela in adventu Domini nostri Jesu Christi servetur. Fidelis est qui vocavit vos, qui etiam faciet. Fratres, orate pro nobis. Adjuro vos ut legatur epistola hæc omnibus sanctis fratribus. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum ³. Amen.

Datum Pictavii, in ædibus nostris, sub signo sigilloque nostris, ac secretarii nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo sexagesimo quinto, die vero quatuordecima Junii, post celebrationem in monasterio Visitationis sanctæ Mariæ hac ipsa die peractam solemnitatis inauguralis Beatæ Margaritæ Mariæ, virginis.

¹ Eccl., xviii, 23. — ² Ibid., 22. — ³ I Thess., v, 23-28.

d'entendre la voix de ses évêques si ferme, si imposante et si acceptée de tous les vrais fidèles.

Toutefois, parmi les rangs des catholiques, quelques-uns se sont mépris sur la portée des explications et des rectifications épiscopales qui tendaient à réfuter les fausses interprétations de l'acte apostolique. Pour obvier à des suites qu'ils redoutaient, plusieurs se sont appliqués à établir qu'après l'Encyclique il n'y a pas plus de lumière qu'auparavant, et que toutes les mêmes opinions peuvent être aussi librement soutenues. Pour leur compte, la première émotion passée, ils ont cru pouvoir revenir sur leurs pas, et reprendre des thèses qu'ils avaient tout d'abord, par une louable soumission, formellement abandonnées. Ce résultat est triste et regrettable, et il serait de nature à perpétuel le mal auquel l'Encyclique a voulu porter remède.

II. L'acte du huit décembre, vous n'en sauriez douter, Messieurs et chers Coopérateurs, a une portée considérable. Il est dirigé contre les adversaires, contre ceux du dehors : c'est vrai ; mais il s'adresse encore plus, s'il est possible, à ceux de la maison. Par voie d'affirmation plutôt que de condamnation, il tend à mettre fin à des divisions domestiques, à régler la croyance et le langage de catholiques qui s'éloignaient de la doctrine et de l'esprit de l'Église. Le naturalisme politique, érigé en dogme des temps modernes par une école sincèrement croyante, mais qui se met en cela d'accord avec la société déchristianisée au sein de laquelle elle vit : voilà l'erreur capitale que le saint-siège a voulu signaler, et à laquelle il a voulu opposer les vrais principes de la croyance catholique.

Cette déclaration de principes, dit-on, n'était pas opportune. —

C'est d'abord une singulière prétention pour des chrétiens, quel que soit leur rang dans la société, que de vouloir faire la leçon au chef de l'Église sur le choix de l'heure

où il doit agir et parler. Si quelqu'un sur la terre a la connaissance des temps et des moments que le Père céleste décrétés pour les choses de l'ordre spirituel, il semble ce doive être le vicaire de Jésus-Christ. Pour nous, nous rendons parfaitement compte de cette opportunité contestée. Les sociétés, les pouvoirs, les dynasties, rien tient, rien ne dure depuis un siècle. De nouvelles et plus effroyables crises sont imminentes. Dans cet état de choses, le saint-siège proclame la vérité sur les droits de Dieu, sur les devoirs des nations et de ceux qui les régissent. Entendue, sa voix peut sauver les sociétés, les pouvoirs, les dynasties ; méprisée, elle expliquera et justifiera leur chute, leur ruine. Dans tous les cas, l'Église aura rempli sa mission, le pasteur suprême aura délivré son âme.

Mais, ajoute-t-on, pourquoi n'avoir pas attendu des temps meilleurs ? Pourquoi dire, à l'heure du danger, ce qui ne devait se dire qu'à l'heure du triomphe de l'Église ? —

D'abord, ne serait-ce pas à cette déclaration de la vérité, à cet hommage rendu à ses droits souverains, que Dieu aurait attaché le triomphe de l'Église ? Ne serait-ce pas là pour la société la meilleure chance de recouvrer des conditions plus favorables ? Croit-on par hasard que le moyen de ramener l'ordre et la paix dans le monde, c'est d'abandonner le monde à ses dérèglements et à ses erreurs ?

Mais supposons, par impossible, ces temps meilleurs venus d'eux-mêmes. Je vous le demande : trouverait-on généreux alors le langage que vient de tenir la papauté ? « Voyez, dirait-on, tant que l'Église a eu besoin de s'abriter sous la doctrine du droit commun, de la liberté égale de toutes les religions et de toutes les opinions, elle a fait un pacte, au moins secret, avec le libéralisme, avec la révolution. Puis, après s'être tus devant l'erreur triomphante et dominante, les papes ont le singulier courage de la frapper lorsqu'elle est à terre ! C'est-à-dire qu'ils ont gardé

le silence quand il y avait du mérite à parler, et qu'ils n'élèvent la voix que quand ils peuvent le faire sans péril. »

L'Église de J.-C. ne pouvait accepter un tel rôle, ni mériter un pareil reproche. La grandeur de l'acte du huit décembre, c'est précisément que la vérité ait été dite sur les doctrines de la révolution, en face de la révolution toute puissante. Et si jamais une restauration sociale se fait en Europe, ce sera la gloire de l'Église d'avoir posé d'avance, au milieu de la tempête et de la nuit, le programme du gouvernement chrétien tel qu'il est encore possible sur la terre, ce programme en dehors duquel il n'y a de salut pour personne : *Non est in alio aliquo salus.*

III. Vous vous souvenez, Messieurs et chers Coopérateurs, que nous avons promulgué l'acte pontifical dès qu'il nous est parvenu. Nos mandements du viii et du xv janvier sont présents à votre esprit. Mais il nous a paru convenable que, selon notre coutume, fondée sur les règles ecclésiastiques, les lettres apostoliques fussent publiées plus solennellement encore dans la session qui va clore notre synode.

En recommandant à vos méditations ces documents de la suprême autorité enseignante, nous exprimons dans notre décret la filiale soumission et la pleine obéissance d'esprit et de cœur avec lesquelles vous les avez reçus. En cela, nous nous faisons l'interprète des sentiments et des dispositions que vous avez été unanimes à nous manifester.

Nous ajoutons, en outre, un blâme et une condamnation à l'adresse de quelques écrits provenant d'hommes qui se disent catholiques, et qui ont la prétention de l'être en rejetant l'Encyclique aussi longtemps qu'on ne les aura pas convaincus, « par voie de raison et de raisonnement », que l'Encyclique a raison contre l'esprit du libéralisme moderne. Cette mesure nous est dictée par une communication qui nous a été faite récemment.

Le pape aujourd'hui régnant, remettant en lumière un

édit du pape Léon XII¹, a rappelé naguère aux évêques, par une lettre du cardinal préfet de l'*Index*, que la tâche de condamner les mauvais livres qui pullulent sur toute la face du globe serait d'une exécution impossible pour le saint-siège, si les évêques eux-mêmes ne proscrivaient, de leur propre autorité, les publications funestes répandues dans leurs diocèses. Et, à cet effet, pourvoyant à ce que personne ne pût exciper de l'incompétence des ordinaires, Pie IX a voulu qu'au besoin ceux-ci procédassent en tant que délégués du siège apostolique contre les écrits de cette nature².

Toutes les prescriptions et toutes les recommandations de la chaire romaine, vous le savez, mes dignes Frères, deviennent des lois pour votre évêque dans l'exercice de sa charge. C'est donc afin d'obéir à l'intimation qui nous a été faite par l'organe de l'éminentissime cardinal Altieri, autant que pour marquer d'une juste censure un ouvrage mauvais, que nous avons terminé notre décret synodal par la condamnation expresse et formelle d'un écrit qui, malgré le venin assez subtil dont il est infecté, ne nous paraît pas destiné à obtenir une publicité très-retentissante.

¹ Mandatum Leonis PP. XII additum decreto S. Congr. Indicis, die sabbat. XXVI martii MDCCCXXV.

² Cum autem apostolici Mandati provida constitutio præsentibus fide-
lium necessitatibus et tuendæ doctrinæ morumque incolumitati optime
respondeat, sanctissimo Domino Nostro Pio Papæ IX placuit ejus memo-
riam esse recolendam, tenoremque iterum vulgandum, et ab ordinariis
locorum observantiam esse exigendam: quod excitatoriis hisce nostris litte-
ris et auctoritate apostolicæ sedis sollicitè præstamus. Quæ si obedientia
respondeat (sicut pro certo habemus), gravissima mala remouentur in iis
præsertim diocesis in quibus promptioris coercionis inest necessitas.
Ne vero quis prætextu defectus jurisdictionis, aut alio quæsito colore, ordi-
narium sententias et præscriptiones ausu temerario spernere vel pro
non latis habere præsumat, eis Sanctitas Sua concessit, sicut nomine et
auctoritate ejus præsentibus conceditur, ut in hac re etiam tanquam apos-
tolice sedis delegati, contrariis quibusque non obstantibus, procedant.
F. Joist. Ludovici, cardin. de Alteriis. 24 august. 1864.

IV. DECRETUM SYNODALE. — Encyclicas litteras, labente ultimo anno, ut jam vobis pernotum est, a domino nostro papa Pio IX ad cunctos orbis universi antistites directas, ea qua par erat reverentia suscepimus, et in ecclesia nostra cathedrali incunctanter solemniterque publicavimus, publicatasque vobis notificavimus. Nihilominus, quum is sit unus ex primariis synodorum diocesanarum scopis ut in his de sanctæ sedis monitis, doctrinis atque mandatis clerum suum certiore faciat episcopus, prælaudatam pontificiam epistolam, cum adjuncto ei *Syllabo*, solemnitus hodie promulgare, sicut et debitum, ita nobis est gaudium.

Quapropter dilectis nostris compresbyteris in hac undecima nostra synodo nobiscum adstantibus, totique ecclesiasticæ familiæ per diocesim dispersæ mandamus ac declaramus :

Encyclicam a sanctissimo domino nostro papa Romæ datam, die octava decembris anni millesimi octogentesimi sexagesimi quarti, incipientem his verbis : *Quanta cura*, cum adjuncto *Syllabo* complectenti præcipuos nostræ ætatis errores jam alias ab eodem sanctissimo notatos, tanquam promulgatam habendam esse, erroresque omnes ibi damnatos et reprobatos pro vere ac juste damnatis atque reprobatis tenendos esse ab omnibus.

Quanta autem fuerit harum litterarum apostolicarum utilitas, quanta simul opportunitas, neminem vestrum certe præteriiit. Quod, etsi non aliunde, ex hoc utique pateret quod fidei nostræ Ecclesiæque sanctæ hostes tam unanimiter eas convitiis impugnare, calumniis depravare, sophismatibus obfuscare, et quo potuerunt modo extenuare studuerint. Et utinam, in hac saltem ultima parte, nulli etiam inter catholicos ipsis consensissent, imo et collaborassent ! Vobis

IV. DÉCRET SYNODAL.---Nul d'entre vous n'ignore que, notre saint-père le pape Pie IX ayant à la fin de l'année dernière adressé une Encyclique à tous les évêques du monde catholique, nous avons reçu cette lettre avec tout le respect qui lui était dû, et qu'après l'avoir immédiatement et solennellement publiée dans notre église cathédrale, nous vous avons notifié cette publication. Néanmoins, comme un des buts principaux des synodes diocésains est de fournir à l'évêque l'occasion d'y faire authentiquement connaître à son clergé les avertissements, enseignements et ordonnances du saint-siège, c'est un devoir et une joie pour nous de promulguer aujourd'hui plus solennellement encore la récente Encyclique avec le *Syllabus* qui y est adjoint.

C'est pourquoi nous mandons et déclarons à tous nos bien-aimés frères dans le sacerdoce, réunis avec nous pour célébrer ce onzième synode, et à tout le clergé du diocèse :

Que l'Encyclique de notre très-saint-père le pape, donnée à Rome le huit décembre de l'année mil huit cent soixante-quatre, commençant par ces mots : *Quanta cura*, et suivie du *Syllabus* comprenant les principales erreurs du temps déjà censurées par le saint-siège, doit être tenue pour promulguée; et que tous sans exception doivent regarder comme vraiment et justement condamnées et réprouvées les erreurs que le souverain pontife y condamne et y réprouve.

L'utilité et l'opportunité de ces lettres apostoliques n'échappent certainement à personne d'entre vous. A défaut d'autres preuves, nous en aurions une évidente dans l'empressement unanime qu'ont mis les ennemis de notre foi et de la sainte Église à attaquer à coup d'injures cette pièce vénérable, à en corrompre le sens à l'aide de calomnies, à l'obscurcir par des sophismes, enfin à en atténuer, comme ils l'ont pu, la valeur et l'effet. Et plutôt à Dieu que, pour ce

autem prout integerrimæ veritatis cultoribus, et ideo summi hujus magistri perfectis auditoribus, ad quem et doctores docendi et pastores pascendi divinitus pertinet, Encyclicæ illius Syllabique doctrinam non solum fidelissime amplecti, sed et studiose assidueque meditari incumbit.

Ex tot enim tantisque erroribus quibus « tristissima « nostra ætas » miserrime indulget, vix unus inveniri poterit qui, sive directe sive indirecte, in his sacris paginis non notetur et profligetur. Imo, dum systema illud quod *naturalismum* vocant non falsum tantum et erroneum, sed etiam *absurdum* atque *impium* esse summus pontifex ibi declarat, ad malæ hujus mortiferæque arboris radicem securim eum apposuisse cuique rem serio consideranti perspicuum erit. Si quidem, quidquid dicant, cum naturam sine gratia, rationem sine fide, scientiam sine theologia, modernum progressum sine religione revelata, societatem civilem sine Ecclesia, Ecclesiam ipsam sine corpore et ideo absque omnibus quæ corpori naturaliter adnectuntur et ab ipso exiguntur, sanctam etiam romanam sedem sine dominio temporali, mundum denuo sine Christo instituendum esse contendunt, et revera, non practice solum, sed et speculative instituere moliuntur, hoc omne ad *naturalismum* quasi ad unicum fontem manifeste reducit.

V. Ex hoc igitur novo ac veteri thesauro quem noster optimus in Christo pater de plenitudine cordis sui proferre dignatus est, sinceram irreprehensibilemque doctrinam exhaustire unusquisque vestrum satagat: adeo ut in sensu Christi

qui est du moins de cette atténuation, ils n'eussent rencontré la sympathie ou même le concours d'aucun catholique ! Pour vous, qui n'avez rien tant à cœur que la parfaite intégrité de la vérité, et qui prêtez, pour cela, toujours une oreille attentive et docile aux enseignements de ce suprême docteur, auquel le droit divin confie la charge d'enseigner ceux qui enseignent les peuples, et de régir ceux qui les régissent, vous regarderez comme un devoir non-seulement d'embrasser avec une foi entière la doctrine de l'Encyclique et du *Syllabus*, mais encore de la méditer avec un soin religieux et assidu.

En effet, de tant et de si graves erreurs qui ont malheureusement cours dans notre triste siècle, c'est à peine si l'on en peut trouver une seule qui, d'une manière directe ou indirecte, ne soit signalée et condamnée dans ces saintes pages. De plus, en déclarant, comme il l'y fait, que le *naturalisme* est non-seulement un système *faux* et *erroné*, mais *absurde* et *impie*, il est clair pour quiconque réfléchit que le souverain pontife a mis la hache à la racine de cet arbre mauvais et mortel. Car, quoi qu'on puisse en dire, prétendre, comme on le fait, que la nature doit être séparée de la grâce, la raison de la foi, la science de la théologie, le progrès moderne de la religion révélée, la société civile de l'Église, l'Église elle-même de son corps et par suite de tout ce qui est naturel et nécessaire à un corps, le saint-siège de tout pouvoir temporel, et enfin le monde de Jésus-Christ ; s'efforcer, comme ils s'y emploient, de les séparer en fait et d'établir qu'ils doivent être séparés en principe, tout cela se réduit manifestement au *naturalisme*, et en découle comme de sa source.

V. En conséquence, que chacun d'entre vous ayant devant soi ce trésor nouveau et ancien, que notre excellent père en Jésus-Christ a daigné nous ouvrir de la plénitude de son cœur, s'applique à y puiser une doctrine pure et irrépréhen-

et christianæ rei intellectu in dies proficiens, apertos atque occultos ævi nostri morbos sapienter detegat, illosque a semetipso primum avertens, deinde et arceat a sanis et curet in ægris. Hoc enim agendo, laudabiliter pro modulo suo implebit id quod tam enixe nobis communis pater commendat, dicens : « Assumentes gladium Spiritus, quod est verbum Dei, et confortati in gratia Domini Nostri Jesu Christi, ingeminatis studiis quotidie magis prospicite ut fideles vestræ curæ concrediti *abstineant ab herbis noxiis quas Jesus Christus non colit, quia non sunt plantatio Patris* ».

Insuper, si hoc omnes præstiterint, in eadem veritate per magisterii ac fidei unitatem radicati et fundati, unanimes, idipsum sentientes atque dicentes, mundo iterum demonstrabunt quod, dum extra veri pastoris ovile schismata, hæreses, hominum dissensiones rerumque perturbationes undique indesinenterque pullulant, in vero nostro ovili, quod Christi est, sub uno pastore papa ipsius vicario, tum vera mentium concordia, tum sincera pax cordium florent, vigent atque permanent.

Forte autem superfluum est quod nos hæc omnia moneamus, cum jam a pluribus hujusce nostræ diocesis sive parochis sive presbyteris qui huic synodo jure non intersunt ad nos pervenerint et hodie usque perveniant litteræ in quibus, de prævisa recentis constitutionis pontificiæ syllabique solemni promulgatione loquentes, omnibus singulisque doctrinis in eis edictis mente tota et corde pleno sese

sible touchant ces importantes questions : de manière à ce que, développant chaque jour en son esprit le sens du Christ et l'intelligence du christianisme, il se rende habile à découvrir les maladies patentes ou cachées de notre temps, et que, s'en préservant d'abord lui-même, il les écarte de ceux qui en sont exempts, et les guérisse en ceux qu'elles ont atteints. Ainsi faisant, il aura le précieux honneur de satisfaire pour son humble part à cette recommandation si instante de notre père commun : « Prenant en main le glaive
« de l'Esprit, qui est le verbe de Dieu, et fortifiés dans la
« grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur, redoublez chaque
« jour de zèle, et veillez à ce que les fidèles confiés à votre
« sollicitude s'interdisent ces herbages empoisonnés que
« Jésus-Christ ne cultive point parce qu'ils ne sont point
« semés par la main de son Père. »

En outre, si tous s'acquittent de ce devoir, fondés et enracinés dans la même vérité par l'unité de l'enseignement et de la foi, n'ayant tous qu'un seul cœur, vivant dans une parfaite identité de sentiments et de paroles, nous montrerons une fois de plus au monde que tandis que, hors du bercail qui appartient au seul vrai pasteur, on voit de toutes parts et comme incessamment pulluler les schismes, les hérésies et tout ce qui, en bouleversant les choses, tend à diviser les hommes; dans notre bercail à nous, qui est celui du Christ, et dont le pape, son vicaire, est le suprême pasteur, on voit fleurir et se maintenir la vraie concorde des esprits et l'union pacifique des cœurs.

Mais peut-être est-il superflu de vous adresser toutes ces exhortations, puisque déjà bon nombre de curés ou de prêtres de notre diocèse, régulièrement absents de ce synode, nous ont fait parvenir et nous envoient encore aujourd'hui des lettres dans lesquelles, prévoyant la solennelle promulgation que nous ferions ici de l'Encyclique et du *Syllabus*, ils nous donnent l'assurance que, de tout leur esprit et de la

subjicere , easque pro vera rectaque sentiendi , docendi , agendique norma peramanter amplecti profitentur. Quapropter declarant se omnino velle secerni non ab iis tantum qui has certas avitasque doctrinas negare et ipsis contradicere non veriti sunt, sed ab illis etiam qui easdem fraudari, ac diminuere et quocumque modo enervare præsumpserunt. Imo de societatis humanæ restauratione atque salute jam melius confidere non diffitentur ex eo ipso quod , in tanta opinionum humanarum nocte et procella , limpidissimæ benignissimæque veritatis, tanquam stellæ radius, nobis ita affulserit.

VI. Nunc autem cum hæc vobis viva voce proferenda adhuc scribimus, ecce in manus venit non minimi ponderis libellus, Parisiis editus, cui titulus : L'ENCYCLIQUE DU VIII DÉCEMBRE ET LA LIBERTÉ, ADRESSE AUX ÉVÊQUES ; quem nullius nominis auctor , vir tamen ecclesiasticæ rei aliquatenus gnarus , ad universos Galliæ episcopos direxit.

Opusculum illud etsi perlegendi tempus nobis non adfuerit, satis tamen præ oculis versavimus ut , quidquid sit descriptoris arte atque solertia, inter hæc falsi nominis pascua quæ ab orthodoxis fugienda post sanctum Ignatium prædicat summus pontifex, illud indubitanter annumerare possimus, imo non annumerare muta conscientia minime possimus.

Etenim, inter multa quæ in hoc libello reperimus respective falsa , erronea , scandalosa , sanctæ sedi catholicisque doctoribus injuriosa , imo fundamentorum fidei christianæ

piénitude de leur cœur, ils se soumettent à toutes les doctrines qui y sont exprimées, et se déclarent heureux de les prendre pour la règle vraie et assurée de leurs sentiments, de leur enseignement et de leur conduite. Aussi demandent-ils expressément qu'on veuille bien ne les ranger à aucun titre, non-seulement parmi ceux qui n'ont pas craint de nier et de contredire ces doctrines si certaines et si traditionnelles dans l'Église, mais encore parmi ceux qui, d'une manière quelconque, ont osé en détourner le sens, en restreindre la portée, en énerver la force. Bien plutôt, en voyant ce rayon de la toute pure et tout aimante vérité briller ainsi comme une étoile dans la nuit épaisse et orangée des opinions humaines, ils commencent d'espérer davantage la restauration et le salut de la société terrestre.

VI. Mais voici qu'au moment même où nous traçons ces lignes, dont il vous sera donné lecture, on nous remet un volume assez considérable, édité à Paris sous ce titre : *L'ENCYCLIQUE DU VIII DÉCEMBRE ET LA LIBERTÉ, ADRESSE AUX EVÊQUES*. L'auteur, qui a gardé l'anonyme, mais qui manifestement n'est point tout à fait étranger à la science ecclésiastique, l'a en effet envoyé à tous les évêques de France.

Nous n'avons pas eu le temps de lire en entier cet opuscule. Toutefois, nous l'avons assez parcouru et examiné pour que, mettant hors de cause l'habileté et la subtilité de l'écrivain, nous nous sentions parfaitement en mesure de ranger son écrit au nombre de ces faux et funestes pâturages que Pie IX, après saint Ignace d'Antioche, recommande aux orthodoxes de redouter et de fuir. Et, à vrai dire, c'est un devoir que notre conscience ne nous laissait plus la liberté d'omettre.

En effet, entre beaucoup de propositions énoncées dans ces pages, et qui sont respectivement fausses, erronées, scandaleuses, injurieuses pour le saint-siège et pour les

que subjectionis destructiva , aliasque non semel damnata , sequentia seligere et exempli gratia proponere libuit :

« Catholici *liberales*, uti vocant, a sancta sede in nuperrima Encyclica damnati sunt quin prius, ut decebat, a iudice auditi fuerint : unde fit ut legitime a sententia appellent, cau samque rursum instrui postulent. »

« Ut iudicium Ecclesiæ perfectum sit et obliget in conscientia, in his saltem quæ ad ordinem supernaturalem essentialiter et manifeste non pertinent , necesse est ut primum inter societatem , uti dicunt , et Ecclesiam disputatio rite instituatur et ad contendentium arbitrium producat. Nec absolvi potest causa quin latæ sententiæ rationes poscenti exhibeantur ; quas autem intra se ponderans ille qui iudicatus est, si levioris momenti denuo iudicet , sententiam declinare et potest et debet ; si quidem in hoc rerum ordine nulla ipsiusmet etiam Ecclesiæ auctoritas rationi prævalet. Et hoc utique jure non solum civis unusquisque gaudet , sed etiam et amplius societas civilis. »

« Potestas publica nec officium , nec jus ullum habet extra ordinem naturalem : adeo ut si princeps politice ac civiliter christianismum profitetur , si Ecclesiæ leges sancit, si hæreticos ut tales qualicumque modo coercet aut punit , peccat, jus naturæ violat , religioni nocet et nedum laudes et sanctæ sedis (ut irreverenter ait) *blanditias* obtineat, utique ab Ecclesia arguendus foret. »

« Societas civilis in seipsa absoluta et completa, habens

docteurs catholiques, destructives même du fondement de la foi et de la soumission chrétienne, déjà d'ailleurs condamnées plus d'une fois, nous avons voulu extraire du livre et placer ici, par manière d'exemple, les propositions suivantes :

« Les catholiques dits *libéraux* ont été condamnés par la dernière Encyclique du saint-siège avant d'avoir été préalablement entendus, comme il le fallait, par leur juge : d'où il suit qu'ils sont en droit d'appeler de cette sentence et de demander une nouvelle instruction de la cause. »

« Pour qu'un jugement de l'Église soit parfait et oblige en conscience, au moins dans les choses qui n'appartiennent pas essentiellement et manifestement à l'ordre surnaturel, il est nécessaire avant tout qu'un débat contradictoire soit ouvert entre la société (c'est leur mot) et l'Église, et soit prolongé au gré des parties contendantes. Et la cause ne peut être finie sans que les raisons sur lesquelles s'appuie la sentence soient exposées à qui en fait la demande. Que si celui-ci les trouve définitivement insuffisantes, il peut et doit décliner le jugement ; car dans cet ordre aucune autorité, non pas même celle de l'Église, ne peut prévaloir contre la raison. Et c'est là un droit qu'a non-seulement tout citoyen, mais encore et à meilleur titre la société civile. »

« Le pouvoir public n'a ni devoir ni droit en dehors de l'ordre purement naturel : de telle sorte que, si le prince professe politiquement et civilement le christianisme, s'il sanctionne les lois de l'Église, s'il exerce sur les hérétiques, comme tels, une coercition quelconque ou leur inflige un châtiment, il pèche, il viole le droit naturel, il nuit à la religion ; et loin de mériter les louanges et les flatteries du saint-siège (comme parle l'irrévérencieux auteur), il devrait être repris par l'Église. »

« La société civile absolue et complète en elle-même,

natura sua et finem proprium et ad eum obtinendum omnia media sufficientia, extra christianismum jure se ponit ac perseverare intendit, etiam si omnes ejus cives per baptismum ad Christum et ideo ad Ecclesiam pertineant. »

Quæ inter non pauca similia satis sit excerptisse et vobis exposuisse, ut ignoti auctoris spiritum admodum dignoscatis, et libellum ejus aliaque ejusdem notæ ac scholæ scripta et effata, utpote toti œconomiae religionis a Christo institutæ adversantia reprobetis.

Datum Pictavii, in sessione solenni undecimæ synodi nostræ diocesanae habita in sacello nostri seminarii, die decima mensis Julii, anno millesimo octingentesimo sexagesimo quinto, in festo sanctorum Septem Fratrum martyrum.

ayant, par sa nature, et sa fin propre et tous les moyens suffisants pour atteindre cette fin, ne fait qu'user d'un droit et accomplir la justice en se posant en dehors du christianisme et en prétendant s'y maintenir, quand bien même tous les citoyens qui la composent appartiendraient par le baptême à Jésus-Christ et à l'Église. »

Il suffit d'avoir extrait ces passages entre beaucoup d'autres qui leur ressemblent et de vous les avoir exposés, pour vous mettre à même d'apprécier l'esprit de l'auteur anonyme et vous faire répudier son livre, aussi bien que les écrits et les discours de la même marque et de la même école, comme étant en contradiction avec toute l'économie de la religion chrétienne telle qu'elle a été établie par Jésus-Christ.

Donné à Poitiers, en la session solennelle de notre onzième synode diocésain, tenu dans la chapelle de notre grand séminaire, le dixième jour du mois de juillet de l'année mil huit cent soixante-cinq, en la fête des Sept Frères martyrs.

XXVII

LETTRE CIRCULAIRE

AUX FILLES-DE-LA-CROIX.

Poitiers, le 24 octobre 1865,
fête de l'archange saint Raphaël.

MES CHÈRES FILLES EN JÉSUS-CHRIST,

Depuis que Dieu m'a appelé au gouvernement de l'Église de saint Hilaire, j'ai toujours considéré les nombreuses familles de vierges qui ornent ce diocèse comme le plus beau fleuron de sa couronne. En particulier, la congrégation des Filles-de-la-Croix, que le divin Rédempteur a fait naître sur notre sol au commencement de ce siècle, m'a toujours été très-chère, et à cause des vertus éminentes de ses fondateurs, manifestement suscités d'en haut, et à raison de l'esprit de pénitence, de piété et d'immolation auquel ses membres sont demeurés religieusement fidèles, et enfin en considération des services rendus à la religion et à la société par la tenue d'un si grand nombre d'écoles chrétiennes.

Une occasion m'est offerte aujourd'hui de vous manifester directement, mes chères Filles, les sentiments dont je suis animé à votre égard. Le prêtre, si estimable et si dévoué, à qui j'avais été heureux de continuer les marques de confiance dont mes vénérables prédécesseurs l'avaient honoré, a pris, vous le savez, une détermination inattendue que mes objections n'ont pu vaincre. C'est le cas de s'incliner devant les décrets du Seigneur, et de s'abandonner, en vraies Filles-de-la-Croix, à la conduite souveraine de sa providence et de son Église.

Tant que votre digne supérieur général a représenté mon autorité auprès de la maison-mère, je me suis fait une loi de m'en reposer sur sa sagesse et ses lumières. Obligé de me mettre maintenant au courant de tous vos besoins, j'ai employé les mois qui viennent de s'écouler à me faire renseigner sur l'état spirituel et temporel de la maison de La Puye, et sur la direction générale de l'institut. Je bénis Notre-Seigneur de tous les dons qu'il a versés dans votre très-révérende mère supérieure générale, sous la conduite de laquelle vous ne risquerez jamais de voir s'affaiblir ou se dénaturer l'esprit primitif de votre fondation. Ses exemples, plus austères et non moins éloquents que ses leçons, vous entretiendront dans la pratique de la vie humble et mortifiée qui sied aux épouses d'un Dieu crucifié.

Filles dévouées du saint-siège apostolique, vous avez la consolation de travailler à Rome même, sous les yeux du vicaire de Jésus-Christ. En acquérant par là un titre particulier aux faveurs du chef de l'Église, vous vous acheminez sûrement vers un but ardemment désiré : je veux dire l'approbation formelle de votre congrégation et de vos règles, déjà honorées d'un Bref laudatif.

Grâce à la bienveillance de NN. SS. les évêques, sous l'autorité et la juridiction desquels vous remplissez vos emplois dans plus de trente diocèses de la France et de

l'étranger, vos établissements sont généralement prospères. Si vous avez été conduites à refuser beaucoup de propositions nouvelles, et à quitter même quelques maisons locales qui n'avaient pas été jusqu'ici régulièrement fondées, c'a été par la crainte légitime de ne pouvoir suffire dans l'avenir à des engagements déjà trop nombreux, convaincues que vous êtes qu'il importe plus désormais de se fortifier que de s'étendre. Un autre bienfait inestimable du ciel, c'est le secours qu'il vous procure, dans les diverses provinces que vous habitez, par le ministère des prêtres séculiers ou réguliers qui se vouent avec tant de zèle et de désintéressement au soin spirituel de vos maisons. Votre congrégation compte partout, dans le clergé et parmi les gens de bien, des amis fidèles et éprouvés.

Soyez donc, mes chères Filles, pleines de reconnaissance envers le suprême dispensateur de tous les biens. Si vous persévérez dans les vertus de votre saint état, et dans l'esprit propre de votre institut, qui est un esprit de sacrifice, de simplicité et d'abandon docile aux mains du Seigneur, vous continuerez de ressentir les effets de sa paternelle assistance. J'en ai même la confiance : Dieu, qui rapporte tout à ses élus, n'aura permis l'incident qui nous attriste, que pour en tirer sa plus grande gloire et le plus grand bien de vos âmes.

En vous consacrant désormais des soins plus personnels, je ne me suis pas dissimulé cependant que le nombre et le détail des affaires de la congrégation ne me permettraient point d'y suffire pleinement par moi-même. J'ai donc chargé l'un des membres de mon conseil épiscopal de me représenter auprès de la maison de La Puye et de me suppléer pour la surveillance de tous les intérêts divers dont cette maison porte la responsabilité. Monsieur l'abbé A. de Briey, l'un de mes vicaires-généraux, étant investi par moi des pouvoirs que me donnent, aux yeux de l'Eglise et aux yeux

de l'État, soit les constitutions de vos fondateurs, soit ma qualité d'ordinaire de la maison-mère, vous aurez pour lui les sentiments de respect, de confiance et de soumission que vous n'avez cessé de manifester à vos supérieurs. Les hautes capacités dont il est doué, l'estime et le dévouement dont il est déjà pénétré pour votre pieuse société, par-dessus tout les vertus sacerdotales qui le distinguent, me sont de sûrs garants des fruits que Notre-Seigneur attachera à ses travaux.

Je finis en vous donnant à toutes et à chacune, avec ma bénédiction pastorale, l'assurance de mon paternel dévouement, vous priant de me recommander à Dieu dans vos oraisons et exercices spirituels, et pouvant me dire avec vérité, mes chères Filles, etc.

XXVIII

DISCOURS

PRONONCÉ DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE D'ANGERS,
EN LA SOLENNITÉ DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ORDINATION SACERDOTALE
DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ANGERS.

(VIII NOVEMBRE MDCCCLXV.)

Plantati in domo Domini, in atris domus Domini floreant. Adhuc multiplicabuntur in senecta uberi.

Ceux qui sont plantés dans la maison du Seigneur, et qui fleurissent dans les parvis de la demeure divine, se multiplieront encore dans une vieillesse féconde.

(Ps. xci, 13 et 14.)

MONSIEUR L'ÉVÊQUE,

I. La vue de cette immense assemblée me pénètre d'admiration, et elle me jette dans le trouble et dans l'embarras. Pourquoi cette affluence de chrétiens de tous les âges et de toutes les conditions ? Pourquoi cet innombrable cortège de prêtres ? Pourquoi cette riche couronne d'évêques ? Quelle est la raison, quelle est l'occasion d'un concours si

Mgr l'évêque d'Angers. — Étaient présents : NN. SS. l'archevêque de Tours, les évêques de Laval, d'Angoulême, de Chartres, de Carcassonne, de Quimper, d'Amiens, du Mans, de Limoges, de Luçon ; le R. P. Fulgence, abbé de la Trappe de Bellefontaine, le R. P. Eutrope, ancien abbé de la Trappe de Gethsémani Mgr de Lespinay, protonotaire apostolique.

extraordinaire ? Par quelle considération tant de pontifes ont-ils été mus à s'éloigner de leurs peuples ? Faut-il chercher dans une autre solennité l'explication de leur assistance si nombreuse à la solennité de ce jour ?

Il est vrai, chrétiens mes Frères, ces princes de l'Église sont venus se joindre à votre premier pasteur pour acquitter envers une mémoire à jamais illustre la dette de la prière et celle de la gratitude de la chrétienté entière. C'était peu que la dépouille du glorieux vaincu de Castelfidardo et d'Ancône eût été pieusement escortée jusqu'à sa dernière demeure ; ce n'était pas même assez que les hommages les plus retentissants lui eussent été rendus sous les voûtes de nos cathédrales ; un tribut restait à payer dans le lieu qui a été le principal témoin de ses vertus privées, le principal théâtre des œuvres qui ont opéré son salut ; et, parce que la noble femme que le ciel a mise à ses côtés, et qui a tant contribué à grandir sa vie, retenue par sa douleur, n'avait pu s'associer aux autres cérémonies funèbres, l'Église, guidée par ce sens délicat qui ne lui fait jamais défaut, a senti qu'elle devait porter là et de larges bénédictions et d'éclatantes sympathies. Que l'âme du héros repose en paix ; que son cœur d'époux et de père, autrefois si prompt à s'alarmer, se rassure. Dans la traversée qu'elles auront à faire sur l'océan de ce monde, la mère et les filles n'auront plus rien à redouter de l'agitation des flots et de la fureur des tempêtes, lorsque tant de mains consacrées se sont levées sur elles pour les bénir.

Maintenant, Messieurs et vénérables Frères, n'était-il pas juste qu'après avoir honoré le vaillant capitaine qui a sacrifié sa vie et sa gloire au service du pontife romain et de l'Église universelle, vous fissiez ici une halte pour prendre part aux joies domestiques de cette Église d'Angers ? Aujourd'hui encore il s'agit d'un soldat, d'un vétéran de la sainte milice. Là aussi notre cœur a une dette à solder.

Toutefois, je devrai m'appliquer à ne point violer les proportions qu'il faut maintenir à une fête si intime et si personnelle. Permettez donc que je me renferme strictement dans les limites de mon sujet, et que, dussé-je en cela tromper l'attente publique, je me contente de demander à l'Écriture et à la tradition les éléments d'une simple et courte homélie.

« Pourquoi, me dites-vous, toutes ces précautions de langage » : *Quorsum, ais, ista ?* Je l'avoue, elles sont superflues ; et je devais débiter en disant avec saint Jérôme que nous sommes assemblés ici, Monseigneur, « pour louer et pour célébrer comme il convient votre belle vieillesse et votre tête blanchie à l'image de celle du Christ » : *videlicet ut senectutem tuam, et caput ad similitudinem Christi candidum, dignis vocibus prædicemus*¹. Tel l'exilé de Pathmos a vu le Fils de l'homme, tel il nous est donné de vous voir en ce moment, « assis au milieu des sept chandeliers d'or, vêtu « de la toge du grand-prêtre, les reins ceints d'une ceinture « d'or, la tête éclatante comme la neige, et les cheveux « blancs comme une blanche laine » : *Caput autem et capilli candidi tanquam lana alba et tanquam nix*². Et si l'on me demande pourquoi, à l'exclusion de vos hôtes illustres et du primat même de la province, c'est vous qui présidez aujourd'hui à la fonction sacrée, et qui célébrez les saints mystères parmi toutes les pompes de la divine liturgie, je réponds qu'en cette date commémorative de votre ordination, étant vous-même le héros de la fête, et la fête se rapportant à votre sacerdoce, il n'appartenait qu'à vous d'en être le sacrificateur.

II. Il est écrit au livre du Lévitique : « Vous sanctifierez « l'année cinquantième, car elle est une année jubilaire » :

¹ S. Hieron., Epist. x ad Paulum senem, ap. Migne, *Patrolog.*, T. xxii, p. 343.

² Apocal., i, 13, 14.

*Sanctificabis annum quinquagesimum : ipse est enim jubilæus*¹.

Or, si dans la durée du monde, chaque demi-siècle doit être marqué par quelque grande manifestation, n'est-il pas raisonnable que, dans la vie beaucoup plus restreinte des particuliers, la même période soit consacrée par un acte religieux ? De là, l'usage des époux chrétiens d'appeler sur eux les prières et les bénédictions de l'Église après cinquante ans d'union conjugale. De là, la pieuse pensée qui assemble toute une paroisse, l'élite de tout un diocèse autour du prêtre, autour du pontife qui célèbre la cinquantième année de son sacerdoce : fête touchante où éclatent les actions de grâces, les vœux et les transports d'une sainte jubilation.

Sanctificabis annum quinquagesimum : ipse est enim jubilæus.

Et d'abord, nos accents sont des accents de gratitude envers le suprême dispensateur de la vie. Quand on se met à réfléchir sur la durée de la vie humaine, on est amené à en prendre des impressions très-diverses. « Voici, ô mon Dieu, dit le psalmiste, que vous avez mis sous mes yeux le dénombrement de mes jours : *Ecce mensurabiles posuisti dies meos*, et ma substance est comme un néant devant vous : *et substantia mea tanquam nihilum ante te*² ; en vérité, tout être vivant n'est qu'une grande vanité : *verumtamen universa vanitas, omnis homo vivens* ; l'homme passe comme une ombre, comme une image, et c'est bien à tort qu'il se trouble, qu'il s'agite : *sed et frustra conturbatur*³ ». O vous qui touchez au terme de votre course, regardez derrière vous : que reste-t-il de cette rapide succession de l'enfance, de la jeunesse, de l'âge mûr, et enfin de la vieillesse qui aboutit si vite à la caducité et à la mort ? Quand on divise et qu'on décompose ainsi l'existence en quatre parts, la subsistance de l'être humain apparaît, en effet, comme un néant : *ecce mensurabiles posuisti dies*

¹ Levitic., xxv, 10. — ² Ps. xxxviii, 6. — ³ Ibid., 6.

meos, et substantia mea tanquam nihilum. Cela est vrai. Mais si la vie humaine n'est qu'un point dans l'immensité, je demanderai aussi : qu'est-ce donc que le temps, qu'est-ce que le monde, qu'est-ce que toute la suite des générations ? Après tout, soixante siècles ne se sont pas encore écoulés depuis la création de la terre et des cieux ; dix-huit siècles seulement sont révolus depuis l'établissement du christianisme. Or, en face de cette durée relativement très-courte de l'œuvre de Dieu et de l'œuvre du Christ, puis-je considérer la vie d'un homme comme si peu de chose ? Seigneur, dirai-je avec saint Ambroise, il est vrai, vous tenez ma vie dans la paume de votre main, et, en m'appelant à l'être, vous ne m'avez donné qu'une poignée de jours : *ecce palmares posuisti dies meos* (ainsi que porte une version ancienne). Mais cette main, c'est celle dans laquelle vous avez mesuré le ciel et pesé la masse de la terre. » Si le monde créé n'est rien devant vous, à la bonne heure : je me résigne à partager la condition de son néant. Mais si, dans ce monde du temps, vous avez déposé des semences et des germes d'éternité ; si ce globe, dont la substance par elle-même serait à vos yeux comme si elle n'était pas, est devenu la seconde patrie, que dis-je, si cette terre, dans une de ses portions d'élite, est devenue la chair, la nature terrestre de celui qui est la splendeur de votre gloire et la figure de votre substance, et qui porte toutes choses par le verbe de sa vertu¹ ; si l'humanité, pour fragile et misérable qu'elle soit, contient dans ses flancs le mystère d'une destinée divine et infinie ; si la race d'Adam a désormais son sort uni, sa fortune identifiée avec le sort et la fortune du Christ toujours présent, toujours vivant ici-bas dans son Église ; oh ! alors, laissez-moi priser à sa valeur la part de vie qui m'est octroyée dans la succession des âges. Souffrez que je

¹ Hebr., 1, 3.

ne rapetisse pas, par une humilité qui manquerait de vérité, les dimensions de mon être. « Non, ils ne sont point petits ; au contraire, ils sont grands, très-grands, les jours que Dieu me mesure de la même main dont il a mesuré son œuvre divine » : *Non ergo breves, sed magni dies intelligi possunt, quos Deus mensus est palmo quo mensus est cælum*¹.

III. C'est à ce point de vue, mes Frères, qu'il faut se placer pour apprécier ce que c'est qu'une carrière sacerdotale de cinquante ans. Pour moi, je me sens profondément ému toutes les fois que je m'appête à consacrer une vie d'homme au service de l'Église, même par la collation des ordres moindres. Avez-vous été témoins d'une ordination ? De jeunes hommes, des adolescents encore aux prises avec les délicates épreuves de la puberté, sont aux genoux de l'évêque, revêtus de la blanche tunique de lin. L'évêque leur présente le code des saintes lectures, et il leur dit : « Prenez, et soyez les échos, les rapporteurs, les récitateurs de la parole divine : *Accipite, et estote relatores verbi Dei* ; et, si vous remplissez fidèlement et utilement votre ministère, vous aurez une part avec ceux qui ont bien administré le verbe de Dieu dès le commencement » : *habitori, si fideliter et utiliter impleveritis officium vestrum, partem cum iis qui verbum Dei bene administraverunt ab initio*². Vous l'entendez, mes Frères, le verbe de Dieu est demeuré comme un dépôt aux mains de la sainte Église, et il appartient à ses ministres de servir aux peuples ce verbe de vie. Quiconque, ne fût-ce qu'un jeune clerc et par la simple lecture publique du texte sacré, aura fidèlement et utilement accompli cet office, entre par là de plain-pied dans la noble lignée de ceux qui ont bien géré les intérêts divins depuis le commencement. Or, s'il s'agit non plus d'un clerc inférieur, mais

¹ S. Ambros., in Ps. xxxviii, 21. Edit. Benedict., T. I, p. 851.

² Pontific. roman. De ordinatione Lector.

d'un prêtre, d'un pontife du Seigneur, et si ce ministère sacerdotal a été rempli fidèlement et fructueusement pendant l'espace d'un demi-siècle, quelle place et quelle part appartient à cette vie d'homme dans la série des temps écoulés depuis le Christ ! Car enfin, je le répète, la Pentecôte n'est guère séparée de nous que par dix-huit siècles : un sacerdoce de cinquante ans, c'est donc, ni plus ni moins, un trente-sixième de la totalité des temps chrétiens.

Je viens de dire par là, Monseigneur, l'emplacement qu'occupe le cadre de votre vie dans la glorieuse galerie des figures de patriarches, de prophètes, d'apôtres, de pontifes, de prêtres qui ont bien administré le verbe de Dieu depuis l'origine : *partem cum iis qui verbum Dei bene administraverunt ab initio*. Je ne louerai pas votre personne ; vous me l'avez interdit, et mon cœur est d'accord avec les oracles sacrés pour me faire désirer de ne vous louer jamais, puisque l'Écriture défend de louer un homme quelconque avant sa mort : *Ante mortem ne laudes hominem quempiam*¹. Il me suffit que, sur le territoire de Nantes comme sur celui d'Angers, vos œuvres fassent le panégyrique de votre vie à la porte de toutes les maisons que vous avez édifiées, de toutes les familles que vous avez consolées, de toutes les bourgades que vous avez évangélisées, de tous les monastères que vous avez dirigés, de tous les séminaires que vous avez bâtis, de toutes les églises que vous avez consacrées : *laudent eam in portis opera ejus*² ; cela me suffit, dis-je, pour que la participation de tout ce peuple, de tout ce clergé, et la participation de tant d'évêques à cette fête jubilaire, soit amplement et surabondamment justifiée, et pour qu'aux actions de grâces commandées par le passé, nous joignons nos acclamations et nos vœux pour l'avenir.

IV. Croyez-le bien, mes Frères, quand la sainte liturgie,

¹ Eccli., XI, 30 — ² Prov., XXXI, 31.

par les prescriptions du Pontifical et des plus antiques sacramentaires, ordonne de souhaiter de longues années aux princes de l'Église, ce n'est pas simplement un acte de courtoisie ou de bienveillance personnelle qu'elle entend dicter; c'est un grand bien de la religion et un grand avantage du peuple chrétien qu'elle a en vue. L'Esprit-Saint nous dit que les longs règnes, à plus forte raison les longs pontificats, sont un des plus signalés bienfaits de Dieu; tandis que le changement trop fréquent des princes et des pasteurs est une punition ou une épreuve infligée aux peuples¹. Et puis, l'Église a une sorte de culte pour la vieillesse; elle aime à voir ses destinées et ses intérêts reposer entre les mains des vieillards. Laissons parler saint Jean Chrysostome.

« Partout ailleurs, dit-il, la vieillesse est réputée inutile, et parfois elle l'est réellement; dans l'Église, au contraire, elle est d'une grande utilité : *Senectus quidem in aliis conditionibus inutilis est, in Ecclesia autem utilissima*. Le soldat qui a vieilli ne peut plus bander l'arc, lancer le trait, brandir la lance, monter à cheval, donner l'assaut aux murailles; le marin fatigué par les ans ne peut plus tendre les cordages, déployer les voiles, manier la rame, diriger le gouvernail, lutter contre les flots; pareillement le laboureur, dans un âge avancé, ne peut plus mettre les bœufs sous le joug, conduire la charrue, ouvrir le sein de la terre, creuser les sillons, faire l'office de moissonneur. » Et, si quelques autres professions moins serviles, plus libérales, sont compatibles avec la vieillesse, l'impatience des jeunes gens a fait décréter des limites d'âge, après lesquelles il ne reste plus que « le loisir du chez soi et le charme de la retraite » : « *omi sedent otiosi, ætatis veniam nacti*. » Il n'en est point ainsi de l'homme d'Église : *verum non sic Ecclesiæ doctor;*

¹ Prov., xxviii, 2.

mais c'est alors surtout que son travail est apprécié, que sa parole est profitable, que sa doctrine est goûtée, que sa direction morale est recherchée¹. Après saint Chrysostome, entendez saint Ambroise expliquant ce verset du psalmiste. « J'ai été jeune, et me voilà vieux » : *Junior fui, etenim senui*². Assurément, chaque âge doit payer son tribut. Sans les ardeurs de la jeunesse, tout risquerait de se refroidir sur la terre. « La jeunesse est donc bonne quand elle use bien de ses avantages; mais la vieillesse est meilleure : *Bona juven-tus, sed melior senectus*. Jean attendit d'être vieillard pour écrire son évangile et ses épîtres. Lui qui ne voulait point s'intituler apôtre, il se qualifia volontiers l'ancien : *cum refu-geret apostolum se scribere, seniore scripsit*; et l'on n'a point taxé d'infériorité ce quatrième et tardif évangéliste, à qui la grâce de la vieillesse donnait une voix et des accents, comme la voix et les accents du cygne » : *nec minor est æstimatus, cui cygnæa quædam suppeteret gratia senectutis*³.

V. Du reste, que parlé-je de vieillesse, comme si la pureté de vie sacerdotale n'était pas souvent une source de jeunesse inépuisable ? Dites-moi, mes Frères, est-ce seulement au vieillard Paul, bientôt centenaire, que s'adresse l'épître célèbre de saint Jérôme ? « Vos yeux sont bons et votre vue est nette : *oculi puro lumine vigent*; votre marche est ferme et assurée : *pedes imprimunt certa vestigia*; votre oreille n'est point devenue si paresseuse que vous nesuiviez fort bien le discours : *auditus penetrabilis*; votre voix est sonore et mélodieuse : *vox sonora* (une version dit *canora*); votre corps est solide et plein de sève : *corpus solidum, et succi plenum*; votre teint contraste avec votre chevelure : *cani cum rubore discrepant*; vos forces donnent un démenti

¹ S. Joann. Chrys. Homil. x, in illud : *Messis quidem multa*. Edit. Gaume, T. xxii, p. 535.

² Ps. xxxvi, 25. — ³ S. Ambros., in Psalm. xxxvi, 60, T. i, p. 804.

à votre âge : *vires cum ætate dissentiunt* ; les années n'ont point démoli votre mémoire : *non memoriæ tenacitatem antiquior senecta dissolvit* ; la vivacité de votre esprit toujours plein de chaleur n'a pas été émoussée par un sang refroidi : *non calidi acumen ingenii frigidus sanguis obtundit* ; votre visage n'est point contracté par les rides , ni assombri par un front chargé de plis : *non contractam rugis faciem arata frons asperat* ; enfin, et surtout, votre écriture rapide et bien alignée ne révèle point une main qui tremble ni une plume qui dévie : *non denique tremula manus per curvos ceræ trames errantem stylum ducit*. Dieu nous montre en vous la vigueur, la verdeur de la résurrection future , pour nous apprendre que si le péché est cause que d'autres, encore vivants, sont déjà morts dans leur chair, votre vertu vous vaut le privilège de paraître encore jeune dans un âge qui ne l'est plus¹ .

C'est ainsi, mes Frères, que nous voyons tous les jours se réaliser dans la tribu lévitique ce que l'Esprit-Saint a promis par la bouche du prophète royal. Et ici je reviens aux paroles de David qui m'ont servi de texte : « Ceux qui ont été plantés dans la maison du Seigneur, fleuriront dans les parvis de la demeure divine ». Qu'est-ce, en effet, qu'une vie de prêtre, sinon une floraison d'œuvres saintes dans ce jardin béni de l'Église, qui est comme la cour d'honneur de l'Éden céleste ? Le psalmiste continue : « Ils se multiplieront encore », c'est-à-dire ils redoubleront d'activité, dans le déclin des ans ; et leur vieillesse, loin de subir la loi ordinaire de la stérilité, sera « une vieillesse féconde » ; leur postérité spirituelle toujours croissante, leurs fils et leurs arrière-fils formeront autour d'eux une

¹ *Futura nobis resurrectionis virorem in te nobis Deus ostendit ; ut peccati sciamus esse quod cæteri adhuc viventes præmoriuntur in carne ; justitiæ quod tu adolescentiam in aliena ætate mentiris. S. Hieron. Epist. x, ad Paulum senem, loc. cit.*

descendance comme celle des patriarches : *Adhuc multiplicabuntur in senecta uberi*. A la vérité, ils n'échapperont pas aux atteintes de la souffrance. Dans la loi nouvelle, plus encore que dans la loi ancienne, il est rare de retrouver un autre Caleb. « J'avais quarante ans, disait ce fidèle compagnon de Josué, lorsque je fus envoyé faire connaissance avec cette terre. Quarante-cinq ans se sont écoulés depuis que j'ai reçu ce mandat du représentant de Dieu ; j'ai donc aujourd'hui quatre-vingt-cinq ans ; et je me porte comme je me portais alors : *sic valens, ut valebam eo tempore* ; par la miséricorde de Dieu, ma force de ce temps-là persévère en moi jusqu'à ce jour, tant pour combattre que pour marcher » : *illius in me temporis fortitudo perseverat, tam ad bellandum quam ad gradiendum* ¹. De tels phénomènes se rencontrent peu, bien que j'en trouve un exemple dans un monument qui appartient à la tradition commune de nos Églises de Poitiers et d'Angers. L'un de mes devanciers, saint Fortunat, a écrit dans la vie de votre saint évêque Maurilius, que celui-ci, étant déjà nonagénaire, n'avait encore jamais ressenti une douleur ni une incommodité quelconque ². Encore une fois, ce sont là les exceptions. La règle générale est autre, et la règle générale est bonne. Pour les ministres d'un Dieu crucifié, la souffrance est une compagnie désirable, une puissante auxiliaire ; mais « ils la porteront si bien » qu'elle n'entravera pas leur apostolat et qu'ils continueront leur ministère « évangélique » : *Adhuc*

¹ Josue, xiv, 7, 10, 11.

² *Robustus semper erat in corpore, faciesque ejus ut rosa rubebat : nam sum ad senilem ætatem pervenisset, non caput, non dentes, non visum, non stomachum, non cætera membra dolebat, non viscerum cruciabatur doloribus, non sicca humus jacentis super se ipsius membra confregerat ; sed cotus semper sanus corpore, mente quoque sanior, in utrisque semper robustior apparebat.* Oper. Ven. Fortunat., ap. Migne, *Patrolog.*, T. LXXXVIII, p. 575.

*multiplicabuntur in senecta uberi, et bene patientes erunt, ut amuntient*¹.

VI. Telle est, Monseigneur, et telle sera longtemps encore votre histoire. Cela ne durera jamais autant que votre peuple le souhaite, que votre clergé le désire, que vos frères dans l'épiscopat le demandent. Si nos mœurs présentes le comportaient, à l'heure où je parle, il éclaterait, sur tous les points de ce temple, des cris comme en entendit un jour la basilique d'Hippone². Le chœur des prêtres entonnerait : *Exaudi, Christe : Guillelmo vita* : « Exaucez-nous, ô Christ : à Guillaume la vie ! » Le collège des lévites s'écrierait d'une voix plus timide, mais non moins pénétrée d'affection : *Te patrem ! Te episcopum !* « Vous toujours père, vous toujours évêque ! » Et les anciens du peuple, donnant leur assentiment, diraient : *Bene dignus, bene meritus* : « Il en est digne, il a bien mérité » ; et toutes les voix, se confondant ensemble, reprendraient à l'unisson : *Exaudi, Christe : Guillelmo vita*. N'est-il pas vrai, mes Frères, que je suis votre interprète ? Vos voix se taisent, et elles doivent se taire ; mais vos âmes parlent, vos cœurs crient ; et cette immense assistance, que l'enceinte des murailles a peine à contenir, n'est-elle pas elle-même un chœur, un cri, un hymne, un vœu, une acclamation. « Exaucez-nous, ô Christ : à Guillaume la vie. Vous toujours père, vous toujours évêque ! Il en est digne ; il a bien mérité. Exaucez-nous, ô Christ : à Guillaume la vie » : *Exaudi, Christe : Guillelmo vita ! Te patrem, te episcopum ! Bene dignus, bene meritus. Exaudi, Christe : Guillelmo vita*.

Et vous, vénérable pontife, n'allez pas nous alléguer la suite du psaume, et n'allez pas dire avec le vieux roi

¹ Ps. xci, 13, 14.

² S. August., Epist. ccxiii, seu Acta ecclesiastica, etc. Edit. Gaume, T. II p. 1195 et seq.

d'Israël : *Remitte mihi ut refrigerer priusquam abeam et amplius non ero* : « Donnez-moi un peu de relâche afin que je goûte quelque rafraîchissement avant de m'en aller et de n'être plus ¹ ». Il est vrai : après une carrière si laborieuse, il est permis d'être las. Mais n'est-ce pas un proverbe populaire, cent fois justifié par l'expérience, que « ce sont les las qui font la besogne » ? Et puis, vous connaissez la parole d'Isaïe : « Il y a une providence du Dieu tout-puissant qui donne la force à celui qui est las : *qui dat lasso virtutem*, et qui double l'énergie et la vigueur à ceux qui n'en peuvent plus : *et his qui non sunt, fortitudinem et robur multiplicat*. On verra la fleur de l'âge défaillir et succomber au travail ; on verra les jeunes gens fléchir sous le fardeau : *Deficient pueri et laborabunt ; juvenes in infirmitate cadent* ; mais les vieux ouvriers, ceux qui ont blanchi sous le harnais de l'Église, trouveront des forces toujours nouvelles ; à défaut de jambes, ils prendront des ailes comme l'aigle, ils courront sans se fatiguer, ils marcheront et ne s'arrêteront plus » : *Mutabunt fortitudinem, assumment pennas sicut aquilæ, current et non laborabunt, ambulant et non deficient* ².

Enfin, ô heureux pontife, votre tâche vous sera rendue facile, votre fardeau vous sera rendu léger par l'amour de votre peuple, par sa docile soumission à votre autorité. Vous m'avez défendu de vous louer ; vous ne me défendrez pas de louer votre Église, et de dire que, par sa foi, par sa piété, par sa générosité, par l'esprit traditionnel qui anime les familles, soit les familles patriciennes, soit les familles bourgeoises, soit les familles populaires, par le nombre des vocations religieuses de l'un et de l'autre sexe, par la multitude des temples et des asiles sacrés qui s'élèvent de toutes parts, par le tribut d'hommes et d'argent payé aux missions

¹ Ps. XXXVIII, 14. — ² Isa., XL, 29, 30, 31.

lointaines, par les dons offerts au pontife romain, et aussi par les dévouements héroïques, par les sentiments chevaleresques, par les caractères élevés, par les intelligences d'élite qui ont germé sur cette terre à toutes les époques de l'histoire, cette Église d'Angers est l'une des premières entre les plus illustres Églises du monde. Or, c'est ce peuple chrétien d'Anjou qui s'exprime par ma bouche et qui vous dit :

Père, les temps sont difficiles; l'horizon est chargé de nuages; les ennemis du dehors sont habiles et puissants; les dissentiments et les difficultés du dedans ne sont guère moins nuisibles; beaucoup d'esprits sont incertains et flottants; plus d'un système faux et trompeur cherche à nous égarer. Père, vivez, vivez longtemps. Jamais la disparition des pontifes n'a été plus redoutée des enfants de Dieu et des amis de l'Église; jamais la vie des vétérans de l'épiscopat n'a été entourée de plus de sympathies et de vœux. A l'heure où le sophisme se glisse partout, où les choses les moins acceptables se présentent sous des masques spécieux, sous des raisonnements fallacieux; vous, homme de la tradition et du passé, faites-nous part de votre philosophie apprise à l'école de la sainte Église : *Hæc nobiscum philosophare, vir divine et sacrosancte*; car, pendant le long cours de votre carrière, vous avez acquis ce grand usage des choses, d'où naît la vraie sagesse : *quippe longo temporis spatio, ingentem rerum usum, ex quo sapientia nascitur, collegisti*¹. Communiquez-nous ces trésors de votre vieille expérience : *His populum instrue*. Et, comme votre sainteté égale vos lumières, interposez-vous par vos oraisons, par vos sacrifices, par toutes vos œuvres spirituelles, entre le ciel et nous : *Sta pro nobis, et placâ*. Apaisez, par votre intercession, le courroux

¹ S. Greg. Nazianz., Oratio xvi, in Patrem tacentem, 10, ap. Migne Patrolog., T. xxxv, p. 962.

du Seigneur; tenez éloignés de nous les fléaux qui nous menacent : *Domini iracundiam interventu tuo reprime, plagas deinceps sequentes compesce*. Quand un père en cheveux blancs intercède pour ses fils, le Père qui est aux cieux a coutume de se laisser attendrir : *Patris canitie pro filiis obsecrantis permoveri solet*. Si vous faites cela, vous nous rendrez Dieu propice et le ciel favorable; et après que les longues années de votre âge viril nous ont donné la pluie du matin, votre précieuse vieillesse nous donnera la pluie du soir : *Matutinam et serotinam pluviam reddes*¹; et Dieu, de son côté, nous donnant sa bénignité, notre terre, cette vieille et toujours fidèle terre d'Anjou, continuera de plus en plus de donner son fruit² : fruit de grâce et de mérite durant le temps de l'épreuve, fruit de gloire et de béatitude pendant les siècles des siècles. Amen.

¹ Greg. Nazianz., *loc. cit.* — ² Ps. LXXXIV, 12.

XXIX

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE DES CARMÉLITES DE FOITIERS
POUR LA CLOTURE DES FÊTES DE BÉATIFICATION DES BB. FRANÇOISE D'AMBOISE,
ARCHANGELA GIRLANI ET MARIE DES ANGES,
RELIGIEUSES DU CARMEL.

(XVI NOVEMBRE MDCCCLXV.)

*Multam gloriam fecit Dominus magnificentia
sua a seculo.*

Le Seigneur a beaucoup accru sa gloire par les
prodiges de sainteté qui ont éclaté depuis l'ori-
gine des siècles.

(ECCLI., XLIV, 2.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Entre tous les pouvoirs et tous les droits dont la sainte Église de Dieu est investie sur la terre, qui n'admirerait le droit et le pouvoir qu'elle a de porter des jugements infail-
libles sur le salut éternel de quelques-uns de ses membres
et sur leur incorporation à la cité céleste ? Ce droit et ce
pouvoir, l'Église les tient de Dieu lui-même, et ils se dé-
duisent rigoureusement des doctrines et des préceptes de
nos livres sacrés. Un célèbre protestant du Poitou, dont
Benoît XIV allègue le texte, le ministre Daillé, l'a reconnu

en termes exprès : « Si le culte des saints est un culte légitime, comme l'enseignent les catholiques, il s'en suit que pour régler l'exercice de ce culte, Dieu a dû constituer au sein de l'Église une autorité compétente à l'effet de déclarer quels étaient vraiment les saints dignes de ces honneurs ¹ » Nous acceptons cette conclusion, et nous l'acceptons d'une façon absolue et non hypothétique. Car la légitimité du culte des saints est un des articles de notre croyance. Nous croyons et nous professons, selon la formule du pape Pie IV, que les saints qui règnent avec le Christ doivent être honorés et invoqués, et que leurs reliques doivent être vénérées : *Sanctos una cum Christo regnantes venerandos esse, atque eorum reliquias esse venerandas*. Cela étant, nous concluons que la puissance de proclamer les saints existe nécessairement dans l'Église. Cette considération est alléguée souvent dans les actes pontificaux. « L'Esprit-Saint, dit le pape Alexandre VII dans le bref de béatification de saint François de Sales, ayant ordonné de louer les hommes insignes en sainteté, et voulant que leur sagesse et leur gloire soient racontées par les peuples et annoncées par les Églises, nous enseigne et nous dicte par là ce que nous devons faire chacun en notre temps ². »

Cette autorité, qui réside dans l'Église, appartient pleinement, essentiellement, disons mieux, exclusivement, *privativo jure*, comme parlent les canonistes, au chef de l'Église, au pontife romain ³. Les raisons qu'on en donne sont péremptoires. A lui, disent les saints canons, doivent être référées toutes les causes majeures. Or, prononcer infailliblement sur la destinée éternelle et sur la sainteté éminente d'une créature, c'est bien assurément une question majeure.

¹ Ben. XIV, De servorum Dei beatif. et canoniz., L. I, c. XII, De potestate canonizandi, 1.

² *Ibid.*, 5. — ³ *Ibid.*, c. X, XI.

De plus, le pontife romain possède seul une autorité universelle ; seul donc, il peut commander ou même permettre à l'Église entière le culte public d'un serviteur de Dieu. Le pouvoir de l'évêque n'étant qu'un pouvoir subordonné et local, il s'en suit que son autorité, même sous l'empire de l'ancienne discipline, n'avait de valeur, du moins au delà de son propre territoire, que par la sanction expresse ou tacite du pasteur universel. Enfin la gravité de la matière exige que la religion des peuples soit mise à l'abri de toute erreur et de toute méprise, et que l'invocation publique et générale d'un saint se base sur un jugement infaillible, irréfragable. Or, au successeur de Pierre seul, et non à l'évêque particulier, il appartient de porter un pareil jugement.

II. Le droit et le pouvoir de canoniser existant dans l'Église, est-il besoin d'ajouter qu'il est désirable, qu'il est opportun, qu'il est avantageux que l'Église en fasse usage¹ ? La gloire de Dieu et celle des saints eux-mêmes, l'exaltation de l'Église, la multiplication des intercesseurs et des modèles du peuple chrétien, la confirmation de la foi, enfin la consolation et la joie des âmes fidèles : sont-ce là des raisons assez puissantes en faveur de l'usage de ce droit et de ce pouvoir ?

La gloire de Dieu. « Celui qui vous honore, m'honore », a dit le Seigneur : *Qui vos honorat, me honorat*. Les cinq jours qui viennent de s'écouler vous permettent-ils d'en douter ? Que d'actes de religion, d'adoration, que de sentiments de foi, d'espérance, d'amour ont été produits au pied de cet autel ! Non, pas un catholique instruit de ce qui se passe dans l'Église ne peut douter que le Seigneur ne soit loué dans ses saints : *nec enim quisquam catholicus ambigit quod in sanctis suis laudatur Dominus*². C'est donc à bon droit que les

¹ Ben. XIV, L. I, c. XIII, De benefacto ut aliquando solemnia canonizationis expleantur.

² Bull. canoniz. SS. Udalrici, etc., ap. Ben. XIV. *loc. cit.*, I.

bulles de canonisation commencent toujours par ces mots :
 « Pour l'honneur de la très-sainte et indivisible Trinité » :
Ad honorem sanctissimæ et individuæ Trinitatis.

La gloire des saints eux-mêmes. Il est pieux et juste que ceux que le Seigneur couronne là-haut pour le mérite de leur sainteté, nous les louions et glorifions ici-bas par les exercices d'un culte sacré : *Pium et justum est ut quos Dominus merito sanctitatis coronat et honorat in cælis, nos officio venerationis laudemus et glorificemus in terris*¹. Et les théologiens ajoutent : Ne faut-il pas que là même où a été le théâtre de l'épreuve et du combat, les saints obtiennent la récompense de leurs travaux et la couronne du triomphe ; et qu'ainsi à la gloire essentielle dont ils sont investis dans les cieux, réponde cette autre gloire accidentelle qui leur est offerte par l'Église militante² ?

L'exaltation de la sainte Église. Ne voyez-vous pas que si l'Église exalte les saints, à leur tour, les saints exaltent l'Église ? Les bienheureux qu'elle place sur ses autels, ils se lèveront et ils proclameront leur mère bienheureuse : *surrexerunt filii ejus et beatissimam prædicaverunt*³. Les saintes femmes, les reines, les vierges que l'Église couronne d'un diadème, à leur tour, elles chanteront la béatitude de leur mère et deviendront son panégyrique vivant : *viderunt eam filiæ et beatissimam prædicaverunt, et reginæ laudaverunt eam*⁴. Et il demeurera prouvé que le bras de Dieu n'est pas raccourci ; qu'il y a toujours, comme dans l'Église primitive, des fidèles d'une sainteté éminente, que la fécondité de l'Église en vertus, en miracles, n'est point ralentie. Par là aussi les hérétiques, les dissidents seront humiliés à la vue de tous les prodiges opérés sur la tombe de nos saints⁵.

¹ Bull. canoniz. SS. Homoboni, etc., ap. Ben. XIV, loc. cit., 2.

² Ben. XIV, L. 1, c. XII, 6. — ³ Prov., XXXI, 28. — ⁴ Cantic., VI, 8.

⁵ Ben. XIV, L. 1, c. XIII, 3.

La multiplication des intercesseurs et des modèles du peuple chrétien. Étant plus honorés, plus invoqués, les saints sont mus à prier davantage pour nous. Comme ils ont beaucoup aimé l'Église, beaucoup travaillé pour l'Église, il est juste qu'on demande à leur patronage la continuation de cette sollicitude. Enfin, leurs vertus héroïques étant proclamées, leur vie étant proposée à notre piété, nous sommes excités à les imiter, à marcher sur leurs traces. Qui de vous, il y a cinq jours, connaissait seulement le nom, à plus forte raison l'histoire, la vie, les vertus de ces illustres servantes du Seigneur, à l'école desquelles il vous a été donné d'apprendre tant de choses ? La solennité de leur béatification aura été pour vous tous une source de grâces et de lumières¹.

De là, la confirmation de votre foi. Une note distinctive de l'Église, c'est la sainteté. Nous disons dans le symbole : « Je crois à la sainte Église, la communion des saints ». Or, cette proclamation de la sainteté de nos héros et de nos thaumaturges prouve que l'Église catholique n'est pas seulement sainte quant à sa morale et à sa loi, mais encore quant aux personnes, puisqu'elle produit toujours tant de justes et de saints : *Ut probetur Ecclesiam catholicam non solum quoad legem, sed etiam quoad personas etiam esse sanctam, dum tot justos et sanctos parit ac beat*². Et par là, est rendue visible et perpétuelle cette communion des saints énoncée dans le symbole, tandis que nous, voyageurs, nous leur sommes unis par l'affection et le culte, et qu'eux, déjà compréhenseurs, sont unis à nous par l'intercession et la protection : *Ut servetur quæ in symbolo fidei dicitur sanctorum communio, dum conjungimur nos viatores illis per affectum et venerationem, illi autem jam comprehensores nobiscum per intercessionem et protectionem*³.

¹ Ben. XIV, L. I, c. XIII, 4. — ² Ibid., c. XII, VI. — ³ Ibid.

Enfin matière d'une grande joie spirituelle pour les chrétiens. « Béni soit le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation qui régit de telle sorte, par une perpétuelle providence, la bien-aimée épouse de son Fils, l'Église catholique, et qui, dans ces temps calamiteux, au milieu de tant de tristesses et d'épreuves, lui envoie de nombreux sujets de joie tirés de la gloire de ses saints¹ ». Sur un ciel si noir, si ténébreux, il est consolant de voir apparaître ces douces étoiles du matin qui reluisent à travers les nuages ! Oui, « il y a vraiment un ample sujet d'allégresse spirituelle quand Dieu manifeste ainsi au monde leurs mérites, et que les héros de la foi, insignes par leurs vertus et par leurs miracles, régnaient déjà avec Dieu dans le ciel, sont déclarés pareillement saints sur la terre par l'autorité souveraine du pontife romain² ». Et c'est le lieu de reprendre les paroles qui ont inauguré cette homélie : *Multam gloriam fecit Dominus magnificentia sua a seculo* : Dieu s'est acquis beaucoup de gloire à lui-même, et aussi à l'Église, au monde, à l'humanité entière, dans cette lignée de saints et cette suite de grandes actions depuis l'origine des âges ; il a dévolu beaucoup de gloire, en particulier, à notre époque contemporaine, au pontificat de Pie IX, par ces béatifications si nombreuses et ces canonisations acceptées avec transport par le peuple chrétien.

III. Qu'on ne dise pas, avec les ennemis de l'Église, que ces apothéoses trop fréquentes nuisent à l'autorité de l'Église, qu'elles préjudicient au culte des saints plus anciens. Le chrétien sait concilier dans son cœur l'estime du nouveau et du vieux, et il va volontiers puiser l'un et l'autre au trésor céleste. « Dans l'ordre des temps, les saints sont ou plus éloignés ou plus récents, dit saint Jean Chrysostome : *Illi tempore superiores, isti recentiores*. L'écrin de l'Église est ainsi

¹ Bull. canoniz. S. Hyacinthi, ap. Ben. XIV, L. I, c. XIII, 7. — ² *Ibid.*

garni; il a des perles nouvelles et des perles antiques; la beauté des unes et des autres est la même. Soyez tranquilles, l'éclat des perles plus anciennes ne s'éteindra pas devant les effets des nouvelles : *Ejusmodi est thesaurus Ecclesiæ, novas et veteres habet margaritas : sed una omnibus est pulchritudo.* Vous le savez, et voilà pourquoi votre culte ne distingue pas entre les saints d'autrefois et les saints de l'époque actuelle; mais vous les honorez d'un même amour, d'une même affection et avec un même empressement : car ce ne sont pas les temps que vous recherchez, mais les vertus dont ont fait preuve ceux à qui vous payez cet hommage : *Quod scientes vos, non aliter priscos, aliter recentiores colitis sanctos; sed eadem alacritate, eodem amore, eodem affectu omnes colitis et commendatis; non enim exploratis tempus, sed eas virtutes quas præ se ferunt sancti ad quorum honorem convenimus*¹.

Toutefois, nous ne le nions pas, notre préférence se porte à certains égards vers ce qui est plus rapproché de nous, de notre temps, de notre pays, vers ce qui se rapporte mieux aux besoins de notre époque. Quand les saints sont plus récents, c'est le sujet d'une plus grande joie. Jésus-Christ est d'hier et d'aujourd'hui, et il sera dans tous les siècles; et comme il n'a point fait défaut à lui-même, mais a fourni à toutes les générations précédentes quelque démonstration vivante de sa sainteté, il est précieux de constater qu'il ne se refuse pas ce même témoignage en notre temps : *Quemadmodum nullis retro generationibus sine testimonio semetipsum reliquisset cognoscitur, nec nostro credendus est tempore in hac sibi parte deesse*².

IV. Tout ce que je viens de dire, M. F., vous l'avez déjà

¹ S. Joann. Chrys., Orat. in SS. Juvent. et Max., ap. Ben. XIV, L. 1, c. XIII, 11.

² Gaufrid., in prolog. ad vit. S. Petri Tarentas., ap. Bolland. VIII Maii, T. II, p. 323.

appliqué par la pensée aux solennités qui se célèbrent ici depuis cinq jours, et aux trois bienheureuses qui sont l'objet de ces solennités. Je n'ai point à revenir sur ce qui vous a été dit avec tant d'éloquence et de piété sur chacune de ces grandes servantes de Dieu.

La première nous appartient par sa naissance, par son berceau, par les premières années de sa vie, par les parfums de pureté de son enfance si précoce en vertus, par la longue résidence de sa famille qui, dans beaucoup de ses membres, sut se montrer héroïque jusqu'à la fin : témoin ce vaillant prince de Talmont, qui expia les entraînements de sa jeunesse en donnant sa tête pour sa religion et son roi, et qui disait à son bourreau hésitant : « J'ai fait mon devoir, fais ton métier ». O bienheureuse Françoise, du haut des cieux veillez toujours sur ce Poitou, sur ce Bocage vendéen, sur cette Gâtine dont vos jeunes pieds ont foulé les sentiers ; veillez sur cette Bretagne devenue votre seconde patrie, et dont vous fûtes la souveraine. Ces deux pays, le Poitou et la Bretagne, sont frères, et ils ont été compagnons d'armes dans des jours d'impérissable souvenir. Maintenez au sein de ces provinces bénies et privilégiées ces vertus chrétiennes et ces nobles sentiments qui les ont distinguées jusqu'à ce jour.

Et vous qui portez un nom de si bon augure, bienheureuse Archangèle, justifiez ce nom gracieux et plein de promesses. Qui dit ange, dit messager ; qui dit archange, dit messager de grandes nouvelles. Ainsi l'archange Gabriel, c'est le messager de la nouvelle par excellence, l'ange de la grande annonce. Eh bien ! ces cités où vous résidâtes durant votre vie mortelle sont devenues pour les vierges du Carmel, pour toutes les familles religieuses, des cités ingrates et inhospitalières. Cette Italie que vous habitiez a été précipitée dans un abîme de maux : elle attend les heureuses nouvelles, les grandes solutions. En particulier, cette ville

de Parme où s'est écoulée la plus grande partie de votre vie claustrale, la voici dans l'infortune et dans le deuil. Dieu avait pris une fille de France, et la lui avait donnée pour duchesse et pour régente. Louise de Bourbon était la plus noble entre les têtes couronnées de ce siècle. Tous les dons se réunissaient en elle : noblesse du caractère, élévation de l'intelligence, bonté du cœur, distinction de l'esprit, charme de la parole. Aux qualités de la souveraine, elle joignait le recueillement de la fille du cloître. Elle était l'idole des gens de bien, la mère de ses sujets, la consolation et la gloire de sa race, l'admiration du monde. Or, les cohortes impies l'ont bannie de ses États ; puis la mort est venue étendre sur elle sa main glacée. Et maintenant des orphelins, des orphelines gémissent dans l'exil. Ah ! à ces nobles âmes, à ces jeunes cœurs, dignes rejetons de ce que notre temps a produit de plus parfait, venez, ô ange tutélaire de la cité parmesane, et portez-leur l'espérance et la joie. Pour ces jeunes existences, soyez la messagère des bonnes nouvelles, la porteuse des grandes annonces : *Beata Archangelâ , ora pro eis.*

Vous enfin, ô bienheureuse Marie des Anges, qui du fond de votre cloître travailliez si puissamment au bien général de l'Église, vous qui combattiez par les prières tandis que les armées chrétiennes remportaient à Corfou une victoire insigne sur les Turcs, vous qui fûtes serviable de votre vivant envers les races royales qui vous favorisaient de leurs bienfaits et s'inspiraient de vos conseils ; ah ! jetez les yeux sur cette cité de Turin, devenue un sujet d'effroi et de dégoût. Turin, naguère encore l'édification du monde chrétien par ta foi, par ta piété envers l'auguste sacrement des autels, maintenant le scandale et l'épouvante de la terre par tant de mauvaises paroles dites dans ton enceinte, par tant de projets sacrilèges, d'abominables complots tramés dans tes murailles, ah ! qui donc te lavera

amais de tes hontes et de tes souillures ? Tout à l'heure nous demandions grâce pour les victimes ; mais les bourreaux sont plus à plaindre : le sort des persécuteurs est plus mauvais que celui des persécutés. Intercédez, ô fille du Piémont, intercédez pour les descendants ingrats et dégénérés de cette dynastie de Savoie qui a donné elle-même des saints à nos autels ; parlez à l'oreille des membres actuels de cette famille de Carignan qui s'honora jadis en appréciant vos vertus, et qui conquiert votre estime par sa piété et son dévouement aux causes saintes qu'elle trahit aujourd'hui. Tous, dans cette royale maison, n'ont pas abjuré l'amour de l'Église ; il y reste des cœurs purs et fidèles. Que leurs prières, présentées par vous au Seigneur, éveillent le remords et le repentir dans les âmes coupables !

Et toutes trois, ô bienheureuses filles du Carmel, à l'heure où le pontife romain proclame sur la terre la béatitude dont vous avez été couronnées dans les cieux, soutenez la couronne terrestre qui penche sur ce front d'où des mains sacrilèges veulent la renverser. Que votre triomphe soit le signal du triomphe de la sainte Église romaine notre mère, à qui soit l'amour, la fidélité, le dévouement de nos cœurs jusqu'à notre dernier soupir. Amen.

XXX

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS LA SOLENNITÉ DU XVI^e ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE.

(XXV NOVEMBRE MDCCCLXV.)



*Et convertam festivitates vestras in luctum
et omnia cantica vestra in planctum.*

Je changerai vos fêtes en deuil et tous vos
cantiques en lamentation.

(AMOS, VIII, 10.)

MES VÉNÉRABLES FRÈRES DANS LE SACERDOCE ET MES
CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST ,

I. Les circonstances dans lesquelles nous sommes placés ne donnent-elles pas à notre solennité d'aujourd'hui plus d'un point de ressemblance avec ce qui est raconté au second chapitre du livre de Tobie ? Ce pieux Israélite , en un jour de fête , avait dit à son fils : Va , et invite les membres les plus intimes et les plus religieux de notre tribu à se joindre à nous et à prendre part à notre festin : *Cum esset dies festus, dixit filio suo : Vade et adduc aliquos de tribu nostra, timentes Deum , ut epulentur nobiscum.* Mais des nouvelles si

affligeantes lui furent rapportées , qu'il mangea son pain dans la tristesse et dans la crainte : *Manducavit panem cum luctu et tremore*, repassant dans son esprit les paroles que le Seigneur a dites par le prophète Amos : « Vos jours de fête « seront changés en deuil et en lamentation » : *Memorans illum sermonem quem dixit Dominus per Amos prophetam : Dies festi vestri convertentur in lamentationem et luctum* ¹.

Assurément , mes Frères bien-aimés , ce jour est pour vous, comme pour moi , un jour de fête : *Cum esset dies festus*. L'évêque , dit saint Ambroise , est l'hierarque suprême qui récapitule en lui toutes les ordinations. Par conséquent, la commémoration annuelle de son ordination épiscopale est la fête de tout le sacerdoce diocésain, la fête de tous les prêtres et de tous les lévites à qui Dieu l'a donné pour chef. Remercier le souverain prêtre Jésus de l'onction plénier qu'il a épanchée sur la tête du pontife, c'est le remercier de tous les parfums sacrés qui en ont découlé et qui en découlaient incessamment sur les divers membres du corps ecclésiastique. Il est donc juste , il est donc convenable qu'étant participants et solidaires d'une même grâce, d'un même don, le pontife et tous ceux de sa tribu qui lui touchent de plus près célèbrent en commun le même anniversaire par de ferventes prières et par de fraternelles agapes et il est naturel qu'une sainte joie, qu'une pieuse allégresse règne dans cette douce réunion : *Vade, et adduc aliquos de tribu nostra, timentes Deum, ut epulentur nobiscum*. Mais , vous le savez , mes vénérables Frères et mes chers Fils , de douloureuses appréhensions viennent chaque matin porter la mort dans nos âmes. Des paroles de menace , des paroles d'insulte et de mépris sont proférées journellement contre notre père , le pasteur universel des âmes, contre notre mère , la sainte Église de Rome. L'écho de certains

¹ Tob., II, 1, 2, 5, 6.

discours abominables retentit encore à nos oreilles. Les méchants se flattent tout haut de leur triomphe prochain. Il nous est donc impossible de ne pas porter partout avec nous le sentiment pénible qui est en nous, et de n'avoir pas présentes à l'esprit les paroles que le Seigneur a dites par son prophète : « Vos jours de fête seront changés en deuil, et vos mélodies en lamentations » : *Memorans illum sermonem quem dixit Dominus per Amos prophetam : Dies festi vestri convertentur in lamentationem et luctum.*

Toutefois, nos alarmes n'auront rien de commun avec le découragement et le désespoir ; et je veux vous dire en quelques mots, mes vénérables Frères et mes chers Fils, que le triple devoir de l'heure actuelle, c'est la prière, la confiance et l'union.

II. Prier, c'est le grand et le principal devoir du chrétien en tout temps, mais surtout dans les temps obscurs et difficiles. Un homme éminent de ce siècle a dit excellemment qu'il y a des conjonctures dans lesquelles le plus difficile n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître¹. Or, la sainte Écriture a une réponse pour ces situations perplexes, et cette réponse se trouve dans les paroles du saint roi Josaphat : *Cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui ut oculos nostros dirigamus ad Dominum* ² : « Puisque nous ignorons ce que nous devons faire, il ne nous reste qu'à élever nos yeux vers le Seigneur notre Dieu », vers celui de qui nous attendons la lumière, l'inspiration, le secours. Oui, la prière, c'est le devoir certain, là où l'incertitude plane sur tout autre devoir.

Le dévouement, par la grâce de Dieu, j'en ai la confiance, il ne manquera ni dans votre cœur, ni dans le mien. Mais les choses ont été conduites à ce point, que le dévouement

Cœuvres du vicomte de Bonald, T. VI, Pensées diverses, p. 4.

11 Paralip., xx, 12.

cherche et ne trouve pas le mode efficace sous lequel il pourrait se produire. Le flambeau de la foi ne servant plus de guide aux nations, la direction doctrinale de l'Église ayant été repoussée par les chefs des peuples, la sagesse naturelle de l'homme s'étant substituée à la sagesse révélée de Dieu, il est arrivé ce que le Seigneur avait prédit par le même prophète: « Le soleil s'est couché dans le plein midi, et la terre s'est couverte de ténèbres parmi l'éclat de la lumière » : *Et erit in die illa, dicit Dominus Deus : occidet sol in meridie, et tenebrescere faciam terram in die luminis*¹. Qu'on dise si ce n'est pas là exactement l'état de l'Europe et du monde entier, depuis que les questions sociales ne se traitent plus à la lumière du christianisme : dans le plein midi de la civilisation, éclipse complète de la vérité; et sous les flots lumineux de la raison et de la science, ténèbres absolues dans les esprits. Dieu nous en avait avertis longtemps d'avance: « Croient-ils, ces superbes contempteurs de mon nom, que je suis devenu leur complaisant et leur complice, et que j'oublierai toutes leurs œuvres jusqu'à la fin » : *Juravit Dominus : si oblitus fuero usque in finem omnia opera eorum ?* Je l'ai juré, et vous en serez témoins : *Et erit in die illa, dicit Dominus Deus : occidet sol in meridie, et tenebrescere faciam terram in die luminis*. Oui, pour des multitudes d'intelligences de ce temps, le soleil est couché à midi; des questions, claires et lumineuses pour les enfants de Dieu, sont devenues obscures; des problèmes, cent fois résolus par la lumière chrétienne, sont devenus insolubles. Et le monde à tâtons ne sait plus ce qu'il a à faire. Quand on en est là, il n'y a plus qu'une ressource, mais il en reste une, et une très-puissante toujours et toujours efficace : c'est de prier : *Cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui ut oculos nostros dirigamus ad Dominum*.

¹ Amos, VIII, 8, 9.

Et ne me dites pas que, l'Église ayant des promesses d'immortalité, il semble inutile de prier pour elle. Il est des grâces très-importantes, très-nécessaires, que Dieu n'accorde à son Église elle-même qu'en égard aux prières de ses enfants. Ce que peuvent faire descendre de lumière, de force, de saintes inspirations, de généreuses résolutions, dans le cœur du vicaire de Jésus-Christ et de toute la hiérarchie supérieure, les prières, les invocations, les soupirs des prêtres fervents, des humbles lévites, des vierges consacrées, des pieux fidèles, nul ne le peut dire autant que cela doit être su et compris. Si nous avons une Église saintement régie et merveilleusement conservée au milieu de tant d'éléments d'anarchie et de dissolution; si nous avons un pape héroïquement ferme, à une époque de transactions et de compromis universels, un épiscopat et tous les ordres ecclésiastiques solidement unis au vicaire de Jésus-Christ; enfin, si les ennemis de la sainte Église, malgré des succès partiels, ont déjà senti plus d'une fois l'humiliation tomber sur leurs têtes, et sont pleins d'incertitude pour l'avenir de leurs œuvres, n'en doutez pas, cela est dû aux prières de la grande famille chrétienne. Sans abandonner son épouse, sans oublier l'assistance qu'il lui a promise, Jésus-Christ aurait pu la livrer à des épreuves infiniment plus pénibles, plus délicates que celles qu'elle a endurées et qu'elle endure encore.

Ne dites donc point que la prière a lieu de se décourager, attendu que Dieu tarde trop à l'exaucer, car il est manifeste que déjà elle a été beaucoup exaucée; et nous devons avoir confiance qu'à mesure que les dangers seront plus prochains, plus imminents, l'assistance divine sera plus sensible et plus complète. Prions et espérons.

III. La confiance, c'est à ce même livre de Tobie que j'en demanderai les motifs : « Seigneur, quelque puissance que vous laissiez à vos ennemis cette puissance de l'homme ne

prévaudra pourtant jamais contre vos conseils et vos décrets : *Non est enim in hominis potestate consilium tuum*. Qui-conque vous sert tient cela pour certain : *Hoc autem pro certo habet omnis qui te colit*, c'est que sa vie, si elle est soumise à l'épreuve, à la tribulation et au châtement, est en voie d'arriver à la miséricorde, à la délivrance, à la couronne¹. Car vous ne mettez point votre plaisir, ô Dieu, dans la perte de vos serviteurs : *Non enim delectaris in perditionibus nostris*; aussi, après la tempête, vous envoyez la sérénité : *quia post tempestatem, tranquillum facis*; et après les larmes et le deuil, vous versez la joie et le tressaillement : *et post lacrymationem et fletum, exultationem infundis*².

Et quelques mois s'étant écoulés, les événements avaient justifié ces espérances. Alors, le vieux Tobie, ouvrant sa bouche, bénissait le Seigneur et disait : « Vous êtes grand, Seigneur, et vous êtes éternellement maître, et votre règne s'étend aux siècles des siècles : *Magnus es, Domine, in æternum, in omnia secula regnum tuum*; c'est vous qui frappez et qui sauvez : *quoniam tu flagellas et salvas*, qui conduisez aux abîmes et qui en ramenez : *qui deducis ad inferos et reducis*; et nul ne se peut soustraire à votre main : *et non est qui effugiat manum tuam*. O fils d'Israël, confessez la puissance du Seigneur. Voyez donc ce qu'il a fait parmi nous et pour nous : *Aspicite ergo quæ fecit nobiscum* : il a déployé sa majesté sur la nation pécheresse : *quoniam ostendit majestatem suam in gentem peccatricem*. Pécheurs, convertissez-vous, et faites les œuvres de la justice, et croyez qu'il fera envers vous celles de la miséricorde. Moi et mon âme nous nous réjouissons en lui. Bénissez le Seigneur, vous tous ses

¹ *Hoc autem pro certo habet omnis qui te colit, quod vita ejus, si in probatione fuerit, coronabitur; si autem in probatione fuerit, liberabitur; et si in correptione fuerit, ad misericordiam tuam venire licebit. Tob. III, 20, 21.*

² *Ibid., 22.*

élus ; voici maintenant les jours de joie et d'action de grâces » : *Agite dies lætitiæ et confitemini illi* ¹.

IV. J'ai dit la prière et la confiance ; j'ai dit aussi l'union. Cette union de tous les vrais enfants de l'Église, cette union des fidèles avec les prêtres, des prêtres et des fidèles avec les évêques, des fidèles, des prêtres et des évêques avec le pasteur suprême, c'est là notre force, notre force invincible, notre force déjà victorieuse, même à l'heure où nous semblons vaincus. Ah ! que nul ne se laisse impressionner par le prestige de la puissance temporaire des ennemis de Dieu et de l'Église. Les pusillanimes qu'ébranle, qu'entraîne le spectacle de l'impiété momentanément triomphante sont peu nombreux dans les rangs du clergé et des vrais chrétiens ; c'est trop pourtant qu'il y ait quelques âmes chancelantes, ébranlées, vacillantes, et la charité me porte à dire avec saint Paul : « Courage, M. F., faisons imperturbablement profession d'une espérance inébranlable : car celui qui a engagé sa parole est fidèle : *Teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem : fidelis est enim qui repromisit*. Ayons les yeux les uns sur les autres, pour nous entr'exciter à la charité et nous entre-soutenir dans le bien : *Et consideremus invicem in provocationem caritatis et bonorum operum* ; ne nous retirons pas de la société des nôtres, ne posons pas un pied dans le camp adverse, comme quelques-uns ont coutume de faire en pareil cas ; ne donnons pas à l'ennemi des gages de notre faiblesse qu'il accepte comme des marques de complicité : *non deserentes collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam* ; mais cherchons au contraire la force et la consolation les uns auprès des autres, et cela avec d'autant plus d'ardeur que nous voyons le jour des épreuves finales approcher : *sed consolantes, et tanto magis quanto videritis appropinquantem diem* ². N'allez pas perdre

Tob., xiii, 1-16. — ² Hebr., x, 23, 24, 25.

vosre confiance, à laquelle est attachée une grande récompense ; car la patience vous est nécessaire pour que vous remportiez la promesse : *Patientia enim vobis necessaria est, ut reportetis promissionem*. Encore un peu de temps , et celui qui doit venir viendra , et il ne tardera pas. Mon juste est celui qui vit dans cette foi. Que s'il se retire à l'écart de ses frères , s'il fait bande à part , il ne plaira point à mon âme : *Quod si substraxerit se, non placebit animæ meæ*. Pour nous , nous ne sommes point des enfants de scission , de division , de dissidence , ce qui serait notre perte : *nos autem non sumus subtractionis filii in perditionem* ; mais des enfants de fidélité , d'union et de confiance , ce qui nous fait posséder notre âme en paix , et ce qui procurera notre salut : *sed fidei, in acquisitionem animæ* ¹.

V. Cet anniversaire , nos vénérables Frères et nos très-chers Fils , est le seizième que nous accomplissons parmi vous. Chez les peuples anciens , la seizième année était celle en laquelle l'adolescent prenait la robe virile. Dans le droit public des nations , c'était l'âge de la majorité des princes ; et , de fait , Alexandre-le-Grand et plusieurs autres monarques célèbres ont été investis des fonctions royales en leur seizième année. Ah ! puissé-je désormais , étant devenu homme , avoir évacué de mes pensées , de mes paroles , de mes sentiments , enfin de ma vie et de mes œuvres sacerdotales , tout ce qui sent la faiblesse du premier âge : *quando autem factus sum vir, evacuavi quæ erant parvuli* ² ! Puissé-je , en face d'éventualités si considérables , bien comprendre la parole du psalmiste : *Expecta Dominum, viriliter age, et confortetur cor tuum* : « Sache attendre le jour et l'heure du Seigneur ; jusque-là agis virilement , et que ton cœur soit plein de force ³ ! » Puissions-nous enfin , tous tant que nous sommes , « nous revêtir de cette robe vraiment virile , qui est

¹ Hebr., x, 35-39. — ² I Corinth., xiii, 11. — ³ Ps. xxvi, 14.

la robe de la grâce, le manteau de la vertu d'en haut : *induamini virtute ex alto* ¹ ; et croître ainsi jusqu'à la mesure de l'homme parfait, jusqu'à l'âge de la plénitude du Christ ; afin que nous ne soyons plus flottants comme des enfants : *ut jam non simus parvuli fluctuantes* ; que nous ne nous laissions point circonvenir par les astuces de l'erreur : *in astutia ad circumventionem erroris* ; mais que , ne séparant point la vérité de la charité, nous croissions en toutes choses dans celui qui est notre tête, le Christ Jésus » : *veritatem autem facientes in charitate , crescamus in illo per omnia qui est caput Christus* ² ! Amen.

¹ Luc., xxiv, 49. — ² Ephes., iv., 14, 15.

XXXI

ÉLOGE FUNÈBRE

DU GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE

PROMONCÉ A LA SUITE DU SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ DANS LA CATHÉDRALE
DE POITIERS, LE V DÉCEMBRE MDCCCLXV.

*Beati servi illi quos, cum venerit Dominus,
invenerit vigilantes.*

Bienheureux ces serviteurs que le Maître,
quand il viendra, aura trouvés veillant.

(Luc, xii, 37.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES.

I. C'est le privilège des guerriers qui meurent au service de l'Église de remuer partout dans les âmes des regrets et des sympathies qu'il n'est pas donné aux autres mortels d'exciter au même degré. Ce que l'évêque élu de Genève proclamait, en l'année mil six cent deux, à propos du trépas de Philippe-Emmanuel de Mercœur, ce vaillant défenseur du christianisme contre la fureur insolente des fils de Mahomet, la postérité le dira à propos de Léon-Christophe de La Moricière, ce soldat magnanime de la royauté pontificale assaillie par d'indignes chrétiens. Oui, « la France catholique a montré qu'elle avait l'obligation qu'a toute la chrétienté à la mémoire de ce grand capitaine ». De

toutes parts , des services religieux sont célébrés à son intention ; des harangues funèbres sont prononcées à sa louange ; des tributs sont offerts pour élever un monument à sa gloire. Ces témoignages spontanés se succèdent depuis trois mois sans interruption ; et , sur le parcours de ce cortège triomphal si inusité , on entend proclamer qu'après tout l'Église est encore la meilleure dispensatrice de la renommée, et que, même au sein de la société terrestre, nul n'est honoré comme celui que le Christ roi a entrepris d'honorer : *Sic honorabitur quem Rex voluerit honorare*¹. D'autres, comblés ici-bas d'honneurs, de dignités, de richesses, n'ont laissé après eux aucune trace dans le souvenir de leurs concitoyens ; il n'en est pas plus fait mention que s'ils n'avaient pas vécu : *et sunt quorum non est memoria ; perierunt quasi nati non fuerint*² ; leur nom s'est éteint dans le fracas de leurs funérailles payées des deniers de la contribution publique : *perit memoria eorum cum sonitu*³ ; courtisans de la prospérité et favoris de la fortune durant leur vie , à peine leur dépouille a-t-elle été conduite à sa dernière demeure , que le silence se fait , et qu'il n'y a plus de récompense pour eux, leur vie étant aussitôt livrée à l'oubli⁴. Il n'en est pas ainsi de nos Machabées : leur immortalité est inaugurée par leur trépas ; et , tandis que le ciel les reçoit en triomphe , leur nom est inscrit sur la terre parmi les noms les plus glorieux de l'Église militante.

Assurément, vous n'attendez pas de moi, mes Frères, que je recommence ici le récit d'une existence désormais rendue populaire par tant de beaux écrits et de panégyriques célèbres. En toute matière, il est des limites marquées qu'il ne faut pas dépasser ; dans notre pays, plus qu'ailleurs, elles

¹ Esther, vi, 9, 11. — ² Eccli., xlv, 9. — ³ Ps. ix, 7.

⁴ Mortui vero nihil noverunt amplius, nec habent ultra mercedem, quia oblivioni tradita est memoria eorum. Eccli., ix, 5.

doivent être respectées. La France, je dis même la France moderne, cette nation si impétueuse et si emportée, n'en a pas moins gardé le sentiment exact de la mesure; et, autant elle excelle à s'en écarter souvent dans ses propres actes, autant elle serait prompte à s'offenser d'en voir les règles méconnues par les hommes du sanctuaire. En faisant donc aujourd'hui le sacrifice de mon jugement personnel qui me portait au silence, je m'appliquerai du moins à circonscrire le cadre de cet entretien; et, me proposant le bien spirituel de vos âmes plus encore que la glorification de notre héros, je me bornerai à faire sortir de quelques circonstances qui ont précédé sa mort des lumières et des leçons qui puissent éclairer et guider votre vie.

Il est écrit qu'au lieu que « la voie des impies est une voie « ténébreuse, et qu'ils ne savent où ils tombent : *Via impiorum tenebrosa, nesciunt ubi corruant*, la voie des justes « au contraire est un flambeau qui croît en éclat, et qui va « grandissant jusqu'au jour parfait » : *justorum autem semita quasi lux splendens, et crescit usque ad perfectam diem* ¹. Cet épanouissement de lumière, ce progrès du sens et de l'intellect chrétien est ce qui me frappe le plus dans la vie de cet illustre guerrier à partir du jour où il s'est posé dans la voie de la justice par un retour sincère aux vérités et aux pratiques du christianisme. Quand je considère les phases de cette âme, les évolutions de cette existence, je conçois un espoir dans mon cœur. Par tout ce qui constitue sa physionomie, La Moricière a été l'un des types les plus expressifs de la génération présente. Or, La Moricière est devenu un grand chrétien, un chrétien complet; sa foi n'a pas été seulement une foi active et militante, mais une foi docile et éclairée; le sentier de ce juste a été une lumière qui allait toujours croissant et grandissant jusqu'au jour parfait : *Justi*

¹ Prov., iv, 18, 19.

autem semita quasi lux splendens, et crescit usque ad perfectam diem.

Que la foi du pieux général ait été une foi vive et agissante, ils le savent ces pasteurs qui l'ont vu si attentif à remplir tous les exercices de la vie chrétienne, et si occupé de concorder avec eux et d'assurer dans chacun de ses domaines des ressources d'instruction, de sanctification et de soulagement pour toutes les souffrances physiques et morales : constructions d'églises, d'écoles chrétiennes, d'asiles de charité, et beaucoup d'autres œuvres de ce genre. Que cette foi ait été généreuse et militante, Castelfidardo et Ancône le racontent, et le Bullaire pontifical le déclare dans un langage que le monde entier connaît, et qui arrivera à la dernière postérité. Mais que cette foi ait été soumise, studieuse, docile, entière, absolue, c'est ce que je veux établir sur des documents qui ne laissent subsister aucun doute. Les grands maîtres dans l'art de parler et d'écrire ayant éloquentement traité toutes les autres parties du sujet, ma tâche unique, je l'ai dit, sera d'éclairer d'un nouveau jour la dernière page de cette belle vie.

II. Que d'hommes hélas ! nous connaissons, chez lesquels une certaine estime du christianisme a relevé la vie morale, mais qui ne sont point mûrs pour la justification et pour le salut ! Volontiers ils rendent aux doctrines de l'Évangile quelques hommages partiels, dont la religion profite, mais qui ne sauraient suffire, par eux-mêmes, à leur ouvrir la porte du ciel. On tremble pour eux, quand on entend la terrible parole du Sauveur Jésus : « Je ne vous connais pas » : *Nescio vos* ! Seigneur, diront-ils, mais n'avons-nous pas prononcé votre nom avec respect ; n'avons-nous pas appuyé la morale sociale sur votre morale évangélique ; n'avons-nous pas rapporté au principe chrétien les plus beaux faits

* *Lv*, XIII, 25, 27.

de notre histoire , les plus riches conquêtes de notre civilisation : *Domine , nonne in nomine tuo prophetavimus , et in nomine tuo virtutes multas fecimus*¹ ? Votre image était placée avec honneur dans notre maison ; notre entourage domestique observait vos commandements, et nous nous y soumettions nous-mêmes jusque dans l'ordonnance de nos repas : *Manducavimus coram te et bibimus* ; enfin, dans notre carrière d'hommes publics , nous avons maintenu le libre exercice de votre culte , et vous avez pu produire votre personne et votre enseignement jusque dans nos rues et sur nos places : *et in plateis nostris docuisti*². « En vérité, leur dira Jésus, je ne vous connais pas , et je ne vous ai jamais connus » : *Et tunc confitebor illis : quia nunquam novi vos*³. Ah ! c'est que le christianisme ne doit pas s'arrêter ainsi aux surfaces ; le christianisme est quelque chose de plus intime, de plus profond. La première condition pour arriver à Dieu, c'est la foi ; si la foi n'est pas la lumière souveraine de l'intelligence et la directrice suprême de la vie, il n'y a pas possibilité de plaire à Dieu , ni d'arriver à lui : *Sine fide autem impossibile est placere Deo ; credere enim oportet accedentem ad Deum*⁴.

Eh bien ! Léon de La Moricière a compris cela, et il l'a compris pleinement. Etant devenu chrétien par un premier assentiment général à la vérité évangélique et à l'autorité de l'Eglise, il a senti que c'était le devoir de toute sa vie d'homme intelligent d'étudier la vérité chrétienne sous ses divers aspects, pour lui payer le tribut de sa raison soumise et respectueuse. Il dépensait dans cette étude l'activité intellectuelle qui lui était propre ; il y apportait « ce besoin de netteté qui le tourmentait en toute chose », cette insistance questionneuse qui était dans ses habitudes. Ayant appris de l'Eglise ce qui assure le salut personnel de l'homme, il ne

¹ Matth., vii, 22. — ² Luc., xiii, 26. — ³ Matth., vii, 23. — ⁴ Hebr., xi, 6.

douta point que là aussi dussent se rencontrer les principes sauveurs de la société. Ce qu'il avait cherché pour lui-même, il le chercha pour son pays; il voulut orienter sa vie de citoyen comme sa vie de particulier, se disant à lui-même qu'il n'était pas plus permis aux nations qu'aux individus « de rester le pied en l'air, entre le ciel et la terre, entre le jour et la nuit, sans savoir où l'on va ». Les chemins ténébreux ne lui convenaient plus, et il était las d'y avoir trop longtemps marché à la suite de tant d'autres, toujours près de tomber on ne sait où : *Via illorum tenebrosa, nesciunt ubi corruant*. La Moricière était frappé de la stérilité finale de toutes les œuvres de son siècle, et de celles de sa propre vie. Il avait vu sombrer, à plusieurs reprises, des régimes auxquels ne manquait ni l'intelligence, ni l'honnêteté, ni le courage. Il disait volontiers, avec cette verve originale et ce langage pittoresque qui lui appartenaient, qu'il n'était pas seulement le vaincu de la cause pontificale, mais le vaincu de toutes les causes qu'il avait servies : le vaincu de la république honnête et modérée comme de la monarchie constitutionnelle et populaire, tombées sous des coups différents, mais avec une égale humiliation; le vaincu de l'Algérie, où trente années et plus d'occupation n'ont rien su édifier, et où les baptisés sont amenés à subir en face du Coran des exigences auxquelles ni l'orthodoxie, ni la fierté chrétienne ne s'étaient encore résignées; le vaincu du Paris de 1848, dont toutes les doctrines subversives, toutes les cupidités et les tendances sensualistes, hautement consacrées et réhabilitées, ramèneront logiquement et infailliblement les mêmes désordres et les mêmes excès; et il ajoutait que, pour se consoler de ses victoires sans lendemain, il avait besoin de compter sur un lendemain de sa défaite. Ce lendemain d'ordre européen, de stabilité des pouvoirs, de dignité et de liberté des peuples, s'il était disposé à « l'accepter de toute main », il en était venu à ne plus l'attendre que de l'Église

et des principes chrétiens. Il était déjà dans ces dispositions d'esprit lorsque l'Église parla.

III. Les chrétiens d'aujourd'hui ne le savent pas assez : tout resplendissement nouveau de la lumière divine sur les lèvres de l'Église porte avec lui et un devoir et un bienfait. C'est au symbole même des apôtres qu'il est écrit : « Je crois la sainte Église catholique ». Abaisser son propre esprit devant l'esprit de Dieu, cela est si raisonnable, qu'il semblerait que c'est à peine méritoire ; pourtant, c'est ici la grande victoire que nous avons à remporter sur nous-mêmes. Et qu'on ne s'y méprenne point : Jésus-Christ a promis d'être avec ses apôtres « tous les jours jusqu'à la consommation des siècles » : *ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi*¹. L'Église a donc mission, assistance, autorité et grâce d'en haut pour nous donner l'enseignement qui convient à chaque jour, à chaque époque, selon le mouvement des idées et le caractère des temps. L'acquiescement de notre raison, l'adhésion de notre entendement comme de notre volonté à l'autorité enseignante de l'Église contemporaine, c'est une nécessité de la vertu théologale de foi. Il y a là pour le baptisé un devoir envers l'Église de Dieu ; il y a aussi un devoir envers la vérité révélée, que nul n'a le droit de vouloir laisser dans le vague et dans l'indécis, lorsque l'autorité divine la lui présente sous le jour de l'affirmation authentique et doctrinale. C'est de plus un bienfait ; car, outre qu'en soi tout accroissement de lumière et de vérité est un gain pour l'intelligence de l'homme, il est démontré par l'expérience que les affirmations et les définitions de l'Église ne se produisent jamais qu'en présence d'un besoin des âmes et des sociétés. Le chrétien donc, en attendant que le jour de l'éternité luisse sur son front, et que l'étoile du matin se lève dans son cœur,

¹ Matth., xxviii, 20.

n'a rien de mieux à faire que de tenir son regard attaché sur l'Église comme sur une lampe qui luit dans un lieu ténébreux : *cui benefacitis attendentes quasi lucernæ lucenti in caliginoso loco, donec dies elucescat, et lucifer oriatur in cordibus vestris*¹; et l'une des marques les plus assurées de la présence de l'Esprit-Saint dans une âme, c'est le tressaillement avec lequel elle implore, l'allégresse avec laquelle elle reçoit jusqu'au moindre rayon de cette science sacrée qui est le prélude de la vision céleste et l'avant-goût de la jouissance béatifique : *exultavit ut videret diem meum; vidit et gavisus est*².

Tels furent les transports et les joies de notre grand général dans les temps les plus voisins de sa mort. Oui, la voie de ce juste était un flambeau qui croissait en éclat, et qui a grandi jusqu'au jour parfait. Attentif à l'état des choses, au besoin des temps, à la désorganisation générale des sociétés, à la confusion et au désarroi du monde entier, La Moricière avait les yeux tournés vers les montagnes, c'est-à-dire vers les hauteurs sacrées du christianisme, vers la papauté, vers la hiérarchie catholique, pour voir si le secours ne descendrait pas de ces sommets bénis³. Il entreprit de voir clair dans des questions religieuses qui semblaient diviser même les hommes religieux, et il y appliqua les qualités merveilleuses de son esprit vif et lucide. Avec une foi robuste, il voulait savoir avant tout quel était l'enseignement de l'Eglise pour y adhérer; puis, avec la promptitude de déduction et la richesse d'esprit pratique qu'il possédait, il cherchait dans quelle mesure et moyennant quels ménagements permis cet enseignement pourrait encore être appliqué efficacement aux lois et aux institutions sociales. Aussi, quand l'Église prononça ses sentences, il fut de ceux qui

¹ Il Petr., I, 19. — ² Joann., VIII, 56.

³ *Accavi oculos meos in montes, unde veniet auxilium mihi. Ps. CXX, 1.*

y trouvèrent la réponse aux questions posées dans leur esprit. Du premier coup, il se montra docile et satisfait. Il ne croyait pas que l'honneur de servir l'Église donnât à qui que ce soit le droit de la discuter, encore moins de la désavouer. Si des doutes d'opportunité, suggérés du dehors, se produisirent sur ses lèvres, ce fut sous la forme d'interrogation plutôt que d'objection. L'acte pontifical portait en lui-même et puisait dans les circonstances un caractère de grandeur qui le subjuguait. Plus la tempête était violente, plus il admirait la sainte audace du pilote. Tandis que la sagesse des sages et la prudence des prudents s'effraient et s'agitent autour de lui, il prie, il réfléchit, il observe; et bientôt, s'animant à la vue de l'attitude générale de l'épiscopat, il exprime ainsi sa pensée: « En somme, écrit-il, on devrait pourtant bien voir que ce qui devait, disait-on, faire beaucoup de mal, s'est trouvé faire beaucoup de bien... Il faut, en ces choses, voir l'ensemble qui est splendide, et ne pas crier contre un magnifique concert, parce que de temps à autre on surprend quelque note fausse. Un orage n'empêche pas une moisson de mûrir. » A quelque temps de là, un livre dont il avait encouragé la publication parvient entre ses mains¹; il le lit, il le relit, il l'annote. De cette vaillante main, que la mort allait bientôt glacer, il crayonne sur la marge des exclamations sympathiques, d'enthousiastes *Très-Bien!* en face de passages tels que celui-ci: « On a dit assez ce que l'Encyclique n'était pas; il reste à voir ce qu'elle est, et à trouver en elle ce qui doit, non-seulement ne pas blesser, mais attirer, satisfaire, captiver toutes les âmes droites et généreuses. Ce serait peu qu'elle fût inoffensive; elle doit être souverainement efficace, bienfaisante, opportune; et, aux princes comme aux peuples, à l'autorité

¹ L'Encyclique du 8 décembre 1864 et les Principes de 1789, ou l'*Église, l'État et la Liberté*, par Emile Keller, ancien député. Poussielgue, 1865.

comme à la liberté, elle doit offrir la seule garantie véritable, la seule réconciliation possible ¹. » Enfin, sans être en rien aveuglé par l'estime qu'il fait de l'homme, il écrit à l'auteur ces mots textuels, que je cite en entier, parce qu'ils renferment une profession de foi nette et catégorique, et qu'ils effacent toutes les hésitations et les incertitudes antérieures qu'on pourrait alléguer : « J'ai fini de lire votre beau livre, et je l'ai recommencé en y mettant quelques annotations. Vous avez tenu la promesse que vous faites au commencement d'expliquer, de motiver et de justifier l'Encyclique; vous avez déchiré tous les voiles, et vous marchez fermement dans le sentier de la vérité. Mais que de colères vous allez soulever ! Déjà je vois qu'on fait autour de vous la conspiration du silence; cela n'aura qu'un temps, et plus tard on adoptera peu à peu vos appréciations, vos jugements, qui, sauf quelques restrictions que je vous signalerai, me paraissent profondément justes. Aujourd'hui, je me borne à vous remercier des bonnes heures que vous m'avez fait passer en lisant toutes ces magnifiques pages consacrées à la défense de la *vraie* vérité ². » Ma bouche d'évêque n'éprouve aucun embarras à redire ces paroles du haut de la chaire sacrée; elles sont un hommage légitime à un livre dont quelques parties peuvent être discutées, dont quelques détails doivent être modifiés, mais qui, par son importance capitale, a mérité les éloges motivés du siège apostolique ³, et appellera l'attention de tous les hommes qui croient encore à l'autorité et à l'efficacité des enseignements de l'Église. Il serait par trop stérile de consacrer son épée, sa parole ou sa plume à la défense de la cause temporelle de la papauté, si, en abandonnant les principes fondamentaux du droit public chrétien, on enlevait à cette souveraineté son

¹ *Ibid.*, p. 8. — ² Lettre du 9 août 1865. — ³ Bref apostolique du 7 octobre 1865.

unique moyen comme sa principale raison d'être et de durer.

Une fois entré dans cet ordre de sentiments et dans cette direction d'idées catholiques, l'esprit du général y pénétra chaque jour plus avant. Ainsi que Bossuet l'a dit d'un autre guerrier célèbre : « Dieu, qu'il invoquait avec foi, lui donna le goût de l'Écriture, et, dans ce livre divin, la solide nourriture de la piété ¹ ». A la lecture des livres sacrés, La Moricière joignit celle de la *Somme théologique* de saint Thomas; puis, l'étude d'une époque célèbre de l'Église gallicane le conduisit à celle de l'histoire générale de l'Église. Trois heures avant sa mort, il avait interrogé à fond son pasteur sur la doctrine des indulgences et du purgatoire; à l'heure où la mort se présenta, il n'était point endormi : un flambeau était allumé près de lui, et un volume de l'*Histoire ecclésiastique* était ouvert sur son lit. C'est dans ces pensées et dans ces préoccupations de son esprit qu'il fut surpris par l'arrivée du Maître. Vous l'avez dit, ô Seigneur : « Bien-
« heureux les serviteurs que le Maître, quand il viendra,
« trouvera veillant ainsi; oui, en vérité, bienheureux celui
« qu'il trouvera agissant de la sorte » : *Beati servi illi quos,*
cum venerit Dominus, invenerit vigilantes ! Amen dico vobis :
beatus ille servus quem, cum venerit Dominus, invenerit ita
facientem ² !

IV. La succession des siècles et les vicissitudes des choses humaines ramènent ici-bas, mes Frères, de singulières similitudes de situations et de caractères. Au début de cette allocution, j'ai prononcé le nom de Philippe-Emmanuel de Mercœur, guerrier célèbre que les circonstances politiques et les raisons d'État forcèrent à quitter un grand service militaire, et qui, profitant de sa liberté, se mit à la tête d'une expédition pour la défense de la chrétienté menacée par les

¹ Oraison funèbre du prince de Condé. — ² Luc., XII, 43.

infidèles. Or, je ferais le panégyrique complet de Léon-Christophe de La Moricière, si je détachais, pour les lui appliquer, les traits les plus saillants de l'oraison funèbre prononcée par saint François de Sales, dans la chaire de l'église cathédrale de Paris. L'un et l'autre de ces hommes de guerre furent saisis par la mort loin des camps et loin de la famille, dans un âge et une vigueur qui leur permettaient de méditer encore de grands exploits et d'utiles services; nul d'eux ne fut pris au dépourvu. Oui, certes, dirai-je avec le saint évêque : « La vie de l'homme est un grand œuvre, dont la conclusion est la plus remarquable et la plus importante partie. C'est pourquoi l'homme prudent ordonne chaque journée comme devant être la dernière. Ainsi notre héros, se voyant proche du passage, n'eut pas beaucoup de peine à s'y résoudre : car, ne sachant pas où cette heure l'attendait, il l'attendait partout. Et, la voyant proche, il s'écria : « Or sus, loué soit éternellement, en la terre comme
« au ciel, mon Dieu, mon créateur : me voici arrivé par sa
« grande miséricorde à la fin de cette vie mortelle. Sa toute
« bonté ne veut pas que je m'arrête plus longtemps parmi
« tant de misères. Je lui avais fait vœu d'aller à sa sainte
« maison de Lorette, pour y honorer la grandeur de sa
« Mère; mais puisqu'il lui plaît, je changerai le dessein de
« mon voyage pour honorer au ciel celle que je désirais
« honorer sur la terre. » Notre La Moricière avait-il fait vœu de retourner à Lorette ? je ne sais; mais s'il n'avait pas le projet de reprendre ce pèlerinage, accompli dans des conditions si solennelles et si mémorables, un autre voyage était l'objet de tous ses vœux. La surveillance de sa mort, il avait dit à son curé : « Toutes mes affaires sont arrangées; je règle tout comme si je ne devais pas revenir ici; d'un moment à l'autre, le souverain pontife peut me rappeler; je suis toujours à ses ordres, comme chef de ses troupes, et je ne désespère pas de mourir pour lui ». Vous parliez ainsi, ô général,

et Dieu voyait votre désir ; mais puisqu'il lui a plu d'en disposer autrement , vous aussi , vous avez « changé le dessein de votre voyage » pour honorer au ciel celui dont vous aspiriez à servir le vicaire sur la terre.

L'orateur sacré ajoute que le prince , « se ressouvenant qu'il léguait à sa femme une fille pleine de bonté naturelle et de tous les signes qui peuvent présager une excellente vertu , se réjouit en lui-même de lui laisser ce gage de leur saint mariage, et réciproquement de laisser à sa fille une mère sous la douce et vertueuse conduite de laquelle elle ne pouvait que surgir au port qu'il désirait ». La Moricière ne put point exprimer de semblables pensées. Eut-il même le temps de les concevoir ? je l'ignore. Ce que je sais , c'est qu'après s'être fait raconter minutieusement tous les détails des derniers instants de son mari , après avoir appris comment il pressait de toutes ses forces le crucifix sur ses lèvres et sur son cœur , comment il implorait de son regard la miséricorde de son divin Rédempteur , la noble veuve prononça ces paroles , que je tiens d'une bouche sacrée : « Dieu « soit béni ! il n'aura donc pas eu le temps de s'affliger de « notre absence , et notre pensée ne l'aura pas détourné de « la pensée de Dieu ! »

V. Et , en effet , le général fut tout entier à la grande affaire qu'il lui restait à faire , au grand combat qu'il lui restait à soutenir , à la victoire finale qu'il lui restait à remporter. Il n'a de voix que pour appeler le prêtre , que pour réclamer les sacrements. Les sacrements : le vocabulaire officiel de notre temps ne comporte plus ce mot. On dit : les exhortations de la religion , les consolations qu'offre le christianisme au nom des doctrines de l'immortalité. Langage creux et païen. Dites : la confession , le saint viatique , l'onction dernière ; dites surtout : l'absolution demandée et reçue , et , avec elle et par elle , le péché effacé , l'âme purifiée , le sceau de la justification imprimé par le sang de

Jésus-Christ, le droit au ciel octroyé par sa grâce. L'âme de ce fier chrétien s'était plongée naguère encore dans le bain de la pénitence; elle avait été nourrie de la chair divine; peu d'heures avant, elle se recueillait dans un sentiment profond d'adoration et d'amour devant l'Agneau de Dieu sorti de son tabernacle. N'importe, et quoique nous sachions que Dieu, dans les trésors de sa miséricorde extraordinaire, a pour ses élus des grâces vives et pénétrantes qui consomment en un clin d'œil toute l'impureté que le commerce des hommes et l'air contagieux du monde laissent dans les cœurs, cependant ce qui nous console par-dessus tout, c'est que, d'une part, cette âme s'est présentée à Dieu avec le plein acquiescement de sa raison et de sa volonté aux jugements de la sainte Église; et c'est qu'en outre la sentence du pardon, si hautement réclamée, si impatiemment attendue, a pu être proférée sur sa tête, cette sentence efficace et souveraine qui, alors que l'âme n'aurait à offrir peut-être à son Juge qu'un amour imparfait, qu'une attrition impuissante, l'élève, par la vertu du sacrement et par le levier de la miséricorde, au niveau de la contrition et de la charité qui ouvre l'entrée de la demeure céleste. Voilà les solides fondements de notre confiance, voilà les motifs de notre pleine assurance.

Que si néanmoins (je m'approprie de nouveau le langage du grand évêque de Genève), que si le secret inscrutable de notre Dieu vous avait encore confiné pour quelque temps, ô dévôt et généreux esprit, au séjour de l'expiation, voici que nous vous donnons nos prières, nos oraisons, et surtout ces saints sacrifices afin qu'ils vous soient appliqués. Dieu vous reçoive en son saint domicile, ô belle âme! Dieu exauce les demandes de tout le christianisme, lequel, joignant ses vœux aux nôtres, conspire à cet effet pour vous! Dieu reçoive en la cité de Jérusalem triomphante celui qui a généreusement combattu pour la Jérusalem militante!

Dieu accorde sa gloire céleste à celui qui lui a sacrifié, immolé sa gloire humaine ! Et qu'après lui, il suscite d'autres héros qui reprennent son œuvre interrompue, et qui s'arment de la devise de tant de valeureux devanciers.

VI. *Spes mea Deus* : « Mon espérance, c'est Dieu » : telle fut la devise de Christophe de La Moricière. *Plus fidei quam vitæ* : « Plus de foi que de vie » : c'était la devise d'Emmanuel de Mercœur. L'une et l'autre leur convenait à tous deux. Car, notre guerrier aussi a eu plus de foi que de vie, puisque sa foi a été maîtresse de sa raison et maîtresse de sa vie. Voyez-vous que, contre toute espérance humaine, il ne fait la guerre que selon que la foi le lui suggère, pour la religion et l'Église ? Et maintenant, ni la foi, ni l'espérance ne sont plus son partage. C'est un manteau qu'en entrant au ciel il laisse tomber à ses héritiers, comme Élie à son disciple Élisée. Mais qui sera le courageux Élisée qui recueillera ce manteau, et qui, plaçant son espérance en Dieu, et mettant sa foi au-dessus de sa vie, marchera sur les traces de ce grand capitaine ? Ah ! dirai-je toujours avec le même pouffe, si l'esprit de ce vaillant guerrier a quelque soin de nous, comme il n'en faut pas douter, je crois que c'est principalement pour le désir qu'il a que quelqu'un lui succède. Car, quel souci peut-il avoir pour ce qui reste en ce monde ? Ne sait-il pas quelle mère il laisse à ses filles, et ne voit-il pas ce que seront les filles d'une telle mère ? Non, croyez-moi qu'il n'a pas de plus grand souci que celui que je dis. Il me semble donc que je le vois nous arraisonnant avec une grâce céleste presque en ces termes : *Quis consurgat mihi adversus malignantes ? aut quis stabit mecum adversus operantes iniquitatem* ¹ ? Je suis maintenant en cette vie heureuse où la foi n'entre pas, où l'espérance ne subsiste pas ; car la clarté a banni la foi, et la jouissance a remplacé l'es-

¹ Ps. XCIII, 16.

perance. Je vois ce que j'ai cru ; je tiens ce que j'ai espéré. Mais la charité m'accompagne , laquelle me fait toujours désirer l'exaltation de l'Église et l'extermination de ses ennemis. Hé ! ne se trouvera-t-il personne qui veuille se dévouer après moi pour la gloire de mon Dieu, pour la liberté de son Christ terrestre, et qui, d'une âme courageuse , reprenne mes brisées pour une aussi sainte entreprise ?

Mes Frères , à Dieu ne plaise que je désespère des survivants de notre général. Il a laissé après lui des compagnons dignes de lui ; sans les désigner nommément, nous nous faisons gloire de n'en méconnaître aucun. Et comment trouver assez d'éloges aussi pour ces admirables jeunes gens qui, sans se décourager de leur petit nombre, persévèrent dans une milice d'autant plus glorieuse qu'elle est condamnée à plus d'abnégation, et d'autant plus nécessaire qu'elle servira au moins de leçon à ceux auxquels elle n'aura pas servi d'exemple ? Je ne tairai point non plus ce grand cœur de gentilhomme , de soldat et de prêtre , qui a organisé cette suprême défense militaire de l'Église, défense dans laquelle on peut dire que rien n'a été perdu , puisque l'honneur français y est demeuré sauf, et qu'elle a été la protestation authentique du droit chrétien. Mais au point où Dieu a permis que fussent amenées les choses, j'ose dire aujourd'hui que le sauveur de la papauté, le restaurateur de la chrétienté, ce ne sera pas un homme, ce sera un peuple. Car les nations, comme les particuliers, sont susceptibles de résipiscence. Je l'ai appris du panégyriste de Turenne : il est des temps de désordre et de trouble, où l'esprit ténébreux confond les droits avec la passion, le devoir avec l'intérêt, la bonne cause avec la mauvaise, où les astres les plus brillants souffrent quelque éclipse, et les plus

Oraison funèbre du prince de Mercœur, par saint François de Sales.

fermes esprits se voient entraînés malgré eux par le torrent des choses, comme ces pilotes qui, se trouvant surpris de l'orage en pleine mer, sont contraints de quitter la route qu'ils veulent tenir, et de s'abandonner pour un temps au gré des vents et de la tempête. Telle est la justice de Dieu ; telle est l'infirmité naturelle des hommes et des peuples. Mais le sage revient aisément à soi, et il y a dans la politique comme dans la religion une espèce de pénitence plus glorieuse que l'innocence même, qui répare des jours de fragilité par des années d'héroïsme.

Seigneur, mon Dieu, vous avez créé la France pour l'Église, et jamais la France n'abdiquera entièrement sa mission. Il y a dans le naturel de ce pays des ressources infinies, et les esprits y sont capables de retours inespérés. La Moricière, je l'ai dit, a été l'un des types les plus vrais du caractère français. Homme ancien et homme nouveau, homme de guerre et homme de tribune, homme d'initiative et homme de tradition, homme de premier mouvement et homme de conseil, il réunit en lui toutes les extrémités et tous les contrastes ; nul plus que lui n'a vécu des idées, des mœurs, des préjugés, en un mot, de la vie de son temps ; il en a partagé toutes les faiblesses et toutes les grandeurs, toutes les illusions et tous les désenchantements, toutes les prospérités et tous les revers. Eh bien ! j'ose l'espérer, la nation dont il a été l'une des brillantes personnifications, cette nation ardente et mobile, mais foncièrement honnête et sensée, triomphera des mêmes défauts par les mêmes qualités et au moyen des mêmes grâces. Dieu tient dans ses mains les cœurs des peuples aussi bien que les cœurs des hommes. Courage, ô France : c'est ainsi que tu reviendras à ta vocation première. De précieux instincts, qui se dérobaient encore à toi, mais qui ne sont qu'endormis, se réveilleront dans ton sein. Et tandis que, comme Saul respirant encore les menaces et le carnage sur la route de Damas, tu sem-

bleras lancée peut-être dans la voie de l'impiété et de la violence, tout à coup une force secrète te renversera, une lumière subite t'enveloppera, et une voix se fera entendre « Qui êtes-vous », t'écrieras-tu : *Quis es, Domine ?* « Je suis « Jésus que tu poursuis, que tu persécutes » : *Ego sum Jesus quem tu persequeris* ¹. O France, il est dur pour toi de regimber contre l'aiguillon. Faire la guerre à Dieu n'est pas dans ta nature. Relève-toi, race prédestinée, vase d'élection, et va, comme par le passé, porter mon nom à tous les peuples et à tous les rois de la terre ². Ainsi soit-il.

¹ Act., IX, 1-5. — ² Ibid., 15.

XXXII

MANDEMENT

ORDONNANT UNE QUÊTE A L'OCCASION DES DÉSASTRES DE LA GUADELOUPE

(XVIII JANVIER MDCCCLXVI.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Entre les fléaux par lesquels la justice divine éprouve et châtie le monde, en est-il de plus terrible et de plus irrésistible que ces vents impétueux, ces ouragans dévastateurs, qui s'abattent quelquefois sur une contrée et qui n'épargnent rien sur leur passage, renversant les constructions, anéantissant les produits de la terre, altérant pour des années la fécondité des sillons, portant la désolation et la mort au sein d'innombrables familles, enfin couvrant partout le sol de cadavres et de ruines? Pour donner à Baby-lone une idée des ravages dont elle est menacée, Isaïe lui dépeint ces calamités sous l'image des tourbillons qui viennent du Midi, des plages du désert, d'une région pleine d'horreur : *Sicut turbines ab Africo veniunt, de deserto venit, de terra horribili*¹; et un autre prophète, voulant exprimer

¹ Isa., xxi, 1.

la fureur aveugle d'une armée qui met tout à feu et à sang la compare à une trombe à l'approche de laquelle tout se disperse et vole en éclats : *venientibus ut turbo ad dispergendum me*¹.

C'est un fléau de cette nature, N. T.-C. F., qui vient d'atteindre la Guadeloupe, colonie naguère encore convenablement prospère, aujourd'hui vouée à la misère la plus affreuse. Une nuit a suffi pour consommer tant de malheurs, cette nuit fatale du six au sept septembre qu'on dirait avoir subi la malédiction portée dans le livre de Job : *Noctem illam tenebrosus turbo possideat* : date sinistre, qu'il faudrait pouvoir effacer du cycle de l'année et du compte des mois : *non computetur in diebus anni, nec numeretur in mensibus*². Une ville entière détruite, les récoltes broyées, les plantations déracinées, les usines démolies, les industries réduites à néant, des multitudes de blessés et de morts ensevelis sous les débris des maisons particulières et des édifices publics, la plupart des familles sans pain et sans abri : il semble que rien ne puisse s'ajouter à une désolation si complète.

Et pourtant ce n'est là qu'une partie des douleurs. A des coups si terribles sont venus s'ajouter d'autres coups, et l'infortunée colonie peut se plaindre aujourd'hui, comme autrefois le patriarche de l'Idumée étendu sur son fumier, que le Seigneur se soit précipité sur elle comme un géant, ajoutant blessure sur blessure : *Concidit me vulnere super vulnus, irruit in me quasi gigas*³. Par une complication effroyable, la plus meurtrière épidémie a fait une irruption soudaine sur ce théâtre de tant de maux, et l'on comprend avec quelle facilité elle y moissonne des victimes déjà exténuées par la faim et par les larmes. Plus de cent morts par jour dans une ville que l'émigration a réduite à six mille

¹ Habac., III, 14. — ² Job, III, 6. — ³ *Ibid.*, XVI, 15.

âmes, c'est à peu près comme s'il succombait journellement trente mille cholériques dans la capitale de la France. On est saisi d'effroi à la seule pensée d'une pareille mortalité, et de tout le cortège de souffrances qui l'accompagne et qui la suit nécessairement.

II. En présence de tels désastres, N. T.-C. F., ce ne serait pas faire assez que de s'en tenir à de simples marques d'intérêt et de compassion. Nous avons à remplir un devoir plus positif et plus efficace. Ceux qui sont ainsi frappés sont nos frères; ils sont enfants du même Dieu, membres de la même société spirituelle, citoyens de la même patrie que nous. Plusieurs d'entre eux ont avec la contrée que nous habitons des liens d'origine et de parenté. Enfin nous ne pouvons oublier que quand, à la demande du prince qui nous gouverne, les Antilles françaises ont été érigées en diocèses par le chef de l'Église, Pie IX les a rattachées à la métropole ecclésiastique de Bordeaux dont nous faisons nous-mêmes partie. Nous devons donc nous souvenir de ces comprovinciaux, au jour de leur détresse, comme il convient et comme il est juste de se souvenir de ses frères : *Sicut fas est et decet meminisse fratrum* *. Parmi les fins mystérieuses que Dieu se propose en permettant de si grands maux, l'une des plus dignes de sa souveraine sagesse est d'exciter dans les cœurs généreux des sentiments et des actes proportionnés à l'étendue des besoins qui se produisent.

Les épreuves de la Guadeloupe seront donc pour vous, N. T.-C. F., une occasion de vertu et de mérite. Conduits par un mouvement naturel d'humanité, mais surtout par des inspirations de foi et de charité divine, vous saurez vous imposer à vous-mêmes quelque privation, quelque sacrifice pour venir en aide à des concitoyens et à des frères abîmés dans le malheur. C'est la voix de la religion et de la

* 1 Machab., xii, 14.

patrie qui vous y convie par la bouche de vos pasteurs et par celle des plus hauts représentants de la puissance publique. On vous lira tout à l'heure la lettre du ministre de l'empereur, et celle des personnages éminents qui forment le comité de secours destiné à recevoir les offrandes. Vous ne serez point sourds à cet appel fait de concert par le gouvernement et par l'Église. Vos aumônes, franchissant les mers, iront exciter au loin des sentiments de gratitude, et elles appelleront sur vos familles des bénédictions dont vous recueillerez le fruit dès ici-bas.

A CES CAUSES, etc.

XXXIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE A LA MESSE DE CLOTURE DU *Triduum* DE BÉATIFICATION

DU B. JEAN BERCHMANS,

DANS L'ÉGLISE DU JÉSUS, A POITIERS.

(XXXI JANVIER MDCCCLXVI.)

Ecce unus accedens ad Jesum ait illi : Magister bone , quid boni faciam ut habeam vitam æternam ?

Et voici qu'un jeune homme, s'approchant de Jésus, lui dit : Bon maître, que dois-je faire pour obtenir la vie éternelle ?

(Évangile de cette solennité.)

I. Aujourd'hui encore, Mes Très-Chers Frères, nous venons célébrer dans ce temple l'intronisation solennelle d'un membre de la Compagnie de Jésus sur les autels : merveilleux privilège accordé à cette famille religieuse de voir un si grand nombre de ses enfants inscrits au calendrier des bienheureux habitants de la gloire.

Nous vous l'avons dit précédemment, chacune de ces apothéoses porte avec elle un trésor particulier de lumières et de grâces. L'oraison prescrite par l'Église pour l'office de ce jour nous rappelle que l'admirable sainteté de Jean Berchmans a consisté dans l'innocence de sa vie et dans l'observation parfaite des règles de la discipline régulière. Jean Berchmans modèle des jeunes chrétiens ; Jean Berchmans modèle des jeunes religieux : ce serait un éloge complet de notre bienheureux, et l'explication de l'évangile qui

vient d'être chanté¹ se prêterait à tous les détails et à tous les développements du sujet envisagé à ce double point de vue.

Combien il excite notre intérêt, M. F., ce jeune homme d'Israël qui, ayant été témoin des affectueuses caresses de Jésus pour les enfants, s'élance rapidement vers l'aimable Sauveur, se met à genoux devant lui et lui dit sur le ton de la prière : *Procurrrens quidam genuflexo ante eum rogabat eum*

« Bon maître, que ferai-je pour acquérir la vie éternelle ? »

Et comme Jésus lui rappelle les commandements : *Præcepta nosti*, le candide adolescent répond avec confiance : « Maître, « j'ai observé toutes ces choses depuis ma jeunesse » : *Hæc omnia observavi a juventute mea.*

Il n'est aucun de vous, mes jeunes amis, qui, dans un jour de ferveur, sous l'inspiration de la grâce céleste, n'ait conçu dans son cœur le même désir que ce pieux jeune homme ; il n'est aucun de vous qui, en présence des sacrés tabernacles, agenouillé devant le divin Sauveur présent sur l'autel, ne lui ait envoyé du fond de son âme cette interrogation, cette prière : Bon maître, que ferai-je, que devrai-je faire pour obtenir la vie éternelle : *Quid faciam ut vitam æternam percipiam ?* Et le divin Maître vous a répondu par la voix de son Église ; il vous a rappelé quels sont les commandements : la fuite du péché, la pratique de la vertu, l'observation des devoirs de religion, d'obéissance, de charité, de pureté. Hélas ! oseriez-vous répondre aujourd'hui, et pourriez-vous répondre avec vérité : Seigneur, j'ai observé toutes ces choses depuis ma jeunesse : *Magister, hæc omnia observavi a juventute mea*² ?

Eh bien ! mes jeunes amis, l'angélique Berchmans vous est aujourd'hui donné comme patron et comme modèle pour que vous puissiez, moyennant son intercession et ses exemples, demeurer fidèles à cette parfaite pureté du cœur et des

¹ Matth., XIX, 16 et seq. — ² Marc., X, 17. — ³ *Ibid.*, 20.

sens qui fait la gloire et le mérite du jeune homme chrétien. Que ce soient là les vues de la providence dans l'exaltation de cet ange terrestre, les documents apostoliques ne permettent point d'en douter. Entendez le langage du pontife romain :

« L'adolescence étant comme la base sur laquelle s'élève le reste de la vie, et l'homme ne se détournant qu'à grand'peine de la voie où il est entré dès ses premières années, afin que nul ne pût s'excuser ni sur la faiblesse de son âge, ni sur la défaillance de ses forces pour désertier le chemin de la vertu, Dieu, par un décret de son infinie sagesse, a voulu que de temps à autre il fleurit dans l'Église quelque jeune homme remarquable par sa sainteté, à qui pût s'appliquer cette admirable louange : *Il a fourni en peu de temps une longue carrière*, c'est-à-dire un jeune homme qui compensât surabondamment par l'étendue de ses mérites les limites étroites de sa vie, et qui enflammât le reste des hommes à marcher sur ses traces.

« Tel fut ce glorieux enfant de la Compagnie de Jésus, le vénérable Jean Berchmans, qui mit tant de zèle à garder intacte son innocence baptismale et à l'entourer de tout l'éclat des autres vertus, qu'il semble s'être élevé comme un astre nouveau, éclairant de sa lumière non-seulement la société religieuse dont il fait partie, mais toute l'étendue de l'Église universelle ¹. »

« Espérons, disait à son tour le très-révérend Père général de la Compagnie dans son allocution d'actions de grâces, espérons qu'en ces temps malheureux, où les ennemis acharnés de l'Église mettent tous leurs soins à détourner les esprits encore tendres et impressionnables des jeunes gens du sentier de la religion et de l'honnêteté chrétienne, ce très-innocent jeune homme, Jean Berchmans, proposé à leur imitation et à leur culte, les enflammera d'un nouveau

¹ Brev. beatific. Joann. Berchmans, ix Maii MDCCCLXV.

zèle, et les animera d'une force nouvelle pour échapper aux embûches du vice et de l'impiété, et pour marcher dans le chemin de l'innocence et de la pureté ¹. »

II. Mais Jean Berchmans n'était pas seulement prédestiné à une perfection vulgaire. Dieu avait des vues plus hautes sur lui. Il comprit que ce n'est point assez de faire le nécessaire et le commandé, quand on est appelé à observer les choses de surcroît et de conseil. Se rendant ou pouvant se rendre à lui-même le témoignage qu'il avait observé les préceptes, lui aussi il demanda en outre au Seigneur : « Maître, que me manque-t-il encore » : *Quid adhuc mihi deest*²? Et le Seigneur lui répondit : « Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu as, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel ; puis viens et suis-moi. » L'historien sacré nous dit qu'en entendant cette parole, le jeune homme de l'Évangile s'en alla triste, parce qu'il avait de grandes richesses. Et le Seigneur Jésus, qui avait abaissé sur lui quelques instants avant un regard plein d'amour : *intuitus eum, dilexit eum*³, le voyant s'éloigner ainsi, jeta les yeux sur l'assemblée qui l'entourait et laissa tomber sur elle ces accents douloureux : « Ah ! que difficilement ceux qui ont des richesses entreront dans le royaume des cieux » : *Circumspiciens Jesus ait : Quam difficile qui pecunias habent, in regnum Dei introibunt*⁴ !

Il n'en fut point ainsi de Jean Berchmans. Dès que le Seigneur lui eut ouvert la porte de la vie plus parfaite qui consiste à se séparer du monde, à vouer la pauvreté, et à se mettre tout entier au service de Jésus, loin de s'en aller triste, il se précipita joyeux vers l'asile sacré qui lui tendait les bras. Et ici, mes enfants, ce n'est plus à vous que je m'adresse, c'est à vos maîtres, c'est à vos surveillants, à ces

¹ Oratio RR. P. Beckx, præpositi generalis societatis Jesu, ad EE. cardinalem præfectum congregationis rituum.

² Matth., xix, 20. — ³ Marc., x, 21. — ⁴ *Ibid.*, 23.

pieux novices, à ces jeunes profès, et je leur dis : A vous aussi la sainte Église, par la béatification de votre devancier, veut offrir un exemple précieux. L'admirable sainteté de Jean Berchmans a principalement consisté, nous dit notre oraison, dans la parfaite observance de la vie régulière : *Deus qui mirabilem beati Joannis confessoris tui sanctitatem in perfecta regularis disciplinæ custodia constituisti*. Deux vertus éminentes ont brillé dans Berchmans, novice et profès de votre société : son amour pour les règles et son amour pour la Compagnie de Jésus.

Quand saint Vincent de Paul, prévenant en quelque sorte la béatification et la canonisation qui ne devaient être proclamées que plus tard par l'Église, disait aux Filles de la Charité : « Il est bien à désirer que vous et moi, mes filles, ayons toujours les pensées et les sentiments du bienheureux Berchmans, que je tiens pour un grand saint » ; ce qu'il avait surtout en vue, c'était cet amour de notre bienheureux pour les règles de son institut. Plusieurs maximes de Berchmans sont devenues célèbres parmi les maîtres de la vie spirituelle : « Ma plus grande pénitence », disait ce digne enfant de saint Ignace, « c'est la vie commune » : *Mea maxima pœnitentia, vita communis*. Il disait encore : « Il faut haïr comme la peste toute dispense en matière de règles ». Le même esprit lui avait fait adopter cette devise : « Faire le plus grand cas des moindres choses ». Il savait que la prospérité d'un ordre religieux dépend principalement de la fidélité aux règles, et l'amour passionné qu'il avait pour la Compagnie le rendait exigeant jusqu'au scrupule en cette matière.

A la vérité, Berchmans n'était point exclusif. On a remarqué que, quand il parlait de ses frères d'armes qui, sous d'autres chefs, militent à l'ombre du même drapeau, qui est toujours le drapeau de Jésus-Christ, il le faisait avec tant de verve et d'affection que les disciples de chaque ordre religieux l'eussent volontiers pris pour un des leurs. S'il les rencontrait

dans les rues de Rome, il les prévenait de son salut le plus cordial et le plus gracieux, et il disait à son compagnon : Mon frère, saluons saint Augustin, saint Benoît, saint François, saint Dominique. Mais au-dessus, bien au-dessus de toutes ses affections, planait toujours la Compagnie de Jésus ; je ne connais point de termes plus passionnés et plus brûlants que ceux qui s'échappaient sur ce point de cette âme naturellement calme et tempérée. Aussi tout ce qui se rapportait à l'histoire de votre société, à ses travaux apostoliques, à l'esprit de son fondateur, au maintien de sa discipline, le trouvait d'une chaleur et d'une éloquence qui semblaient le sortir de sa nature. Il avait raison, et l'expérience pratique a prouvé que cette maxime sortie de ses lèvres est pleine de justesse : « Plus tu chériras ton institut, plus aussi tu feras de progrès ».

Voilà votre modèle, mes jeunes Frères et mes Pères. C'est en marchant sur ces traces, que vous atteindrez la perfection propre de votre état. Et vous, mes enfants, par votre seul titre d'élèves de ce collège, vous êtes tenus aussi à l'estime et à l'amour de cet institut, de son esprit et de ses règles. Et si la volonté d'en haut appelait quelques-uns de vous à cette vie parfaite, vous savez désormais à quelles conditions on peut embrasser cette vocation élevée.

Mes enfants et mes Pères, j'ai parlé plus longtemps que je ne me le proposais. Finissons en redisant la prière de l'Eglise qui résume toute cette homélie et qui en exprime la conclusion : « O Dieu, qui avez fait consister l'admirable sainteté du bienheureux Jean, votre confesseur, dans l'observation parfaite de la discipline régulière et dans l'innocence de la vie ; par ses prières et ses mérites, accordez-nous que, moyennant l'exécution fidèle des préceptes de votre loi, nous parvenions à la parfaite pureté de l'âme et du corps : Par J.-C. N.-S. qui vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit dans les siècles des siècles ». Amen.

XXXIV

INSTRUCTION PASTORALE

SUR L'ŒUVRE DU DENIER DE SAINT-PIERRE.

(CARÊME MDCCCLXVI.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Notre divin Sauveur, Jésus-Christ, durant les jours de sa vie mortelle, a proféré une sentence mémorable, que la tradition nous a transmise par l'organe de saint Paul ¹, et qui nous a été certifiée de nouveau par le pape saint Clément ² : c'est « qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir » : *Oportet meminisse verbi Domini Jesu, quoniam ipse dixit : Beatius est magis dare quam accipere.* Oui, la bonne part est du côté de celui qui donne ; car donner est le fait de la richesse et de la libéralité, c'est l'apanage de la puissance, c'est la marque de la bonté, c'est la source du mérite, c'est un droit acquis à la gratitude et à la récompense. Disons mieux : donner est l'un des plus nobles attributs de la divinité. Il n'appartient qu'à l'essence divine de toujours verser de son abondance et de ne jamais recevoir. Ou bien, s'il en est autrement, on peut dire que cela même est un

¹ Act., xx, 35. — ² Constit. apost., L. IV, c. III.

des actes les plus généreux de la munificence de Dieu envers nous. Si grand est le besoin qu'il éprouve de faire du bien à la créature, qu'il a voulu l'initier aux joies les plus intimes de sa propre nature ; et, sentant tout le tressaillement qu'excitait en lui le bonheur de donner, comprenant tout l'avantage qu'a celui qui donne sur celui qui reçoit, il s'est porté à cet excès d'amour de se dessaisir de son privilège ; il a daigné intervertir les attributions, et transférer à l'homme le rôle de donner, en acceptant pour lui-même le rôle de recevoir. A cet effet, il s'est constitué ici-bas, soit en la personne de son Église, soit en celle de l'humanité souffrante, dans des conditions de besoin et de dénuement ; et son Évangile nous apprend qu'il considère comme un don, ou plutôt, comme un prêt fait à lui-même, tout acte de miséricorde et de soulagement accompli par ses créatures ¹. Bien plus, il a résolu de n'admettre dans la béatitude de son royaume que ceux qui lui auront fait sentir durant l'exil les marques effectives de leur dévouement ; il n'exercera éternellement sa libéralité qu'envers ceux qui l'auront temporairement pratiquée envers lui ² : la première et pour ainsi dire l'unique condition pour recevoir de lui, ce sera de lui avoir donné. Les actes et les canons apostoliques ont donc été merveilleusement inspirés de nous conserver une si belle maxime, qui n'avait pas été consignée dans l'Évangile : Oui, vraiment, « il faut se souvenir de la parole du Seigneur Jésus qui a dit : Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir » : *Oportet meminisse verbi Domini Jesu, quoniam ipse dixit : Beatius est magis dare quam accipere.*

Mais, encore que le Dieu fait homme se reconnaisse également notre obligé, soit que nous portions assistance à ses membres souffrants, qui sont les pauvres, ou à ses membres plus élevés en gloire, qui sont ses ministres, c'est principa-

¹ Matth., x, 42. — *Ibid.*, xxv, 35-40. — ² *Ibid.*, 42-45.

lement à ce second point de vue que nous avons à envisager aujourd'hui la question.

II. Assurément, Dieu n'a pas besoin de l'homme : à lui toute puissance, toute action, toute gloire. Mais il entrait en son dessein de faire à sa créature l'honneur de se l'associer dans ses œuvres les plus élevées. Une première fois, il a institué l'homme son vicaire dans le gouvernement du monde terrestre ¹. En dernier lieu, quand, en la personne de Jésus-Christ, Dieu manifesté dans la chair eut pris la conduite de toutes choses, il a voulu encore pour auxiliaires et pour lieutenants dans le gouvernement du monde nouveau, qui est son Église, des hommes de cette même race dont il avait épousé la nature. Jésus s'est adjoint un collège apostolique; il a laissé après lui sur la terre une monarchie ecclésiastique, avec la mission de présider à la société des âmes, de gérer l'intendance des choses saintes, d'enseigner et de défendre la vérité divine, de prêcher et de définir les devoirs de la religion et de la justice. Telle est la tâche du sacerdoce chrétien; le grand apôtre n'a point surfait la dignité de l'ordre clérical quand il a dit : « Si l'homme veut nous estimer à notre valeur, qu'il nous considère comme les ministres du Christ, et comme les dispensateurs des mystères de Dieu » : *Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei* ². « Car il a plu à Dieu de nous faire réellement ses aides et ses associés » : *Dei enim sumus adjutores* ³.

« Magnifique prérogative, s'écrie saint Denys en son livre de la hiérarchie céleste, dignité angélique, ou plutôt divine, de devenir le coopérateur de Dieu dans le maniement des âmes, et de porter en soi un principe d'opération commun avec la divinité ⁴ ! » Destinée suréminente, et qui serait de

¹ Gen., I, 26, 28 et seq. — ² I Corinth., IV, 1. — ³ *Ibid.*, III, 9.

⁴ *Iugens hæc, angelica, imo divina est dignitas, Dei cooperatorem fieri*

nature à exciter l'envie de ceux qui n'en sont pas investis, si le Seigneur ne l'avait mise à l'abri des jalousies en la rendant accessible à toutes les conditions, et s'il n'en avait tempéré la puissance par la loi du sacrifice et du renoncement qu'il y a jointe. Un des points saillants de cette loi, c'est la sujétion où l'Église a été humainement placée quant aux conditions de son existence temporelle. Et en cela même se révèle l'admirable ordonnance du plan divin.

Le Dieu tout-puissant, avons-nous dit, a réglé que son Église serait régie ici-bas, non point par des anges, mais par des hommes; et, de même que son Fils ne s'est point uni à la nature angélique, mais à la descendance d'Abraham¹, pareillement il a déposé son sacerdoce dans la lignée humaine, à l'exclusion des esprits célestes. C'est à un homme que le Verbe fait chair a dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église; et les puissances de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans le ciel, et tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans le ciel² ». C'est à ce même homme qu'il a dit : « Pais mes agneaux, pais mes brebis³ ». C'est à des hommes que le même Sauveur, après avoir institué le mystère eucharistique, a adressé ce commandement : « Faites ceci en mémoire de moi⁴ ». C'est à des hommes enfin que le divin ressuscité a tenu ce langage avant de remonter dans la gloire : « Allez et enseignez tous les peuples; baptisez-les; enjoignez-leur mes commandements; et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles⁵ ». Et depuis dix-huit siècles en effet, c'est par eux et avec eux qu'il parle et qu'il enseigne; par eux et avec

n conversione animarum, divinamque in se operationem palam cunctis ostendere. De cœlest. hierar., c. III.

¹ Hebr., II, 16.—² Matth., XVI, 19.—³ Joann., XXI, 15, 16, 17.—⁴ Luc., XXII, 19.—⁵ Matth., XXVIII, 19, 20.

eux qu'il verse la grâce dans les âmes; c'est avec eux et en eux qu'il lutte et qu'il souffre, qu'il triomphe et qu'il fait prévaloir la vérité sur le mensonge, la justice sur l'iniquité.

III. Or, puisque les ministres de Dieu sont hommes, il a bien fallu que Dieu pourvût à leur subsistance humaine. En donnant la terre aux enfants d'Adam, aura-t-il par lui-même, et dès l'origine, fait réserve d'un fonds sacré et inaliénable pour le service de son culte et l'entretien de ses ministres? Nullement; Dieu a voulu laisser à des volontés libres le soin et le mérite de satisfaire aux nécessités de son sanctuaire.

La contribution religieuse est une des lois qui a été primitivement écrite au cœur des hommes. La première fois que le sacerdoce, jusque-là confondu avec l'autorité des chefs des familles patriarcales, fait son apparition soudaine et mystérieuse dans la vallée de Savé, nous voyons que le tribut est aussitôt acquitté envers lui. A l'aspect de Melchisédech, offrant le pain et le vin, Abraham s'incline pour être béni du prêtre du Très-Haut; puis, se relevant il lui offre la dixième partie de son butin¹. « Voyez donc, » s'écrie saint Paul en son épître aux Hébreux, combien « grand est celui-ci, à qui Abraham le patriarche donne la « dîme de ce qu'il a de meilleur » : *Intuemini autem quantus sit hic, cui et decimas dedit de præcipuis Abraham patriarcha*². En ce jour-là, dit saint Chrysostôme, l'ordre des relations entre la puissance du siècle et la dignité ecclésiastique fut solennellement établi. « Devant Melchisédech, qui portait en lui le type de notre sacerdoce de la loi nouvelle, Abraham remplit le rôle du laïque : *Sub Melchisedech, qui typum gerebat nostri sacerdotii, laici locum Abraham obtinuit*; et ce rôle se déclara en deux manières :

¹ Gen., xiv, 18, 19, 20. — ² Hebr., vii, 4.

d'abord, en ce qu'Abraham reçut de Melchisédech la bénédiction que les laïques reçoivent des pontifes ; ensuite en ce qu'il lui donna l'assistance temporelle que les prêtres attendent des laïques ¹ ».

On l'a remarqué : la foi et la raison naturelle sont tellement d'accord avec le précepte religieux pour suggérer à l'homme le prélèvement d'une partie de ses biens à l'usage du service divin, qu'on en trouve la tradition, depuis Abel ² jusqu'à Jacob ³, durant toute la période antérieure aux lois écrites que le Seigneur devait dicter à son peuple.

IV. Est-il besoin que nous vous retracions, N. T.-C. F., les conditions faites au corps sacerdotal dans l'établissement divin du peuple juif ? D'une part la tribu de Lévi est mise en dehors du partage et de la possession des biens terrestres répartis entre les douze autres chefs des tribus d'Israël ; et cela, parce que le Seigneur lui-même est le partage et la possession des fils de Lévi ⁴. D'autre part, toutes les propriétés des douze tribus sont frappées d'une redevance considérable, qui se produit sous la forme de prémices, de dîmes et d'autres diverses offrandes, pour l'alimentation de la tribu ainsi exclue de la propriété du sol. C'est la légitime attribuée pour toujours à la grande famille sacerdotale ⁵.

¹ Idque duplici modo declaravit : primum quod illi dederit decimas, nam laici sacerdotibus dabant decimas ; deinde quod benedictionem acceperit ab eo, etenim laici a sacerdotibus benedictionem accipiunt. S. Joan. Chrysost. Advers. Judæos, VII, 5. Edit. Gaume, T. I, p. 819.

² Gen., IV, 3, 4. — *Ibid.*, XXVIII, 22.

Vide hic quam fides et ratio naturalis inclinent ad dandas Deo decimas, etiamsi eas non præcipiant ; et hoc sensu decimæ dici possunt esse juris naturæ, cum absolute sint juris positivi, scilicet divini in lege veteri, humani in lege nova. Cornel. a Lapid. in Gen., XVI, 20.

⁴ Quamobrem non habuit Levi partem neque possessionem cum fratribus suis ; quia ipse Dominus possessio ejus est. Deuter., X, 9. — XVIII, 1, 2.

⁵ Numer., XVIII, 8 et seq.

Encore que cet impôt, sous la loi de crainte, fût un impôt rigoureux, il ne perd pour cela rien de son mérite quand il est acquitté consciencieusement et en esprit de religion. Cette part est la part de Dieu. Du côté de celui qui l'offre, elle est la reconnaissance authentique du souverain domaine du créateur, et la marque de la dépendance et de la gratitude de la créature. Entre les mains de ceux qui en sont rendus dépositaires, elle est la matière des sacrifices qu'ils offrent pour les péchés du peuple, le fonds d'entretien du temple et de ceux qui y président, et le surplus en est employé au soulagement des pauvres et des indigents de toute sorte. Enfin, du côté de Dieu à qui elle est offerte, cette part devient une source de bénédictions spirituelles et temporelles qu'il s'est engagé solennellement à répandre sur ses fidèles tributaires. Entendons les enseignements de Dieu à son peuple par la bouche de Moïse :

« Tu sépareras chaque année la dixième part des fruits
« qui naissent sur la terre, et tu honoreras ainsi le Seigneur
« en tout temps. Le lévite viendra, qui n'a point d'autre
« héritage ni de part avec toi, et il s'en nourrira, ainsi que
« l'étranger, l'orphelin et la veuve; et le Seigneur te bénira
« dans tes entreprises et dans toutes les œuvres auxquelles
« tu mettras la main ¹ ». Ce langage se retrouve cent fois
sur les lèvres de l'envoyé du Seigneur. Les autres écrivains
inspirés le reproduiront souvent. Écoutons le sage Salomon :
« Honore le Seigneur de ta substance, et donne-lui sa part
« des prémices de tous tes fruits; et tes greniers seront
« combles, et tes celliers regorgeront de vin ² ». Le prophète
Malachie s'adresse aux Juifs revenus de la captivité;

¹ Deuter., XII, 12. — XIV, 22-29.

² Honora Dominum de tua substantia, et de primitiis omnium frugum tuarum da ei; et implebuntur horrea tua saturitate, et vino torcularia tua redundabunt. Prov., III, 9, 10.

il leur reproche, comme Aggée et Zacharie¹, leur négligence à s'acquitter envers le temple, et il leur déclare, de la part de Dieu, que leur pénurie, qu'ils donnent pour excuse, est l'effet de cette négligence et de cette infidélité. « Apportez votre tribut dans ma maison, et éprouvez-moi sur ce point, dit le Seigneur; voyez si je n'ouvrirai pas pour vous les sources du ciel, et si je ne verserai pas sur vous la bénédiction jusqu'à l'abondance² ». Toute l'histoire du peuple de Dieu prouve que le Seigneur fut fidèle à sa parole.

V. Mais il est un point essentiel de l'organisation mosaïque sur lequel nous devons arrêter notre attention. Il s'agit de la part qui, dans l'administration des offrandes sacrées, devait être attribuée au grand-prêtre. Figure de l'Église chrétienne, l'ancienne alliance possédait une hiérarchie assez semblable à celle de la loi nouvelle. Les attributions respectives des divers ordres de la tribu lévitique sont exposées au chapitre dix-huitième du livre des Nombres. Or, parce qu'Aaron et ses successeurs dans le pontificat suprême, outre les charges attachées à la dignité de leur état et à l'éminence de leurs fonctions, avaient à pourvoir aux besoins généraux de la religion et à l'entretien des dignitaires sacrés qui leur étaient associés; parce que, de plus, on recourait à eux de toutes les parties de la nation pour le soulagement de toutes les infortunes, et qu'ils devaient exercer l'hospitalité dans les plus larges proportions, il était nécessaire que d'importantes ressources fussent concentrées entre leurs mains. Aussi le législateur divin avait-il réglé que, de toutes les oblations du peuple à la tribu de Lévi, celle-ci à son tour prélèverait le dixième pour être offert à Dieu en la personne d'Aaron son grand-prêtre : *Decimam*

¹ Agg., II, 20. — Zachar., II, 4.

² Inferte omnem decimam in horreum, et probate me super hoc, dicit ominus; si non aperuero vobis cataractas cœli, et effudero vobis benedictionem usque ad abundantiam. Malach., III, 10 et seq.

partem decimæ... offerte Domino, et date Aaroni ¹. La part affectée à cette haute destination devait être la meilleure et la plus exquise ²; et si les enfants de Lévi, méconnaissant ce qui était dû au Seigneur personnifié dans leur chef suprême, commettaient la faute de se réserver ce qu'il y avait de plus beau et de plus gras, ce péché imprimait une souillure à tout le reste des offrandes reçues du peuple d'Israël, et la race lévitique en était châtiée ³. Nous verrons plus loin quelles conséquences a cru pouvoir tirer de là le docteur angélique par rapport au sujet que nous traitons.

Par le fait, le grand-prêtre de la Judée avait à sa disposition des revenus considérables, dont l'emploi tournait à l'avantage de la patrie comme de la religion. Exagérées par l'imagination de quelques-uns, et plus encore par la cupidité des autres, les richesses du temple rivalisaient cependant avec celles des têtes couronnées. On voit, par les derniers livres des Rois et par les Paralipomènes, de quelle importance était la charge de gardien du trésor de la maison du Seigneur. La dignité et l'indépendance du corps sacerdotal tout entier trouvaient un appui solide dans la considération et la force qu'apportait au souverain pontificat son état humain et temporel. A diverses reprises, les rois les plus sages et les princes les plus politiques de la gentilité, heureux de voir fleurir en paix la sainte cité sous l'empire de ses lois propres et sous le sceptre d'un pontife pieux, tinrent à grand honneur d'enrichir le temple de leurs présents ⁴. Et, jusqu'aux derniers jours d'Israël, alors que l'envoi des décimes et des prémices ne pouvait que difficilement se faire en nature, l'usage s'étant introduit de les convertir en argent, chaque province envoyait annuellement à

¹ Numer., xviii, 21-28. — ² *Ibid.*, 29.

³ Et non peccabitis super hoc, egregia vobis et pingua reservantes, ne polluat oblationes filiorum Israel, et moriamini. *Ibid.*, 32.

⁴ I Esdr., i, 3 et seq. — I Mach., x, 31 et seq. — II Mach., iii, 1, 2, 3.

Jérusalem, pour le service général du temple et les charges multipliées du grand-prêtre, ce tribut que l'orateur romain, dans son discours pour Flaccus, appelle l'or judaïque ¹. En cela, les Juifs n'étaient pas seulement mus par le sentiment très-vif que leur inspirait leur religion et leur patriotisme. Il s'y mêlait un mobile d'intérêt qui n'avait en soi rien de répréhensible. La sanction temporelle que le Seigneur avait attachée à l'acquittement fidèle de la contribution religieuse était toujours présente à leur esprit. Et depuis que leur dispersion les a privés de leur temple et de leur hiérarchie sacerdotale, on a remarqué que les plus favorisés de la fortune parmi eux ont été généralement ceux qui persistaient plus fidèlement dans la tradition de consacrer aux œuvres de charité et de bienfaisance la part marquée par la loi. C'est un proverbe qui leur est demeuré familier : « Donne le dixième, pour être riche » : *Da decimas, ut ditescas* ; car, ajoutent-ils, Dieu l'a promis ainsi par Malachie, et c'est une chose prouvée par l'expérience ².

Ce coup d'œil rétrospectif sur les doctrines et sur les lois qui présidèrent à l'organisation temporelle du corps sacerdotal et du pontificat suprême de l'ancien peuple de Dieu jettera quelque lumière sur ce que nous avons désormais à dire.

VI. Bien que Jésus-Christ Notre-Seigneur ne soit pas venu détruire la loi, mais l'accomplir, la législation mosaïque a néanmoins été abrogée quant à ses préceptes purement disciplinaires et cérémoniels ; et il n'en a survécu que ce qui lui était antérieur, c'est-à-dire ce qui était fondé sur l'essence des choses, ou ce qui entrait dans le plan général et unique de Dieu sur sa création. Plus libérale que la loi antique, la loi évangélique a complètement laissé à la cons-

¹ Joseph., *Antiquit. Jud.*, xvi. — Cicer., *pro Flac.* 12. — Voir Mœurs des Israélites, par Fleury, xxxii.

² Cornél. à Lapid., in *Deuter.*, xiv, 27.

science éclairée des chrétiens le soin, le mode, la détermination de l'assistance temporelle due à l'Église. Vainement chercherait-on sur ce point une discipline écrite dans le Nouveau-Testament : on ne l'y trouverait pas. Ce qu'on y trouve , ce sont des faits et des principes sur lesquels viennent se poser , comme sur une base inébranlable , soit le droit général de l'Église à être pourvue des ressources nécessaires à son œuvre divine , soit la légitimité des possessions et des institutions dues à la libre charité des individus, au droit public des âges chrétiens et au développement providentiel des choses ; soit enfin le devoir qu'ont tous les baptisés de venir en aide à leur mère spirituelle , s'il arrive que des spoliations sacrilèges la privent de ses ressources régulièrement acquises, et qu'elle se retrouve placée en face des mêmes besoins qui avaient amené les siècles précédents à lui constituer une dotation. Parcourons la suite de ces considérations.

VII. « Le Verbe de Dieu, étant riche de son propre fonds, « s'est fait pauvre à cause de nous » : *Quoniam propter nos egenus factus est, cum esset dives* ¹. Celui qui avait dit fièrement par la bouche du prophète royal : « Si j'ai faim, je ne « vous le dirai pas : car l'univers est à moi et tout ce que la « terre contient » ² , s'est assujetti aux nécessités ordinaires de la condition mortelle. Principalement à partir du commencement de sa vie publique, il a voulu ouvrir aux hommes ses frères une source de mérite en attendant d'eux ce qui était nécessaire à sa subsistance humaine. « Il a eu « faim » ³ ; et bien qu'il n'eût qu'un mot à dire pour que « les pierres devinssent des pains » ⁴ , il n'a pas dit ce mot : ce n'était pas sur une matière inerte , c'était sur le cœur des

¹ Il Corinth., VIII, 9.

² *Si esuriero non dicam tibi : meus est enim orbis terræ, et plenitudo ejus.* Psalm. XLIX, 13.

³ Math., IV, 2. — ⁴ *Ibid*, 3.

hommes qu'il voulait exercer sa puissance de transformation. Ah ! dit saint Augustin, si la pierre d'aimant a tant de vertu qu'elle attire à elle les éléments insensibles, est-ce que le Verbe de Dieu venu en ce monde n'aura pas le secret d'agir sur les volontés raisonnables ? Il est vrai, par rapport aux natures profondément égoïstes et dépravées, cette propriété sera souvent impuissante, quelquefois répulsive ; mais sur combien d'autres elle exercera son attraction ! Heureuses, cent fois heureuses ces familles dont un Dieu recevait l'hospitalité, et à la table desquelles il daignait s'asseoir, lui et ses disciples¹ ! Heureuses ces saintes femmes, appartenant à des conditions diverses, qui suivaient le Sauveur et qui l'assistaient de leurs biens : *Et ministrabant ei de facultatibus suis*² ! Heureux les fidèles, dont les offrandes, toujours spontanées, vinrent garnir cette bourse commune qui servait aux besoins de Jésus et du collège apostolique³ ! C'est bien pour eux que s'est réalisée la parole de ce divin Sauveur : « Qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir » ! Quelle gloire et quel titre à la récompense, que d'avoir nourri la personne même d'un Dieu, et d'avoir contribué à l'établissement de sa religion dans le monde !

Cette gloire, ce bonheur demeurèrent très-enviés des premiers chrétiens. Mais, avant de poursuivre le récit des faits, entendons les maximes posées par le grand apôtre :

« N'avons-nous pas, dit saint Paul, le pouvoir de manger et de boire ? Si le soldat vit de la guerre, si celui qui plante la vigne en goûte le fruit, si le pasteur a droit au lait du troupeau : serons-nous seuls à être traités autrement ?

« Ceci, continue-t-il, est le langage et la raison du sens humain. Mais la loi ne dit-elle pas la même chose ? Car il

¹ Luc., x, 38 et seq. — xix, 5. — Marc., xiv, 3. — Joann., ii, 2. — xi, 6.

² Luc., viii, 2, 3. — ³ Joann., xii, 6. — xiii, 29.

« est écrit dans la loi de Moïse : Vous ne lierez point la bouche au bœuf qui foule le grain. Dieu a-t-il donc tant de souci des bœufs ? N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance ? Oui, sans doute, c'est pour nous que cela est écrit. Car, celui qui laboure la terre ou qui bat le grain, doit labourer et battre avec espérance d'avoir sa part. Si donc nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une si grande chose que nous moissonnions un peu de vos biens temporels ? Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui appartient au temple, et que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel ? Ainsi le Seigneur a pareillement établi que ceux qui annoncent l'Évangile, doivent vivre de l'Évangile ¹. »

On le voit : saint Paul invoque l'autorité du droit naturel, les analogies avec le droit mosaïque, et enfin le précepte même de Jésus-Christ. Le divin Sauveur en effet a déclaré que l'ouvrier est digne de son salaire, et que le ministre de l'Évangile a droit au vivre et au couvert ². Seulement, cette assistance ne doit être demandée qu'à ceux qui

¹ Numquid non habemus potestatem manducandi et bibendi?... An ego solus et Barnabas non habemus potestatem hoc operandi ? Quis militat suis stipendiis unquam ? Quis plantat vineam, et de fructu ejus non edit ? Quis pascit gregem, et de lacte gregis non manducat ? Numquid secundum hominem hæc dico ? An et lex hæc non dicit ? Scriptum est enim in lege Moysi : Non alligabis os bovi trituranti. Numquid de bobus cura est Deo ? An propter nos utique hoc dicit ? Nam propter nos scripta sunt. Quoniam debet in spe, qui arat, arare ; et qui triturat, in spe fructus percipiendi. Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est si nos carnalia vestra metamus ? Nescitis quoniam qui in sacrario operantur, quæ de sacrario sunt edunt ; et qui altari deserviunt, cum altari participant ? Ita et Dominus ordinavit iis qui Evangelium annuntiant, de Evangelio vivere. I Corinth., ix, 4-14.

² In eadem autem domo manete, edentes et bibentes quæ apud illo sunt : dignus est enim operarius mercede sua. Luc., x, 7.

sont dignes de l'offrir ¹ ; attendu que l'hébergement des apôtres est une faveur pour ceux qui le procurent plutôt que pour ceux qui le reçoivent, et qu'il ne sied pas aux ministres de Jésus-Christ d'entrer en rapports de cohabitation familière avec ceux qui le combattent ou qui l'ignorent : j'emprunte ces paroles au commentaire de saint Hilaire ².

VIII. C'est en vertu de ces principes, N. T.-C. F., que nous voyons se constituer, du vivant même des apôtres, l'existence temporelle de l'Église. Parce que les premiers chrétiens furent les plus fervents et les plus « dignes », ils furent aussi les plus ardents à se défaire de leurs richesses en faveur de la communauté chrétienne ; « ils vendaient « leurs champs et leurs maisons, et ils en apportaient le « prix et le déposaient aux pieds des apôtres » ³. Aucune prescription, aucune loi ne les y forçait : ce dessaisissement des particuliers en faveur de l'Église ne pouvait et ne devait procéder que de leur plein vouloir. Le chef du collège apostolique le proclame en une circonstance mémorable : chacun avait le droit de garder son champ, ou, s'il le vendait, de s'en réserver la valeur ⁴. Mais, une fois acceptée par l'Église, la possession en était si légitime et si sacrée que tout retour sur le don ainsi fait était une fraude sacrilège,

¹ In quacumque autem civitatem aut castellum intraveritis, interrogate quis in ea dignus sit. Matth., x, 11.

² Introeuntibus in civitatem de digno jubet interrogare ; instruit eos Dominus non admisceri eorum domibus ac familiaritatibus qui Christum aut insectantur, aut nesciunt : et in quacumque civitate interrogare quis eorum habitatione sit dignus, id est, sicubi Ecclesia sit et Christus habitator : neque quoquam alibi transire, quin sit domus digna, et justas hospes. S. Hilar., Comment. in Matth., x, 6, 7.

³ Quotquot enim possessores agrorum aut domorum erant, vendentes afferebant pretia eorum quæ vendebant, et ponebant ante pedes apostolorum. Act. iv, 34, 35.

⁴ Nonne manens tibi manebat, et venundatum in tua erat potestate. Act., v, 4.

un outrage à l'Esprit-Saint; et la justice de Dieu elle-même, apportant une sanction rigoureuse aux réprimandes de Pierre, voulut prévenir cette sorte de crime par des exemples capables d'effrayer également les fidèles et les infidèles ¹. L'intendance et la répartition de ces valeurs, dont une portion servait à sustenter les ministres de la parole sainte, et dont la meilleure part était distribuée aux pauvres, nécessitèrent bientôt une administration publique, à laquelle il fut pourvu par l'institution des diacres ². Les prédicateurs de l'Évangile, affranchis de ces soins inférieurs, purent se donner plus librement à l'oraison et au ministère de la parole; d'autant que, sans recourir au fonds commun, chacun d'eux trouvait dans les largesses de la piété de quoi se suffire pleinement. Pierre, en particulier, était suivi, comme son divin Maître, d'un cortège d'âmes charitables qui se faisaient une gloire de prévenir tous ses besoins et de venir en aide à toutes ses œuvres ³. Et quant à Paul, s'il se condamna plus d'une fois au travail des mains de peur de nuire au progrès de l'Évangile dans des contrées encore infidèles ⁴, ses épîtres sont pleines des remerciements et des louanges qu'il adresse aux fidèles dont la charité a pourvu à ses propres besoins, et mis entre ses mains les offrandes destinées au soulagement des Églises ⁵. Ces laïques généreux, dont il a reçu l'hospitalité et les largesses, il les appelle ses coadjuteurs dans l'apostolat, et il dit qu'ils se sont conféré à eux-mêmes une sorte d'ordination pour le service des saints ⁶. L'apôtre va plus loin, et il fait des ordonnances par lesquelles, tout en respectant le libre arbitre de chacun en ce qui est de la quotité des offrandes, il donne aux quêtes le

¹ Act., v, 1-11. — ² Ibid., vi, 1 et seq. — ³ I Corinth., ix, 5.

⁴ Ibid., 12. — Act., xx, 34. — I Thessal., ii, 9. — II Thessal., iii, 8.

⁵ Rom., xv, 25 et seq. — ⁶ Rom., xvi, 3. — I Corinth., xvi, 15.

caractère d'une institution régulière ¹. Ces collectes deviennent une partie en quelque sorte intégrante des assemblées religieuses : à ce point qu'elles communiquent leur nom à la plus spéciale des oraisons du sacrifice et au sacrifice lui-même. Nulle Église ne se signale par sa charité, dès les commencements, comme l'Église de Rome. La maison du sénateur Pudens devient le centre de la chrétienté naissante. Rien n'est plus commun, dans les premiers temps du christianisme, que de voir l'élite des fidèles offrir au pontife romain leurs maisons pour être changées en oratoires, et leurs biens pour être employés au service de la religion. Les actes écrits des martyrs, et les révélations nouvelles qui sortent chaque jour des catacombes, ne permettent pas de douter qu'antérieurement à la paix de l'Église, les papes ne fussent déjà en mesure de satisfaire à tous les devoirs de leur charge. L'Église de Rome possédait même dès lors des biens fonds, puisqu'un décret de Constantin converti à la foi chrétienne ordonna la restitution des propriétés ecclésiastiques qui avaient été confisquées sous les régimes précédents ². A partir de ce moment, l'existence régulière de la religion fut assurée par un patrimoine que la charité des fidèles augmenta de siècle en siècle.

IX. En toute question, N. T.-C. F., rien n'importe à connaître comme les principes et les origines. Voilà pourquoi nous nous sommes longuement appesanti sur ces faits primitifs et sur ces notions élémentaires, qui contiennent en quelque sorte la leçon de catéchisme concernant le temporel de l'Église et de la papauté. A la faveur de ces prélimi-

¹ De collectis autem quæ fiunt in sanctos, sicut ordinavi in Ecclesiis Galatiæ, ita et vos facite. Per unam sabbati unusquisque vestrum apud se seponat, recondens quod ei bene placuerit : ut non, cum venero, tunc collectæ fiant. I Corinth., xvi, 1, 2. — Galat., vi, 6.

² Euseb., de vit. Const. L. II, c. 29.

naires , nous pourrions désormais franchir d'un pas rapide l'espace qui reste devant nous.

Aucun homme sensé n'oserait contester sérieusement la légitimité des possessions dévolues à l'Église en vertu des raisons et des règles que nous avons énoncées. De plus , ce serait donner tort au genre humain tout entier, et au droit public de tous les peuples civilisés , que de nier le caractère sacré des biens et des objets ainsi acquis au culte de la divinité et aux besoins de la religion.

Dira-t-on qu'il eût été mieux de laisser à chaque siècle le soin de pourvoir librement aux nécessités des choses saintes, et de ne pas engager l'avenir par des donations irrévocables et par des institutions qui enlevaient aux générations suivantes le mérite de la générosité ? Mais, outre qu'il faudrait établir par quelle autorité compétente aurait été décrétée ou bien cette restriction du droit des particuliers quant à l'usage et la libre disposition de la propriété, ou bien cette incapacité de la grande société chrétienne en ce qui est du droit de recevoir et de posséder, ce serait méconnaître singulièrement les conditions réelles de l'humanité et la disposition naturelle des esprits, que d'élever le moindre doute sur l'intérêt qu'avait la religion à sortir d'un état d'indigence qui l'eût rendue dépendante de tous les accidents dont est semée la vie des peuples et de toutes les variations auxquelles est sujet le cœur humain. Disons-le donc, abstraction faite des abus et des excès inséparables des choses d'ici-bas : C'avait été le mérite et la gloire des siècles de désintéressement et de foi de placer l'Église dans une situation prospère qui la garantissait contre le délaissement et l'abandon des siècles plus positifs et moins religieux ; c'avait été un acte de législation sagement prévoyante de la part des peuples et des princes chrétiens de déterminer, par des règles fixes et obligatoires, l'acquittement de certaines redevances, libres de leur nature, mais susceptibles d'être

précisées par le concours du droit civil et du droit canonique; enfin, c'avait été un admirable enfantement des temps chrétiens et un mouvement providentiel des choses que le chef suprême de l'Église, à qui Jésus-Christ a divinement conféré l'indispensable prérogative de l'immunité personnelle, fût mis en possession stable et incontestée de cette immunité plénière par la condition royale, la seule qui pût le placer au-dessus des exigences et des vicissitudes de tous les pouvoirs terrestres.

Quiconque envisagera d'un œil éclairé, sinon par la foi, du moins par une raison saine et équitable, les destinées que Dieu, par le moyen des volontés humaines, et par le travail de son grand ministre, qui est le temps, avait faites à l'établissement chrétien sur la terre, sera forcé d'y reconnaître la marque d'une sagesse suprême et d'une protection manifestement surhumaine. Non pas, nous venons de le dire, que tout fût parfait dans cet ordre. Partout où interviendra la liberté créée, les défaillances seront inévitables. Mais outre que l'autorité ecclésiastique, laissée en possession de se gouverner librement elle-même, aurait eu des remèdes pour tous les maux, des moyens de réforme et de répression contre tous les abus et les délits, quelle est l'institution qui trouverait grâce ici-bas si elle n'était respectée qu'à la condition d'être exempte de tout défaut? Toujours est-il que l'Église, dotée par la foi et la libéralité des âges précédents, en était venue à goûter à son tour la félicité proclamée par son divin fondateur, et que, placée au milieu de toutes les misères, elle était en position de donner beaucoup plus qu'elle ne recevait : pouvant ainsi, selon le vœu et la pratique du grand apôtre, éviter le plus souvent d'être à charge ¹, et ne pas mettre d'obstacle à la fréquentation de ses temples et de ses mystères sacrés par des taxes onéreuses

I Corinth., ix, 12.— II Corinth., x, 8, 9. — I Thessaï, ii, 7.

aux fidèles. Et quant à l'autorité suprême qui régit le monde chrétien, la même souveraineté humaine qui lui garantissait son indépendance spirituelle, lui assurait des ressources en rapport avec sa dignité et ses obligations sacerdotales et royales : de telle sorte que, moyennant un concours légitime et modéré de la propriété ecclésiastique du reste de la chrétienté, le chef de l'Église faisait face à ses charges de pontife et de prince, sans grever ni ses sujets temporels en tant que pasteur spirituel du monde entier, ni les fidèles du monde entier en tant que souverain d'un territoire si convenablement aggloméré et si parfaitement équilibré qu'il se suffisait exactement à lui-même. « Ce sont les siècles qui ont fait cela, avait dit Napoléon I^{er}, et ils l'ont bien fait. » Cette parole est vraie, car elle n'enlève point aux pontifes, ni aux princes et aux peuples chrétiens, la part de concours qu'ils avaient apportée à l'œuvre du temps; et elle laisse surtout à l'action divine la part suprême et prépondérante qui lui appartient. Aussi la parole du psalmiste est-elle encore plus vraie : *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris* : « C'est ici l'œuvre du Seigneur, « et elle est admirable à nos yeux » ¹.

X. Mais hélas ! N. T.-C. F., ce que l'action combinée de Dieu et des siècles avait établi sur des bases si parfaites et dans une assiette si raisonnable, l'action du mal peut l'atteindre et le détruire, du moins en partie : *quoniam quæ perfecisti, destruxerunt* ². Loin de nous ce langage inconnu à nos pères, qui rapporte à l'invincible force des choses, à la marche irrésistible du temps, ce qui est le crime des générations impies et cupides ! Loin de nous cette mollesse de paroles qui encourage toutes les iniquités et les spoliations à venir, en innocentant les coupables excès du passé ! Autant nous admirons les maternelles condescendances de

¹ Ps. cxvii, 23. — ² Ps. x, 4.

l'Église et son attention à guérir les maux que les sociétés se sont causés à elles-mêmes par la violation de ses droits ; autant nous voulons imiter toujours le soin qu'elle prend de ne pas laisser confondre les principes avec les faits , et de ne pas permettre que le mal et le désordre soient convertis en maximes de perfectionnement et de progrès. Par-dessus tout, nous n'oublierons jamais que les mêmes coups qui n'atteignent pas le principe essentiel de la vie , quand ils sont portés aux membres , prennent une gravité infiniment plus alarmante s'ils sont dirigés contre la tête ; et nous nous garderons de croire et de dire que la société chrétienne doit logiquement s'attendre et se résigner à voir son chef subir toutes les mutilations que le corps a endurées. Bien au contraire, après que tant d'institutions séculaires qui protégeaient l'indépendance du corps sacerdotal et du ministère ecclésiastique ont été anéanties, nous affirmerons que l'intégrité de la tête est plus que jamais l'indispensable condition et la suprême garantie de la santé , de la vie , de la liberté , de la dignité de tous les membres ; et nous ne supporterons nos propres entraves avec patience et résignation , que parce que nous nous sentirons encore libres et indépendants dans la personne de notre chef. Elles sont et elles seront toujours présentes à notre esprit, les belles paroles que l'apôtre adressait aux vieux Galates, à ces chrétiens issus d'un peuple qui n'a jamais accepté la servitude : « Elle est libre , leur écrivait-il , cette Jérusalem , qui est notre mère : *Illa autem , quæ sursum est Jerusalem , libera est , quæ est mater nostra* ; c'est pourquoi, Frères, nous ne sommes pas les fils de la servante, mais de la libre ; et notre liberté, c'est celle par laquelle le Christ nous a délivrés » : *Itaque , fratres , non sumus ancillæ filii , sed liberæ : quia libertate Christus nos liberavit* ¹. Ces frères paro-

¹ Galat., iv, 26, 31

les, nous voulons toujours pouvoir les répéter avec vérité, quand nous levons nos yeux vers l'Église romaine notre mère. Toutes les lamentations de Jérémie n'égalert pas les plaintes à nos douleurs, si nous étions condamnés à voir la Jérusalem des temps nouveaux, la maîtresse des nations et la reine des provinces, assujettie sous un sceptre profane.

*Domina gentium, princeps provinciarum facta est sub tributo*¹. S'il entrait dans les secrets desseins de Dieu de permettre que des jours plus mauvais encore que ceux que nous avons vus se levassent sur l'Église, notre foi dans les promesses divines et l'expérience des siècles passés ne nous laisseraient point douter d'un lendemain meilleur. Et en attendant ce lendemain, nous nous consolerions par la pensée que le triomphe temporaire du mal devient pour les bons le principe de plus de mérites, et que les détresses de l'Église occasionnent de nouveaux déploiements de zèle et de charité. N'est-ce pas déjà le spectacle qui nous est donné, N. T.-C. F., et peut-on se taire sur tant de témoignages d'amour et de dévouement donnés à la religion par la génération actuelle?

XI. Oui, nous pouvons dire que si l'impiété a été puissante pour dépouiller l'Église de tout ce qu'elle devait à la générosité des siècles anciens, la foi et la charité de nos contemporains ont su faire des miracles pour réparer ces dommages. Le sacerdoce allait être tari dans sa source, parce que les revenus affectés aux pépinières ecclésiastiques avaient disparu dans le gouffre où s'était engloutie toute la propriété religieuse : le résultat des quêtes annuelles est venu et vient périodiquement combler ce vide. Le Seigneur avait fait cette recommandation sous la loi ancienne : « Prenez bien garde de ne pas abandonner le lévite, tout le temps que vous serez sur la terre » : *Cave ne derelinquas levitem in omni tempore quo versaris in terra*². Cette recommandation

¹ Thren., I, 1. — ² Deuter., XII, 19.

n'a point été perdue pour les disciples de la loi nouvelle ; le devoir de procurer le recrutement et l'entretien de la tribu lévitique a été compris. Pour la plupart de nos diocèses, l'obole du pauvre, non moins abondante que la monnaie du riche, a remplacé avantageusement l'union canonique qui avait été faite de plusieurs anciens bénéfices à la mense des séminaires. Une offrande deux fois renouvelée chaque année, aux fêtes de Noël et de Pâques, est devenue le fonds d'entretien fixe et assuré de nos maisons cléricales. Ce tribut volontaire, acquitté par toutes les familles chrétiennes, loin de les appauvrir, est pour elles une source de satisfactions comme de bénédictions spirituelles et temporelles¹. Si, trop souvent, elles n'ont pas le privilège de donner leurs propres enfants à l'Église, elles ont du moins le mérite et l'honneur de pourvoir à l'entretien des enfants des autres ; dans tous les cas, cette portion des fruits de la terre partagée avec les lévites donne aux joies et aux repas des jours de fête une saveur plus douce ; la part faite aux ministres de la religion sanctifie et féconde devant le Seigneur la fortune entière de la maison².

Ce que nous disons des séminaires, nous le pourrions dire d'un grand nombre d'autres œuvres. Par exemple, la suppression des annates et des autres redevances envers le saint-siège s'étant nécessairement suivie de la confiscation des biens de l'Église, les revenus au moyen desquels le pontife romain pourvoyait à l'extension de l'Évangile dans les contrées infidèles firent presque entièrement défaut. Ici

¹ Venietque levites, qui aliam non habet partem..., et comedent, et saturabuntur : ut benedicat tibi Dominus Deus tuus in cunctis operibus manuum tuarum quæ feceris. Deuter., XIV, 29.

² Coram Domino Deo tuo comedes, tu et filius tuus et filia tua, et servus et famula, atque levites qui manet in urbibus tuis ; et lætaberis et reficietis coram Domino Deo tuo in cunctis ad quæ extenderis manum tuam. Deuter., XII, 18.

encore, la charité des vivants a fait revivre le passé sous d'autres formes. Le sou par semaine de la Propagation de la Foi, le sou par mois de la Sainte-Enfance, ont constitué la liste civile de l'apostolat; et ce don hebdomadaire ou mensuel des pauvres servantes et des petits enfants, qui est la traduction pratique de la seconde demande du *Pater* : « Que votre règne arrive », fait participer des milliers de bienfaiteurs aux travaux et aux mérites des ouvriers évangéliques qui dépensent leur vie et qui donnent souvent leur sang pour le triomphe de la foi chrétienne : de telle sorte qu'on peut dire que les attentats contre l'Église ont apporté un gain et un profit à ses enfants fidèles, en donnant lieu à de nouveaux élans de générosité envers Dieu.

C'est là, N. T.-C. F., le seul aspect consolant sous lequel nous puissions envisager les effroyables iniquités de l'heure présente. Si nous avons la douleur de savoir que notre père, le pasteur suprême, et que notre mère, l'Église romaine, ressentent les atteintes du besoin, parce que des mains injustes et sacrilèges détiennent la meilleure partie de leur domaine temporel, ah ! du moins ce crime de quelques enfants dénaturés trouvera sa réparation et son correctif dans la piété filiale et dans la générosité empressée du reste de la famille répandue sur toute la face de l'univers. Et parce que le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de Pierre, occupe incontestablement le premier rang dans l'organisation de l'Église, le Denier de Saint-Pierre, désormais bien compris, sera la première et la plus importante de toutes nos œuvres. Accordez-nous, N. T.-C. F., quelques derniers moments d'attention.

XII. La sainte Église de Dieu n'aurait pas rempli sur la terre toute sa mission, qui est de prêcher toute vertu par ses exemples, comme elle annonce toute vérité par ses enseignements, si, durant le cours de son pèlerinage à travers les siècles, elle n'avait pas été dans le cas de nous enseigner prati-

quement ce bon usage de la fortune que l'apôtre veut qu'elle recommande aux riches de ce monde ¹. L'Ecclésiaste a dit : « La sagesse est plus utile quand elle est jointe aux richesses, et elle rend plus de services à tout ce qui respire sous le soleil » : *Utilior est sapientia cum divitiis, et magis prodest videntibus solem* ². La vérité est que les trésors ne sont bien placés et qu'ils n'ont de mérite qu'entre les mains des sages, c'est-à-dire des vrais chrétiens, parce que seuls ils savent les bien employer et leur donner leur prix. « Autant les richesses sont pernicieuses à la vertu chez les mauvais, dit saint Ambroise, autant elles lui apportent d'aide chez les bons » ³. L'insensé en abuse, il les corrompt et se corrompt par elles et avec elles, il en est l'esclave et l'idolâtre ; mais le sage les domine et les applique comme il faut. L'austère saint Jérôme, dans son commentaire de ce passage, n'hésite point à déclarer que ceux à qui Dieu a accordé l'un et l'autre don, avec la grâce d'en bien user, ont plus de gloire que ceux qui n'ont que la sagesse sans richesses, en ce sens que ceux-ci ne peuvent accomplir les grandes œuvres qui tournent au profit de la religion, de l'humanité, de la patrie, et que l'enseignement de la vérité est plus fructueux, quand il est relevé par un large exercice de la charité ⁴. Si le docteur, le prince, le pontife sont destitués des moyens matériels, leur ministère sera souvent paralysé auprès de diverses classes d'hommes ⁵. Le plus grand avantage de tout ce qui existe ici-bas est donc que l'argent ne manque pas à

¹ 1 Timoth., vi, 17, 18, 19. — ² Eccle., vii, 12.

³ Divitiæ sicut impedimenta sunt in reprobis, ita in bonis sunt adjuncta virtutis. Comm. in Luc. L. viii, 85.

⁴ Majoris est gloriæ sapiens cum divitiis, quam tantum sapiens. Alii enim sapientia indigent, alii opibus ; et qui sapiens est et non dives, potest quidem docere quod bonum est, sed interdum non potest præstare quod petitur. S. Hieron. in Eccles., vii, 12.

⁵ Utiles quidem sunt opes ; sed utilior est sapientia ; utilissima vero est

ceux qui savent le dépenser pour la gloire de Dieu et le service du prochain.

A ce titre, nous osons demander, N. T.-C. F., si jamais aucune puissance s'est distinguée autant que l'Église par la sage dispensation des biens terrestres. Pendant quinze siècles et plus, la papauté ne s'est servie des riches trésors dont elle disposait que pour le bien général de l'humanité. Qu'on compte, si l'on peut, les institutions qu'elle a semées partout, les établissements charitables qu'elle a fondés et dotés, les monuments magnifiques dont elle a couvert le globe. Certes, le pontificat romain n'a pas été ce thésauriseur égoïste, flétri par Jésus-Christ, ce thésauriseur qui est riche pour lui-même, et qui n'est pas riche pour Dieu : *qui sibi thesaurizat, et non est in Deum dives*¹. Les successeurs de Pierre ont compris et ont pratiqué les maximes de Paul qui enjoignait aux riches « de n'être point enflés par la prospérité, de ne pas mettre leur confiance dans la ressource incertaine des richesses, mais dans le Dieu vivant qui nous fournit avec abondance ce dont nous avons besoin; d'être charitables, de se rendre riches en bonnes œuvres, de donner facilement et volontiers, de faire part de leurs biens, de s'amasser un trésor et de se préparer un fondement solide pour l'avenir, afin d'acquérir la véritable vie »². Nul n'a mieux rempli ce programme que la dynastie pontificale. Elle peut invoquer hardiment son passé de

si opes adjunctas habeat, quia iis sæpe tuenda est dignitas sapientiæ. S. enim doctor, princeps, pontifex sit pauper, licet sit doctissimus et sanctissimus, tamen a vulgo, infidelibus et hæreticis despicitur. Cornel. a Lapid. in Eccles., VII, 12.

¹ Luc., XII, 21.

² Divitibus hujus sæculi præcipe non sublime sapere, neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo vivo, qui præstat nobis omnia abunde ad fruendum; bene agere, divites fieri in bonis operibus, facile tribuere, communicare, thesaurizare sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant veram vitam. I Timoth., VI, 17, 18, 19.

dix-huit siècles , exhiber toutes les œuvres qu'elle a faites sous l'inspiration d'en haut , et demander aux hommes de ce temps pour laquelle de ces œuvres ils veulent aujourd'hui la lapider et la détruire : *Multa bona opera ostendi vobis ex Patre meo : propter quod eorum opus me lapidatis* ¹ ?

Au surplus , après avoir prouvé qu'elle pouvait porter l'épreuve de l'abondance et de la prospérité , la papauté n'a eu aucun effort à faire sur elle-même pour montrer qu'elle pouvait également endurer le dénuement et l'indigence. Entendez-la vous dire avec l'apôtre : « Je sais m'accommoder de l'état le plus modeste comme du plus florissant. Ayant éprouvé de tout , je suis faite à tout , à regorger et à sentir la faim , à vivre dans le superflu et dans la détresse ; je puis tout en celui qui est ma force » : *Scio et humiliari, scio et deficere. Ubique et in omnibus institutus sum, et satiari et esurire, et abundare et penuriam pati. Omnia possum in eo qui me confortat* ². Si donc, continue-t-elle , je vous félicite et vous loue des offrandes que vous m'apportez ; si j'aime à vous dire que « vous faites bien de compatir à mes épreuves » ³, ce n'est pas ma propre pénurie qui me fait parler de la sorte : car, pour moi, j'ai appris à me contenter de l'état où je suis : *Non quasi propter penuriam dico ; ego enim didici in quibus sum sufficiens esse* ⁴. Je ne recherche donc pas votre don en lui-même , mais je n'ai égard qu'au fruit abondant qui doit vous en revenir à vous-mêmes » : *Non quia quero datum, sed requiro fructum abundantem in ratione vestra* ⁵.

C'est là , N. T.-C. F. , ce que nous ne devons pas ignorer. Le vicaire de Jésus-Christ a été réduit , dans ces derniers temps , à un état de souffrance matérielle poussé à l'extrême. D'une part, la propriété ecclésiastique, supprimée ou con-

¹ Joann., x, 32. — ² Philipp., iv, 12, 13.

³ *Verumtamen bene fecistis communicantes tribulationi meæ. Ibid., 14.*

⁴ *Ibid., 11.* — ⁵ *Ibid., 17.*

fléauée sur presque toute la surface du monde, ne peut plus apporter, comme autrefois, aucun secours régulier au chef spirituel de l'Église ; les tributs religieux qui étaient passés à l'état de lois chez plusieurs peuples chrétiens, n'existent plus depuis longtemps. D'autre part, le patrimoine apostolique a été restreint par une invasion et une spoliation récente à des conditions dans lesquelles, même comme prince temporel, le pape ne peut plus se suffire à lui-même, ainsi que l'a péremptoirement démontré, dans une note récente, le cardinal ministre qui défend la cause sacrée de la royauté pontificale avec tant de résolution et d'habileté ¹. « Chacun voit, dit-il, que les possessions actuelles du saint-siège n'offrent qu'un tout disproportionné, un organisme dont les parties essentielles ne sont plus en harmonie. Une grande capitale comme la ville de Rome, privée de ses meilleures et de ses plus riches provinces, ressemble à une tête sans corps, ou a un corps de nain dont les organes vitaux ne se prêtent qu'à une nutrition imparfaite et à une respiration asthmatique. Ce fatal démembrement n'a pu s'opérer sans apporter des embarras très-sérieux à l'action régulière du gouvernement. » Les choses en étant venues à ce point, et Dieu ne nous ayant point donné de connaître les temps et les moments qu'il a disposés dans sa volonté, le devoir présent des catholiques envers le père et le chef spirituel de toute la chrétienté devient manifeste. Mais quand nous vous demandons cette assistance, N. T.-C. F., quand le vicaire de Jésus-Christ lui-même vous la demande par notre bouche, entendez-le bien, ce n'est pas aux besoins de sa propre existence qu'il s'agit de subvenir : quelques aliments pour se sustenter, un peu d'étoffe pour se vêtir ², cela suffit

¹ Dépêche du cardinal Antonelli, 19 novembre 1865.

² *Habentes autem alimenta, et quibus tegamur, his contenti sumus.*
1 Timoth., vi, 8.

au vicaire de celui qui n'eut pas où reposer sa tête ; jamais, même dans l'affluence des plus grands trésors, le chef de l'Église romaine n'a mis sa propre vie sur un pied de dépense qui l'expose à déchoir personnellement de son état, si extrêmes que soient ses revers. Mais, si Pie IX n'a besoin de rien pour lui-même, comme chef religieux de la chrétienté entière, comme prince souverain de ce territoire qui se nomme encore présentement les États de l'Église, il ne peut se passer du concours de ses sujets spirituels. C'est l'équité naturelle, c'est le devoir chrétien, c'est l'intérêt et l'esprit de conservation, c'est l'honneur et le profit de nos âmes qui ne nous permettent pas d'hésiter à voler à son aide.

XIII. Rappelez-vous, N. T.-C. F., les principes que nous avons posés en commençant cette instruction pastorale, et comprenez qu'en l'absence de toutes les ressources normales qu'avaient constituées les siècles antérieurs, le devoir naturel qu'ont les hommes de pourvoir aux nécessités de leurs chefs spirituels revit dans sa plénitude. La fortune acquise du père lui étant ravie, le précepte qui oblige le fils de nourrir et d'entretenir ses parents reprend tout son empire. Il est vrai, dans le plan de la loi nouvelle, ce précepte de la loi de nature, s'appliquant aux ministres de la religion, n'est point par lui-même un précepte de droit légal ; en accomplissant ce devoir, les chrétiens conservent tout le mérite de la charité spontanée : saint Paul a merveilleusement rendu cette nuance quand, parlant du secours envoyé par les chrétiens de Macédoine et d'Achaïe à l'Église de Jérusalem, d'où leur était venu l'Évangile, il dit que ces chrétiens obéissaient à la fois à leur bon plaisir et acquittaient néanmoins une dette, étant tenus d'assister charnellement ceux dont ils ont reçu les biens célestes : *Placuit enim eis, et debitores sunt eorum*¹. Conséquemment à cette doctrine, ce

¹ Rom., xv, 27.

que nous vous demandons pour le pasteur universel, N. T.-C. F., ce n'est point un impôt comme les maîtres des nations ont coutume d'en exiger; c'est une offrande libre, mais une offrande suggérée par la loi intérieure de la conscience et du devoir, en même temps que par l'intérêt général de la société chrétienne. Les représentants du peuple français viennent de l'affirmer avec une netteté de langage qui correspond aux vrais sentiments du pays, et qui les honoreront devant le monde entier : « Le maintien de la souveraineté temporelle est indispensable à l'exercice indépendant du pouvoir spirituel du saint-père ¹ ». Le sénat de la nation s'était exprimé déjà en ce sens. La question étant admise dans ces termes, sera-t-il dit, N. T.-C. F., que le concours de la catholicité a fait défaut au saint et illustre pontife qu'elle a le bonheur d'avoir à sa tête, et que de misérables difficultés d'argent n'ont pas permis au vicaire de Jésus-Christ de se maintenir dans cette situation d'indépendance que les grands corps politiques de la France eux-mêmes déclaraient indispensable à son pouvoir spirituel ?

Nous aimons à le proclamer : des éloges sont dus aux catholiques pour les sacrifices qu'ils ont su s'imposer depuis six ans. Nous ne parlons pas ici des dévouements personnels, qui sont les plus nobles et les plus méritoires de tous. La postérité n'aura pas assez d'admiration pour ces jeunes phalanges, déjà trempées dans le baptême du sang, qui font revivre sous nos yeux l'esprit de sacrifice et l'ardeur chevaleresque des anciens soldats de la chrétienté. Notre plus douce joie de pasteur et de père est de compter chaque jour un plus grand nombre de nos enfants parmi ces défenseurs de la plus grande comme de la plus sainte des causes. Ceux-ci donnent leur vie : à d'autres le devoir et le mérite secondaire de donner leur argent. Notre seul diocèse, où

¹ Adresse du corps législatif à l'empereur, *Moniteur* du 23 mars 1866.

n'abondent pas les grandes fortunes, a déjà envoyé au chef de l'Église plus de trois cent mille francs. Le produit total du Denier de Saint-Pierre représente chaque année une somme d'environ neuf millions. S'il nous est permis, à nous catholiques, de trouver que c'est peu, les ennemis de l'Église n'ont pas le droit de le penser et de le dire. Quel autre pouvoir ici-bas obtiendrait annuellement un don gratuit de cette importance? Comme aussi, quel autre pouvoir aurait osé proposer plusieurs emprunts successifs dans des conditions si peu avantageuses au prêteur? Que venons-nous donc vous demander aujourd'hui, N. T.-C. F., et que faudrait-il pour mettre vos libéralités au niveau des nécessités actuelles du siège apostolique? Pour vous le faire comprendre, nous descendrons à quelques détails, et nous ne reculerons pas devant l'exposé des chiffres. Les affaires de Rome sont plus que jamais les affaires de famille de toute la chrétienté.

XIV. L'exercice de l'année mil huit cent soixante-quatre nous présente, au budget des États pontificaux, un total de recettes d'un peu plus, et un total de dépenses d'un peu moins de vingt-huit millions, abstraction faite de la dette publique. Ainsi, malgré la réduction des deux tiers de ses revenus, occasionnée par l'usurpation de ses plus riches provinces, les finances du gouvernement ecclésiastique seraient encore en équilibre, et les exercices se cloraient avec un peu d'excédant, si les spoliations de ces dernières années, ravivant les plaies qu'avait faites l'anarchie de mil huit cent quarante-huit, et que dix ans de sages économies étaient parvenus à cicatriser, n'avaient creusé le gouffre d'une dette publique qui ne peut être payée annuellement qu'au moyen d'un nouvel emprunt. Cette dette annuelle, en mil huit cent soixante-quatre, était à peu près de trente millions. La totalité du Denier de Saint-Pierre étant de neuf millions, il reste un découvert d'au delà de vingt millions, qui exige un nouvel emprunt chaque

année, et qui crée par conséquent de nouveaux intérêts à payer. Il est vrai, le gouvernement français a offert son entremise à l'effet d'obtenir, ce qui serait de la plus rigoureuse justice, que le gouvernement détenteur d'une partie notable du territoire pontifical, acquitte annuellement la portion de la dette qui correspond à l'étendue et à l'importance du territoire détenu depuis six ans. Nous ne pouvons que faire des vœux pour le succès de cette négociation, telle que le gouvernement pontifical l'a agréée. Mais, outre que rien ne nous en garantit encore la réussite, et que, en attendant, les charges vont s'aggravant toujours, nous vous faisons observer, N. T.-C. F., que c'est précisément dans l'hypothèse d'un dégrèvement de plus des deux tiers de la dette actuelle, que le Denier de Saint-Pierre intervient comme un appoint nécessaire, mais qui peut devenir suffisant. En effet, que les vrais enfants de l'Église, que les catholiques répandus sur toute la surface du monde, informés de cette situation exacte, fassent un nouvel effort; que le trop grand nombre de ceux qui se sont abstenus à peu près totalement comprennent la justice, l'urgence et l'efficacité de ce que nous leur demandons; alors, sans qu'il en coûte beaucoup à chacun, le produit du Denier de Saint-Pierre se grossira facilement d'un quart ou d'un tiers de sa totalité actuelle; et, par ce moyen, lors même que de nouvelles charges, ce qui est inévitable, viendraient encore s'ajouter aux charges précédentes, le pontife romain serait mis en mesure de dominer la crise actuelle et d'attendre les jours meilleurs que la providence lui réserve.

- XV. On s'est demandé, N. T.-C. F., quels pourraient être les moyens pratiques de généraliser davantage l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, et l'on a proposé plusieurs combinaisons qui ne sont point à négliger. On a calculé, par exemple, que si les deux cents millions de catholiques versaient annuellement une moyenne de quinze centimes par

tête, on arriverait au chiffre de trente millions. On a remarqué que si, dans l'état présent des choses, un nombre considérable d'enfants de l'Église ne sont pas susceptibles d'être enrôlés dans cette pieuse croisade, il existe beaucoup de contrées au sein desquelles, la générosité des uns suppléant à l'abstention des autres, le chiffre total correspondant à la population de chaque paroisse pouvait être facilement obtenu; et, qu'étant même dépassé dans un grand nombre, il apporterait une compensation à ce qu'il aurait d'inférieur dans d'autres. On a proposé, dans ce but, l'établissement de dizaines analogues à celles de la Propagation de la Foi, et cette organisation a commencé de fonctionner avantageusement dans plus d'un diocèse. De grand cœur, nous encouragerons tout ce qui sera tenté à cet égard par nos dignes coopérateurs, avec le concours de ces personnes saintement zélées qui ne reculent devant aucune fatigue, qui ne sont rebutées par aucune difficulté, quand il s'agit des intérêts sacrés de la religion et de la sainte Église romaine. Au besoin, nous en conférerons durant les exercices de la prochaine retraite pastorale. Mais, en essayant de nouveaux moyens, nous nous garderons bien d'abandonner ceux qui nous ont offert déjà des résultats si appréciables. Les deux quêtes établies par notre ordonnance du trente-un décembre mil huit cent soixante seront donc maintenues.

Nous avons la confiance, N. T.-C. F., que vous répondrez largement à notre appel. Jamais nous n'avons élevé en vain la voix parmi vous. Votre générosité comme votre docilité nous sont trop connues, la cause que nous prêchons en ce moment est trop chère à vos cœurs, pour que nous ayons à redouter un insuccès, auquel le passé ne nous point accoutumé.

Dès aujourd'hui, nous voulons dire que nous éprouvons une gratitude particulière pour ces hommes, encore étran-

gers à plusieurs des croyances et des pratiques nécessaires du christianisme , et qui néanmoins , en se plaçant au seul point de vue des doctrines conservatrices , font profession de s'intéresser efficacement au maintien de la royauté pontificale qu'ils considèrent comme la première condition de l'équilibre du monde moral et politique. Eux aussi ont le sentiment que , si leur offrande procède de leur libre vouloir, elle est cependant l'acquit d'une dette ; car, si les intérêts sociaux et matériels sont inséparablement liés aux intérêts moraux et religieux dont la papauté est la suprême gardienne , c'est justice qu'ils s'emploient à soutenir une puissance dont ils reçoivent de tels services ¹.

Ne nous objectez pas , N. T.-C. F. , qu'en excitant ainsi votre zèle et en donnant cette direction à vos charités, nous nous exposons à voir baisser le chiffre accoutumé des offrandes destinées à nos œuvres diocésaines , particulièrement à l'œuvre si essentielle de nos séminaires. Nous ne redoutons point ce danger. Si vous exercez vos mains à s'ouvrir en faveur du père de la grande famille , elles ne se contracteront pas dans un sens contraire le jour où il s'agira de pourvoir aux besoins de nos jeunes lévites. Et d'ailleurs les bénédictions même temporelles que peuvent vous faire espérer vos libéralités envers le vicaire de Jésus-Christ vous permettront d'accroître impunément le chiffre de vos libéralités totales. Quoi qu'il puisse arriver , enfin , nous n'hésitons point à déclarer , avec un de nos vénérables frères, que l'œuvre du Denier de Saint-Pierre est l'œuvre principalement nécessaire du moment actuel, même dans l'intérêt de toutes les autres. Celles-ci ne reçoivent-elles pas l'impulsion et le mouvement de la sainte Église romaine , qui est le cœur du monde catholique ? S'il se manifestait quel-

¹ Placuit enim eis ; et debitorum sunt eorum. Nam si spiritualium eorum participes facti sunt gentiles , debent et in carnalibus ministrare illis. Rom., xv, 27.

que trouble ou seulement du malaise au centre de la vie commune, toutes les autres institutions charitables languiraient bientôt et finiraient par se dessécher et périr, comme des plantes privées de la sève qu'elles puisaient dans une terre féconde ¹. Prêtres de la loi nouvelle, à Dieu ne plaise que nous oublions le précepte fait aux lévites de l'ancienne alliance ! Lors donc qu'il s'agit de ce qui doit être offert au Seigneur en la personne d'Aaron, son grand-prêtre : *decimam partem decimæ offerte Domino et date Aaron sacerdoti*, nous vous conjurons, N. T.-C. F., d'affecter à ce présent ce que vous aurez de plus excellent et de plus choisi : *in donaria Domini separabitis optima et electa* ². Dieu nous garde de commettre le péché contre lequel Moïse prémunissait les fils de Lévi ! Dieu nous garde de frauder la part du pontife souverain en revendiquant à nos usages ce qu'il y aurait de meilleur et de plus gras, puisque par là nous souillerions toutes les oblations destinées à nos autres œuvres : *Et non peccabitis super hoc, egregia vobis et pingua reservantes, ne polluat oblationes filiorum Israel* ³ !

XVI. Du reste, le corps ecclésiastique et les divers instituts religieux se feront toujours gloire de donner l'exemple. Si minimes que soient aujourd'hui leurs moyens d'existence, ils se croiraient indignes d'en jouir s'ils n'en prélevaient quelque chose pour le pasteur suprême des brebis comme des agneaux. Ils n'oublient pas qu'en obéissant aux inspirations de leur foi et de leur amour filial, ils ne font qu'aller au-devant d'un devoir ; car l'oracle de la théologie doctrinale et morale, saint Thomas, s'exprime en ces termes : « Parce que les lévites étaient au-dessous des prêtres, le Seigneur leur ordonna de payer au grand-prêtre la dixième part de leurs dimes. C'est pourquoi, par les mêmes motifs,

¹ Lettre circulaire de Mgr l'archevêque de Tours, relative à l'œuvre du Denier de Saint-Pierre.

² Numer., XVIII, 28, 29. — ³ Ibid., 32.

les ecclésiastiques seraient tenus de payer un impôt analogue au souverain pontife, s'il l'exigeait. Car la raison naturelle nous dit que celui qui est chargé des intérêts généraux de la multitude, doit être aidé du bien de tous, pour qu'il puisse faire ce qui importe au salut commun¹. Le saint-siège, assurément, n'a point la pensée de s'attribuer jamais un droit rigoureux : raison de plus pour que nous prévenions tous ses besoins et tous ses désirs. Non, nous n'aurons pas la honte et le malheur de l'avoir délaissé dans ses angoisses. L'Esprit-Saint a dit : *Quam malæ famæ est qui derelinquit patrem* : « Que celui-là est tristement famé qui abandonne son père² ! » Hélas ! les faits accomplis sous nos yeux ne manqueraient pas d'imprimer à notre siècle cette triste note, s'ils ne trouvaient leur expiation dans le tribut volontaire des fidèles. Mais ce dédommagement et cette réparation ne feront point défaut ; et notre génération rendra de sa main droite au vicaire de Jésus-Christ, ce que la main gauche lui a sacrilègement soustrait.

De son côté, le vicaire de Jésus-Christ, en nous honorant des témoignages de sa gratitude et de la faveur de ses remerciements, a voulu nous départir des biens spirituels en retour de nos offrandes temporelles. Dès l'origine, N. T.-C. F., nous vous avons annoncé que, le pontife romain ayant érigé à Rome une archiconfrérie de Saint-Pierre, nous nous réservions d'y faire agréger tous les fidèles qui participeraient à l'œuvre établie par notre ordonnance, et que nous indiquerions les prières qui doivent être jointes à l'aumône pour avoir part aux indulgences et autres faveurs accordées par le chef de l'Église³. Cette affiliation nous a été octroyée en ces derniers temps, et vous vous montrerez empressés à en recueillir le bienfait.

¹ 2a 2æ, quæst. LXXXVII, art. IV, resp. ad. 3. — ² Eccli., III, 18.

³ Mandement et Ordonnance concernant l'Œuvre dite du Denier de Saint-Pierre, art. V (XXXI décembre MDCCCLX). Voir T. IV, p. 110.

Nous ne terminerons pas, N. T.-C. F., sans vous faire remarquer que jamais l'argent n'a eu plus besoin qu'aujourd'hui d'être lavé de ses souillures et purifié de ses excès. En vérité, n'est-ce pas une grâce qui nous est offerte que cette occasion de faire servir à la cause de Dieu et de son Christ, à la cause de la vérité, de la vertu, de la justice et du droit, cette monnaie qui peut si légitimement être appelée « la mammoned'iniquité », puisque, quand elle n'en est pas le fruit, elle en est si universellement devenue l'instrument ?

A CES CAUSES, etc.

La confrérie de Saint-Pierre, érigée à Rome par décret du cardinal vicaire, a été enrichie d'indulgences par un bref pontifical du 31 octobre 1860, et a été élevée à la dignité d'archiconfrérie par un autre bref pontifical du 4 novembre suivant. — Par diplôme du 27 janvier 1866, l'association du diocèse de Poitiers a été agréée à l'archiconfrérie. — En conséquence, trois indulgences plénières sont accordées aux fidèles faisant partie de cette œuvre qui, aux fêtes de saint Pierre et saint Paul (29 juin), de la Chaire de saint Pierre à Rome (18 janvier) et de saint Pierre-ès-liens (1^{er} août), après s'être confessés dans le courant de la quinzaine, feront ces jours-là la sainte communion, et visiteront une église quelconque où ils prieront aux intentions prescrites, à savoir, pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de notre mère la sainte Église. — De plus, toutes les personnes associées pourront gagner sept ans et sept quarantaines d'indulgences chacun des jours où, étant au moins contrites de cœur, elles réciteront à l'intention des nécessités de la sainte Église romaine, l'Oraison dominicale, la Salutation angélique et le Symbole des apôtres avec le *Gloire au Père et au Fils, etc.* ; enfin, à l'occasion de toute autre œuvre faite dans l'esprit de l'association, trois cents jours d'indulgences. — Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire. — Chacun de MM. les curés et aumôniers est établi directeur de l'œuvre par rapport à sa paroisse ou à l'établissement qu'il dirige ; et, par ses soins ou par ceux d'un secrétaire ou d'une secrétaire à sa nomination, les noms de tous ceux qui veulent appartenir à l'œuvre doivent être inscrits sur un registre. L'offrande peut d'ailleurs être faite, soit entre les mains du directeur ou des collecteurs et collectrices, soit à l'une des quêtes ci-dessus indiquées.

XXXV

EXHORTATION

ADRESSÉE AU BATAILLON DES ZOUAVES PONTIFICAUX,
▲ LA SUITE DE LA MESSE MILITAIRE CÉLÉBRÉE DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE
DE VELLÉTRI.

(DIMANCHE XVII JUIN MDCCCLXVI.)

Et qui custos est Domini sui, glorificabitur.

Celui qui est le gardien de son maître, sera glorifié.

PROVERB., XXVII, 18.

MES JEUNES AMIS,

I. Dans la page même de l'évangile que nous venons de lire¹, Jésus a dit à Simon : « Ne crains pas : désormais tu « seras un preneur d'hommes » : *Et ait ad Simonem Jesus : Noli timere, ex hoc jam homines eris capiens*². Dix-huit siècles écoulés ont justifié cet oracle. Jamais pêcheur n'a vu tant de poissons abonder dans ses filets que Pierre a vu d'hommes se donner à lui, lui apporter leurs cœurs et leurs bras. Il est vrai, les passions mauvaises ont réussi parfois à refaire, dans le cours des temps, quelques-unes de ces nuits obscures durant lesquelles Pierre a pu sembler condamné à la stérilité et à l'impuissance. Mais, à travers ces nuits ingrates et laborieuses, on voyait poindre déjà une aurore meilleure; et l'apôtre, se jetant aux genoux de son Maître, témoignait bientôt son étonnement et sa joie de la capture inespérée

¹ Évangile du IV^e Dimanche après la Pentecôte. — ² Luc., v, 10.

qui se pressait sur son navire : *Quod cum videret Simon Petrus, procidit ad genua Jesu...; stupor enim circumdederat eum in captura piscium* ¹.

Dites-moi, jeunes soldats, votre présence ici n'est-elle pas la démonstration de cette mystérieuse puissance, de cette propriété attractive en vertu de laquelle Simon Pierre est bien véritablement « un preneur d'hommes » : *Ex hoc jam homines eris capiens* ? Pour prendre les hommes, les puissances de la terre ont des instruments auxquels on ne résiste pas : elles ont la loi de la conscription, elles ont le prestige de l'avancement, de la fortune et de la gloire ; avec de tels engins, la pêche d'hommes n'a rien de miraculeux. Mais quand les hommes sont pris dans les filets d'un dévouement volontaire et désintéressé ; et quand ce phénomène ne procède pas d'un engouement passager, d'un entraînement fanatique, mais revêt un caractère de permanence et de fixité, ah ! c'est alors que le prodige apparaît, le prodige d'une abnégation surhumaine, le prodige d'une vocation et d'une mission surnaturelle, comme la vocation et la mission de ceux dont parle notre évangile : *Et relictis omnibus, secuti sunt eum* : « Ayant laissé tout, ils le suivirent » ². Non, non, ne craignez pas, ô Simon Pierre : si rebelles que soient les nations, si ténébreux que soient les siècles, si défavorables que soient les circonstances, il y aura toujours des hommes de foi et des hommes de cœur qui viendront à vous, qui quitteront tout pour vous, qui endureront tout pour vous, qui verseront au besoin leur sang ; que dis-je ? des hommes qui feront plus que de verser leur sang : verser son sang, c'est l'ambition du soldat ; des hommes qui accepteront toutes les épreuves, toutes les avanies, qui subiront le supplice d'une longue attente et d'une inaction difficile, des hommes dont rien ne découragera la foi, dont rien ne vaincra l'énergique constance, et

¹ Luc., v, 8, 9. — ² Ibid., 11.

qui donneront plus que leur vie pour vous : *Et ait ad Simonem Jesus : Noli timere, ex hoc jam homines eris capiens.*

Voilà ce que vous avez fait, jeunes soldats ; et , croyez-moi , la part que vous vous êtes adjudgée à vous-mêmes est la bonne part. J'en pourrais donner plusieurs raisons , mais ce n'est pas l'heure ni le lieu de dissenter. Devant une assistance militaire, la parole, même sacerdotale, doit avoir la concision du langage militaire. Le laconisme , en ce cas , est la grande règle du discours

II. J'ai pris pour texte ces paroles du livre des Proverbes : « Le gardien de son maître sera glorifié ». Entendez le verset tout entier : *Qui servat ficum, comedet fructus ejus ; et qui custos est domini sui, glorificabitur.*

Si l'on veut les fruits d'un arbre, il faut garder l'arbre intact. Le figuier est un arbre très-fécond , qui se charge de fruits plusieurs fois l'année , et qui les produit en si grande abondance qu'on s'en peut procurer toujours. Hier , en traversant la campagne romaine pour venir vers vous , j'admirais cette prodigieuse fertilité. Mais enfin cet arbre lui-même ne donne son produit qu'à la condition d'être debout , de n'être pas renversé , abattu. Or, il est ici-bas un arbre mystérieux, un arbre né d'une petite semence tombée d'en haut, un arbre qui a étendu ses branches d'une extrémité du monde à l'autre, et à l'ombre duquel sont venus se reposer tous les habitants de la terre pour prendre de là leur essor vers le ciel. Cet arbre, dont les fruits sont la nourriture et la vie du monde , c'est l'arbre chrétien. Cet arbre a son tronc visible duquel partent et auquel se rapportent tous les rameaux , toutes les branches. La grande institution du christianisme s'incarne, se personnifie principalement dans un homme que Jésus-Christ s'est donné pour représentant terrestre, pour successeur permanent ici-bas. C'est Pierre ; c'est le pontife romain. Vous voulez goûter les fruits du christianisme : gardez-vous de toucher à la pa

pauté, qui est la tige d'où naissent tous ces fruits. Tant que la papauté subsistera, gardant la place que l'économie du plan divin lui a marquée, tous ses effets, tous ses produits vous sont assurés. Vous conservez intact le figuier, vous en mangerez les fruits : *Qui servat ficum, comedet fructus ejus*. Pareillement, continue l'Esprit-Saint, celui qui se constitue gardien de son maître, se couvrira d'honneur : *et qui custos est domini sui, glorificabitur*.

Mais, parce que la papauté est en quelque sorte l'essence du christianisme, parce qu'elle en est ici-bas la tête et le cœur, parce qu'elle est le tronc de l'arbre, l'enfer ne cesse point de conspirer contre elle. Voyez notre siècle à l'œuvre : on a rogné, on a coupé de cet arbre toutes les branches que l'on a pu atteindre, et, en ce moment, la cognée est mise à la racine : *jam enim securis ad radicem arboris posita est*¹. En présence de cette œuvre de destruction, qu'ont fait les hommes de notre temps ? Les uns se sont faits ennemis, complices, assaillants, agresseurs ; d'autres sont demeurés spectateurs inactifs, indifférents ; d'autres ont exprimé des regrets, des sympathies plus ou moins stériles. Vous, vous vous êtes constitués gardiens de votre maître ; vous en retirerez la gloire : la gloire, parce que vous servez la plus sainte des causes ; la gloire, parce que vous avez à cœur de servir saintement cette cause sainte.

III. La cause que vous défendez est la plus sainte des causes : aucune milice ne peut se glorifier plus que la vôtre d'être au service de la vérité et du bien. Quand l'Église sacre un soldat, elle dit : « Exaucez nos prières, Seigneur, afin que votre serviteur puisse être le défenseur des églises et de tous ceux qui servent Dieu, à l'encontre de la cruauté des infidèles et des hérétiques, et qu'il soit la terreur et l'épouvante de tous ses ennemis² ». En bénissant l'armure

¹ Matth., III, 10.

² Exaudi, quæsumus, preces nostras, quatenus famulus tuus esse possit

du guerrier, le pontife s'exprime ainsi : « Dieu tout-puis-
sant, dans la main duquel réside la plénitude de la victoire,
et qui avez conféré à David une force miraculeuse contre
l'insolent Goliath, faites descendre votre puissante bénédic-
tion sur ces armes, et octroyez à votre serviteur de s'en
servir librement et victorieusement pour la protection et
la défense de la sainte mère Église, contre les assauts des
ennemis visibles et invisibles¹. » Enfin, en ceignant du
glaive le chevalier agenouillé à ses pieds, le pontife
ajoute : « Reçois cette épée au nom du Père, du Fils et du
Saint-Esprit, et sers-t-en pour ta défense et celle de la sainte
Église de Dieu, pour la confusion des ennemis de la croix
du Christ et de la foi chrétienne; et, autant que la fragilité
humaine le permettra, ne blesse jamais injustement per-
sonne avec ce glaive : le Christ te fasse cette grâce, lui qui
est Dieu et qui vit et règne avec le Père et l'Esprit-Saint,
dans les siècles des siècles ».

Jeunes soldats, nous n'avons pas à rétracter une seule de
ces paroles en vous armant chevaliers, et en vous déclarant

*defensor ecclesiarum, omniumque Deo servientium contra sævitiam paga-
norum atque hæreticorum, aliorumque sibi insidiantium sit terror et
formido. Pontif. rom. P. 1, De benedict. novi militis.*

¹ *Deus omnipotens, in cujus manu victoria plena consistit, quique
etiam David ad expugnandum rebellem Goliath vires mirabiles tribuisti,
clementiam tuam deprecamur ut hæc arma almifica pietate benedicere dig-
neris; et concede famulo tuo eadem gestare cupienti, ut ad munimen et
defensionem sanctæ matris Ecclesiæ contra invisibilium et visibilium hos-
tium impugnationem ipsis libere et victorioso utatur. Ibid. P. II, De bene-
dictione armorum.*

² *Accipe ensem istum in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, et
utaris eo ad defensionem tuam, ac sanctæ Dei Ecclesiæ, et ad confusio-
nem inimicorum crucis Christi ac fidei christianæ; et quantum humana
fragilitas permiserit, cum eo neminem injuste lædas : quod ipse tibi præ-
stare dignetur qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat Deus in se-
cula seculorum. Ibid., De benedictione ensis.*

les défenseurs du pontife-roi contre ses sacrilèges ennemis de l'heure présente. C'est la vie même de l'Église, c'est l'honneur de la croix et de la foi chrétienne qui est en cause. Que votre mission soit de défendre la frontière actuelle des États de l'Église ou de rentrer un jour dans les provinces usurpées, de veiller auprès du trône du pontife-roi ou de devenir sa garde d'honneur sur la route de l'exil, cette mission sera toujours une mission sacrée.

Et si la cause que vous défendez est la plus sainte des causes, j'ai ajouté que votre gloire était de travailler à la servir saintement. Sans doute vous êtes peccables, et plus d'une fois vous avez pu être pécheurs. Il y a eu des défections dans le ciel des anges, il y en a eu dans le paradis terrestre, il y en a eu dans le collège des apôtres, il y en aura partout sur la terre. Mais n'est-ce pas rendre justice à votre bataillon que de dire qu'il n'a point son égal pour la pratique de la piété, pour l'accomplissement des devoirs religieux, pour les sentiments de foi et de dévouement désintéressé? Croyez-moi, jeunes gens, en vous faisant gardiens de celui qui est notre pontife et notre père, oui, vous avez pris la bonne part; et vous recueillerez, avec l'applaudissement intérieur de la bonne conscience, les fruits les plus exquis et la gloire la plus enviable qu'on puisse acquérir, même en ce monde : *Qui servat ficum, comedet fructus ejus, et qui custos est Domini, sui glorificabitur.*

IV. Sans doute, ce résultat sera acheté au prix de bien des déboires. Comme il était insolent ce Goliath dont nous lisions aujourd'hui l'histoire dans le premier livre des Rois¹ ! Comme il s'avancait fièrement, chaque matin, devant le camp d'Israël ; comme il était glorieux de sa stature colossale ; comme il jetait à ses adversaires des défis méprisants, des sarcasmes moqueurs ; comme il prenait en pitié ce petit

¹ Lect. I Noct. Dominic. IV post Pentecost.

pâtre qui s'avisa de vouloir lutter contre lui ! « Viens, lui dit-il, et je donnerai ta chair en pâture aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre ». David ne se déconcerta pas. « Tu viens à moi avec le glaive et la lance et le bouclier, lui dit-il ; et moi je viens avec le nom du Seigneur. » Le jeune berger se penche, il ramasse une pierre dans le ruisseau il l'ajuste à sa fronde, il lance son projectile au front de Goliath, et Goliath est renversé ¹.

Eh bien ! oui, le Goliath de l'impiété, le Goliath de la révolution, il a de ces mêmes défis, de ces mêmes insolences. Il prend en pitié ces humbles enfants qui songent à lui résister. Qu'il prenne garde pourtant. Comme David, vous avez une fronde, c'est votre foi ; comme lui, vous avez pour arme une pierre : cette pierre, elle porte un nom divin : *Petra autem erat Christus* ² : « la pierre, c'est le Christ », et c'est aussi celui que le Christ a nommé lui-même « Pierre » : *Tu es Petrus* ³. Avec cette fronde et cette pierre, et le nom du Seigneur, vous renverserez Goliath. Mais, au lieu que la pierre de David a tué son puissant adversaire, votre pierre à vous sauve ceux qu'elle touche, elle ressuscite ceux dont elle atteint le front.

O génération contemporaine, ô fille infortunée de cette Babylone qui est la révolution moderne, bienheureux celui qui tiendra tes enfants, et qui les collera, qui les attachera à la pierre, à cette pierre qui est Jésus-Christ, et qui est la chaire apostolique : *Filia Babylonis misera, beatus qui tenebit et allidet parvulos tuos ad petram* ⁴ !

J'ai commencé par un mot de l'évangile de ce jour ; je terminerai en appropriant à ma pensée les paroles de l'épître.

V. Jeunes gens, « j'estime que les épreuves de ce temps n'ont point de proportion avec la gloire future qui éclatera en vous. Est-ce qu'à l'heure présente, le monde entier n'est

¹ I Reg., xvii. — ² I Corinth., x, 4. — ³ Matth., xvi, 18. — ⁴ Ps. cxxxvi, 8, 9.

pas dans l'anxiété et dans l'attente d'une grande intervention de Dieu en faveur de ses enfants fidèles ? Est-ce que tous les êtres sensés et honnêtes ne sont pas dans la souffrance , assujettis qu'ils sont contre leur gré à l'empire de tout ce qu'il y a de plus vain et de plus misérable¹ ? Courbés sous des jougs humiliants, ils aspirent après le jour où ils seront délivrés de la servitude de la corruption (le mot est énergique, mais il n'est que vrai : *a servitute corruptionis*), et où ils rentreront dans la liberté de la gloire des enfants de Dieu : *in libertatem gloriæ filiorum Dei*². Prenez donc courage, et sachez que vos angoisses sont celles de tout homme qui pense et qui se respecte : car, jusqu'à ce moment, toute créature gémit et soupire, et elle est comme dans le travail de l'enfantement ; et non-seulement la créature qui borne ses destinées aux choses du temps, mais nous-mêmes surtout, qui avons en nous les prémices de l'esprit, nous gémissons au dedans de nous, attendant l'effet de l'adoption divine, et soupirant aussi après notre délivrance matérielle, blessés que nous sommes dans tous nos sentiments et tous nos intérêts à la fois, et ne pouvant espérer d'affranchissement qu'en Jésus-Christ³.

Jeunes gens, souvenez-vous qu'au symbole de votre foi il y a ces deux mots : JE CROIS, et aussi J'ATTENDS : CREDO,... ET EXPECTO. Ayez foi, et sachez attendre : votre heure viendra, et le rôle des enfants de Dieu sera révélé. Amen.

¹ *Fratres existimo quod non sunt condignæ passionēs hujus temporis ad futuram gloriā quæ revelabitur in vobis. Nam expectatio creaturæ revelationem filiorum Dei expectat; vanitati enim creatura subjecta est, non volens. Rom., VIII, 18, 19, 20.—² Ibid., 21.*

³ *Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit et parturit usque adhuc; non autem solum illa, sed et nos ipsi, primitias spiritus habentes, et ipsi intra nos gemimus, adoptionem filiorum Dei expectantes, redemptionem corporis nostri in Christo Jesu Domino nostro. Ibid., 22, 23. Epist. Miss. Dominic. IV post Pentecost.*

XXXVI

MANDEMENT

ORDONNANT UNE QUÊTE ET DES PRIÈRES

EN FAVEUR DE L'ALGÉRIE RAVAGÉE PAR LE FLÉAU DES SAUTERELLES.

(XXVIII JUILLET MDCCCLXVI.)



NOS TRÈS-CHERS FRÈRES ,

I. Si la puissance de nuire , laissée pour un temps aux esprits de ténèbres , est prodigieusement féconde en calamités de toutes sortes , nous aimons à reconnaître que Dieu a d'abord déposé au cœur de ses créatures des trésors de dévouement plus inépuisables que ne sont les trésors de sa colère. « L'amour est fort comme la mort , a dit l'Esprit-Saint ; les plus grands déluges de maux ne sauraient éteindre la charité , et les fleuves débordés ne la submergeront point ¹ ».

Nous faisons naguère appel à votre bienfaisance en faveur d'une de nos colonies des Antilles , cruellement éprouvée par un ouragan destructeur. Notre voix a été entendue ; vous vous êtes signalés parmi les plus généreux et les plus empressés à compatir à l'infortune de la Guadeloupe. Aujourd'hui des ravages d'un autre genre réclament de nouveau votre assistance. L'invasion des sauterelles fait passer

¹ Cant., VIII, 6, 7.

en ce moment l'Algérie par l'une des plus rudes tribulations qui puissent l'atteindre.

Nous savions par les livres saints qu'à certaines époques l'Afrique et plusieurs plages de l'Asie avaient eu , dans ces insectes voraces, des ennemis mortels. A la vérité , la huitième des dix plaies qui frappèrent l'Égypte fut , aussi bien que toutes les autres , une plaie extraordinaire et miraculeuse , en ce sens qu'ayant été prédite à Pharaon comme une punition de son endurcissement , elle éclata à point nommé sur le commandement de l'homme de Dieu ¹. Mais la teneur même du livre de l'Exode nous apprend que ce phénomène sinistre n'était pas nouveau et inconnu. « Moïse
« étendit sa verge sur toute l'Égypte ; et le Seigneur fit le-
« ver un vent brûlant qui souffla tout ce jour-là et toute la
« nuit ; et le lendemain matin ce vent amena les sauterel-
« les, qui envahirent tout le royaume de Pharaon et s'abat-
« tirent sur toutes les parties de l'Égypte, en telle quantité
« que, ni avant ni après , on n'en vit une pareille multi-
« tude ; elles couvrirent toute la surface du sol , portant le
« ravage de toutes parts ; toute l'herbe de la terre et tous
« les fruits des arbres furent rongés et dévorés ; il ne resta
« absolument rien de vert, ni dans les herbes ni sur les ar-
« bres dans tout le pays ² ».

La plaie dont Moïse avait frappé cette terre infidèle pour obtenir l'affranchissement d'Israël , Israël à son tour fut averti qu'elle deviendrait contre lui une des armes de la justice du Seigneur. Dans ce chapitre vingt-huitième du Deutéronome, où des bénédictions et des malédictions très-détaillées sont annoncées aux observateurs et aux transgresseurs de la loi, le rôle de la sauterelle est formellement déclaré ³. Celle-ci se tint toujours prête à obéir à l'ordre du

Exod., x, 4, 5, 6. — ² *Ibid.*, 13, 14, 15.

Semen multum jacies in terram, et modicum congregabis : quia locustæ devorabunt omnia. Deut., xxviii, 38.

Seigneur : « Il a parlé, dit le psalmiste, et des sauterelles de
« toute espèce sont venues en nombre infini ¹. Les fils de
« Juda n'ont pas été fidèles à l'alliance,... et le Seigneur a
« livré le fruit de leurs travaux à la sauterelle ² » : accom-
plissement manifeste des oracles divins, dont les prophètes
ne manquèrent point de donner le commentaire à leurs
contemporains ³.

Chez les Gentils, où n'existait pas le pacte temporel de
Dieu avec son peuple, ce même fléau fit sentir plus d'une
fois ses rigueurs. Saint Augustin, en son quatrième livre de
la *Cité de Dieu* ⁴, raconte, d'après Tite-Live, « que, posté-
rieurement à l'organisation de l'Afrique en province ro-
maine, une multitude de sauterelles qui semblait tenir du
prodige fit irruption sur ce pays; qu'après qu'elle eut con-
sumé tous les fruits et les feuilles des arbres, cette nuée
immense et incalculable fut précipitée dans la mer; mais que
les débris infects de ces animaux ayant été rejetés sur les
rivages, il s'en suivit une telle corruption de l'air et une si
grande pestilence, qu'elle amena la mort de plus de huit
cent mille hommes dans les seuls États de Massinissa; et
que, de la nouvelle recrue de trente mille soldats qui se
trouvait à Utique, il n'en survécut que le tiers ⁵ ».

II. Or, N. T.-G., F., ces récits de l'antiquité sacrée et de
l'histoire profane, confirmés par les relations des voyageurs
et par les écrits des naturalistes, sont tristement redevenus
pour nous de l'histoire contemporaine. Nous ne voulons
point affaiblir le tableau que nous trace la circulaire du
Comité central institué pour subvenir aux besoins de nos
infortunés colons.

¹ Dixit, et venit locusta et bruchus, cujus non erat numerus. Ps. civ, 34.

² Et dedit ærugini fructus eorum, et labores eorum locustæ. Ps. lxxvii, 46.

³ Joel, i, 4. — Amos, vii, 2. — ⁴ De civit. Dei, L. iv, c. xxxi.

⁵ Oros., L. v, c. xi, ex Livii libro lx, unde etiam memorat Julius Obse-
quens, c. xc, ad ann. urbis 627.

« C'est dans le courant d'avril mil huit cent soixante-six que parurent les premières colonnes de ces insectes dévastateurs. Débouchant par les gorges des montagnes et par les vallées dans les plaines fertiles du littoral, elles s'abattent d'abord sur la plaine de la Mitidja et sur le sahel d'Alger. Leur masse, sur certains points, intercepte la lumière du soleil et ressemble à ces tourbillons de neige qui, pendant les tempêtes d'hiver, dans les campagnes d'Europe, dérobent aux regards les objets les plus rapprochés. La végétation est un appât qui les attire. Bientôt les colzas, les avoines, les orges, les blés tardifs, les plantes maraîchères sont en partie détruits. Sur certains points, les sauterelles pénètrent même à l'intérieur des habitations ¹.

« Le gouverneur général de l'Algérie s'efforce de ranimer le courage des populations : par ses ordres, les troupes se joignent aux colons pour combattre le fléau ; les indigènes, atteints eux-mêmes dans leurs intérêts, se lèvent pour prêter leur concours contre l'ennemi commun. Des quantités immenses de sauterelles sont détruites en quelques jours ; mais que peuvent les efforts humains contre ces multitudes ailées qui s'échappent dans l'espace et n'abandonnent un champ que pour aller retomber sur le champ voisin ?

« Il n'était pas possible d'empêcher la fécondation, et la ponte donnant promptement naissance à des larves innombrables, les premiers essaims sont bientôt remplacés et centuplés par une génération nouvelle. Cette apparition de jeunes sauterelles est particulièrement redoutable en raison de leur voracité. Leurs masses affamées se précipitent sur tout ce qui a été épargné par leurs devancières ². Elles encombre les sources, les canaux, les ruisseaux, et les

¹ Cette invasion des maisons avait été signalée par Moïse : *Et implebunt domos tuas, et servorum tuorum et omnium Ægyptiorum*. Exod., x, 6.

² A propos de ces nouveaux insectes, plus insatiables encore que les premiers, le prophète Joel avait dit : *Residuum locustæ comedit bruchus*

troupes ont peine à débarrasser les eaux de ces causes d'infection.

« Presqu'en même temps, les provinces d'Oran et de Constantine sont envahies. A Tlemcen où, de mémoire d'homme, les sauterelles n'avaient point encore paru, le sol en est jonché. A Sidi-Bel-Abbès, à Sidi-Brahim, à Mostaganem, elles attaquent les tabacs, les vignes, les figuiers et les oliviers même, malgré leur feuillage amer. A Relizane et à l'Habra, elles envahissent les cultures cotonnières. La route de quatre-vingt kilomètres, qui relie Mostaganem à Mascara, en est couverte dans tout son parcours ¹.

« Dans la province de Constantine, les sauterelles apparaissent presque simultanément du Sahara à la mer, et depuis Bougie jusqu'à La Calle. A Batna, à Sétif, à Constantine, à Guelma, à Bône, à Philippeville, à Djidgelly, les populations luttent avec énergie; mais ni le feu, ni les obstacles opposés à la marche des insectes ne peuvent empêcher des désastres qui frappent surtout les exploitations européennes.

« Le dommage est immense, et on ne saurait encore en prévoir toute l'étendue, car l'œuvre de dévastation se poursuit tous les jours, et il dépend de la providence seule de l'arrêter... »

III. Qui de nous, N. T.-C. F., pourrait fermer l'oreille de son cœur à de tels cris de détresse? L'Algérie est devenue à jamais une terre française. Il n'est pas permis à la mère-patrie de demeurer indifférente aux intérêts gravement compromis de cette jeune colonie, soumise déjà à tant d'autres épreuves. Vous acquitterez donc largement, cette fois

(1, 4); et le prophète Nahum, exprimant le surcroît d'avidité des subalternes sur les chefs, disait à Ninive : *Custodes tui, quasi locustæ; et parvuli tui, quasi locustæ locustarum* (III, 17).

¹ Quæ operiat superficiem terræ, ne quidquam ejus appareat. Exod., x, 5.

encore, la double cœtte de la solidarité nationale et de la charité chrétienne.

Mais votre compassion ne serait qu'à moitié empreinte de ce dernier caractère, si à l'aumône matérielle elle n'ajoutait l'aumône religieuse de la prière. Nous n'avons point à rechercher si des offenses nouvelles et particulières ont pu exciter le courroux du Seigneur : nous savons que les péchés des hommes suffisent toujours surabondamment à expliquer les adversités qui visitent la terre. Mais nous savons aussi que le repentir et la prière ont une efficacité toute puissante sur le cœur de notre Dieu. Pharaon s'étant écrié : « J'ai péché contre le Seigneur votre Dieu, mais pardonnez-moi ma faute encore cette fois, et conjurez le Seigneur votre Dieu qu'il me délivre de cette mort », Moïse se mit en prière devant le Seigneur. Le Seigneur aussitôt fit lever un vent d'occident très-impétueux, qui balaya les sauterelles et les jeta dans la mer Rouge sans qu'il en restât une seule dans toute l'étendue de l'Égypte¹. Implorons la bonté et la puissance du Très-Haut afin qu'il accorde à nos frères d'Algérie une délivrance aussi prompte et aussi complète ; demandons que la cessation du mal soit radicale, qu'un fléau ne se transforme point en un autre, que l'épidémie ne succède pas à la dévastation, et que nos vaillantes légions africaines soient préservées du sort de la garnison d'Utique. On lit dans la vie d'un Père du désert que, par la vertu de sa bénédiction et de sa prière, il mit en fuite des phalanges innombrables de sauterelles et d'autres insectes pernicioeux². Plusieurs exemples semblables pourraient être allégués³. La puissance des saints subsiste toujours : implorons avec confiance leur intercession pour l'éloignement du fléau. Ce n'est pas assez. Les saintes Écri-

¹ Exod., x, 16-19.

² Vita S. Theodosii, cœnobiarchæ, ap. Bolland., ad diem xi Januar., T. I, p. 698, c. xvi. — ³ Bolland. ; viii Jan., Vita S. Severini, cap. iv, pag. 489.

tures nous apprennent que si Dieu envoie le châtiment, il sait aussi envoyer les compensations et les dédommagements. Le prophète a dit : « Tressaillez, fils d'Israël, et « soyez dans une sainte allégresse... Je vous rendrai les « années qu'ont dévorées les sauterelles et les autres animaux destructeurs, et vous serez dans l'abondance, et « vous louerez le nom du Seigneur votre Dieu » *Et reddam vobis annos quos comedit locusta, bruchus, et eruca;... et comedetis vescentes, et saturabimini, et laudabitis nomen Dei vestri*¹. Puissent nos ardentes supplications hâter ce retour favorable, et faire renaître l'aisance et la prospérité au sein de tant de familles aujourd'hui plongées dans le dénuement !

IV. Enfin, N. T.-C. F., nous pourrons nous-mêmes tirer de ce sujet une leçon qui nous sera profitable. L'apôtre saint Jean nous avertit qu'il y aura sur la terre, avant la fin des âges, une invasion de sauterelles d'une provenance et d'une nature particulières². « Tout est affreux dans ce spectacle, observe Bossuet en son remarquable commentaire de l'Apocalypse : l'enfer ouvert comme un puits et comme un abîme immense ; une noire fumée qui offusque l'air ; et du milieu de cette fumée, des sauterelles d'une nouvelle et étonnante figure. Il est dit qu'il leur fut commandé de ne nuire ni à l'herbe, ni aux plantes, ni aux arbres, mais seulement aux hommes qui n'auraient pas le signe de Dieu ; et qu'il leur fut donné non pas de les tuer, mais de leur causer un tourment semblable à celui que cause la piqure du scorpion³. Remarquez ici avec attention, poursuit l'évêque de Meaux, comme saint Jean éloigne l'idée d'un ravage temporel, afin qu'ayant pris une fois celle d'une contagion et d'un ravage spirituel, nous tournions toutes nos pensées de ce côté-là. Ces sauterelles, dit l'apôtre, sont d'une espèce à part. Ce

¹ Joel, II, 25, 26. — ² Apoc., IX, 3-12. — ³ Ibid., 4, 5.

n'est pas l'herbe, ni la campagne et les moissons qu'elles ravagent, ce sont les hommes; et ce ne sont pas tous les hommes, mais seulement ceux qui n'ont pas la marque de Dieu », ceux qui ne font plus cas du caractère de leur baptême; « et ce n'est pas tant par la violence que par un venin qu'elles nuisent; et ce n'est pas à la vie humaine ni à nos besoins matériels : leur venin se porte à l'endroit où réside principalement la marque de Dieu, c'est-à-dire à l'âme, où elles coulent ce poison secret¹. »

Ces sauterelles, nées de la fumée sortie du puits de l'abîme, la tradition est unanime à dire, et l'enseignement contemporain de la chaire apostolique nous a lui-même appris que ce sont les fausses doctrines², les opinions impies, les maximes d'indépendance et de révolte de l'esprit humain contre la vérité divine, les conspirations contre le christianisme et contre l'Église et le pontificat romain; sectes entreprenantes, « semblables à des coursiers toujours sellés pour le combat³ », elles ne reculent pas devant le bouleversement du monde entier pour le triomphe de leurs idées; « leurs têtes sont ornées d'espèces de couronnes qu'on dirait d'or⁴ », mais qui ne sont pas de vraies couronnes et qui sont d'un or faux;

¹ Bossuet, Comment. sur l'Apocalypse, c. ix.

² Cui quidem pestilentissimo errori viam sternit plena illa atque immoderata libertas opinionum, quæ in sacræ ac civilis rei labem late grassatur, dictantibus per summam impudentiam nonnullis aliquid ex ea commodi in religionem promanare. At quæ pejor mors animæ quam libertas erroris? aiebat Augustinus (Epist. CLXVI). Freno quippe omni adempto quo homines contineantur in semilis veritatis, proruente jam in præceps ipsorum natura ad malum inclinata, vere apertum dicimus puteum abyssi (Apoc., ix, 3) et quo vidit Joannes ascendere fumum, quo obscuratus est sol, locustis ex eo prodeuntibus in vastitatem terræ. Gregor. PP. XVI, Encycl. MINARI, septembr. MDCCCXXXII.

³ Et similitudines locustarum, similes equis paratis in prælium. Apoc., ix, 7.

⁴ Et super capita earum tanquam coronæ similes auro. *Ibid.*

« elles se présentent à la fois avec des visages d'hommes et des cheveux de femmes ¹ » : quoiqu'elles feignent la valeur, elles comptent principalement sur la pâture qu'elles jettent aux passions; « leurs dents sont comme des dents de lions ² » : sous leur feinte douceur se cache un fond de méchanceté et de violence, et elles excellent surtout à mordre et à déchirer; « leurs corps est couvert comme de cuirasses de fer ³ » : la faveur des pouvoirs terrestres leur assure presque toujours une sorte d'inviolabilité; « la voix de leurs ailes est comme un bruit de chariots de guerre ⁴ » : à elles le fracas et souvent le privilège exclusif d'une publicité retentissantes; enfin « leurs queues ont des aiguillons et sont pareilles à celles des scorpions ⁵ » : toute âme piquée de leur dard subit une altération profonde, une décomposition fatale de sa substance; « et leur pouvoir consiste à nuire aux hommes durant un temps déterminé ⁶ » : c'est pourquoi, bien que ce soit un devoir de combattre énergiquement ces agents de destruction, leur durée ne finit qu'à l'heure marquée par le Tout-Puissant. Jusque-là le secret de leur succès se trouve dans des causes très-diverses et qui semblent opposées.

Il est écrit au livre des Proverbes que les sauterelles n'ont pas de roi, et qu'elles sortent par bandes : *Regem locusta non habet, et egreditur universa per turmas suas*⁷. Ainsi en est-il des coalitions de l'impiété : ce sont pour ainsi dire des

¹ Et facies earum tanquam facies hominum; et habebant capillos sicut capillos mulierum. *Ibid.*, 8.

² Et dentes earum sicut dentes leonum erant. *Ibid.*

³ Et habebant loricas sicut loricas ferreas. *Ibid.*, 9.

⁴ Et vox alarum earum sicut vox curruum equorum multorum currentium in bellum. *Ibid.*

⁵ Et habebant caudas similes scorpionum; et aculei erant in caudis earum. *Ibid.*, 10.

⁶ Et potestas earum nocere hominibus mensibus quinque. *Ibid.*

⁷ Prov., xxx, 27.

corps francs qui n'admettent pas de commandement régulier; leurs masses se portent arbitrairement ici ou là, et elles dirigent leurs chocs avec une diversité d'action et une liberté de mouvements qui fait une partie de leur force. Et toutefois, si l'on y regarde de plus près, ces indépendants, malgré leurs querelles intestines et leurs programmes anarchistes, ne laissent pas d'être disciplinés sous la main d'un chef commun. *Et habebant super se regem angelum abyssi* : « Ils ont au-dessus d'eux pour roi l'ange de « l'abîme », qui les inspire secrètement, qui les mène à leur insu, qui préside à leurs divisions et à leurs rapprochements, qui les unit dans un même instinct pervers, qui coordonne tous leurs plans à son idée fixe et dirige tous leurs actes vers son but final qui est l'extermination de la vérité, le renversement de la société chrétienne et la ruine des âmes. Daigne le Dieu des miséricordes éloigner de son peuple ces fléaux de l'ordre moral qui entraînent à leur suite tant de désastres spirituels et temporels !

A CES CAUSES, etc.

• Apoc., ix, 11.

XXXVII

ENTRETIENS

AVEC LE CLERGÉ PENDANT LES EXERCICES DE LA RETRAITE PASTORALE

ET DU XII^e SYNODE DIOCÉSAIN,

A LA SUITE D'UN SECOND VOYAGE AD LIMINA APOSTOLORUM.

(AOÛT MDCCCLXVI.)



MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Vous attendez de moi que, cette fois encore, après un voyage de Rome fait dans des circonstances si particulières, dans des conjonctures si extrêmes, je vous parlerai de la cité sainte, du pontife romain, des craintes et des espérances de l'heure présente, des éventualités et des prévisions de l'avenir. Il vous paraît impossible que près de deux mois d'observation n'aient pas mis votre évêque à même de former son jugement et d'exprimer sa pensée sur la situation actuelle et sur ses conséquences prochaines. Et comme c'est son habitude de ne rien vous celer, mais au contraire de vous communiquer toutes ses impressions dans ces réunions de famille, dans ces entretiens du foyer, dans ces causeries toutes d'intimité, vous êtes venus ici avec la conviction que vous en rapporteriez, sinon la consolation et la sécurité, au moins quelque lumière sur ce qui concerne

les intérêts les plus chers et les plus sacrés de l'Église.

Je dois vous dire tout d'abord, Messieurs, que votre attente ne sera que très-imparfaitement satisfaite. Il y a des choses dont je ne vous parlerai pas, parce que je ne les sais pas; il en est d'autres dont je ne devrai pas parler, parce que l'heure d'en parler n'est pas venue.

Pour mettre quelque ordre dans mes communications de cette année, je toucherai aujourd'hui principalement ce qui se rapporte à mon voyage de Rome; et les jours suivants, après quelques mots très-laconiques sur nos affaires diocésaines, je traiterai de ce qui fait la matière du synode.

II. Traduirai-je mal les questions qui partent de votre cœur et de vos lèvres, Messieurs, si je les rends ainsi : Vous venez de Rome, Monseigneur; vous avez vu le pape, vous avez vu les hauts dignitaires de la cour pontificale, vous avez vu le peuple romain. En quelle disposition d'esprit est le saint-père ? Que pense-t-il ? que dit-il ? qu'augure-t-il ? N'a-t-il pas toujours la même confiance, la même assurance ? n'est-il pas vrai qu'il parle toujours très-affirmativement du prochain triomphe de l'Église ? Ou bien, s'il en est autrement, que se propose-t-il de faire ? S'il allait être condamné encore à quitter Rome, où irait-il ? Que fera le sacré-collège ? Que doit-on croire, que peut-on espérer des manifestations d'amour dont le peuple de Rome entoure son souverain ? — Puis, baissant le ton, et m'interrogeant à mi-voix, vous me dites encore : Comment le pape s'exprime-t-il sur la France, sur la politique qu'on y suit, sur le concours qu'il en peut attendre ?...

N'est-ce pas, ce sont bien là vos questions, du moins celles que vous formulez intérieurement ? Mais, à mesure que je vous les ai traduites tout haut, vous vous êtes dit déjà : Ces questions vont bien loin, et probablement plusieurs d'entr'elles resteront sans réponse. Si vous vous dites cela, Messieurs, c'est le vrai moyen de n'avoir pas de déceptions.

II. Je vous déclare avant tout, Messieurs, que le pape n'a pas la prétention d'être prophète, et qu'il ne se laisse guider par les inspirations ou les prophéties de personne, en ce qui est des résolutions à prendre et de la conduite à garder. Le pape ne se donne pas pour un voyant, pour un inspiré; et, quant aux prédictions qui lui arrivent de toutes sortes d'endroits, s'il ne les repousse pas toutes d'une façon absolue, il les accueille avec réserve et sous bénéfice d'inventaire. Ce serait donc une disposition d'esprit vraiment fautive chez les chrétiens de ce siècle, si leur attachement et leur vénération pour le chef de l'Église les portaient à chercher dans ses moindres discours, dans ses appréciations courantes des affaires du temps, une sorte d'oracle prophétique et de vision surnaturelle de l'avenir. Pour ma part, quand j'entends certaines personnes proclamer que Pie IX a la certitude de ne pas quitter Rome, la certitude de voir bientôt le triomphe de l'Église, je m'inquiète de ce langage. Nul de nous ne sait, et Pie IX lui-même ignore jusqu'où il peut entrer dans les desseins de Dieu de porter et de prolonger l'épreuve. C'est donc s'exposer aux sarcasmes des ennemis, qui diront que les catholiques se sont bercés d'assurances sans fondement, et c'est se préparer à soi-même des mécomptes, que de faire dogmatiser ainsi le pape là où il ne songe nullement à dogmatiser, et de donner à ses conversations, vraies ou prétendues, un caractère qu'elles n'ont assurément pas et contre lequel il est le premier à réclamer.

Ce qui est vrai, Messieurs, ce qui est consolant, ce qui est encourageant, ce dont il faut remercier Dieu, le voici :

Le saint-père, après vingt ans d'un règne traversé de tant de difficultés, éprouvé par tant de revers, affligé par tant d'ingratitude et de manques de parole, accablé de tant de sujets de douleurs; le saint-père, après un pontificat dont la longueur n'a été égalee que huit ou neuf fois depuis celui

de saint Pierre⁴, conserve une force étonnante de corps et d'esprit. Sa santé est à peu près ce qu'elle était il y a dix ans. Sa vigueur morale s'est accrue de tout le poids que donne l'expérience d'une protection surhumaine et divine. La disparition de tous les appuis et les secours humains ne fait qu'affermir la conscience qu'il a de sa supériorité sur ses adversaires. Peu de papes auront eu autant que Pie IX le sentiment de la force de l'Église, de la force de la papauté. Ce sentiment, il le puise dans l'assistance d'en haut, dans les promesses de Jésus-Christ, mais aussi dans la vue très-claire de la faiblesse des ennemis de l'Église et du saint-siège, dans la probabilité et presque la certitude de leur renversement, et enfin dans les ressources personnelles de son caractère et de son esprit. Réduit à une motte de terre où on lui fait sentir qu'il a besoin d'être protégé du dehors, il garde toute la majesté d'une puissance qui domine également celles qui la combattent et celles qui la protègent. Pas un ambassadeur n'aborde Pie IX, et surtout ne le quitte, sans être forcé de reconnaître qu'il y a là une personne royale et souveraine devant laquelle toutes les autres doivent baisser le ton, et qui ne laisse oublier à qui que ce soit les rôles qui conviennent à chacun.

Sa force, Pie IX la trouve surtout dans la prière; dans la sienne, qui est fervente, qui est fréquente et qui procède d'une union incessante à Dieu; dans celle de la chrétienté, à laquelle il recourt souvent; dans celle du clergé et des saintes âmes, qu'il réclame incessamment.

Sa force enfin, il la tire de l'espérance que lui font concevoir tant de vertus, tant de charité, tant de belles œuvres

⁴ Dans une série de 257 papes, les seuls qui aient atteint ou dépassé vingt ans de pontificat depuis saint Pierre, sont : saint Sylvestre (314-335), saint Léon le Grand (440-461), Adrien I (772-795), saint Léon III (795-816), Alexandre III (1159-1181), Urbain VIII (1623-1644), Clément XI (1700-1721), Pie VI (1775-1799), Pie VII (1800-1823).

qui éclatent sur tous les points de la chrétienté. Les peuples se sont éloignés de la vérité et de la justice ; ils ont les gouvernements qu'ils méritent : à la bonne heure. Mais le signe consolant de l'heure présente , c'est qu'à part la perversion qui résulte de l'action même et de l'influence des pouvoirs publics, les esprits semblent plus disposés, plus inclinés vers le christianisme qu'à d'autres époques. Au sein de plus d'une nation, le pays réel est désormais meilleur que le pays légal.

III. Et, pour répondre à votre question la plus délicate, le pape a une grande idée, une grande estime de la France, de la France véritable, de la France chrétienne. Vous le constatez tous les jours, Messieurs : les deux cités , Jérusalem et Babylone, se tranchent et se séparent de plus en plus au milieu de nous. Qu'on parle tant qu'on voudra de notre grande unité : le fait est que nous avons sous les yeux deux Frances. Le pape ne permet pas qu'on les confonde, et il a le sentiment que la bonne France, que la vraie France prendra le dessus, et retrouvera un jour son rôle traditionnel de gardienne et de protectrice de tous les intérêts catholiques.

Pie IX pousse très-loin cette délicatesse paternelle, qui ne tolère pas qu'on pense mal de sa fille de prédilection , ni qu'on la confonde avec ce qui n'est vraiment pas elle. Des paroles que j'ai recueillies de ses lèvres m'ont remis en mémoire et m'ont permis de citer un trait du passé.

C'était un peu après le milieu du seizième siècle. Les orateurs du roi de France, Pibrac et du Ferrier, avaient tenu un langage très-violent durant les sessions du concile de Trente, se donnant en cela pour les mandataires de leur roi et les organes de leur pays. La chose avait été poussée si loin , que le cardinal de Lorraine lui-même avait été obligé de désavouer une partie de leurs discours. Que fit la cour romaine ? Pie IV, par la bouche du cardinal Moroni, répondit noblement que la France était la nation très-chrétienne ; que le roi de France était le fils aîné

de l'Église ; que ce souverain , étant en minorité (c'était Charles IX , alors âgé de treize ans) , avait pour premier tuteur le pontife romain ; qu'en conséquence , au nom de la France très-chrétienne , privée de son monarque adulte , et au nom du jeune prince lui-même dont il lui appartenait de gérer la régence spirituelle , le chef de la chrétienté protestait d'office contre l'injure faite à la France et à son chef par le langage indigne des deux légistes querelleurs , dont les mauvais principes avaient scandalisé et offensé la chrétienté ¹.

C'était là , Messieurs , une de ces belles et fières attitudes comme la papauté sait les prendre dans les grandes occasions.

Eh bien ! Messieurs , les peuples chrétiens , durant le long cours de leur existence , peuvent , sous plus d'un rapport et pour plus d'une raison , être dans le cas et avoir besoin d'être réputés mineurs ; leurs chefs , quand ils ne sont pas des enfants , peuvent être ou des insensés ou des furieux , comme on l'a vu chez nous sous le régime de 1793. Dans ces cas-là , évidemment , il n'y a aucune identité entre le vrai pays de France et la France officielle. Si donc notre pays , sur les destinées et les résolutions duquel une presse non moins anti-nationale qu'antichrétienne pèse d'un poids si énorme , venait à rejeter entièrement la mission que Dieu lui a donnée dans le monde , et se laissait emporter à des extrémités que nous ne voulons pas même prévoir : quels que fussent les excès , les fautes , les complicités , les crimes de ce qu'on appellerait la France , le cœur de Pie IX est ainsi affecté qu'il dirait encore , qu'il dirait toujours : Non , ce n'est pas là la France ; non , ce n'est pas la France de Clovis , le patrice de Rome ; de Charlemagne , le

1. Monument. Concil. Trident., ap Le Plat. T. VI, p. 213, 214.

plus grand des césars chrétiens ; de Louis IX , qui s'appelait le sergent du Christ ; de cette monarchie enfin qui se glorifie d'être la fille aînée de l'Église. Et parce que le soin des pupilles appartient à l'Église, et parce que je suis le tuteur religieux de la nation et de la monarchie très-chrétienne : *quia pueri, et pupilli, et a christianissimis regibus ac principibus geniti cura non ad alium magis quam ad sanctam Ecclesiam spectat* ; moi , chef de l'Église, père spirituel de la France, je proteste pour l'honneur de la France, et je dis que ce ne sont pas là les sentiments ni les actes de la France. Et loin que je veuille, par là, méconnaître les droits légitimes de cette grande nation , je déclare au monarque et aux pouvoirs publics de ce pays que jamais ce siège sacré ne fera et ne dira quoi que ce soit qui puisse préjudicier au royal honneur de la France : *Itaque bono animo et rex ipse et sui omnes esse possunt, nihil ab hac sede profecturum, quod unquam regiae dignitati officiat*¹.

IV. Et maintenant, Messieurs et chers Coopérateurs, insistez-vous dans vos interrogations, et me demandez-vous :

Mais si, en fait, la France très-chrétienne vient à manquer à sa mission ; si, nos troupes étant retirées de Rome, le vicaire de Jésus-Christ se trouve en face de la révolution qui aspire à le détrôner : qu'arrivera-t-il ?

Je l'ignore, Messieurs ; mais ce que l'on peut dire avec le cardinal secrétaire d'État, dans la note adressée aux puissances vers la fin de l'année dernière, c'est que le pouvoir temporel du pape, s'il est réduit, pour un temps encore prolongé, à ses limites et à ses conditions actuelles, n'est matériellement pas viable² ; c'est que les mauvaises passions peuvent et pourront, quand elles le voudront, exciter des troubles et amener les multitudes. Ce qu'il faut ajouter,

¹ Vid. Le Plat, *loc. cit.* — ² Voir plus haut, p. 544.

c'est que nous n'avons pas le droit d'exiger des sujets les plus fidèles de l'État pontifical une énergie que nous n'avons su montrer nous-mêmes en faveur d'aucun de nos gouvernements depuis le commencement de ce siècle. Ce qu'il faut dire encore, c'est que, Dieu aidant, et les prières et les vœux de tout le monde chrétien s'y intéressant, la Rome ecclésiastique, nonobstant des défaillances partielles, saura être à la hauteur de ses devoirs ; et surtout c'est que le pape Pie IX ne reculera devant aucune détermination nécessaire ; c'est qu'il restera à Rome tant qu'il y pourra et qu'il y devra rester ; c'est qu'il saurait prendre encore le chemin de l'exil si l'exil devenait la seule protection possible et efficace de sa liberté comme de son droit royal. Et enfin, si vous me demandez où il pourrait aller, dans l'état actuel de l'Europe, je vous répondrai ce qu'il disait un jour : « Monsieur l'ambassadeur, la terre est grande »,... et surtout, Dieu est grand.

V. L'objet particulier de ce douzième synode diocésain, Messieurs, ainsi que je vous l'ai annoncé ¹, c'est la communication du texte de la troisième relation faite au saint-père sur l'état de notre Église, et la notification de la réponse qui

¹ *MANDATUM PRO INDICIONE SYNODI DIOECESANÆ PICTAVIENSIS XII.* — Dilectissimi Fratres et Consacerdotes, Plures quotannis dies nos habitare fratres in unum ¹; quoniam vidimus iniquitatem et contradictionem in civitate, elongare fugientes et manere in solitudine ²; ibi cogitare dies antiquos, et annos æternos in mente habere ³; exitus aquarum deducere oculos nostros, quia non custodivimus legem Domini ⁴; meditari in mandatis Dei, et levare manus nostras ad mandata ejus quæ dileximus ⁵; os nostrum aperire et attrahere spiritum ⁶; eructare labia nostra hymnum, cum docuerit nos Dominus justificationes suas, et pronuntiare linguam nostram eloquia ejus, quia omnia mandata ejus æquitas ⁷: hæc animæ nostræ bona et oblectamenta, has cordi nostro jucunditates desideratissima pastoralis secessus et synodalis congressus exercitia annuatim afferunt. In his sanctificamur per verbum Dei et orationem ⁸, ediscentes quomodo oporteat nos in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia Dei vivi ⁹, habentes mysterium fidei in cons-

¹ Ps. CXXXII, 1. — ² Ps. LIV, 8. — ³ Ps. LXXVI, 6. — ⁴ Ps. CXVIII, 136. — ⁵ *Ibid.*, 47, 48. — ⁶ *Ibid.*, 49. — ⁷ *Ibid.*, 171, 172. — ⁸ II Timoth., IV, 5. — ⁹ I Tim., III, 15.

nous a été adressée par la sacrée congrégation. La bulle de Sixte-Quint qui a fixé cette obligation ayant été publiée le vingt décembre quinze cent quatre-vingt-cinq, c'est à partir

cientia pura, et nosmetipsos primum probantes, ut sic ministremus nullum crimen habentes ¹.

Proximus tamen conventus noster, dilectissimi, abundantius solito gaudium ac lumen præ se ferre videtur, quandoquidem concessum nobis desuper fuerit Romam iterum videre ², romanumque pontificem et conspiciere et interrogare et audire. Quod autem vidimus et audivimus, de more nostro annuntiabimus vobis, ut et vos societatem habeatis nobiscum, et societas nostra sit cum Patre et cum Filio ejus Jesu Christo ³, per vinculum quo supremo ejus vicario in terris arctius in dies devinciemur.

Itaque, cum in proximo celebranda sit duodecima nostra diœcesana synodus, cujus sessio sollemnis die vigesima tertia augusti habebitur, et ad quam omnes et singuli juxta ordinem pluries intimatum respective convocantur et invitantur, specialiter in ea tractandum nobis erit tum de tertia relatione status Ecclesiæ nostræ Pictaviensis summo pontifici a nobis exhibita, et de epistola pontificia eidem relationi responsoria, tum de aliquibus decretis aut rescriptis apostolicis sive universalem Ecclesiam sive diœcesim nostram respicientibus. Neque tacendum nobis erit de perniciosissimis illis scriptis aut effatis, quæ ut cancer serpunt, multumque proficiunt ad impietatem, nec utilia sunt nisi ad subversionem ⁴.

Ut autem, Deo bene juvante, cuncta a nobis et dicenda et facienda ad bonum exitum perducantur, supernam lucem cœlestemque gratiam necessarias nobis prorsus esse agnoscimus. In festo igitur Assumptionis B. M. V., hymnus *Veni Creator* ante præcipuam missam in omnibus ecclesiis et oratoriis diœcesis nostræ decantetur, fervidæque orationes et synaxes in singulis utriusque sexus monasteriis aliisque religiosis domibus ad intentionem synodalis consessus Deo offerantur.

Gratia vobis et pax multiplicetur ⁵, dilectissimi fratres et consacerdotes. *Deus autem gratiæ, qui vocavit nos in æternam suam gloriam in Christo Jesu, modicum passos ipse perficiet, confirmabit, solidabitque. Ipsi gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen* ⁶.

Datum in domo nostra de Mala Rupe, sub signo sigilloque nostris, ac secretarii nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo sexagesimo sexto, die vero julii vigesima quinta, in festo sancti Jacobi apostoli.

¹ I Timoth., III, 9, 10. — ² Act., XIX, 21. — ³ I Joan., I, 3. — ⁴ II Timoth., II, 14, 16, 17. — ⁵ I P. tr. I, 2. — ⁶ Ibid., V, 10, 11.

de cette date qu'il faut prendre chaque série de quatre ans pour laquelle le rapport doit être fait. Notre troisième relation embrasse donc la soixante-dixième période quadriennale, allant du vingt décembre mil huit cent soixante et un au vingt décembre mil huit cent soixante-cinq. Rien de très-important ni de très-saillant n'est survenu chez nous durant ce laps de temps. Toutefois, Messieurs et chers Coopérateurs, outre la satisfaction du devoir consciencieusement accompli, il nous sera permis peut-être de recueillir de notre fidélité l'espoir qu'elle servira de modèle et d'encouragement à Messieurs les archiprêtres et les doyens pour ce qui est des rapports semestriels qu'ils doivent nous envoyer, et que nous aimerions à recevoir de tous plus exactement et plus régulièrement.

La réponse pontificale qui vous a été lue vous est une preuve que les détails sur la situation même matérielle de nos églises particulières ne sont point indifférents au chef universel de l'Église. La consécration du maître-autel de la cathédrale, le rétablissement de plusieurs des paroisses supprimées à la suite du concordat, la construction et la restauration d'un grand nombre de temples, enfin l'existence d'un atelier dirigé par un de nos oblats de Saint-Hilaire, et d'où sortent en foule des statues et des autels richement sculptés et d'autres objets d'art dont s'enrichissent toutes les parties de notre diocèse ¹ : aucun de ces points n'est demeuré inaperçu pour la commission d'examen établie près de la congrégation du concile.

En nous louant de ce que, durant une période de dix-huit ans, nous aurons pu, par trois tournées sexennales,

¹ Placet huic Sacræ Congregationi laudem tribuere sacerdoti illi e sodalitate Oblatorum S. Hilarii, qui cum bonarum artium ac præsertim sculpturæ peritus sit, benigno pretio, ut scribis, sacras diœcesis ædes lapideis aris sacrisque imaginibus ornat ac ditat. Respons. EE. Præfecti S. Congreg. Concil., XXVI JUN. MDCCCLXVI.

accomplir personnellement et successivement nos fonctions pastorales dans toutes les paroisses même les plus petites de notre vaste diocèse, le préfet de la congrégation encourage l'intention que nous avons exprimée de faire ensuite, dans l'espace de quatre ans, la visite détaillée et canonique des églises des villes et autres chefs-lieux des archiprêtres et doyennés. Il approuve pareillement que nous ayons tenu une série prolongée de synodes annuels avant de promulguer le corps des statuts diocésains, et il nous félicite de ce que nous avons voulu préalablement éclaircir à Rome même plusieurs points obscurs, afin de donner à notre discipline locale un caractère aussi complètement canonique que possible. Nous vous initions par là, Messieurs et chers Coopérateurs, au programme des occupations et des courses que nous méditons pour les années subséquentes, s'il plaît à Dieu de nous accorder la force et la paix nécessaires pour ces travaux.

Nous avons pu dire avec vérité, dans notre rapport, que le clergé séculier et le clergé régulier de notre diocèse travaillaient dans un accord parfait au bien spirituel des âmes¹. Le saint-père daigne vous en faire exprimer sa satisfaction la plus vive; « car, ajoute-t-il, quand l'un et l'autre de ces « ordres cultivent de concert le champ du Seigneur, tant « par la parole que par l'exemple, l'abondance des mois- « sons spirituelles n'est plus seulement en espérance, elle « est certaine et indubitable² ». Du reste, Messieurs, si nous attendons beaucoup d'aide des ordres religieux, nous déclara-

¹ *Clero nostro seculari acceptissimæ habentur regulares familiæ apud nos degentes, et ab ipsis auxiliariam operam ultro expetit, graterque accipit, etc. Relat. III^a status Eccles. Pictavien., xx Decembr. MDCCCLXV.*

² *De clero seculari ac regulari bonum quod perhibes testimonium, tam gratum est quam quod gratissimum: quando enim uterque ille cœtus verbo et exemplo agrum dominicum colit, uberrima spiritualium copia nedum speranda est, sed certa et indubia haberi. Resp. EE. Præfect.*

rons que nous n'entendons leur contester aucun des privilèges justement acquis à ces instituts. Et nous renouvelons à ce sujet la protestation faite par notre concile provincial de Périgueux, dans un chapitre qu'il est très-opportun de remettre en lumière, parce qu'il offre comme une réponse anticipée à des assertions et à des accusations que nous ne saurions admettre ¹.

DE REGULARIBUS.—1. Ultimæ synodi Burdigalensis Patribus placuit varias religiosi status familias laude, tutela, votis commendare; spe quidem concepta futurum esse ut plures in hac provincia reviviscerent, ac, sine ullo ullius gravamine, singuli pro singulorum instituto et conditione, qua prece, qua verbo, qua doctrina et opere, sese animarum sanctificationi darent.

Sex anni sunt quum hæc vota decretaque promerentur : quæ porro non excidisse eo promptius declarare juvat, quod nunc primum, ab instauratis in Gallia conciliis, contigit omnium fere veterum ordinum et permultarum congregationum novissimarum deputatos huic synodo interesse.

Nihil igitur moramur quin, desiderii nostri compotes, debitas Deo gratias persolvamus; quin voveamus iterum ut nedum numero sed et merito, crescant tam virorum quam mulierum religiosæ familiæ; utque, servatis, quæ singulis competunt, concessis ab Ecclesia privilegiis, omnes inoffenso pede et dilatato corde currant in regularum suarum mandatis.

2. Testes autem sumus tam societatis quam Ecclesiæ bono segetem hanc inopinam succrevisse; gratumque fuisse æque et proficuum totius provincie plebi redivivos demum salutare ordines, antiqua conspiciere sacri habitus insignia, illudque claustralis observantiæ perenne decus, quasi tacita obedientiæ, paupertatis, castitatisque hortamenta; quibus et sublimioribus potestatibus crescit auctoritas, et pauperrimæ plebi præsta sunt exempla ac solatia, et cæteris omnibus inculcatur id quod ægrotanti sæculo, interque delicias diffluenti, sola medela est, *Christo configi cruci*.

Novimus enimvero sive sodalitia recentia, sive vetustissimos ordines sic æquo bonoque animo fidelibus acceptos fuisse, ut promptius in hæc sæculi præjudicia non descenderint, nempe: aut suum effluxisse tempus, locumve deesse ordinibus antiquioribus, quippe qui e contra religionis et Ecclesiæ testes eo locupletiores sunt, quo diutius et latius floruerent; aut ob stare bono religiosam varietatem, qua potius ostenditur gratiæ Dei ubertas, captandisque animis effusa abundantius charismata; aut inutilem esse vitam contemplationi addictam et pœnitentiæ, quam tamen angelicus doctor ideo maxime ait esse activa potiore, quia « vita contemplativa est secundum

Un tribut particulier d'éloges et d'encouragements est accordé à notre congrégation diocésaine des oblats de Saint-Hilaire¹; et vous ne serez pas plus insensibles que moi, mes dignes Frères, au vœu que le chef de l'Église daigne faire pour l'extension et la prospérité de cette milice indigène, dont l'existence répond à des besoins que je vous ai autrefois exposés, et dont j'aimerai à vous entretenir de nouveau.

A propos de la multiplication des écoles dirigées dans les paroisses par les religieuses, le saint-siège nous exprimait dans la réponse à notre premier rapport, son admiration pour les miracles de charité que la nation française sait enfanter². Il nous redit encore aujourd'hui tout ce qu'il veut espérer d'avantages, pour l'Église et pour la société

« divina, vita autem activa secundum humana ». (S. Thom. 2, 2, Q. 182, art. 1.)

3. Cæterum quod in Galliis plerumque fausta sorte contingit, id quoque in hac provincia notatu dignum est : eandem scilicet vigere omnium regularium concordiam, eandemque cum sæculari clero consensionem, ut una omnium sit in bonum æmulatio, neque dispar in lucrandis animis sollicitudo. Dum enim, præeunte totius Ecclesiæ voce, non inficiamur religiosorum statum, qui vitam suam integro holocausto consecraverunt, meliorem partem esse et perfectiorem, ita aperte laudandos esse volumus nostros venerabiles sæcularis cleri consacerdotes qui, indefesso labore pondus diei et æstus sustinentes, dominico gregi inserviunt, et cum summa zeli quotidianæque abnegationis laude totos sese in officio pastoralis impendunt. Concil. Petroc., 1856, Tit. I, c. x, p. 30 et seq.

¹ At peculiari animi gaudio Eminentissimi Patres ex te cognoscunt Oblatos a Sancto Hilario expectationi cum tuæ, tum hujus sacræ congregationis abunde respondisse. Quas itaque litteris diei xxiii february MDCCCLVI laudes ipsis sacer ordo elargitus est, easdem hic repetit ac innovat, atque adeo cumulatus auget, cum videat multiplicibus tuæ Ecclesiæ necessitatibus alacriter eos occurrere. Faxit Deus ut sodalitas hæc crescere pergat ac ramos dilatare, velut sinapis evangelica, ita ut fiat arbor, ac volucres cæli veniant et habitent in ea. Resp. EE. Præfect., xxvi Jun. MDCCCLXVI.

² Neque etiam tacere queo de muliebribus institutis, quæ, ut in tota Gallia, ita et in ista diœcesi apprime probant quot et quanta, fere dicam, christiæ charitatis miracula natio Gallica edere valeat. Respons. EE. Præfecti Congr. Concil., xxiii Febr. MDCCCLVI.

civile, de ces instituts de sœurs ainsi appliqués de toutes parts à l'éducation des jeunes filles, en qui elles forment et préparent les plus excellentes mères de famille¹.

Enfin, Messieurs, pour ce qui est de la conduite de notre peuple, et de la défense des intérêts de la religion et des âmes, le pontife romain nous exhorte à garder la ligne que nous avons suivie, à poursuivre notre course avec plus de vigueur encore, et à persister dans notre voie : *Ea, qua cœpisti, sollicitudine, atque adeo majori usque alacritate, cursum tuum pergas, et insistas* ².

Le premier point de notre décret, ce sera donc la publication de notre relation ainsi que de la réponse du saint-siège.

VI. Diverses circonstances nous avaient fait retarder jusqu'à notre second voyage de Rome une œuvre omise par nos devanciers, et qui devenait le complément nécessaire de notre retour à la liturgie romaine : nous voulons parler du Propre du martyrologe, correspondant au Propre des offices diocésains. Ce travail, exécuté à loisir et avec soin d'après les documents traditionnels de notre Église, a reçu récemment l'approbation du saint-siège, et il sera désormais en usage partout où se célèbre l'office canonical de prime, ainsi que dans la lecture publique du martyrologe qui se fait en nos séminaires et durant les exercices des retraites ecclésiastiques. A cette occasion, je vous exhorte, Messieurs, à vous procurer tous, autant que possible, ce livre liturgique auquel l'Église a toujours attaché tant d'importance ; et je ne puis que louer ceux qui, même en leur particulier, auraient la pieuse habitude de le lire à

¹ Sed nec sine mentione nec sine laude præteriri velit Sacra Congregatio nutrebra istius diœcesis instituta, hoc quadriennio numero adaucta, quorum ex opera dum Sorores puellarum christianæ educationi student, et optimas matres familias parant et informant, mirificum in Ecclesiam, atque adeo in civilem societatem emolumentum derivat. Resp. EE. Præfect., xxvi Jun. MDCCCLXVI. — ² Ibid.

l'heure de prime, avant le *Pretiosa in conspectu Domini*. Dans la série de monitions que l'évêque adresse au clergé avant la clôture du synode, se trouve cette injonction : *Missale, Breviarium, et Martyrologium unusquisque habeat*¹. Je voudrais au moins qu'il s'en trouvât toujours un exemplaire à la disposition du président des conférences ecclésiastiques, de façon que la lecture du martyrologe pût s'y faire à la fin du repas comme elle se pratique dans nos maisons lévitiqes.

En réclamant de vous divers documents nécessaires pour la rédaction du martyrologe, nous vous laissions entrevoir, dans notre entretien synodal de mil huit cent cinquante-six, qu'ils pourraient également servir à la confection d'un *Pouillé* du diocèse². Ce travail a été entrepris et conduit à terme par un honorable laïque, que son nom et ses précédents travaux recommandent à votre estime. Je vous salue gré, Messieurs et chers Coopérateurs, des encouragements que vous donneriez tant à l'auteur qu'à l'éditeur de cet ouvrage, fruit d'un labeur consciencieux et de recherches très-multipliées³. Il n'est aucun de vous qui ne s'intéresse au passé historique de la contrée où il est né, comme de celle où il accomplit son ministère. Ne fût-ce que pour indiquer la dénomination latine des diverses paroisses du diocèse, ce recueil a sa place marquée dans les bibliothèques des presbytères poitevins.

VII. Notre décret synodal portera aussi à votre connaissance l'allocution pontificale du vingt septembre de l'année dernière, dans laquelle le pape régnant renouvelle les constitutions et les condamnations de ses prédécesseurs contre les sociétés secrètes. Nous n'avons pas à vous tracer ici les règles à suivre, quant au for intérieur, par rapport aux

¹ Pontif. Roman., Ordo ad synod. die III^a. — ² Voir T. II, p. 574.

³ *Pouillé du diocèse de Poitiers*, par M. Bauchet-Filleau. — Clouzot, Niort, 1867.

membres de ces sociétés proscrites par l'Eglise : la question sera traitée de nouveau dans vos conférences de théologie morale. Mais nous avons dû, quant au for extérieur, interdire toute exhibition d'insignes maçonniques dans les cérémonies religieuses ; et il vous appartiendra, l'occasion s'en présentant, d'avertir les familles des défunts que les prières du culte catholique sont incompatibles avec ces sortes de démonstrations. Le souverain-pontife s'est exprimé avec sévérité sur la trop grande tolérance dont il avait cru savoir que quelques hommes du sanctuaire avaient donné l'exemple en cette matière. Faisons en sorte de ne pas mériter ce reproche.

VIII. Enfin, Messieurs et chers Coopérateurs, notre décret promulguera en outre l'érection de la confrérie de Saint-Pierre dans tout le diocèse, conformément aux termes de notre mandement du premier avril dernier, et il prescrira l'ouverture d'un registre dans chaque paroisse, à l'effet de faire participer aux indulgences de cette association tous les fidèles qui concourent à l'œuvre du Denier de Saint-Pierre¹.

¹ DECRETUM SYNODALE. — Peracto nuper secundo nostro itinere ad sacra limina, id nobis primum in hacce synodo incumbit ut quas nobis regulas agendi, responsiones, gratiarum largitiones benignissime contulit sanctissimus Dominus noster, Christi in terris vicarius, eas clero nostro notificemus.

I. Ante omnia, cum beatissimo Patri tertiam pro munere nostro relationem fecerimus de statu Ecclesiæ nostræ Pictaviensis, responsum a præfecto congregationis juri Tridentino præpositæ die vigesima sexta junii nuper elapsi acceptum, et in antehæsterna collatione synodali a nobis lectum, variisque explicationibus viva voce commentatum, inter acta præsentis synodi inscribendum decernimus.

II. Appendicem ad martyrologium romanum, elogia continentem cælitum illorum quorum nomina et officia ex benigna sanctæ sedis concessione adnotantur et recitantur in calendario et propriis nostræ diocesis officiis, ab eadem sancta sede die quinta julii præsentis ejusdem anni probatum, jam nunc publicatum declaramus, elogiaque in eo contenta suo loco suisque diebus legenda mandamus.

III. Litteras quoque apostolicas publicamus quibus sive ecclesiæ nostræ

S'il nous est doux de donner au chef de l'Église des témoignages matériels de notre dévouement, il daigne aussi, de son côté, nous octroyer des preuves de sa bienveillante gratitude. A l'exemple de ces parents qui ne reviennent point de la ville sans en rapporter quelques objets agréables à leur jeune famille, nous n'avons pas quitté Rome, cette fois encore, les mains vides de faveurs religieuses. Une lettre pastorale sera consacrée à notifier et à expliquer cette indulgence des sept autels qui nous a été accordée pour notre église cathédrale, à l'instar de celle qui existe dans la basilique vaticane; et cette autre concession, plus notable encore, par laquelle nous sommes autorisé à établir dans notre ville épiscopale la pratique des stations du carême et autres jours marqués au missel romain, avec les mêmes grâces

cathedrali adjudicatur singulare beneficium indulgentiæ septem altarium dictæ, qualis in basilica Vaticana Sancti Petri existit; sive facultas nobis irrogatur qua singuli Christi fideles, singulis quadragesimæ et aliis infra annum diebus stationalibus in romano missali descriptis, si ecclesiam nostram cathedralem aut alias ecclesias et oratoria publica intra vel extra muros nostræ civitatis a nobis indicata visitaverint, operaque injuncta rite præstiterint, eas omnes et singulas indulgentias, peccatorum remissiones, pœnitentiarumque relaxationes consequantur, quas consequerentur si quamlibet ex ecclesiis almæ romanæ urbis pro dictis diebus designatis personaliter eisdem diebus visitarent.

IV. Insuper, allocutionem apostolicam, die vigesima septembris anni ultimi pronuntiatam, et ad omnes orbis christiani episcopos directam, qua summus pontifex Pius Nonus, memoratas prædecessorum suorum constitutiones renovans ac confirmans, *Massonicam* aliasque ejusdem generis societates, quæ contra Ecclesiam vel legitimas potestates seu palam seu clandestine machinantur, auctoritate sua apostolica reprobât et condemnat, atque ab omnibus Christi fidelibus cujuscumque conditionis, gradus ac dignitatis, et ubicumque terrarum sint, tanquam proscriptas et reprobatas haberi vult, sub iisdem pœnis quæ in memoratis prædecessorum suorum constitutionibus continentur.

Quapropter, servatis in foro interno regulis omnibus quæ servari debent, id quoad forum externum fideliter observetur: ut nunquam in cæremoniis ecclesiasticis tolerentur *massonica* insignia ad feretrum adhibita, et, si

spirituelles qui sont attachées à celles de la ville de Rome.

Enfin, vous le savez, mes bien-aimés Frères, j'ai grandement à cœur d'associer à tous les actes de ma vie le nom et le culte de notre mère, la bienheureuse Vierge Marie. Lors de mon premier pèlerinage, j'ai rapporté de la ville sainte des privilèges pour le sanctuaire de Notre-Dame-de-Pitié, dans la Gâtine, et c'est là que j'ai été célébrer la fête de mon heureux retour parmi vous¹. Cette fois, j'avais à solliciter la libéralité du saint-père en faveur de plusieurs autres sanctuaires de la très-sainte Mère de Dieu, qui vont sortir de leurs ruines ; mais c'est à celui de Beauchêne que je me suis senti pressé d'attacher spécialement le souvenir de cette seconde visite du seuil des saints apôtres. Les antiquités, les origines de ce pèlerinage, je n'entreprends pas de vous les raconter. La date de l'édifice religieux, le style architectural de ses diverses parties, en reportent la fondation à plusieurs siècles. Les traditions d'une noble famille, aujourd'hui transplantée sur un autre point du diocèse, portent qu'un de ses ancêtres acquit en terre sainte une relique insigne, dont l'offrande ajouta naturellement à la célébrité du culte

occasio sese dederit, moneantur defunctorum familiæ preces catholicas cum talium insignium exhibitione concordare non posse.

V. Quoniam vero catholicis omnibus nihil in præsentī optatius esse debet quam ut vicarius Christi in terris temporalī simul ac spiritali sua libertate et independentia plene fruatur, quod quidem per oblationes quæ *Denarium Sancti Petri* nuncupantur partim procurari potest, sodalitatem sancti Petri per cunctas diœcesis nostræ parochias institutam declaramus ; ideoque mandamus Regestum ubique a parochis institui, in quo nomina singulorum sociorum inscribantur, sicque, adimpletis ab unoquoque precibus et operibus post mandatum nostrum diei sanctæ Paschæ præsentis anni indictis, indulgentias gratiasque spirituales archisodalitatis sancti Petri in urbe Roma erectæ concessas quilibet socius lucrari possit.

Datum Pictavii, in sessione synodali habita in sacello majoris nostri seminarii, die vigesima tertia mensis augusti, anno millesimo octingentesimo sexagesimo sexto, in festo sancti Philippi Benitii, confessoris.

¹ Voir T. II, p. 452 et suiv.

de la Mère de Jésus en ce lieu ¹. L'illustre héroïne de notre Vendée nous a plus d'une fois répété en quelle dévotion était la chapelle de Beauchêne durant les péripéties de la guerre. Désireuse de pourvoir à la conservation de ce lieu sacré, dont le domaine de Puiguyon, échu aux Lescure, l'avait rendue propriétaire, la noble femme, dans un testament où éclatent sa foi et sa piété, a chargé ses enfants, et particulièrement son petit-fils, d'en remettre la propriété aux mains des évêques de Poitiers. Ce vœu a été fidèlement exécuté; et la sanction du pouvoir civil est venue assurer la destination religieuse de l'édifice qui nous était rendu. D'autre part, le ciel aussi nous a donné la marque du prix qu'il attachait à cette pieuse restauration. Je me fais ici l'écho du sentiment public, et je ne parle pas en vertu de mon autorité épiscopale, puisqu'il n'a pas été fait de procès régulier; mais il a été sensible pour tous que la puissance céleste s'était manifestée en ce lieu par l'intercession de la divine Vierge. De là une affluence plus nombreuse et plus fréquente que jamais. De là le zèle des ministres du Seigneur et des âmes pieuses pour la décoration et l'embellissement de ce dévot sanctuaire. Ce sera donc pour nous une vive joie d'aller prochainement en consacrer l'autel ², d'y promulguer les lettres pontificales qui octroient des grâces et des faveurs précieuses, enfin d'y implorer la toute-puissante Mère de Dieu, afin qu'elle verse ses bénédictions sur notre ministère pastoral, qu'elle maintienne dans notre religieuse Vendée les sentiments de foi et de piété qui en sont la gloire, et qu'elle fasse éclater sa protection sur l'Église et sur le pontificat romain dans la crise extrême qui s'approche. Ainsi soit-il.

¹ Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou, t. II, p. 567, *art.* Puiguyon

² Cette cérémonie s'est accomplie le dimanche 9 septembre 1866.

XXXVIII

ALLOCUTION

PRONONCÉE

APRÈS LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DES SŒURS DE SAINTE-PHILOMÈNE,

A SALVERT.

(XX SEPTEMBRE MDCCCLXVI.)



MES CHÈRES SŒURS,

I. Cette solennité nous est précieuse à plus d'un titre, et l'impression de joie qu'elle laissera après elle procède de plusieurs sentiments également doux à nos cœurs.

Avant tout, la consécration solennelle de cette église devient en quelque sorte la consécration plus authentique et plus formelle de l'œuvre importante qui a son centre et presque son berceau dans cette enceinte. La destination et le caractère particulier de l'institut des sœurs de Sainte-Philomène m'ont toujours paru mériter un intérêt particulier. Des religieuses principalement vouées aux occupations manuelles ou aux travaux champêtres, et qui, par leurs exemples autant que par leurs leçons, sont propres à inspirer à des jeunes filles généralement destinées à la domesticité l'estime de leur condition et l'amour d'une vie pauvre et laborieuse : voilà le but essentiel que s'est proposé le vénérable fondateur de cette congrégation. Cet homme de

Dieu, trop tôt ravi à son œuvre, était un de ces prêtres dont la mémoire ne doit point s'éteindre et dont le nom doit demeurer en bénédiction. Parler de lui, c'est s'exposer à laisser l'éloge bien au-dessous du mérite.

II. Aumônier d'hospice pendant une partie de sa vie, M. l'abbé Adolphe Gaillard mit son esprit, son cœur, son temps, sa fortune, tout son être enfin au service de l'enfance abandonnée et malheureuse. A certains jours, il en fut l'avocat éloquent, le défenseur écouté et persuasif. La question des enfants trouvés, trop souvent dénaturée par les fausses vues de politiques et d'économistes sans foi, fut ramenée par lui à son véritable point de vue, qui est celui de la charité sociale inspirée par la foi et réglée par l'expérience. Les hommes d'État reconnurent en lui l'écrivain le plus pratique sur ces matières alors vivement controversées, et ses ouvrages ont fait loi pour des esprits longtemps indécis et partagés.

Mais, pour avoir le secret de cette belle âme, ce n'est pas dans deux ou trois occasions de marque, c'est dans le détail intime de la vie quotidienne qu'il faut l'avoir connue. Ce prêtre, qui possédait des connaissances très-diverses, et qui n'était étranger à aucune des branches de la science ecclésiastique, n'avait aucun effort à faire pour se mettre à la portée de l'enfance et pour travailler à la formation intellectuelle et morale de ces petits êtres en qui sa foi saluait des fils de Dieu et des prétendants du royaume céleste, en même temps que sa charité les lui faisait aimer comme ses propres enfants. L'alimentation aussi bien que l'éducation de cette nombreuse famille de l'un et de l'autre sexe, devint l'occupation de sa vie. L'assistance nécessaire qu'il attendait et qu'il recevait de la providence, ne l'empêchait pas de s'industrier de toutes façons afin de pourvoir à la subsistance de sa colonie ; et cet homme, qui vivait si largement des idées et des habitudes de la vie surnaturelle

on le voyait demander à la culture variée des terres, à l'étude chimique de la valeur nutritive des substances, à l'approvisionnement lointain des denrées les plus avantageuses, au choix des races animales et aux meilleurs procédés d'engrais, tout ce que la prudence consommée de l'économiste expérimenté peut puiser dans les ressources de la nature. Rien n'est touchant comme de voir le spiritualisme le plus éclairé et le plus épuré se mettre ainsi en contact avec la matière pour la faire servir aux vœux sublimes de la religion et de la charité. Tandis que tant d'autres se matérialisent eux-mêmes et s'animalisent dans le commerce avec la création inférieure, il est beau de rencontrer des hommes d'élite qui ont le privilège de la spiritualiser en l'élevant à leur propre niveau. L'histoire n'enregistrera point les prodiges de dévouement modeste dont ce lieu fut témoin ; mais le ciel les a récompensés déjà , et le grand jour des révélations les mettra en lumière.

En attendant, il nous est doux d'avoir trouvé cette occasion de rendre hommage à l'un des prêtres qui ont égalé notre clergé contemporain aux générations sacerdotales dont s'honore le passé de notre histoire ; et plus cet homme de bien a travaillé à enfouir son mérite sous le voile de l'obscurité, plus nous éprouvons de consolation à lui payer ce tribut de notre admiration et de notre gratitude. Il est ici-bas des hommes d'une modestie si sincère et si convaincue, et qui s'adjugent si constamment le dernier rang partout, que cela finit par sembler naturel même à ceux qui sont le moins enclins à douter de leur valeur. Ce n'est qu'après leur mort, et lorsqu'on se prend à réfléchir sur tout ce qu'il y avait d'éminent en eux, qu'on éprouve le remords d'avoir donné un assentiment trop facile à ce que leur dictait leur humilité. Nous n'avons point à nous faire personnellement ce reproche ; mais nous sommes assuré de répondre au sentiment intérieur de cette as-

sistance, quand nous nous efforçons de relever aujourd'hui aux yeux de tous celui qui fut toujours si petit à ses propres yeux.

III. C'est à vous, mes chères Sœurs, qu'il appartiendra de faire vivre et de perpétuer ici le souvenir des leçons et des exemples de ce prêtre selon le cœur de Dieu. Votre congrégation vivra, elle durera, j'en ai la ferme espérance. Elle possède à sa base ce qui fait la vie des institutions chrétiennes, puisqu'elle a eu pour premier père un homme d'une sainteté avérée. Dans cet ordre de choses, les œuvres qui tiennent sont les œuvres des saints; mais elles tiennent à la condition de demeurer fidèles à l'esprit qui leur a donné naissance. Le cachet distinctif de cet institut, ce sera donc toujours la sanctification par le travail, l'exercice de la vie religieuse associé à celui de la vie active et laborieuse. Non pas que la préférence donnée aux occupations manuelles doive exclure absolument le ministère d'enseignement dans les campagnes : votre fondateur a senti lui-même la nécessité de varier vos fonctions, et d'utiliser ainsi les complexions et les aptitudes diverses. Mais un caractère particulier de simplicité doit se retrouver jusque dans votre vie enseignante; et vous devez toujours demeurer, sous votre bure austère, les pauvres filles de Salvert, telles que vous a conçues et que vous a voulues la pensée première de votre père, d'accord en cela avec les inspirations d'où ont découlé les principales ressources mises à sa disposition par une générosité envers laquelle il se montra toujours si déferent.

IV. Un autre sujet de joie pour moi, mes très-chères Sœurs, en consacrant aujourd'hui ce temple gracieux, qui est le premier fruit et qui sera pour vous le gage d'un dévouement auquel vous devez déjà beaucoup de gratitude, c'est de l'avoir dédié sous le vocable de cette sainte vierge et martyre qu'on a appelée la thaumaturge du dix-neuvième siècle, et qui, en effet, a rempli notre époque du bruit des

miracles obtenus par son intercession. Votre vénérable fondateur a voulu que vous fussiez les humbles filles de Marie et de sainte Philomène. Le premier titre vous est commun avec toutes les âmes chrétiennes ; le second vous marque d'un signe plus personnel. Ce patronage vous convenait. Philomène a su si bien ensevelir sa vie dans le silence et le mystère , que son nom a été ignoré pendant plus de quinze siècles, et qu'on ne sait à peu près rien de ses œuvres, sinon qu'elles ont été tellement saintes et agréables à Dieu , qu'il lui a plu , après quinze cents ans écoulés , d'en glorifier le mérite, même ici-bas , par une multitude de prodiges. Vivez , mes chères Sœurs et mes chères enfants, vivez de la vie de Philomène, de sa vie cachée en Dieu , de sa vie de renoncement et d'immolation. Je ne vous promets pas les mêmes récompenses ici-bas ; mais vous obtiendrez au ciel la même félicité et la même gloire. Fasse le Seigneur qu'aucun de ceux qui viendront honorer ici la vierge martyre du troisième siècle , n'accomplisse ce pèlerinage sans remporter de ce saint asile, de ce bocage sacré, la bonne odeur des vertus dont Philomène fut l'exemplaire vivant, et dont vous serez à jamais les fidèles imitatrices ! Ainsi soit-il.

XXXIX

MANDEMENT

ORDONNANT

UNE QUÊTE EN FAVEUR DES DÉPARTEMENTS INONDÉS.

(XIII OCTOBRE MDCCCLXVI.)

I. Les malheurs se multiplient, Nos Très-Chers Frères, et la main du Tout-Puissant nous frappe à coups redoublés. Des contrées voisines de la nôtre, des provinces entières viennent d'être ravagées par le débordement des fleuves. Les pertes sont incalculables, et elles traîneront longtemps à leur suite des souffrances de toute nature. A l'immensité des maux, il s'agit d'opposer la multitude des secours et des remèdes. Un sentiment universel de compassion, un élan admirable de bienfaisance éclate de toutes parts. C'est le cas de le redire, et jamais la chose ne fut plus textuellement vraie : « Les grandes eaux n'ont pas pu éteindre la charité, et les fleuves ne la submergeront point » : *Aquæ multa non potuerunt extinguere charitatem, nec flumina obruent eam*¹

Nous ferions injure à votre cœur, religieux habitants de ce diocèse, si la générosité avec laquelle vous avez naguère assisté deux de nos colonies lointaines, éprouvées par des fléaux terribles, nous dissuadait de recourir de nouveau à

¹ Cant., VIII, 7.

vosre libéralité, et de la solliciter aujourd'hui pour des concitoyens plus rapprochés de vous. Non, en face de calamités qui dépassent toute mesure, nous ne craignons point d'excéder les limites de la discrétion; et s'il est écrit que, dans l'ordre des châtimens divins, « un abîme attire un autre abîme » : *abyssus abyssum invocat in voce cataractarum tuarum*¹, nous vous dirons, après que « les fleuves se sont élevés comme des montagnes et ont roulé leurs flots sur nos têtes »², que l'abîme de la misère appelle les abîmes de la charité.

II. Il faut les plaindre, N. T.-C. F., les écrivains sans foi et sans entrailles, qui déclament contre l'aumône, et la représentent comme une insulte au malheur, au moment où l'aumône est la seule ressource du malheur. Il faut les plaindre, ces publicistes impies et insensés qui blasphèment contre la toute-puissance divine, et qui proclament que la race humaine ne doit rien attendre que de sa propre activité, à l'heure même où tous les calculs de la science sont déjoués et tous les efforts du travail humain vaincus par une force majeure. Certes, un grand pays comme le nôtre serait inexcusable s'il ne mettait à contribution toutes les lumières et toutes les ressources dont il dispose, s'il ne profitait de toutes les études et de toutes les expériences, pour prévenir des calamités aussi effroyables que celles qui sont sous nos yeux. En ces choses, la prévoyance humaine ne doit s'arrêter que devant l'impossible, et le bras de l'homme ne doit rendre les armes qu'au bras de Dieu. L'empereur disait, à la suite des inondations de mil huit cent cinquante-six : « Tout me fait espérer que la science parviendra à vaincre la nature. Je tiens à honneur qu'en France, les fleuves, comme la révolution, rentrent dans leur lit pour n'en

¹ Ps. xli, . — ² *Ibid.*, 11.

« plus sortir ¹ ». Ces paroles, prononcées devant les grands corps de l'État, n'ont pas été dénuées d'effet. Des tranchées profondes ont été creusées, des décharges et des retenues d'eau ont été établies, des digues nouvelles ont été élevées çà et là, et elles ont préservé, en plus d'un lieu, des populations qui en expriment aujourd'hui leur reconnaissance. Mais quel homme mortel saura mettre à la fureur des flots, comme aux complots des méchants, un frein si fort qu'ils ne puissent jamais le briser ? Les cataractes du ciel se rompront, les réservoirs souterrains de l'abîme se soulèveront, et l'homme sera forcé de reconnaître qu'au créateur seul il appartient de dicter des ordres à cet élément terrible, et de lui dire : « Tu viendras jusque-là, et tu ne passeras pas plus loin, et tu briseras ici l'orgueil de tes flots ² ». Sachons donc, N. T.-C. F., nous humilier sous la main puissante du Maître ³, et levons vers le ciel des mains pures, sans colère et sans récrimination ⁴.

III. Des souscriptions ont été ouvertes sur presque tous les points de la France ; les colonnes des principaux organes de la publicité se couvrent chaque jour de milliers de noms. La bienfaisance a pris toutes sortes de formes, et nous n'avons garde d'en blâmer aucune. Par les soins d'une Commission aussi diligente qu'impartiale, les secours seront distribués avec équité et promptitude. Toutefois, N. T.-C. F., outre que les additions totales des recettes demeurent encore sans proportion avec l'évaluation des pertes, il existe des souffrances cachées, des détresses domestiques, des nécessités urgentes, dont l'œil et le cœur du prêtre pénétreront seuls

¹ Discours de l'empereur pour l'ouverture de la session législative de 1857. *Moniteur* du 17 février 1857.

² Usque huc venies, et non procedes amplius, et hic confringes tumentes fluctus tuos. Job, xxxviii, 11.

³ Humiliamini igitur sub potenti manu Dei. I Petr., v, 6.

⁴ Levantes puras manus sine ira et disceptatione. I Timoth., ii, 8.

le secret. Nous venons donc vous demander, quoi que vous ayez pu faire déjà par ailleurs, d'apporter encore votre offrande au pied des autels, de la verser entre les mains de vos pasteurs, d'où elle parviendra aussitôt dans celles des évêques des diocèses inondés. Combien de familles aux abois pourront ainsi être soulagées immédiatement, combien de besoins pressants satisfaits, combien de larmes essuyées, combien de désespoirs prévenus ! Si des plumes que l'habitude et le privilège de l'injure dispensent assez ordinairement de talent comme de courage, continuent d'insulter la parole de vos pontifes, vous continuerez d'y faire les éloquentes réponses dont la Guadeloupe et l'Algérie vous disent merci.

Enfin, comme la prière, au sein des sociétés chrétiennes, doit toujours accompagner la charité, demandons à Dieu, N. T.-C. F., qu'il arrête pour nous le cours des épreuves; conjurons-le d'enchaîner d'autres fureurs non moins redoutables que celles des flots, de réprimer d'autres débordements non moins sinistres que ceux des fleuves. Bien aveugles seraient ceux qui s'abuseraient sur les périls actuels du monde, et sur les cataclysmes qui menacent la société humaine plus encore que l'Église ! Plaise à la bonté divine d'obvier aux déchaînements des passions qui aspirent à tout renverser, à tout ruiner, à tout engloutir ! « Allez, anges vites et légers, vers cette nation livrée aux convulsions et aux déchirements » : *Ite, angeli veloces, ad gentem convulsam et dilaceratam*; « c'est le peuple le plus fort entre tous les peuples; après lui, il n'y en a point de plus invincible » : *ad populum terribilem, post quem non est alius*; sa vaillance est célèbre depuis son commencement, et au delà¹. « Allez donc, rapides messagers, allez vers cette nation aujourd'hui dans les transes de l'effroi et de

¹ C'est la version du texte hébreu

« l'attente, vers cette nation en proie à plus d'un revers,
« et dont les fleuves ont ravagé la terre » : *ad gentem expectantem et conculcatam, cujus diripuerunt flumina terram ejus*¹.
Nous en avons la confiance : tant de malheurs ne l'auront pas visitée en vain. Au lieu de céder aux excitations forcées de ses faux docteurs, la France obéira à des inspirations meilleures. « En ce temps-là, dit le prophète, un tribut de
« réparation sera offert au Très-Haut par le plus puissant
« de tous les peuples ; ce peuple humilié et déchiré, cette
« nation dont le sol a été miné et emporté par des courants
« dévastateurs, tournera enfin ses regards vers le lieu sanctifié par le nom du Seigneur, vers la montagne de Sion »², vers la cité que le Dieu des armées a choisie, et dont la paix et la sécurité peuvent seules ramener la sécurité et la paix du monde entier.

A CES CAUSES, etc.

¹ Isa., XVIII, 2.

² In tempore illo, deferetur munus Domino exercituum a populo divulso et dilacerato ; a populo terribili post quem non est alius ; a gente expectante, expectante et conculcata, cujus diripuerunt flumina terram ejus ; ad locum nominis Domini exercituum, montem Sion. *Ibid.*, 7.

XL

ALLOCUTION

PRONONCÉE A LA SUITE DE LA SOLENNITÉ DE L'INAUGURATION DU CULTE
DE LA BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE, A THOUARS.

(V NOVEMBRE MDCCCLXVI.)

Revertere, virgo Israel, revertere ad civitates tuas istas.

Revenez, fille d'Israël, revenez vers ces villes qui sont les vôtres.

(JEREM., XXXI, 21.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. A la sainteté seule il est donné d'obtenir des triomphes comme celui dont votre cité vient d'offrir le merveilleux spectacle. Une enfant naissait en ce pays il y a quatre cent quarante ans ; trois ans après, elle s'en éloignait pour n'y jamais revenir ; cinquante-cinq ans plus tard, elle rendait son âme à Dieu, et sa dépouille mortelle était ensevelie dans le cloître où elle avait fini ses jours. Or, voici qu'après quatre siècles bientôt écoulés, le nom de Françoise d'Amboise brille tout à coup d'un nouveau lustre ; la Bretagne, sa patrie d'adoption, évoque avec transport la mémoire de sa souveraine ; Rome, la métropole du monde entier, sanctionne le culte de la bienheureuse princesse ; et notre Poitou, berceau de son enfance, ne veut point être étranger

à la glorification de celle qu'il a toujours considérée comme une de ses gloires. Revenez, fille d'Israël, revenez vers ces cités qui furent les vôtres. Chacune d'elles aspire à posséder quelque portion de vos précieux restes. Poitiers, la capitale de la province, en a voulu enrichir le trésor de son église-mère. Parthenay a vu aussi exaucer ses vœux, Parthenay, dans les murailles duquel se décidèrent vos destinées. Mauléon¹, à son tour, fera valoir ses droits, Mauléon, votre premier rempart contre des projets redoutés. Berrie n'aura-t-il pas sa part, Berrie dont le nom et la seigneurie forment la souche première de la ligne masculine à laquelle des alliances postérieures ont soudé les noms et les seigneuries d'Amboise² et de Thouars³? Enfin, cette dernière cité, s'appuyant sur des titres plus éclatants, considère comme une dette l'accueil qu'elle vous fait en ce jour. Il était bien juste que Thouars vous demeurât fidèle après votre mort, puisque durant toute votre vie, à travers les fortunes les plus diverses, vous avez conservé à Thouars une fidélité d'intérêt qui ne s'est jamais lassée, et que Thouars n'a dû qu'à vous la conservation de son indépendance et le maintien de sa souveraineté. Revenez donc, ô fille d'Israël, revenez vers ces lieux qui vous ont vue naître; revenez vers ces villes, revenez vers ces châteaux qui sont les vôtres : *Revertere, virgo Israel, revertere ad civitates istas tuas.*

Si cette solennité, mes Frères, eût été seulement une solen-

¹ C'est aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre.

² Pierre, seigneur de Berrie, au douzième siècle, fut père d'Étienne, père de Renaud, qui, en 1206, épousa Marguerite d'Amboise, dont le fils Jean I seigneur de Berrie du chef de son père, succéda en 1256 à la seigneurie d'Amboise, et prit les noms et armes d'Amboise après la mort de Mahaud d'Amboise, comtesse de Chartres, sa cousine. Il mourut à Berrie dans son château, le 7 juillet 1274.

³ Ingelger I, seigneur d'Amboise et de Berrie, ayant épousé Isabeau de Thôuars, fille des seigneurs de Thouars, Talmont, etc., leur fils Pierre II d'Amboise et de Berrie, devint vicomte de Thouars.

nité nationale, volontiers encore nous nous serions joints à vous pour la célébrer. La religion aime à participer aux fêtes de la patrie ; elle se complait dans l'évocation de tous les grands souvenirs. Mais ici l'Église se sentait encore plus directement intéressée. Celle en l'honneur de laquelle vous venez de manifester votre admiration et votre amour par des témoignages si éclatants et si unanimes, n'a pas été seulement une femme éminente par l'esprit et par le cœur, une femme qui a conquis un rôle historique en exerçant une puissante influence sur son pays et sur son siècle : Françoise d'Amboise a été bien plus que cela. Ses hautes qualités naturelles ont été couronnées par les plus éminentes perfections de la vie chrétienne ; et si la Bretagne salue en elle une grande princesse, il est donné au monde chrétien de la révéler et de l'invoquer comme une sainte. Dans le cycle de la carrière qu'elle a parcourue , Françoise d'Amboise offre à tous les âges, à toutes les conditions un modèle à imiter. L'enfant, la jeune fille, l'épouse, la princesse souveraine , la veuve, la religieuse ont été présentées à votre admiration dans d'éloquents panégyriques, et vous avez reconnu en elle le type de la sainteté en ces états divers. Je n'ajouterai que quelques mots à tout ce que vous avez entendu.

II. Ce qui me frappe dans cette illustre servante de Dieu , c'est l'assemblage et la variété des dons de l'esprit et du cœur , c'est la diversité des grâces et des mérites qui reluisent en elle, c'est la noblesse et la fermeté s'unissant à la douceur et à la modestie du caractère, c'est le sentiment du droit et du devoir joint à l'abnégation du propre intérêt, c'est l'attention qu'elle sut porter jusqu'à la fin aux affaires de son siècle et à l'avenir de son pays, sans préjudicier à la sérénité pacifique de la vie du cloître. Sous l'hermine ducale, elle avait montré d'avance toutes les vertus de la religieuse ; sous la bure du Carmel, elle garda toutes les vertus

de la princesse. Du fond de sa solitude, elle régnait encore par ses prières, par ses conseils, par ses monitions, par ses négociations. Humble et fière à la fois, elle avait appris à n'obéir qu'à Dieu, et à résister aux hommes quand les hommes voulaient empiéter sur les droits de Dieu. Contre le roi de France, qui avait entrepris de violenter sa résolution, la veuve du duc de Bretagne n'hésita point à s'armer de l'amour de ses anciens sujets; et, tout en modérant l'excès de leur effervescence, elle les félicita pourtant et les remercia de de l'avoir vengée et défendue. Françoise posséda à un degré éminent, non-seulement le courage chrétien, mais, ce qui est devenu plus rare, le courage civil. Contre son propre père, qui, d'accord avec Louis XI, avait disposé de la seigneurie souveraine de Thouars en faveur de la couronne de France, la veuve, déjà engagée dans la vie monastique, entreprit, poursuivit et gagna un procès devant le parlement de Paris; et encore que la volonté absolue du monarque eût arrêté le cours de la justice en évoquant l'affaire à son conseil privé, le prince reconnut et répara en partie, avant de mourir, l'injustice contre laquelle la sainte princesse avait réclaté, non sans succès, l'impartiale équité de la magistrature. Et si les sires de la Trémoille, descendants de sa sœur¹, rentrèrent en possession de la souveraineté de cette ville, ils le durent à l'énergie de la recluse, qui, reprenant le nom de Mademoiselle de Thouars, fit valoir ses droits jusqu'à la fin, dans l'intérêt de ses pupilles. C'est ainsi que les âmes chrétiennes ne se croient point tenues d'abdiquer les devoirs de la vie publique, même après qu'elles se sont cachées et ensevelies dans le secret de la face du Seigneur.

¹ La sœur cadette de la bienheureuse, *Jeanne d'Amboise*, étant morte sans enfants, son autre sœur, *Marguerite d'Amboise*, apporta à *Louis I*, sire de *La Trémoille*, la vicomté de *Thouars*, par suite de quoi la maison de *Beirre-Amboise-Thouars* s'est fondue en celle de *La Trémoille*.

III. La solennité qui vient de s'accomplir laissera donc dans votre cité, mes Frères, des souvenirs aussi fructueux que doux. Thouars nous a donné hier un spectacle comparable à celui que nous offrait Poitiers, il y a trois ans, pour le couronnement de sa Reine. Votre ville était changée en un bosquet; vos rues étaient devenues des voies triomphales; vos maisons et vos places offraient de tous côtés des guirlandes et des pyramides de fleurs, qui allaient se convertir, quelques heures plus tard, en guirlandes et en pyramides de lumières. Avec quelle religion tous les genoux et tous les fronts se courbaient devant l'image de la bienheureuse, et s'inclinaient sous la main bénissante des pontifes¹ ! Jamais peut-être vos vieilles murailles n'avaient contenu plus d'étrangers, jamais vos annales n'avaient enregistré une fête aussi grandiose. Ce sera l'honneur de la génération actuelle d'avoir, en des temps mauvais, fourni un si grand et un si beau spectacle. Mais, je le répète, la solennité laissera après elle des fruits meilleurs et plus solides que ne serait un simple souvenir historique. Nous le disions secrètement pendant les heures de ce magnifique défilé et de cette marche pompeuse : « Revenez, fille d'Israël, revenez vers ces cités qui sont les vôtres ». Votre puissante maison a été rayée du nombre des maisons souveraines; et si le nom de vos neveux, que nous aurions aimé à voir représenté en cette solennité, subsiste toujours avec honneur, il a été dépouillé de sa puissance. Mais vous, ô bienheureuse, vous avez gardé et vous exercerez sur ce pays un empire qui ne vous sera point contesté. Revenez, fille d'Israël, revenez vers cette contrée, vers ces manoirs, vers ces donjons qui sont les vôtres. Les dix-sept cents vassaux qui relevaient de votre château, ce sont aujourd'hui toutes les maisons honorables de cette no-

¹ Étaient présents NN. SS. les évêques de Moulins et d'Angoulême et le T. R. Père abbé de Ligugé.

blesse, de cette bourgeoisie, de ces familles adonnées au commerce et à la culture qui couvrent le pays. Or, toutes ces maisons ont député ici leurs habitants pour vous rendre foi et hommage, implorer votre protection et vos bienfaits. En particulier, cette élite des jeunes filles de la contrée, instruites dans cette sainte retraite et formées par des mains si intelligentes et si pures, ce sont autant de demeures où vous êtes invitée à revenir, ce sont autant de cœurs où nous aspirons à vous voir revivre : *Revertere, virgo Israel, ad civitates tuas istas*. Oui, pour les adolescentes, pour les épouses, pour les femmes de haute condition, pour les veuves, et aussi pour toutes celles que Dieu appellerait à l'honneur de devenir ses fiancées spirituelles, vous serez, ô Françoise, le modèle des qualités les plus diverses. A toutes vous enseignerez qu'elles doivent se montrer « loyales à Dieu ». Dans tous les esprits et tous les cœurs vous graverez cette admirable devise, écrite ici depuis trois jours sur des milliers de bannières : « Sur toutes choses, faites que Dieu soit le mieux aimé » : testament sublime dont tous voudront devenir les exécuteurs. Et, de la sorte, la ville de Thouars ne vous aura pas seulement payé un tribut extérieur ; mais elle aura compris et réalisé les paroles que la sainte liturgie nous faisait réciter en la fête d'hier. Ses habitants auront fait mieux que de révéler votre statue et votre relique ; par l'imitation de vos exemples, par la reproduction de vos mérites de toute sorte, et grâce à votre intercession puissante, ils deviendront vos images animées et vos reliques vivantes ¹. Ainsi soit-il.

¹ Quocirca... sanctos colamus, statuas ipsis et visibiles imagines erigamus ; imo ipsis virtutibus eorum imitandis hoc consequamur, ut vivæ eorum statuarum atque imaginum simus. S. Joan. Damasc., de fide orthodox., II Nocturn. fest. SS. Reliquiar.

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUIÈME VOLUME.

	PAGES.
I. — Homélie prononcée dans l'église primatiale de Saint-André de Bordeaux, pour la fête d'inauguration de la statue de Notre-Dame d'Aquitaine, 49 mai 1863.	4
II. — Homélie prononcée dans la solennité de la consécration de l'église de Saint-Michel de Bordeaux, 20 mai 1863.	44
III. — Allocution prononcée à la suite de la consécration de l'autel d'une chapelle particulière, 4 août 1863.	24
IV. — Troisième instruction synodale sur les principales erreurs du temps présent, juillet 1862 et août 1863.	29
V. — Entretien familial avec le clergé, durant les exercices de la retraite pastorale et du ix ^e synode diocésain, sur la réponse à la 11 ^e relation de l'état de l'Église de Poitiers, etc., août 1863.	210
VI. — Oratio synodalis habita in sessione solemnionæ synodi diocesanæ, die 25 augusti 1863, qua condemnatur liber cui titulus : <i>Vita Jesu</i> , auctore Ernesto Renan. . . .	223

VI. —	Discours synodal prononcé dans la session solennelle du ix ^e synode diocésain, le 25 août 1863, portant condamnation du livre intitulé : <i>Vie de Jésus</i> , par Ernest Renan.	22
VII. —	Discours prononcé à la cérémonie de la profession religieuse de Mademoiselle Xavérine de Maistre (en religion sœur Thérèse de Jésus) au Carmel de Poitiers, 30 août 1863.	262
VIII. —	Lettre circulaire au sujet de la prochaine solennité du couronnement de la statue de Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers, 11 novembre 1863.	274
IX. —	Homélie prononcée à l'occasion de la consécration de l'autel de Notre-Dame de Poitiers et du xiv ^e anniversaire de notre sacre, 25 novembre 1863.	274
X. —	Homélie prononcée dans l'église cathédrale de Poitiers, à l'occasion du couronnement de la Vierge des Clefs, le dimanche 29 novembre 1863.	280
XI. —	Acclamations seu supplications in fine sollemnitatis.	290
XI. —	Acclamations ou supplications pour la clôture de la solennité.	294
XII. —	Lettre aux curés de la ville de Poitiers, sur la solennité du jour précédent, 30 novembre 1863.	298
XIII. —	Homélie prononcée dans l'église de Notre-Dame de Poitiers, le 8 décembre 1863.	300

	PAGES
XIV. — Homélie prononcée dans l'église de Montier-neuf, à Poitiers, en la fête de saint Jean l'évangéliste, 27 décembre 1863.	308
XV. — Instruction pastorale sur la paix (Carême 1864).	315
XVI. — Entretiens avec le clergé durant les exercices de la retraite pastorale et du x ^e synode diocésain, sur deux brefs adressés à l'archevêque de Munich, etc., juillet 1864.	335
XVII. — Discours prononcé dans la solennité de la consécration de l'église des sœurs de Sainte-Marie-de-Torfol, 28 septembre 1864.	359
XVIII. — Homélie prononcée dans la solennité du xv ^e anniversaire de notre consécration épiscopale, 25 novembre 1864.	373
XIX. — Homélie prononcée dans l'église de Notre-Dame de Poitiers, pour le x ^e anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, 8 décembre 1864.	383
XX. — Lettre à Son Excellence le ministre de la justice et des cultes en réponse à sa circulaire du premier janvier, concernant l'Encyclique du 8 décembre 1864, 2 janvier 1865.	390
XXI. — Premier mandement au sujet de l'Encyclique du 8 décembre 1864, 8 janvier 1865.	393
XXII. — Second mandement au sujet de l'Encyclique du 8 décembre 1864, portant annonce du carême et du Jubilé, 15 janvier 1865.	399

- XXIII. — Homélie prononcée dans l'église cathédrale de Poitiers, le 11^e dimanche de carême, pour l'ouverture du Jubilé accordé par l'Encyclique du 8 décembre, 49 mars 1865. 413
- XXIV. — Homélie prononcée dans la solennité de clôture du *Triduum* des fêtes de la B. Marguerite-Marie, à la Visitation de Poitiers, 44 juin 1865. 420
- XXV. — Homélie prononcée pour la solennité de la clôture des fêtes de la béatification du B. Pierre Canisius, au collège des Jésuites de Poitiers, 28 juin 1865. 427
- XXVI. — Entretien avec le clergé, pendant les exercices de la retraite et du x^e synode diocésain, suivi d'un décret synodal portant condamnation de la brochure intitulée : *L'Encyclique et la Liberté, Adresse aux Evêques*, etc., juillet 1865. 433
- XXVII. — Lettre circulaire aux Filles-de-la-Croix, 24 octobre 1865. 452
- XXVIII. — Discours prononcé dans l'église cathédrale d'Angers, en la solennité du cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Monseigneur l'évêque d'Angers, 8 novembre 1865. 456
- XXIX. — Homélie prononcée dans l'église des carmélites de Poitiers, pour la clôture des fêtes de béatification des BB. Françoise d'Amboise, Archangela Giralani et Marie des Anges, religieuses du Carmel, 46 novembre 1865. 474

	PAGES
XXX. — Homélie prononcée dans la solennité du xvi ^e anniversaire de notre consécration épiscopale, 25 novembre 1865.	484
XXXI. — Éloge funèbre du général de La Moricière, prononcé à la suite du service funèbre cé- lébré dans la cathédrale de Poitiers, le 5 décembre 1865.	490
XXXII. — Mandement ordonnant une quête à l'occa- sion des désastres de la Guadeloupe, 18 jan- vier 1866.	508
XXXIII. — Homélie prononcée à la messe de clôture du <i>Triduum</i> de béatification du B. Jean Berch- mans, dans l'église du Jésus, à Poitiers, 31 janvier 1866.	512
XXXIV. — Instruction pastorale sur l' <i>Œuvre du Denier</i> <i>de saint Pierre</i> , carême 1866.	518
XXXV. — Exhortation adressée au bataillon des zouaves pontificaux, à la suite de la messe militaire célébrée dans l'église cathédrale de Velletri, dimanche 17 juin 1866.	554
XXXVI. — Mandement ordonnant une quête et des priè- res en faveur de l'Algérie ravagée par le fléau des sauterelles, 28 juillet 1866.	562
XXXVII. — Entretiens avec le clergé pendant les exer- cices de la retraite pastorale et du xii ^e sy- node diocésain, à la suite d'un second voyage <i>ad limina apostolorum</i> , août 1866	572

XXXVIII. — Allocution prononcée après la consécration
de l'église des sœurs de Sainte-Philomène,
à Salvart, 20 septembre 1866.

XXXIX. — Mandement ordonnant une quête en faveur
des départements inondés, 13 octobre
1866.

XL. — Allocution prononcée à la suite de la solen-
nité de l'inauguration du culte de la Bien-
heureuse Françoise d'Amboise, à Thouars,
5 novembre 1866. 60

